

Rapport de recherche

Analyse comparée des filières sélectives
de l'enseignement supérieur en Île-de-France
dans le domaine des sciences humaines et sociales

Paris Dauphine
Sciences Po
Licences sélectives de l'Université Paris 1

Coordination scientifique
Marco Oberti

Equipe de recherche
Pauline Barraud de Lagerie
Marco Oberti (Dir.)
Mathieu Rossignol-Brunet
Yannick Savina
Elise Tenret

Convention SELDEMENSUP, SIES et DEPP

Septembre 2020



Table des matières

Table des matières	02
INTRODUCTION	19
La sélection à l'entrée dans l'enseignement supérieur dans le domaine des sciences humaines et sociales	19
Le choix d'une comparaison Sciences Po (Sc Po), Université Paris-Dauphine (UPD) et licences sélectives de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (LS1)	20
Dauphine, Sciences Po et l'Université Paris 1 dans le champ de l'enseignement supérieur en Île-de-France	20
Présentation comparée des modalités de sélection	23
<i>Sciences Po : trois procédures hors APB/Parcoursup aux logiques et à la sélectivité différentes</i>	23
<i>Dauphine : une procédure unique d'admission hors APB/Parcoursup sur la base d'un algorithme</i>	25
<i>Licences sélectives à Paris 1 : une sélection sur dossier aux critères peu explicites</i>	26
Une hiérarchie des choix, des arbitrages et des orientations entre les trois institutions	27
<i>Sciences Po : un premier choix</i>	27
<i>UPD : en concurrence avec les CPGE prestigieuses</i>	29
<i>Les licences sélectives franciliennes : une solution de repli ou un choix alternatif ?</i>	30
Les formations sélectives dans le domaine des sciences humaines et sociales : un champ en mutation	31
Le développement des licences sélectives en SHS à l'université	31
<i>Un développement inégal selon les disciplines et les territoires</i>	32
<i>Des formations inégalement sélectives</i>	32
Les écoles de commerce post-bac : une nébuleuse difficile à caractériser	33
Le CPES de PSL : une formation hybride récente qui brouille le clivage traditionnel entre grandes écoles et universités	35
Le plan du rapport	37
Les bases de données et matériaux mobilisés	37
Données internes	38
<i>Les bases internes d'UPD (2005-2018)</i>	38
<i>Les bases internes de Sciences Po (2014- 2018)</i>	38
Les bases de données mises à disposition par le SIES : SISE sur les inscriptions et APB 2016	38
<i>Les bases SISE (2005-2018)</i>	38
<i>La base APB (2016)</i>	39
Les bases de données mises à disposition par la DEPP : APAE, BPBAC et BACNOTES	39
Annexe	41

PREMIERE PARTIE - ANALYSE DETAILLÉE DU RECRUTEMENT EN PREMIÈRE ANNÉE DES TROIS INSTITUTIONS.....

43

Sciences Po

ENTRE « OUVERTURE SOCIALE » ET MAINTIEN DU STATUT D'ÉCOLE D'ÉLITE : L'ESPACE SOCIAL DU RECRUTEMENT D'UNE GRANDE ÉCOLE PARISIENNE.....	43
Introduction.....	43
Le contexte et les données.....	44
Forte stabilité et sélectivité du profil social du recrutement par la procédure par examen et la procédure internationale.....	47
Le paradoxe de la procédure Convention Education Prioritaire.....	47
Un recrutement plus populaire et diversifié, mais une majorité d'élèves issue des classes supérieures.....	47
Une plus forte présence des classes moyennes supérieures.....	48
Des niveaux scolaires plus faibles et plus diversifiés.....	49
Une forte présence de lycéens issus des banlieues mixtes et populaires de la région parisienne.....	49
Une sélection scolaire favorable aux garçons et aux élèves issus d'un lycée de l'Île-de-France.....	50
Une opposition classes populaires-région parisienne-faible niveau scolaire / Classes moyennes supérieures-autres régions-niveau scolaire élevé.....	53
L'origine étrangère.....	57
L'hyper-sélectivité sociale et scolaire de la procédure par examen.....	58
Une sélection éminemment scolaire également favorable aux garçons, aux classes moyennes supérieures et aux lycéens de Paris.....	58
De meilleures chances d'être admissibles et admis pour les garçons.....	64
Des différenciations sociales, scolaires et territoriales.....	66
Forte sélectivité sociale et hétérogénéité géographique et scolaire de l'admission par la procédure internationale.....	72
Les candidats et les admis des lycées français de l'étranger et des filières internationales des lycées français de France.....	75
Les candidatures par la procédure par examen et la procédure internationale dans un même lycée.....	77
L'analyse comparée de l'admission à Sciences Po dans la banlieue parisienne selon la procédure (CEP/Procédure par examen).....	77
La sur-sélectivité scolaire des élèves d'origine populaire de la procédure par examen et de la voie internationale.....	78
Conclusion.....	81
 LE RECRUTEMENT EN PREMIÈRE ANNÉE À SCIENCES PO EN FONCTION DES LYCÉES D'ORIGINE.....	83
Introduction.....	83
La procédure par examen.....	83
Un nombre restreint de lycées favorisés avec plus de 50 candidats et plus de 6 admis sur 4 ans.....	83
Des types de lycées contrastés selon leur profil social et scolaire et leur localisation.....	85
Avoir ou non des candidats.....	87
Un nombre de candidats attendus inférieur dans les lycées en région, et dans les lycées moins favorisés sur le plan social et scolaire.....	91

Le nombre d'admis attendus sensible au statut du lycée et à son profil social et scolaire.....	92
Des logiques identiques pour les lycées de l'Île-de-France, avec un effet renforcé du statut du lycée.....	94
Les effets combinés des caractéristiques individuelles et des contextes de scolarisation.....	95
<i>Au niveau national (France métropolitaine + DOM-TOM)</i>	95
<i>En Île-de-France</i>	97
<i>L'effet de la présence de professeurs agrégés dans les lycées publics</i>	99
La concentration spatiale des lycées envoyant le plus de candidats et d'admis par la procédure par examen.....	102
<i>A l'échelle des villes</i>	102
<i>A l'échelle des établissements</i>	106
<i>En Île-de-France</i>	106
La sur-sélection sociale des candidats et des admis comparativement aux lycées d'origine.....	110
La procédure CEP	113
Des lycées plus homogènes, mais des écarts significatifs du nombre de candidats et d'admis.....	113
Les effets combinés des caractéristiques individuelles et des contextes de scolarisation.....	118
Une répartition inégale des admis entre les lycées conventionnés.....	120
Un clivage est/ouest.....	120
La forte concentration en Seine-Saint-Denis.....	121
La sur-sélection sociale des admissibles comparativement aux lycées d'origine.....	121
Les candidatures par la procédure par examen dans les lycées CEP.....	126

Université Paris Dauphine

LE RECRUTEMENT SCOLAIREMENT ET SOCIALEMENT SÉLECTIF D'UNE « UNIVERSITÉ FAITE ÉCOLE »	127
Introduction	127
Le contexte et les données : les voies d'admission à l'Université Paris Dauphine.....	129
De l'admission à l'inscription : des sélectivités variables selon les voies d'accès.....	130
L'admission par la procédure Boléro	132
Une surreprésentation des élèves issus de la filière S, des filles et des catégories supérieures parmi les inscrits.....	133
Une sélectivité sociale dès la candidature et une sur-sélection scolaire des admis.....	138
L'Université Dauphine... ou sinon ? Orientations alternatives des candidats à l'UPD.....	145
Le programme « égalité des chances »	150
Un programme plus jeune et aux effectifs plus modestes que le CEP.....	150
Des étudiants au profil moins favorisé que les étudiants passés par Boléro et issus exclusivement d'établissements d'Île-de-France (hors Paris).....	151
Un programme à deux vitesses.....	151
Les candidats, admis et inscrits des lycées français de l'étranger : un vivier spécifique ?	155
Conclusion	156

ANALYSE DU RECRUTEMENT A L'UNIVERSITE PARIS DAUPHINE EN FONCTION DES LYCEES D'ORIGINE.....	157
Introduction.....	157
L'admission par Boléro.....	157
Envoyeurs et pourvoyeurs : le profil de contribution des établissements.....	160
La concentration spatiale des lycées envoyant le plus de candidats et d'admis par la procédure Boléro.....	176
La sur-sélection sociale des inscrits comparativement aux lycées d'origine.....	183
Les établissements du programme EDC.....	185
Caractéristiques sociales des établissements EDC.....	186
Université Paris 1	
LE PROFIL DU RECRUTEMENT DANS LES LICENCES SÉLECTIVES ET NON SÉLECTIVES DE PARIS 1.....	195
Introduction.....	195
Candidatures et admissions en licences sélectives et non sélectives.....	196
Un recrutement socialement et scolairement différencié : deux dynamiques de recrutement au sein d'un même établissement.....	199
Un recrutement plus féminin en licences sélectives, et plus masculin dans les licences non-sélectives.....	199
Davantage de classes supérieures et de bacheliers des filières générales au sein des LS.....	200
L'excellence scolaire, leitmotiv du recrutement en licences sélectives.....	201
La sélection élargit le recrutement en dehors de l'académie.....	201
Les logiques de sélection des licences sélectives.....	202
Une sur-sélection scolaire des filles et des non-franciliens parmi les candidats.....	202
Paris 1, un établissement distinctif dans le champ universitaire francilien.....	207
Les licences sélectives : une orientation privilégiée parmi les très bons élèves issus des classes supérieures.....	208
Les licences sélectives, une alternative différente selon le niveau scolaire et l'origine sociale.....	210
Licences sélectives : une sélection principalement scolaire	211
<i>Tenir compte de la hiérarchie des vœux sous APB.....</i>	211
<i>Une hyper-sélectivité scolaire.....</i>	212
<i>Des différenciations sociales et territoriales.....</i>	213
<i>Une hétérogénéité des profils d'admission.....</i>	215
Les admis à Paris 1 qui souhaitaient rejoindre une autre formation.....	217
Licences non sélectives : des candidatures et des admissions principalement dictées par le critère territorial.....	217
Une dimension territoriale qui prime dans les candidatures en licence non sélective.....	218
... Ainsi que dans le processus d'admission.....	218
Conclusion.....	222

LE RECRUTEMENT EN PREMIÈRE ANNÉE À PARIS 1 EN FONCTION DES LYCÉES D'ORIGINE	223
Introduction	223
Caractéristiques des lycées présentant des candidats en licences sélectives	223
Profil des lycées présentant des candidats et admis	225
Un effet de proximité géographique prononcé	232
Les effets combinés des caractéristiques individuelles et des contextes de scolarisation	238
Au niveau national (France métropolitaine + DOM-TOM)	238
Au niveau de l'Île-de-France	241
Au niveau des lycées publics	243
Concentration spatiale des lycées envoyant le plus de candidats et d'admis	244
A l'échelle des villes	244
A l'échelle des établissements	252
Une sur-sélection sociale des candidats des lycées publics au sein de l'établissement	252
Conclusion	254
DEUXIÈME PARTIE - REGARDS COMPARATIFS	255
ANALYSE COMPARÉE DES PROFILS SOCIAUX, SCOLAIRES ET TERRITORIAUX DES NEO-ENTRANTS	255
Introduction	255
Les filles davantage représentées qu'en CPGE	257
Une sur-représentation des bacheliers S à Dauphine, et dans une moindre mesure à Sciences Po	259
Un recrutement nettement plus favorisé à Sciences Po et Dauphine	261
Davantage de classes moyennes-supérieures à Sciences Po et dans les licences sélectives de Paris 1	262
Des origines sociales associées aux origines géographiques	264
Un recrutement national et international à Sciences Po, et majoritairement francilien à Dauphine et Paris 1	265
Une excellence scolaire comparable sinon supérieure à celle des CPGE	268
Synthèse de l'analyse sur les inscrits	269
Regards comparés sur l'espace social du recrutement	269
Analyse comparée des effets et de la significativité des modalités sur les chances d'admission	271
Comparaison des deux programmes d'ouverture sociale : le CEP à Sciences Po et « Égalité des chances » à UPD	273
ANALYSE COMPARÉE DES PROFILS DES LYCÉES D'ORIGINE DES CANDIDATS ET DES ADMIS EN PREMIERE ANNÉE	276
Profil comparé des lycées selon le nombre de candidats	276
Avoir au moins un candidat	278
Le nombre de candidats selon les caractéristiques du lycée	280
L'origine géographique des candidats	282
A l'échelle nationale	282
En Île-de-France	285
L'hégémonie des « grands » lycées parisiens	287

Profil comparé des lycées selon le nombre d'admis.....	289
Le profil social et scolaire plus favorisé des lycées avec beaucoup d'admis à Sciences Po, par ailleurs plus souvent privés.....	289
Le nombre d'admis selon les caractéristiques du lycée.....	290
Les effets du profil social et scolaire du lycée sur l'admission.....	293
L'origine géographique des admis.....	295
<i>A l'échelle nationale.....</i>	295
<i>En Île-de-France.....</i>	298
La sur-sélection des candidats et des admis des trois filières comparativement aux lycées d'origine.....	298
Les lycées CEP Sciences Po et Égalité des chances UPD.....	301
Un profil social et scolaire proche, mais une géographie différente.....	301
Les lycées à la fois CEP et EDC.....	304
Synthèse.....	304
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	305
Sciences Po : Entre ouverture sociale et maintien du statut d'école d'élite.....	305
L'Université Paris Dauphine : un établissement sélectif qui cherche sa place.....	306
Les licences sélectives de l'Université Paris 1 : une ouverture territoriale du recrutement pour devenir institution « d'excellence ».....	307
Regards comparatifs.....	309
Des profils d'étudiants contrastés, mais très majoritairement issus des catégories supérieures et d'un très bon niveau scolaire.....	308
Sciences Po comme premier choix.....	309
Des programmes d'ouverture sociale de portée différente et aux effets ambivalents.....	309
Les réformes en cours.....	310
L'imbrication complexe des dimensions scolaires, sociales et territoriales.....	310
Les différents types de lycée d'origine.....	311
BIBLIOGRAPHIE.....	313

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Orientation choisie en cas d'échec à l'admission à Sciences Po.....	28
Tableau 2 : Choix de l'université parmi les candidats indiquant l'université comme second choix.....	29
Tableau 3 : Inscriptions dans l'enseignement supérieur des candidats non-inscrits à l'UPD (procédure Boléro sans élèves EDC, 2018).....	30
Tableau 4 : Type de formation demandé parmi les candidats à une licence sélective de Paris 1 dont ce n'est pas le premier vœu selon la mention au bac (2016).....	30
Tableau 5 : Profil des candidats et des admis en école de commerce sur APB.....	35
Tableau 6 : Effectifs SISE et fichiers internes pour Sc Po et UPD (2016-2017).....	39
Tableau 7 : Effectifs et taux de sélection selon les voies d'admission en première année (2014-2017).....	46
Tableau 8 : Profil social des élèves admis à Sciences Po selon la procédure d'admission (1ère année, 2014-2018).....	47
Tableau 9 : Profil social des élèves admis à Sciences Po (1ère année, procédure par examen et procédure CEP, 2018).....	49
Tableau 10 : Admission à Sciences Po parmi les admissibles CEP (2014-2018). Odds ratio estimés / régression logistique.....	51
Tableau 11 : Moyenne aux épreuves anticipées du bac des admissibles CEP (2014-2018) selon l'origine sociale.....	52
Tableau 12 : Moyenne aux épreuves anticipées du baccalauréat selon le sexe (Admissibles et admis CEP, 2014-2018).....	52
Tableau 13 : Profil social et scolaire des élèves selon la localisation du lycée d'origine (admissibles et admis CEP, 2014-2018).....	57
Tableau 14 : Origine sociale des admissibles CEP selon la nationalité des parents (2014-2018).....	58
Tableau 15 : Lycée d'origine des admissibles CEP selon la nationalité des parents (2014-2018).....	58
Tableau 16 : Niveau scolaire des admissibles CEP selon la nationalité des parents (2014-2018).....	58
Tableau 17 : Admissibilité et admission à Sciences Po parmi les candidats et les admissibles (procédure par examen, 2014-2018). Odds ratio estimés / régression logistique (Classes supérieures non détaillées).....	60
Tableau 18 : Admissibilité et admission à Sciences Po parmi les candidats (procédure par examen, 2014-2018). Odds ratio estimés / régression logistique (classes sup. détaillées).....	62
Tableau 19 : Admissibilité et admission à Sciences Po parmi les candidats (procédure par examen, 2014-2017, sans les lycées de l'étranger). Odds ratio estimés / régression logistique.....	64
Tableau 20 : Moyenne aux épreuves anticipées du baccalauréat selon le sexe (candidats, admissibles et admis, Procédure par examen, 2014-2018).....	65
Tableau 21 : Profil social et scolaire des élèves (candidats et admis à Sciences Po, procédure par examen, 2014-2017) selon la localisation détaillée du lycée d'origine.....	71
Tableau 22 : Origine scolaire des candidats et admis par la procédure internationale (2014-2018).....	72
Tableau 23 : Origine sociale et sexe des candidats et admis par la procédure internationale selon le continent d'origine du lycée, 2014-2018.....	73
Tableau 24 : Profil social des candidats et admis par la procédure internationale de Sciences Po issus des lycées français de l'étranger et des lycées de France / procédure par examen - 2014-2018.....	74

Tableau 25 : Profil scolaire des candidats et admis par la procédure internationale, issus des lycées français de l'étranger ou des lycées situés en France, et des candidats et admis par la procédure par examen, 2014-2018.....	74
Tableau 26 : Admission à Sciences Po parmi les candidats de la procédure internationale. Odds ratio estimés / régression logistique.....	75
Tableau 27 : Admission à Sciences Po parmi les candidats de la procédure internationale issus des lycées français de l'étranger ou des filières internationales des lycées en France (Odds ratio estimés / régression logistique, 2014-2018).....	76
Tableau 28 : Poids des lycées CEP dans la banlieue parisienne et répartition des admissibles et admis selon la procédure.....	77
Tableau 29 : Admission Sciences Po (Procédure par examen et CEP, 1ère et 2ème couronne parisienne, 2014-2017) - Régression logistique, Odds ratio estimés.....	79
Tableau 30 : Admis au sein de chaque classe sociale parmi les admissibles et parmi les candidats (% , 2015, 2016, 2017).....	80
Tableau 31 : Caractéristique des lycées selon le nombre de candidats à Sciences Po (Procédure par examen, 2014-2017) – Typo 1	84
Tableau 32 : Caractéristique des lycées selon le nombre de candidats à Sciences Po (Procédure par examen, 2014-2017) – Typo 2	84
Tableau 33 : Caractéristique des lycées selon le nombre d'admis à Sciences Po (Procédure par examen, 2014-2017).....	85
Tableau 34 : Typologie des établissements ayant envoyé au moins un candidat à Sciences Po (procédure par examen, France métropolitaine + DOM, 2014-2017).....	86
Tableau 35 : « Avoir au moins un candidat par la procédure par examen » (2014-2017). Odds ratio estimés / Régression logistique.....	87
Tableau 35bis : Nombre de candidats par la procédure par examen (2014-2017). Ratios de taux d'incidence – Régression binomiale négative tronquée à zéro ».....	89
Tableau 36 : Secteur et localisation des lycées selon le fait d'avoir ou non au moins un candidat à Sciences Po (Procédure par examen, %, 2014-2017).....	90
Tableau 37 : Régressions binomiales négatives, candidats Sciences Po par la procédure par examen (2014-2017).....	91
Tableau 38 : Régressions binomiales négatives, Admis Sciences Po par la procédure par examen (2014-2017).....	93
Tableau 39 : Régressions binomiales négatives, candidats Sciences Po par la procédure par examen ; Île-de-France (2014-2017).....	94
Tableau 40 : Régressions binomiales négatives, Admis Sciences Po par la procédure par examen, Île-de-France (2014-2017).....	96
Tableau 41 : Admission à Sciences Po parmi les candidats (procédure par examen, 2014-2017). Odds ratio estimés / régression logistique.....	98
Tableau 42 : Admission à Sciences Po parmi les candidats (procédure par examen, IDF, 2014-2017). Odds ratio estimés / régression logistique.....	100
Tableau 43 : Admission à Sciences Po parmi les candidats (procédure par examen, lycées publics, France entière + DOM-TOM, 2014-2017). Odds ratio estimés / régression logistique.....	101
Tableau 44 : Nombre de candidats par ville (lycée d'origine, plus de 100 candidats).....	102
Tableau 45 : Nombre de d'admis par la procédure par examen par ville du lycée d'origine (lycées avec >= 15 admis).....	105
Tableau 46 : Caractéristique des lycées selon le nombre d'admissibles à Sciences Po (CEP, 2014-2017).....	114
Tableau 47 : Caractéristique des lycées selon le nombre d'admis à Sciences Po (CEP, 2014-2017).....	114

Tableau 48 : Typologie des établissements CEP à Sciences Po entre 2014 et 2017	116
Tableau 49 : Régressions linéaires – Nombre d'admissibles, procédure CEP Sciences Po (2014 -2018).....	117
Tableau 50 : Régressions linéaires – Nombre d'admis, procédure CEP Sciences Po (2014 - 2018).....	118
Tableau 51 : Admission à Sciences Po parmi les admissibles (CEP, 2014-2018). Odds ratio estimés / régression logistique.....	119
Tableau 52 : Effectifs et taux de sélection selon les voies d'admission en première année (2014-2017).....	131
Tableau 53 : Les taux d'admission à Dauphine selon les poches (2014, 2015,2016,2017, procédure Boléro).....	131
Tableau 54 : Profil social des élèves inscrits à l'Université Paris Dauphine selon la procédure d'admission (1ère année, 2014-2018).....	132
Tableau 55 : Caractéristiques des inscrits à l'Université Paris Dauphine – 2014-2018.....	133
Tableau 56 : Caractéristiques des classes issues de la CAH (champ des inscrits à l'UPD – 2014-2018).....	137
Tableau 57 : Profil social et scolaire des élèves selon la localisation du lycée d'origine (inscrits, 2014-2018, procédure Boléro UPD « classique » (sans étudiants EDC).....	137
Tableau 58 : Profil social des candidats, admis et inscrits à l'UPD, 2018.....	139
Tableau 59 : Admission (resp. inscriptions) à l'Université Paris Dauphine parmi les candidats (resp. les admis) - procédure Boléro sans élèves EDC, 2018). Odds ratio estimés / régression logistique.....	144
Tableau 60 : Admission (resp. inscriptions) à l'Université Paris Dauphine parmi les candidats (resp. les admis) (procédure Boléro sans élèves EDC ni LFE, 2018). Odds ratio estimés / régression logistique (Classes supérieures non détaillées).....	145
Tableau 61 : Inscriptions dans l'enseignement supérieur des candidats à l'UPD non-inscrits (procédure Boléro sans élèves EDC, 2018).....	146
Tableau 62 : Modèle de régression logistique multinomiale sur la filière d'inscription (candidats non inscrits à l'UPD, procédure Boléro sans élèves EDC, primo inscrits 2018).....	149
Tableau 63 : Modèle de régression logistique multinomiale sur la filière d'inscription (candidats admis à l'UPD, procédure Boléro sans élèves EDC, primo inscrits 2018).....	150
Tableau 64 : Caractéristiques des élèves du programme EDC – UPD 2014-2018.....	151
Tableau 65 : Description des classes issues de la CAH (admis par le programme EDC, UPD, 2014-2018).....	154
Tableau 66 : Profil social et scolaire des élèves selon la localisation du lycée d'origine (admis par le programme EDC, UPD, %, 2014-2018).....	154
Tableau 67 : origine géographique agrégée des candidats, admis et inscrits à l'UPD entre 2014 et 2018.....	155
Tableau 68 : Distribution des établissements hors champ ayant envoyé des candidats à l'UPD entre 2014 et 2017 selon le statut et le continent d'origine.....	158
Tableau 69 : Caractéristiques des lycées selon le nombre de candidats à l'UPD (2014-2017) – Typo 1	159
Tableau 70 : Caractéristiques des lycées selon le nombre de candidats à l'UPD (2014-2017) – Typo 2	159
Tableau 71 : Caractéristiques des lycées selon le nombre d'admis à l'UPD (Procédure Boléro 2014-2017).....	160
Tableau 72 : Caractéristiques des lycées selon le nombre d'inscrits à l'UPD (Procédure Boléro ; 2014-2017).....	160
Tableau 73 : Typologie des établissements ayant envoyé au moins un candidat à l'UPD (procédure Boléro) entre 2014 et 2017	163

Tableau 74 : Avoir ou non au moins un candidat à l'UPD selon le statut de l'établissement et sa localisation (Procédure Boléro, 2014-2017).....	164
Tableau 75 : Modèle « hurdle » : Modèle I : Avoir au moins un candidat ; Modèle II : nombre de candidats si au moins un candidat ; Procédure Boléro (2014-2017).....	165
Tableau 76 : Régressions binomiales négatives sur le nombre d'admis à l'UPD par la procédure Boléro (2014-2017) en fonction des caractéristiques des lycées d'origine.....	166
Tableau 76bis : Régressions binomiales négatives sur le nombre d'admis à l'UPD par la procédure Boléro (2014-2017) en fonction des caractéristiques des lycées d'origine...	167
Tableau 77 : Régressions binomiales négatives sur le nombre de candidats à l'UPD par la procédure Boléro (Île-de-France, 2014-2017) en fonction des caractéristiques des lycées d'origine.....	168
Tableau 78 : Régressions binomiales négatives sur le nombre d'admis à l'UPD par la procédure Boléro (Île-de-France, 2014-2017) en fonction des caractéristiques des lycées d'origine.....	169
Tableau 78bis : Régressions binomiales négatives sur le nombre d'admis à l'UPD par la procédure Boléro (Île-de-France, 2014-2017) en fonction des caractéristiques des lycées d'origine.....	169
Tableau 79 : Admission à l'UPD parmi les candidats (procédure Boléro hors EDC et LFE, 2018). Odds ratio estimés / régression logistique.....	171
Tableau 80 : Admission à l'UPD parmi les candidats issus d'établissements d'Île-de-France (procédure Boléro hors EDC et LFE, IDF, 2018). Odds ratio estimés / régression logistique.....	173
Tableau 81 : Admission à l'UPD parmi les candidats (procédure Boléro, hors LFE et EDC, lycées publics, France entière + DOM-TOM, 2018). Odds ratio estimés / régression logistique.....	174
Tableau 82 : Nombre de candidats par ville (lycée d'origine, plus de 100 candidats à l'UPD entre 2014 et 2017).....	176
Tableau 83 : Nombre d'inscrits à l'UPD par ville (lycée d'origine, plus de 15 inscrits à l'UPD entre 2014 et 2017).....	179
Tableau 84 : Liste des établissements partenaires du programme « égalité des chances » en 2017.....	185
Tableau 85 : Nombre d'établissements EDC par département en 2017.....	186
Tableau 86 : Caractéristique des lycées du programme EDC en comparaison des établissements envoyant ou non des candidats à Dauphine entre 2014 et 2017.....	186
Tableau 87 : Caractéristique des lycées du programme EDC selon leur groupe à l'issue de la classification.....	191
Tableau 88 : Candidatures et admission à Paris 1, Licences sélectives et non sélectives.....	197
Tableau 89 : Caractéristiques sociales et scolaires des candidats.....	198
Tableau 90 : Caractéristiques sociales et scolaires des candidats et admis.....	200
Tableau 91 : Sexe et niveau scolaire en licences sélectives.....	202
Tableau 92 : Localisation du lycée et niveau scolaire en licences sélectives.....	203
Tableau 93 : Localisation du lycée et niveau scolaire en licences sélectives pour les candidats « Autres régions » ou « DOM TOM »	203
Tableau 94 : Candidatures en licences sélectives. Régressions logistiques.....	206
Tableau 95 : Candidatures en licences sélectives selon l'origine sociale et le niveau scolaire..	207
Tableau 96 : Candidatures en licences sélectives. Régression multinomiale par rapport au fait de ne pas postuler en licences sélectives.....	207
Tableau 97 : Caractéristiques sociales et scolaires des candidats en vœu 1.....	209
Tableau 98 : Candidatures en licence sélective à Paris 1 et ordre du vœu. Régression multinomiale.....	210

Tableau 99 : Vœu 1 lorsque la candidature en licence sélective à Paris 1 n'est pas le vœu 1..	210
Tableau 100 : Admission en licence sélective parmi les candidats en vœu 1.	
Régressions logistiques.....	212
Tableau 101 : Admission en licence sélective parmi les candidats en vœu 1.	
Régressions multinomiales (référence : être admis en LS à P1).....	213
Tableau 102 : Candidatures en licences non sélectives. Régressions logistiques.....	218
Tableau 103 : Admission en licence non sélective parmi les candidats en vœu 1.....	219
Tableau 104 : Caractéristiques des lycées selon le nombre de candidats (Licences sélectives, 2016) – Typologie 1.....	224
Tableau 105 : Caractéristiques des lycées selon le nombre de candidats (Licences sélectives, 2016) – Typologie 2.....	224
Tableau 106 : Caractéristique des lycées selon le nombre d'admis à l'Université (Licences sélectives, 2016).....	225
Tableau 107 : Typologie des établissements ayant présenté au moins un candidat en licences sélectives en 2016.....	228
Tableau 108 : Typologie des établissements ayant au moins un candidat admis en licences sélectives en 2016.....	231
Tableau 109 : Régression logistique, Présenter au moins un candidat en licence sélective (2016).....	232
Tableau 110 : Régression binomiales négatives tronquées à zéro sur le nombre de candidats en licence sélective.....	233
Tableau 111 : Régression binomiales négatives, admis en licence sélective (2016).....	234
Tableau 112 : Régression binomiale négative sur le nombre d'admis en licences sélectives à Paris 1 (2016) en fonction des caractéristiques des lycées d'origine	235
Tableau 113 : Régression binomiale négative sur le nombre de candidats en licences sélectives en fonction des caractéristiques des lycées d'origine en Île-de-France.....	236
Tableau 114 : Régression binomiale négative sur le nombre d'admis en licences sélectives en fonction des caractéristiques des lycées d'origine en Île-de-France.....	237
Tableau 115 : Régression binomiale négative sur le nombre d'admis en licences sélectives en fonction des caractéristiques des lycées d'origine en Île-de-France.....	238
Tableau 116 : Admission en licences sélectives parmi les candidats en vœu 1 scolarisés en France dans un lycée général (2016). Régression logistique.....	240
Tableau 117 : Admission en licences sélectives parmi les candidats en vœu 1 scolarisés en Île de France dans un lycée général (2016). Régression logistique.....	242
Tableau 118 : Admission en licences sélectives parmi les candidats en vœu 1 scolarisés dans un lycée général public (2016). Régression logistique.....	244
Tableau 119 : Communes présentant le plus de candidats en licence sélective.....	245
Tableau 120 : Arrondissements parisiens présentant le plus de candidats en licence sélective	246
Tableau 121 : Communes présentant le plus d'admis en licence sélective.....	249
Tableau 122 : Profil social des élèves admis à Sciences Po (1ère année, procédure par examen), inscrits à l'UPD (procédure Boléro non EDC), et LS Paris 1, LS hors Paris 1, ensemble des candidats LS.....	257
Tableau 123 : Origine sociale des élèves inscrits à Sciences Po et Dauphine en comparaison des primo-inscrits dans l'enseignement supérieur (PCS parent référent).....	263
Tableau 124 : Origine sociale des étudiants inscrits à Dauphine et Sciences po selon le département de l'établissement d'inscription l'année du baccalauréat.....	265
Tableau 125 : Profil social des élèves (1ère année, 2016, %).....	266
Tableau 126 : Présentation synthétique des classes issues des ACM- CAH* – Admis/Inscrits à Sciences Po (Procédure par examen), UPD (Boléro) et dans les licences sélectives de Paris1.....	271

Tableau 127 : Régression logistique – Admission.....	273
Tableau 128 : Profil social des élèves admis à Sciences Po (1ère année, procédure CEP, 2018) et à UPD (Égalité des chances, 2014-2018).....	275
Tableau 129 : Présentation synthétique des classes issues des ACM - CAH* – Admis/inscrits à Sciences Po (CEP) et UPD (Égalité des chances).....	275
Tableau 130 : Caractéristiques des lycées selon le nombre de candidats (2014-2017) à Sciences Po, UPD et aux licences sélectives de l'Université Paris 1 (procédure APB) – (2014-2017).....	276
Tableau 131 : Caractéristiques des établissements ayant envoyé au moins un candidat à Sciences Po (procédure par examen), UPD (Boléro) et aux licences sélectives de l'Université Paris 1 (procédure APB) – France métropolitaine + DOM (2014-2017).	277
Tableau 132 : Caractéristiques des types d'établissements avec le plus grand nombre de candidats (2014-2017).....	278
Tableau 133 : 4 :« Avoir au moins un candidat » à Sciences Po (procédure par examen), UPD (Boléro) et en licence sélective à Paris 1. Significativité et effet/ Régression logistique.....	279
Tableau 134 : Régression binomiale négative tronquée à zéro - Nombre de candidats à Sciences Po (procédure par examen), UPD (Boléro) et en licence sélective à Paris 1 parmi les établissements ayant au moins un candidat.....	280
Tableau 135 : Régression binomiale négative sur le nombre de candidats.....	281
Tableau 136 : Régression binomiale négative sur le nombre de candidats (Île-de-France).....	282
Tableau 137 : Nombre de candidats par ville (localisation du lycée d'origine)	285
Tableau 138 : Nombre de lycées par arrondissement et commune en fonction du nombre d'habitants et de jeunes (11-17 ans)	286
Tableau 139 : Principales caractéristiques géographiques des candidats à Sciences Po, UPD et dans les licences sélectives de Paris 1.....	287
Tableau 140 : Caractéristiques des lycées selon le nombre d'admis à Sciences Po (Procédure par examen) et d'admis à UPD (procédure Boléro), 2014-2017.....	289
Tableau 141 : Caractéristiques des lycées selon le nombre d'admis dans les licences sélectives de Paris 1 – 2016.....	289
Tableau 142 : Régression binomiale négative – Admis (Sciences Po, UPD et P1) parmi les établissements ayant eu des candidats.....	290
Tableau 143 : Régression binomiale négative – Admis (Sciences Po, UPD et P1) parmi les établissements ayant eu des candidats – Nb de candidats comme variable d'exposition.....	291
Tableau 144 : Régression binomiale négative sur le nombre d'admis (Île-de-France).....	292
Tableau 145 : Régression binomiale négative - Admis (Sciences Po, UPD et P1) parmi les établissements d'Île-de France ayant eu des candidats – Nb de candidats comme variable d'exposition.....	293
Tableau 146 : Significativité et effet/ Régression logistique sur l'admission, Sciences Po (procédure par examen), UPD (Boléro) et en licence sélective à Paris 1.....	294
Tableau 147 : Nombre d'admis à Sciences Po (procédure par examen), à UPD (procédure Boléro) et dans les licences sélectives de Paris 1 par ville* du lycée d'origine.....	295
Tableau 148 : Principales caractéristiques géographiques des admis à Sciences Po, UPD et dans les licences sélectives de Paris 1.....	298
Tableau 149 : Caractéristique des lycées CEP – Sciences Po et « Égalité des chances » UPD (2014-2017).....	301

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : AFC des établissements franciliens en fonction du sexe et de l'origine sociale.....	21
Figure 2 : ACM L'Université Paris 1 dans le champ des licences sélectives franciliennes.....	22
Figure 3 : Probabilité d'être admis selon le sexe et la moyenne aux épreuves anticipées du bac parmi les admissibles de la procédure CEP (2014-2018).....	53
Figure 4 : Premier plan factoriel ACM admissibles CEP (2014-2018).....	54
Figure 5 : Clusters issus de la CAH. Admissibles CEP 2014-2018.....	55
Figure 6 : Premier plan factoriel ACM admis CEP (2014-2018).....	56
Figure 7 : Clusters issus de la CAH. Admis CEP 2014-2018.....	56
Figure 8 : Probabilité d'être admis selon le sexe et la moyenne aux épreuves anticipées du bac parmi les candidats de la procédure par examen (2014-2018).....	65
Figure 9 : Premier plan factoriel ACM candidats, procédure par examen (2014-2018).....	67
Figure 10 : Clusters issus de la CAH. Candidats, procédure par examen (2018).....	67
Figure 11 : Premier plan factoriel ACM admis, procédure par examen (2014-2018).....	68
Figure 12 : Clusters issus de la CAH. Admis procédure par examen (2014-2018).....	70
Figure 13 : Profil social «CEP» candidats/admissibles/admis(%, 2017).....	82
Figure 14 : Profil social «procédure par examen» candidats/admissibles/admis (% , 2017).....	82
Figure 15 : Profil social «voie internationale» candidats/admissibles/admis (% , 2017).....	82
Figure 16 : Premier plan factoriel ACP – lycées ayant envoyé au moins un candidat à Sciences Po (Procédure par examen, 2014-2017).....	85
Figure 17 : Dendrogramme / CAH - lycées ayant envoyé au moins un candidat à Sciences Po (Procédure par examen, 2014-2017).....	88
Figure 18 : Clusters – CAH - lycées ayant envoyé au moins un candidat à Sciences Po (Procédure par examen, 2014-2017).....	88
Figure 19 : % classes supérieures candidats Sc Po / % cl sup terminales – Lycées publics.....	110
Figure 20 : % classes supérieures candidats Sc Po / % cl sup terminales – Lycées privés.....	111
Figure 21 : % classes supérieures candidats et admis Sc Po / % cl sup terminales – Lycées publics.....	111
Figure 22 : % classes supérieures candidats et admis Sc Po / % cl sup terminales – Lycées privés.....	112
Figure 23 : % classes supérieures candidats Sc Po / % cl sup terminales – Lycées publics IDF.....	112
Figure 24 : % classes supérieures candidats Sc Po / % cl sup terminales – Lycées publics hors IDF.....	113
Figure 25 : Premier plan factoriel ACP – lycées ayant envoyé au moins un candidat à Sciences Po (CEP, 2014-2017).....	115
Figure 26 : Dendrogramme / CAH - lycées ayant envoyé au moins un candidat à Sciences Po (CEP, 2014-2017).....	115
Figure 27 : Clusters CAH - lycées ayant envoyé au moins un candidat à Sciences Po (CEP, 2014-2017).....	116
Figure 28 : % cl supérieures admissibles CEP / % cl sup terminales.....	121
Figure 29 : % cl supérieures admissibles CEP / % cl sup terminales – IDF.....	122
Figure 30 : % cl supérieures admissibles CEP / % cl sup terminales – Hors IDF.....	123
Figure 31 : Part d'enfants de cadres supérieurs et d'enseignants pour les lycées CEP et les lycées non conventionnés (sources Base APAE 2017).....	124
Figure 32 : Taux de mention au baccalauréat général pour les lycées CEP et les lycées non conventionnés (sources Base APAE 2017).....	124
Figure 33 : Part d'enfants de cadres supérieurs et d'enseignants selon le taux de mention au bac général pour les lycées CEP et non CEP (sources Base APAE 2017).....	125

Figure 34 : Part d'enfants d'ouvriers et d'inactifs selon le taux de mention au bac général pour les lycées CEP et non CEP (sources Base APAE 2017).....	125
Figure 35 : Premier plan factoriel ACM (inscrits, procédure Boléro sans EDC, 2014-2018).....	134
Figure 36 : Clusters issus de la CAH. Inscrits procédure bolero (2014-2018).....	135
Figure 37 : Visualisation des classes dans le plan 1-2. Inscrits procédure bolero (2014-2018).	136
Figure 38 : Distribution des notes au baccalauréat selon la filière du baccalauréat et la zone d'implantation de l'établissement d'origine des candidats (1ère année, primo inscrits, procédure Boléro sans EDC, 2018).....	140
Figure 39 : Distribution des notes au baccalauréat selon la filière du baccalauréat et l'origine sociale des candidats (1ère année, primo inscrits, procédure Boléro sans EDC, 2018).....	141
Figure 40 : Premier plan factoriel ACM sur les candidats (1ère année, primo inscrits, procédure Boléro sans EDC, 2018).....	142
Figure 41 : Premier plan factoriel ACM sur les admis (1ère année, primo inscrits, procédure Boléro sans EDC, 2018).....	142
Figure 42 : Distribution des notes au baccalauréat selon la filière d'inscription dans l'enseignement supérieur (procédure Boléro sans élèves EDC, primo entrants, 2018).....	147
Figure 43 : Distribution des notes au baccalauréat selon la filière d'inscription dans l'enseignement supérieur uniquement pour les admis à l'UPD (procédure Boléro sans élèves EDC, primo entrants, 2018).....	147
Figure 44 : Premier plan factoriel ACM sur les inscrits par le programme EDC (UPD, 2014-2018).....	152
Figure 45 : CAH sur les deux axes de l'ACM.....	153
Figure 46 : Visualisation dans le plan 1-2 des deux classes de la CAH.....	153
Figure 47 : Premier plan factoriel ACP – lycées ayant envoyé au moins un candidat à l'UPD (Procédure Boléro, 2014-2017).....	161
Figure 48 : Dendrogramme CAH – lycées ayant envoyé au moins un candidat à l'UPD (Procédure Boléro, 2014-2017).....	162
Figure 49 : Matérialisation des classes dans le plan 1-2 (Procédure Boléro, 2014-2017).....	162
Figure 50a : Candidats et admis, 2018 uniquement, lycées publics.....	183
Figure 50b : Candidats et admis, 2018 uniquement, lycées privés.....	183
Figure 51a : Profil des inscrits et des établissements d'origine, 2014-2017, lycées publics.....	184
Figure 51b : Profil des inscrits et des établissements d'origine, 2014-2017, lycées privés.....	184
Figure 52 : Profil social des établissements EDC comparés aux autres (Procédure EDC, 2014-2017).....	187
Figure 53 : Profil scolaire des établissements EDC comparés aux autres (Procédure EDC, 2014-2017).....	187
Figure 54 : ACP sur les établissements EDC (plan 1-2).....	190
Figure 55 : Arbre de la classification (CAH) réalisée sur les établissements EDC.....	190
Figure 56 : Les établissements EDC dans le plan 1-2 selon leur groupe d'appartenance.....	191
Figure 57 : Les établissements EDC et non EDC ayant envoyé au moins un candidat à l'UPD entre 2014 et 2017 selon la part d'enfants de cadres supérieurs et enseignants et le taux de mentions au baccalauréat général.....	192
Figure 58 : Les établissements EDC et non EDC ayant envoyé au moins un candidat à l'UPD entre 2014 et 2017 selon la part d'enfants d'ouvriers et d'inactifs et le taux de mentions au baccalauréat général.....	193
Figure 59 : Premier plan factoriel - ACM des candidats en licences sélectives (2016).....	204
Figure 60 : Clusters issus d'une CAH suite à l'ACM sur les candidats des licences sélectives (2016).....	205
Figure 61 : Premier plan factoriel - ACM des admis licences sélectives (2016).....	215

Figure 62 : Clusters issus d'une CAH suite à l'ACM sur les admis des licences sélectives (2016).....	216
Figure 63 : Premier plan factoriel - ACM des admis en licences non sélectives en 2016.....	220
Figure 64 : Clusters issus d'une CAH suite à l'ACM sur les admis des licences non sélectives (2016).....	221
Figure 65 : Premier plan factoriel – ACP – Lycées ayant présenté au moins un candidat en licences sélectives en 2016.....	226
Figure 66 : Clusters suite à une CAH sur l'ACP – Lycées ayant présenté au moins un candidat en licences sélectives en 2016.....	227
Figure 67 : Premier plan factoriel – ACP – Lycées ayant envoyé au moins un candidat admis en licences sélectives en 2016.....	229
Figure 68 : Clusters suite à une CAH sur l'ACP – Lycées ayant envoyé au moins un candidat admis en licences sélectives à Paris 1 en 2016.....	230
Figure 69 : Composition sociale des établissements avec un nombre élevé de candidats et origine sociale de ces candidats, lycées publics.....	253
Figure 70 : Composition sociale des établissements avec un nombre élevé de candidats et origine sociale de ces candidats, lycées privés.....	253
Figure 71 : Répartition hommes-femmes parmi les néo entrants en première année d'université et de classe préparatoire.....	258
Figure 72 : Recrutement des filières SHS en Île-de-France selon le sexe.....	259
Figure 73 : Profil des primo-entrants à l'université selon la série du bac (2016).....	260
Figure 74 : Recrutement des filières SHS en Île-de-France selon la série du bac.....	260
Figure 75 : Profil social des primo-entrants dans les filières sélectives de l'enseignement supérieur en SHS (PCS dominante parmi les deux parents).....	261
Figure 76 : Recrutement des filières SHS en Île-de-France selon l'origine sociale.....	264
Figure 77 : Répartition des origines géographiques parmi les néo-entrants en première année d'université.....	267
Figure 78 : Recrutement des filières SHS en Île-de-France selon la localisation du lycée d'origine.....	268
Figure 79 : Recrutement des filières SHS en Île-de-France selon la moyenne aux épreuves anticipées du bac.....	269
Figures 80 : Comparaisons entre la populations mère de l'établissement, la population candidate et la population admise dans les établissements publics.....	299
Figures 81 : Comparaisons entre la populations mère de l'établissement, la population candidate et la population admise dans les établissements privés.....	300

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Nombre de licences sélectives dont le recrutement s'effectue par APB en 2016.....	33
Carte 2 : Nombre moyen de candidatures pour une place en licence sélective dont le recrutement s'effectue par APB en 2016.....	34
Carte 3 : Nombre de candidats (>50) Sciences Po (2014-2017). Procédure par examen - Communes - France métropolitaine.....	103
Carte 4 : Admis Sciences Po (procédure par examen) France entière / communes avec plus de 5 admis.....	104
Carte 5 : Candidats Sciences Po (procédure par examen) IDF + (communes avec plus de 50 candidats, 2014-2017).....	107
Carte 6 : Admis Sciences Po (procédure par examen) IDF (communes avec plus de 5 admis, 2014-2017).....	107
Carte 7 : Lycées publics Sciences Po, Île-de-France (Candidats Sciences Po, procédure par examen, 2014-2017).....	108

Carte 8 : Lycées publics Sciences Po, Île-de-France (admis Sciences Po, procédure par examen, 2014-2017).....	108
Carte 9 : Lycées privés Sciences Po, Île-de-France (Candidats Sciences Po, procédure par examen, 2014-2017).....	109
Carte 10 : Lycées privés Sciences Po, Île-de-France (admis Sciences Po, procédure par examen, 2014-2017).....	109
Carte 11 : Admissibles CEP 2014-2017 (France entière – communes).....	120
Carte 12 : Admissibles et admis CEP 2014-2017 (Île-de-France – communes).....	121
Carte 13 : Nombre de candidats à l'UPD par commune (procédure Boléro, plus de 50 candidats entre 2014 et 2017 – France métropolitaine).....	177
Carte 14 : Nombre d'inscrits à l'UPD par commune (plus de 5 inscrits entre 2014 et 2017 – France métropolitaine).....	178
Carte 15 : Nombre de candidats à l'UPD par commune d'Île-de-France (plus de 50 candidats entre 2014 et 2017 – procédure Boléro hors EDC).....	180
Carte 16 : Nombre d'inscrits à l'UPD par commune d'Île-de-France (plus de 5 inscrits entre 2014 et 2017 – procédure Boléro hors EDC).....	180
Carte 17 : Nombre de candidats à l'UPD par commune d'Île-de-France (lycées publics uniquement – candidats procédure Boléro hors EDC entre 2014 et 2017).....	181
Carte 18 : Nombre d'inscrits à l'UPD par commune d'Île-de-France (lycées publics uniquement – inscrits procédure Boléro hors EDC entre 2014 et 2017).....	181
Carte 19 : Nombre de candidats à l'UPD par commune d'Île-de-France (lycées privés uniquement – candidats procédure Boléro hors EDC entre 2014 et 2017).....	182
Carte 20 : Nombre d'inscrits à l'UPD par commune d'Île-de-France (lycées privés uniquement – inscrits procédure Boléro hors EDC entre 2014 et 2017).....	182
Carte 21 : Nombre de candidats EDC à l'UPD par commune d'Île-de-France (candidats procédure EDC entre 2014 et 2017).....	188
Carte 22 : Nombre d'inscrits EDC à l'UPD par commune d'Île-de-France (candidats procédure EDC entre 2014 et 2017).....	189
Carte 23 : Nombre de candidats à une licence sélective de (2016), Île-de-France.....	247
Carte 24 : Nombre de candidats à une licence sélective de (2016), Île-de-France.....	247
Carte 25 : Nombre de candidats à une licence sélective par établissement public (2016), Île-de-France.....	248
Carte 26 : Nombre de candidats à une licence sélective par établissement privé (2016), Île-de-France.....	248
Carte 27 : Nombre d'admis à une licence sélective, Île-de-France.....	251
Carte 28 : Nombre d'admis à une licence sélective par commune, zoom Paris et banlieue Ouest.....	251
Cartes 29 : Nombre de candidats (> 50) ScPo-UPD (2014-2017). Communes - France métropolitaine.....	284
Cartes 30 : Nombre de candidats (< 50) Sc Po-UPD (2014-2017) - LS Paris 1 (2016) Communes Île-de-France.....	288
Cartes 31 : Nombre d'inscrits (> 5) Sc Po-UPD (2014-2017). Communes - France métropolitaine.....	296
Cartes 32 : Nombre d'inscrits (> 5) Sc Po-UPD (2014-2017) LS Paris 1 (2016). Communes Île-de-France.....	297
Cartes 33 : Nombre d'admissibles CEP et candidats Égalité des chances (2014-2017). Établissements Île-de-France.....	302
Cartes 34 : Nombre d'admis CEP et d'inscrits Égalité des chances (2014-2017). Établissements Île-de-France.....	303

Ce document est extrait du rapport complet produit par l'équipe de recherche.
Il ne mentionne pas explicitement les noms des établissements éducatifs.

INTRODUCTION

La sélection à l'entrée dans l'enseignement supérieur dans le domaine des sciences humaines et sociales

Dans le contexte plus général du débat sur la sélection à l'entrée à l'université (voir par exemple Chauvel et Hugrée 2019 ; Bodin et Orange 2019), l'analyse des principes, des procédures et surtout des effets de cette sélection mise en place par un nombre croissant d'établissements d'enseignement supérieur est fondamentale. En effet, les modes de sélection de ces établissements ont des effets à la fois sur le profil de leur public, mais aussi sur celui des filières non-sélectives de l'enseignement supérieur, et sur les rapports entre les différentes institutions de ce champ.

Traditionnellement, la distinction filières sélectives/filières non-sélectives de l'enseignement supérieur renvoyait aux classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et aux grandes écoles d'un côté (et, plus marginalement, aux filières courtes moins prestigieuses, comme les STS-IUT), et à l'université de l'autre. Mais les changements intervenus ces quinze dernières années dans ce champ ont considérablement redéfini cette opposition classique.

Certes, dans le domaine des sciences sociales au sens large (économie, gestion-management, droit, sciences politiques, sociologie, histoire), les CPGE (A/L, B/L, EC) et les grandes écoles aux-quelles elles donnent accès (ENS, grandes écoles de commerce, ENSAE, etc.) restent très visibles et attractives, mais elles font face à la concurrence à la fois d'autres grandes écoles ou grands établissements qui recrutent immédiatement après le baccalauréat (typiquement Sciences Po et l'Université Paris Dauphine – ci-après UPD), mais aussi à un nombre croissant de filières sélectives au sein de l'université, ainsi que d'écoles de commerce post-bac. Au final, nous sommes bien face à un espace de l'enseignement supérieur plus complexe et plus concurrentiel au niveau bac 0 dans le domaine des sciences humaines et sociales.

Parallèlement au développement de la sélection dans le domaine des sciences humaines et sociales (SHS), on assiste à une montée en puissance de toute une série de programmes en faveur de l'ouverture sociale (Allouch, Buisson-Fenet, 2008 ; Van Zanten, 2010), précisément dans les institutions les plus sélectives. En effet, face à la critique de leur faible niveau de démocratisation, de nombreuses grandes écoles ont mis en place des programmes dits « d'égalité des chances » et/ou « d'ouverture sociale ». C'est le cas notamment de Sciences Po et de l'UPD qui seront précisément analysés dans ce rapport. Si ces programmes ont en commun l'objectif de diversifier un recrutement massivement issu des classes supérieures, leur conception, leur portée, leur mise en œuvre et leurs effets ne sont pas identiques d'un établissement à l'autre.

La question de la formation et de la diversification des élites s'est imposée à l'agenda politique, et est devenue un élément stratégique des établissements du point de vue de leur image et de leur engagement. Par ailleurs, cette injonction à proposer des programmes d'ouverture sociale cible exclusivement les grandes écoles mais ne concerne pas les filières les plus sélectives des premiers cycles universitaires dont le profil du recrutement pour les plus sélectives d'entre elles est pourtant très similaire. On peut donc parler de tension entre ces deux tendances : plus de sélection d'un côté, et injonction à plus de diversité sociale de l'autre.

Le choix d'une comparaison Sciences Po (Sc Po), Université Paris-Dauphine (UPD) et licences sélectives de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (LS1)

Nous avons fait le choix de centrer notre analyse sur trois filières sélectives de l'enseignement supérieur en Île-de-France dans le domaine des SHS : Sciences Po, UPD, et les licences sélectives de l'Université Paris 1 pour plusieurs raisons.

Premièrement, chacune représente une figure institutionnelle spécifique de la sélection dans l'enseignement supérieur :

- une grande école classique (Sciences Po), même si cette institution s'est considérablement transformée en donnant une place de plus en plus importante à la recherche et en revendiquant précisément le statut « d'université de recherche » de niveau international. Il s'agit d'un changement fondamental par rapport au modèle classique de la grande école française des décennies précédentes qui, sur ce plan, rapproche cette institution des grandes universités étrangères, mais aussi d'une partie des universités françaises dans lesquelles les activités de recherche sont très présentes.
- une université au profil atypique (UPD) car créée en 1970 et ayant instauré dès 1975 un « numerus clausus ». Déclarée illégale par le Conseil d'État en 1990, la sélection à l'entrée de Dauphine est devenue légale en 2004 lorsque celle-ci a obtenu le statut de « grand établissement ». UPD est la première (et l'unique) université membre de la conférence des grandes écoles (depuis 2014).
- une université classique, mais qui, du fait de proposer un grand nombre de licences sélectives parmi les plus attractives et sélectives en Île-de-France (LS1), se distingue d'un grand nombre d'autres universités dans lesquelles ces filières sont beaucoup moins présentes.

Deuxièmement, ces trois institutions d'enseignement supérieur proposent des enseignements fondamentaux dans les principales disciplines des SHS : économie-gestion-management, sciences politiques, sociologie, droit, histoire. Elles correspondent de ce point de vue, même si de manière différente, à la figure académique de la formation universitaire de haut niveau, qui les distingue des écoles de commerce post-bac (dont nous parlerons dans la deuxième partie) et des autres formations professionnelles sélectives courtes. Elles ne correspondent pas non plus au modèle des CPGE, qui comme leur nom l'indique, ont vocation à préparer principalement aux concours des grandes écoles.

Enfin, il s'agit de trois établissements prestigieux, visibles et attractifs au sein de l'offre d'enseignement supérieur en SHS en Île-de-France.

Dauphine, Sciences Po et l'Université Paris 1 dans le champ de l'enseignement supérieur en Île-de-France

Ces institutions ont également des caractéristiques qui les rapprochent du point de vue du profil social, scolaire et territorial de leur recrutement. Cette proximité apparaît clairement sur le premier plan de l'analyse factorielle des correspondances (AFC) réalisée sur les établissements franciliens en fonction du sexe, de l'origine sociale et du département d'études en terminale¹ (figure 1).

1. Réalisée à partir des bases SISE d'inscription dans l'enseignement supérieur. Ces dernières ne permettant pas de distinguer les licences sélectives des autres licences, les valeurs obtenues pour les licences sélectives et non sélectives de Paris 1 à partir de la base APB 2016 ont été projetées en supplémentaires, afin de distinguer au sein de l'établissement ces deux types de formation.

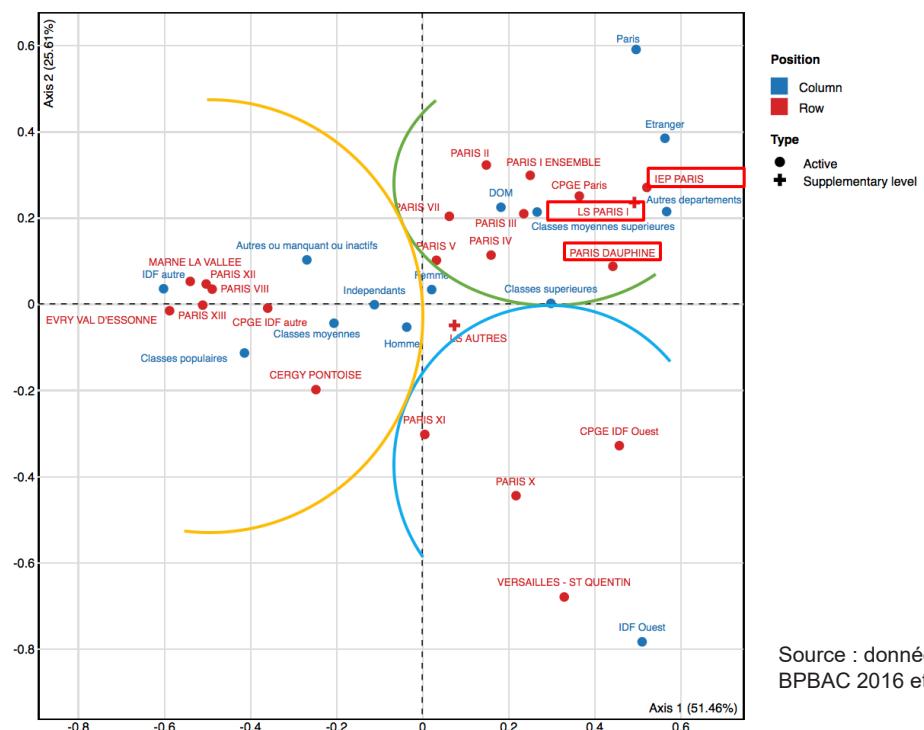
Le premier axe est structuré par une opposition sociale, des catégories sociales les moins favorisées (à gauche de l'axe 1) aux plus favorisées (à droite du même axe). Cette opposition va de pair avec une opposition entre les territoires où vivent ces populations, principalement au Nord et à l'Est de l'Île-de-France pour les classes populaires, à Paris et à l'Ouest pour les classes supérieures. Le second axe est quant à lui structuré autour de l'opposition entre banlieues Ouest et Paris.

Un premier groupe d'établissements, situé à la gauche du graphique, regroupe les universités des banlieues les moins favorisées d'Île-de-France, qui sont principalement les « nouvelles universités » créées dans les années 1990 à la suite du plan U2000 dans le but de favoriser la poursuite d'études dans le supérieur des jeunes de ces territoires. Le recrutement est de fait plus populaire, en lien avec la ségrégation socio-résidentielle francilienne : les étudiants sont alors plus fréquemment issus des classes populaires ou moyennes. On constate en outre que les CPGE situées sur ce territoire appartiennent également à ce groupe, celles-ci étant davantage des CPGE de proximité.

Un second groupe, en bas à droite, regroupe les établissements des banlieues les plus favorisées, ainsi que les CPGE de ces territoires. Les élèves qui sont inscrits dans ces filières/établissements sont plus fréquemment issus des classes supérieures.

Figure 1 : AFC des établissements franciliens en fonction du sexe et de l'origine sociale

AFC des établissements franciliens en fonction du sexe, de l'origine sociale et du département d'études en terminale

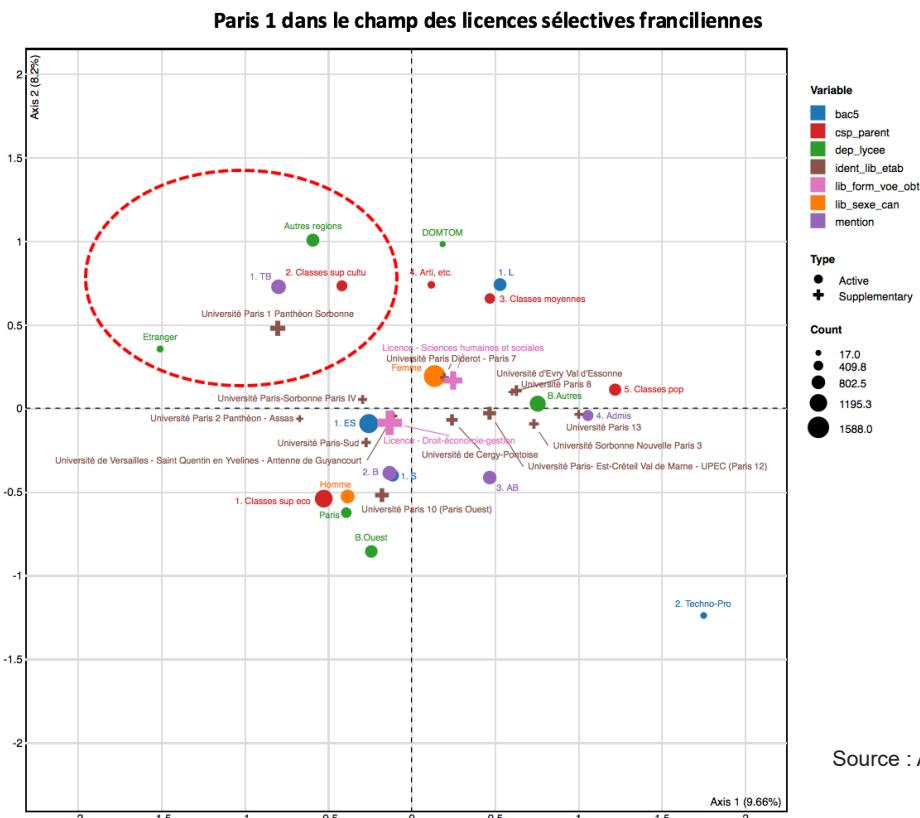


Enfin, le troisième groupe, en haut à droite, regroupe les universités parisiennes ainsi que Sciences Po et l'UPD. Ces établissements sont également caractérisés par un recrutement plus favorisé. Toutefois, au sein de ce groupe d'établissements, Sciences Po et UPD se démarquent des autres universités par leur position à l'extrême droite du premier axe, en compagnie des CPGE, illustrant leur recrutement majoritairement composé d'enfants des classes supérieures, bien davantage que dans les universités parisiennes classiques qui ne peuvent sélectionner. La projection des licences sélectives de Paris 1 et des autres universités franciliennes souligne l'homogénéité dans le recrutement entre les licences sélectives de Paris 1 et Sciences Po, caractérisé par une proportion plus importante d'élèves issus de la fraction culturelle des classes supérieures, contrairement à Dau-

phine où les étudiants sont davantage issus de la fraction économique². De même, le recrutement à UPD est davantage tourné vers les banlieues Ouest que ne l'est celui de Sciences Po ou de Paris 1, sans doute en lien avec la localisation de l'institution dans le 16^{ème} arrondissement. Ces trois établissements occupent toutefois une position relativement proche dans l'espace des établissements franciliens post-bac, confirmant le choix de notre objet de recherche.

Une autre analyse factorielle (Analyse des Correspondances Multiples - ACM)³ fait quant à elle ressortir la position spécifique des licences sélectives de l'Université Paris 1 par rapport à la plupart des autres universités franciliennes (figure 2).

Figure 2 : ACM - L'université Paris 1 dans le champ des licences sélectives franciliennes



D'un point de vue scolaire, le degré de sélection est ainsi très variable selon les formations, inégalement sélectives sur le plan scolaire. Ce sont principalement au sein des universités de banlieues que l'on retrouve une proportion plus importante d'étudiants moins bien dotés sur le plan scolaire. De même, le recrutement y est plus populaire, en lien également avec un recrutement plus localisé : il s'agit alors pour ces universités d'éviter l'exode des étudiants vers les universités intra-muros, jugées plus prestigieuses par les élèves de terminale (Baron, 2009). Se développent alors des licences sélectives mais qui n'ont pas principalement pour vocation de recruter les « meilleurs » étudiants sur le plan scolaire. Elles se présentent plutôt comme des formations sélectives dans des domaines bien particuliers, comme par exemple la licence « droit et informatique » de l'Université d'Évry.

2. Par la suite, la fraction des classes supérieures fortement dotée en capital culturel (cadres de la fonction publique, professeurs et professions scientifiques, et professions de l'information, des arts et des spectacles) sera nommée « classes moyennes supérieures ». Elle est distinguée de celle fortement dotée en capital économique (cadres du privé, ingénieurs et professions libérales, chefs d'entreprise avec plus de 10 salariés) que nous nommerons « classes supérieures ». Pour plus de détails, voir l'encadré Encadré méthodologique « Origine sociale des élèves et catégories sociales des parents » dans les annexes.

3. Réalisée à partir des admissions sur la base APB 2016, ce qui exclut de facto l'UPD et Sciences po.

D'autres universités proposant des licences sélectives se caractérisent par un recrutement des bons étudiants parisiens et issus des banlieues Ouest. Il s'agit davantage des licences sélectives en droit, économie, gestion, dans des établissements parisiens (Paris II, Paris IV) ou de la banlieue Ouest, comme Nanterre ou Saint-Quentin-en-Yvelines. En lien avec la population de ces territoires, le recrutement est davantage tourné vers les lycéens issus des classes supérieures. Ces universités proposent des formations visant à recruter les meilleurs étudiants sur le plan scolaire. Elles doivent toutefois faire face à une concurrence forte de Paris 1 ou encore UPD dans ces disciplines, qui bénéficient actuellement d'une position privilégiée dans la hiérarchie des formations, notamment pour les universités de banlieues ouest.

Enfin, Paris 1 occupe une position spécifique dans ce champ des licences franciliennes, tant d'un point de vue du recrutement scolaire (67%, soit deux tiers des admis, sont titulaires d'une mention très bien, contre 19% au sein des autres licences sélectives), social (une majorité d'admis est issue des classes supérieures, mais le recrutement se fait davantage vers les fractions culturelles qu'économiques des classes supérieures) que territorial. Si une part importante des élèves admis à Paris 1 sont des résidents franciliens (43%), comparativement aux autres universités franciliennes, Paris 1 se distingue par son recrutement davantage national et international, puisque 43% des admis sont également issus d'un département métropolitain non francilien, et 12% de l'étranger, contre respectivement 17% et 2% pour les autres licences sélectives franciliennes. Bénéficiant d'un statut reconnu et d'un rayonnement national comme international, Paris 1 Panthéon Sorbonne propose alors une offre de formation de licences sélectives susceptible de recruter de très bons étudiants, et se définit implicitement ainsi comme une alternative crédible aux CPGE.

Présentation comparée des modalités de sélection

Si Sciences Po, UPD et Paris 1 (licences sélectives) pratiquent toute la sélection, les modalités diffèrent sensiblement entre les trois institutions.

Sciences Po : trois procédures hors APB/Parcoursup aux logiques et à la sélectivité différentes

La procédure par examen est la voie principale d'admission en première année pour les élèves des lycées français de France (environ 45 % des admis en 2018). Elle repose sur une phase d'admissibilité composée d'une part de l'évaluation du dossier de candidature qui comprend les bulletins des trois années de lycée, les notes aux épreuves anticipées du baccalauréat, une lettre de motivation ; et d'autre part de trois épreuves écrites (histoire, coefficient 2 ; une épreuve à option au choix : littérature et philosophie ; mathématiques ; sciences économiques et sociales, coefficient 2 ; une épreuve de langue étrangère au choix). Au vu du dossier, certains candidats peuvent être dispensés des épreuves écrites. Les élèves admissibles sont ensuite convoqués à la phase d'admission composée d'un entretien oral qui a pour objet « d'évaluer la maîtrise de l'expression orale, la motivation du candidat, son ouverture d'esprit, son goût pour l'innovation, sa curiosité intellectuelle, sa capacité à mobiliser et à mettre en relation des connaissances pertinentes, sa capacité à être en prise sur les enjeux contemporains, son esprit critique, ainsi que sa capacité à développer une réflexion personnelle ». Le jury de l'oral d'admission est composé de deux personnes, un(e) représentant(e) de la direction et un(e) enseignant(e)-chercheur(e).

L'admission par la procédure internationale constitue la deuxième voie d'admission. Elle s'est considérablement développée au cours des dernières années au point de représenter à peu près le même poids que la procédure par examen en 2018. Elle ne concerne que les élèves ayant obtenu

le baccalauréat français à l'étranger ou un diplôme étranger équivalent en France ou à l'étranger⁴. En l'absence d'épreuves écrites, l'admissibilité se fait sur dossier, suivie d'un entretien au cours duquel le candidat doit présenter, commenter et analyser un texte, puis répondre à des questions plus personnelles.

Mises en place en 2001, les Conventions Éducation Prioritaires⁵ (CEP) sont une procédure d'admission spécifique ouverte aux élèves des lycées partenaires de Sciences Po situés en Zone d'Éducation Prioritaire. Au nombre de 7 en 2001, ils sont aujourd'hui 106, répartis dans plusieurs académies de la métropole et des DOM.

Cette procédure repose sur une phase d'admissibilité qui se déroule dans les lycées sur la base d'une revue de presse et des résultats scolaires de l'élève au cours des trois années de lycée. Le jury d'admissibilité prend en compte : « la progression observée entre la classe de seconde et la terminale, la capacité de travail, la maîtrise de l'écrit, la maîtrise d'une langue étrangère, la curiosité intellectuelle, la capacité d'adaptation et la motivation ». Les admissibles sont ensuite convoqués à un entretien d'une vingtaine de minutes « destiné à apprécier les qualités de maîtrise de l'expression orale et de la réflexion, la curiosité intellectuelle et la motivation du candidat ». Le jury de l'oral d'admission est constitué de trois personnes, un(e) représentant(e) de la direction, un(e) enseignant(e)-chercheur(e), et un(e) professionnel(le) extérieur(e).

Enfin, sur la base de cet entretien, mais aussi des autres éléments du dossier scolaire, un jury d'admission prend la décision finale. Environ 10 % des admis en première année entrent par cette voie.

Des procédures spécifiques existent pour les doubles diplômes avec d'autres universités parisiennes ou étrangères. Dans les deux cas, l'admissibilité se fait sur dossier scolaire, et s'accompagne d'un oral d'admission devant un jury constitué de membres des deux institutions partenaires.

Dans tous les cas, selon des critères et des barèmes différents, il s'agit de retenir durant la phase d'admissibilité les « meilleurs » dossiers. Les épreuves écrites jouent un rôle prépondérant dans la sélection des admissibles⁶ par la procédure par examen, alors que seul le dossier de presse constitue une sorte d'épreuve écrite pour le CEP. Le recrutement CEP a donc bien une logique spécifique puisque, comme l'annonce l'institution, il s'agit de « laisser une place dans l'enseignement supérieur aux élèves les plus talentueux et *méritants*, quelles que soient leurs origines familiales, sociales et culturelles ».

Cependant, l'admissibilité par la procédure par examen est nettement plus sélective que pour le CEP et la voie internationale (autour de 27% d'admissibles dans le premier cas et entre 50 et plus de 70% pour les deux autres voies selon les années). Mais une fois cette étape franchie, les chances d'être admis sont beaucoup plus fortes pour cette voie que pour le CEP (un peu plus d'une chance sur deux pour celle-ci ; une chance sur trois pour le CEP). Si l'on s'intéresse en revanche au taux d'admis parmi les candidats, l'écart entre la voie CEP et la procédure par examen est faible. Il est en revanche plus élevé pour la voie internationale qui se présente finalement comme la voie d'admission la moins sélective.

4. Ainsi, sur la période 2014-2017, 18 % des élèves admissibles par cette voie avaient obtenu un double diplôme (Baccalauréat français + équivalent étranger, pour l'essentiel Abibac, puis dans une moindre mesure Esabac et Bachibac) dans un lycée français en France. 35 % des admis par cette voie sont de nationalité française.

5. Pour une présentation plus détaillée des différentes procédures d'admission, voir le site : <http://www.sciencespo.fr/admissions/fr/content/admission-au-collegequelle-procedure-dadmission-correspond-votre-situation>

6. Alors que l'admission par la voie internationale échappe aux épreuves écrites, souvent présentées comme le fondement du concours à la française, cette voie d'admission a rarement fait l'objet de critiques qui ont pu être adressées à la procédure CEP, accusée par certains de remettre en cause la « logique méritocratique ».

Les trois procédures d'admission à Sciences Po se distinguent donc très nettement par leurs modalités, leur bassin de recrutement, et leurs objectifs.

La procédure par examen est d'une certaine façon la plus classique, avec une phase d'admissibilité fondée sur des épreuves écrites pour des lycéens français scolarisés massivement dans des lycées de la métropole. La procédure CEP délègue la phase d'admissibilité aux lycées conventionnés des zones prioritaires. Elle ne repose pas sur des épreuves écrites au sens strict et ne concerne qu'un nombre limité d'élèves. Enfin, la procédure internationale échappe également aux épreuves écrites en tant que telles et cible donc des élèves scolarisés à l'étranger.

La formation dispensée dans le premier cycle de Sciences Po (*Bachelor*) repose sur cinq disciplines fondamentales : sciences politiques, histoire, droit, sociologie, économie. Contrairement à UPD, les mathématiques et l'informatique ne constituent pas des filières en tant que telles. Il est en revanche possible de combiner d'autres disciplines scientifiques (Biologie, Chimie, Mathématiques, Informatique, Mécanique-Physique) ou bien encore avec les lettres, ou la philosophie à travers les doubles diplômes avec Sorbonne Université, mais cela ne concerne qu'un petit nombre d'étudiants.

Dauphine : une procédure unique d'admission hors APB/Parcoursup sur la base d'un algorithme

La « sélection automatisée » via le programme Boléro est de très loin la principale voie d'admission en première année de Licence en Sciences des Organisations⁷ sur le campus parisien⁸. Elle repose sur le calcul d'un « score » fondé sur les notes de lycée et des épreuves anticipées du baccalauréat. Sont ensuite admis tous les étudiants dont le score « passe la barre ». En réalité, il n'y a pas une mais plusieurs barres en fonction de :

- La filière de baccalauréat (S/ES), ainsi que les spécialités choisies ;
- La région d'origine de l'établissement, simplifiée en trois catégories : « Île-de-France » (IDF), « Province » (PRO), « Lycées français de l'étranger » (LFE) ;
- La « catégorie du lycée » établie en interne de Dauphine pour neutraliser les différences de notation supposées entre les meilleurs établissements et les moins bons.

La logique de ces barres différencierées est d'abord de permettre une sélection méritocratique « efficace » (au sens de la meilleure gestion des risques scolaires, i.e. avoir des étudiants qui réussissent à Dauphine). Pour autant, elles font aussi l'objet d'un pilotage autour de quotas souples : maintenir une proportion d'1/3 d'étudiants venant des filières ES ; avoir une répartition géographique de l'ordre de deux petits tiers de lycéens franciliens, et d'un gros tiers de lycéens de province ou LFE (environ 7 %) (Barraud de Lagerie et Tenret, 2020).

Ces règles de décision fournies par l'algorithme s'accompagnent d'un travail qualitatif, en aval, opéré par la « commission boléro » qui rassemble des universitaires et des administratifs de Dauphine. Initialement pensé comme un temps de contrôle et de « repêchage » très marginal, ce travail de la commission consiste depuis quelques années à examiner un grand nombre de dossiers des candidats autour de la barre d'admission pour sélectionner environ 200 admis à partir de la distance à la barre et des avis des enseignants et des chefs d'établissement.

7. Dauphine compte deux grands parcours, un parcours « Science des Organisations » et un parcours en « mathématiques et informatiques ».

8. Trois autres campus accueillent des formations dauphinoises : Londres, Madrid, Francfort. La sélection des étudiants peut y passer un travail en commission.

Le taux de retour des candidats Boléro est d'environ 40 % et, en 2017, la campagne Boléro se répartissait comme ci-dessous :

- 5839 candidats en Degead (Diplôme d'établissement en gestion et économie appliquée de Dauphine) ;
- 1280 admis sur score et 200 admis sur dossier ;
- 643 nouveaux étudiants dans la promotion (11 annulations), dont 7% LFE⁹, 31% PRO, 62% IDF et 59% bac S-SI, 41 % bac ES.

Un programme d'ouverture sociale baptisé « Égalité des chances » existe depuis 2009. Ce programme repose sur un partenariat entre des lycées et l'Université Paris Dauphine. La sélection de ces lycées s'est faite en particulier dans le cadre des « cordées de la réussite », mais aussi par des prises de contact directes entre Dauphine et certains établissements. A l'origine, seuls quelques lycées étaient partenaires. En 2017, le nombre de lycées monte à 27 et 35 en 2019, dont pour la première fois des établissements hors Île-de-France.

Trois types d'action sont entreprises avec les élèves de ces établissements : une action de « sensibilisation des élèves à l'enseignement supérieur par des interventions dans les lycées et l'organisation de journées découverte sur le campus de Dauphine » ; des « cours de renforcement dans les lycées pour préparer les jeunes désireux d'intégrer Dauphine (ou toute autre formation ambitieuse) après le baccalauréat » ; enfin, un « accompagnement des étudiants dauphinois issus du programme tout au long de leur parcours à Dauphine, notamment par un système de parrainage, l'organisation d'activités avec des entreprises partenaires et l'offre de logements étudiants »¹⁰.

Les élèves issus du programme Égalité des chances sont incités à déposer un dossier de candidature à Dauphine qui, dans un premier temps, passe par l'algorithme boléro au même titre que les autres candidatures. Dans un second temps, une commission spécifique se réunit – la commission Égalité des chances – pour étudier spécifiquement les dossiers des élèves du programme.

Au cours de la campagne Égalité des chances 2017, on comptait ainsi 212 candidats pour 47 inscrits.

Le programme « Talents », enfin, a été mis en place en 2014. Il a été créé pour permettre à des artistes et sportifs de haut niveau et, depuis 2016, à des entrepreneurs, d'entrer à Dauphine et d'y suivre une scolarité aménagée (la première et la deuxième année en 6 semestres). Les dossiers sont examinés par la commission « Dauphine-Talent ». A noter que, dans cette voie, les étudiants venant de bac L (spécialité mathématiques) peuvent candidater (en envoyant un dossier papier, tandis que les autres renseignent également leurs informations via Boléro). Ils composent un groupe de TD à part (environ une trentaine d'étudiants) et bénéficient d'un emploi du temps spécifique. Très singulière, cette voie d'entrée à Dauphine ne sera pas examinée dans le présent rapport.

Licences sélectives à Paris 1 : une sélection sur dossier aux critères peu explicites

Pour les licences sélectives comme non sélectives, le recrutement des étudiants de Paris 1 s'effectue par la procédure nationale d'admission dans l'enseignement supérieur au moyen d'une plate-forme centralisant les vœux d'orientation. Si de 2009 à 2018, il s'agissait d'Admission Post Bac (APB), cette dernière a été remplacée par ParcoursSup à l'hiver 2018 suite à la loi ORE. Les données que nous exploitons concernent l'année 2016, et nous présentons de fait cette procédure, en nous appuyant cependant sur certains éléments de la session de recrutement 2020.

9. Les plus gros pourvoyeurs de candidats et d'admis sont quelques lycées français du Maghreb.

10. Voir le site <http://www.fondation-dauphine.fr/egalite-des-chances> consulté le 20/02/2020.

De janvier à mars, les candidats étaient invités à formuler des vœux d'orientation sur APB, en licence mais également dans un certain nombre d'autres formations du supérieur, parmi lesquelles les CPGE, les IUT ou les STS. En plus de postuler dans différentes formations, les candidats devaient également hiérarchiser leurs vœux, afin que le processus d'affectation attribue rapidement à chacun la formation correspondant le mieux à ses aspirations d'orientation. Les candidats recevaient alors, entre juin et juillet, une proposition d'admission qu'ils étaient libre d'accepter ou non.

Contrairement aux licences non sélectives, dont l'admission est, hors cas des licences dites en tension, automatique, les licences sélectives choisissent leurs futurs étudiants, inversant alors la relation traditionnelle entre étudiants et établissements.

Ainsi, une fois la phase de candidatures terminée, les différentes universités ayant des licences sélectives, dont Paris 1, démarrent une phase d'examen des candidatures reçues par une commission de gestion des vœux. Cette phase d'examen conduit à refuser un certain nombre de candidats, et à classer les étudiants dont le profil intéresse l'établissement. Comme pour les CPGE, le nombre de candidats classés est supérieur au nombre de places disponibles, dans la mesure où une proportion non négligeable d'entre eux souhaitent également rejoindre d'autres formations.

Les critères sur lesquels s'opère véritablement la sélection à Paris 1 ne sont, comme pour d'autres institutions, pas rendus publics. Cependant, sur la nouvelle plateforme ParcourSup, l'établissement précise que l'examen du dossier tiendra compte du « *projet de formation et son adéquation avec la formation envisagée, la motivation, les notes de terminale et de première, les notes anticipées du Bac, les avis pédagogiques portés par le lycée ou tout autres éléments qualitatifs permettant d'apprécier la candidature au regard des attendus nationaux de la mention.* » (ParcourSup, session 2020, double licence droit-économie).

Il s'agit alors de recruter les meilleurs étudiants sur le plan scolaire (voir en amont), afin de contribuer au prestige de l'établissement et ainsi « *développer cette spécificité avec des cursus d'excellence, bien souvent uniques, dans des domaines divers et très variés* » (Guide des doubles licences de P1). Ainsi, pour la double licence droit-économie de Paris 1, il est précisé sur ParcourSup qu'« *un bac S ou ES spécialité maths avec mention Bien sont requis (notes supérieures à 12 pour les matières littéraires)* », dans la mesure où ce « *cursus implique une lourde charge de travail exigeant le goût de l'effort, une grande maturité, une excellente méthode de travail et de grandes capacités d'assimilation* ».

Une hiérarchie des choix, des arbitrages et des orientations entre les trois institutions

Si la majorité des candidats à Sciences Po déclare qu'il s'agit de leur premier choix, c'est moins systématiquement le cas pour UPD (pour les inscrits) et les licences sélectives de Paris 1. Cela se traduit par une perte marginale d'étudiants entre les admis et les inscrits à Sciences Po, alors que cette perte s'élève à près de 60 % à UPD et qu'elle apparaît difficile à évaluer précisément pour les LS de Paris 1.

Sciences Po : un premier choix

L'enquête post-admission concerne les élèves admis en première année à Sciences Po par la procédure par examen et la procédure CEP (donc hors voie internationale). Elle se déroule en ligne au début de l'été, quelques semaines après leur résultat d'admission. Il s'agit d'un questionnaire court qui vise à mieux connaître, entre autres, leur orientation dans l'enseignement supérieur en cas d'échec à Sciences Po.

La très grande majorité des élèves (96%) déclare que Sciences Po était leur premier choix. Cela est cohérent avec les données sur les admis et les inscrits (ceux qui valident leur admission) qui indiquent une très faible perte.

Pour l'année 2019, ce sont donc seulement 43 étudiants sur 1028 qui n'indiquent pas Sciences Po comme premier choix. 16 d'entre eux indiquent une université étrangère comme premier choix, 11 l'université (8 en double licence), et 10 une CPGE.

En cas d'échec à Sciences Po, 43 % des candidats auraient choisi d'intégrer une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE). Ce choix arrive en tête, devant l'université (34%) et les IEP de province (14 %).

Entre 2015 et 2019, on assiste à une baisse du choix des CPGE au profit de l'université, en lien avec une augmentation des licences sélectives qui ne remet pour le moment pas en cause la position dominante des CPGE (Van Zanten, 2016). Cela concernait près de la moitié des candidats en 2015, et seulement 36% en 2019.

Tableau 1 : Orientation choisie en cas d'échec à l'admission à Sciences Po

	2015	2016	2017	2018	2019	Total général
CPGE	48,2%	46,6%	45,5%	41,5%	35,7%	42,6%
Université	28,8%	28,3%	29,9%	34,3%	41,5%	33,6%
IEP Province	13,0%	14,3%	14,5%	14,7%	13,3%	13,9%
Autres	10,0%	10,9%	10,2%	9,4%	9,4%	9,9%
Total général	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Sources : Enquête post-admission interne, Service de la scolarité de Sciences Po

Au sein des CPGE, la filière ECE/ECS est la plus citée (39,4 %), devant les filières B/L (34 %) et A/L (23,6 %), avec peu de variation selon les années.

Parmi ceux qui indiquent l'université comme alternative à une non-admission à Sciences Po, le droit, seul ou associé à une autre discipline, constitue la filière principale (41 %), devant les sciences politiques (21 %) l'économie (16 %), et l'histoire (15 %). Dans près de la moitié des cas, les élèves qui choisissent l'université indiquent un cursus en double licence.

L'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne est de loin la plus citée (32,7 %). A elle seule, Paris 1 représente plus que l'ensemble des autres universités d'Île-de-France (28 % sans Dauphine). L'offre très riche de double-licences de Paris 1, combinant notamment le droit et l'économie avec d'autres disciplines, apparaît donc clairement comme une alternative aux élèves échouant au concours de Sciences Po. L'Université Paris-Dauphine est citée par 10 % des élèves, mais son poids est divisé par deux entre 2015 et 2019. Cela profite surtout aux universités étrangères, citées seulement par 8% des candidats indiquant l'université comme alternative à Sciences Po en 2015 et par plus de 20% d'entre eux en 2019, soulignant le fait que la mobilité internationale apparaît comme un nouveau vecteur de différenciation (Draelants et Ballatore, 2014).

Les IEP en région restent globalement moins attractifs que l'université, et de façon encore plus nette pour les élèves de la région parisienne. En effet, seul 6,4 % d'entre eux envisagent ce choix, alors que cela concerne 20 % des élèves provenant des autres régions.

Tableau 2 : Choix de l'université parmi les candidats indiquant l'université comme second choix

	2015	2016	2017	2018	2019	Total général
Paris 1	30,2%	31,1%	32,6%	35,2%	32,8%	32,7%
Paris Dauphine	14,2%	14,1%	11,2%	9,9%	7,0%	10,4%
Autres universités en IDF	26,5%	28,6%	36,9%	30,8%	23,2%	28,2%
Universités étrangères	8,0%	7,3%	6,4%	4,4%	20,8%	11,2%
Universités autres régions FR	21,0%	18,9%	12,8%	19,8%	16,2%	17,5%
Total général	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Sources : Enquête post-admission interne, Service de la scolarité de Sciences Po

Le sexe n'introduit pas de différence notable, alors que ces orientations sont sensibles à l'origine sociale, en particulier pour les élèves issus des classes populaires qui sont plus nombreux à envisager l'université comme alternative à Sciences Po en cas d'échec : 43 % d'entre eux indiquent ce choix contre seulement 31 % des élèves issus des classes supérieures. Cette différence est encore plus marquée selon le type d'admission : cela concerne 30 % des élèves admis par la voie classique, mais la moitié de ceux admis par le CEP.

Le poids de l'origine sociale intervient également dans le choix du cursus au sein de l'université puisque les élèves issus des classes supérieures sont plus nombreux à indiquer le choix d'une double licence (50,2 % d'entre eux pour seulement 38 % des élèves issus des classes populaires). Comme précédemment, cette différence est encore plus marquée selon le type d'admission : seul 29 % des élèves entrés par le CEP indiquent le choix d'une double licence, alors que cela concerne 52 % des élèves admis par la procédure par examen. Parallèlement, le choix d'un IEP de province comme alternative à Sciences Po ne concerne pratiquement aucun élève entré par le CEP, alors qu'il est cité par 16 % des admis par la voie classique.

Si le CEP participe à l'élévation des aspirations des élèves issus des lycées défavorisés en les incitant à candidater davantage dans les filières sélectives, leurs choix alternatifs à l'admission à Sciences Po continuent de se différencier de ceux des admis par la procédure par examen. Ils demeurent moins sélectifs, y compris au sein de l'université.

UPD : en concurrence avec les CPGE prestigieuses

A la différence de Sciences Po, un certain nombre d'admis à UPD ne viennent pas. Le « taux de retour » (aux alentours de 40 %) est d'ailleurs un paramètre important du pilotage de la sélection pour parvenir au nombre d'inscrits souhaité. A partir d'un appariement des bases de l'UPD avec les bases de la DEPP sur les inscriptions en CPGE à la rentrée 2018 et du SIES sur les inscriptions à l'université ou en écoles de commerce, nous pouvons esquisser des pistes pour comprendre notamment où s'orientent les admis à UPD qui choisissent de ne pas s'y inscrire (ce point est par ailleurs développé plus en détails dans la partie sur l'UPD).

Sciences Po et les classes préparatoires aux grandes école filière EC apparaissent ainsi, pour beaucoup, comme deux voies plus attractives que l'UPD, dans la mesure où elles attirent une part non négligeable des admis : ainsi, 58% des admis non-inscrits à l'UPD pour lesquels une orientation alternative a pu être récupérée ($n = 531$) ont choisi de s'orienter en CPGE (58% qui se décomposent en 48% CPGE EC, 5% CPGE scientifique et 4 % CPGE littéraire) et 21% à l'IEP de Paris. Pour ces étudiants, la candidature à l'UPD apparaît en définitive comme un plan « B ».

Tableau 3 : Inscriptions dans l'enseignement supérieur des candidats à l'UPD non-inscrits (procédure boléro sans élèves EDC, 2018)

Répartition des étudiants non inscrits à l'UPD	Parmi les candidats à l'UPD non admis	Parmi les candidats à l'UPD admis	Total	Part parmi les candidats admis à l'UPD
CPGE EC	811	256	1 067	48%
CPGE Scientifique	93	29	122	5%
CPGE Littéraire	48	22	70	4%
IEP Paris	47	111	158	21%
Paris I	443	23	466	4%
Autres Universités	1299	81	1380	15%
Autre	316	32	348	6%
Appariés sans doublons*	3 020	531	3 551	

Sources : données internes appariées avec données SISE et OCEAN

*non appariés : 682 étudiants dont 66 candidats admis non-inscrits et 616 candidats non admis non-inscrits.

Les licences sélectives franciliennes : une solution de repli ou un choix alternatif ?

Les candidats aux LS de Paris 1 ne font pas nécessairement de celles-ci leur priorité en termes d'orientation. Parmi les 13991 candidats à au moins une d'entre elles en 2016, 20,5%, soit un cinquième, ont placé une de ces licences comme premier vœu d'orientation.

En déclinant le type de formation du vœu 1 des 79,5% de candidats restants en fonction de la mention obtenue au baccalauréat, la différence est notable : les candidats avec un meilleur dossier scolaire postulent plus souvent en CPGE, ceux moins dotés scolairement dans le sélectif court (IUT, STS) mais aussi en licence.

Tableau 4 : Type de formation demandé parmi les candidats à une licence sélective de Paris 1 dont ce n'est pas le premier vœu selon la mention au bac (2016)

	Licence	DUT	BTS	CPGE	Autre	Total
0 à 12 ou non connus	49,1	17,5	15,0	9,8	8,7	100,0
AB	50,4	14,1	6,8	20,8	8,0	100,0
B	42,4	6,0	2,6	39,4	9,6	100,0
TB	29,2	1,1	0,3	58,3	11,1	100,0
Ensemble	43,1	10,2	6,7	30,6	9,3	100,0

Sources : APB'Stat 2016, SIES-MESRI

De fait, les classes préparatoires aux grandes écoles apparaissent aux candidats comme une alternative importante aux licences sélectives de Paris 1, elles-mêmes présentées comme une alternative à ces classes préparatoires et créées notamment dans l'objectif de les concurrencer. Inversement, le sélectif court ainsi que les autres formations (hors licence) restent finalement assez peu envisagés par les candidats à une licence sélective francilienne, tout du moins pas nécessairement en premier vœu d'orientation.

Toutefois, les licences restent les formations principalement plébiscitées en vœu 1, confirmant le fait que les licences sélectives jouent le rôle d'alternative aux classes préparatoires pour les candidats que ce modèle d'études n'intéresse pas.

On peut néanmoins penser que les candidats des licences sélectives envisagent également de rejoindre d'autres formations dont le recrutement ne s'effectue pas par APB. A l'image des étudiants de Sciences Po qui envisageaient étudier à Paris 1, l'inverse est probablement vrai.

Un élément de réponse se trouve alors dans la fusion de la base APB et des bases SISE d'inscription dans l'enseignement supérieur.

Ainsi, parmi les 496 admis en LS à Paris 1 sur APB en 2016, 416 (84%) sont recensés dans la base SISE université 2016 mais seulement 338 sont finalement inscrits à Paris 1, soit 68% des admis en fin de procédure APB. Parmi les 78 inscrits ailleurs, 27 le sont à Sciences Po Paris, 18 à Paris 2 (dont 1 également à Sciences Po) et 13 à Dauphine, soit 57 dans ces 3 établissements/universités.

Il y a donc finalement une « évaporation » non négligeable à Paris 1, ce qui semble conforter l'hypothèse faite en amont de licence sélective comme alternative à Sciences Po ou Dauphine pour les étudiants de Paris 1, plus que dans les autres licences sélectives franciliennes où ces valeurs sont moins importantes.

Les formations sélectives dans le domaine des sciences humaines et sociales : un champ en mutation

En parallèle des formations proposées par ces trois institutions et des CPGE, d'autres formations prennent progressivement une place importante dans le champ des formations sélectives en sciences humaines et sociales, contribuant à la diversification croissante des études post-bac de ce domaine disciplinaire.

Le développement des licences sélectives en SHS à l'université

Le changement le plus significatif a été le développement considérable de filières sélectives au sein de l'université. Ces doubles cursus tels que économie-droit, économie-histoire, économie-sciences politiques, etc.¹¹ ont ainsi vu leur nombre augmenter fortement dans des universités qui étaient par ailleurs déjà plus attractives que d'autres, telles l'Université Paris 1 ou Paris 2, et reposent sur une sélection parfois tout aussi forte que celles des filières sélectives classiques. C'est essentiellement par ce biais que la sélection dans des filières de sciences sociales s'est imposée à l'université, élargissant ainsi l'offre sélective de façon plus générale dans ce domaine. Cette tendance n'a pas été sans effet sur la façon dont les différentes institutions conçoivent la concurrence pour attirer les « meilleurs étudiants ». C'est donc le monopole de la sélection des étudiants à l'entrée dans l'enseignement supérieur par les CPGE et les grandes (et moins grandes) écoles qui est remis en cause à travers le développement de ces filières au sein des universités.

Bien que certaines soient plus anciennes, c'est à partir de la fin des années 2000 que ces licences sélectives se sont multipliées. On observe alors deux formes principales : tandis que les doubles licences aboutissent à l'obtention de deux licences distinctes (une double licence droit-économie permet ainsi d'obtenir une licence en droit et une licence en économie), les bi-licences permettent quant à elles d'obtenir un seul diplôme regroupant les deux disciplines (une bi-licence histoire-anglais donne droit à un seul diplôme universitaire en histoire-anglais). Parmi ces formations sélectives universitaires figurent également les IAE (Instituts d'Administration des Entreprises), les parcours internationaux ou encore les collèges de droit¹².

Si la plupart des responsables de licence et présidents d'universités affirment recruter en fonction de la motivation affichée des étudiants¹³, ces formations sont présentées comme des formations d'excellence dans les différents médias et sur certains sites étudiants : « Université, les cursus pour étudiants brillants » (*Le Figaro*, 29/09/2010) ; « Les doubles licences, l'excellence à l'université »

11. Un nombre important de ces licences couplent le droit avec une autre discipline, voir notamment l'article du Monde du 11/03/2020, « La licence de droit, star de ParcoursSup ».

12. Le premier a été fondé en 2007 à l'Université Paris 2. Il en existe aujourd'hui une dizaine.

13. « Sachant que la charge de travail est réellement plus élevée, nous n'avons pas d'autre alternative que d'examiner les dossiers pour identifier les étudiants les plus motivés et à même de suivre le rythme » (P. Boutry, Président de Paris 1 en 2013).

(*Le Monde*, 27/02/2013) ; « Sélection à l'université : tout savoir sur les doubles licences » (*L'Étudiant*, 10/02/2017). Ces formations apparaissent ainsi comme un moyen de recruter de très bons élèves en se présentant comme des alternatives aux classes préparatoires ou aux écoles d'ingénieurs, tout en garantissant un diplôme distinctif et de meilleures conditions d'études :

« *Tout est parti d'une réflexion menée en 2004, se rappelle Patrick Porcheron, le président chargé de la formation et de l'insertion professionnelle de l'Université Pierre-et-Marie-Curie (UPMC). Nous regrettions avec Gilbert Béreziat, le président de l'UPMC à l'époque, et Richard Descoings, de Sciences Po Paris, qu'avec l'hyperspecialisation des études post-bac, on se prive de nombreux étudiants brillants, qui préfèrent aller vers les classes préparatoires aux grandes écoles, pourtant relativement étriquées. On s'est dit que l'on pouvait inventer une formation différente, bidisciplinaire, qui permettrait de répondre aux attentes des bons étudiants* ». (Le Monde, 20 octobre 2011).

La quantification de ces licences sélectives reste extrêmement ardue tant ce segment de l'enseignement supérieur reste très mal documenté, pour ne pas dire délaissé par la recherche¹⁴. Dans ce même article du *Monde* datant du 20 octobre 2011 et par ailleurs intitulé « Voir grand avant de se spécialiser », le quotidien en recense 215, soit 15% environ de l'offre globale de licence en 2011. Un autre article du *Monde*, datant de 2013, souligne par ailleurs le caractère particulier et presque mystérieux de ces formations, certaines recrutant alors en dehors de la plateforme APB : « *Leur réputation n'étant plus à faire, c'est par le bouche-à-oreille que l'information se transmet aux bacheliers. Certains responsables de ces cursus vont démarcher en direct auprès des élèves des grands lycées parisiens* », glisse un vice-président d'université. Incompatible avec le principe d'égalité d'accès à l'université ? « *Il y a un certain flou, c'est indéniable* », reconnaît Gilles Roussel, président de la commission formation et insertion professionnelle à la Conférence des présidents d'université et de l'Université Paris-Est-Marne-la-Vallée ».

Un développement inégal selon les disciplines et les territoires

La part de licences sélectives parmi l'ensemble des licences diffère selon les secteurs disciplinaires, puisque 25% des licences en économie-gestion sont considérées comme telles contre 34% en droit et sciences politiques. De fortes variations existent également entre les académies et entre universités au sein des académies. A titre d'exemple, aucune des licences proposées en 2016 dans les académies d'Amiens, Caen ou Dijon n'est sélective, tandis que 33% des licences versaillaises le sont. L'Île-de-France concentre ainsi à elle seule 36% des licences sélectives, contre pourtant 23% de l'offre de licence en première année.

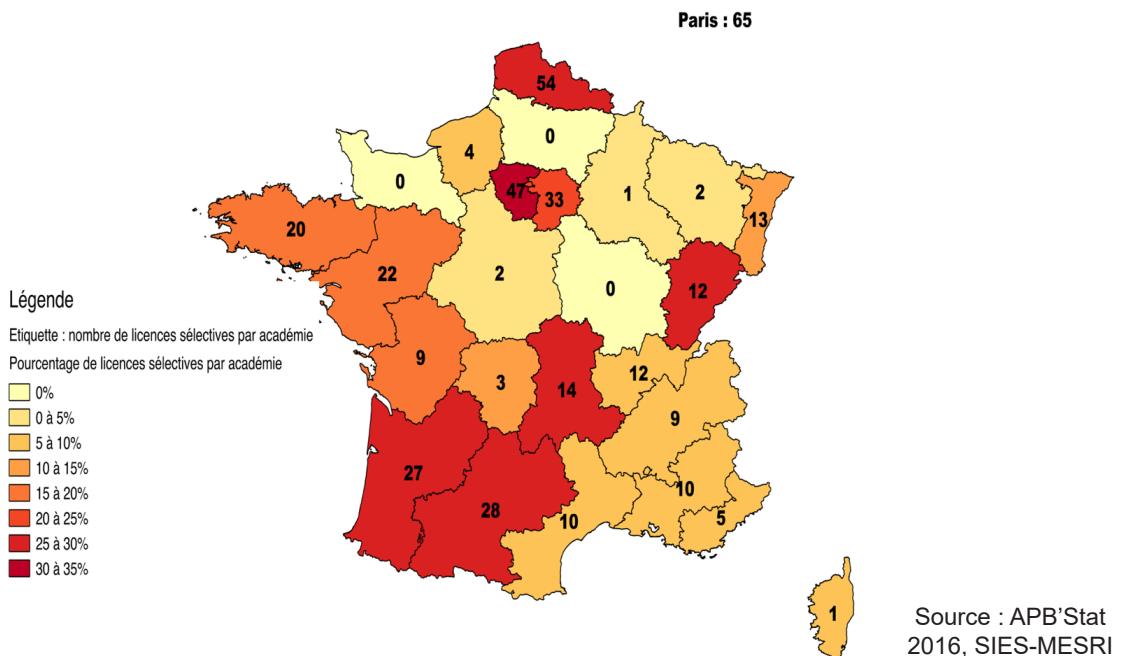
Enfin, des disparités importantes sont visibles au sein d'un même territoire : 50% des licences proposées par Paris 1 sont considérées comme sélectives, contre 25% de celles de Paris 3. A Toulouse, 12 des 15 licences de Toulouse 1 (80%) sont sélectives, ce qui n'est le cas « que » de 4 des 20 licences de l'Université Toulouse 3 (20%). Ces différences reflètent en partie les spécialisations disciplinaires de chacune des universités, mais pas uniquement : certains établissements, notamment de banlieue parisienne comme l'UPEM ou l'Université de Cergy-Pontoise, ont développé une offre importante de licences sélectives pour gagner en attractivité dès la licence et éviter l'exode de certains étudiants vers la capitale. Les élèves de terminale sont donc confrontés à une offre de licences sélectives fortement territorialisée.

Des formations inégalement sélectives

On dénombre en moyenne 15,7 candidats pour une place en licence sélective, avec des variations entre disciplines et, de manière plus marquée encore, entre académies. Les formations franci-

14. Le passage d'APB à ParcoursSup n'a par ailleurs pas aidé à l'identification de ces filières.

Carte 1: Nombre et part des licences sélectives sur APB parmi l'ensemble des licences par académie



liennes sont de loin celles qui sont le plus demandées. On dénombre en moyenne 33 candidatures pour une place dans les licences sélectives parisiennes, et un peu plus de 19 dans les académies cristolienne (20) et versaillaise (19). Inversement, c'est dans les académies où l'offre est la moins développée que la demande l'est également : on observe en moyenne 3 candidatures pour une place dans l'académie de Reims ou 5 pour une place dans les académies de Nancy-Metz et Orléans-Tours. Les candidatures sont donc plus rares dans les académies où l'offre est peu développée, ce qui influe sur le degré de sélection. Comme le soulignaient Bodin et Orange, sélection ne rime alors pas nécessairement avec élitisme (Bodin, Orange, 2013).

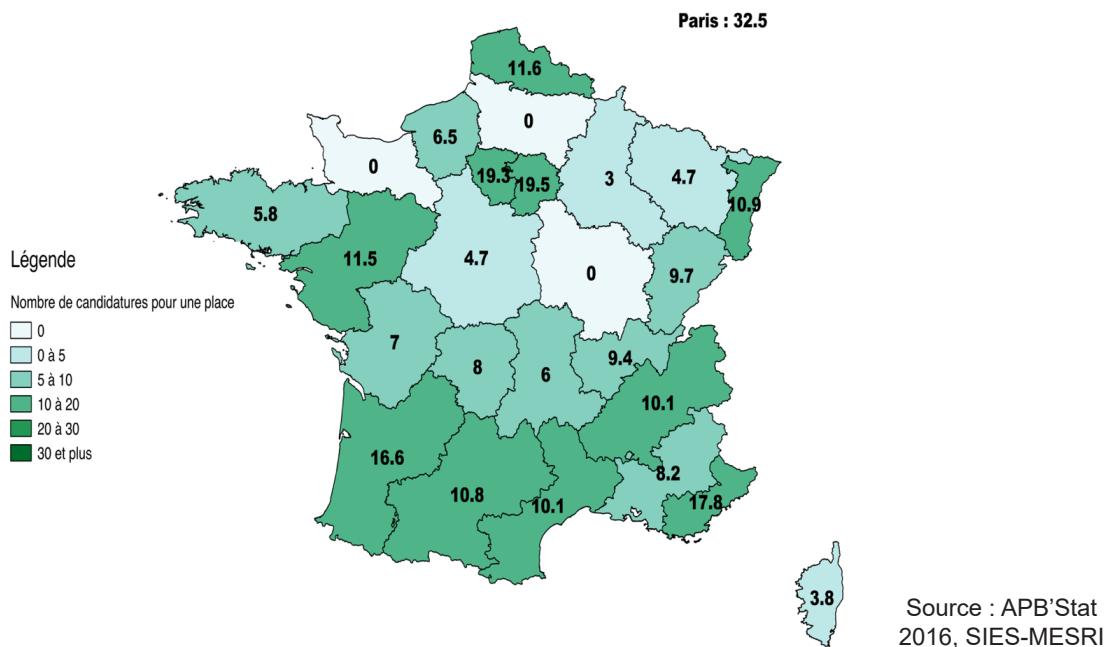
Ces premiers résultats obtenus au niveau national nous ont ainsi conduits à réduire le champ de notre analyse aux licences sélectives franciliennes, et plus spécifiquement à celles proposées par l'Université de Paris 1 qui, et c'est là une de nos hypothèses, constituent des pôles d'excellence sélectifs au sein d'une institution a priori ouverte à chacun, l'Université.

Les écoles de commerce post-bac : une nébuleuse difficile à caractériser

Parallèlement au développement des licences sélectives, le nombre d'école de commerce recrutant au sortir du secondaire ne cesse de croire lui aussi. Il reste toutefois difficile de quantifier le nombre de ces écoles, du fait notamment du caractère privé de ces établissements, avec des modes de recrutement propres à chacune d'entre elles. Les écoles privées n'ont en effet pas l'obligation de répondre aux enquêtes ministérielles d'une année sur l'autre, ce qui rend difficile la comparaison des effectifs (Bodin et Orange 2016).

Depuis les années 1980, les écoles de commerce mettent en place des stratégies de diversification du recrutement, les CPGE n'étant plus le seul moyen d'y accéder et le recrutement « grandes écoles » diminuant, contrairement aux admissions parallèles (avec un usage différencié selon le statut de l'école). Comme le souligne Blanchard, « étudier les écoles supérieures de commerce sur une période récente n'est pas une tâche aisée. Alors que le ministère de l'éducation nationale ne diffuse plus de statistiques par établissement depuis 2002, on assiste à une relative « privatisation » de la production d'information relative aux écoles de commerce » (Blanchard, 2012, p. 314).

Carte 2 : Nombre moyen de candidatures pour une place en licence selective dont le recrutement s'effectue par APB en 2016



Les écoles de commerce, tous niveaux confondus, restent pour autant un secteur d'enseignement où le taux de croissance est le plus important, et ce malgré une réduction du nombre d'établissement sur la période 2000-2010.

Blanchard (2012) précise également que l'instauration du système LMD, couplé entre autres aux évolutions sur le marché du travail et à la forte demande de professionnalisation tant des lycéens et étudiants que des entreprises locales, ont ainsi contribué à des ouvertures de programme pour les néo-bacheliers en 3 ou 4 ans dans la majorité des écoles de commerce recrutant auparavant à un niveau bac +2. Ces formations portent alors le nom de « bachelor » et ne cesse de gagner en visibilité du fait du développement des classements publiés dans les différentes revues. Enfin, l'homogénéisation des appellations de ces formations, ainsi que de leur format, bien que loin d'être encore parfaite, contribue à leur légitimation.

Le Repères et Références Statistiques (RERS) publié chaque année par la DEPP souligne que l'augmentation des effectifs dans ces écoles est, proportionnellement, la plus importante pour celles du « groupe II », c'est-à-dire celles reconnues par l'État mais ne délivrant aucun diplôme reconnu par celui-ci, tout en soulignant que des évolutions en termes de champs de définition peuvent affecter fortement ces résultats. C'est néanmoins dans les écoles reconnues par l'État et délivrant au moins un diplôme reconnu par celui-ci (groupe I) que les effectifs sont proportionnellement les plus élevés, tous niveaux confondus.

Toutefois, une brève analyse de celles dont le processus de sélection passe par la base APB nous permet d'obtenir quelques informations sur les profils des candidats et admis. Ainsi, les candidats postulant dans ces filières et acceptant finalement une proposition d'admission sont avant tout des lycéens originaires des classes supérieures économiques, titulaires d'un bac ES pour la majorité d'entre eux, et dont la dotation scolaire ne leur permet que rarement d'envisager une formation très sélective de l'enseignement supérieur de type CPGE, puisque les trois quarts d'entre eux n'obtiennent pas la mention bien ou très bien au baccalauréat. Par ailleurs, on trouve également légèrement plus d'hommes dans ces filières, ce qui contraste légèrement avec le phénomène observé de féminisation des CPGE économiques et des écoles post-prépa associées (Blanchard, 2012).

Gardons toutefois à l'esprit que ces résultats portent uniquement sur les écoles post-bac présentes en 2016 sur la plateforme APB, ce qui n'est a priori pas le cas de nombre d'écoles de commerce post-bac privées hors contrat, susceptibles de recruter des élèves d'un niveau scolaire plus faible. A l'opposé, les programmes de « bachelor » de certaines grandes écoles, comme l'ESSEC, sont susceptibles d'attirer des élèves d'un meilleur niveau scolaire, en lien avec le prestige plus important de ces écoles. Ces biais d'observation confirment ainsi la difficulté à appréhender l'orientation post-bac en école de commerce.

Tableau 5 : Profil des candidats et des admis en école de commerce sur APB

	Candidats	Admis		
Bac				
ES	50,6	19,3	54,3	19,9
L	2,4	9,3	2,5	10,2
S	29,4	32,7	26,5	36,5
Techno	15,1	21,5	14,7	21,1
Pro	2,4	17,1	1,9	12,2
Autre	0,1	0,2	0,0	0,1
Mentions				
TB	4,1	8,8	3,8	10,3
B	15,1	15,7	15,1	18,0
AB	32,0	27,9	34,8	30,3
Admis	41,2	38,7	44,8	40,2
Échec	5,2	7,6		
Résultats non connus	2,4	1,4	1,5	1,2
Sexe				
Femme	44,3	52,5	44,7	53,2
Homme	55,7	47,5	55,3	46,8
Origine sociale				
Classes sup éco	60,5	27,5	59,4	28,1
Classes moy-sup	7,2	8,8	7,5	9,7
Classes moyennes	11,3	20,5	12,6	21,0
Arti, comm, agr.	8,6	8,7	9,3	8,4
Classes pop	12,4	34,7	11,1	32,9

Sources : APB'Stat 2016, SIES-MESRI / - Session 2016 - Ensemble des formations françaises recrutant par APB.

Lecture : En 2016, parmi les candidats lycéens à une formation en école de commerce post-bac localisée en France, 50,6% étaient inscrits en ES en terminale, contre 19,3% parmi l'ensemble des candidats issus du secondaire. Cette proportion grimpe à 54,3% parmi les candidats acceptant une proposition d'admission.

Le CPES de PSL : une formation hybride récente qui brouille le clivage traditionnel entre grandes écoles et universités

En marge des licences sélectives, la COMUE PSL, à laquelle appartient notamment l'Université Paris Dauphine, a lancé en 2012 une formation dénommée Cycle Pluridisciplinaire d'Etudes Supérieures (CPES)¹⁵. Se présentant comme hybride, à mi-chemin entre les classes préparatoires aux grandes écoles et les licences, (« Le meilleur de l'université et de la classe préparatoire »), mais aussi « sélective et exigeante », la formation se veut « interdisciplinaire »¹⁶. Elle permet ainsi aux étudiants de se spécialiser progressivement et non dès leur entrée dans l'enseignement supérieur, de « disposer d'un encadrement et d'un suivi pédagogique », tout en « se formant par la recherche ».

15. A ne pas confondre avec les Classes Préparatoires aux Études Supérieures (CPES également), qui peut être considéré comme l'ancêtre de cette formation dans la mesure où elle fut également portée par le lycée Henri IV, membre de PSL.

16. Nous reprenons ici les termes présents sur le site internet de la formation.

La formation insiste également sur le prestige lié aux établissements dispensant cette formation. Est ainsi rappelé le positionnement de PSL dans les différents classements mondiaux des universités, ou encore les nombreux prix (Médaille Fields, Prix Nobel, etc.) obtenus par des personnes passées par ces institutions.

La première année de formation, dispensée dans les locaux du lycée Henri IV, est ainsi constituée d'un tronc commun pluridisciplinaire combiné à une filière d'études au choix parmi Humanités, Sciences et Sciences économiques sociales et juridiques, et des options qui dépendent du choix de cette spécialité. Environ 150 élèves sont ainsi admis chaque année (40 à 65 par filières), dont plus de la moitié sont non franciliens (56% de la promotion 2018 d'après les données chiffrées disponibles sur le site).

D'une durée de trois ans, la formation permet ensuite aux étudiants de rejoindre les grandes écoles ou des formations sélectives : 7% rejoignent ainsi l'ENS, qui partage les locaux de la formation sur le campus Jourdan et dont certains enseignants dispensent des cours au CPES, 8% un IEP (dont 91% Sciences Po Paris), etc.

Le recrutement s'effectue à travers la plateforme ParcourSup et au moyen d'une sélection sur dossier, « sur des critères de résultats scolaire, de potentiel et de motivation ». La formation étant pluridisciplinaire, il est attendu des candidats qu'ils aient un bon niveau scolaire dans l'ensemble des matières étudiées au lycée. Ainsi, et comme le mentionne la formation, les « étudiants sont de très bons élèves de terminale, en général têtes de classe et solides dans l'ensemble des disciplines de la filière choisie. Les candidats doivent par ailleurs nécessairement être titulaires d'un baccalauréat général, ou d'un diplôme étranger équivalent. Il est également mentionné que le projet de motivation rempli par les candidats s'avère déterminant dans l'examen des dossiers.

Contrairement à certains établissements, le site internet permet aux élèves intéressés d'obtenir rapidement un certain nombre de réponses, comme les filières du nouveau baccalauréat qu'il est recommandé de suivre dans l'objectif d'être admis dans la formation.

Enfin, membre du réseau Cordées de la réussite, la formation dispose d'un réseau de lycées partenaires dans un souci d'ouverture sociale.

Sélective, la formation se veut également élitiste sur le plan scolaire, puisque 4% des candidats sont reçus et 93% des admis sont titulaires d'une mention très bien. Ces chiffres sont concordants avec ceux entre-aperçus dans l'exploitation de la base APB 2016, où 88% des admis étaient titulaires d'une mention très bien, contre 59% des candidats et 72% des candidats ayant fait de PSL leur premier vœu.

Nous n'avons toutefois pas retenu cette formation dans notre analyse dans la mesure où il ne nous était pas possible de distinguer, sur APB 2016, les étudiants selon la filière d'études retenue : les admis en filières « sciences » auraient ainsi été pris en compte dans notre analyse. En outre, la faiblesse des effectifs admis sur une seule année (2016) aurait difficilement permis une analyse fine du processus de recrutement à travers le croisement des variables scolaires, sociales et territoriales. Tout juste peut-on mentionner que pour l'année 2016, et donc sans tenir compte de la filière d'admission, 80% des admis sont issus des classes supérieures, dont 55% des classes supérieures économiques, et 11% des classes populaires. Ces pourcentages évoluent par ailleurs peu entre la phase de candidature et celle d'admission.

Le CPES proposé par PSL s'apparente alors à une filière d'excellence scolaire participant, et revendiquant même, le brouillage du clivage traditionnel entre grandes écoles et universités. Dans la mesure où l'accès aux différentes bases statistiques s'ouvre progressivement, et que des données sur

plusieurs années peuvent désormais être compilées, une étude plus poussée sur le recrutement opéré par cette formation et sur sa place dans le champ des filières sélectives de l'enseignement supérieur dans le domaine des sciences humaines et sociales paraîtrait alors pertinente.

Toutes ces tendances ont contribué à reconfigurer le champ de l'enseignement supérieur dans le domaine des sciences sociales, et sans doute à établir de nouvelles hiérarchies et inégalités d'accès à certaines filières, qui sont autant de points à mettre à l'agenda de recherche. Si notre rapport met la focale sur le recrutement dans trois institutions spécifiques, il permet d'analyser, en filigrane, certaines recompositions du champ de l'enseignement supérieur dans le domaine des sciences humaines et sociales, autour de plusieurs questions structurantes :

- Comment est conçue et mise en œuvre la sélection dans ces établissements et filières ? Selon quels principes et quels objectifs ?
- Ces filières sont-elles comparables en termes de sélectivité et d'effets sur le recrutement ?
- Face à cette complexité croissante, comment s'organise le choix des élèves ? De nouvelles hiérarchies apparaissent-elles ?
- Qu'en est-il du point de vue de la démocratisation de l'enseignement supérieur ? Les écarts avec les filières non-sélectives se creusent-ils ou au contraire diminuent-ils en termes de profil social et spatial ?

Le plan du rapport

Le rapport est organisé en deux grandes parties.

Une première partie présente, de façon détaillée et indépendante pour chacune des trois institutions (Sciences Po, UPD et Paris I), les dynamiques de recrutement sur la période récente (2014-2018). Chaque institution y est donc analysée de façon relativement indépendante, en tant que telle, pour tirer le meilleur profit des données internes de Sciences Po et UPD, et traiter des spécificités en termes de procédures de recrutement. Dans la mesure où nous n'avons pas eu accès aux données de la scolarité de l'Université Paris 1, cela nous permet de présenter d'autres analyses pour les licences sélectives de cette université à partir de la base APB de 2016. Pour chaque chapitre dédié à une institution, nous consacrons une première sous-partie aux dynamiques de recrutement du point de vue des caractéristiques des candidats et des admis (inscrits) ; une deuxième sous-partie porte sur les caractéristiques des lycées d'origine.

Dans la deuxième partie, ces dynamiques de recrutement sont analysées comparativement, de façon à préciser les points communs et les différences significatives entre ces filières sélectives. Comme dans la première partie, nous distinguerons une partie « Élèves » et une partie « Lycées ».

Avant de conclure, nous présenterons brièvement quelques éléments des réformes en cours concernant le recrutement, et liées à l'intégration à la plateforme Parcoursup pour la rentrée 2020 de UPD, et 2021 de Sciences Po.

Les bases de données et matériaux mobilisés

Cette recherche s'appuie sur un grand nombre de données collectées dans les différentes institutions ainsi que sur l'analyse des bases mises à disposition par la DEPP et le SIES suite à la signature d'une convention tripartite (la DEPP, le SIES et nos institutions respectives) de mise à disposition des données dans le cadre de la convention de recherche.

Données internes

Les bases internes d'UPD (2005-2018)

À l'UPD, des données sur les caractéristiques des candidats, admis et inscrits ont été mises à notre disposition pour les années allant de 2005 à 2018. Ces données internes permettent également de distinguer les admis par la procédure Boléro de ceux de la procédure « Égalité des chances », mais les informations détaillées ne concernent que les admis et les inscrits (ceux qui vont finalement valider leur admission). Pour les candidats, seuls les résultats scolaires (en première et les deux premiers trimestres de terminale), le lycée d'origine et la « catégorie du lycée », ainsi que la barre d'admission sont disponibles. En revanche, les caractéristiques sociales (PCS des deux parents, sexe, statut de boursier ou non) ne sont renseignées que pour les inscrits. L'absence de données sur les caractéristiques sociales des candidats à l'UPD limite les possibilités de mener une analyse aussi détaillée, pour cet établissement, des logiques à l'œuvre dans le processus d'admission comparée à celle de Sciences Po.

Les inscrits et candidats dans la filière MIDO (Mathématiques et Informatique de la Décision et des Organisations) n'ont pas été retenus dans le cas de l'UPD. En effet, nous avons fait l'hypothèse que les candidats, admis ou inscrits de cette filière scientifique ne rentrant plus dans le champ des sciences sociales, présenteraient des caractéristiques plus éloignées des étudiants de Sciences Po et rendraient moins légitime la comparaison.

Les bases internes de Sciences Po (2014-2018)

Ces données concernent à la fois les candidats, les admissibles et les admis, et permettent des analyses différenciées pour chaque étape de la sélection et pour chaque procédure : la procédure par examen, le CEP et la procédure internationale.

Les données individuelles fournissent des informations détaillées sur : la profession du ou des parents, le sexe, le type de bac et les notes aux épreuves anticipées, le nom et la localisation du lycée d'origine, la note à l'entretien d'admission, le choix du campus, le statut de boursier, etc.

Les bases de données mises à disposition par le SIES : SISE sur les inscriptions et APB 2016

Les bases SISE (2005-2018)

Les bases SISE («Système d'information sur le suivi des étudiants»), fondées sur les données administratives remontées au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche par les établissements, comportent des informations sur les étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur (tous les établissements publics et une partie des établissements privés). Elles nous permettent de mieux caractériser les institutions que nous étudions (Sciences Po, UPD et l'Université Paris 1) comparativement aux autres universités franciliennes dans lesquelles on retrouve des filières ou des disciplines relevant des sciences humaines et sociales au sens large.

Nos analyses portent donc sur un sous-champ de l'enseignement supérieur, celui des universités franciliennes dans lesquelles se trouvent les disciplines présentes également à Sciences Po, UPD et dans les licences sélectives de Paris 1¹⁷. Pour certaines analyses, nous avons aussi pris en compte les CPGE où ces disciplines sont présentes (ECS, ECE, BL).

17. Les disciplines retenues sont donc les suivantes (telles qu'elles apparaissent dans le libellé des modalités de la variable « DISCIPLI » dans SISE : « Droit – Sciences politiques » ; « Sciences économiques – Gestion (hors AES) » ; « Administration économique et sociale (AES) » ; « pluri droit-sciences éco-AES » ; « sciences humaines et sociales » et « pluri-lettres – langues – sciences humaines » [DISCIPLI in ('01','02','03','31','06','32')].

Les principales variables retenues nous renseignent sur le profil des étudiants (origine sociale, type de baccalauréat, département d'obtention du baccalauréat, sexe) inscrits dans les différents établissements.

Nous avons pu relever des écarts avec les données issues des fichiers internes, entre autres sur le nombre d'admis pour certaines années. Par exemple, les données du SIES pour Sciences po ne comprennent que 59 individus pour l'année 2014/2015 identifiés comme « néo-bacheliers primo entrants dans l'enseignement supérieur »¹⁸. Les différences demeurent moins marquées pour les autres années. Elles peuvent être imputées aux étudiants ayant effectué une césure ou une autre formation avant leur entrée dans les différentes institutions.

Tableau 6 : Effectifs SISE et fichiers internes pour Sc Po et UPD (2016-2017)

	Sciences Po	UPD
Effectifs SISE L1 primo entrants	1213	759
Effectifs administratifs L1 primo inscrits	1599	760

La base APB (2016)

Dans la mesure où il n'est pas possible d'isoler les candidats et les admis dans les licences sélectives (bi ou double licences) dans la base SISE, et que nous n'avons pas eu accès aux données internes de l'Université Paris 1, nous avons eu recours à la base APB 2016 pour isoler ces élèves et les caractériser sur le plan social et scolaire. Cette base est issue de la plateforme d'accès à l'enseignement supérieur Admission Post-Bac pour la session 2016, l'ancêtre de la plateforme Parcoursup mise en place à l'hiver 2018 suite à la loi ORE du 8 mars 2018.

La base renseigne sur l'ensemble des vœux effectués par les candidats lors de la session 2016, et les propositions d'admission qui leur ont été faites et qu'ils ont ou non accepté. En outre, des informations sur les candidats sont également présentes, tant scolaires (bac, mention obtenue, lycée d'origine, entre autres) que socio-démographiques (sex, PCS des deux parents, commune de résidence, etc.).

Nous reviendrons, chaque fois que cela sera nécessaire, sur certains principes de fonctionnement de la plateforme lors de l'analyse.

Les bases de données mises à disposition par la DEPP : APAE, BACNOTES et BPBAC

Trois autres sources de données, mises à disposition par la DEPP, sont venues compléter l'analyse.

La base APAE (Aide au Pilotage et à l'Auto-évaluation des Établissements) est une base qui permet de connaître, pour tous les établissements publics ou privés sous contrat du second degré, les caractéristiques pour les cinq dernières années scolaires, de leur population scolaire, de leur personnel (taux d'agrégés et de certifiés, taux de non-titulaires, ancienneté, taux de départ, etc.), de leur performance (taux de mention au bac, présence et taux de passage en CPGE, etc.) et de leur appartenance à l'éducation prioritaire. Pour cette recherche, les données de l'année scolaire 2017-2018 ont été extraites.

Cette base comporte cependant un certain nombre de limites. D'une part, certaines données sont manquantes, entre autres pour les lycées privés quant aux caractéristiques du corps enseignant

18. Cela correspond dans SISE aux étudiants notés « 1 » à la variable NBACH (soit les étudiants dont « l'inscription est une inscription principale (INSPR='O') , lorsque l'étudiant est inscrit en première année de premier cycle ou cursus Licence (DEGETU=1) et lorsque l'étudiant est bachelier de l'année »).

(taux d'agrégés, taux de certifiés, etc.) et tout particulièrement pour la plupart des lycées privés hors-contrat, et d'autre part, elle n'intègre pas les établissements qui ne relèvent pas directement du ministère de l'éducation nationale : lycées militaires, lycées agricoles, lycées français de l'étranger, établissements spécialisés ou spécifiques (Maison de la légion d'honneur, CNED, etc.).

La base BACNOTES (base sur les notes au baccalauréat) a également été mobilisée afin de retrouver les caractéristiques scolaires des inscrits en SHS dans l'enseignement supérieur en 2015 (partie comparative) et dans la partie sur l'UPD pour l'année 2018 uniquement, afin de récupérer des informations sociodémographiques sur les candidats.

Enfin, la base BPBAC (base post-bac) a été utilisée afin de retrouver les élèves de CPGE pour l'année 2015 (partie comparative) et pour l'année 2018 (afin de retrouver les candidats à l'UPD et leurs orientations).

Encadré méthodologique Origine sociale des élèves et catégories sociales des parents

Cette nomenclature comporte 4 grandes classes. Lorsque le ménage est composé du père et de la mère, nous avons retenu la catégorie sociale la plus élevée selon la hiérarchie suivante : classe supérieure > classe moyenne > artisan, commerçant, agriculteur > classe populaire.

Les regroupements retenus pour chacune des grandes classes conduisent à des définitions plus ou moins extensives de celles-ci. Nous retiendrons deux niveaux de définition des classes supérieures : l'une englobant l'ensemble des cadres et professions intellectuelles supérieures auxquels s'ajoutent les chefs d'entreprise de plus de 10 salariés ; et une seconde où l'on distingue une frange spécifique, moins dotée en capital économique, que nous nommerons *classes moyennes supérieures* composée des seuls cadres de la Fonction publique, des professeurs et professions scientifiques et des professions de l'information, des arts et des spectacles¹.

Nous avons en revanche décidé de mettre l'ensemble de la catégorie « Retraités anciens cadres et professions intermédiaires » dans les classes moyennes, ce qui vient compenser le fait qu'une partie des « Professions de l'information, des arts et des spectacles » est susceptible d'être rattachée aux classes moyennes. Nous retenons une définition plus extensive des classes populaires auxquelles nous rattachons les catégories « Autres personnes sans activité professionnelle » et « Non renseigné » (inconnu ou sans objet).

Chaque grande classe est constituée des catégories suivantes :

Classes supérieures : Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise - Professions libérales - Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise - Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
dont Classes moyennes supérieures : Professeurs, professions scientifiques - Cadres de la Fonction publique - Professions de l'information, des arts et des spectacles.

Classes moyennes : Professions intermédiaires de la santé et du travail social - Techniciens - Instituteurs et assimilés - Contremaîtres, agents de maîtrise - Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises - Policiers et militaires - Retraités anciens cadres et professions intermédiaires.

Classes populaires : Ouvriers qualifiés - Ouvriers non qualifiés - Employés civils et agents de service de la Fonction publique - Employés de commerce - Employés administratifs - Personnels des services directs aux particuliers - Retraités anciens employés et ouvriers - Autres personnes sans activité professionnelle - Non renseigné (inconnu ou sans objet).

Artisans, commerçants, agriculteurs : Commerçants et assimilés - Artisans - Agriculteurs exploitants - Retraités anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise.

1. Pour une discussion argumentée sur la pertinence de cette distinction au sein des classes supérieures, voir Préteceille (2018).

PREMIERE PARTIE

ANALYSE DETAILLÉE DU RECRUTEMENT EN PREMIÈRE ANNÉE DES TROIS INSTITUTIONS

SCIENCES PO

ENTRE « OUVERTURE SOCIALE » ET MAINTIEN DU STATUT D'ÉCOLE D'ÉLITE : L'ESPACE SOCIAL DU RECRUTEMENT D'UNE GRANDE ÉCOLE PARISIENNE

Analyse détaillée du recrutement en première année à Sciences Po par les trois voies d'admission : Convention Éducation Prioritaire, procédure par examen, procédure internationale (2014-2018)

Introduction

Dans ses analyses du champ de l'enseignement supérieur, et plus particulièrement dans ses travaux sur les grandes écoles, Bourdieu (1984, 1989) mettait en évidence à la fois les hiérarchies sociales et scolaires propres à l'université, mais aussi les différenciations plus fines entre grandes écoles. Si la distinction fondamentale était bien celle qui opposait « la grande porte », les grandes écoles les plus prestigieuses qui accueillent une forte majorité d'élèves issus de la classe dominante ; et la petite porte, les universités et autres instituts moins sélectifs qui en accueillent une part moindre, le sous-champ des grandes écoles lui apparaissait être fondamental pour saisir d'autres logiques de structuration de ce champ et ses rapports avec le champ du pouvoir. Il opposait ainsi « un pôle scientifique et intellectuel, scolairement dominant mais économiquement et socialement dominé » (marqué par Ulm-Sciences et Lettres) à un pôle administratif et économique, scolairement dominé, mais socialement et économiquement dominant marqué par l'ENA et HEC ». Son analyse du sous-champ des grandes écoles faisait ressortir des positions relatives en fonction du poids et du type de capital social, culturel et économique.

Sciences Po était clairement rattaché à ce dernier pôle et était considéré comme une « école du pouvoir », à la fois par le lien étroit avec l'ENA, mais aussi de par sa forte proximité avec la sphère politico-administrative et les hautes fonctions de l'État¹⁹. Si cette caractéristique demeure, suite à des réformes structurelles accordant plus d'importance à la recherche et à la création de nouveaux départements disciplinaires et d'écoles professionnelles, sa place dans le champ des grandes écoles a évolué, comme d'autres institutions, y compris certaines universités (Paris-Dauphine, Paris 1, etc.). L'ensemble de ces recompositions nécessiteraient d'actualiser l'analyse de Bourdieu pour l'ensemble du champ de l'enseignement supérieur. Dans *la Noblesse d'État*, en cohérence avec son analyse en termes de champs, il s'agit avant tout de caractériser la position de chaque école considérée en tant que telle. Les différences de positions et de structures entre écoles sont au cœur de son analyse et place au second plan ce qui contribue à les différencier en interne. De plus, l'opposition « grande porte/petite porte », tout comme celle opposant les « écoles intellectuelles » aux « écoles du pouvoir », tend à produire une vision homogène des institutions rattachées à chacun de ces deux pôles.

L'objectif de cette partie, à partir du cas de Sciences Po, ne sera pas de caractériser aujourd'hui la position spécifique de cette école dans le champ de l'enseignement supérieur, ni dans le sous-champ des grandes écoles, mais précisément de faire ressortir des *logiques de différenciation internes* qui révèlent d'autres formes de domination et d'inégalités. Il s'agira donc de caractériser

l'espace social du recrutement de cette école, en montrant qu'*au sein même* d'un établissement de la « grande porte », des dimensions sociales s'entremêlent à des dimensions scolaires et territoriales qui renvoient à des inégalités d'accès qui ne se réduisent pas à la seule origine sociale des élèves. Nous nous attacherons à en montrer les hiérarchies internes, selon les voies d'admission, et à insister sur le lien indissociable entre les dimensions sociales, scolaires et territoriales.

Cette question apparaît d'autant plus intéressante que cette institution s'est dotée d'un dispositif censé « diversifier » son recrutement sur la base d'un ciblage socio-territorial. Or, comme nous le verrons, si ce dispositif a effectivement facilité l'accès à Sciences Po d'élèves issus des classes populaires, il apparaît lui-même fortement différencié sur le plan social, scolaire et territorial. Parallèlement, la procédure par examen et la procédure internationale restent très sélectives selon ces trois dimensions. Si des logiques territoriales structurent aussi leur recrutement, elles sont beaucoup moins prises en compte dans le cadre plus général d'une politique de discrimination positive. Cela nous conduira à conclure en introduisant quelques éléments du débat sur les limites de ce type de discrimination positive dans une grande école parisienne telle que Sciences Po.

Le contexte et les données

Mises en place au début des années 2000, les Conventions Éducation Prioritaires²⁰ (CEP) sont une procédure d'admission spécifique ouverte aux élèves des lycées partenaires de Sciences Po situés en Zone d'Éducation Prioritaire (au nombre de 7 en 2001, ils sont aujourd'hui 110, répartis dans plusieurs académies de la métropole et des DOM). Si le principal objectif affiché est bien de contribuer à « diversifier » le recrutement de Sciences Po en proposant une voie alternative à des élèves issus de lycées « défavorisés » ; d'autres effets indirects, et pas nécessairement affichés officiellement, étaient également attendus, comme celui de rendre les lycées conventionnés plus attractifs pour une partie des classes moyennes et supérieures et d'agir sur la réussite scolaire de l'ensemble des élèves.

Cette procédure repose sur une phase d'admissibilité organisée par les enseignants impliqués dans les ateliers et qui se déroule dans les lycées sur la base d'une revue de presse et des résultats scolaires de l'élève au cours des trois années de lycée. Le jury d'admissibilité prend en compte : « la progression observée entre la classe de seconde et la terminale, la capacité de travail, la maîtrise de l'écrit, la maîtrise d'une langue étrangère, la curiosité intellectuelle, la capacité d'adaptation et la motivation ». Les admissibles sont ensuite convoqués à un entretien d'une vingtaine de minutes « destiné à apprécier les qualités de maîtrise de l'expression orale et de la réflexion, la curiosité intellectuelle et la motivation du candidat ». Enfin, sur la base de cet entretien, mais aussi des autres éléments du dossier scolaire, un jury d'admission prend la décision finale.

La procédure par examen est une voie d'admission en première année ouverte à tous les élèves de terminale des lycées français de France²¹. Elle repose sur une phase d'admissibilité composée d'une part de l'évaluation du dossier de candidature qui comprend les bulletins des trois années de lycée, les notes aux épreuves anticipées du baccalauréat, une lettre de motivation ; et d'autre part de trois épreuves écrites (histoire, coefficient 2 ; une épreuve à option au choix : littérature et philosophie ; mathématiques ; sciences économiques et sociales, coefficient 2 ; une épreuve de langue étrangère au choix). Au vu du dossier scolaire, certains candidats peuvent être dispensés des épreuves écrites. Les élèves admissibles sont ensuite convoqués à la phase d'admission composée d'un entretien oral qui a pour objet « d'évaluer la maîtrise de l'expression orale, la motivation

20. Pour une présentation plus détaillée des différentes procédures d'admission, voir le site : <http://www.sciencespo.fr/admissions/fr/content/admission-au-collegequelle-procedure-dadmission-correspond-votre-situation>

21. Cette candidature implique des frais d'inscription, mais aussi de transports et d'hébergement pour se rendre à Paris.

du candidat, son ouverture d'esprit, son goût pour l'innovation, sa curiosité intellectuelle, sa capacité à mobiliser et à mettre en relation des connaissances pertinentes, sa capacité à être en prise sur les enjeux contemporains, son esprit critique, ainsi que sa capacité à développer une réflexion personnelle ».

L'admission par la voie internationale constitue la dernière voie d'admission. Elle ne concerne que les élèves ayant obtenu le baccalauréat français à l'étranger ou un diplôme étranger équivalent en France ou à l'étranger²². Il n'y a pas d'épreuves écrites. L'admissibilité se fait sur dossier, suivie d'un entretien généralement organisé dans le lycée lui-même et au cours duquel le candidat doit présenter, commenter et analyser un texte, puis répondre à des questions plus personnelles.

Dans les trois cas, selon des critères et des barèmes différents, il s'agit tout de même de retenir durant la phase d'admissibilité les élèves ayant les « meilleurs » dossiers. Dans le cas du CEP, seul le dossier de presse constitue une sorte d'épreuve écrite ; alors que dans la procédure par examen, les épreuves écrites jouent un rôle prépondérant dans la sélection des admissibles²³. Le recrutement par la voie CEP a donc bien une logique spécifique puisque comme l'annonce l'institution, il s'agit bien de « laisser une place dans l'enseignement supérieur aux élèves les plus talentueux et méritants, quelles que soient leurs origines familiales, sociales et culturelles ».

Cependant, l'admissibilité par la procédure par examen est nettement plus sélective que pour le CEP et la voie internationale (autour de 27% d'admissibles dans le premier cas et entre 50 et plus de 70% pour les deux autres voies, tableau 7). Mais une fois cette étape franchie, les chances d'être admis sont beaucoup plus fortes pour cette voie que pour le CEP (un peu plus d'une chance sur deux pour la procédure par examen ; une chance sur trois pour le CEP). Si l'on s'intéresse en revanche au taux d'admis parmi les candidats, l'écart entre la voie CEP et la procédure par examen est faible. Il est en revanche plus élevé pour la voie internationale qui se présente finalement comme la voie d'admission la moins sélective.

Le CEP mis en place à Sciences Po au début des années 2000 a déjà fait l'objet de plusieurs recherches. On peut en distinguer deux registres. Le premier porte plutôt sur la conception, l'agenda, la mise en œuvre et les dimensions organisationnelles et pédagogiques du programme tant dans les lycées conventionnés eux-mêmes qu'à Sciences Po (Allouch, 2013 ; van Zanten, 2010). Ces travaux se sont intéressés à la fois aux principes et aux objectifs du programme, à la définition de la méritocratie, de la sélection et de la discrimination sous-jacente, mais aussi à la stratégie des établissements, aux acteurs mobilisés, et à l'impact du programme en termes d'image (Buisson-Fenet, 2010). Ces travaux mobilisent souvent la comparaison avec des dispositifs équivalents mis en place dans d'autres établissements d'enseignement supérieur en France ou à l'étranger. Ils visent à préciser les logiques politiques et institutionnelles en jeu qui contribuent à redéfinir la place des grandes écoles et des établissements sélectifs dans le champ de l'enseignement supérieur autour des enjeux liés à la « démocratisation » de leur recrutement, et plus largement de lutte contre les inégalités d'accès à ces filières. Des travaux plus localisés et qualitatifs se sont aussi intéressés aux trajectoires des bénéficiaires (Pasquali, 2010), à la façon dont les lycéens et leurs parents se rapportent à ce programme, et à leurs effets en termes de représentation et de perception plus générale des inégalités et des discriminations (Oberti & al., 2009).

22. Ainsi, sur la période 2014-2017, 18 % des élèves admissibles par cette voie avaient obtenu un double diplôme (Baccalauréat français + équivalent étranger, pour l'essentiel Abibac, puis dans une moindre mesure Esabac et Bachibac) dans un lycée français en France. 35 % des parents des admis par cette voie sont de nationalité française.

23. Il est intéressant de noter que l'admission par la voie internationale échappe aux épreuves écrites au sens strict, souvent présentées comme le fondement du concours à la française. Pourtant, cette voie d'admission ne fait pas l'objet de critiques qui ont pu être adressées à la procédure CEP, accusée par certains de remettre en cause la « logique méritocratique ».

Tableau 7 : Effectifs* et taux de sélection selon les voies d'admission en première année (2014-2017)

	CEP				Procédure par examen				Voie internationale			
	2014	2015	2016	2017	2014	2015	2016	2017	2014	2015	2016	2017
Candidats	694	688	773	1001	5225	5309	5544	5450	1595	1661	1818	2056
Admissibles	439	459	475	471	1413	1465	1452	1480	1180	1138	1138	1225
Admis	151	147	163	158	775	803	803	754	657	580	633	660
Taux de sélection Admis/candidats	21,8%	21,4 %	21,1%	15,8%	14,8%	15,1%	14,5%	13,8%	41,2%	34,9%	34,8%	32,1%
Taux de sélection admissibles/candidats	63,3%	66 ,7%	61,4%	47,1%	27 %	27,6%	26,2%	27,1%	74,0%	68,5%	62,6%	59,6%
Taux de sélection admis/ admissibles	34,4%	32 %	34,3%	33,5%	54,8%	54,8%	55,3%	50,9%	55,7%	51,0%	55,6%	53,9%

Sources : Service de la scolarité de Sciences Po, 2014-2017.

* Il s'agit des effectifs calculés à partir des fichiers dans lesquels les variables étaient renseignées. Il ne s'agit donc pas toujours du nombre final d'admis pour chaque procédure.

Un deuxième ensemble de recherches s'est davantage intéressé à l'impact du CEP sur le profil du recrutement de Sciences Po, et parfois sur celui des lycées conventionnés et de leurs résultats au baccalauréat²⁴. Ces travaux (Tiberj, 2011 ; Wasmer, 2009 ; Oberti, 2013), essentiellement quantitatifs, ont cherché à évaluer la capacité du CEP à « diversifier » un recrutement que l'on savait particulièrement sélectif sur le plan social et scolaire, mais aussi à changer l'image, le recrutement et les pratiques pédagogiques des lycées défavorisés.

Une recherche précédente (Oberti, 2013) avait mis en évidence les dimensions territoriales très spécifiques et inégalitaires du recrutement à Sciences Po en Île-de-France, en faisant ressortir très nettement la position hégémonique des lycées situés dans quelques arrondissements très favorisés de Paris et un nombre très limité de communes également favorisés des Hauts-de-Seine et des Yvelines pour la procédure par examen ; alors que la Seine-Saint-Denis constituait le principal vivier des admis par la voie CEP. Les élèves issus des classes moyennes étaient peu présents dans les deux cas. L'objectif de cet article était de montrer les dynamiques propres à l'espace de la métropole parisienne et de mettre en évidence des hiérarchisations très fines et structurantes propres à cet espace métropolitain caractérisé à la fois par un état donné de la ségrégation et une offre scolaire particulièrement riche. Il s'agira ici d'élargir l'analyse à l'ensemble du territoire sur la période récente en distinguant les différentes voies d'accès à Sciences Po.

Les données mobilisées ici proviennent des services de la scolarité de Sciences Po. Les fichiers mis à disposition ont nécessité un important travail de nettoyage et de recodage des données, tout particulièrement pour celles concernant la profession du ou des parents et leur regroupement dans les principales catégories sociales (voir encadré méthodologique).

Nous présenterons le profil social des élèves en distinguant les trois voies d'admission, (CEP, procédure par examen, et procédure internationale), et en prenant en compte les différentes phases de la sélection (candidature, admissibilité, admission) sur la période allant de la rentrée 2014 à la rentrée 2018²⁵.

24. Un travail en cours mené avec Antoine Jardin traite de façon spécifique cette question de l'impact du CEP sur le profil social des lycées concernés et leurs résultats au baccalauréat sur la période 2002-2015. Les premiers résultats montrent que cet impact, qu'il s'agisse du profil social ou des résultats, est loin d'être significatif.

25. Pour le CEP, les données sur les candidats ne sont pas suffisamment renseignées pour être intégrées dans les analyses.

Forte stabilité et sélectivité du profil social du recrutement par la procédure par examen et la procédure internationale

En premier lieu, les données du tableau 8 font ressortir à la fois la stabilité et l'hyper-sélectivité sociale du recrutement par la procédure internationale, et de façon plus nette encore par la procédure par examen, au sein de laquelle 85 % des admis sont issus des classes supérieures. Dans la mesure où ces deux voies d'admission représentent près de 90 % des admis, la marge de manœuvre du CEP à agir sur la part des élèves issus des classes populaires apparaît d'emblée relativement limitée.

Tableau 8 : Profil social des élèves admis à Sciences Po selon la procédure d'admission (1ère année, %, 2014-2018)

	2014	2015	2016	2017	2018
Procédure par examen					
Classes supérieures	85	85	85	84	84
<i>dont classes moyennes supérieures</i>	(21)	(21)	(24)	(24)	(19)
Classes moyennes	8	9	9	7	10
Classes populaires	5	4	4	5	3
Artisans, commerçants, agriculteurs	2	2	2	4	3
Procédure internationale					
Classes supérieures	72	79	73	77	74
<i>dont classes moyennes supérieures</i>	(19)	(17)	(19)	(21)	(15)
Classes moyennes	16	14	18	14	15
Classes populaires	9	6	7	6	8
Artisans, commerçants, agriculteurs	3	2	3	3	3
CEP					
Classes supérieures	46	41	40	42	37
<i>dont classes moyennes supérieures</i>	(14)	(14)	(16)	(17)	(17)
Classes moyennes	17	28	23	22	25
Classes populaires	33	27	30	27	31
Artisans, commerçants, agriculteurs	3	5	7	10	7

Sources : Service de la scolarité de Sciences Po

Le paradoxe de la procédure Convention Éducation prioritaire

Un recrutement plus populaire et diversifié, mais une majorité d'élèves issue des classes supérieures.

Le premier effet du CEP est bien de modifier de façon très significative le profil du recrutement par rapport aux deux autres voies d'admission. Sur la période récente (2014-2018), selon les années, et comparativement à la procédure par examen, le poids des classes supérieures y est divisé par deux, celui des classes moyennes multiplié par deux ou trois, et surtout celui des classes populaires multiplié par 6 ou 7, voire par 9 en 2018 (tableau 8). Les élèves issus des classes supérieures de la procédure par examen ont entre 6 et 9 fois plus de chance d'être admis plutôt que de ne pas l'être par rapport à leurs homologues de la procédure CEP ; alors que les élèves de la voie CEP issus de milieu populaire ont presque dix fois plus de chance d'être admis plutôt que de ne pas l'être par rapport à leurs homologues de la procédure par examen. Vu sous cet angle, le CEP atteint donc l'objectif de renforcer le recrutement d'élèves issus des classes populaires.

Cependant, les élèves issus des classes supérieures restent le groupe majoritaire (entre 37 et 46 % des admis selon les années), devant ceux issus des classes populaires (entre 27 et 33 %) et ceux issus des classes moyennes (entre 17 et 25 %). Ces données révèlent le caractère ambigu d'un dispositif qui d'un côté permet de recruter proportionnellement plus d'élèves d'origine popu-

laire, mais au sein duquel, d'un autre côté, les élèves les plus favorisés demeurent le groupe le plus important.

Un point de comparaison avec l'année 2011 (données du service de la scolarité de Sciences Po) fait par ailleurs ressortir une tendance à l'augmentation de cette part d'élèves issus des classes supérieures ; et parallèlement une baisse de celle issue des classes populaires. Les premiers voient leur poids passer de près de 28 % en 2011 à 37 % en 2018, avec une pointe à 46 % en 2014 ; alors que celui des classes populaires passe de près de 41,5 % en 2011 à 31 % en 2018.

Une plus forte présence des classes moyennes supérieures

Si l'on isole des catégories supérieures celles moins dotées en capital économique et davantage associées au capital culturel (cadres de la fonction publique, professeurs et professions scientifiques, et profession de l'information, des arts et des spectacles), nommées ici « classes moyennes supérieures »), on constate que les différences entre le CEP et les deux autres voies d'admission sont moins prononcées. Les classes supérieures au sens strict voient leur pourcentage divisé par 2,2/2,5 au sein des admis CEP, et seulement par 1,2/1,4 pour les classes moyennes supérieures, dont la proportion reste relativement stable au fil du temps (entre 14 et 17%). Ces dernières ne représentent qu'environ 28 % de l'ensemble plus large des classes supérieures des admis par la procédure par examen et la voie internationale et près de 41 % pour le CEP. Autrement dit, cette composante *moyenne supérieure* est davantage représentée parmi les admis CEP. Ce n'est donc pas tant sur ces catégories à fort capital culturel que le CEP agit mais bien sur celles mieux dotés en capital économique (cadres du privé, ingénieurs et professions libérales, chefs d'entreprise avec plus de 10 salariés). Cela est cohérent avec les études sur la ségrégation urbaine (Prêteceille, 2015) qui mettent en évidence une distance spatiale plus forte de cette frange des classes supérieures vis-vis des catégories populaires, et donc des lycées conventionnés, comparativement aux cadres de la fonction publique et des professeurs et professions scientifiques dont une partie réside dans des quartiers moyens-mélangés.

**Tableau 9 : Profil social des élèves admis à Sciences Po
(1ère année, procédure par examen et procédure CEP, 2018)**

	Procédure par examen 2018			CEP 2018	
	Candidats	Admissibles	Admis	Admissibles	Admis
Sexe					
Filles	59%	59%	54%	64%	57%
Garçons	41%	41%	46%	37%	43%
Origine sociale					
Cl sup	61%	65%	65%	24%	20%
Cl moy sup	19%	20%	19%	15%	17%
Cl moy	10%	9%	10%	22%	25%
Cl pop	6%	4%	3%	32%	31%
Art, comm, agr	4%	3%	3%	6%	7%
Lycée d'origine*					
Paris + banlieue ouest	30%	30%	31%	9%	8%
Paris	17%	18%	18%		
Banlieue ouest	13%	12%	13%		
Autres banlieues	12%	8%	7%	42%	41%
Autres régions	55%	57%	57%	34%	39%
DOM TOM	2%	4%	3%	15%	12%
Étranger	1%	1%	1%	/	/
Notes					
[0; 12]	6%	0%	0%	16%	1%
]12; 14]	18%	3%	3%	27%	22%
]14; 16]	36%	21%	20%	35%	40%
]16, 20]	41%	76%	77%	22%	37%
Série bac					
Bac ES	54%	51%	54%	58%	54%
Bac L	11%	8%	10%	12%	13%
Bac S	35%	40%	36%	30%	34%

Sources : Service de la scolarité de Sciences Po.

*Nous distinguons d'une part Paris et la banlieue ouest (Hauts-de-Seine et Yvelines) qui correspondent aux espaces urbains plus favorisés, et d'autre part les « autres banlieues » plus mixtes et populaires de la région parisienne (Val-de-Marne, Seine-Saint-Denis, Val d'Oise, Essonne, Seine-et-Marne). La modalité « Autres régions » regroupent l'ensemble des autres départements de la métropole.

Des niveaux scolaires plus faibles et plus diversifiés

Les contrastes entre la procédure par examen et la procédure CEP en termes d'origine sociale se reflètent dans des différences de niveaux scolaires (tableau 9). Alors que la grande majorité des élèves admis par la procédure par examen (77 %) ont une moyenne aux épreuves anticipées du bac supérieure à 16/20 ; ce groupe ne représente que 37 % des admis CEP, dont près de 23% ont obtenu une moyenne inférieure à 14/20, et seulement 3 % de ceux de la procédure par examen. Le profil scolaire change peu entre les admissibles et les admis de la procédure par examen, il est plus significatif pour le CEP qui voit le pourcentage d'élèves avec une moyenne supérieure à 16/20 passer de 22% à 37%, ce qui donne une première indication sur la dimension scolaire de l'entretien d'admission.

Une forte présence de lycéens issus des banlieues mixtes et populaires de la région parisienne

Plus de 40 % des admissibles et des admis par la procédure CEP proviennent d'un lycée situé dans les départements les plus populaires de la banlieue parisienne, alors qu'ils ne représentent que respectivement 8% et 7% de ceux de la procédure par examen. C'est également la présence

d'élèves provenant des DOM-TOM qui se trouve renforcée, elle est multipliée par 4 pour le CEP (plus de 12% des admis et seulement 3 % pour la procédure par examen). Cela se fait au détriment de la part des élèves issus de Paris et de la banlieue ouest d'une part (divisée par trois), et de ceux provenant des autres départements de la métropole hors Île-de-France.

L'impact du CEP sur le recrutement ne concerne donc pas uniquement le profil social, il est tout aussi significatif sur le plan territorial, ce qui est logique, étant donné le ciblage territorial de cette procédure.

Une sélection scolaire favorable aux garçons et aux élèves issus d'un lycée de l'Île-de-France

Quelles sont les variables qui agissent le plus sur l'admission ? Pour y répondre, nous avons recours à des régressions logistiques qui permettent de raisonner « toutes choses égales par ailleurs » sur tout un ensemble de variables. Les résultats de ces analyses complètent les statistiques descriptives précédentes et confortent certains points.

Les modèles présentés prennent en compte le sexe de l'élève, l'origine sociale et la nationalité de l'élève dans le premier modèle, auxquels s'ajoute la localisation du lycée d'origine dans le deuxième modèle, et enfin la moyenne aux épreuves anticipées du baccalauréat dans le troisième modèle (tableau 10).

Contrôlé par le sexe et la nationalité des parents (modèle 1), les élèves de milieu populaire ont significativement moins de chance d'être admis par la procédure CEP que les élèves de classes supérieures. En revanche, cet effet disparaît dans le deuxième et le troisième modèle qui intègre d'abord le lieu du lycée d'origine, puis la variable de niveau scolaire. Cela s'explique en partie par la prise en compte du niveau scolaire (approché ici par la moyenne aux épreuves anticipées du bac), très corrélé à l'origine sociale. Les élèves avec une moyenne aux épreuves anticipées du bac supérieure à 16 ont, toutes choses égales par ailleurs, 2,5 fois plus de chance d'être admis plutôt que de ne pas l'être que ceux ayant une note supérieure à 14 et inférieure à 16. Ils ont 5 fois plus de chance d'être admis plutôt que de ne pas l'être que ceux ayant une note supérieure à 12 et inférieure à 14.

Tableau 10 : Admission à Sciences Po parmi les admissibles CEP (2014-2018).
Odds ratios estimés / régression logistique

	Variable dépendante		
	Admis		
	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3
Filles	réf.	réf.	réf.
Garçons	1,2**	1,2**	1,7***
Classes supérieures	réf.	réf.	réf.
Classes moyennes supérieures	1,1	1,1	1,0
Classes moyennes	1,1	1,1	1,2
Classes populaires	0,8*	0,8	1,2
Nat Fr	réf.	réf.	réf.
Bi-nat (Fr + autre) ou nat étrangère	1,0	1,0	1,2*
Île-de-France		réf.	réf.
Autres régions		1,1	0,7***
DOM-TOM		0,8*	0,5***
]16; 20]			réf.
]14; 16]			0,4***
]12; 14]			0,2***
]0; 12]			0,04***
Constante	0,4***	0,4***	1,2
Observations	2412	2412	2412
Log Likelihood	-1487,0	-1483,9	-1297,2
Akaike Inf. Crit.	2986,0	2983,8	2616,3

*p <0.1 ; **p <0.05; *** p <0.01

Cet effet prononcé du niveau scolaire masque le fait que la sélection désavantage les candidats de milieux populaires davantage représentés parmi les élèves ayant les niveaux scolaires les plus faibles (tableau 11).

En effet, parmi les élèves admissibles par la procédure CEP, la part de bons et très bons élèves (note >14) est nettement plus élevée parmi les élèves issus des classes supérieures (64%) que parmi ceux issus des classes populaires (41%). A l'autre extrémité, le poids des élèves de faible et très faible niveau scolaire (note < 12) double au sein des élèves d'origine populaire (25%) par rapport à ceux issus des classes supérieures (11%). En revanche, on constate que ces écarts sont moins prononcés entre les élèves issus des classes supérieures et ceux issus des classes moyennes.

Ainsi, cet effet prononcé de la variable « note » masque le fait que globalement la sélection, qui reste fondamentalement de nature scolaire, profite aux élèves les plus favorisés, mais que la modalité « classes populaires » ne soit pas significative lorsque le niveau scolaire est pris en compte.

Tableau 11 : Moyenne aux épreuves anticipées du bac des admissibles CEP (2014-2018)
selon l'origine sociale (%)

	[0; 12]]12; 14]]14; 16]]16; 20]	Total
Classes supérieures	13	28	33	26	100
Classes moy-sup	9	20	37	35	100
Classes moyennes	17	24	33	26	100
Classes populaires	25	33	28	15	100
Artisan, commerçants, agriculteurs	19	31	33	17	100
Ensemble	17	28	32	23	100

Sources : Service de la scolarité de Sciences Po, 2014-2018

$p_{\text{Khi}^2} = 0,0000$; V de Cramér = 0,136

Le sexe est significatif dans les trois modèles, et plus encore dans le troisième : toutes choses égales par ailleurs, les garçons ont toujours plus de chance d'être admis que les filles plutôt que de ne pas l'être. La prise en compte d'une variable de niveau scolaire dans le troisième modèle montre la force de celle-ci. L'effet du sexe se trouve renforcé, et la localisation du lycée d'origine devient significative, les élèves venant d'un lycée d'Île-de-France ayant nettement plus de chances d'être admis plutôt que de ne pas l'être par rapport à ceux venant d'un établissement d'une autre région ou des DOM-TOM.

Dès la phase d'admissibilité, la part des garçons ayant des notes basses (moyenne inférieure à 12) est nettement supérieure à celle des filles (tableau 12) ; et inversement celle des filles ayant de très bonnes notes (moyenne supérieure à 16) est supérieure à celle des garçons. Les filles admissibles par la procédure CEP ont donc en moyenne un niveau scolaire assez nettement supérieur à celui des garçons.

Logiquement, étant donné le poids déterminant du niveau scolaire pour l'admission, ces écarts se resserrent pour les admis. On note tout de même une part légèrement supérieure des filles admises avec une moyenne supérieure à 16.

**Tableau 12 : Moyenne aux épreuves anticipées du baccalauréat selon le sexe
(Admissibles et admis CEP, %, 2014-2018)**

	[0; 12]]12; 14]]14; 16]]16; 20]	Total
Admissibles					
Filles	14	27	33	25	100
Garçons	24	28	29	19	100
Ensemble	18	28	32	23	100
Admis					
Filles	3	20	36	42	100
Garçons	5	16	42	38	100
Ensemble	4	18	38	40	100

Sources : Service de la scolarité de Sciences Po

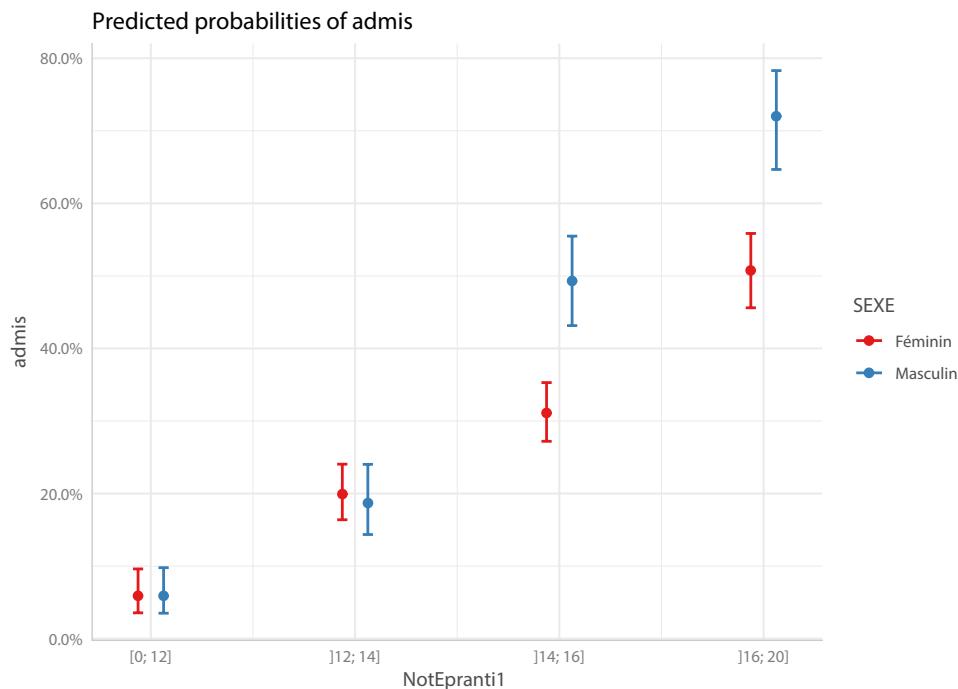
Admissibles : $p_{\text{Khi}^2} = 0,000 / V \text{ de Cramér} = 0,129$; Admis : $p_{\text{Khi}^2} = 0,209 / V \text{ de Cramér} = 0,077$

En cohérence avec les données précédentes, l'analyse des effets d'interaction entre le sexe et les autres variables montre que seule l'interaction entre le sexe et le niveau scolaire est significative, et que cet effet joue surtout pour les notes les plus élevées (figure 3). C'est surtout parmi les élèves ayant de très bonnes notes que la probabilité d'être admis est significativement plus élevée pour les garçons comparativement aux filles.

On note également, dans le troisième modèle, un effet significatif de l'origine migratoire²⁶, les élèves dont un seul parent ou les deux parents ont la nationalité étrangère ont, toutes choses égales par ailleurs, plus de chance d'être admis plutôt que de ne pas l'être par rapport aux élèves dont les deux parents ont la nationalité française. Tenant compte des limites de cette variable, cela pourrait révéler une prise en compte indirecte de l'origine migratoire des élèves, en lien avec l'idée implicite de diversité portée par le dispositif CEP. La modalité « double nationalité étrangère ou nationalité étrangère » ne devient significative que dans le dernier modèle qui tient compte du niveau scolaire de l'élève.

26. Cette variable « nationalité » ne saisit pas l'ensemble des élèves de l'immigration coloniale et post-coloniale (Maghreb et Afrique pour l'essentiel) qui appartiennent à la 3e ou 4e génération et qui ont la nationalité française. Cette question est importante dans la mesure où la dimension ethno-raciale associée à l'idée d'ouverture sociale et/ou de diversité est présente mais toujours de façon euphémisée, et qu'elle ne peut pas être officiellement prise en compte dans le contexte français. Les élèves étrangers, ou ayant la double nationalité, admissibles par la procédure CEP sont nettement moins favorisés sur le plan social et scolaire et davantage présents en Île-de-France.

Figure 3 : Probabilité d'être admis selon le sexe et la moyenne aux épreuves anticipées du bac parmi les admissibles de la procédure CEP (2014-2018)



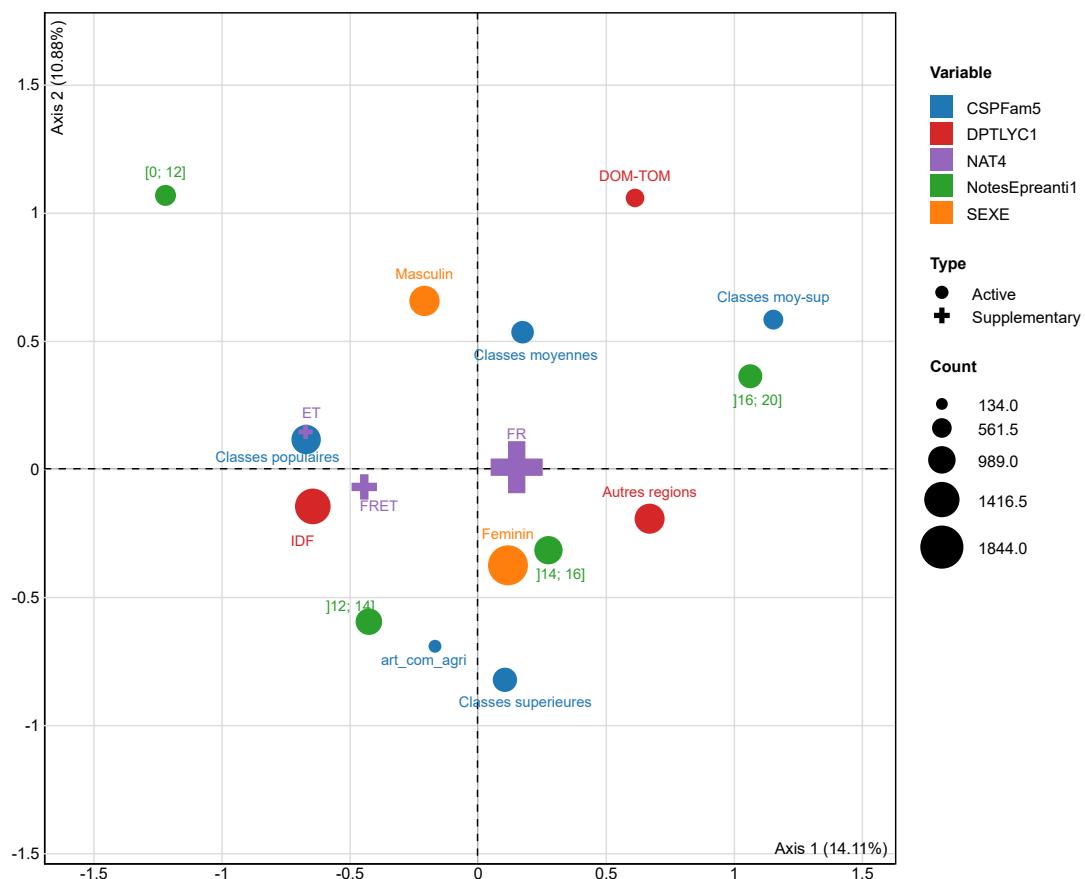
Une opposition classes populaires-région parisienne-faible niveau scolaire / Classes moyennes supérieures-autres régions-niveau scolaire élevé

L'analyse des correspondances multiples (ACM) corrobore et éclaire ces résultats et nous permet d'établir les proximités et les distances sur un plan factoriel entre des variables qualitatives, renvoyant ici aux caractéristiques des élèves (sexe, origine sociale, département du lycée, moyenne aux épreuves anticipées du baccalauréat). La nationalité de l'élève en trois modalités (française, double nationalité française et étrangère, étrangère) est intégrée à l'analyse en tant que variable supplémentaire.

Le plan factoriel (figure 4) montre une opposition forte entre d'un côté les très bons élèves (note supérieure à 16), issus des classes moyennes-supérieures et scolarisés dans un lycée hors de la région parisienne (où se projette également la modalité « nationalité française ») ; et de l'autre des élèves issus des classes populaires, ayant obtenu des notes nettement inférieures (< 12) et venant d'un lycée de la région parisienne (où se projettent les modalités « double nationalité » et « nationalité étrangère »). On retrouve exactement la même opposition sur le plan factoriel réalisé à partir des admis. L'axe 2 met principalement en jeu des dimensions liées au sexe et au niveau scolaire : il oppose les garçons de faible niveau scolaire aux filles de niveau scolaire moyen-supérieur (12-14).

La classification ascendante hiérarchique issue de l'ACM conduit à retenir 4 classes de poids à peu près équivalent et fait clairement ressortir cette opposition parmi les admissibles (figure 5).

Figure 4 : Premier plan factoriel ACM admissibles CEP (2014-2018)



La distinction la plus nette est celle entre le cluster 1 (en bleu, en haut à gauche sur le plan), qui représente 23% de l'effectif, avec une surreprésentation des élèves ayant de faibles notes (0-12), venant d'un lycée d'Île-de-France, issus de milieu populaire, de sexe masculin, et dont les parents sont de nationalité étrangère, et le cluster 4 (en rouge, en haut à droite du plan), qui représente 24,3%, avec une surreprésentation d'élèves de très bon niveau scolaire, issus des classes moyennes-supérieures et provenant d'un lycée des autres régions métropolitaines et des DOM-TOM, et dont les deux parents ont la nationalité française.

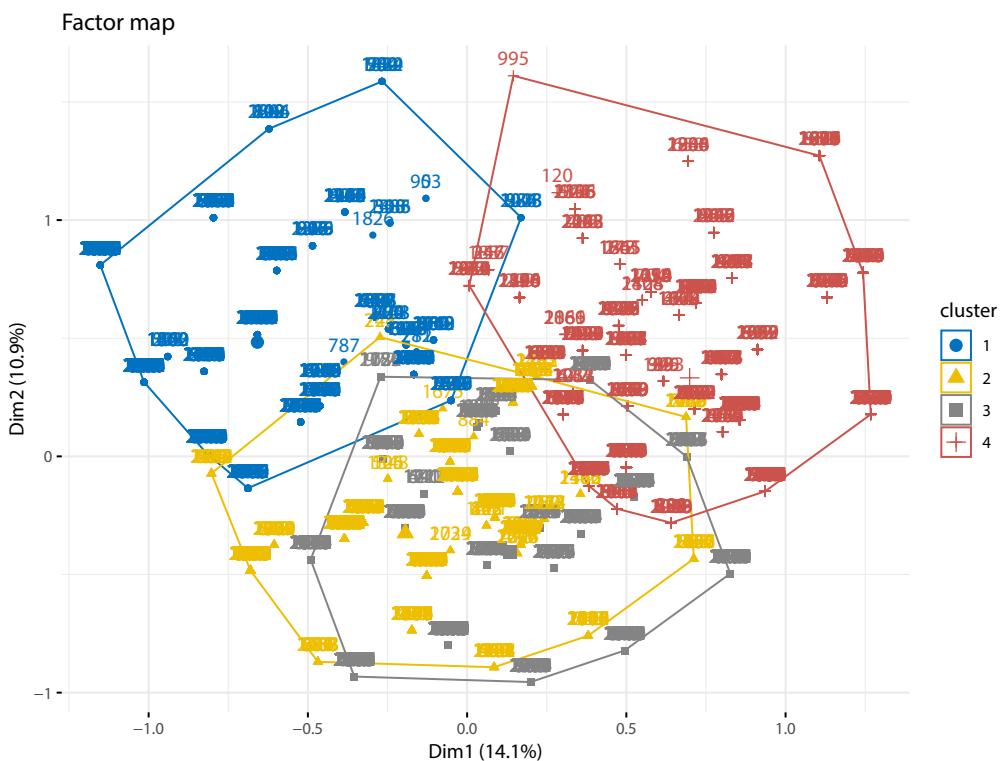
Les groupes 2 (en jaune, 27,2%) et 3 (en gris, 25,5%) se recouvrent largement. La classe 2 (en jaune) est caractérisée par une plus forte présence de filles, d'élèves issus des classes populaires, ayant des notes moyennes (12-14) et venant d'un lycée d'Île-de-France ; alors que la classe 3 (en gris) se caractérise par une plus forte présence des garçons, des élèves issus des classes supérieures, de niveau scolaire supérieur (14-16), venant des autres régions de la métropole que l'Île-de-France.

L'ACM menée sur les admis²⁷ fait ressortir la même forte opposition sur l'axe 1 entre les très bons élèves de classes moyennes supérieures issus des autres régions que l'Île-de-France d'un côté ; et des élèves d'origine populaire d'un niveau scolaire inférieur issus de lycées conventionnés d'Île-de-France de l'autre, où se trouve également les variables supplémentaires « 1 ou 2 parents de nationalité étrangère » (figure 6).

L'axe 2 est fortement lié à la modalité « DOM-TOM » qui s'oppose à « classes supérieures » et « autres régions ».

27. Pour des questions d'effectifs trop restreints, nous avons ici intégré la modalité « Artisans, commerçants et agriculteurs » à la modalité « classes moyennes », et retirer celle concernant les notes les plus basses aux épreuves anticipées du bac ([0-12]).

Figure 5 : Clusters issus de la CAH. Admissibles CEP 2014-2018



La CAH sur les admis (figure 7) permet de distinguer trois classes, de poids à peu près équivalent, parmi les admis CEP. On retrouve le clivage indiqué précédemment entre une classe (32% de l'effectif) caractérisée par une surreprésentation d'élèves de niveau moyen (12-14), de milieu populaire, venant d'un lycée d'Île-de-France, et dont l'un ou les deux parents sont de nationalité étrangère (classe 1, en bleu), et une classe caractérisée par une surreprésentation de filles, de très bons élèves issus des classes moyennes et moyennes-supérieures, scolarisés dans des lycées des DOM-TOM ou des autres régions métropolitaines (classe 3 en gris, 35,9 %). La classe 2 (en jaune, 32,9%) est caractérisée par une surreprésentation des garçons, de bon et très bon niveau scolaire, issus des classes supérieures et des autres régions que l'Île-de-France.

Le retour aux statistiques descriptives (tableau 13) fait clairement ressortir ces différences sociales, scolaires et territoriales. La part des classes moyennes-supérieures est divisée par deux en Île-de-France par rapport aux autres régions ; alors que le poids des classes populaires y est notamment supérieur. Peu de différence en revanche pour les classes supérieures au sens strict entre l'Île-de-France et les autres régions françaises hors DOM-TOM.

Ces différences sont encore plus marquées concernant le niveau scolaire des élèves : entre 30 et 33% des admissibles venant d'un lycée hors Île-de-France ont une moyenne aux épreuves anticipées du bac supérieure à 16, et seulement 15 % parmi ceux venant d'un lycée de la métropole parisienne. Inversement, le poids des élèves admissibles d'Île-de-France qui ont obtenu une note inférieure ou égale à 12 double par rapport à celui de ceux venant d'un lycée d'une autre région. Ces écarts se resserrent pour les admis, mais restent prononcés (30% des admis venant d'un lycée d'Île-de-France ont une moyenne supérieure à 16, et 47 % de ceux venant d'autres régions).

Figure 6 : Premier plan factoriel ACM admis CEP (2014-2018)

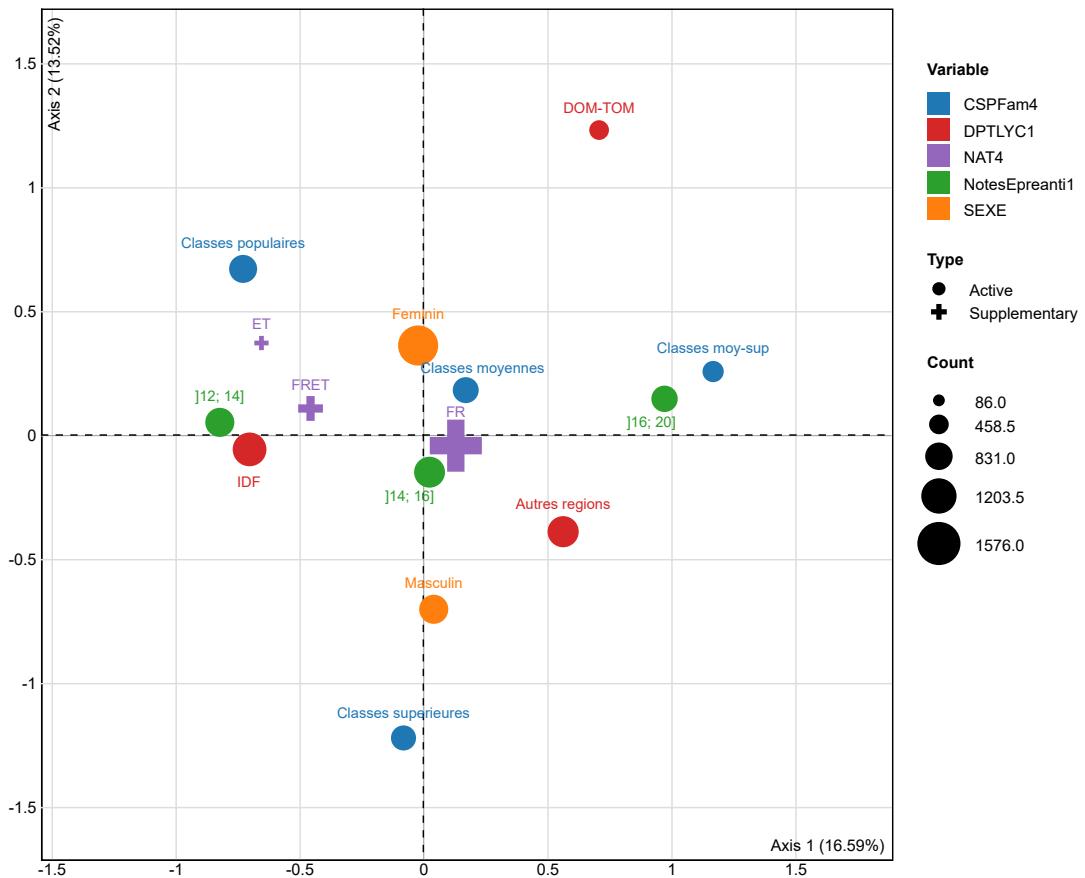
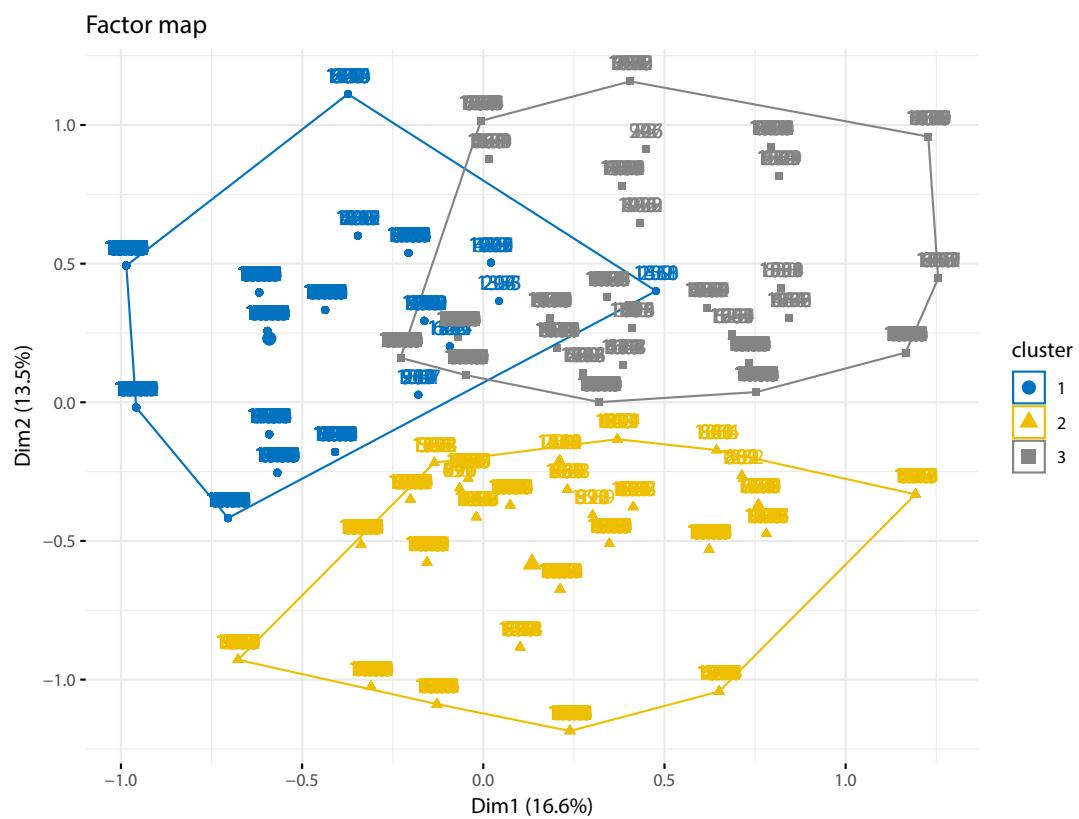


Figure 7 : Clusters issus de la CAH. Admis CEP 2014-2018



**Tableau 13 : Profil social et scolaire des élèves selon la localisation du lycée d'origine
(admissibles et admis CEP, %, 2014-2018)**

	IDF		Autres régions		DOM-TOM		Ensemble	
	Admissibles	Admis	Admissibles	Admis	Admissibles	Admis	Admissibles	Admis
Origine sociale								
Classes supérieures	25	26	24	25	16	14	23	24
Classes moyennes sup.	11	13	20	20	21	23	16	17
Classes moyennes	20	20	20	26	21	24	20	23
Classes populaires	38	35	29	25	34	27	34	30
Art, com, agr	7	6	6	5	8	12	7	6
Total	100	100	100	100	100	100	100	100
Notes								
[0; 12]	25	6	10	2	12	0	18	4
]12; 14]	31	25	25	11	24	9	28	18
]14; 16]	30	39	35	39	32	31	32	38
]16; 20]	15	30	30	47	33	59	23	40
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Sources : Service de la scolarité de Sciences Po, 2014-2018.

Admissibles : Origine sociale : $p_{Khi^2} = 0,000 / V$ de Cramér = 0,108 ; Notes : $p_{Khi^2} = 0,000 / V$ de Cramér = 0,177

Admis : Origine sociale : $p_{Khi^2} = 0,001 / V$ de Cramér = 0,130 ; Notes : $p_{Khi^2} = 0,007 / V$ de Cramér = 0,106.

Alors que les profils sociaux des lycées CEP de la banlieue parisienne diffèrent peu de ceux situés hors Île-de-France (respectivement 18,5% et 17% de classes supérieures ; et 40 et 42 % de classes populaires), les élèves admissibles ou admis par cette voie renvoient pourtant à deux viviers distincts : de très bons élèves issus des classes moyennes supérieures et scolarisés majoritairement hors Île-de-France d'une part ; et des élèves issus de milieu populaire, d'un niveau scolaire nettement inférieur et scolarisés principalement en région parisienne d'autre part (essentiellement en Seine-Saint-Denis).

L'origine étrangère

Sur les plans factoriels (figures 4 et 6), les modalités « Fr/Et » et « Et » se situent à gauche de l'axe 1, du côté du pôle francilien et populaire, alors que la modalité « Fr » se positionne à droite de cet axe, plus proche du pôle « autres régions » et classes moyennes, moyenne-supérieures et supérieures, qui recoupe une opposition entre les élèves de niveau faible ou moyen d'un côté, et les élèves de bon et très bon niveau de l'autre.

Ce résultat est cohérent avec la lecture des différents tableaux croisant la nationalité des parents de l'élève avec l'origine sociale (tableau 14), avec la localisation du lycée d'origine (tableau 15) et avec la moyenne aux épreuves anticipées du bac (tableau 16). En effet, les élèves d'origine étrangère sont nettement plus souvent d'origine populaire, issus d'un lycée de la région parisienne et d'un niveau scolaire plus faible :

- 29% des admissibles CEP dont les deux parents ont la nationalité française (ou un parent en cas de famille monoparentale) sont issus des classes populaires / 48% de ceux dont l'un des parents a la nationalité étrangère (Fr/Et) / 65% de ceux dont les deux parents (ou un seul lorsque l'élève ne vit qu'avec un seul parent) ont la nationalité étrangère (2 fois plus que ceux uniquement de nationalité française).
- 45% des admissibles CEP dont les deux parents ont la nationalité française viennent d'un lycée de l'IDF / 70% de ceux dont l'un des parents a la nationalité étrangère / 61% de ceux dont les deux parents (ou un seul lorsque l'élève ne vit qu'avec un seul parent) ont la nationalité étrangère.

- 15 % des admissibles CEP dont les deux parents ont la nationalité française ont une note moyenne aux épreuves anticipées du bac inférieure ou égale à 12 / 24 % de ceux dont l'un des parents a la nationalité étrangère / 36 % de ceux dont les deux parents (ou un seul lorsque l'élève ne vit qu'avec un seul parent) ont la nationalité étrangère (plus de deux fois plus que ceux dont les deux parents ont nationalité française). A l'autre extrémité, le poids des élèves ayant une note supérieure ou égale à 16 est multiplié par 4 pour les élèves dont les deux parents ont la nationalité française par rapport à ceux dont les deux parents (ou un seul lorsque l'élève ne vit qu'avec un seul parent) ont la nationalité étrangère (respectivement 26% et 7%).

Tableau 14 : Origine sociale des admissibles CEP selon la nationalité des parents (% , 2014-2018)

	Classes supérieures	Classes moy-sup	Classes moyennes	Classes populaires	Total
2 parents Nat Fr	26	18	27	29	100
1 par. Nat Fr + 1 par. Nat Étrangère	17	9	27	48	100
2 parents Nat Étrangère	9	4	22	65	100
Ensemble	23	16	27	34	100

$p_{\text{Khi}^2} = 0,000$; V Cramér = 0,127

Tableau 15 : Lycée d'origine des admissibles CEP selon la nationalité des parents (% , 2014-2018)

	IDF	Autres régions	DOM-TOM	Total
2 parents Nat Fr	45	39	16	100
1 par. Nat Fr + 1 par. Nat Étrangère	70	26	5	100
2 parents Nat Étrangère	61	28	11	100
Ensemble	51	36	14	100

$p_{\text{Khi}^2} = 0,000$; V Cramér = 0,141

Tableau 16 : Niveau scolaire* des admissibles CEP selon la nationalité des parents (% , 2014-2018)

	[0; 12]]12; 14]]14; 16]]16; 20]	Total
2 parents Nat Fr	15	27	33	26	100
1 par. Nat Fr + 1 par. Nat Étrangère	24	33	27	16	100
2 parents Nat Étrangère	36	31	26	7	100
Ensemble	17	28	32	23	100

*Moyenne aux épreuves anticipées du baccalauréat.

$p_{\text{Khi}^2} = 0,000$; V Cramér = 0,134.

L'hyper-sélectivité sociale et scolaire de la procédure par examen

Une sélection éminemment scolaire également favorable aux garçons, aux classes moyennes supérieures et aux lycéens de Paris

Contrairement aux données sur le CEP, nous disposons des informations sur les candidats par la procédure par examen, ce qui nous permet de réaliser des régressions à la fois sur l'admissibilité et l'admission à partir des candidats ou des admissibles. Alors que l'admissibilité repose sur des épreuves écrites, l'admission repose elle sur une épreuve orale. Cela nous permet donc de voir si, alors que la nature de l'épreuve diffère, les variables les plus significatives sont identiques ; ou si au contraire des logiques différentes sont à l'œuvre.

Nous raisonnons dans un premier temps avec une variable « origine sociale » du ménage en 5 catégories : classes supérieures, classes moyennes-supérieures, classes moyennes, classes populaires, et artisans, commerçants et agriculteurs, selon la définition indiquée précédemment.

Le premier, le troisième et le cinquième modèle de régression logistique ne prennent pas en compte les notes des élèves aux épreuves anticipées du baccalauréat (tableau 17).

Ainsi, pour l'admissibilité, les garçons ont très légèrement moins de chance d'être admissibles que les filles, ce qui s'inverse lorsque l'on prend en compte le niveau scolaire (modèle 2).

Les élèves issus des classes moyennes-supérieures ont significativement plus de chances d'être admissibles plutôt que de ne pas l'être par rapport aux classes supérieures, ce qui est aussi le cas pour l'admission, mais n'est plus significatif dans les trois derniers modèles.

Les classes moyennes, tout comme les élèves dont les parents sont de petits travailleurs indépendants, ont en revanche, que l'on tienne compte ou non du niveau scolaire, moins de chance d'être admissibles ou admis que les classes supérieures ; sauf lorsque l'on raisonne sur les chances d'admission parmi les admissibles. Cela montre bien que la sélectivité scolaire des épreuves écrites de la phase d'admissibilité atténue l'effet propre de l'origine sociale sauf pour les élèves d'origine populaire qui ont, une fois admissibles, toutes choses égales par ailleurs, plus de chance d'être admis que ceux issus des classes supérieures. Si les classes populaires apparaissent désavantagées pour l'admissibilité, ce n'est donc pas le cas pour l'admission parmi les candidats, et de façon significative parmi les admissibles, lorsque l'on tient compte des notes. Ce qui de nouveau met en évidence le caractère très atypique et la sur-sélection des élèves d'origine populaire candidatant par la procédure par examen.

Tableau 17 : Admissibilité et admission à Sciences Po parmi les candidats et les admissibles (procédure par examen, 2014-2018). Odds ratios estimés / régression logistique (Classes supérieures non détaillées)

	Variable dépendante					
	Admissibilité/candidats		Admission/candidats		Admission/admissibles	
	1	2	3	4	5	6
Filles	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Garçons	0,9***	1,2***	1,0	1,4***	1,3***	1,4***
Classes supérieures	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Classes moy-sup	1,2***	1,1*	1,2***	1,1	1,0	1,0
Classes moyennes	0,8***	0,8***	0,8***	0,8***	0,9	0,9
Classes populaires	0,6***	0,8***	0,8***	1,0	1,2*	1,3*
Art, com, agr	0,6***	0,7***	0,7***	0,7**	1,0	1,0
Paris	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Banlieue ouest	0,9**	0,8***	0,9	0,8***	1,0	1,0
Autres banlieues	0,7***	0,5***	0,7***	0,6***	0,9	0,8**
Autres régions	1,0	0,6***	1,0	0,7***	1,0	0,9**
DOM-TOM	1,7***	0,9	1,4***	0,8*	0,9	0,8
Etranger	1,3**	0,8**	1,3*	0,8	1,1	0,9
Bac ES	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Bac L	0,8***	0,8***	0,8***	0,9*	1,1	1,1
Bac S	1,2***	1,1***	1,0	0,9	0,8***	0,8***
[16; 20]		réf.		réf.		réf.
]14; 16]		0,2***		0,2***		0,7***
]12; 14]		0,1***		0,1***		0,6***
[0-12]		0,02***		0,01***		0,2***
Constante	0,4***	1,3***	0,2***	0,5***	1,0	1,3***
Observations	27166	27166	27166	27166	7297	7297
Log Likelihood	-15633,6	-13116,0	-10871,6	-9500,3	-5025,5	-4991,7
Akaike Inf. Crit.	31293,2	26263,9	21769,2	19032,7	10077,0	10015,4

*p <0.1 ; **p <0.05 ; ***p <0.01

La localisation du lycée est également significative, les élèves issus d'un lycée situés dans Paris ont quasiment systématiquement plus de chance d'être admissibles ou admis que ceux provenant de lycées situés dans d'autres territoires, surtout dans les modèles tenant compte des notes des élèves, et tout particulièrement dans les banlieues moins favorisés (Val-de-Marne, Seine-Saint-Denis, Val d'Oise, Essonne, Seine-et-Marne).

On constate également, toutes choses égales par ailleurs, que les détenteurs d'un bac L ont significativement moins de chances d'être admissibles ou admis par rapport aux détenteurs d'un bac ES. Les bacheliers scientifiques ont quant à eux plus de chance d'être admissibles (épreuves écrites) mais les coefficients ne sont plus significatifs pour l'admission. Lorsque l'on s'intéresse aux admis parmi les admissibles, l'effet du bac L n'est plus significatif, alors que celui du bac S l'est, leur détenteur ayant 1,2 fois plus de chance de ne pas être admis que de l'être par rapport aux détenteurs d'un bac ES. Les bacheliers scientifiques rencontreraient donc davantage de difficulté face à l'épreuve orale que les bacheliers des filières de sciences économiques et sociales.

Enfin, les valeurs des coefficients pour les modalités de la variable de niveau scolaire et leur forte significativité montrent à quel point les procédures d'admissibilité et d'admission renvoient fondamentalement à une sélection sur critères scolaires. Les élèves ayant une moyenne aux épreuves

anticipées du bac comprise entre 14 et 16 ont, toutes choses égales par ailleurs, 5 fois plus de chances de ne pas être admissibles ou admis plutôt que de l'être que ceux ayant une moyenne supérieure à 16 ; et ceux ayant une moyenne entre 12 et 14 ont dix fois plus de chance de ne pas l'être que de l'être.

Les mêmes modèles de régression, mais avec cette fois une variable plus détaillée de l'origine sociale pour les catégories supérieures, conduisent aux mêmes résultats mais ils permettent de faire ressortir au sein des classes moyennes-supérieures des effets spécifiques pour la strate la mieux dotée en capital culturel : les professeurs, professions scientifiques, et les professions de l'information, des arts et du spectacle.

Le premier modèle de régression logistique pour l'admissibilité, et le troisième pour l'admission prennent en compte le sexe, l'origine sociale et le type de bac de l'élève, sans les notes aux épreuves anticipées du baccalauréat (tableau 18) qui sont intégrées dans les modèles 2 et 4.

En ne tenant donc pas compte du niveau scolaire des élèves, on constate un effet significatif pour une catégorie bien spécifique, « les professeurs, professions scientifiques et les professions de l'information, des arts et du spectacle », caractérisée par un fort capital culturel, et dont les enfants ont significativement plus de chance d'être admissibles et admis plutôt que de ne pas l'être par rapport à ceux dont les parents appartiennent à la catégorie des « cadres administratifs et commerciaux d'entreprise », davantage caractérisés par un fort capital économique. Ce n'est pas le cas en revanche pour les enfants des chefs d'entreprise de plus de dix salariés, ni des enfants des classes moyennes et des travailleurs indépendants, dont les chances sont également plus faibles. Si les enfants de classes populaires sont également défavorisés par rapport aux enfants des cadres administratifs et commerciaux d'entreprise dans les trois premiers modèles, ce n'est plus le cas en revanche dans le dernier, concernant l'admission. Les filtres précédents de la sélection conduisent certainement à une telle sélection que le peu d'entre eux atteignant cette ultime étape sont sur-sélectionnés scolairement et réussissent pour une part non négligeable l'oral d'admission.

La localisation du lycée est également significative, les élèves issus d'un lycée situés dans les banlieues plutôt favorisées (Hauts-de-Seine et Yvelines), mais plus encore dans les banlieues moins favorisées ((Val-de-Marne, Seine-Saint-Denis, Val d'Oise, Essonne, Seine-et-Marne) comme dans les DOM-TOM, en particulier lorsque le niveau scolaire de l'élève est pris en compte, ont moins de chances d'être admis que ceux issus d'un lycée parisien. Toutes choses égales par ailleurs, venir d'un lycée situé dans Paris augmente les chances d'être admissible et admis.

On note surtout le poids déterminant du niveau scolaire, avec des odds ratios inverses très élevés et tous très significatifs. Le niveau scolaire de l'élève demeure donc la variable la plus structurante.

Tableau 18 : Admissibilité et admission à Sciences Po parmi les candidats (procédure par examen, 2014-2018). Odds ratios estimés / régression logistique (classes sup. détaillées)

	Variable dépendante			
	ADMISSIBILITE		ADMISSION	
	1	2	3	4
Filles	réf.	réf.	réf.	réf.
Garçons	0,9***	1,2***	1,0	1,4***
Cadres adm et comm d'entreprise	réf.	réf.	réf.	réf.
Chefs d'entreprise 10 sal ou +	0,8***	0,9*	0,7***	0,8***
Ing et cadres tech d'entreprise	1,1	1,1	1,0	1,0
Prof libérales	1,0	1,0	0,9	1,0
Professeurs, prof scient, info, arts et spect	1,3***	1,2***	1,3***	1,2***
Cadres fonct publique	1,1	1,0	1,0	0,9
Classes moyennes	0,9*	0,9*	0,9**	0,8**
Classes populaires	0,7***	0,8***	0,8***	0,9
Art, com, agr	0,7***	0,7***	0,7***	0,7***
Paris	réf.	réf.	réf.	réf.
Banlieue ouest	0,9**	0,8***	0,9	0,8***
Autres banlieues	0,7***	0,5***	0,7***	0,6***
Autres régions	1,0	0,6***	1,0	0,7***
DOM-TOM	1,7***	0,9	1,4***	0,8*
Etranger	1,3**	0,8*	1,4**	0,8
Bac ES	réf.	réf.	réf.	réf.
Bac L	0,8***	0,8***	0,8***	0,9*
Bac S	1,1***	1,1***	1,0	0,9
[16; 20]		réf.		réf.
[14; 16]		0,2***		0,2***
[12; 14]		0,1***		0,1***
[0-12]		0,02***		0,01***
Constante	0,4***	1,3***	0,2**	0,5***
Observations	27166	27166	27166	27166
Log Likelihood	-15616,7	-13100,9	-10850,5	-9484,3
Akaike Inf. Crit.	31267,4	26241,7	21735,0	19008,7

*p <0.1 ; **p <0.05; *** p <0.01

Le type de bac a également un effet significatif, puisque les détenteurs d'un bac L ont moins de chances d'être admissibles ou admis que ceux détenteurs d'un bac ES, ce qui n'est pas le cas pour le bac S, avec même un léger effet positif pour l'admissibilité.

Il faut enfin noter un effet très significatif du sexe, non significatif lorsque l'on ne prend pas en compte le niveau scolaire, mais qui le devient dans les deux cas lorsque cette variable est contrôlée (admissibilité et admission), au profit des garçons, qui ont donc plus de chance d'être admissibles et admis comparativement aux filles, toutes choses égales par ailleurs.

Le fait que cela soit significatif pour l'admissibilité comme pour l'admission ne permet donc pas de dire que cet effet tient à la nature spécifique de l'oral d'admission qui permet d'identifier le sexe de l'élève, ou dont la nature même de l'épreuve serait susceptible d'être inégale selon le genre.

Avec un échantillon plus restreint (tableau 19), sans les candidats venant d'un lycée situé à l'étranger, et sur une période plus restreinte (2014-2017), nous pouvons décomposer la variable territoriale « Autres régions » des modèles précédents de façon à distinguer :

- les métropoles régionales (communes appartenant à une aire urbaine de 500 000 à 9 999 999 habitants),
- les grandes villes (communes appartenant à une aire urbaine de 100 000 à 499 999 habitants), les villes moyennes (communes appartenant à une aire urbaine de 35 000 à 99 999 habitants),
- les autres territoires (communes hors aire urbaine et communes appartenant à une aire urbaine de 15 000 à 34 999 habitants).

Ce nouveau découpage de la variable territoriale met en évidence une nouvelle hiérarchie. Comparativement aux candidats venant des lycées parisiens, et comme dans le modèle précédent, tout ceux venant des autres territoires ont, toutes choses égales par ailleurs, moins de chance d'être admissible ou admis.

Mais les candidats venant de lycées situés dans les villes petites et moyennes en région ont 3,3 fois plus de chances de ne pas être admis plutôt que de l'être par rapport à ceux venant d'un lycée parisien, 2,4 fois plus pour ceux venant d'un lycée d'une grande ville en région, 2 fois plus pour ceux venant des banlieues populaires et mixtes, 1,7 fois plus pour ceux venant d'une métropole régionale, et enfin 1,2 fois plus pour ceux issus d'un lycée de la banlieue ouest.

Autrement dit, après les candidats des lycées parisiens, ce sont ceux des lycées de la banlieue favorisée de l'ouest parisien, puis ceux des métropoles régionales qui ont, toutes choses égales par ailleurs, plus de chance d'être admissible et admis par la procédure par examen que ceux venant des autres villes de plus petite taille en région et des banlieues plus populaires et mixtes de la région parisienne. Il ne faut pas oublier cependant qu'un nombre non négligeable de lycées situés dans les banlieues populaires, en particulier en Seine-Saint-Denis, sont conventionnés, ce qui permet donc aux élèves de ces établissements de candidater par la procédure CEP.

Tableau 19 : Admissibilité et admission à Sciences Po parmi les candidats (procédure par examen, 2014-2017, sans les lycées de l'étranger). Odds ratios estimés / régression logistique

	Variable dépendante	
	ADMISSIBILITE	ADMISSION
	1	2
Filles	réf.	réf.
Garçons	1,3***	1,6***
<i>Cadres adm et comm d'entreprise</i>	réf.	réf.
Chefs d'entreprise 10 sal ou +	0,8**	0,8*
Ing et cadres tech d'entreprise	1,1	1,0
Prof libérales	1,0	0,9
Professeurs, prof scient, info, arts et spect	1,1*	1,1
Cadres fonct publique	0,9	0,8*
Classes moyennes	0,9**	0,8***
Classes populaires	0,8*	0,9
Art, com, agr	0,6***	0,7***
<i>Paris</i>	réf.	réf.
Banlieue ouest	0,8***	0,8***
Autres banlieues	0,5***	0,5***
Métropoles régionales	0,6***	0,6***
Grandes villes rég.	0,4***	0,4***
Villes moyennes rég.	0,3***	0,4***
Petites villes moy /rural rég.	0,3***	0,3***
<i>Bac ES</i>	réf.	réf.
Bac L	0,8***	0,8**
Bac S	1,1	0,9*
[16; 20]	réf.	réf.
[14; 16]	0,4***	0,4***
[12; 14]	0,1***	0,1***
[0-12]	0,05***	0,02***
Constante	0,8***	0,4***
Observations	16939	16939
Log Likelihood	-7250,1	-4818,8
Akaike Inf. Crit.	14542,1	9679,7

*p <0.1 ; **p <0.05; *** p <0.01

De meilleures chances d'être admissibles et admis pour les garçons

Si les résultats concernant l'effet de l'origine sociale, du lycée d'origine et bien évidemment des résultats scolaires ne sont pas surprenants, celui concernant le genre est moins attendu.

Les données qui suivent apportent quelques éclairages complémentaires (tableau 20). Comme pour la procédure CEP, dès la phase de candidature, la part d'élèves ayant des notes basses ([0-12]) double pour les garçons par rapport aux filles, alors que celle de ceux ayant de très bonnes notes (supérieures à 16) est plus forte pour les filles (45%) que pour les garçons (33%), écart qui reste toujours d'environ dix points y compris parmi les admissibles et les admis.

On peut y voir deux phénomènes conjoints. Le premier renvoie à une moindre exigence d'excellence scolaire pour les garçons qui se sentent plus facilement légitimes que les filles à candida-

ter même avec des résultats scolaires plus faibles. Inversement, l'exigence d'un très bon niveau scolaire chez les filles est plus marquée. Le second phénomène renvoie aux modalités même de l'entretien d'admission dont les critères d'évaluation (qualités d'expression, originalité, personnalité, potentiel, projet personnel et professionnel, etc.) semblent profiter aux garçons. Ainsi, paradoxalement, le « sérieux » scolaire plutôt associé aux filles est susceptible de leur être défavorable, en lien avec des remarques récurrentes des jurés sur le « manque de personnalité ou d'originalité » ou le caractère « très scolaire » des réponses (Oberti et Pavie, 2020).

Tableau 20 : Moyenne aux épreuves anticipées du baccalauréat selon le sexe (candidats, admissibles et admis, procédure par examen, %, 2014-2018)

	[0; 12]]12; 14]]14; 16]]16; 20]	Total
Candidats					
Filles	4	15	36	45	100
Garçons	9	22	36	33	100
Ensemble	6	18	36	40	100
Admissibles					
Filles	0	3	20	77	100
Garçons	1	6	27	66	100
Ensemble	1	4	23	73	100
Admis					
Filles	0	2	17	81	100
Garçons	0	5	25	70	100
Ensemble	0	3	21	77	100

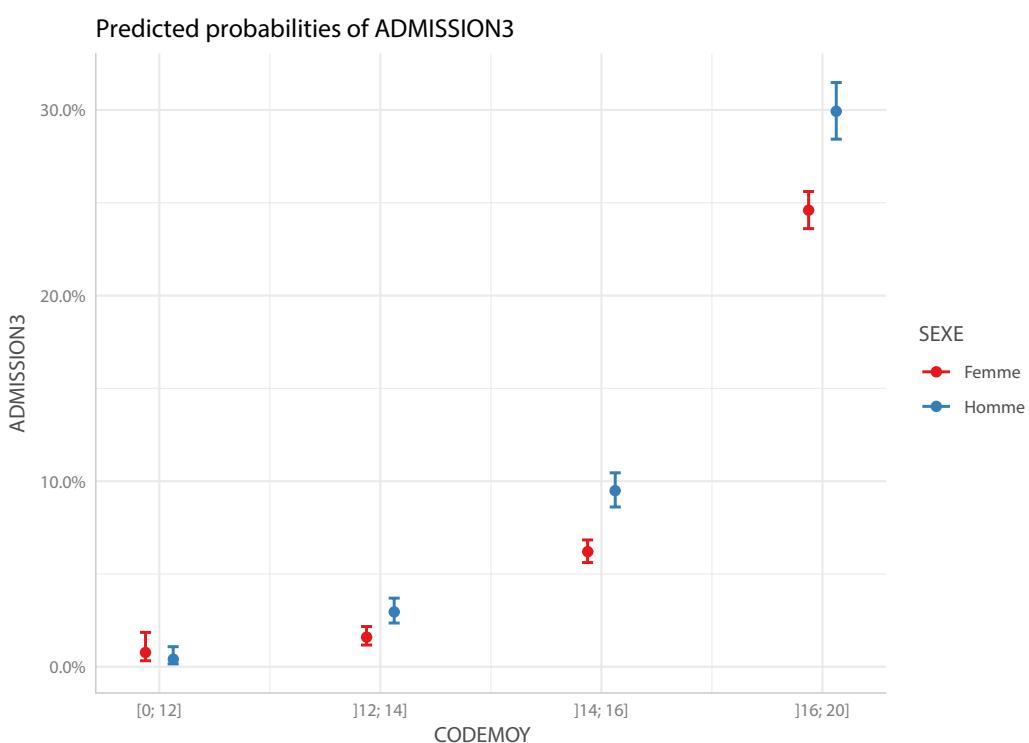
Sources : Service de la scolarité de Sciences Po

Candidats : $p_{\text{Khi}^2} = 0,000 / V \text{ de Cramér} = 0,158$; Admissibles : $p_{\text{Khi}^2} = 0,000 / V \text{ de Cramér} = 0,130$

Admis : $p_{\text{Khi}^2} = 0,000 / V \text{ de Cramér} = 0,137$

Les effets d'interaction entre le sexe et les notes sur la probabilité d'être admis mettent bien en évidence la force de cette interaction pour les notes les plus élevées (figure 8).

Figure 8 : Probabilité d'être admis selon le sexe et la moyenne aux épreuves anticipées du bac parmi les candidats de la procédure par examen (2014-2018)



Des différenciations sociales, scolaires et territoriales

Comme pour le CEP, le recours à une analyse factorielle permet de mieux caractériser l'espace social du recrutement par la procédure par examen en déterminant les distances/proximités entre variables qualitatives.

Les variables qui contribuent le plus à l'axe 1 de l'analyse en composantes multiples menée sur les candidats par la procédure par examen (figure 9) renvoient à une opposition entre les très bons élèves (note supérieure à 16) et issus des autres régions que l'IDF (à gauche) à ceux de niveau scolaire plus faible ([12-14]), venant d'un lycée de Paris ou de la banlieue ouest et dont les parents appartiennent à la catégorie des « cadres administratifs et commerciaux d'entreprise ». Il s'agit donc principalement d'un axe scolaire et territorial, et en partie social.

L'axe 2 renvoie également à une dimension socio-spatiale, en opposant les élèves (avec une surreprésentation des filles) issus de la banlieue favorisée de l'ouest parisien, dont les parents sont Ingénieurs et cadres techniques d'entreprises ou cadres du privé, à des élèves issus de milieu populaire (avec une surreprésentation des garçons) et de faible niveau scolaire (0-12).

La classification ascendante hiérarchique (CAH) menée uniquement sur les candidats de l'année 2018²⁸ conduit à distinguer quatre classes qui permettent de préciser les oppositions indiquées précédemment (figure 10).

La classe 1 (en bleu) a le poids le plus important (39,3%), et regroupe de très bons élèves issus des autres régions que l'IDF et dont les parents appartiennent aux classes moyennes et moyennes-supérieures, avec une surreprésentation des filles.

La classe 2 (en jaune, 16%) regroupe des élèves de niveau scolaire très faible ou moyen, issus des classes populaires et venant d'un lycée des banlieues populaires de la région parisienne. Les garçons y sont surreprésentés.

La classe 3 (en gris, 21,8%) renvoie au profil typique de la banlieue ouest parisienne, avec un forte présence d'élèves de bon niveau (14-16) dont les parents appartiennent aux cadres du privé (Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise et cadres administratifs et commerciaux d'entreprise), avec une forte présence des filles.

Enfin la classe 4 (en rouge, 22,9%) renvoie quant à elle à Paris, avec une plus forte présence de garçons, d'élèves de niveau intermédiaire (12-14) dont les parents exercent une profession libérale.

Il en ressort une différenciation socio-spatiale liée aux caractéristiques des territoires concernés, mais aussi à des dimensions scolaires. On distingue bien dans le fond trois viviers, celui des régions hors IDF où les très bons élèves issus des classes moyennes-supérieures sont fortement représentés ; celui de Paris et la banlieue ouest qui regroupe des élèves de niveau scolaire légèrement inférieur et intermédiaire dont les parents sont cadres du privé ou exercent une profession libérale, et enfin un vivier d'élèves d'origine plus populaire, de faible niveau scolaire et issus des banlieues plus défavorisées.

Les mêmes analyses menées cette fois sur les admis et non plus les candidats mettent en évidence des principes d'opposition et de différenciation du même ordre (figure 11).

28. Nous nous limitons à l'année 2018 (5622 observations) car la mémoire trop limitée de notre ordinateur ne nous a pas permis de réaliser la classification ascendante hiérarchique sur la période 2014-2018 (26 831 observations).

Figure 9 : Premier plan factoriel ACM candidats, procédure par examen (2014-2018)

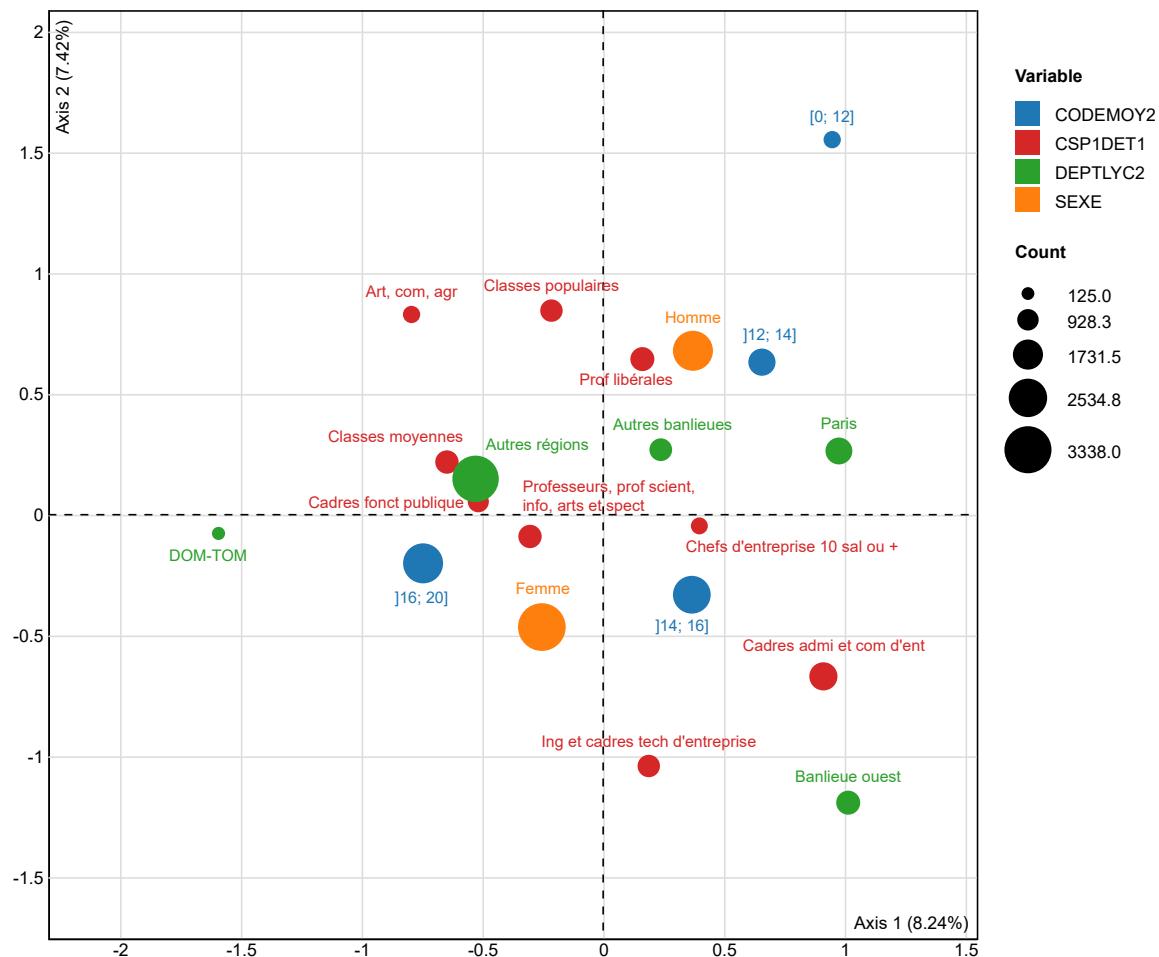


Figure 10 : Clusters issus de la CAH. Candidats, procédure par examen (2018)

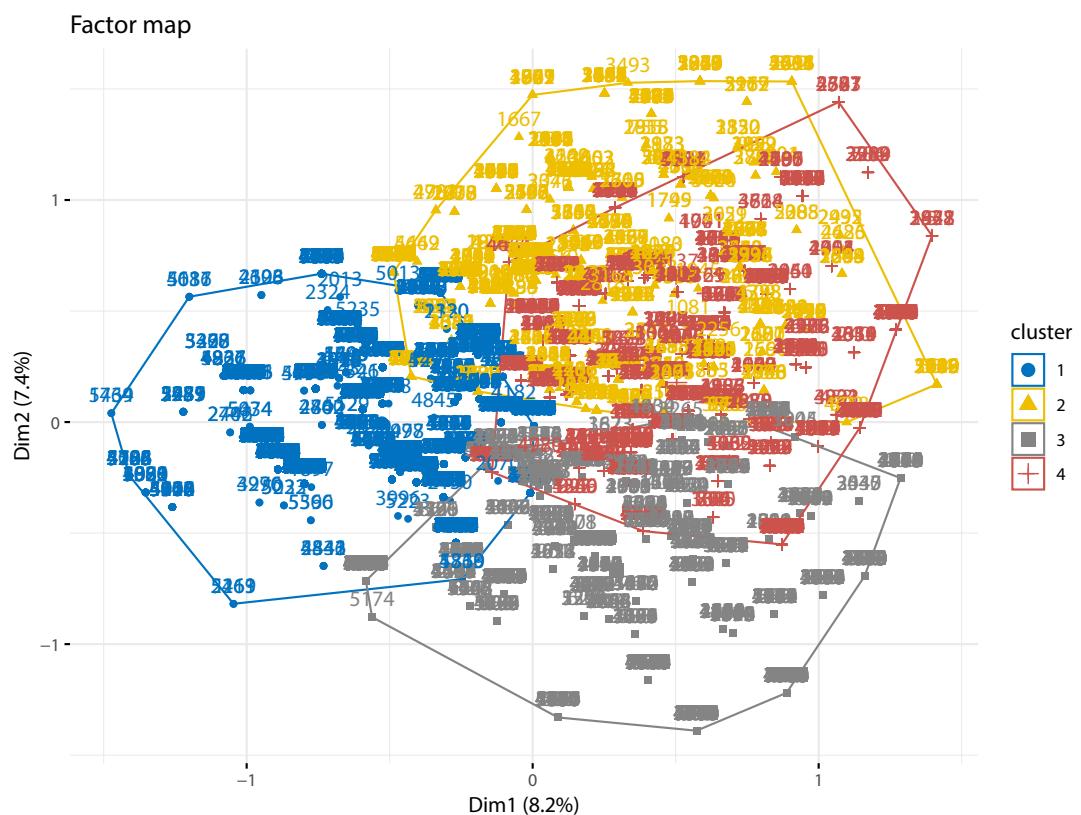
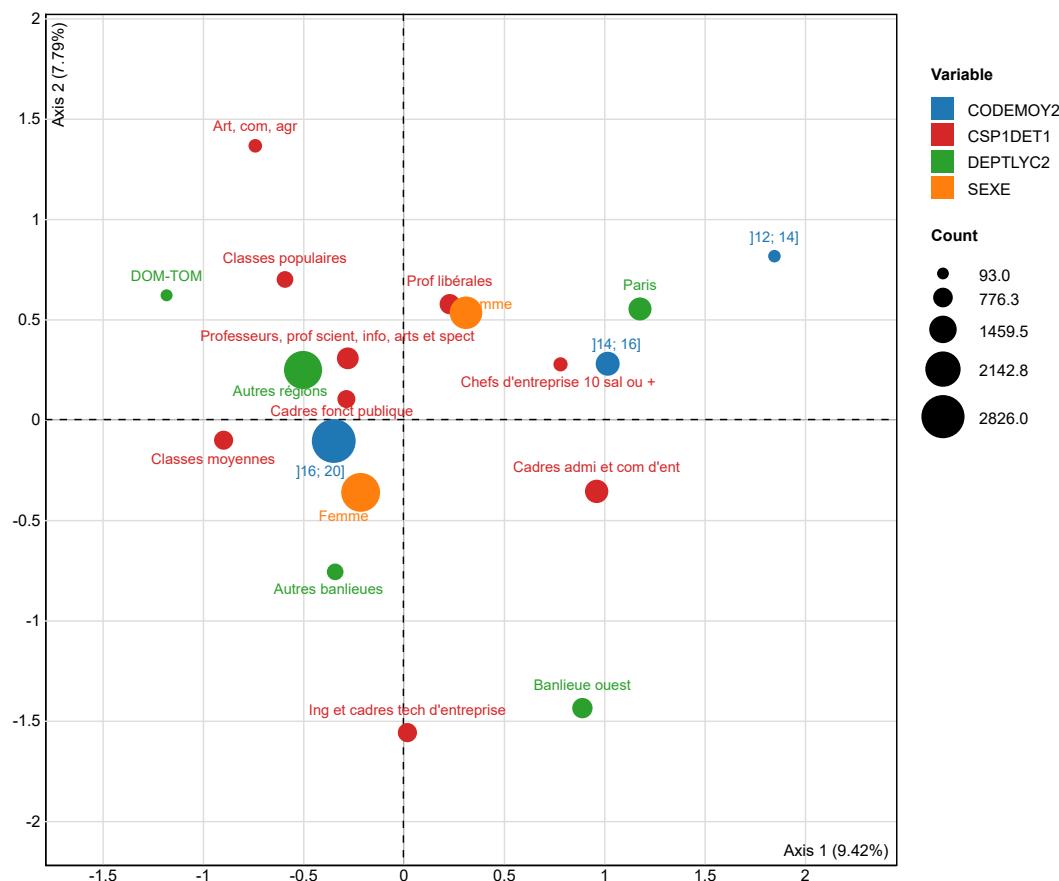


Figure 11 : Premier plan factoriel ACM admis, procédure par examen (2014-2018)



Les variables qui contribuent le plus à l'axe 1 renvoient à une opposition déjà indiquée entre les très bons élèves des autres régions que l'IDF issus des classes moyennes et moyennes-supérieures ; et ceux de niveau scolaire légèrement inférieur issus de Paris et de la banlieue ouest et dont les parents sont majoritairement cadres du privé.

L'axe 2 est lui fortement structuré par le profil typique de la banlieue ouest et la forte présence des ingénieurs et cadres techniques d'entreprise.

Qu'il s'agisse des candidats ou des admis, on relève donc une nette opposition entre d'un côté les bons élèves (note comprise entre 14 et 16) issus de la frange « cadres administratifs et commerciaux d'entreprise » des classes supérieures et provenant d'un lycée de Paris ou de la banlieue ouest ; aux très bons élèves (note supérieure à 16) issus des classes moyennes et moyennes-supérieures et venant d'un lycée situé hors de l'Île-de-France de l'autre. Cette opposition à la fois sociale, scolaire et territoriale apparaît comme la plus structurante pour analyser l'espace social du recrutement par la procédure par examen. On remarque également que la catégorie « Professeurs et professions scientifiques » et « Cadres de la fonction publique » se situent systématiquement plutôt proches du pôle des très bons élèves issus des classes moyennes issus d'un lycée de province ; alors que les catégories « Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise » et « Professions libérales » sont plutôt reliées à « Banlieue ouest » pour les premiers et Paris pour les seconds. Il s'agit donc également d'une distinction cadres du privé/cadres du public qui recoupe une opposition Paris + banlieue ouest / autres régions qui se maintient même lorsque que l'on détaille les régions en 13 catégories. Elle peut être reliée également à un pôle mieux doté en capital économique d'un côté (à droite), et à un pôle davantage caractérisé par un fort capital culturel de l'autre (à gauche) et une moindre dotation en capital économique.

Si les Hauts-de Seine et les Yvelines se rapprochent de Paris de ce point de vue, les autres départements de la région parisienne se rapprochent des autres régions françaises comme le montre leur position sur le plan factoriel.

La CAH menée à partir de l'ACM des admis sur la période 2014-2018 (3696 observations) permet de préciser les caractéristiques des différentes classes et reflète comme pour les candidats des hiérarchies socio-spatiales bien connues (figure 12).

La classe 1 (en bleu) a le poids le plus important (49,5% de l'effectif), elle est caractérisée par la surreprésentation des très bons élèves issus des autres régions que l'IDF. Elle est plus hétérogène sur le plan social et regroupe une forte proportion d'élèves issus des classes moyennes-supérieures (Professeurs et professions scientifiques, professions de l'information, des arts et du spectacle + cadres de la fonction publique), mais aussi des classes moyennes et populaires.

La classe 2 (en jaune, 26,7%) renvoie à la composition sociale de la banlieue ouest parisienne, avec une forte présence d'élèves dont les parents sont cadres du privé.

Et enfin la classe 3 (en gris, 23,8%) qui renvoie au profil des élèves des lycées parisiens, avec des notes légèrement inférieures, et avec une forte présence de parents appartenant à la catégorie des cadres administratifs et commerciaux d'entreprise ou exerçant une profession libérale.

Les données du tableau 21 confirment ces différences d'origine sociale et de niveau scolaire entre les territoires. Les classes supérieures au sens strict sont davantage représentées à Paris et plus encore dans la banlieue ouest (83% des admis) et sous-représentées dans les petites villes et les DOM-TOM ; alors que les classes moyennes-supérieures sont plus nombreuses dans les grandes villes et les villes moyennes en région, mais de façon plus nette encore dans les DOM-TOM.

Celles-ci sont particulièrement peu représentées parmi les candidats et les admissibles venant de la banlieue ouest qui apparaît comme le territoire le plus sélectif sur le plan social, plus encore que Paris. Ces données mettent en évidence le profil très particulier des candidats et des admis venant d'un lycée d'une petite ville : la part des élèves issus des classes moyennes parmi les admis double par rapport à la moyenne et est multipliée par 9 par rapport à Paris et la banlieue ouest) ; alors que la part des classes populaires triple par rapport à la moyenne et est multipliée par 6,5 par rapport à Paris.

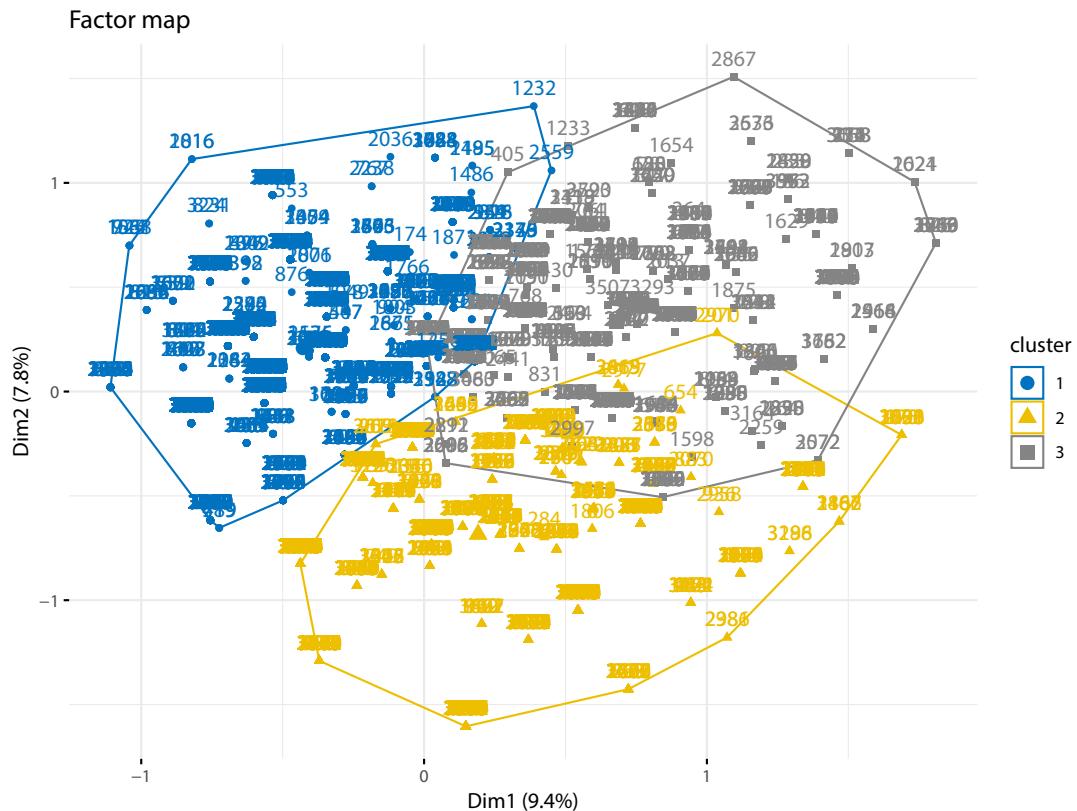
Concernant le niveau scolaire, près de la moitié des candidats (47 %) venant d'un lycée d'une petite ville et plus de 50% de ceux provenant des DOM-TOM ont obtenu une note moyenne comprise entre 16 et 20 aux épreuves anticipées du baccalauréat, alors qu'ils ne représentent que 25 % de ceux provenant d'un lycée de Paris (tableau 21).

C'est aussi dans les petites villes et dans les DOM-TOM que la part des élèves de très bon niveau scolaire (note supérieure à 16) parmi les admis est la plus importante (88% des admis par rapport à 60% en moyenne, et 50% à Paris).

Ces différences socio-territoriales renvoient pour une part à un état de la ségrégation urbaine, accentué par la sélectivité des choix scolaires des familles des classes supérieures et d'une partie des classes moyennes supérieures (van Zanten, 2009 ; Oberti, 2007).

Cela reflète également des différences de structures sociales, la métropole parisienne étant caractérisée par une présence nettement plus importante des catégories supérieures en général, et plus particulièrement de celles liées au secteur privé (Prêteceille, 2015). Il en découle une position relative moins favorable dans un champ scolaire particulièrement compétitif et sélectif, au sein duquel la position des classes moyennes est moins favorable que celle de leurs homologues qui résident dans les autres régions.

Figure 12 : Clusters issus de la CAH. Admis procédure par examen (2014-2018)



On peut aussi avancer une hypothèse articulée au deux précédentes et fondée sur une logique de compensation du rang social, mais aussi d'une certaine façon du rang territorial, par le rang scolaire. Ainsi, la légitimité à candidater à Sciences Po Paris pour des élèves issus des lycées de province impliquerait une exigence « d'excellence scolaire » qui serait moins forte pour ceux issus des lycées parisiens, plus spontanément enclins à candidater à une telle école, même avec des résultats scolaires moyens. Autrement dit, la moindre « légitimité sociale » à candidater à Sciences Po pour ces élèves de province serait en partie compensée par une plus forte « légitimité scolaire ». Cette exigence renforcée d'excellence scolaire, qui, comme nous l'avons vu, concerne plus particulièrement les filles, ne se limite pas aux seules classes moyennes. Quelle que soit l'origine sociale, la part d'élèves ayant une moyenne supérieure à 16 est systématiquement nettement supérieure pour ceux provenant d'un lycée hors Île-de-France.

On peut y voir aussi un effet des lycées eux-mêmes, sachant que les plus prestigieux d'entre eux, majoritairement situés dans Paris et quelques communes des banlieues ouest, construisent précisément leur réputation sur leur capacité à placer leurs élèves dans des filières sélectives de l'enseignement supérieur. Cette proximité repose sur la participation à la correction des épreuves écrites de la procédure par examen d'une partie des enseignants de ces lycées, dans lesquels candidater à une grande école est une norme diffuse, qui banalise en quelque sorte un choix qui dans d'autres contextes implique des garanties scolaires d'excellence. De ce point de vue, de nouveau, la situation des élèves des banlieues mixtes et populaires se rapproche de celles des élèves venant des autres régions françaises.

Tableau 21 : Profil social et scolaire des élèves (candidats et admis à Sciences Po, procédure par examen, %, 2014-2017) selon la localisation détaillée du lycée d'origine

	Paris		Banlieue ouest		Autres banlieues		Métropo rég.		Grandes villes		Villes moy.		Pt villes moy. rural		DOM-TOM		Ensemble	
Origine sociale*	candi-dats	admis	candi-dats	admis	candi-dats	admis	candi-dats	admis	candi-dats	admis	candi-dats	admis	candi-dats	admis	candi-dats	admis	candi-dats	admis
Classes supérieures	72,1	73,9	78,2	83,1	60,8	59,6	64,4	67,9	53,2	54,5	49,2	50,8	44,9	42,4	36,3	33,3	63,2	67,7
Classes moy-sup	18,2	20,2	11,3	11,0	17,3	22,0	18,7	18,8	22,7	23,3	20,5	24,6	17,8	15,3	34,8	33,3	18,2	18,9
Classes moyennes	4,6	2,1	5,6	2,3	10,6	12,1	9,6	7,9	13,6	12,3	15,7	14,8	20,6	18,6	15,9	11,1	10,0	7,1
Classes populaires	3,1	2,1	3,5	3,0	8,0	5,0	3,7	4,1	6,2	7,5	7,2	6,6	9,9	13,6	9,5	11,1	5,2	4,5
Art, com, agric.	2,0	1,6	1,5	0,7	3,4	1,4	3,6	1,4	4,2	2,4	7,4	3,3	6,9	10,2	3,5	11,1	3,4	1,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Notes**																		
[0;12]	7,4	0,7	7,6	0,7	7,9	0,0	4,9	0,3	5,2	0,0	4,6	0,0	4,5	0,0	3,5	0,0	6,2	0,4
[12;14]	23,6	8,7	23,3	8,7	21,8	5,7	17,2	3,8	17,4	4,0	18,8	3,3	18,6	1,7	9,5	0,0	20,1	6,0
[14;16]	44,3	40,9	42,3	40,9	39,2	25,5	40,8	32,9	38,7	31,2	39,1	32,8	35,4	10,2	32,8	11,1	40,6	33,8
[16;20]	24,6	49,6	26,9	49,6	31,1	68,8	37,1	63,0	38,7	64,8	37,5	63,9	41,6	88,1	54,2	88,9	33,1	59,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Origine sociale* : Candidats : $p_{Kn12} = 0,000$; V de Cramér = 0,09 / Admis : $p_{Kn12} = 0,000$; V de Cramér = 0,117.																		
Notes** : Candidats : $p_{Kn12} = 0,5$; V de Cramér = 0,06 / Admis : $p_{Kn12} = 0,000$; V de Cramér = 0,100.																		

Forte sélectivité sociale et hétérogénéité géographique et scolaire de l'admission par la procédure internationale

L'absence de données fiables, systématiques et comparables sur le niveau scolaire de l'ensemble des candidats par cette procédure ne permet ni une comparaison rigoureuse avec les résultats concernant les deux autres voies françaises, ni la prise en compte de ces données partielles pour des analyses propres à cette voie d'admission. C'est la raison pour laquelle les comparaisons sur le niveau scolaire ne porteront que sur les élèves qui sont issus d'un lycée français de l'étranger ou des filières Abibac (bac français et allemand), Bachibac (bac français et espagnol), Esabac (bac français et italien) des lycées français en France. L'absence de données fiables et complètes sur les résultats scolaires est très regrettable, en particulier pour l'analyse des effets du sexe sur l'admission puisque, contrairement aux analyses précédentes, nous ne pouvons pas contrôler par cette variable.

Nous mobiliserons donc ici uniquement dans un premier temps les variables de sexe, d'origine sociale et d'origine scolaire (lieu du lycée d'origine – continent).

Ces données sur l'origine géographique des candidats et des admis par la procédure internationale (tableau 22) mettent en évidence la particularité de cette procédure qui est d'être ouverte aux candidats français des lycées de France issus des filières Abibac (bac français et allemand), Bachibac (bac français et espagnol), Esabac (bac français et italien). Le poids de ces candidats est plus important que celui de l'Amérique du nord et du sud réunies, respectivement 16,4 % et 12 %.

Tableau 22 : Origine scolaire (lieu de scolarisation) des candidats et admis par la procédure internationale (2014-2018)

	Candidats		Admis	
	n	%	n	%
France	1531	16,4	73	13
Europe	3336	35,7	247	41,3
Amérique du nord	568	6,1	44	7,5
Amérique du sud / centrale	549	5,9	52	7,5
Asie / Océanie	1891	20,3	148	19,7
Afrique	1461	15,6	64	11,1

Sources : Service de la scolarité de Sciences Po

Si on ajoute à ce vivier celui des élèves des lycées français de l'étranger, ce sont près de 38% des candidats de la procédure internationale qui proviennent du système d'enseignement secondaire français. 60% des candidats venant des lycées français de l'étranger ont par ailleurs au moins un parent de nationalité française ; c'est le cas de 46,2 % de l'ensemble des candidats par cette procédure.

La part de classes moyennes-supérieures parmi candidats et les admis venant de lycées français de France est plus importante que celle des autres territoires (tableau 23). Cette part est légèrement supérieure à celle des élèves admis par la procédure par examen, venant donc des filières générales classiques de lycées de France.

On note aussi le pourcentage plus élevé d'élèves issus des classes supérieures au sens strict (à fort capital économique) parmi les candidats venant de l'Amérique du nord.

Tableau 23 : Origine sociale et sexe des candidats et admis par la procédure internationale selon le continent d'origine du lycée + France – %, 2014-2018

	Afrique	Amérique du nord	Amérique du sud / centrale	Asie / Océanie	Europe	France	Total général
Candidats							
classes supérieures	58%	62%	59%	58%	56%	54%	57%
classes moy-sup	19%	13%	20%	13%	18%	27%	18%
classes moyennes	13%	15%	12%	18%	16%	11%	15%
classes populaires	7%	7%	6%	9%	7%	5%	7%
art, com, agr	4%	2%	3%	2%	2%	2%	3%
Total général	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Admis							
classes supérieures	59%	65%	57%	62%	53%	55%	57%
classes moy-sup	20%	14%	22%	11%	18%	27%	18%
classes moyennes	11%	14%	12%	17%	18%	11%	15%
classes populaires	5%	5%	6%	8%	9%	6%	7%
art, com, agr	4%	2%	3%	3%	3%	2%	3%
Total général	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Lorsque l'on isole les candidats et les admis de la procédure internationale issus des seuls lycées français de l'étranger, on note un poids plus important des élèves issus des classes supérieures à fort capital économique (tableau 24).

Alors que le profil social des élèves issus de ces lycées est socialement le plus sélectif, les données sur leur profil scolaire fait ressortir un moindre pourcentage d'excellents élèves (moyenne aux épreuves anticipées du bac supérieure à 16, tableau 25). Ces résultats confirment que cette procédure, tout en étant la moins sélective sur le plan scolaire (car c'est surtout parmi les admis que l'écart est le plus significatif et nettement moins parmi les candidats), est la plus élitiste du point de vue du profil social.

On note également le poids plus important des candidats et des admis de cette procédure issus des classes moyennes-supérieures à fort capital culturel et venant d'un lycée de France, c'est-à-dire pour l'essentiel des filières débouchant sur un double bac Abibac (bac français et allemand), Bachibac (bac français et espagnol), Esabac (bac français et italien). Cela tendrait à montrer que ce type de filières « internationales » des lycées d'enseignement général en France sont largement investies en tant que filières sélectives donnant lieu à une procédure d'admission spécifique à Sciences Po (moins sélective que la procédure par examen) par les enfants de ces catégories sociales (cadres du public, professeurs et professions scientifiques, professions de l'information des arts et du spectacle).

Tableau 24 : Profil social des candidats et admis par la procédure internationale de Sciences Po issus des lycées français de l'étranger et des lycées de France / procédure par examen - 2014-2018

	Lycées français de l'étranger	Lycées de France	Total général Procédure internationale	Procédure par examen
Candidats	N= 3557	N = 929	N = 9342	N = 27274
classes supérieures	67%	54%	57%	62%
classes moy-sup	19%	27%	18%	19%
classes moyennes	9%	11%	15%	10%
classes populaires	3%	5%	7%	6%
art, com, agr	2%	2%	3%	4%
Total général	100%	100%	100%	100%
Admis	N = 1116	N = 236	N = 3158	N = 3776
classes supérieures	68%	55%	57%	62%
classes moy-sup	19%	27%	18%	22%
classes moyennes	8%	11%	15%	9%
classes populaires	3%	6%	7%	4%
art, com, agr	2%	2%	3%	3%
Total général	100%	100%	100%	100%

Tableau 25 : Profil scolaire (moyenne aux épreuves anticipées du bac) des candidats et admis par la procédure internationale, issus des lycées français de l'étranger ou des lycées situés en France, et des candidats et admis par la procédure par examen - %, 2014-2018

	Lycées français de l'étranger	Lycées de France	Procédure par examen
Candidats	N= 3557	N = 929	N = 27274
[0; 12]	10%	7%	6%
]12; 14]	19%	17%	18%
]14; 16]	34%	33%	36%
]16; 20]	37%	42%	40%
Total général	100%	100%	100%
Admis	N = 1116	N = 236	N = 3776
[0; 12]	5%	4%	0%
]12; 14]	7%	4%	3%
]14; 16]	30%	23%	21%
]16; 20]	58%	68%	77%
Total général	100%	100%	100%

Les résultats des régressions (tableau 26) montrent que toutes choses égales par ailleurs, contrairement aux deux autres procédures (CEP et procédure par examen), le sexe n'a pas d'effet significatif sur les chances d'être admis pour l'ensemble des candidats par la procédure internationale, sachant cependant que l'on ne prend pas en compte ici le niveau scolaire des élèves.

En revanche, comme pour la procédure par examen, la seule origine sociale pour laquelle on note un léger effet significatif est celle des « Professeurs, professions scientifiques, professions de l'information, des arts et du spectacle », caractérisée par un fort capital culturel.

La vocation internationale de cette procédure semble logiquement être favorable aux candidats issus d'un lycée situé hors de France, qui ont significativement plus de chance d'être admis que ceux venant d'un lycée de France, sauf pour les candidats dont le lycée se trouve sur le continent africain, puisque cet effet est significatif, mais avec un odd ratio inférieur à 1 (0,7).

De même, avoir au moins un parent français n'est pas un avantage, puisque cet effet est significatif, mais avec un odd ratio inférieur à 1 (0,7).

Tableau 26 : Admission à Sciences Po parmi les candidats de la procédure internationale.
Odds ratios estimés / régression logistique

	Variable dépendante	
	Admission	
	1	2
Filles	réf.	réf.
Garçons	1,0	1,1
Cadres adm et comm d'entreprise	réf.	réf.
Chefs d'entreprise 10 sal ou +	0,9	0,9
Ing et cadres tech d'entreprise	1,0	1,0
Prof libérales	1,2*	1,1
Professeurs, prof scient, info, arts et spect	1,2**	1,2*
Cadres fonct publique	1,0	1,0
Classes moyennes	1,1	1,0
Classes populaires	1,0	0,9
Art, com, agr	1,0	0,8
Aucun parent français		réf.
Au moins 1 parent français		0,7***
France	réf.	réf.
Europe	1,8***	1,5***
Amérique du nord	2,0***	1,7***
Amérique du sud / centrale	2,1***	1,6***
Asie / Océanie	1,4***	1,0
Afrique	0,9	0,7***
Constante	0,3***	0,6***
Observations	9336	7115
Log Likelihood	-5876,6	-4521,9
Akaike Inf. Crit.	11783,3	9075,8

*p <0.1 ; **p <0.05; *** p <0.01

Les candidats et les admis des lycées français de l'étranger et des filières internationales des lycées français de France

Dans la mesure où nous disposons des notes (moyenne aux épreuves anticipées du bac) pour les candidats par cette procédure issus d'un lycée français de l'étranger ou des filières internationales des lycées de France, nous pouvons réaliser des régressions logistiques sur l'admission, afin de comparer avec les deux autres procédures, et voir si la variable de niveau scolaire était tout aussi importante.

Ces analyses mettent en évidence un effet fort et significatif des lycées français de l'étranger, y compris dans le premier modèle qui ne prend pas en compte le niveau scolaire (tableau 27). Toutes choses égales par ailleurs, les élèves de ces lycées ont plus de chance que ceux venant des filières internationales des lycées en France d'être admis (3,3 fois plus par exemple pour ceux venant du continent sud-américain) plutôt que de ne pas l'être. Les odds ratios sont encore plus élevés lorsque l'on contrôle par le niveau scolaire (modèle 2), puisque le coefficient est égal à 5 pour ce même continent, 3,4 pour l'Amérique du nord.

On note également un effet significatif du type de bac, au profit de ceux de la filière Abibac (franco-allemand) dans les deux modèles comparativement à ceux issus des filières internationales OIB. Le niveau scolaire continue de jouer un rôle fondamental, les élèves ayant une moyenne aux épreuves anticipées du bac comprise entre 14 et 16 ont, toutes choses égales par ailleurs, 2,5 fois

moins de chance d'être admis plutôt que non par rapport à ceux ayant une moyenne supérieure à 16 ; et 10 fois moins de chance pour ceux ayant une moyenne comprise entre 12 et 14.

Enfin, une fois introduite une variable de niveau scolaire dans le deuxième modèle, on retrouve un effet significatif du sexe, au profit des garçons, comme dans la procédure par examen et la procédure CEP.

**Tableau 27 : Admission à Sciences Po parmi les candidats de la procédure internationale issus des lycées français de l'étranger ou des filières internationales des lycées en France
(Odds ratios estimés / régression logistique, 2014-2018)**

	Variable dépendante	
	Admission	
	1	2
Filles	réf.	réf.
Garçons	0,9	1,2***
Cadres adm et comm d'entreprise	réf.	réf.
Chefs d'entreprise 10 sal ou +	0,8*	0,9
Ing et cadres tech d'entreprise	0,9	0,9
Prof libérales	1,0	1,0
Professeurs, prof scient, info, arts et spect	1,1	1,1
Cadres fonct publique	1,1	1,2
Classes moyennes	0,9	0,9
Classes populaires	0,8	1,0
Art, com, agr	0,8	0,9
France	réf.	réf.
Europe	1,9***	2,7***
Amérique du nord	2,2***	3,4***
Amérique du sud / centrale	3,3***	5,1***
Asie / Océanie	1,6**	2,1***
Afrique	1,3	1,8***
Bac OIB	réf.	réf.
Abibac	1,6***	2,0***
Bachibac	0,7*	0,9
Esabac	0,9	1,4
]16; 20]		réf.
]14; 16]		0,4***
]12; 14]		0,1***
]0; 12]		0,2***
Constante	0,3***	0,4***
Observations	4486	4486
Log Likelihood	-2688,6	-2445,4
Akaike Inf. Crit.	5413,2	4932,9

*p <0.1 ; **p <0.05; *** p <0.01

Les candidatures par la procédure par examen et la procédure internationale dans un même lycée

Plusieurs lycées sont caractérisés par un nombre important de candidats (et d'admis) par les deux procédures, celle par examen et celle dite « internationale ».

On constate aussi que dans un même lycée, le taux d'admission diffère fortement selon ces deux procédures, avec un taux nettement plus élevé pour la procédure internationale, qui s'avère donc bien moins sélective que la procédure par examen.

18 lycées sur les 35 ont un taux d'admission par la procédure internationale supérieur à 30% (parmi eux 11 ont un taux supérieur à 40%), cela ne concerne qu'un lycée pour la procédure par examen. Cela est pour une part liée à l'absence d'épreuves écrites pour cette voie.

Au final, un candidat dans un même lycée a presque toujours au moins deux fois plus de chances d'être admis s'il candidate par la procédure internationale que par la procédure par examen.

L'analyse comparée de l'admission à Sciences Po dans la banlieue parisienne selon la procédure (CEP/Procédure par examen)

Les lycées conventionnés sont fortement représentés dans la banlieue parisienne (40% de l'ensemble des lycées CEP), et plus particulièrement dans le département le plus défavorisé (Seine-St-Denis), où ils représentent plus de 20% des lycées (entre 8 et 9% dans les autres banlieues populaires). Mais même par rapport à d'autres départements populaires comme le Val d'Oise, leur poids est multiplié par deux dans ce département.

Tableau 28 : Poids des lycées CEP dans la banlieue parisienne et répartition des admissibles et admis selon la procédure

	Lycées CEP		Admissibles selon la procédure			Admis selon la procédure		
	%	N	CEP	Examen	CEP	Examen		
Essonne	8,7	4	64,2%	102	35,8%	57	57,4%	39
Hauts-de-Seine	6,5	4	21,5%	90	78,5%	328	12,3%	25
Seine-et-Marne	8,5	5	62,6%	97	37,4%	58	53,6%	30
Seine-Saint-Denis	20,5	16	94,7%	378	5,3%	21	93,4%	128
Val d'Oise	9,8	5	75,0%	99	25,0%	33	70,7%	41
Val-de-Marne	7,1	4	42,7%	91	57,3%	122	27,8%	25
Yvelines	3,5	2	15,5%	46	84,5%	251	8,8%	12
		40		903		870		300
								448

Sources : Service de la scolarité de Sciences Po (2014-2017)

L'impact du CEP dans certains départements est encore plus visible lorsque l'on compare la part des admissibles et des admis à Sciences Po selon la procédure. On distingue alors quatre configurations qui renvoient logiquement à une hiérarchie socio-territoriale allant des territoires les plus défavorisés aux espaces plus favorisés (Hauts-de-Seine et Yvelines) :

- Un territoire dans lequel l'immense majorité des élèves est admissible ou admis par le CEP (Seine-St-Denis)
 - Trois départements dans lesquels plus de la moitié des élèves est admissible ou admis par le CEP (Essonne, Seine-et-Marne et Val d'Oise)
 - Un département dans lequel un peu moins de la moitié des élèves est admissible par le CEP, et moins d'un tiers pour les admis (Val de Marne)

- Et enfin deux départements dans lesquels une minorité d'élèves est admissible ou admis par le CEP (Hauts-de-Seine et Yvelines).

Logiquement, la Seine-St-Denis fournit donc le plus gros contingent d'admis par la voie CEP (43% à elle seule des admis de la première et deuxième couronne de la banlieue parisienne) qui constitue la voie ultra majoritaire d'admission (93,4 %). Cette part d'admis par le CEP est également importante dans le Val d'Oise (71%), représente environ la moitié des admis dans l'Essonne et la Seine-et-Marne, moins d'un tiers dans le Val de Marne et devient faible dans les deux départements les plus favorisés (Les Hauts-de-Seine et les Yvelines).

Afin de saisir l'effet propre de la procédure CEP sur les chances d'être admis dans ces territoires, nous pouvons recourir à une régression logistique reprenant les mêmes variables que dans les régressions précédentes qui concernaient de façon indépendante les trois procédures d'admission.

Nous nous heurtons cependant à un problème qui renvoie à la difficulté de comparer terme à terme les deux populations que représentent les candidats et les admissibles pour la procédure par examen et la procédure CEP. En effet, les épreuves d'admissibilité ne sont ni identiques ni du même niveau de sélectivité dans les deux cas. Elles reposent sur des épreuves écrites et une forte sélectivité pour la procédure par examen ; alors qu'elles se fondent sur la réalisation d'un dossier de presse et une moindre sélectivité pour le CEP. A cela s'ajoute un problème lié au nombre très important de valeurs manquantes sur l'origine sociale et les notes aux épreuves anticipées du bac pour les candidats CEP. Alors que le taux d'admissibilité est en moyenne de 27% pour la procédure par examen, il varie selon les années sur la période 2014-2017 entre 50 et 66% pour le CEP.

C'est la raison pour laquelle nous proposons deux types de régression, l'un qui repose sur les candidats de la procédure par examen et les admissibles CEP d'une part ; et l'autre qui prend en compte les admissibles des deux procédures. Pour les raisons indiquées précédemment, la première configuration (candidats PE / admissibles CEP) nous semble la plus pertinente.

L'effet de la procédure et sa significativité différent de manière notable selon la population prise en compte.

Si l'on raisonne sur les chances d'être admis parmi les admissibles des deux procédures, et en tenant compte du niveau scolaire (modèle 3 du tableau 29), on ne note pas d'effet significatif de la procédure. En revanche, le coefficient augmente considérablement avec une forte significativité dans le modèle 6 qui prend en compte les candidats de la procédure par examen d'une part, et les admissibles CEP d'autre part. Dans ce cas, toutes choses égales par ailleurs, les élèves issus d'un lycée de la banlieue parisienne et provenant de la procédure CEP ont plus de 12 fois plus de chance d'être admis plutôt que non par rapport à ceux issus de la procédure par examen.

Toute chose égale par ailleurs, donc contrôlé par la procédure d'admission, les élèves issus d'un lycée des Hauts-de-Seine ont plus de chance d'être admis que ceux issus d'un lycée de la Seine-Saint-Denis, malgré le poids important du CEP dans ce département. En revanche, toujours par rapport à la Seine-Saint-Denis, les élèves issus d'un lycée de l'Essonne ont significativement moins de chance d'être admis.

La sur-sélectivité scolaire des élèves d'origine populaire de la procédure par examen et de la voie internationale

Quelle que soit la voie d'admission, la comparaison des profils sociaux aux différentes phases de la procédure (candidats, admissibles et admis) ne fait pas apparaître de grands changements (fi-

gures 13, 14 et 15). L'absence de données fiables pour les candidats CEP ne permet pas de saisir de façon rigoureuse les différences de profil entre les candidats d'un côté, les admissibles et les admis de l'autre. En revanche, les données plus complètes sur les deux autres voies d'admission montrent clairement une forte sélectivité sociale et scolaire dès la phase de candidature, avec une toute petite minorité d'élèves d'origine populaire dont le poids reste à peu près identique parmi les admis²⁹.

Une autre façon d'évaluer cette dynamique consiste à comparer le pourcentage d'admis parmi les admissibles d'une part, et parmi les candidats d'autre part (sauf pour le CEP), au sein de chaque classe sociale. Il est frappant de constater que cette part est systématiquement la plus faible pour les élèves d'origine populaire pour le CEP (tableau 30).

Tableau 29 : Admission Sciences Po (Procédure par examen et CEP, 1ère et 2ème couronne parisienne, 2014-2017) - Régression logistique, Odds ratios estimés

	Variable dépendante					
	Admission					
	1	2	3	4	5	6
Femme	réf	réf	réf	réf	réf	réf
Homme	1,1	1,1	1,3***	1,1	1,1	1,4***
classes supérieures	réf	réf	réf	réf	réf	réf
classes moy-sup	1,1	1,1	1,1	1,0	1,0	1,0
classes moyennes	0,8	0,8	0,9	0,7***	0,7***	0,8*
classes populaires	0,8	0,8	1,0	0,7***	0,7***	0,9
procédure examen	réf	réf	réf	réf	réf	réf
procédure CEP	0,5***	0,5***	1,0	5,8***	6,4***	12,3***
Seine-St-Denis		réf	réf		réf	réf
Hauts-de-Seine		1,0	1,0		1,3*	1,3*
Val-de-Marne		0,9	0,8		1,1	1,0
Yvelines		0,8	0,8		1,2	1,2
Essonne		1,1	0,7		0,9	0,7**
Seine-et-Marne		0,8	0,7		0,9	0,8
Val d'Oise		1,2	1,1		1,0	0,8
[16; 20]			réf			réf
[14; 16]			0,5***			0,3***
[12; 14]			0,3***			0,1***
[0-12]			0,1***			0,04***
Constante	1,0	1,1	1,6**	0,1***	0,1***	0,2***
Observations	1773	1773	1773	5617	5,617	5617
Log Likelihood	-1174,4	-1171,7	-1095,2	-2046,7	-2,041,9	-1827,3
Akaike Inf. Crit.	2360,8	2367,4	2220,5	4105,3	4,107,8	3684,6

*p <0,1 ; **p <0,05; *** p <0,01.

Modèles 1, 2, 3 : admissibles PE et CEP.

Modèles 4, 5, 6 : candidats PE et admissibles CEP.

29. Dans un article précédent (Oberti, 2013), nous avions mis en évidence le profil très particulier de cette frange d'élèves d'origine populaire, pour la plupart scolarisés dans les grands lycées parisiens sur la base de l'excellence de leur dossier. Très peu proviennent de lycées « ordinaires ».

Tableau 30 : Admis au sein de chaque classe sociale parmi les admissibles et parmi les candidats (%), 2015, 2016, 2017

	2015		2016		2017	
	Admis/ Admissibles	Admis/ Candidats	Admis/ Admissibles	Admis/ Candidats	Admis/ Admissibles	Admis/ Candidats
CEP						
Classes supérieures	34	/	34	/	36	/
Classes moyennes	44	/	41	/	36	/
Classes populaires	27	/	30	/	28	/
Artisans, comm, agri	23	/	34	/	38	/
Procédure par examen						
Classes supérieures	54	16	56	15	51	14
Classes moyennes	60	14	49	12	40	10
Classes populaires	58	12	60	10	67	12
Artisans, comm, agri	55	10	54	7	57	13
Voie internationale						
Classes supérieures	51	35	54	34	54	33
Classes moyennes	57	38	59	38	54	31
Classes populaires	49	32	65	36	53	29
Artisans, comm, agri	39	26	59	33	51	32

Pour la procédure par examen comme pour la procédure internationale, les écarts sont faibles, la part d'élève d'origine populaire admis parmi les admissibles de même origine sociale étant même notamment plus importante en 2016 et 2017 (respectivement 60 et 67 %) que celle des autres catégories sociales, y compris des classes supérieures.

Si cette différence de profil entre les admissibles et les admis ne s'observe pas pour ces deux voies d'admission, c'est bien parce que la sélectivité sociale est d'emblée très forte, dès la phase de candidature (plus de 82 % d'élèves issus des classes supérieures), et qu'elle s'accompagne d'une très forte sélectivité scolaire des élèves d'origine plus populaire³⁰. Cette forte caractéristique du recrutement de Sciences Po, qui perdure dans le temps, limite d'autant la capacité du CEP à modifier à une plus large échelle le recrutement de cette institution.

Cela renvoie à la faible propension des élèves d'origine sociale moyenne et populaire scolarisés dans des lycées « ordinaires », les lycées les plus nombreux qui ne sont ni des lycées d'élite, ni des lycées défavorisés ou labellisés comme tels, à candidater à Sciences Po par la procédure par examen ou par la voie internationale. Nous reviendrons dans la conclusion sur ce mécanisme qui explique pour une large part le maintien d'une forte homogénéité sociale et les limites d'un tel dispositif « d'ouverture sociale ».

30. Alors que les écarts de résultats au baccalauréat (mention très bien et bien et notes aux épreuves anticipées) selon l'origine sociale sont significatifs au niveau national, on constate que la part d'élèves d'origine populaire admissibles à Sciences Po ayant une moyenne supérieure à 16/20 aux épreuves anticipées du bac est supérieure à celle des élèves issus des classes supérieures (respectivement 79 et 76 %). Ce qui montre bien le profil scolaire atypique de cette population.

Conclusion

Les trois voies distinctes de recrutement en première année à Sciences Po conduisent à des logiques de recrutement contrastées au sein desquelles les dimensions sociales, scolaires et territoriales s'agencent de façon originale et renvoient à des inégalités d'intensité et de nature différentes.

De par sa vocation d'ouverture sociale et son ciblage territorial sur les lycées défavorisés, le CEP se distingue par sa capacité à recruter davantage d'élèves issus des catégories populaires, mais la part de ceux issus des classes supérieures reste la plus importante (autour de 40%). Il est traversé par un clivage socio-territorial structurant : le recrutement francilien se caractérise par davantage d'élèves d'origine populaire d'un niveau scolaire plus faible ; alors que celui des autres régions hors Île-de-France regroupe davantage d'élèves d'origine sociale plus favorisée et d'un niveau scolaire supérieur. L'absence de données précises sur les caractéristiques ethno-raciales des élèves admis par cette voie ne permet pas de conclure sur ses effets quant à la diversification liée aux origines migratoires.

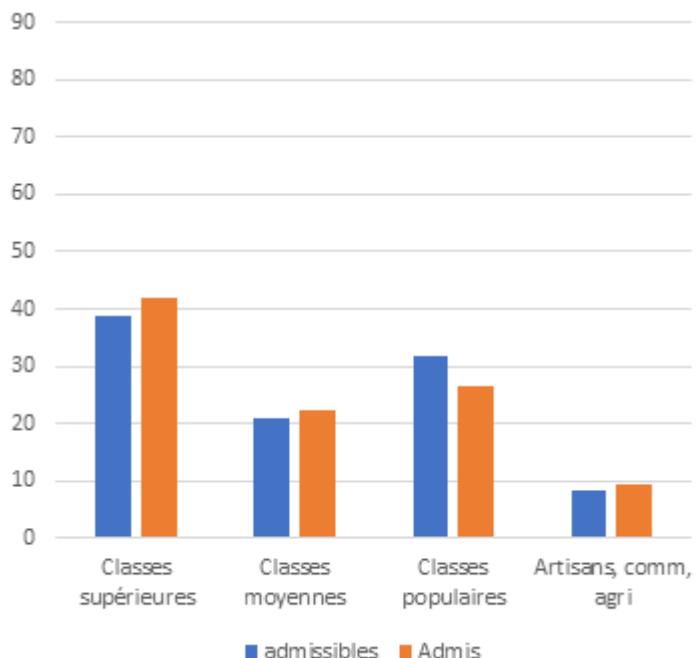
La procédure par examen reste la plus classique quant à la nature des épreuves et sa très forte sélectivité à la fois sociale et scolaire. Elle repose cependant sur une distinction socio-territoriale qui oppose des élèves de classes supérieures issus d'un lycée parisien ou des banlieues favorisées de l'ouest à des élèves des autres régions (mais aussi pour une part des autres départements de la région parisienne) d'un niveau social inférieur (classes moyennes supérieures et classes moyennes) mais ayant de meilleures notes aux épreuves anticipées du baccalauréat. Les élèves dont les parents sont bien dotés en capital culturel (professions scientifiques et intellectuelles), tout comme ceux qui viennent d'un lycée parisien plutôt que d'un lycée situé en banlieue parisienne ou dans une autre région hors Île-de-France sont aussi avantagés.

Enfin la procédure internationale est, comparativement aux deux autres, la moins sélective et mélange des populations relativement contrastées, entre les élèves issus des filières internationales des lycées français en France, ceux issus des lycées français de l'étranger, et enfin ceux issus de lycées non français de l'étranger. Le recrutement par cette voie est socialement aussi sélectif, voire plus, que celui de la procédure par examen.

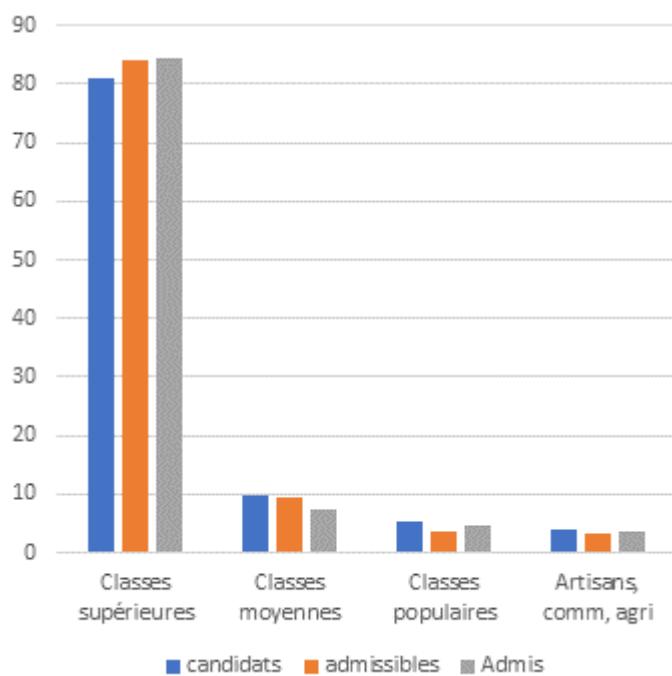
Dans les trois cas, et sans surprise, les critères scolaires restent centraux. La sélection à l'entrée, quelle que soit la voie d'admission, reste fondamentalement une sélection scolaire, qui, de façon différente dans les trois cas, renvoie à une sélection sociale et territoriale.

Il convient d'insister sur un résultat majeur des analyses précédentes moins souvent repris dans les débats sur les inégalités d'accès. Dans les trois cas, tous caractérisés par une épreuve orale, le genre a un effet significatif sur l'admission : toutes choses égales par ailleurs, les garçons ont plus de chance que les filles d'être admis.

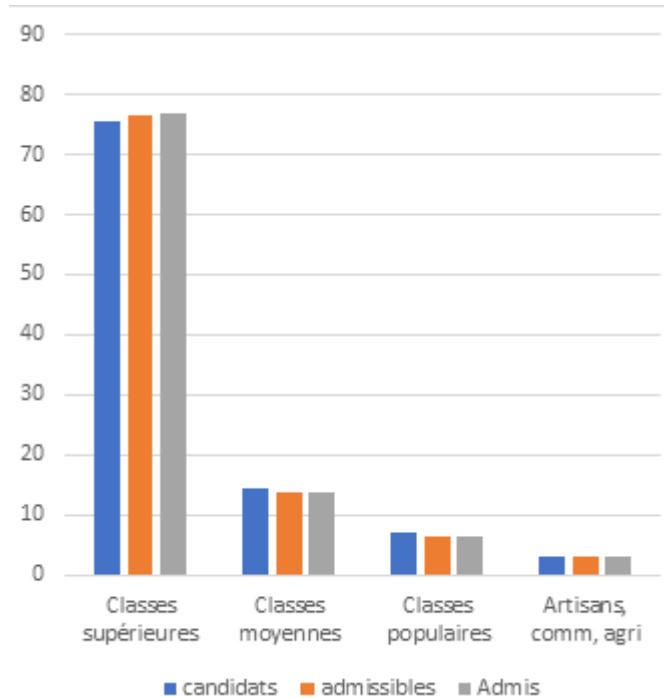
*Figure 13 : Profil social «CEP»
candidats/admissibles/admis (%), 2017)*



*Figure 14 : Profil social
«procédure par examen»
candidats/admissibles/admis (%), 2017)*



*Figure 15 : Profil social «voie internationale»
candidats/admissibles/admis (%), 2017)*



LE RECRUTEMENT EN PREMIÈRE ANNÉE À SCIENCES PO EN FONCTION DES LYCÉES D'ORIGINE

Introduction

L'analyse des inégalités d'accès à l'enseignement supérieur se focalise le plus souvent sur les caractéristiques des élèves (sex, origine sociale, filière, niveau scolaire, etc.) et plus rarement sur celles des établissements d'origine. Or, comme nous le verrons dans cette partie, et étant donné l'hétérogénéité des profils sociaux et scolaires des lycées, cette dimension est susceptible de jouer un rôle important dans les orientations des élèves dans l'enseignement supérieur, donc sur la fait d'être candidats dans des filières sélectives, et d'avoir des chances d'y être admis.

Il s'agit donc ici d'accorder une place fondamentale au contexte de scolarisation d'où proviennent les candidats et les admis dans l'une des institutions d'enseignement supérieur parmi les plus sélectives en France. Nous chercherons à préciser leurs caractéristiques sociales, scolaires et spatiales et à les relier au nombre de candidats et aux nombre d'admis, et ainsi calculer des taux de candidature (nombre de candidats/nombre de terminales en filière générale du lycée) et des taux d'admission (nombre d'admis/nombre de candidats). Nous serons aussi en mesure d'identifier ce qui les distingue des établissements qui n'envoient aucun candidat dans ce type de filières sélectives.

Nous nous intéresserons ici aux trois procédures, mais seules la procédure par examen d'une part, et la procédure CEP d'autre part, feront l'objet d'une analyse plus poussée reposant sur l'appariement des données internes de la scolarité de Sciences Po, dans lesquelles le lycée d'origine de l'élève est renseigné, avec la base APAE, qui renseigne sur le profil social et scolaire des lycées français qui dépendent de l'éducation nationale.

Ce n'est pas le cas de la majorité des lycées d'où proviennent les candidats par la procédure internationale, qui fera donc l'objet d'une analyse spécifique avec des données incomplètes comparativement aux deux autres procédures.

La procédure par examen

Un nombre restreint de lycées favorisés avec plus de 50 candidats et plus de 6 admis sur 4 ans

Sur les 2545 lycées d'enseignement général et technique ou polyvalents de notre base APAE, 858 (34 %) n'ont envoyé aucun candidat à Sciences Po par la procédure par examen sur la période 2014-2017 (soit sur quatre ans). A l'autre extrémité, 70 lycées (2,7 %) ont envoyé chacun plus de 50 candidats sur la même période. Autrement dit, une petite minorité de lycées envoie chacun un grand nombre de candidats, alors que la nette majorité (76 %) en envoient moins de 8 sur ces quatre années (tableaux 31 et 32).

Les lycées privés sont minoritaires puisqu'ils ne représentent que 35 % de l'ensemble des établissements, mais ce taux varie selon le nombre de candidats. C'est aux deux extrémités que l'on retrouve le plus de lycées privés, d'une part parmi ceux qui n'en envoient aucun (43,4 %), et d'autre part parmi ceux qui en envoient beaucoup (41,4 %).

On constate également que la part d'élèves dont les parents appartiennent à la catégorie des cadres supérieurs et des enseignants augmente de façon linéaire et significative avec le nombre

de candidats à Sciences Po : leur part est de 24 % pour les lycées qui n'envoient aucun candidat, alors qu'elle s'élève à plus de 68 % pour ceux qui en envoient beaucoup (plus de 50). La même logique vaut pour le taux de mention, et plus nettement encore pour la présence des CPGE, ce qui distingue fortement les établissements qui envoient plus de 50 candidats de tous les autres. Ces établissements sont aussi très concentrés dans la capitale et la banlieue ouest (plus de 71 % des lycées envoyant plus de 50 candidats y sont implantés).

Le tableau indiquant ces données avec la typologie plus détaillée du nombre de candidats montre que le seuil marquant une distinction sociale et scolaire forte entre les établissements se situe autour de 20 candidats.

Tableau 31 : Caractéristique des lycées selon le nombre de candidats à Sciences Po (Procédure par examen, 2014-2017) – Typo 1

	Nombre candidats à Sciences Po (2014-2017)				
	Aucun	[1-4]	[5-50]	> 50	Ensemble
Nombre de lycées	858	813	804	70	2545
Privé	43%	25%	35%	41%	35%
Public	57%	75%	65%	59%	65%
Cadres sup + enseignants	24%	25%	40%	68%	31%
Présence CPGE	9%	13%	26%	64%	17%
Taux de passage CPGE	5%	6%	9%	21%	8%
Taux de mention	44%	49%	59%	80%	53%
Paris + banlieue ouest	9%	3%	12%	71%	10%

Tableau 32 : Caractéristique des lycées selon le nombre de candidats à Sciences Po (Procédure par examen, 2014-2017) – Typo 2

	Nombre candidats à Sciences Po (2014-2017)						
	0	[1-3]	[4-8]	[9-12]	[13-20]	> 20	Ensemble
Nombre de lycées	858	576	494	174	176	267	2545
Privé	43%	22%	32%	28%	36%	45%	35%
Public	57%	78%	68%	72%	64%	55%	65%
Cadres sup + enseignants	24%	24%	31%	35%	40%	59%	31%
Présence CPGE	25%	20%	14%	18%	25%	54%	17%
Taux de passage CPGE	5%	6%	7%	8%	9%	16%	8%
Taux de mention	44%	47%	54%	55%	60%	72%	53%
Paris + banlieue ouest	9%	3%	5%	8%	12%	36%	10%

Les mêmes logiques valent pour le nombre d'admis (tableau 33). Les lycées dont le nombre d'admis est supérieur ou égal à 6 sur la période 2014-2017 correspondent aux établissements les plus favorisés sur le plan social et scolaire. C'est également parmi ces établissements que le taux de mention est nettement plus élevé, ainsi que la part de lycées privés (45,5 %) et de ceux situés à Paris ou dans la banlieue ouest.

Une nette majorité de lycées (65 %) n'ont aucun admis à Sciences Po sur une période de quatre ans, alors qu'une très petite minorité (5 %) en ont au moins six chacun.

**Tableau 33 : Caractéristique des lycées selon le nombre d'admis à Sciences Po
(Procédure par examen, 2014-2017)**

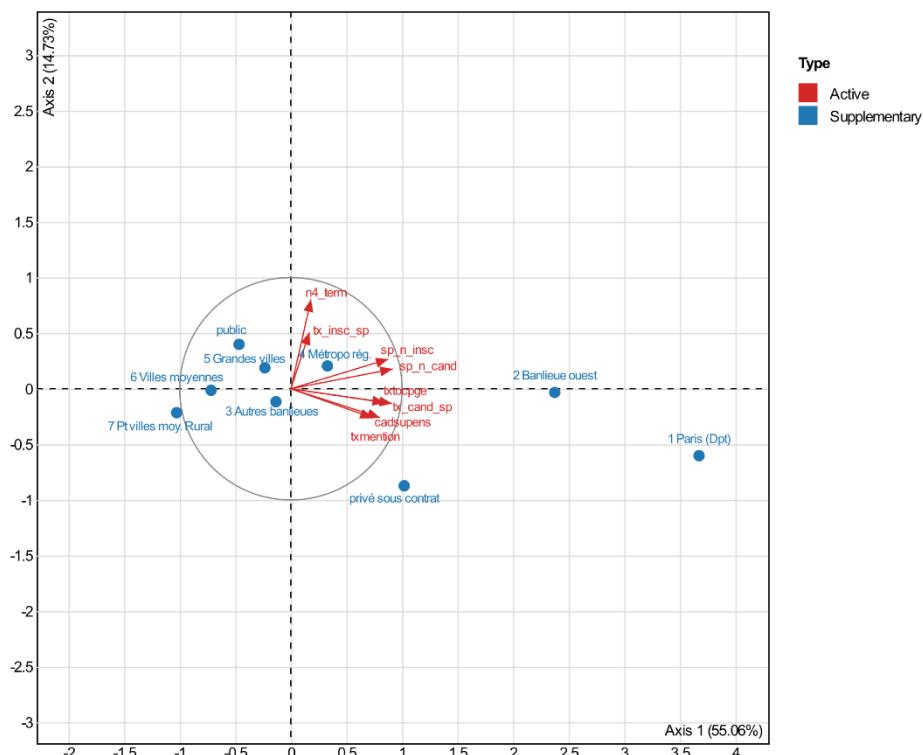
	Nombre d'admis à Sciences Po (2014-2017)			
	Aucun	[1-5]	>= 6	Ensemble
Nombre de lycées	1645	766	134	2545
Privé	35%	32%	46%	35%
Public	65%	68%	55%	65%
Cadres sup + enseignants	26%	36%	63%	31%
Présence CPGE	12%	22%	53%	17%
Taux de passage CPGE	6%	8%	19%	8%
Taux de mention	47%	58%	78%	53%
Paris + banlieue ouest	8%	8%	46%	10%

Des types de lycées contrastés selon leur profil social et scolaire et leur localisation

La classification ascendante hiérarchique réalisée à partir d'une analyse en composantes principales (ACP) permet d'établir des classes de lycée (clusters).

Dans un premier temps, nous ne retiendrons que les établissements qui ont envoyé au moins un candidat sur quatre ans (2014-2017) par la procédure par examen, avec comme variables actives : le nombre d'élèves en terminale générale, le nombre de candidats et le nombre d'admis à Sciences Po, le taux de candidature (nb de candidats/nb de terminales), le taux d'admission (nb d'admis/nb de candidats), le pourcentage d'élèves dont les parents sont cadres supérieurs ou enseignants, le taux de mention au bac, et le taux de passage en CPGE. Le secteur (public ou privé) et la localisation du lycée sont intégrés comme variables illustratives (figure 16).

**Figure 16 : Premier plan factoriel ACP – lycées ayant envoyé au moins un candidat à Sciences Po
(Procédure par examen, 2014-2017)**



Le premier axe est porté par l'ensemble de ces variables, sauf le nombre de terminales et le taux d'admission qui contribuent davantage à l'axe 2 (voir les annexes pour les coordonnées précises de chaque modalité, ainsi que leur significativité). La modalité « Paris » se situe très nettement à l'extrême droite de l'axe 1 (donc avec des valeurs très élevées pour les variables indiquées), avec également la banlieue ouest (Hauts-de-Seine et les Yvelines), puis les métropoles régionales à droite de l'axe ; le reste de l'Île-de-France et les autres villes étant plus à gauche (donc avec des valeurs moins élevées).

Sur la base du dendrogramme, nous retenons quatre classes contrastées dont les caractéristiques sont présentées dans le tableau 34.

- Le groupe 1 regroupe le plus d'établissements et représente à lui seul plus de 46% des établissements. Il regroupe les lycées les plus défavorisés sur le plan social et scolaire, avec très peu de candidats, des taux d'admission très faibles, majoritairement publics (79 %), peu représentés à Paris et dans la banlieue ouest, mais surreprésentés dans les petites villes et les territoires semi-ruraux. Ce sont des lycées dans lesquels ces filières sélectives de l'enseignement supérieur ne constituent pas des orientations connues et légitimes.
- Le groupe 2 regroupe des lycées très majoritairement publics (90%), situés hors Île-de-France, également peu favorisés sur le plan social et scolaire, mais avec des taux d'admission très élevés. Ce sont des établissements dans lesquels ne candidatent qu'un nombre restreint d'élèves excellentissimes sur le plan scolaire, avec donc de plus grandes chances d'être admis, d'où des taux d'admission très élevés (40%).
- Le groupe 3 regroupe des lycées majoritairement privés (74%), nettement plus favorisés que ceux des deux groupes précédents sur le plan social et scolaire, également très présents dans les métropoles et les grandes villes en région, mais également surreprésentés dans les banlieues plus populaires et mixtes de la région parisienne. Ils envoient un nombre significatif de candidats, avec un taux d'admission dans la moyenne.

Tableau 34 : Typologie des établissements ayant envoyé au moins un candidat à Sciences Po (procédure par examen, France métropolitaine + DOM, 2014-2017)

	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Ensemble
	N = 734 46,1%	N= 419 26,3%	N = 332 20,9%	N = 106 6,7%	N = 1591 100%
Nombre moyen de candidats	3,5	6,7	21,7	74,1	10,3
Nombre moyen d'admis	0,2	2,1	2,9	13,6	1,5
Taux moyen candidature	0,5%	0,8%	2,6%	8,4%	1,3%
Taux moyen d'admis	6,4%	39,4%	13,2%	18,3%	13,1%
Pré	20,7%	10,3%	74,1%	54,7%	31,4%
Public	79,3%	89,7%	25,9%	45,3%	68,6%
% moyen enfants de cadres sup et ens	25,9%	26,9%	52,6%	73,4%	33,1%
Présence CPGE	15,3%	23,9%	22,0%	54,7%	21,6%
Taux moyen de passage en CPGE	5,8%	6,5%	12,2%	24,6%	7,9%
Taux moyen de mention bac	47,9%	53,0%	69,6%	84,9%	54,3%
Paris	2,5%	0,2%	6,9%	35,8%	5,0%
Banlieue ouest	3,1%	1,9%	6,3%	28,3%	5,2%
Autres banlieues	11,6%	7,6%	12,7%	8,5%	10,6%
Métropo rég.	15,1%	22,2%	31,0%	21,7%	20,7%
Grandes villes	23,4%	30,8%	29,8%	5,7%	25,5%
Villes moyennes	14,2%	15,8%	7,5%	0%	12,3%
Pt villes moy. Rural	30,1%	21,5%	5,7%	0%	20,7%
Ensemble	100	100	100	100	100

- Enfin, le groupe 4, très minoritaire (7% seulement de l'ensemble des établissements), regroupe davantage de lycées très favorisés sur le plan social et scolaire, avec une surreprésentation des lycées privés, dont la majorité se trouve dans Paris et les communes très favorisées de la banlieue ouest (près de 70 %), mais aussi dans les métropoles régionales. Il s'agit de lycées d'élite très réputés, gros pourvoeurs de candidats, avec des taux d'admission relativement élevés (mais nettement moins que le groupe 2). Aucun lycée de ce groupe se trouve dans les villes de moyenne ou petite taille en région.

Avoir ou non des candidats

Une première analyse permet de saisir l'effet de différentes variables concernant les lycées d'origine sur le fait d'avoir au moins un candidat par la procédure par examen sur la période 2014-2017 (tableau 35).

**Tableau 35 : « Avoir au moins un candidat par la procédure par examen » (2014-2017).
Odds ratios estimés / Régression logistique**

Régression logistique	m1	m2	m3	m4	m5	m6
ln(n term) (1)						
Pour 10% de terminales en +	1,22 ***	1,23 ***	1,28 ***	1,26 ***	1,25 ***	1,25 ***
localisation						
Paris		réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Banlieue ouest		3,63	4,67 *	4,03	4,45	4,69
Autres banlieues		1,52	1,85	3,12	3,11	3,08
Métropo rég.		0,30 **	0,28 **	0,46	0,44	0,44
Grandes villes		0,42 *	0,43 *	0,90	0,80	0,79
Villes moyennes		0,56	0,60	1,38	1,12	1,12
Pt villes moy. Rural		0,43 *	0,57	1,31	1,07	1,08*
Dom-Tom		0,22 **	0,28 *	0,73	0,65	0,64
secteur						
privé sous contrat			3,38 ***	1,64 *	1,55*	1,54*
public			réf.	réf.	réf.	réf.
% cadupens						
% mention						
% vers cpge						
N	1972	1972	1972	1972	1972	1972
aic	1440,2	1400,6	1348,5	1311,1	1306,1	1306,6
bic	1451,4	1450,9	1404,3	1372,5	1373,2	1379,2
r2_p	0,26	0,29	0,31	0,33	0,34	0,34

*p <.05 ; **p <.01 ; *** p <.001

(1) Logarithme du nombre de terminales générales

Logiquement, plus l'effectif en terminale est important, plus la probabilité d'avoir au moins un candidat à Sciences Po est élevée. C'est simplement une question de population (vivier) potentiellement concernée par cette démarche.

Les différents modèles de régression logistique ci-dessous montrent que la variable territoriale est partiellement significative dans les premiers modèles (moins de chance d'avoir au moins un candidat dans les lycées des métropoles et des grandes villes régionales et dans les DOM-TOM), mais qu'aucune modalité ne l'est dans les derniers modèles, c'est-à-dire une fois contrôlé le profil social et scolaire du lycée (modèles 5 et 6).

On constate que, même dans ces derniers modèles, les lycées publics ont, toutes choses égales par ailleurs, moins de chance d'envoyer au moins un candidat à Sciences Po par rapport aux lycées privés.

Le profil social et l'établissement et le taux de mention ont toujours un effet significatif, y compris dans le dernier modèle (6). Sans surprise, ce sont les établissements les plus favorisés sur le plan social, avec un taux de mention élevé qui ont le plus de chance d'envoyer au moins un candidat à Sciences Po plutôt que de ne pas en envoyer.

Figure 17 : Dendrogramme / CAH - lycées ayant envoyé au moins un candidat à Sciences Po (Procédure par examen, 2014-2017)

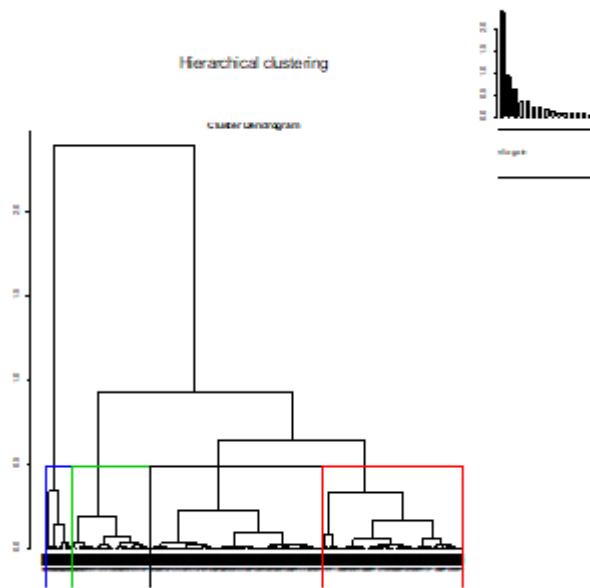
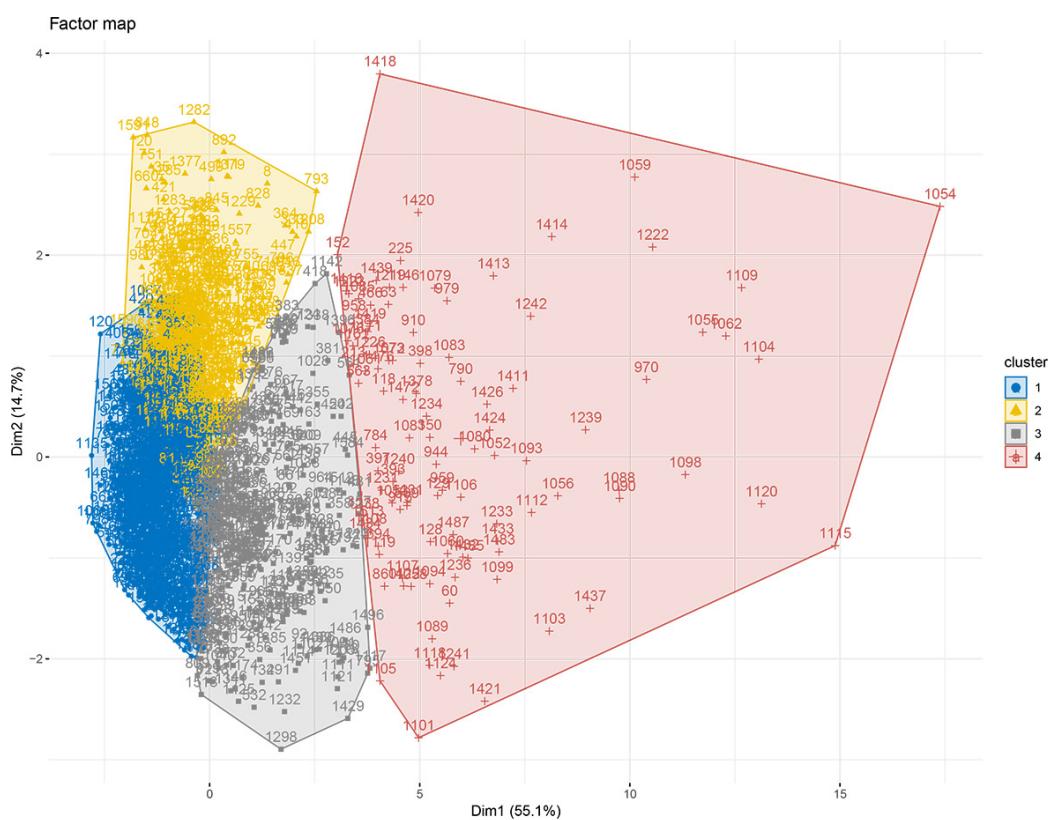


Figure 18 : Clusters – CAH - lycées ayant envoyé au moins un candidat à Sciences Po (Procédure par examen, 2014-2017)



Les analyses sur le nombre de candidats en ne retenant que les lycées ayant au moins un candidat (régression binomiale négative tronquée à zéro, tableau 35bis) ne change pas fondamentalement les résultats, en particulier le signe des coefficients. Cependant des coefficients non significatifs dans un cas le sont dans l'autre (ceux des variables territoriales par exemple ; et inversement des coefficients significatifs dans un cas ne le sont pas dans l'autre, par exemple le statut du lycée). Ainsi, parmi les établissements envoyant au moins un candidat, tous les lycées situés en dehors de Paris ont, toutes choses égales par ailleurs, un nombre inférieur de candidats par rapport à ceux de Paris.

Contrairement au cas précédent, lorsque l'on ne raisonne que parmi les établissements ayant au moins un candidat, ceux de statut de privé n'ont pas significativement plus de candidats.

Tableau 35bis : Nombre de candidats par la procédure par examen (2014-2017).
Ratios de taux d'incidence – Régression binomiale négative tronquée à zéro »

Régression binomiale négative tronquée						
ln(n term) (1) Pour 10% de terminales en +	+1,12***	+1,10***	+1,15***	+1,12***	+1,11***	+1,11***
localisation		réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Paris		+0,62***	+0,62***	+0,63***	+0,75***	+0,82*
Banlieue ouest		+0,27***	+0,29***	+0,69***	+0,74***	+0,81**
Autres banlieues		+0,22***	+0,22***	+0,45***	+0,46***	+0,50***
Métropo rég.		+0,18***	+0,20***	+0,61***	+0,59***	+0,64***
Grandes villes		+0,13***	+0,16***	+0,62***	+0,57***	+0,63***
Villes moyennes		+0,09***	+0,13***	+0,51***	+0,46***	+0,52***
Pt villes moy. Rural		+0,13***	+0,17***	+0,62**	+0,56***	+0,61***
Dom-Tom						
secteur			+2,64***	+1,12	+0,96	+1,00
privé sous contrat			réf.	réf.	réf.	réf.
public						
% cadsupens				+1,04***	+1,03***	+1,02***
% mention					+1,02***	+1,01***
% vers cpge						+1,03***
N	1591	1591	1591	1591	1591	1591
aic	10627,4	10069,7	9803,2	9305,7	9172,8	9134,4
bic	10643,5	10123,4	9862,3	9370,2	9242,6	9209,7
r2_p	0,03	0,08	0,10	0,15	0,16	0,17

*p < .05 ; **p < .01 ; *** p < .001

Lecture :

- 1) Pour les établissements ayant eu au moins un candidat, le nombre de candidats attendus est multiplié par 0.82 (-18%) dans les établissements de banlieue ouest par rapport aux établissements de Paris, toutes choses égales par ailleurs.
- 2) Pour les établissements ayant eu au moins un candidat, le nombre de candidats attendus est multiplié par 1.02 (+2%) lorsque le % de cadsupens augmente d'un point, toutes choses égales par ailleurs.

Les lycées publics sont plus nombreux (83%) à envoyer au moins un candidat que les lycées privés (73,5%). On remarque également que la quasi-totalité (96,5%) des établissement situés dans la banlieue ouest envoient au moins un candidat, 87% à Paris et 79,5% dans les métropoles régionales.

Tableau 36 : Secteur et localisation des lycées selon le fait d'avoir ou non au moins un candidat à Sciences Po (Procédure par examen, %, 2014-2017)

	Aucun candidat	Au moins 1 candidat
Privé	23,5	73,5
Public	17,3	82,7
Ensemble	19,3	80,7
Paris	13,0	87,0
Banlieue ouest	3,5	96,5
Autres banlieues	8,2	91,8
Métropoles rég.	20,5	79,5
Grandes villes	17,8	82,2
Villes moyennes	20,4	79,6
Pt villes moy. Rural	27,9	72,1
Ensemble	19,3	80,7

Notes:

Paris : ville de Paris

Banlieue ouest : Hauts-de-Seine + Yvelines

Autres banlieues : Seine-St-Denis, Val-de-Marne,

Seine-et-Marne, Essonne, Val d'Oise

Métropoles régionales : communes appartenant à une aire urbaine de 500 000 à 9 999 999 habitants

Grandes villes : communes appartenant à une aire urbaine de 100 000 à 499 999 habitants

Villes moyennes : communes appartenant à une aire urbaine de 35 000 à 99 999 habitants

Petites villes + rural : commune hors aire urbaine et communes appartenant à une aire urbaine de 15 000 à 34 999 habitants.

Le recours aux régressions binomiales négatives

Afin d'étudier les variations du nombre de candidats et du nombre d'admis en fonction des caractéristiques des établissements nous avons privilégié la *régression binomiale négative* qui est une méthode de régression dédiée aux variables de comptage - comme la régression de Poisson - mais plus adaptée lorsqu'il existe une surdispersion (variance supérieure à la moyenne) et un excès de 0 et de petites valeurs. Pour une présentation détaillée nous renvoyons à l'ouvrage de Long (1997) *Regression Models for Categorical and Limited Dependent Variables*.

Dans les différents modèles, les variables explicatives *nombre de terminales* et *nombre de candidats* jouent le rôle de *variable d'exposition* afin de tenir compte de la taille de la « population à risque » d'être candidat ou d'être admis. L'hypothèse de proportionnalité (par exemple si la variable d'exposition double, l'effectif attendu est multiplié par 2) qui accompagne la prise en compte classique de ce type de variable, en fixant à 1 le coefficient associé au logarithme de la variable, a été relâchée en intégrant simplement le logarithme de la variable dans les modèles sans restreindre son coefficient à 1 (voir notamment Winkelmann (2008) *Econometric Analysis of Count Data*).

Pour la modélisation du nombre de candidats, nous avons aussi eu recours à des modèles de type *Hurdle* qui combinent une *régression logistique* pour rendre compte du fait d'avoir eu ou non des candidats et une *régression binomiale négative* tronquée à 0 pour rendre compte du nombre de candidats parmi les établissements ayant eu au moins un candidat (c.-à-d. parmi les établissements ayant passé la haie). Pour une présentation détaillée de ces modèles nous renvoyons aux ouvrages de Hilbe, *Negative binomial regression* (2011) et *Modeling Count Data* (2014), ainsi qu'à Cameron et Trivedi (2013) *Regression Analysis of Count Data*.

Nous avons élaboré 6 modèles emboîtés. Le premier ne comporte que l'effectif en terminale générale, auquel s'ajoutent une variable territoriale (m2), le statut du lycée (m3), le pourcentage d'enfants de cadres supérieurs et d'enseignants (m4), le taux de mention au bac (m5), et enfin le taux de passage en CPGE (m6).

Nous avons également comparé les résultats de ces régressions binomiales négatives avec celles ne prenant en compte que les lycées ayant envoyé au moins un candidat (régression binomiale négative tronquée à zéro).

Un nombre de candidats attendus inférieur dans les lycées en région, et dans les lycées moins favorisés sur le plan social et scolaire

A l'échelle de la France entière et des DOM-TOM, on constate un effet fort et significatif de l'effectif d'élèves en terminale (autour de 15 candidats en plus pour 10% d'augmentation de cet effectif pour la plupart des modèles) et de toutes les modalités de la variable territoriale sauf pour le modèle 6 (tableau 37). Dès lors que l'on introduit les variables sur le profil social (% de cadres supérieurs et d'enseignants) et scolaire (taux de mention et taux de passage en CPGE), cet effet disparaît pour la banlieue ouest et les autres banlieues. Autrement dit, une fois contrôlé par le profil scolaire du lycée, la différence du nombre de candidats attendus entre les lycées de Paris et ceux de sa banlieue n'est plus significative, alors qu'elle le demeure pour toutes les autres modalités hors Île-de-France. Par rapport à Paris, toutes choses égales par ailleurs, le nombre de candidats attendus diminue entre 34% (villes moyennes) et 52% (métropoles régionales) dans les lycées situés en dehors de l'Île-de-France.

Tableau 37 : Régressions binomiales négatives, candidats Sciences Po par la procédure par examen (2014-2017)

Coefficient exprimé en %						
Variables	m1	m2	m3	m4	m5	m6
ln(n term) (1)						
Pour 10% de terminales en + localisation	+14,54***	+12,84***	+18,02***	+14,51***	+13,61***	+13,42***
Paris		réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Banlieue ouest		-34,7***	-33,8**	-33,5***	-22,1**	-14,3
Autres banlieues		-70,4***	-67,2***	-23,1*	-18,6*	-11,3
Métropo rég.		-79,6***	-79,3***	-57,3***	-56,2***	-52,3***
Grandes villes		-81,6***	-79,7***	-38,8***	-41,3***	-35,7***
Villes moyennes		-85,2***	-82,1***	-34,0***	-40,1***	-33,6***
Pt villes moy. Rural		-89,3***	-84,0***	-42,5***	-48,7***	-43,2***
Dom-Tom		-87,6***	-83,0***	-38,5**	-43,8***	-39,8***
secteur						
privé sous contrat public			+189,4***	+22,3*	+5,9	+9,3
			réf.	réf.	réf.	réf.
% cadsupens					+4,0***	+2,7***
% mention						+2,4***
% vers cpge						+1,5***
						+2,7***
N	1972	1972	1972	1972	1972	1972
aic	12168,34	11588,46	11232,53	10712,97	10579,59	10544,20
bic	12185,10	11644,33	11293,98	10780,02	10652,21	10622,42
r2_p	0,05	0,10	0,13	0,17	0,18	0,18

* p<.05; ** p<.01; *** p<.001

(1) Logarithme du nombre de terminales générales

De même, si dans tous les modèles sans les variables scolaires (de 1 à 4), l'effet du statut du lycée apparaît fort et significatif (le nombre de candidats attendus augmente fortement dans les lycées privés par rapport aux lycées publics), cet effet disparaît dans les modèles 5 et 6. Ainsi, à caractéristiques scolaires équivalentes, la différence public/privé sur le nombre de candidats prédits à Sciences Po n'est plus significative.

Enfin, les variables sur le profil social et scolaire introduites dès le modèle 4 ont un effet significatif, plus un lycée est favorisé sur le plan social et scolaire, et plus le nombre de candidats attendus augmente. Dans le modèle 6, quand le pourcentage de cadre supérieurs et d'enseignants augmente d'un point en pourcentage, le nombre de candidats attendus augmente de 2,4 % ; et de 2,7 % quand le taux de passage en CPGE augmente d'un point en pourcentage.

Le nombre d'admis attendus sensible au statut du lycée et à son profil social et scolaire

On observe un certain nombre de différences concernant le nombre d'admis attendus selon les caractéristiques du lycée d'origine par rapport aux résultats sur le nombre de candidats prédis. Comme précédemment, la variable territoriale joue de façon significative dans les premiers modèles (2 et 3, et partiellement pour 4 et 5), mais une seule modalité (Métropoles régionales) reste significative dans le modèle 6 qui intègre l'ensemble des variables sociales et scolaires de l'établissement (tableau 38). Autrement dit, l'effet de la localisation du lycée sur le nombre d'admis prédis à Sciences Po n'est plus significatif si l'on tient compte du profil social et scolaire de l'établissement. Elle l'est uniquement pour les lycées situés dans les métropoles régionales, mais au seuil de 5%.

A la différence des candidats, le nombre d'admis attendus est sensible de façon significative au statut du lycée, l'effet s'inversant lorsque l'on tient compte du profil social et scolaire, puisque ce nombre diminue d'environ 21% dans les lycées privés par rapport aux établissements publics dans le dernier modèle. Il est donc intéressant de noter que l'avantage des lycées privés quant au nombre d'admis attendus ne repose que sur le fait d'accueillir massivement plus d'élèves favorisés et de bon niveau scolaire. Quand on ne contrôle pas ces variables sur le profil de l'établissement (modèle 3), le nombre d'admis attendus pour les lycées privés augmente de 160% par rapport aux lycées publics.

Comme dans le cas précédent, plus un lycée est favorisé sur le plan social et scolaire, et plus le nombre d'admis attendus augmente.

Si l'on introduit comme variable non plus le nombre d'élèves en terminale dans l'établissement mais le nombre de candidats (dernière colonne du modèle 6, tableau 38), les résultats diffèrent logiquement de façon significative. On constate par exemple que le sens des coefficients des modalités de la variable territoriale change et que, hormis la banlieue parisienne, toutes les autres modalités sont significatives. Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, contrôlé donc par le nombre de candidats, les lycées des métropoles, des grandes, petites et moyennes villes régionales, mais aussi des DOM-TOM ont significativement plus d'admis que les lycées situés dans Paris. Cela est cohérent avec les résultats sur les probabilités d'être admis, qui montrent que ces lycées envoient certes moins de candidats que ceux de Paris et d'une partie de la banlieue, mais, ces derniers étant souvent sur-sélectionnés scolairement, ont de très grandes chances d'être admis.

Comparativement aux résultats fondés sur le nombre d'élèves en terminale, ceux fondés sur le nombre de candidats font également disparaître l'effet du profil social (% d'élèves de milieu favorisé).

Tableau 38 : Régressions binomiales négatives, Admis Sciences Po par la procédure par examen (2014-2017), établissements ayant eu des candidats

Coefficient exprimé en %	m1	m2	m3	m4	m5	m6	m6
Variables							
In(ln term) (1)							
Pour 10% de terminales en +	+11,34***	+9,88***	+15,44***	+12,24***	+11,45***	+11,18***	+10,45***
localisation							
Paris	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	
Banlieue ouest	-42,4**	-42,9**	-41,5***	-23,5*	-15,2	+6,7	
Autres banlieues	-79,1***	-76,8***	-35,7**	-25,4*	-16,8	+2,9	
Métropo rég.	-75,9***	-76,2***	-39,4***	-33,9***	-25,0*	+40,4***	
Grandes villes	-81,2***	-79,8***	-15,3	-15,0	-5,1	+42,1***	
Villes moyennes	-86,6***	-83,9***	-12,1	-19,4	-8,2	+48,5***	
Pt villes moy Rural	-89,8***	-85,8***	-19,7	-18,2	7 Pt villes moy Rural	+58,6***	
Dom-Tom	-85,3***	-80,4***	-0,5	-11,0	8 Dom-Tom	+52,6**	
secteur							
privé sous contrat							
public	+159,4***	-8,4	-26,3***	-21,5*	-16,6***		
% cadsupens	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.		
% mention	+4,7***	+2,7***	+2,4***	+0,0	+0,0		
% vers cpge	+3,3***	+2,6***	+2,6***	+1,1***	+1,1***		
	+2,8***	+2,8***	+0,6*	+0,6*	+0,6*		
N	1591	1591	1591	1591	1591	N	
aic	5578,60	5285,33	5158,84	4842,21	4709,49	aic	
bic	5594,72	5339,06	5217,93	4906,68	4779,33	bic	
r2_p	0,03	0,09	0,11	0,16	0,19	r2_p	0,30

* p<.05; ** p<.01; *** p<.001

(1) Logarithme du nombre de terminales générales

Des logiques identiques pour les lycées de l'Île-de-France, avec un effet renforcé du statut du lycée sur le nombre d'admis attendus

Dans la mesure où les lycées de l'Île-de-France constituent un vivier important de candidats et d'admis, et que le nombre de lycées concernés est également important, il apparaît pertinent de raisonner uniquement sur cet échantillon afin d'introduire des échelles territoriales plus fines.

Comme pour la France métropolitaine et les DOM-TOM, la variable territoriale (le département pour la banlieue et une distinction entre les arrondissements du Centre et de l'Ouest de Paris intra-muros d'une part, et ceux de l'Est et du Sud d'autre part) est significative dans tous les modèles, avec un poids particulièrement important dans les départements de la deuxième couronne (77, 91 et 95), dans lesquels le nombre de candidats attendus diminue de près de moitié par rapport à Paris centre/ouest (tableau 39).

C'est dans le département des Hauts-de-Seine que cette diminution par rapport à Paris centre est la plus faible (21%, alors qu'elle est de 25,5% par rapport aux arrondissements de l'Est et du Sud moins favorisés de Paris).

On observe les mêmes résultats que précédemment concernant l'effet du statut du lycée d'une part (beaucoup plus de candidats attendus lorsque l'on ne prend pas en compte les variables sur le profil social et scolaire de l'établissement, mais pas d'effet significatif lorsqu'on les intègre dans les modèles), et l'effet du profil social et scolaire du lycée d'autre part.

Tableau 39 : Régressions binomiales négatives, candidats Sciences Po par la procédure par examen ; Île-de-France (2014-2017)

Coefficient exprimé en %						
Variables	m1	m2	m3	m4	m5	m6
ln(n term) (1)	+14,03***	+13,36***	+18,19***	+14,63***	+13,12***	+13,02***
Pour 10% de terminales en +						
localisation						
ParisCentreOuest		réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
ParisPeriphEst		-59,0***	-52,3**	-32,8*	-27,0*	-25,5*
77		-84,6***	-80,9***	-53,2***	-50,1***	-48,7***
78		-62,2***	-56,6***	-49,3***	-39,2***	-36,8***
91		-78,5***	-75,9***	-54,2***	-46,7***	-44,6***
92		-43,9***	-43,5***	-38,6***	-23,1**	-20,9*
93		-80,6***	-79,1***	-34,1*	-40,4***	-39,4**
94		-67,6***	-61,9***	-28,7*	-27,3**	-25,4**
95		-83,7***	-80,3***	-54,4***	-47,9***	-46,1***
secteur						
privé sous contrat			+207,0***	+30,4*	-2,7	+0,9
public			réf.	réf.	réf.	réf.
% cadsupens				+3,2***	+1,5***	+1,4***
% mention					+2,5***	+2,2***
% vers cpge						+0,7
N	357	357	357	357	357	357
aic	2852,22	2730,17	2609,80	2472,48	2388,26	2387,91
bic	2863,86	2772,82	2656,34	2522,89	2442,55	2446,07
r2_p	0,04	0,09	0,13	0,18	0,21	0,21

* p<.05; ** p<.01; *** p<.001

(1) Logarithme du nombre de terminales générales

Concernant cette fois le nombre attendu d'admis dans les lycées de l'Île-de-France, les tendances se rapprochent de celles observées pour la France entière à deux remarques près (tableau 40). Le découpage territorial plus fin permet de faire ressortir un seul effet significatif d'une modalité de la variable territoriale dans les deux derniers modèles (5 et 6). Toutes choses égales par ailleurs, le nombre attendu d'admis venant des lycées des Yvelines diminue de 40% par rapport à celui des lycées situés dans le centre et l'ouest de Paris.

Comparativement aux résultats pour la France entière, l'effet du statut du lycée est plus significatif en Île-de-France (au seuil de 0,001), toutes choses égales par ailleurs, le nombre d'admis attendus dans les lycées privés diminue de près de moitié (49%) par rapport aux lycées publics.

Comme pour la France entière, le fait de remplacer l'effectif d'élèves en terminale par le nombre de candidats conduit à des résultats différents (dernière colonne du tableau 40). Le sens des modalités territoriales change ainsi que leur significativité. Ainsi, toutes choses par ailleurs, donc contrôlé non plus par le nombre d'élèves en terminale mais par le nombre de candidats, le nombre attendu d'admis est significativement plus important dans les lycées de la partie nord-est et sud de Paris, des Hauts-de-Seine, et de façon encore plus significative et avec un coefficient plus important de Seine-et-Marne. De nouveau, cela confirme que dans les lycées situés à priori dans des territoires moins « légitimes » pour candidater à Sciences Po, les élèves qui le font sont sur-sélectionnés scolairement, avec donc de fortes probabilités d'être finalement admis.

Les effets combinés des caractéristiques individuelles et des contextes de scolarisation

Afin de mieux saisir les mécanismes à l'œuvre dans le processus d'admission à Sciences Po, il convient d'articuler ce qui relève des caractéristiques de l'élèves (sexe, origine sociale, niveau scolaire), à ce qui relève de son contexte de scolarisation (son établissement scolaire d'origine). Celui-ci renvoie à deux dimensions, l'une qui concerne le profil social et scolaire de l'établissement (donc de l'ensemble des terminales du lycée), l'autre qui renvoie directement au corps enseignant (formation, ancienneté).

Au niveau national (France métropolitaine + DOM-TOM)

Par rapport aux modèles de régression présentés dans la précédente partie et qui ne tenaient donc pas compte des caractéristiques des lycées, certains effets demeurent et restent très significatifs. C'est le cas pour le sexe, les hommes ayant, toutes choses égales par ailleurs, plus de chances d'être admis à Sciences Po que les filles, y compris donc en tenant compte du profil social et scolaire de l'établissement (tableau 40).

De même, les élèves dont les parents sont chefs d'entreprises, petits travailleurs indépendants ou issus des classes moyennes ont moins de chances d'être admis que ceux dont les parents sont cadres supérieurs du privé. En revanche, les élèves dont les parents occupent des professions intellectuelles supérieures ou exercent une profession dans le domaine de l'information, des arts et du spectacle ont significativement plus de chance d'être admis que les enfants dont les parents sont cadres du privé.

L'inversion de l'effet du statut de l'établissement sur le nombre de candidats et d'admis se retrouve également ici lorsque l'on prend en compte les caractéristiques individuelles. Si l'on ne prend pas en compte la localisation du lycée, son profil social et scolaire, fréquenter un établissement privé est un avantage, mais qui disparaît au profit du public dès que ces dimensions sont intégrées dans le modèle. De nouveau, on vérifie que ce que l'on attribue comme plus-value à l'enseignement privé dans sa capacité à mieux garantir un accès aux filières sélectives de l'enseignement supérieur tient pour une large part à son recrutement très favorisé, et aux caractéristiques scolaires associées à ce profil social.

Tableau 40 : Régressions binomiales négatives, **Admis** Sciences Po par la procédure par examen, île-de-France (2014-2017), établissements ayant eu des candidats

Coefficient exprimé en %	Variables						m6	Variables In(n cand)	m6	Variables In(n cand)	m6
	In(n term) (1)	m1	m2	m3	m4	m5					
Pour 10% de terminales en +	+11,23***	+11,20***	+16,86***	+12,28***	+10,33***	+10,22***	+10,95***	Pour 10% de candidats en +	+10,95***	+10,95***	+10,95***
localisation											
ParisCentreOuest											
ParisPeriphEst											
77	-48,0	-41,7	+0,5	-3,3	-1,6						
78	-86,8***	-84,0***	-9,8	-8,0	-6,6						
79	-67,2***	-64,9***	-57,7***	-41,4***	-40,0**						
91	-83,5***	-80,7***	-40,1*	-25,9	-24,3						
92	-39,8*	-38,1*	-24,4	+3,7	+5,6						
93	-92,3***	-90,5***	-21,9	-37,3	-36,9						
94	-70,1***	-67,4***	-12,3	-19,1	-17,8						
95	-89,6***	-88,1***	-46,9*	-33,9	-32,7						
secteur											
privé sous contrat											
public											
% cadupsens											
% mention											
% vers cpge											
N	326	326	326	326	326	326	326	N	326	326	326
aic	1484,84	1409,93	1370,86	1238,58	1154,69	1156,21	1156,21	aic	1015,91	1015,91	1015,91
bic	1496,21	1451,59	1416,30	1287,81	1207,71	1213,01	1213,01	bic	1072,71	1072,71	1072,71
r2_p	0,02	0,08	0,11	0,20	0,26	0,26	0,26	r2_p	0,35	0,35	0,35

* p<.05; ** p<.01; *** p<.001

(1) Logarithme du nombre de terminales générales

Comme dans le tableau précédent, l'effet territoire demeure. Venir d'un lycée situé dans Paris augmente significativement ses chances d'être recruté comparativement à ceux situés dans les banlieues mixtes et populaires, les autres régions hors IDF et les DOM-TOM. En revanche, l'effet n'est plus significatif pour la banlieue ouest dans le dernier modèle.

En Île-de-France

Le même type d'analyse réalisé uniquement sur les élèves venant d'un lycée de l'Île-de-France permet d'affiner la variable territoriale en distinguant plus finement la banlieue au niveau du département (tableau 41).

Quelques nuances apparaissent comparativement à l'analyse précédente menée au niveau national. La modalité « professeurs, professions scientifiques, professions de l'information, des arts et du spectacle » est significative dès le premier modèle. Cela peut être lié au poids de cette catégorie en Île-de-France, et à sa forte composante « intellectuelle et scientifique » qui est associée à un très fort capital culturel.

En revanche, les modalités « classes populaires » et « classes moyennes » ne sont plus significatives dans les derniers modèles, ce qui est cohérent avec les analyses précédentes qui mettaient en évidence le caractère très atypique et sur-sélectionné des enfants de milieu populaire qui tentent le concours de Sciences Po et fréquentent des lycées très réputés en IDF.

L'effet significatif du sexe au profit des hommes se maintient.

On voit surtout apparaître une différence territoriale masquée dans les modèles précédents, et qui fait ressortir un effet des banlieues les plus populaires (93, 91, 95), dans lesquelles, toutes choses égales par ailleurs, y compris dans les derniers modèles, les élèves ont moins de chance d'être admis que ceux issus d'un lycée situé dans Paris. En revanche, il n'y a plus d'effet significatif pour les banlieues de l'ouest plus favorisées (Hauts-de-Seine et Yvelines), mais aussi d'une partie de la banlieue sud/sud-est (Val-de-Marne).

Comparativement aux modèles précédents qui prennent en compte l'ensemble des lycéens de la procédure par examen venant de la métropole et des DOM-TOM, ceux réalisés uniquement sur l'IDF indiquent que l'introduction des variables de performances scolaires (taux de mention au bac, puis taux de passage en CPGE) fait disparaître la significativité du profil social de l'établissement sur les chances d'être admis. Ces éléments sembleraient indiquer que dans le contexte de la métropole parisienne, les caractéristiques proprement scolaires du lycée seraient plus structurantes que celles de nature sociale, même si bien évidemment les deux dimensions sont intimement liées. Dans le dernier modèle, la modalité du taux de mention le plus élevé est significative, alors qu'aucune modalité liée au taux de passage en CPGE ne l'est.

Contrairement à l'analyse menée au niveau national, celle concernant uniquement les lycées de l'Île-de-France ne fait pas ressortir un effet significatif du statut (public ou privé) sur les chances d'être admis, alors que les odds ratios sont à peu près identiques.

Tableau 41 : Admission à Sciences Po parmi les candidats (procédure par examen, 2014-2017).
Odds ratio estimés / régression logistique
(Classes supérieures détaillées)

	Variable dépendante						
	ADMISSION						
	1	2	3	4	5	6	7
Femme	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Homme	1.3 ***	1.6 ***	1.5 ***	1.5 ***	1.6 ***	1.6 ***	1.6 ***
Cadres adm et comm d'entreprise	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Chefs d'entreprise 10 sal ou +	0.8 **	0.8 **	0.8 **	0.8 **	0.8 **	0.8 **	0.8 **
Ing et cadres tech d'entreprise	0.9	0.9	0.9	1.0	1.0	1.0	1.1
Prof libérales	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
Professeurs, prof scient, info, arts et spect	1.1	1.0	1.1	1.2	1.2 *	1.2 *	1.2 *
Cadres fonct publique	0.8 **	0.7 ***	0.8 **	0.9	0.9	0.9	0.9
Classes moyennes	0.6 ***	0.6 ***	0.6 ***	0.8 ***	0.8 *	0.8 *	0.8 *
Classes populaires	0.6 ***	0.7 ***	0.7 ***	0.9	1.0	1.0	1.0
Art, com, agr	0.6 ***	0.5 ***	0.5 ***	0.7 ***	0.7 **	0.7 **	0.7 **
Bac ES	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Bac S	0.9 **	0.9 **	0.9 **	0.9	0.9	0.9	0.9 *
Bac L	0.8 ***	0.8 **	0.8 **	0.8 **	0.8 **	0.8 **	0.8 **
[0-12]		réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
]12; 14]		5.2 ***	5.1 ***	5.2 ***	5.1 ***	5.0 ***	4.9 ***
]14; 16]		15.9 ***	15.6 ***	16.4 ***	16.0 ***	15.4 ***	15.2 ***
]16; 20]		39.7 ***	38.7 ***	44.5 ***	44.0 ***	42.1 ***	41.4 ***
Public		réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Privé		1.2 ***	1.1 **	0.8 **	0.8 ***	0.9 **	
Paris			réf.	réf.	réf.	réf.	
Banlieue ouest			0.8 ***	0.7 ***	0.8 **		0.9
Autres banlieues			0.5 ***	0.6 ***	0.7 ***		0.7 ***
Autres régions			0.5 ***	0.7 ***	0.7 ***		0.8 **
DOM-TOM			0.2 ***	0.4 ***	0.4 ***		0.4 **
% cad sup et enseignants < 28				réf.	réf.	réf.	
% cad sup et enseignants (28,42]				1.3 **	1.1	1.1	
% cad sup et enseignants (42,56]				1.8 ***	1.4 ***	1.3 **	
% cad sup et enseignants (56,70]				2.4 ***	1.8 ***	1.5 ***	
% cad sup et enseignants (70,83]				3.2 ***	2.2 ***	1.8 ***	
% cad sup et enseignants (83,98]				2.7 ***	1.9 ***	1.5 **	
Taux mention < 41					réf.	réf.	
Taux mention 41-50					1.3	1.3	
Taux mention 51-60					1.5 **	1.4 *	
Taux mention 61-70					1.8 ***	1.6 **	
Taux mention t > 70					2.2 ***	1.7 ***	
taux passage cpge < 7						réf.	
taux passage cpge (7,11]						1.2 **	
taux passage cpge (11,17]						1.2	
taux passage cpge (17,24]						1.4	
taux passage cpge (24,40]						1.9 ***	
taux passage cpge (40,58]						1.9 ***	
Constant	0.1 ***	0.01 ***	0.01 ***	0.003 ***	0.002 ***	0.002 ***	
Observations	16,938	16,938	16,938	16,938	16,938	16,938	16,938
Log Likelihood	-5,289.6	-4,902.3	-4,896.1	-4,829.3	-4,774.5	-4,761.3	-4,748.8
Akaike Inf. Crit.	10,603.1	9,834.6	9,824.2	9,698.7	9,599.1	9,580.6	9,565.6

Note: Note: *p < 0.1 ; **p < 0.05; *** p < 0.01

L'effet de la présence de professeurs agrégés dans les lycées publics

Enfin, l'analyse menée sur les seuls lycées publics permet d'introduire des variables supplémentaires relatives au corps enseignant : pourcentage de professeurs agrégés, pourcentage de non-titulaires, âge moyen, ancienneté moyenne, et taux de départ des titulaires (tableau 42).

Premier constat, la prise en compte de variables supplémentaires relatives au corps enseignant fait disparaître l'effet significatif de la variable territoriale ; alors que le taux de mention reste significatif.

Les effets de l'origine sociale ne sont plus du même ordre que ceux observés pour les lycées de l'Île-de-France, et se rapprochent logiquement de ceux observés au niveau national pour l'ensemble des lycées, avec une moindre chance d'être admis pour les enfants des classes moyennes, des travailleurs indépendants et des chefs d'entreprise que pour les enfants de cadres commerciaux et administratifs d'entreprise.

La seule variable parmi celles concernant les enseignants dont les modalités sont significatives est le pourcentage de professeurs d'agrégés. Plus ce pourcentage est élevé, plus, toutes choses égales par ailleurs, les élèves ont de chances d'être admis à Sciences Po. Leur présence dans un établissement est donc un facteur important à la fois de diffusion des informations concernant ce type de filières très sélectives, mais aussi de préparation adaptée à ce type de sélection.

Tableau 42 : Admission à Sciences Po parmi les candidats (procédure par examen, IDF, 2014-2017).
Odds ratio estimés / régression logistique. (Classes supérieures détaillées)

	Variable dépendante						
	ADMISSION						
	1 réf.	2 réf.	3 réf.	4 réf.	5 réf.	6 réf.	7 réf.
Femme							
Homme	1.0	1.3***	1.3***	1.3***	1.3***	1.3***	1.4***
Chefs d'entreprise 10 sal ou +	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
Ing et cadres tech d'entreprise	0.9	0.9	0.9	1.0	1.0	1.0	1.0
Prof libérales	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Professeurs, prof scient, info, arts et spect	1.3**	1.3**	1.3**	1.3**	1.3**	1.3**	1.3**
Cadres fonct publique	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Classes moyennes	0.7***	0.7**	0.7**	0.8	0.8	0.8	0.8
Classes populaires	0.5***	0.7**	0.7**	0.7	0.8	0.8	0.8
Art, com, agr	0.6**	0.7	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8
Bac ES	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Bac S	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Bac L	0.6***	0.7***	0.7***	0.7***	0.7***	0.7***	0.7***
[0-12]	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
]12; 14]	4.8***	4.7***	4.7***	4.6***	4.4***	4.4***	4.4***
]14; 16]	13.1***	12.9***	12.9***	12.5***	11.8***	11.7***	11.7***
]16; 20]	35.4***	34.7***	36.3***	35.1***	32.8***	32.3***	32.3***
Public							
Privé		1.1	1.1	0.9	0.8*	0.9	0.9
Paris			réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Hauts-de-Seine			0.8*	0.8*	0.9	1.0	
Yvelines			0.7***	0.7***	0.8*	0.9	
Val-de-Marne			0.7**	0.8	0.8	0.8	
Seine-St-Denis			0.3***	0.5**	0.5**	0.5*	
Seine-et-Marne			0.4***	0.6**	0.7	0.8	
Val d'Oise			0.4***	0.5***	0.5**	0.6*	
Essonne			0.4***	0.5***	0.6***	0.6**	
% cad sup et enseignants < 28				réf.	réf.	réf.	
% cad sup et enseignants (28,42]				1.3	1.0	1.0	
% cad sup et enseignants (42,56]				1.7*	1.1	1.1	
% cad sup et enseignants (56,70]				2.5***	1.5	1.4	
% cad sup et enseignants (70,83]				3.1***	1.6	1.4	
% cad sup et enseignants (83,98]				2.5***	1.4	1.1	
Taux mention < 41					réf.	réf.	
Taux mention 41-50					0.9	0.8	
Taux mention 51-60					1.4	1.5	
Taux mention 61-70					1.5	1.6	
Taux mention > 70					2.1**	1.9**	
taux xpassage cpge < 7						réf.	
taux xpassage cpge (7,11]						1.0	
taux xpassage cpge (11,17]						1.0	
taux xpassage cpge (17,24]						1.0	
taux xpassage cpge (24,40]						1.4	
taux xpassage cpge (40,58]						1.5	
Constant	0.1***	0.01***	0.01***	0.01***	0.004***	0.004***	0.004***
Observations	8,043	8,043	8,043	8,043	8,043	8,043	8,043
Log Likelihood	-2,764.9	-2,537.9	-2,537.0	-2,505.7	-2,483.6	-2,472.5	-2,463.9
Akaike Inf. Crit.	5,553.9	5,105.8	5,106.0	5,057.5	5,023.1	5,009.0	5,001.8

Note: Note: *p <0.1 ; **p <0.05 ; ***p <0.01

Tableau 43 : Admission à Sciences Po parmi les candidats (procédure par examen, lycées publics, 2014-2017).
 Odds ratio estimés / régression logistique
 (Classes supérieures détaillées)

	Variable dépendante										
	ADMISSION										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Femme	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Homme	1.1*	1.4***	1.4***	1.5***	1.5***	1.5***	1.5***	1.5***	1.5***	1.5***	1.5***
Cadres adm et comm d'entreprise	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Chefs d'entreprise 10 sal ou +	0.7*	0.7*	0.7*	0.7*	0.7*	0.7*	0.7*	0.7*	0.7*	0.7*	0.7*
Ing et cadres tech d'entreprise	0.9	0.8	0.9	0.9	1.0	0.9	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Prof libérales	0.9	0.9	0.9	1.0	1.0	1.0	0.9	0.9	0.9	0.9	1.0
Professeurs, prof scient, info, arts et spect	1.2	1.1	1.1	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2
Cadres fonct publique	0.8	0.7**	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
Classes moyennes	0.6***	0.6***	0.7***	0.8*	0.8*	0.8*	0.8*	0.8*	0.8*	0.8*	0.8*
Classes populaires	0.6***	0.6***	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
Art, com, agr	0.5***	0.5***	0.6**	0.7*	0.7*	0.7*	0.7*	0.7*	0.7*	0.7*	0.7*
Bac ES	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Bac L	0.8*	0.8	0.8*	0.8*	0.8*	0.8*	0.8*	0.8*	0.8*	0.8*	0.8*
Bac S	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
[0-12]	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
]12; 14]	5.3***	5.5***	5.2***	5.0***	5.0***	5.1***	5.1***	5.1***	5.1***	5.1***	5.1***
]14; 16]	14.1***	15.1***	14.3***	13.7***	13.7***	13.7***	13.7***	13.8***	13.8***	13.8***	13.8***
]16; 20]	35.9***	43.3***	41.8***	40.1***	39.9***	40.1***	40.1***	40.2***	40.2***	40.2***	40.1***
Paris	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Banlieue ouest	0.8**	0.8*	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.1	1.1	1.1	1.1
Autres banlieues	0.4***	0.6***	0.7**	0.7**	0.7**	0.7**	0.7**	0.8	0.8	0.8	0.8
Autres régions	0.4***	0.8*	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	1.0	1.0	0.9
DOM-TOM	0.2***	0.6	0.6	0.6	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
% cad sup et enseignants < 28	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
% cad sup et enseignants (28,42]	1.2	1.1	1.1	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
% cad sup et enseignants (42,56]	2.0***	1.7***	1.8***	1.4**	1.4**	1.4**	1.4**	1.4**	1.4**	1.4**	1.4**
% cad sup et enseignants (56,70]	2.9***	2.3***	2.3***	1.8***	1.8***	1.8***	1.8***	1.8***	1.8***	1.7***	1.7***
% cad sup et enseignants (70,83]	3.3***	2.2***	2.0***	1.7**	1.7**	1.6*	1.6*	1.6*	1.6*	1.5	
% cad sup et enseignants (83,98]	2.5**	1.3	1.4	1.0	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
Taux mention < 43	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Taux mention (43,55]	1.2	1.2	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3
Taux mention (55,67]	1.4*	1.4*	1.4*	1.4*	1.4*	1.4*	1.4*	1.4*	1.4*	1.4*	1.4*
Taux mention (67,82]	1.6**	1.6**	1.6**	1.6**	1.6**	1.6**	1.6**	1.6**	1.6**	1.6**	1.6**
Taux mention (82,97]	2.1***	1.9**	2.0***	2.0***	2.1***	2.1***	2.1***	2.1***	2.1***	2.0*	
taux passage cpge < 8	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
taux passage cpge (8,13,5]	1.0	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
taux passage cpge (13,5,23]	0.9	0.7**	0.7*	0.7*	0.7*	0.7*	0.7*	0.7*	0.7*	0.7*	0.7*
taux passage cpge (23,40]	1.0	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
taux passage cpge (40,58]	1.3	0.7	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
% prof aggregé < 25	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
% prof aggregé(25,37]	1.3*	1.3*	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3
% prof aggregé (37,50]	1.6***	1.6***	1.6***	1.6***	1.6***	1.6***	1.6***	1.6***	1.6***	1.5**	
% prof aggregé (50,62]	1.9***	1.9***	1.8***	1.8***	1.8***	1.8***	1.8***	1.8***	1.9***		
% prof aggregé (62,74]	1.8***	1.8***	1.8***	1.8***	1.8***	1.8***	1.8***	1.8***	1.7**		
% prof aggregé (74,87,5]	2.4***	2.4***	2.4***	2.4***	2.4***	2.4***	2.4***	2.4***	2.2***		
% non titulaire < 1	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
% non titulaire (1,5,3]	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
% non titulaire (3,6]	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
% non titulaire (6,10]	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1
% non titulaire (10,22,9]	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
age moyen prof < 43	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
age moyen prof (43,45,5]	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3
age moyen prof (45,5,47,5]	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3
age moyen prof (47,5,49,5]	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2
age moyen prof (49,5,51,9]	1.4	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5
ancienneté moyenne < 5	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
ancienneté moyenne (5,7]	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
ancienneté moyenne (7,8]	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
ancienneté moyenne (8,10]	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
ancienneté moyenne (10,15,5]	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
taux départ titulaire < 2,5	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
taux départ titulaire (2,5,5,5]	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
taux départ titulaire (5,5,10]	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
taux départ titulaire (10,16]	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
taux départ titulaire (16,32,8]	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
Constant	0.1***	0.01***	0.01**	0.003***	0.003***	0.003***	0.002***	0.002***	0.002***	0.002***	0.002***
Observations	10,029	10,029	10,029	10,029	10,029	10,029	10,029	10,029	10,029	10,029	10,029
Log Likelihood	-2,884.5	-2,681.0	-2,628.1	-2,585.8	-2,580.4	-2,578.7	-2,569.8	-2,568.9	-2,567.6	-2,566.9	-2,564.8
Akaike Inf. Crit.	5,793.0	5,392.0	5,294.2	5,219.6	5,216.8	5,221.3	5,213.6	5,219.8	5,225.2	5,231.8	5,235.7

Note: Note. *p < 0.1 ; **p < 0.05 ; ***p < 0.01

La concentration spatiale des lycées envoyant le plus de candidats et d'admis par la procédure par examen

A l'échelle des villes

L'analyse spatiale plus fine de la répartition des lycées selon le nombre de candidats et d'admis met en évidence l'hégémonie parisienne, et plus précisément des lycées situés dans un nombre très limité d'arrondissements, plus quelques communes de la banlieue ouest.

A titre d'exemple, cinq arrondissements parisiens (XVI^e, V^e, VI^e, VII^e et IV^e) envoient plus de candidats (2168 sur quatre ans) que 10 villes de région réunies parmi les plus grandes (Bordeaux, Nantes, Toulouse, Dijon, Rennes, Nice, Reims, Strasbourg, Rouen et Tours = 2111).

Des communes de la banlieue ouest telles que Versailles (349 candidats sur quatre ans), St Germain-en-Laye (328) et Neuilly-sur-Seine (280) envoient chacune plus de candidats que des grandes métropoles telles que Nantes (279), Marseille (258) et Toulouse (252).

Paris, tous arrondissements confondus, arrive très nettement en tête avec 3710 candidats sur la période 2014-2017, loin devant Lyon qui arrive en deuxième position avec 590 candidats, puis Bordeaux avec 368 candidats.

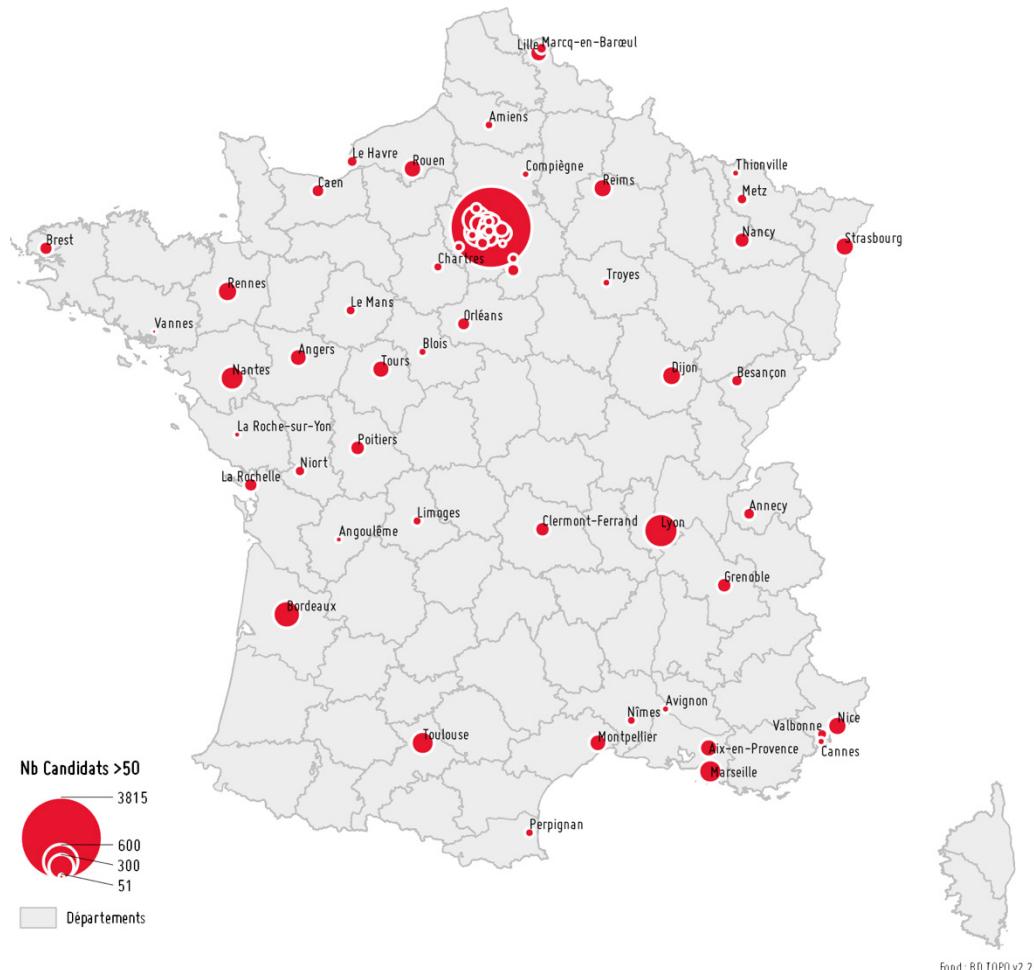
Tableau 44 : Nombre de **candidats** par ville* (lycée d'origine, plus de 100 candidats)

	Nb candidats (2014-2017)
PARIS	3710
LYON	590
BORDEAUX	368
VERSAILLES	349
ST GERMAIN EN LAYE	328
NEUILLY SUR SEINE	280
NANTES	279
MARSEILLE	258
TOULOUSE	252
SCEAUX	190
DIJON	188
RENNES	181
RUEIL MALMAISON	181
NICE	176
REIMS	175
STRASBOURG	168
ROUEN	165
TOURS	159
ANGERS	153
ST MAUR DES FOSSES	152
LILLE	151
MONTPELLIER	149
LE VESINET	133

NANCY	128
POITIERS	119
CLERMONT FERRAND	119
GRENOBLE	118
BOULOGNE BILLANCOURT	117
ANTONY	114
LA ROCHELLE	105
VINCENNES	104
MEUDON	102

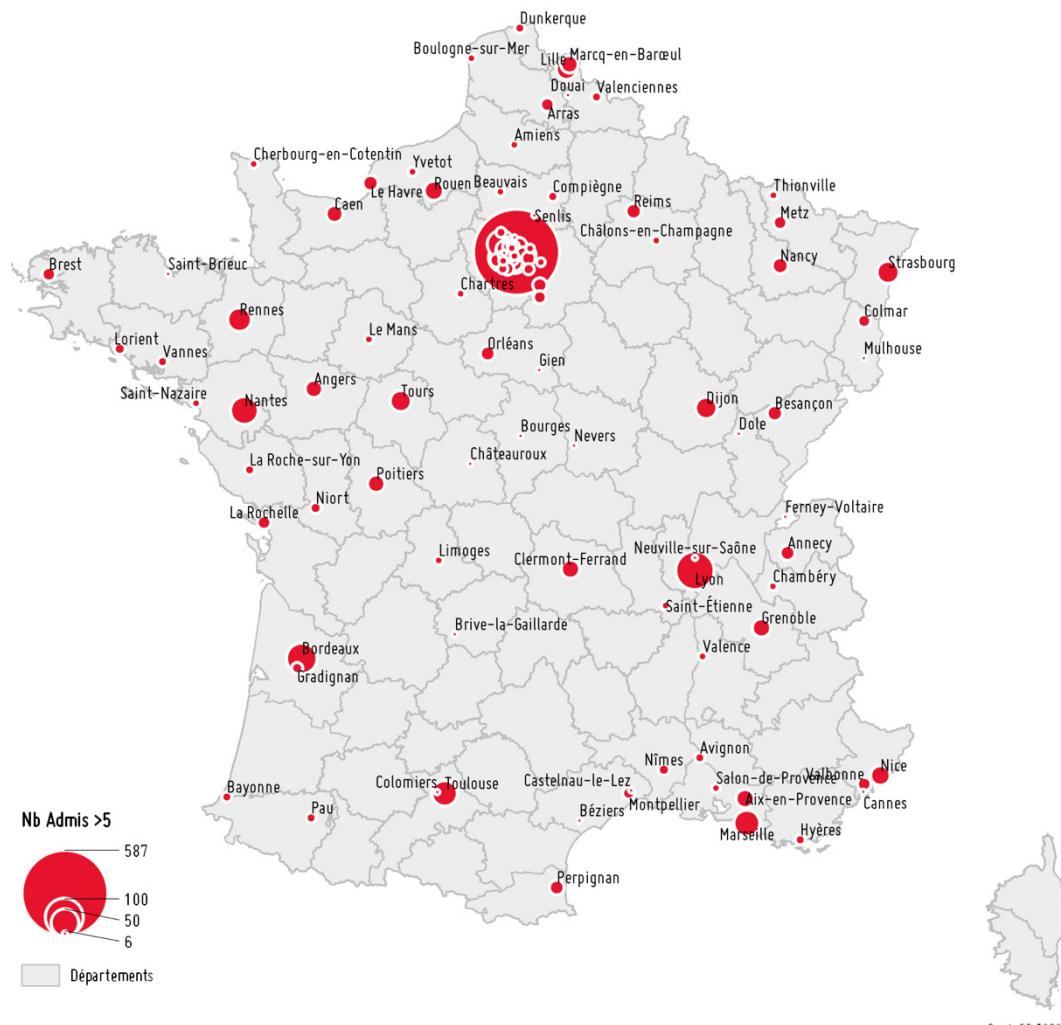
*en rouge, les villes situées en Île-de-France

Carte 3 : Nombre de candidats (>50) Sciences Po (2014-2017). Procédure par examen. Communes - France métropolitaine



Cette carte fait bien ressortir à la fois l'hégémonie de la région parisienne, et la présence des principales métropoles régionales. Parmi les grandes villes régionales, on peut noter l'absence de St Étienne, Mulhouse, Toulon, alors que des villes de plus petite taille telles que Blois, Troyes, Niort, Angoulême, apparaissent sur cette carte. De même, certains départements tels que l'Yonne, la Nièvre, le Cher, mais aussi un grand nombre de ceux situés sur un axe Bordeaux- Grenoble (Lot-et-Garonne, Lot, Aveyron, Tarn, etc.), et dans l'extrême sud-Ouest (Landes, Pyrénées Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Ariège, Aude) n'envoient aucun candidat à Sciences Po.

Carte 4 : Admis Sciences Po (procédure par examen) France entière / communes avec plus de 5 admis



Comparativement à la carte précédente présentant les villes avec plus de 50 candidats, celle n'indiquant que les villes avec plus de 5 admis (carte 4) fait apparaître de nouvelles villes, souvent de petite taille, qui envoient donc peu de candidats mais un nombre significatif d'admis. Ce sont des villes dans lesquelles le(s) lycée(s) est/sont caractérisé(s) par un fort taux d'admission : Bayonne, Pau, Brive-La-Gaillarde, Neuville-sur-Saône, Boulogne-sur-Mer, Arras, Colmar, Lorient, etc.

On observe une extrême concentration dans quelques espaces favorisés de Paris : trois arrondissements parisiens (XVI^e, V^e et VI^e) envoient plus d'admis à Sciences Po que sept grandes villes françaises réunies (Bordeaux, Nantes, Toulouse, Rennes, Strasbourg, Dijon et Tours).

De nouveau, des villes de la banlieue ouest telles que Versailles (54 admis), St Germain-en-Laye (47) et Neuilly-sur-Seine (46) envoient chacune plus d'admis que plusieurs grandes villes de région telles que Toulouse, Rennes, Strasbourg ou Lille.

Paris arrive nettement en tête avec 583 admis sur cette période, avec cinq fois plus d'admis que Lyon qui arrive en seconde position avec 103 admis, et neuf fois plus que Bordeaux qui arrive en troisième position avec 63 admis.

Pour les villes dans lesquelles se trouve un IEP de région (Lille, Rennes, Strasbourg, Lyon, Aix-en Provence, Grenoble, Toulouse, Bordeaux ; et plus récemment Saint-Germain-en-Laye en région parisienne (Yvelines), il serait intéressant de saisir comment s'organise la logique des candidatures en fonction des caractéristiques sociales et scolaires des élèves. Malgré la présence d'un IEP local,

ce sont toutes des villes qui envoient un nombre significatif de candidats et d'admis à Sciences Po Paris, puisque les deux premières capitales régionales par le nombre d'admis sont Lyon et Bordeaux, et que même Saint-Germain-en-Laye, pourtant située en région parisienne, occupe la 6e place.

Tableau 45 : Nombre de d'admis par la procédure par examen par ville* du lycée d'origine (lycées avec >= 15 admis)

	Nb d'admis (2014-2017)
PARIS	583
LYON	103
BORDEAUX	63
VERSAILLES	54
NANTES	51
ST GERMAIN EN LAYE	47
NEUILLY SUR SEINE	46
MARSEILLE	44
SCEAUX	42
TOULOUSE	42
RENNES	35
RUEIL MALMAISON	31
STRASBOURG	30
DIJON	29
TOURS	28
LILLE	26
VINCENNES	24
ROUEN	23
NICE	23
GRENOBLE	21
CLERMONT FERRAND	21
POITIERS	19
MEUDON	19
MARCQ EN BAROEUL**	19
ANGERS	19
NOGENT SUR MARNE	18
CAEN	18
NANCY	16
SEVRES	15
LE HAVRE	15
BESANCON	15

*en rouge, les villes situées en Île-de-France

** ville située à la périphérie de Lille qui se caractérise par l'une des plus fortes concentrations de foyers redevables de l'ISF.

A l'échelle des établissements

A l'échelle de l'établissement, des logiques de hiérarchisation équivalentes se retrouvent.

Parmi les dix lycées qui envoient le plus de candidats, 4 sont publics et 6 privés, 8 sont situés dans Paris, un à Versailles dans la banlieue ouest et un à Lyon. Sur les vingt premiers, 11 sont privés et 9 publics, 14 sont situés dans Paris, cinq dans la banlieue ouest, un à Lyon.

On retrouve à peu près la même répartition concernant le nombre d'admis.

En revanche, cette hiérarchie change lorsque l'on s'intéresse au taux d'admission (nb d'admis/nb de candidats). Davantage de lycées situés en région ont des taux d'admission élevés. Ils envoient en général moins de candidats, mais ont proportionnellement plus d'admis, la sélection scolaire étant sans doute plus forte pour se décider à candidater à Sciences Po Paris plutôt que dans l'IEP de la ville la plus proche. Ainsi sur les vingt lycées ayant les meilleurs taux d'admission, seul six se trouvent hors Île-de-France. La répartition public/privé s'inverse aussi par rapport au nombre de candidats, 11 sont publics et 9 privés.

Ce taux d'admission connaît une forte variation, de plus de 31 % pour les premiers lycées à 7% pour les derniers de cette liste, ne comprenant que les lycées envoyant plus de 50 candidats.

En Île-de-France

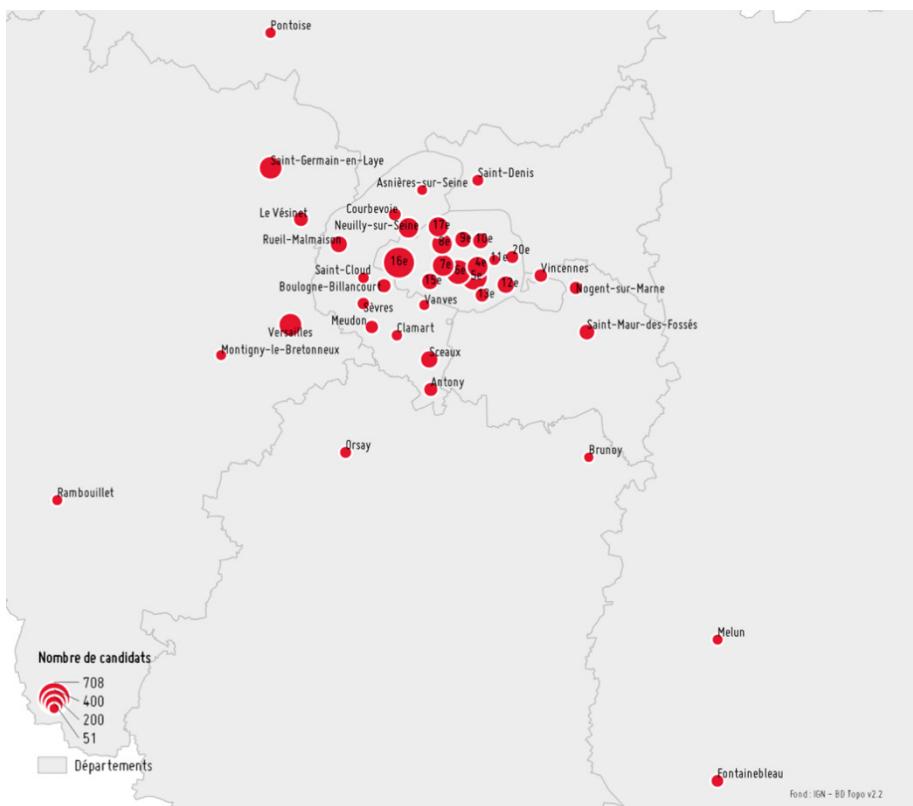
La carte suivante met bien en évidence la forte concentration des candidats dans Paris et des communes de la banlieue ouest.

Parmi les départements de la deuxième couronne, on note le très faible nombre de candidats provenant du Val d'Oise, de l'Essonne, et de la Seine-et-Marne ; alors que les deux pôles d'excellence des Yvelines (Versailles et St Germain-en-Laye) ressortent clairement. De même, la commune de St Maur-des-Fossés se distingue nettement au sein du Val de Marne. Au sein des Hauts-de-Seine, c'est surtout la partie sud qui concentre le plus de communes avec un nombre important de candidats.

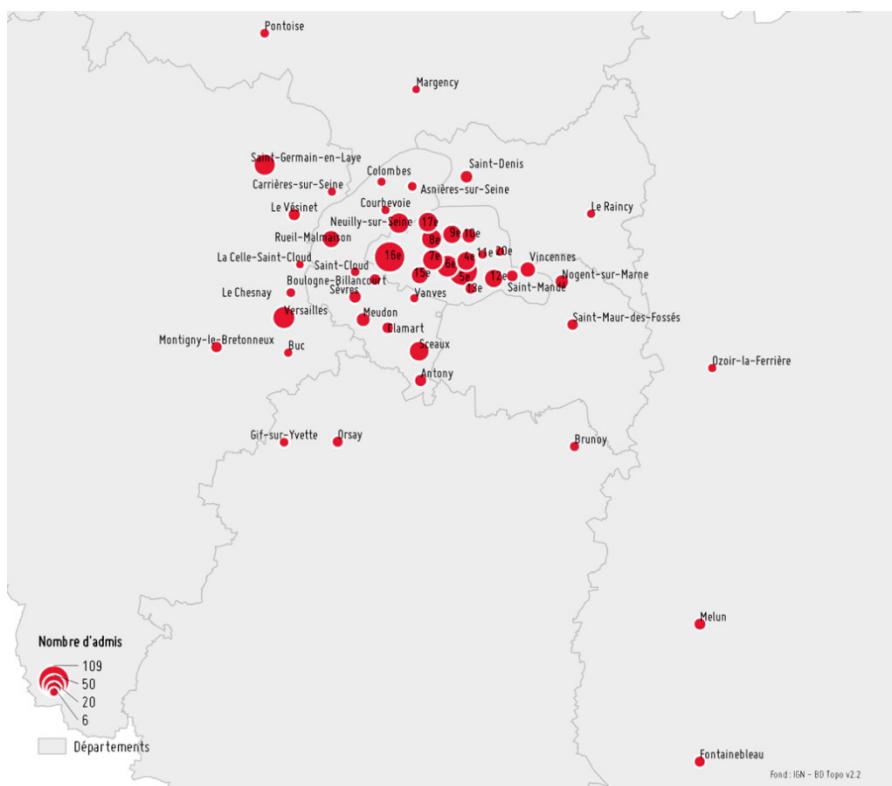
Seule Pontoise apparaît dans le Val d'Oise, Orsay pour l'Essonne, Melun et Fontainebleau pour la Seine-et-Marne, et St Denis pour la Seine-St-Denis.

La carte des admis au sein de l'Île-de-France diffère assez peu de celle des candidats du point de vue de la répartition spatiale, avec bien évidemment des effectifs plus réduits.

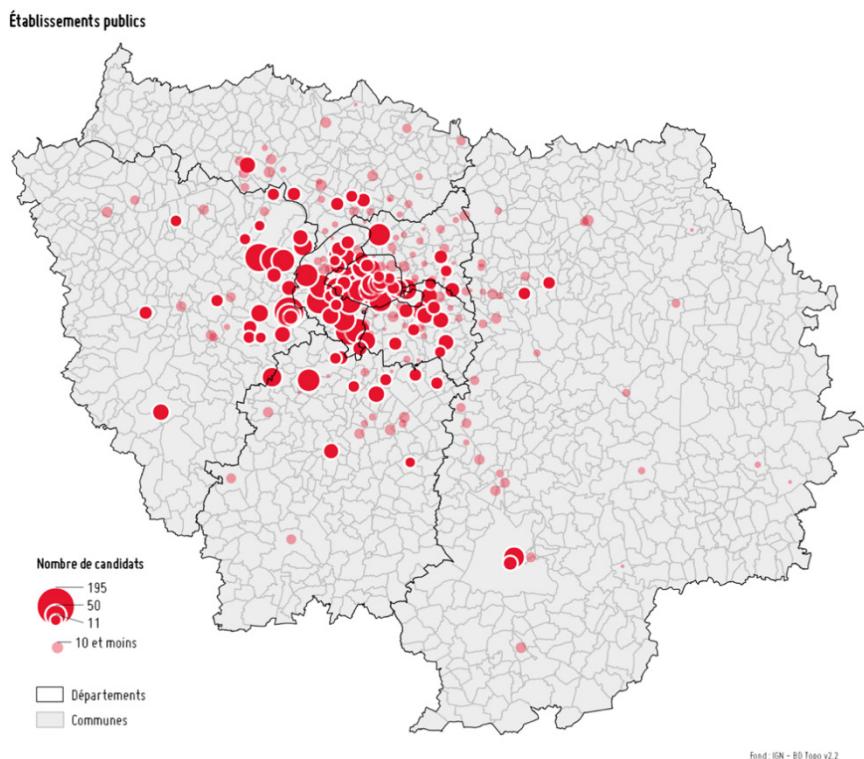
Carte 5 : Candidats Sciences Po (procédure par examen) IDF + (communes avec plus de 50 candidats, 2014-2017)



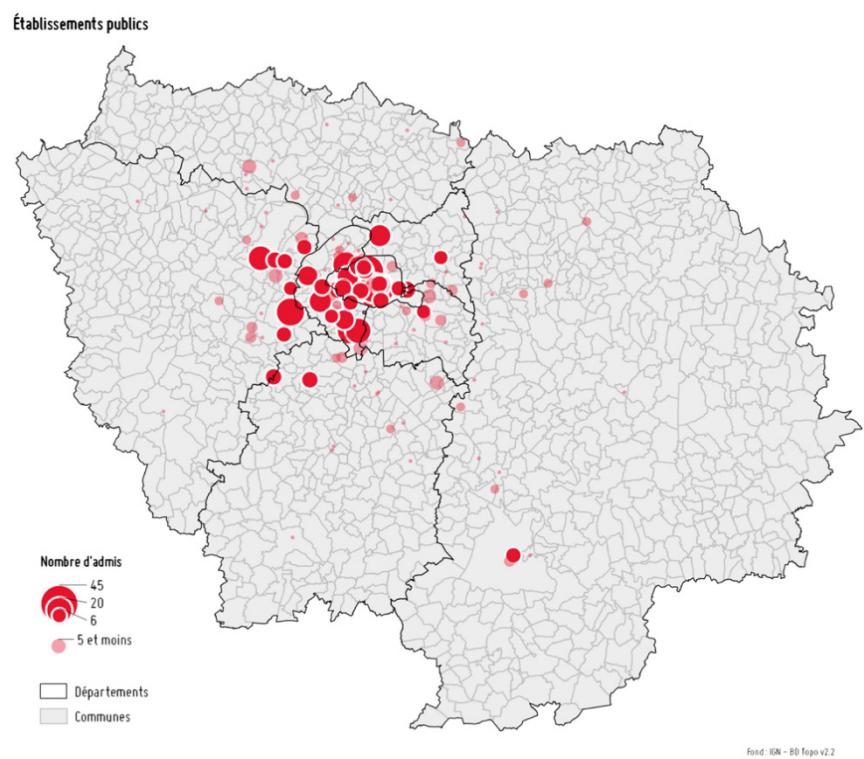
Carte 6 : Admis Sciences Po (procédure par examen) IDF (communes avec plus de 5 admis, 2014-2017)



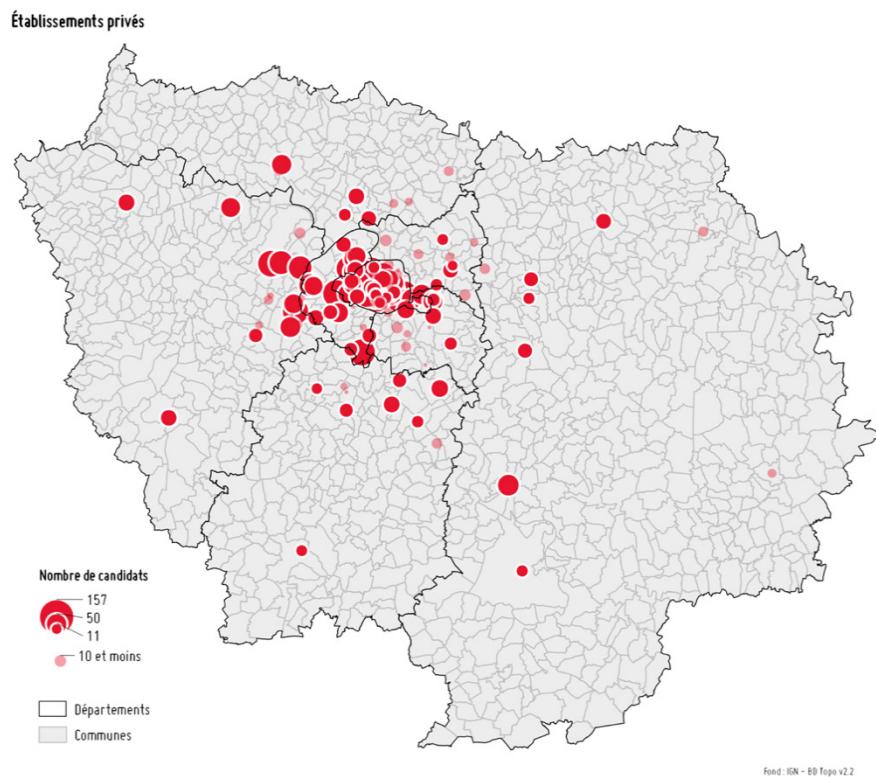
*Carte 7 : Lycées publics Sciences Po, Île-de-France
(Candidats Sciences Po, procédure par examen, 2014-2017)*



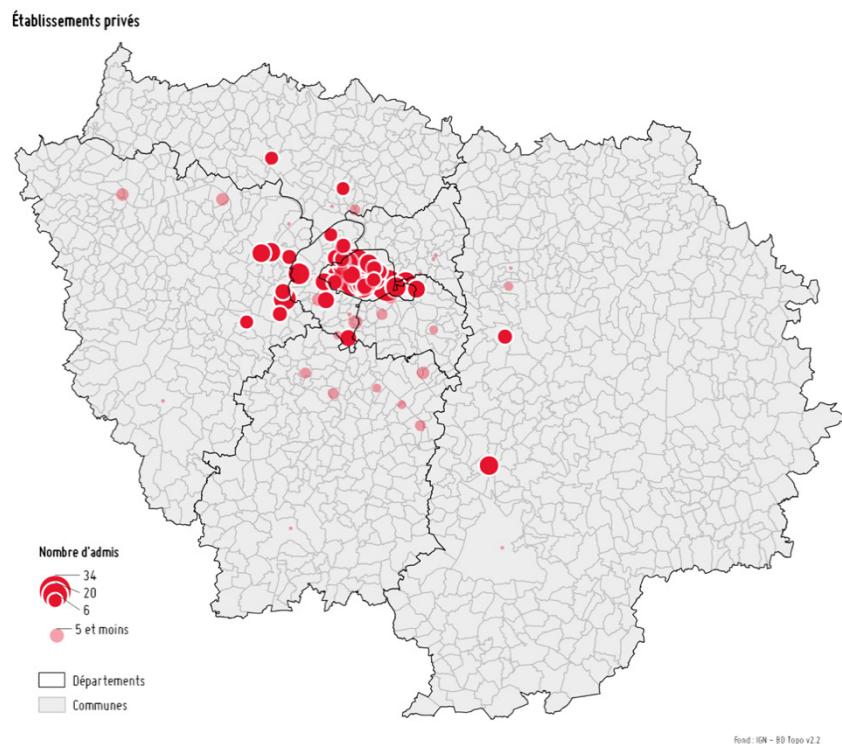
*Carte 8 : Lycées publics Sciences Po, Île-de-France
(admis Sciences Po, procédure par examen, 2014-2017)*



Carte 9 : Lycées privés Sciences Po, Île-de-France (Candidats Sciences Po, procédure par examen, 2014-2017)



Carte 10 : Lycées privés Sciences Po, Île-de-France (admis Sciences Po, procédure par examen, 2014-2017)



Lorsque l'on compare la carte des lycées publics d'IDF qui envoient des candidats ou des admis à Sciences Po à celles des lycées privés, on constate une plus forte présence des premiers dans la deuxième couronne et la partie sud des Hauts-de-Seine. Si dans les deux cas, la concentration dans Paris intra-muros des lycées concernés ressort clairement, on note donc tout de même une plus large répartition spatiale des lycées publics, en particulier dans la première et deuxième couronne.

La sur-sélection sociale des candidats et des admis comparativement aux lycées d'origine

Lorsque l'on compare le profil social des candidats à Sciences Po à celui de l'ensemble des terminales du lycée où ils étaient scolarisés, des différences notables apparaissent (graphiques 19 et 20).

De façon générale, avec des nuances selon le statut public/privé, la part des élèves issus des classes supérieures parmi les candidats est, à quelques exceptions près, systématiquement et significativement plus élevée que celle de l'ensemble élèves de terminales des filières générales. Autrement dit, alors que les classes supérieures sont déjà fortement représentées dans les lycées dans lesquels le nombre de candidats à Sciences Po est important (supérieur à 40 sur quatre ans), elles le sont encore plus, dépassant souvent 90%, parmi les candidats à Sciences Po. La distorsion du profil social est plus marquée dans les lycées publics (sauf pour le dernier cas, à droite du graphique pour les lycées privés).

Figure 19 : % classes supérieures candidats Sc Po / % classes supérieures terminales Lycées publics

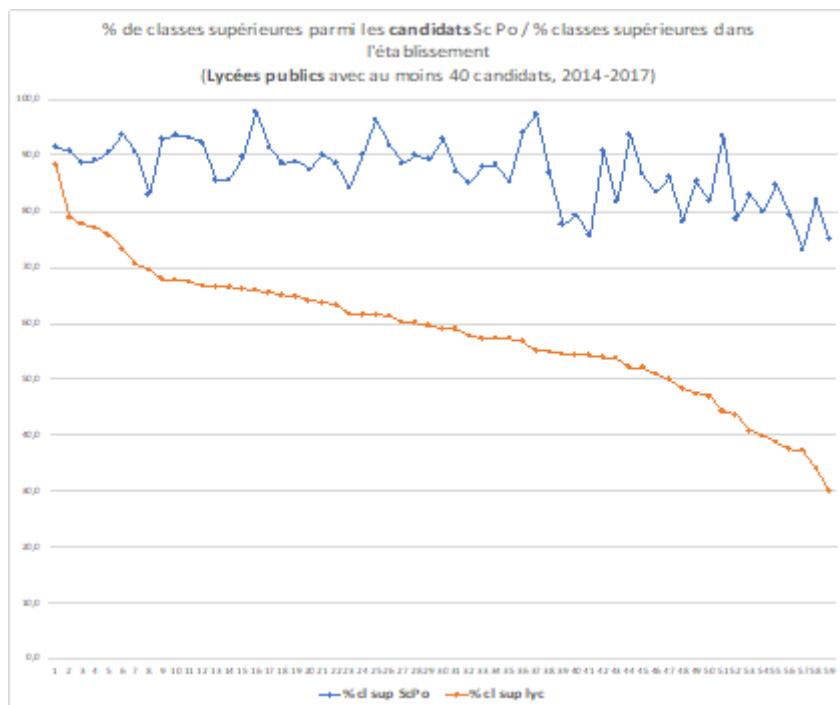
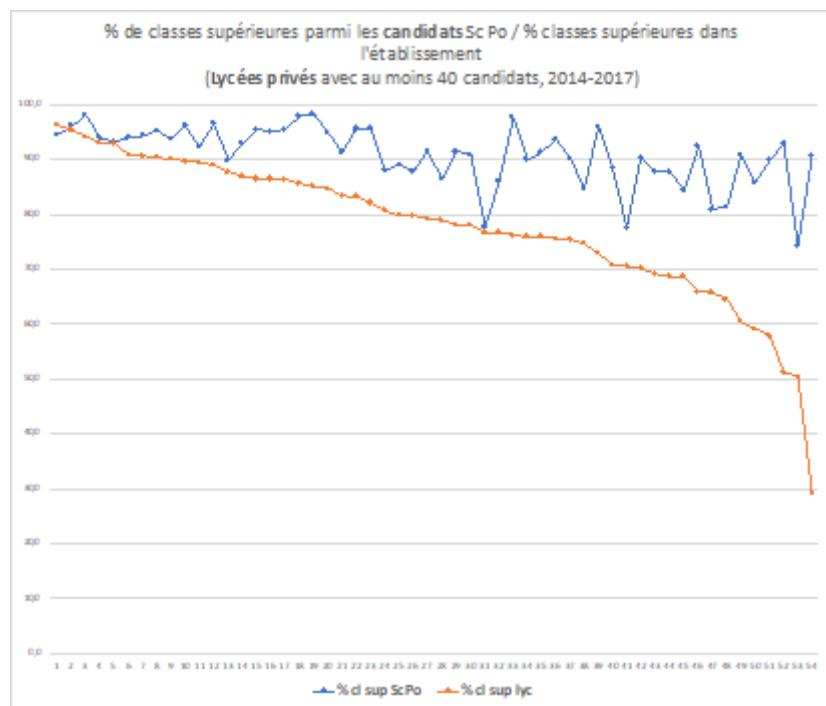


Figure 20 : % classes supérieures candidats Sc Po / % classes supérieures terminales Lycées privés



La même tendance que pour les candidats s'observe mais se renforce pour les admis, toujours avec une distorsion plus marquée du profil social pour les lycées publics (graphiques 21 et 22).

Figure 21 : % classes supérieures candidats et admis Sc Po / % classes supérieures terminales Lycées publics

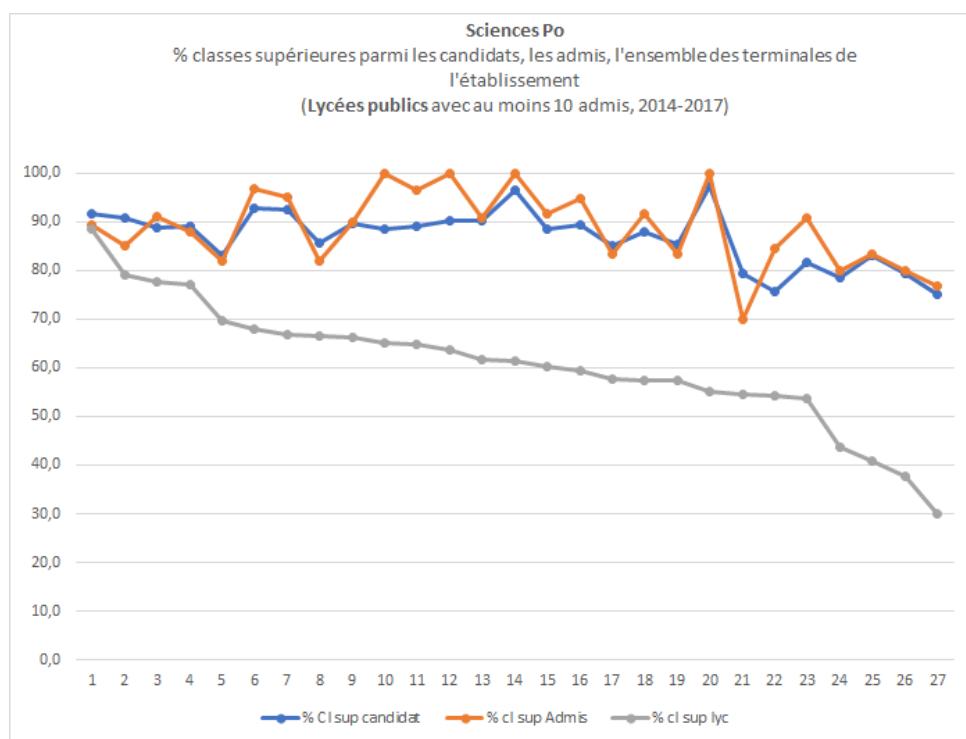
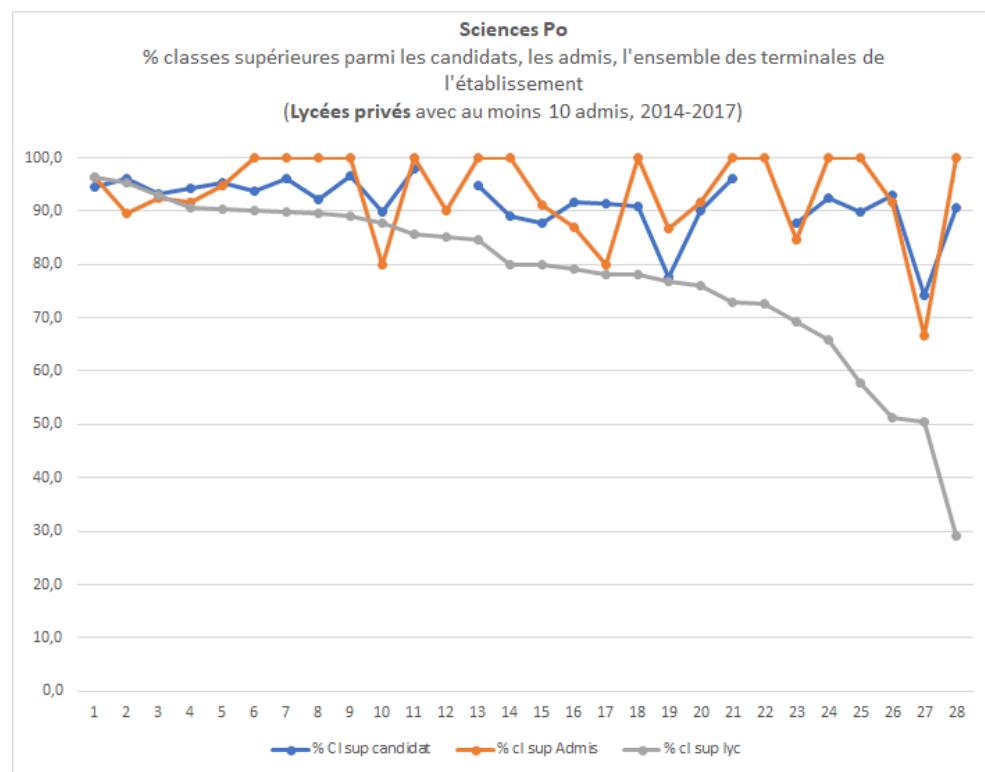


Figure 22 : % classes supérieures candidats et admis Sc Po / % classes supérieures terminales Lycées privés



La prise en compte de la dimension territoriale, en distinguant les lycées publics d'Île-de-France de ceux des autres régions de la métropole, ne fait pas ressortir des différences fortes (graphiques 23 et 24). La logique est la même que celle observée au niveau national.

Figure 23 : % classes supérieures candidats Sc Po / % classes supérieures terminales Lycées publics IDF

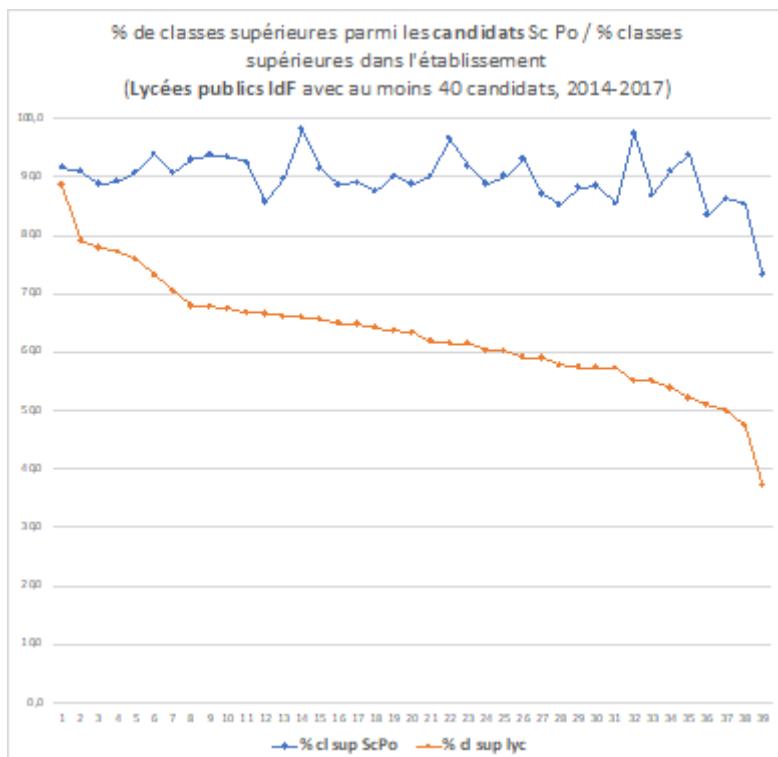
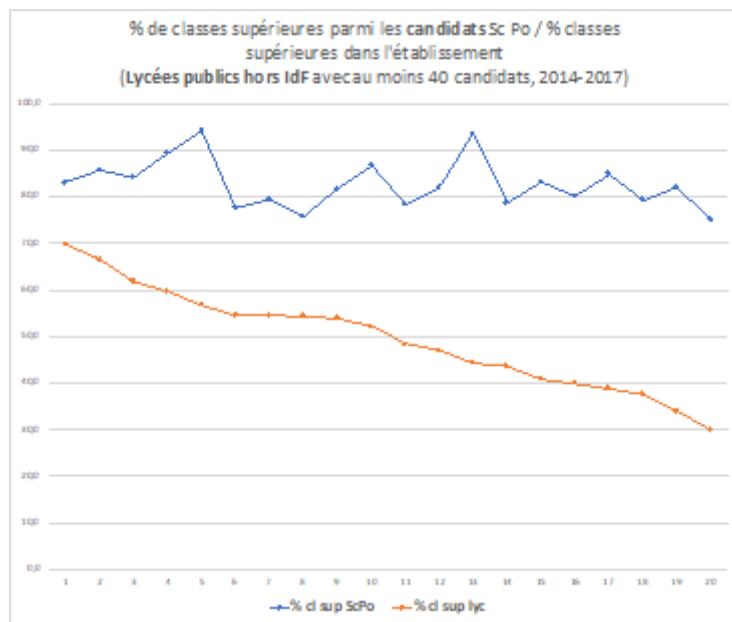


Figure 24 : % classes supérieures candidats Sc Po / % classes supérieures terminales Lycées publics hors IDF



La procédure CEP

Des lycées plus homogènes, mais des écarts significatifs du nombre de candidats et d'admis

Les données concernant les admissibles³¹ et les admis par la procédure CEP mettent en évidence des différences de profil social et scolaire déjà évoquées et évidentes étant donné le ciblage socio-territorial de ces établissements conventionnés.

Ce sont tous des lycées publics moins favorisés socialement et scolairement.

On retrouve cependant des différenciations internes en fonction du nombre d'admissibles et d'admis envoyés par chaque établissement (tableaux 46 et 47).

Selon la même logique que précédemment, avec une moindre ampleur, on constate que les lycées qui envoient beaucoup d'admissibles sont très présents en Île-de-France (65%), qu'ils accueillent plus souvent des CPGE et qu'ils sont caractérisés par une part légèrement supérieure d'enfants de cadres supérieurs et d'enseignants. Ces caractéristiques se renforcent concernant les admis.

31. Nous raisonnons sur les admissibles pour le CEP, car les données sur les candidats (les inscrits dans les ateliers mis en place dans les lycées) sont trop incomplètes.

Tableau 46 : Caractéristique des lycées selon le nombre d'admissibles* à Sciences Po (CEP, 2014-2017)

	Nombre d'admissibles à Sciences Po (CEP, 2014-2017)			
	<10	[10-24]	>24	Ensemble
Nombre de lycées	N = 36	N = 45	N = 26	N = 107
Cadres sup + enseignants	11%	14%	16%	14%
Présence CPGE	17%	22%	31%	22%
Taux de passage CPGE	4%	5%	5%	5%
Taux de mention	31%	35%	36%	34%
IDF	11%	47%	65%	39%
Autres régions	44%	44%	27%	40%
DOM-TOM	44%	9%	8%	21%

*ceux sélectionnés par les lycées, puisque nous n'avons pas les données sur les candidats, c'est-à-dire ceux qui s'inscrivent dans les ateliers.

Tableau 47 : Caractéristique des lycées selon le nombre d'admis à Sciences Po (CEP, 2014-2017)

	Nombre d'admis à Sciences Po (CEP, 2014-2017)				
	<=3]3-6]]6-10]	>10	Ensemble
Nombre de lycées	N = 38	N = 33	N = 19	N = 17	N = 107
Cadres sup + enseignants	11%	15%	15%	17%	14%
Présence CPGE	18%	18%	26%	35%	22%
Taux de passage CPGE	4%	5%	4%	5%	5%
Taux de mention	29%	36%	37%	39%	34%
IDF	18%	49%	42%	65%	39%
Autres régions	40%	42%	47%	29%	40%
DOM-TOM	42%	9%	11%	6%	21%

Le profil des lycées CEP ayant le plus d'admis (> 10) est nettement différent de celui des lycées ayant le plus d'admis par la procédure par examen qui ont 3 fois plus d'élèves issus des classes supérieures, un taux de passage en CPGE multiplié par 4, et un taux de mention multiplié par 2. La différence est en revanche moins marquée avec les lycées qui n'envoient aucun candidat par la procédure par examen. Ils sont même plus nombreux parmi les lycées CEP envoyant plus de 10 candidats à avoir des CPGE (35 % contre 12% ; mais avec un taux de passage en CPGE légèrement inférieur). Ils restent en revanche moins favorisés sur le plan social et ont un taux de mention inférieur.

Nous pouvons également recourir à une analyse en composantes principales pour établir des classes de lycée (clusters) à partir d'une classification ascendante hiérarchique.

Cette analyse porte sur la période 2014-2017, avec comme variables actives : le nombre de terminales générales, le nombre d'admissibles, le nombre d'admis, le taux d'admissibilité (nb d'admissibles/nb de terminales), le taux d'admission (nb d'admis/nb d'admissibles), le pourcentage d'élèves dont les parents sont cadres supérieurs ou enseignants, le taux de mention au bac, le taux de passage en CPGE, et le pourcentage de professeurs agrégés dans l'établissement. La localisation du lycée est intégrée comme variable illustrative.

Le premier axe est porté principalement par les variables relatives aux effectifs d'admissibles, d'admis et de terminales générales, mais aussi du poids des professeurs agrégés (figure 25). Le second axe oppose le taux de passage en CPGE et le taux d'admissibilité d'un côté (vers le haut) au

pourcentage de professeurs agrégés et du taux d'admission vers le bas. Les variables illustratives concernant la localisation du lycée placent les territoires de la région parisienne très nettement en bas à droite du plan.

Figure 25 : Premier plan factoriel ACP – lycées ayant envoyé au moins un candidat à Sciences Po (CEP, 2014-2017)

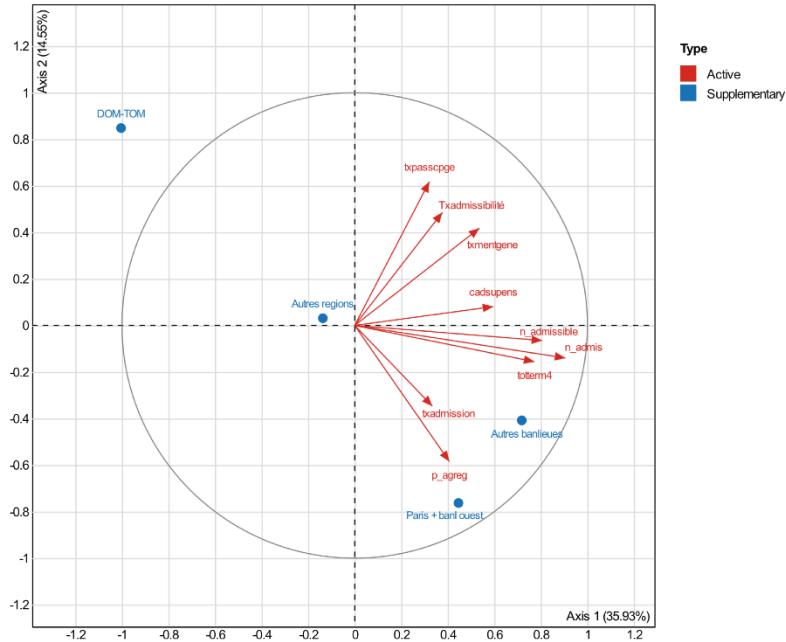
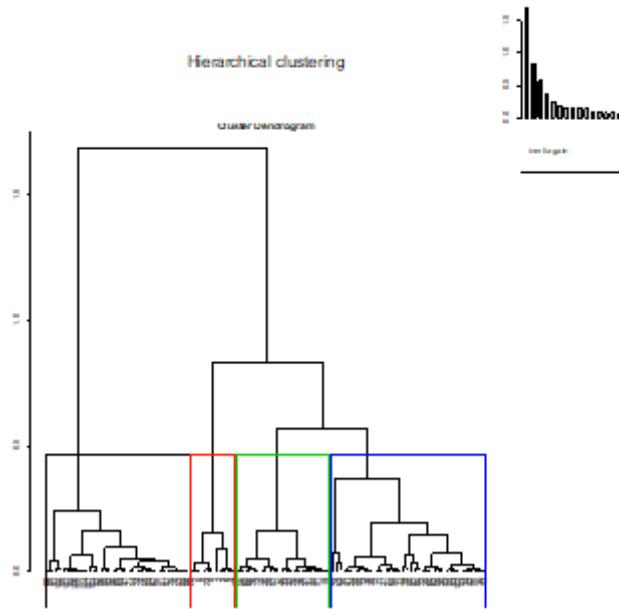


Figure 26 : Dendrogramme / CAH - lycées ayant envoyé au moins un candidat à Sciences Po (CEP, 2014-2017)



Sur la base du dendrogramme, on retient quatre classes à partir de la CAH (figure 27), sachant que seule la variable « lieu du lycée » est significative, dont les caractéristiques sont présentées dans le tableau 49.

Figure 27 : Clusters CAH - lycées ayant envoyé au moins un candidat à Sciences Po (CEP, 2014-2017)

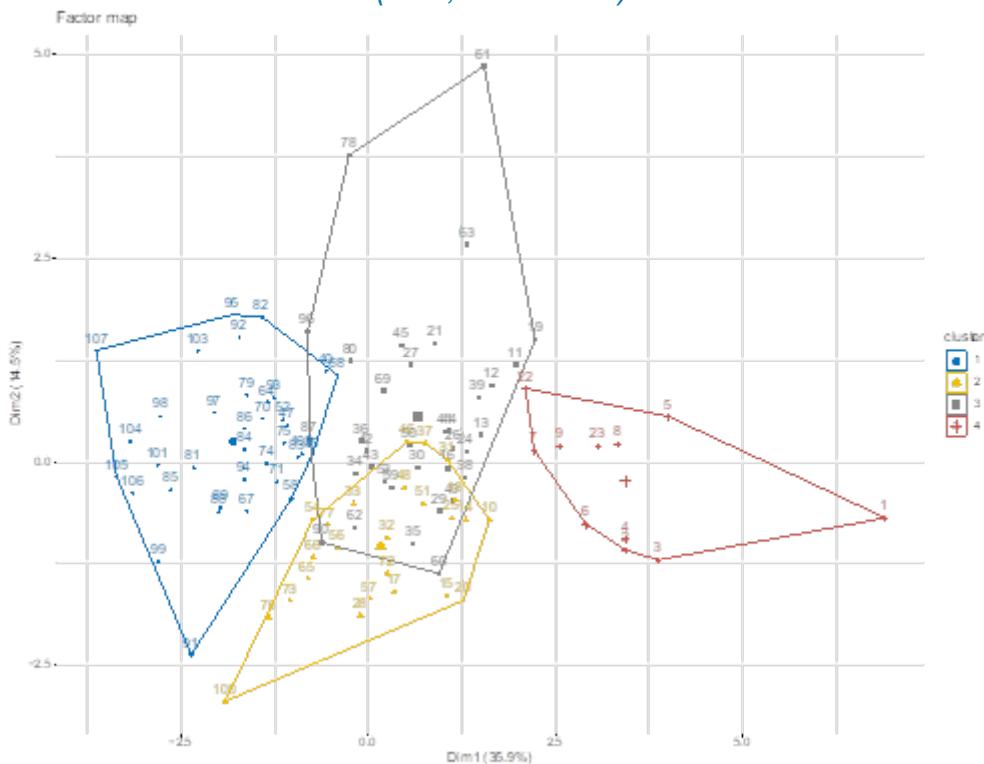


Tableau 48 : Typologie des établissements CEP à Sciences Po entre 2014 et 2017

	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Ensemble
	N = 36	N=25	N = 35	N = 11	N = 107
Nombre moyen d'admissibles	9,8	20,5	16	38,1	17,2
Nombre moyen d'admis	2,2	6,3	6,4	14,4	5,8
Taux d'admis moyen	23,5%	33,5%	39,8%	39,3%	32,8%
Part d'enfants de cadres sup et enseignants	10%	10,5%	17,5%	20,1%	13,6%
Taux de passage CPGE	4,1%	3,3%	5,5%	5,7%	4,5%
Taux de mention bac	26,7%	27,5%	44%	41,3%	34%
Paris + banlieue ouest	2,8%	20%	2,9%	9,1%	7,0%
Autres banlieues	16,7%	56%	20%	63,6%	31,8%
Autres régions	44,4%	24%	51,4%	27,3%	40,2%
DOM-TOM	36,1%	0%	25,7%	0%	9,1%

Les lycées du groupe 3 et 4 ont un profil social et scolaire plus favorisé, mais les différences sont logiquement moins marquées que pour les lycées non conventionnés. Ce sont surtout des différences de localisation qui ressortent et participent de façon plus significative à la constitution de ces classes de lycées issues de la CAH.

Comme pour la procédure par examen, on peut s'intéresser aux effets des caractéristiques des lycées d'origine en réalisant des régressions linéaires, cette fois-ci sur le nombre d'admissibles et le nombre d'admis.

Dans les deux cas, on suit une logique d'emboîtement des modèles qui part d'un premier modèle simple avec uniquement l'effectif total de terminales générales, on introduit une variable territoriale dans le deuxième modèle (localisation du lycée d'origine), puis une variable renvoyant à sa composition sociale (% d'élèves dont les parents sont cadres supérieurs ou enseignants), puis deux

variables sur les caractéristiques scolaires de l'établissement (le taux de mention et le taux de passage en CPGE dans le dernier modèle), et enfin une variable sur le corps enseignant (% de professeurs agrégés).

Dans la mesure où les établissements conventionnés éducation prioritaire sont sélectionnés sur une base territoriale qui est associée à des critères sociaux et scolaires, il s'agit de lycées plus homogènes du point de vue de ces caractéristiques. Il n'est donc pas étonnant, comparativement aux lycées d'où proviennent les candidats par la procédure par examen, que les variables sociales et scolaires ne soient pas significatives. Pour les lycées CEP, le profil social et scolaire de l'établissement ne joue pas de façon significative sur le nombre d'admissibles (tableau 49). En revanche, le territoire a un effet jusqu'au modèle 5 pour la modalité « Autres régions hors Île-de-France » et pour tous les modèles pour la modalité « DOM-TOM », régions dans lesquelles le nombre prédict d'admissibles toutes choses égales par ailleurs est plus faible que celui des lycées CEP situés en Île-de-France. Le poids des professeurs agrégés dans le lycée réduit l'effet territorial, de façon très nette pour les lycées situés en métropole hors Île-de-France, mais aussi pour ceux situés dans les DOM-TOM.

Tableau 49 : Régressions linéaires – Nombre d'admissibles**, procédure CEP Sciences Po (2014 -2018)**

	Model 1	Model 2	Model 3	Model 4	Model 5	Model 6
(Intercept)	2,08	6,35**	5,16*	4,60	5,33*	-1,80
Nb terminales	0,02***	0,02***	0,02***	0,02***	0,02***	0,01***
Île-de-France		réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Autres régions hors IDF		-3,57*	-3,67**	-3,84**	-4,38**	-0,74
DOM-TOM		-5,47**	-5,64**	-5,96**	-6,21**	-2,06*
% cadres sup + ens			0,16	0,14	0,14	0,08
Taux mention				0,04	0,06	0,06
Taux passage CPGE					-0,28	-0,01
% prof agrégés						0,02
R2	0,39	0,43	0,44	0,44	0,44	0,50
Adj. R2	0,39	0,41	0,42	0,41	0,41	0,47
Num. obs.	107	107	107	107	107	107
RMSE	8,42	8,24	8,21	8,24	8,26	3,21

***p < 0,01, **p < 0,05, *p < 0,1

On constate la même logique pour les admis (tableau 50), avec cependant des coefficients plus faibles, un effet faible du taux de mention pour le modèle 4 et 5. Comme pour les admissibles, le nombre prédict d'admis issus des lycées situés dans les DOM-TOM est, toutes choses égales par ailleurs, significativement plus faible que celui des admis issus des lycées conventionnés de l'IDF. Contrairement aux admissibles, l'effet « Autre régions hors IDF » n'est significatif dans aucun modèle.

L'introduction du pourcentage de professeurs agrégés ne modifie pas de façon aussi forte que dans le modèle précédent les coefficients des autres variables, entre autres territoriales.

Tableau 50 : Régressions linéaires – Nombre d'*admis*, procédure CEP Sciences Po (2014 -2018)

	Model 1	Model 2	Model 3	Model 4	Model 5	Model 6
(Intercept)	-0,73	0,29	-0,60	-1,44	-1,42	-1,80
Nb terminales	0,01***	0,01***	0,01***	0,01***	0,01***	0,01***
<i>Île-de-France</i>		réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Autres régions hors IDF		-0,50	-0,57	-0,84	-0,85	-0,74
DOM-TOM		-1,70*	-1,83**	-2,31**	-2,32**	-2,06*
% cadres sup + ens			0,12**	0,08	0,08	0,08
Taux mention				0,06*	0,06*	0,06
Taux passage CPGE					-0,01	-0,01
% prof agrégés						0,02
R2	0,44	0,45	0,49	0,50	0,50	0,50
Adj. R2	0,43	0,44	0,47	0,48	0,47	0,47
Num. obs.	107	107	107	107	107	107
RMSE	3,32	3,30	3,22	3,18	3,20	3,21

***p < 0,01, **p < 0,05, *p < 0,1

Les effets combinés des caractéristiques individuelles et des contextes de scolarisation

Comme pour la procédure par examen, afin de mieux saisir les mécanismes à l'œuvre dans le processus d'admission à Sciences Po, il convient d'articuler ce qui relève des caractéristiques de l'élèves (sexe, origine sociale, niveau scolaire), à ce qui relève de son contexte de scolarisation (son établissement scolaire d'origine). Celui-ci renvoie à deux dimensions, l'une qui concerne le profil social et scolaire de l'établissement (donc de l'ensemble des terminales du lycée), l'autre qui renvoie directement au corps enseignant (formation, ancienneté).

Les caractéristiques de l'établissement sont introduites à partir du modèle 3, et celles portant plus précisément sur le corps enseignant à partir du modèle 7 (tableau 51).

Les effets déjà mis en évidence dans les analyses de régression logistique reposant uniquement sur les caractéristiques individuelles sont maintenues (voir partie précédente), y compris donc en contrôlant par le contexte de scolarisation. Toutes choses égales par ailleurs, les garçons ont plus de chances d'être admis que les filles, les élèves issus des classes moyennes ont moins de chance que ceux issus des classes supérieures, et enfin les très bons et très bons élèves ont nettement plus de chances d'être admis comparativement aux élèves de faible niveau.

On constate un effet territorial (moins de chances d'être admis en provenant d'un lycée d'une autre région que l'IDF ou des DOM-TOM comparativement à ceux issus d'un lycée de l'IDF), mais cet effet n'est plus significatif à partir du moment où l'on contrôle par les caractéristiques sociales et scolaires de l'établissement (à partir du modèle 7 et plus nettement encore à partir du modèle 8).

Dans la mesure où les lycées CEP sont plus homogènes, les modalités de la variable sur le profil social (pourcentage d'enfants de cadres supérieures et enseignants) ne sont pas significatives. Ce n'est pas le cas pour la procédure par examen, pour laquelle la quasi-totalité des modalités de cette variable sont significatives.

Tableau 51 : Admission à Sciences Po parmi les admissibles (CEP, 2014-2018).
Odds ratio estimés / régression logistique

	Variable dépendante:								
	admission								
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Femme	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Homme	1.2 **	1.6 ***	1.7 ***	1.7 ***	1.7 ***	1.7 ***	1.7 ***	1.7 ***	1.7 ***
Classes supérieures	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Classes moy-sup	1.1	0.9	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Classes moyennes	1.1	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.3 *	1.3 *	1.3 *
Classes populaires	0.8 *	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2	1.2
[0-12]		réf.							
]12; 14]		3.9 ***	4.2 ***	4.1 ***	4.2 ***	4.2 ***	4.2 ***	4.2 ***	4.3 ***
]14; 16]		9.3 ***	10.5 ***	10.3 ***	10.6 ***	10.6 ***	10.5 ***	10.6 ***	10.6 ***
]16; 20]		19.6 ***	24.0 ***	23.5 ***	23.8 ***	23.9 ***	23.9 ***	24.2 ***	24.2 ***
Île-de-France		réf.							
Autres régions		0.7 ***	0.7 ***	0.7 ***	0.8 *	0.9	1.0	1.0	1.0
DOM-TOM		0.5 ***	0.5 ***	0.5 ***	0.5 ***	0.6 **	0.7	0.7	0.7
% cad sup et enseignants [1,7]			réf.						
cadsupens_rec(7,14)				0.9	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
% cad sup et enseignants (14,19]				1.0	1.0	1.1	1.1	1.1	1.1
% cad sup et enseignants (19,27]				1.1	1.2	1.1	1.1	1.2	1.2
% cad sup et enseignants (27,36.3]				1.0	1.0	1.0	0.9	1.0	1.0
Taux mention [10,24]					réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Taux mention (24,32]					1.0	0.9	0.8	0.9	0.8
Taux mention (32,41]					1.0	0.9	0.9	1.0	1.0
Taux mention (41,47]					0.8	0.8	0.7 **	0.8	0.7
Taux mention (47,62]					1.1	0.9	0.9	1.0	1.0
taux passage cpge [1,3]						réf.	réf.	réf.	réf.
taux passage cpge (3,4]						0.8	0.9	0.9	0.8
taux passage cpge (4,5,5]						1.3 *	1.4 *	1.3 *	1.3
taux passage cpge (5,5,7]						1.2	1.1	1.1	1.1
taux passage cpge (7,17.2]						1.2	1.3	1.1	1.1
% prof aggregé (0.7,13]							réf.	réf.	réf.
% prof aggregé (13,21]							1.4 **	1.4 *	1.4
% prof aggregé (21,30]							1.7 **	1.6 **	1.6 **
% prof aggregé (30,40]							1.8 ***	1.7 **	1.7 **
% prof aggregé (40,51.2]							1.8 **	1.5	1.5
ancienneté moyenne (2,3]								réf.	réf.
ancienneté moyenne (3,5]								1.4	1.4
ancienneté moyenne (5,7]								1.2	1.2
ancienneté moyenne (7,8.5]								0.8	0.8
ancienneté moyenne (8.5,11.8]								0.9	0.8
taux départ titulaire [1,6]									réf.
taux départ titulaire (6,10]									1.3
taux départ titulaire (10,13]									1.1
taux départ titulaire (13,18]									1.1
taux départ titulaire (18,30.1]									1.0
Constant	0.4 ***	0.05 ***	0.1 ***	0.1 ***	0.1 ***	0.05 ***	0.03 ***	0.03 ***	0.03 ***
Observations	2,421	2,421	2,421	2,421	2,421	2,421	2,421	2,421	2,421
Log Likelihood	-1,492.5	-1,319.3	-1,304.6	-1,303.7	-1,302.1	-1,297.6	-1,293.7	-1,289.8	-1,288.5
Akaike Inf. Crit.	2,995.0	2,654.6	2,629.2	2,635.4	2,640.2	2,639.2	2,639.4	2,639.6	2,645.1

Note: *p < 0.1 ; **p < 0.05; *** p < 0.01

On note également un léger effet du taux de passage en CPGE pour une modalité (4,5-5), alors que deux modalités de la variable « pourcentage de professeurs agrégés » restent significatives dans les trois derniers modèles. On retrouve donc ici un effet déjà mis en évidence pour la procédure par examen. Dans les deux cas, la présence plus importante de professeurs agrégés dans l'établissement apparaît comme un facteur important de la probabilité d'être admis à Sciences Po. Leur propre trajectoire et expérience dans les filières sélectives de l'enseignement supérieur est certainement propice à une meilleure diffusion des informations pertinentes mais aussi des méthodes de travail adaptées à ce type de sélection.

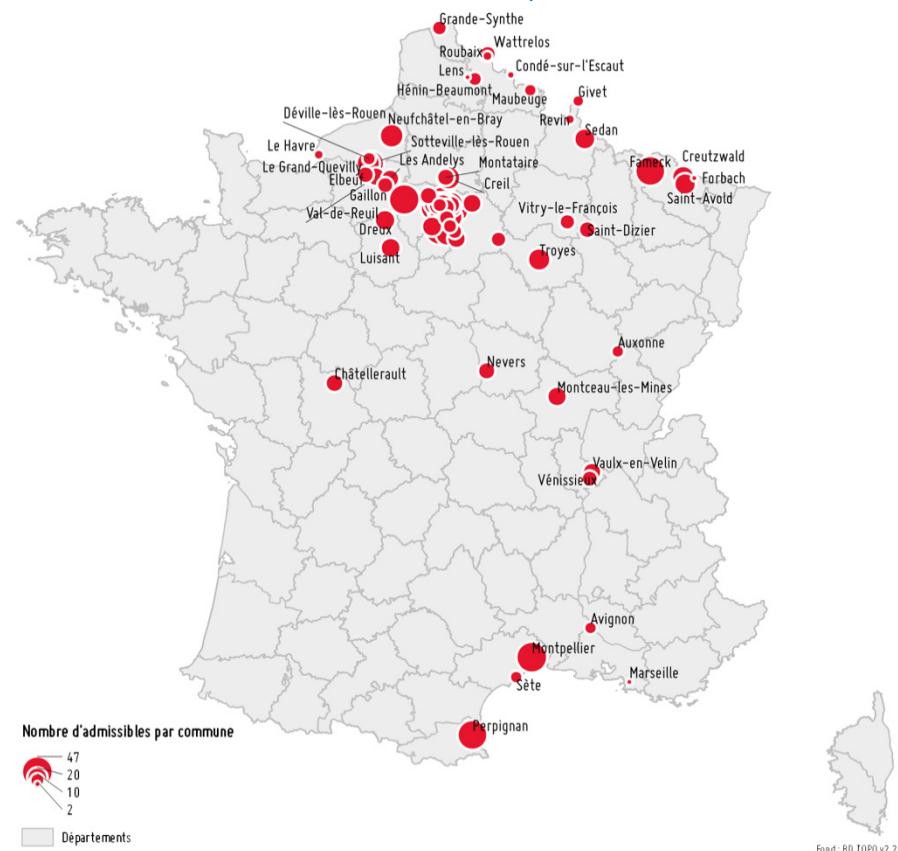
En revanche, deux éléments souvent mis en avant pour expliquer le moindre « rendement » des établissements défavorisés (faible ancienneté des enseignants et taux de départ des titulaires) n'ont pas d'effet significatif.

Une répartition inégale des admis entre les lycées conventionnés

L'examen plus précis de la répartition des admissibles et des admis parmi les lycées CEP met en évidence une inégale répartition : 29 lycées sur les 107 conventionnés (27 %) envoient la moitié des admissibles ; alors que 27 lycées envoient la moitié des admis. Plus précisément, une vingtaine de lycées envoient chacun plus de 10 admis, et plus de soixante envoient chacun moins de 6 sur quatre ans.

Un clivage est/ouest

Carte 11 : Admissibles CEP 2014-2017 (France entière – communes)

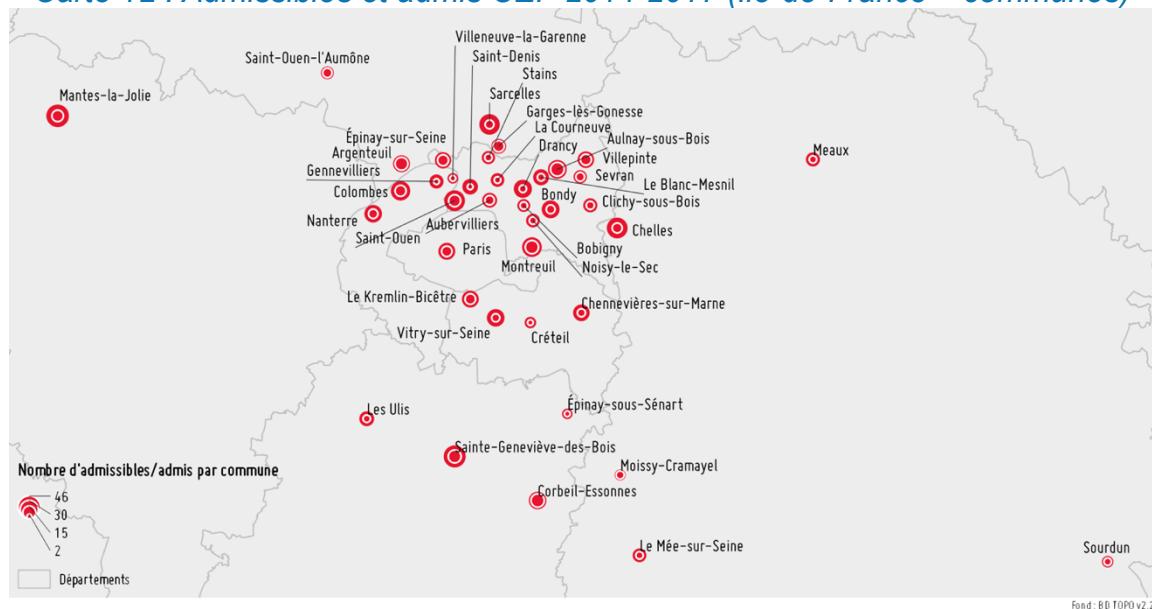


Qu'il s'agisse des admissibles ou des admis, les deux cartes mettent en évidence un clivage Est-Ouest très fort, la quasi-totalité des communes avec un lycée CEP étant localisées à l'est d'un axe Le Havre-Perpignan. Seule la ville Châtellerault se situe à l'ouest de cet axe.

De façon plus précise, on note une forte présence de ces communes sur l'axe de la Seine, de Paris au Havre ; le long de la frontière nord-est jusqu'à l'Alsace, puis dans la banlieue de Lyon et dans quelques villes du sud (Perpignan, Marseille, Sète, Montpellier, Avignon).

La forte concentration en Seine-Saint-Denis

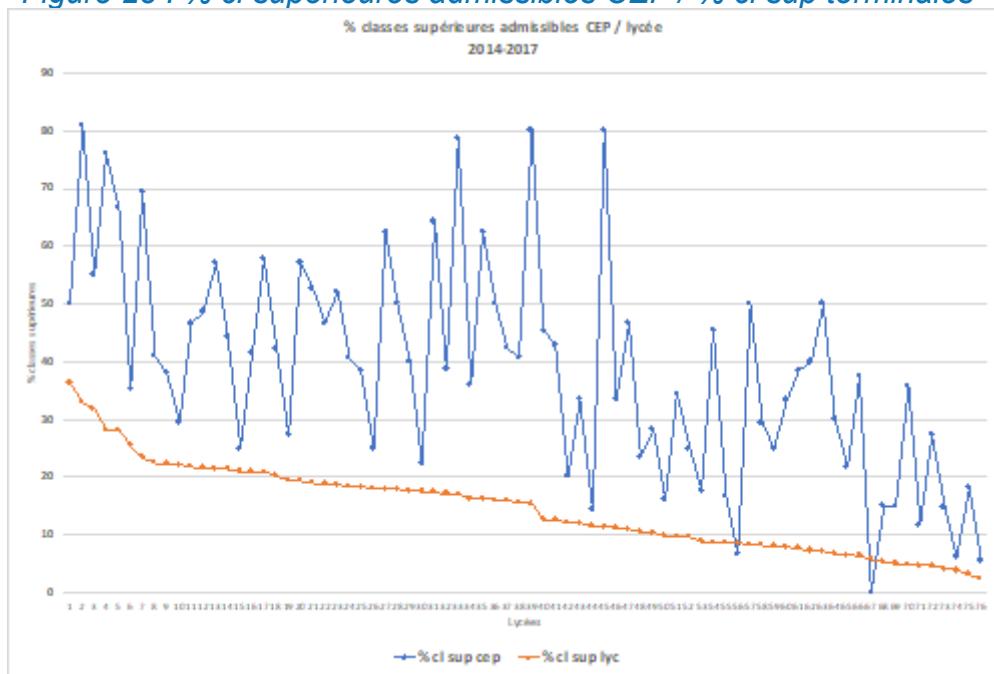
Carte 12 : Admissibles et admis CEP 2014-2017 (Île-de-France – communes)



Cette carte des lycées CEP situés en Île-de-France montre logiquement la forte concentration dans les communes de la Seine-Saint-Denis, le département le plus défavorisé de la métropole. En revanche, un nombre limité de candidats et d'admis provient des communes de la deuxième couronne, au sein desquelles seul quelques communes sont concernées.

La sur-sélection sociale des admissibles³² comparativement aux lycées d'origine

Figure 28 : % cl supérieures admissibles CEP / % cl sup terminales*



*lycées avec au moins 10 admissibles sur la période 2014-2017

32. Le nombre d'admis CEP par lycée est trop faible pour raisonner comparativement à l'ensemble des terminales du lycée en %.

Comme pour la procédure par examen, la mise en perspective du profil des élèves admissibles par la procédure CEP avec celui de l'ensemble des terminales des filières générales de leur lycée fait ressortir une distorsion très significative (figure 28). Comparativement aux graphiques concernant la procédure par examen, on remarque bien évidemment, étant donné le ciblage des lycées conventionnés, des pourcentages de classes supérieures nettement inférieurs (moins de 20% pour la majorité des lycées, alors que la majorité des lycées de la procédure par examen dépassent 55%), mais aussi une plus grande hétérogénéité (ligne bleue brisée). Les écarts concernant le % d'élèves admissibles issus des classes supérieures parmi les lycées CEP sont plus marqués.

Cependant, comme pour la procédure par examen, le profil des admissibles est très nettement plus favorisé que celui des terminales des lycées concernés, avec quelques cas particulièrement contrastés où l'on passe d'environ 15% de classes supérieures pour l'ensemble des terminales à plus de 60% pour les admissibles à Sciences Po, voire près de 80% dans quelques cas. Cela montre bien la difficulté à refléter le profil social moyen de l'établissement, alors même que l'admissibilité se veut moins scolaire, avec une nette surreprésentation des classes supérieures comparativement à leur poids dans l'établissement.

La prise en compte de la dimension territoriale, en distinguant les lycées CEP d'Île-de-France de ceux des autres régions de la métropole, ne fait pas ressortir des différences fortes (figures 29 et 30).

Figure 29 : % classes supérieures admissibles CEP / % classes supérieures terminales – IDF

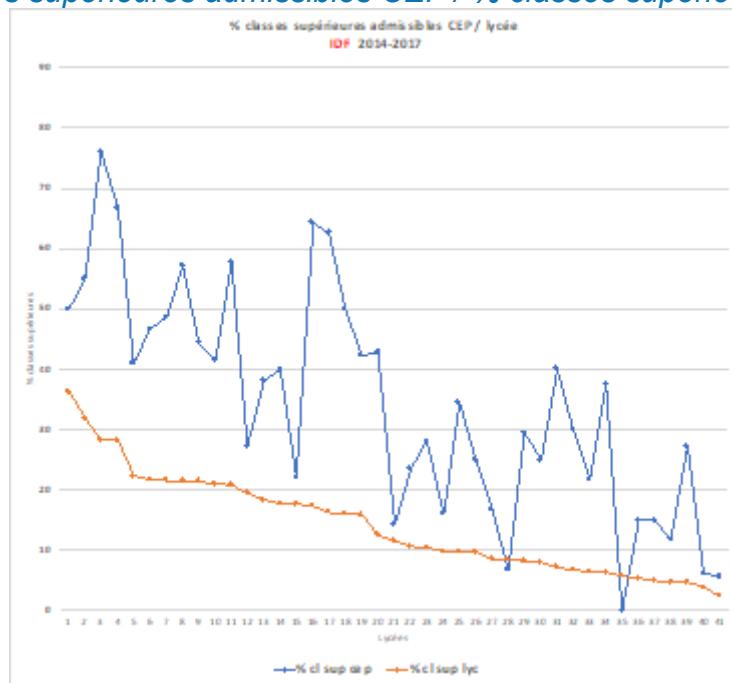
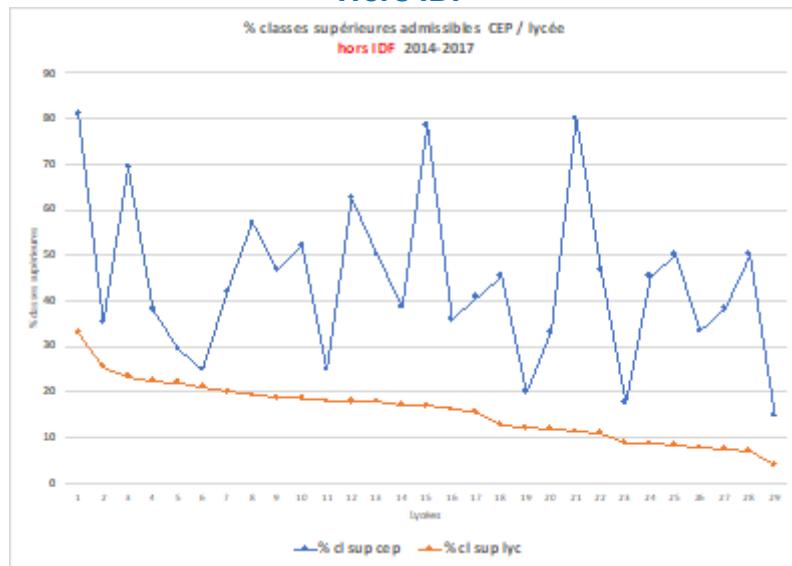


Figure 30 : % classes supérieures admissibles CEP / % classes supérieures terminales Hors IDF



Du point de vue de la dispersion des lycées concernant la part d'élèves dont les parents sont cadres supérieurs ou enseignants, on constate que celle-ci est beaucoup plus forte pour les lycées non conventionnés (figure 31). Sans surprise, on constate aussi que la grande majorité des lycées non conventionnés ont des taux supérieur d'élèves issus des classes supérieures à ceux des lycées CEP, mais aussi qu'une part non négligeable d'entre eux ont un faible pourcentage d'élèves issus de ces groupes (1er quartile des lycées non CEP). Le même constat peut être fait à propos des taux de mention au baccalauréat général (figure 32). Cela pose indirectement la question de l'équité vis-à-vis de lycées ayant des profils tout à fait comparable à des lycées conventionnées et qui ne le sont pas ; et inversement de lycées dont la position rend difficilement compréhensible le conventionnement.

Cela ressort encore plus clairement dans les figures suivantes croisant pour la première le taux d'élèves dont les parents sont cadres supérieurs ou enseignants avec le taux de mention au baccalauréat général, et le second la part d'élèves dont les parents sont ouvriers ou inactifs, les points étant proportionnels au nombre d'admis. On voit bien que quelques lycées conventionnés occupent une position médiane quant à ces indicateurs, mais se distinguent par un nombre d'admis nettement supérieur à celui des lycées non conventionnés situés à proximité sur le graphique. Ainsi, à profil social et scolaire comparable, les élèves de ces lycées ont relativement moins de chances d'être admis.

Figure 31 : Part d'enfants de cadres supérieurs et d'enseignants pour les lycées CEP et les lycées non conventionnés (sources Base APAE 2017)

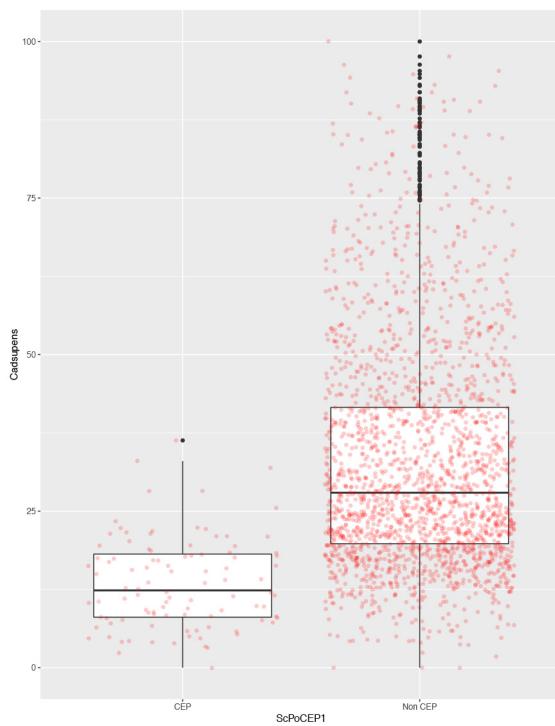


Figure 32 : Taux de mention au baccalauréat général pour les lycées CEP et les lycées non conventionnés (sources Base APAE 2017)

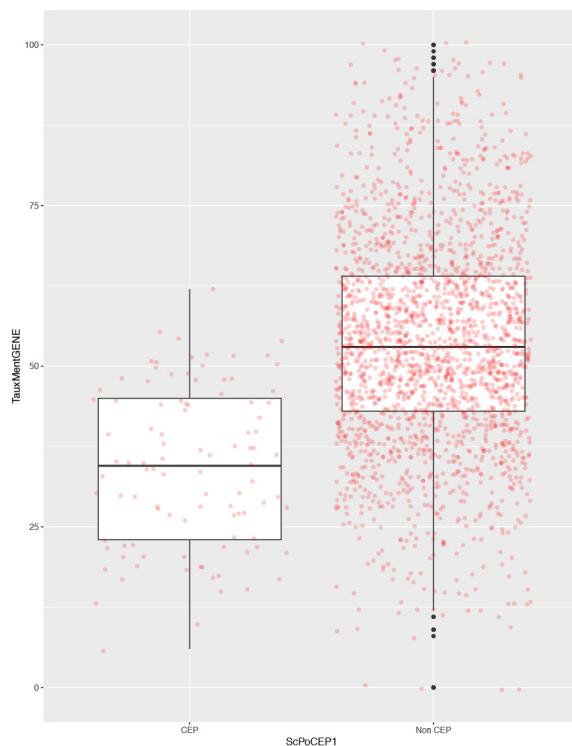


Figure 33 : Part d'enfants de cadres supérieurs et d'enseignants selon le taux de mention au bac général pour les lycées CEP et non CEP (sources Base APAE 2017)

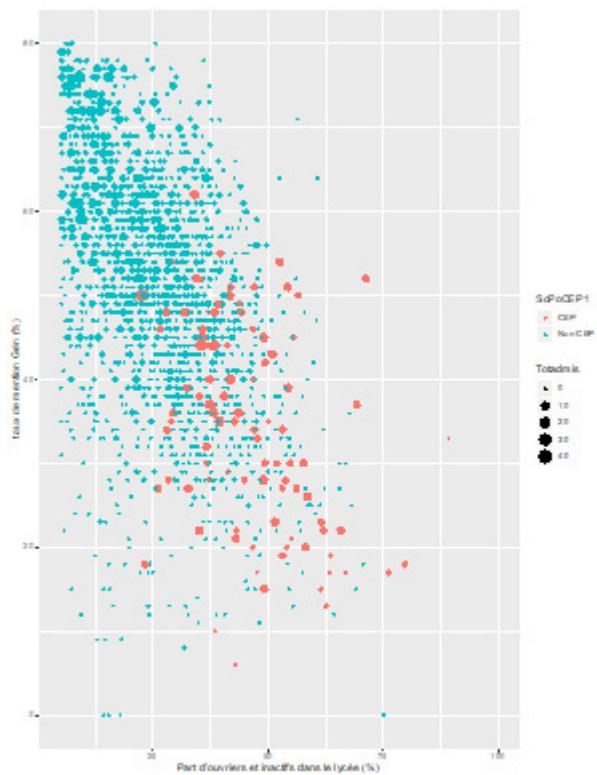
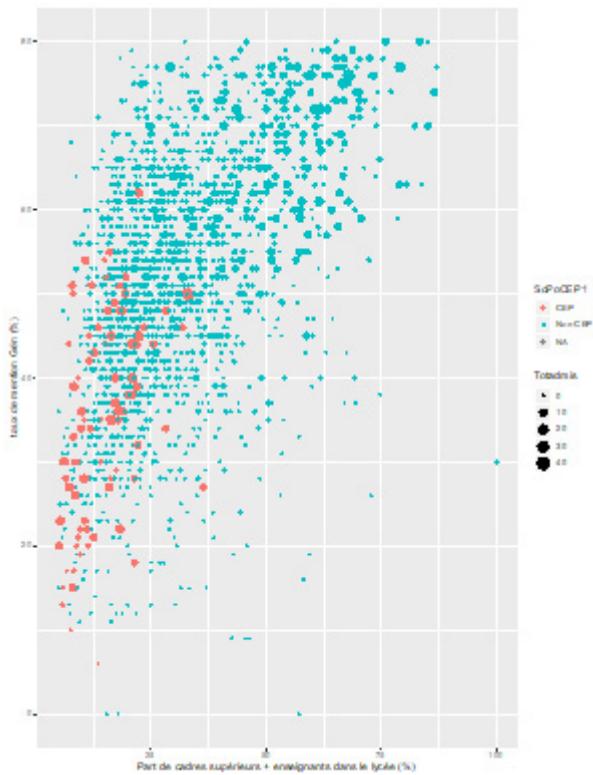


Figure 34 : Part d'enfants d'ouvriers et d'inactifs selon le taux de mention au bac général pour les lycées CEP et non CEP (sources Base APAE 2017)

Les candidatures par la procédure par examen dans les lycées CEP

Un certain nombre de lycéens scolarisés dans des lycées conventionnés candidatent par la procédure par examen. Cela concerne environ la moitié des lycées conventionnés, mais la plupart d'entre eux n'envoient qu'un nombre limité de candidats, puisque un peu plus de 80% d'entre eux ont moins de 3 candidats sur la période 2014-2018. Quelques lycées se distinguent cependant par un nombre plus important de candidats.

L'UNIVERSITÉ PARIS DAUPHINE

LE RECRUTEMENT SCOLAIREMENT ET SOCIALEMENT SÉLECTIF D'UNE « UNIVERSITÉ FAITE ÉCOLE »³³

Introduction

Contrairement à Sciences Po, Dauphine n'apparaît pas comme une « Grande école », notamment dans les travaux de Bourdieu sur la Noblesse d'État (1989). Elle a également fait l'objet d'une attention moindre dans les recherches, surtout centrées sur l'histoire particulière de Dauphine, créée en 1968 en même temps que le centre universitaire de Vincennes, au destin bien différent (voir par exemple Le Cozinet et Dormoy-Rajaraman, 2016 ; Bienaymé et Roux, 2008). Le statut « à part » de Dauphine est sans doute à l'origine de la moindre présence de cette institution dans les recherches : créée initialement comme un centre universitaire expérimental, Dauphine s'est en effet très tôt démarquée des autres universités non seulement par un ancrage disciplinaire fort autour des sciences de la gestion, mais également par une taille relativement modérée et par la pratique relativement précoce d'une sélection à l'entrée. Pratiquée dès les années 1970, la sélection prend la forme de l'algorithme « Boléro » au début des années 1990, dont les modalités de fonctionnement seront détaillées dans la suite de cette partie.

Cette pratique précoce de la sélection dans un champ universitaire majoritairement non sélectif (à l'exception des IUT et des STS, créés respectivement en 1966 et en 1962 comme filières courtes et professionnalisantes de l'ESR ; ou du champ des CPGE et des grandes écoles) est à l'origine de débats et de contestations du côté de l'Université Dauphine, qui finit par adopter le statut de Grand établissement en 2004. A ce titre, Dauphine peut délivrer des diplômes d'établissement (et non des diplômes nationaux) au même titre que les diplômes délivrés par Sciences Po ; c'est le cas depuis 2014 de tous ses diplômes de premier cycle. Ce nouveau statut permet également à Dauphine de mettre en place des frais d'inscription, ce qui a conduit à lui redonner une place plus importante dans les recherches portant sur le caractère sélectif de l'instauration de frais d'inscription dans l'enseignement supérieur (collectif Acides, 2015 ; Flacher et al., 2012). Autre sujet de rapprochement avec Sciences Po, Dauphine a mis en place à la rentrée 2009 le programme « Égalité des chances », au même titre que plusieurs grandes écoles, suite au modèle proposé par Sciences Po. Ce programme qui s'appuie, comme dans le cas de Sciences Po, sur le dispositif des cordées de la réussite, propose à des élèves issus d'établissements situés en éducation prioritaire, de bénéficier d'ateliers d'orientation et de préparation à l'enseignement supérieur.

Toutefois, si le programme « Égalité des chances » ressemble fortement aux CEP de Sciences Po (certains lycées - 13 sur 27 établissements du programme EDC en 2017 - bénéficiant même des deux dispositifs), ils ont des différences notables. En particulier, les deux voies d'admission à Dauphine (« Boléro » et « Égalité des chances ») ont des différences moins marquées que dans le cas de Sciences Po : en effet, dans le cas de Dauphine, les étudiants issus des établissements « Égalité des chances » ne suivent pas tous le dispositif et peuvent candidater par la voie Boléro classique. En outre, au moment de la candidature, les candidats « Égalité des chances » doivent déposer un dossier par la voie Boléro classique et ce n'est que s'ils ne sont pas admis par cette voie qu'une commission examine spécifiquement leur dossier. Ce programme, contrairement à Sciences Po, n'a fait, à notre connaissance, l'objet d'aucun travail de recherche spécifique.

33. Référence au livre publié par Batsch (2014), ancien président de l'Université Paris Dauphine.

Les données disponibles pour l'université Paris Dauphine

Pour la rédaction de cette partie, nous avons eu accès aux données internes relatives aux candidats et aux admis depuis 2005. Ces données sont liées au fonctionnement de l'algorithme de sélection, et sont donc très détaillées sur les résultats scolaires des candidats (notes des trois trimestres de première, des deux premiers trimestres de terminale, des épreuves anticipées du baccalauréat) et sur leurs établissements d'origine, pour lesquels le code UAI est renseigné de manière relativement précise.

En revanche, aucune donnée n'est recueillie, au stade des candidatures ou de l'admission, sur le profil social des étudiants. Les informations sur le sexe, la profession des parents, la nationalité, ne sont en effet disponibles que pour les inscrits à l'Université.

Afin de mesurer les effets socialement différenciés de la sélection aux différents stades (entre candidats et admis, entre admis et inscrits), nous avons procédé à un appariement entre la base interne de 2018 (la seule comportant les informations les plus identifiantes, notamment le jour de naissance des candidats) et les bases de données fournies par la DEPP (base des notes de baccalauréat).

Cet appariement (dont les modalités peuvent être précisées, sur demande aux auteurs), a permis de récupérer des informations sur le sexe et la PCS des candidats, ainsi que sur leur niveau scolaire pour l'année 2018. Il a également permis d'apparier la base interne aux bases du SIES et de la DEPP sur les inscriptions dans l'enseignement supérieur (SISE, MANA et BPBAC) afin de mieux cerner les caractéristiques du vivier d'étudiants candidatant à Dauphine et la place de l'UPD dans la hiérarchie des choix.

L'objectif de cette partie sera de décrire la population des inscrits en fonction de leurs caractéristiques sociales et territoriales, en distinguant les effectifs et les profils de la voie d'admission générale « Boléro » de la voie « Égalité des chances », même si, comme nous l'avons précisé « supra », les deux voies ne sont pas hermétiques. Nous comparerons également la population des inscrits à celle des admis, dans la mesure où l'Université Paris Dauphine présente la spécificité de « perdre » 60% de ses effectifs entre la phase d'admission et la phase d'inscription, le taux de retour se situant chaque année aux alentours de 40%. Quel est le profil des étudiants admis non-inscrits comparés aux inscrits ? Quelles stratégies d'orientation ce taux de retour révèle-t-il ?

Dans un souci de comparabilité avec les autres institutions, nous nous concentrerons spécifiquement sur la voie d'admission « LSO », qui concerne les filières en sciences de gestion, économie et sciences sociales et qui se distingue de la voie MIDO, réservée aux disciplines en lien avec les mathématiques et l'aide à la décision. Nous insisterons sur le caractère scolairement, socialement et géographiquement sélectif de l'admission et de l'inscription à Dauphine, en partie lié au fonctionnement de l'algorithme et de la catégorisation des lycées présentés dans la deuxième partie. En effet, il existe moins de voies d'accès formelles à Dauphine que de manières de catégoriser l'établissement d'origine : ces différentes catégorisations dépendent de trois paramètres permettant de moduler près de 30 barres différentes selon la situation de l'étudiant (filière et spécialité du baccalauréat, zone d'implantation de l'établissement, catégorie de l'établissement). Cela permet un pilotage fin de l'admission et fait dépendre l'admission à Dauphine de différentes caractéristiques qu'il s'agira d'étudier. Enfin, les élèves issus des lycées français de l'étranger, qui ne peuvent être étudiés spécifiquement dans la partie sur les lycées, seront étudiés à part en fin de partie.

Le contexte et les données : les voies d'admission à l'Université Paris Dauphine

Présentation de Boléro : un pilotage par barres d'admission

Pour l'admission à Dauphine, les candidats sont invités à déposer un dossier sur la plateforme de l'université indiquant leurs notes de première et de terminale ainsi que leurs résultats aux épreuves anticipées de français. Leur admission à Dauphine dépend ensuite du dispositif de sélection mis en place à Dauphine, qui dépend de l'algorithme Boléro et du travail d'une commission.

Boléro a été mis en place au début des années 1990 initialement dans les filières de mathématiques. Inspiré des méthodes de *scoring*, l'algorithme a reposé, dès ses débuts, sur le calcul d'un score synthétique à partir des notes de première, de terminale, et des épreuves anticipées du baccalauréat (français écrit et français oral). Une fois le score établi (à travers une note sur 20), l'admission à Dauphine résulte de la confrontation des scores à une barre d'admission : à ceux qui passent la barre, le droit d'intégrer Dauphine. Dès son lancement, l'algorithme de Boléro a en réalité été adossé à une pluralité de barres, visant à contextualiser le score des candidats en fonction de leur 'poche' d'origine. Cette contextualisation au sein d'une « poche » dépend de différents paramètres (Barraud de Lagerie et Tenret, 2020) :

- La filière de baccalauréat (et les spécialités)
- La « catégories de lycée » fondée sur l'hypothèse que meilleurs sont les lycées, plus mauvaises sont les notes et réciproquement (les lycées les plus mauvais étant supposés les plus « laxistes » en termes de notation)
- La région d'origine de l'établissement, simplifiée en trois catégories : « Île-de-France » (IDF), « Province » (PRO), « Lycées français de l'étranger » (LFE). Ce paramètre est intervenu un peu après les deux autres, au sens où dans un premier temps seuls les étudiants d'Île-de-France pouvaient candidater à Dauphine. En effet, pour rendre acceptable sa sélection, Dauphine l'avait en fait présentée comme une aide à l'orientation pour les bacheliers d'Île-de-France inscrits sur RAVEL³⁴. C'est lorsque Dauphine est devenue Grand Établissement (en 2004) que son système Boléro s'est autonomisé de RAVEL et a pu instruire les candidatures hors Île-de-France.

Ainsi, depuis 2015 il y a 10 barres différentes pour les S d'Île-de-France, 6 barres pour les S de province, 4 barres pour les S de LFE, 3 barres pour les ES d'Île-de-France et pour les ES de province, 2 barres pour les ES de LFE.

Les règles de décision fournies par l'algorithme s'accompagnent d'un travail qualitatif, en aval, opéré par la « commission Boléro » qui rassemble des enseignants-chercheurs de Dauphine. Ces derniers étudient les dossiers des candidats autour de la barre d'admission et peuvent décider de repêcher un candidat ou – plus rare – de refuser un candidat qui était initialement admis par l'algorithme, en se fondant notamment sur la distance à la barre et sur les avis des enseignants et des chefs d'établissement.

Le programme « Égalité des chances »

En 2009, Dauphine a mis en place un programme d'ouverture sociale baptisé « Égalité des chances ». Partant du constat que « venir d'un lycée situé en « zone sensible » ne devrait pas empêcher les jeunes méritants d'accéder aux filières d'excellence » (brochure de présentation du programme, 2018), le programme, financé par la Fondation Dauphine - PSL vise à « [permettre] un recrutement plus juste, plus représentatif de la société et favorisant la réussite de tous ».

34. BOLERO est l'acronyme de l'expression « pour une Bonne Orientation des Lycéens Et la Réussite de l'Opération Ravel ».

Le programme repose ainsi sur un partenariat entre des établissements majoritairement issus de l'éducation prioritaire (dans le cadre des cordées de la réussite) et l'Université Paris Dauphine.

Trois types d'action sont entreprises avec les élèves de ces établissements : une action de « sensibilisation des élèves à l'enseignement supérieur par des interventions dans les lycées et l'organisation de journées 'découverte' sur le campus de Dauphine » ; des « cours de renforcement dans les lycées pour préparer les jeunes désireux d'intégrer Dauphine (ou toute autre formation ambitieuse) après le baccalauréat » ; enfin, un « accompagnement des étudiants dauphinois issus du programme tout au long de leur parcours à Dauphine, notamment par un système de parrainage, l'organisation d'activités avec des entreprises partenaires et l'offre de logements étudiants »³⁵. A l'origine, seuls quelques lycées étaient partenaires. En 2017, le nombre de lycées monte à 27 et 35 en 2019, dont pour la première fois des établissements hors Île-de-France.

Les élèves issus du programme « Égalité des chances » doivent déposer un dossier de candidature à Dauphine qui, dans un premier temps, passe par l'algorithme Boléro au même titre que les autres candidatures. Dans un second temps, une commission spécifique se réunit – la commission « Égalité des chances » – pour étudier spécifiquement les dossiers des élèves du programme. Qu'ils aient été admis directement via Boléro ou sur dossier via la commission « Égalité des chances », tous les étudiants ayant candidaté dans le cadre du programme « Égalité des chances » sont considérés comme tels. Ils sont comptabilisés comme tels, et une fois inscrits à Dauphine, ils bénéficient tous du parrainage prévu dans le cadre du programme.

De l'admission à l'inscription : des sélectivités variables selon les voies d'accès

Le tableau suivant (tableau 52) présente les effectifs étudiants des candidats, admis et inscrits des différentes voies d'admission.

Contrairement à Sciences Po, tous les admis ne s'inscrivent pas à Dauphine, puisqu'entre la phase d'admission et l'inscription, les effectifs se réduisent d'environ 60% en moyenne, avec un taux de retour (rapport entre admis et inscrits) autour de 40%.

Le tableau d'après (tableau 53) montre la variabilité des taux d'admission selon les « poches » (déterminées par le croisement de la filière de baccalauréat, la zone géographique d'origine de l'élève et sa catégorie d'établissement). On constate une forte variabilité des taux d'admission avant et après repêchage, puisque les taux varient de 13% (ES, IDF, catégorie 3) à 48% (S, IDF, catégorie 1) selon les poches. Ainsi, la poche d'appartenance de l'établissement de l'élève est, dans le cas de Dauphine, une donnée particulièrement importante pour comprendre la variabilité des taux d'admission. C'est pourquoi la partie sur les établissements reviendra sur cette donnée. Les élèves issus des lycées français de l'étranger seront étudiés plus spécifiquement à la fin de cette partie.

35. Voir le site <http://www.fondation-dauphine.fr/egalite-des-chances> consulté le 20/02/2020.

Tableau 52 : Effectifs* et taux de sélection selon les voies d'admission en première année (2014-2017)

	EDC				Boléro			
	2014	2015	2016	2017	2014	2015	2016	2017
Candidats	140	158*	179*	212*	6025	6429	5566/5452	5316/5160
Admis	63	59*	65	56	1874	1570	1687	1425
Inscrits	44	48*	47	48	756	598	714	593
Taux de sélection Admis/candidats	45%	37%	36%	26%	31%	24%	30%	27%
Taux de retour Inscrits/admis	70%	81%	72%	86%	40%	38%	42%	42%

* données inférées à partir des établissements d'appartenance des candidats, ie si tous les candidats des lycées EDC avaient candidaté au titre du programme EDC.

Sources : données internes UPD, 2014-2017.

Tableau 53 : Les taux d'admission à Dauphine selon les poches (2014, 2015, 2016, 2017, procédure Boléro)

		Taux d'admission avant repêchage (en %)	Taux d'admission après repêchage (en %)
IDF	Catégories S		
	1*	45	48
	2	42	44
	3	33	36
	4	21	25
	5	20	23
	Catégories ES		
	1	18	25
	2	16	19
	3	9	13
PRO	Catégories S		
	1	49	54
	2	42	46
	3	36	38
	Catégories ES		
	1	20	28
	2	22	25
LFE	3	-	-
	Catégories S		
	1	25	26
	2	10	15
	Catégories ES		
	1	25	26
	2	28	29
	Ensemble	27	30

* Les catégories correspondent aux catégories élaborées par la commission Boléro en fonction du niveau supposé de notation du lycée : plus la catégorie a un numéro élevé, plus la notation de l'établissement est jugée généreuse, et plus la barre d'admission est élevée.

Source : données internes UPD.

Forte stabilité et sélectivité du profil social du recrutement par Boléro

Toutes poches confondues, les données du tableau 54 font ressortir à la fois la stabilité et l'hyper-sélectivité sociale du recrutement par Boléro, avec plus de 75% des inscrits chaque année issus des classes supérieures. Le programme « Égalité des chances » permet le recrutement de profils moins favorisés, avec (seulement) 30% en moyenne sur les quatre années observées d'élèves issus de classes supérieures, mais les effectifs demeurent très limités (entre 3% et 4% des admis et entre 6% et 7% des effectifs totaux d'inscrits pour chaque année).

Tableau 54 : Profil social des élèves inscrits à l'Université Paris Dauphine selon la procédure d'admission (1ère année, 2014-2018)

	Inscrits U Dauphine					
	2014	2015	2016	2017	2018	
Procédure Boléro						
N	756	598	714	605	519	
Origine sociale						
Cl sup	82,3%	82,3%	80,3%	76,6%	76,7%	
Dont cl moy sup	(12,1%)	(12,0%)	(12,7%)	(10,6%)	(12,1%)	
Cl moy	7,1%	7,0%	8,2%	8,9%	9,1%	
Cl pop	4,9%	5,3%	4,9%	8,1%	7,1%	
Art, comm, agr	5,4%	5,5%	6,0%	5,6%	6,7%	
Procédure EDC						% sur total 2014-2018
N	44	48	46	48	42	
Origine sociale						
Cl sup	19%	13%	20%	21%	12%	31%
Dont cl moy sup	(3%)	(5%)	(4%)	(7%)	(1%)	(7%)
Cl moy	6%	9%	26%	8%	6%	20%
Cl pop	13%	18%	14%	14%	20%	29%
Art, comm, agr	4%	2%	18%	3%	3%	11%
Manquant ou autre	2%	1%	2%	2%	1%	3%

Sources : Données internes, UPD

Dans la suite de cette partie, nous centerons l'analyse sur les inscrits pour les années 2014-2017 et sur les candidats et les admis pour la seule année 2018. Nous étudierons dans un premier temps les caractéristiques des inscrits par la procédure Boléro, puis présenterons les caractéristiques des inscrits passés par le programme « Égalité des chances ». Enfin, même s'il ne s'agit pas d'une voie d'accès spécifique, mais dépendant de « poches » distinctes, nous verrons dans une troisième partie les caractéristiques des inscrits issus des établissements français à l'étranger.

L'admission par la procédure Boléro

La procédure Boléro concerne plus de 95% des admissions à Dauphine. Derrière l'homogénéité sociale du recrutement, très favorisé, se cache une variété de profils en fonction du lycée d'origine et du niveau scolaire. Après avoir montré les biais sociaux dans le recrutement général, nous mettrons en évidence différents profils d'étudiants parmi les inscrits selon leurs caractéristiques.

Une surreprésentation des élèves issus de la filière S, des filles et des catégories supérieures parmi les inscrits

L'analyse du profil des inscrits en L1 « sciences des organisations » par la procédure Boléro (hors programme « Égalité des chances » – tableau 55) montre une surreprésentation des étudiants issus des classes supérieures (plus de 75% entre 2014 et 2018 dont plus de 10% d'étudiants issus des classes moyennes supérieures). Les étudiants issus de lycées parisiens ou de l'ouest de l'Île-de-France sont surreprésentés puisqu'ils constituent près de 35% des inscrits entre 2014 et 2018. Les inscrits issus de lycées français à l'étranger représentent 9% des inscrits et font l'objet d'une analyse à part en fin de partie.

Tableau 55 : Caractéristiques des inscrits à l'Université Paris Dauphine – 2014-2018

	Inscrits U Dauphine (données internes) – Bolero « classique »				
	2014	2015	2016	2017	2018
N (LSO 1)	756	598	714	605	519
Sexe					
Féminin	64,9%	66,8%	71,8%	67,5%	64,3%
Masculin	35,1%	33,2%	28,2%	32,5%	35,7%
Origine sociale					
Cl sup	82,3%	82,3%	80,3%	76,6%	76,7%
Dont cl moy sup	(12,1%)	(12,0%)	(12,7%)	(10,6%)	(12,1%)
Cl moy	7,1%	7,0%	8,2%	8,9%	9,1%
Cl pop	4,9%	5,3%	4,9%	8,1%	7,1%
Art, comm, agr	5,4%	5,5%	6,0%	5,6%	6,7%
Manquant ou autre	0,3%	0,0%	0,7%	0,8%	0,4%
Lycée d'origine					
Paris	19,6%	18,2%	19,9%	17,0%	14,3%
Banlieue ouest	20,9%	23,9%	23,4%	19,4%	21,4%
Autres banlieues	18,8%	20,1%	21,3%	22,4%	18,7%
Autres régions	31,7%	28,1%	24,9%	31,2%	35,3%
DOM TOM	1,3%	1,3%	1,4%	1,7%	1,5%
Étranger	7,7%	8,4%	9,1%	8,3%	8,9%
Notes bac français					
[0; 12]	14,2%	7,7%	8,7%	4,9%	5,8%
[12; 14]	26,7%	23,6%	23,7%	19,4%	19,7%
[14; 16]	36,0%	38,6%	38,2%	35,6%	34,1%
[16; 20]	23,1%	30,1%	29,4%	40,1%	40,5%
Série bac					
Bac ES	33,9%	31,9%	41,9%	40,2%	41,4%
Bac L	0%	0%	0%	0%	0%
Bac S	66,1%	68,1%	58,1%	59,8%	58,6%

Sources : Données internes, UPD

Les filles sont également surreprésentées, avec une proportion supérieure à 64% chaque année. Les inscrits sont issus à près de 60% de la filière S, et à environ 40% de la filière ES, même si les proportions varient selon les années. Ils sont plus de 60%, quelle que soit l'année considérée, à avoir eu une note aux épreuves anticipées de français comprise entre 14 et 20 (59,1% en 2014). On constate quelques évolutions de la population des inscrits entre 2014 et 2018 à l'UPD : en

particulier, on observe une légère augmentation entre 2014 et 2018 des effectifs étudiants issus des classes populaires (8% en 2017 et 7% en 2018 contre 5% entre 2014 et 2016), et une légère diminution de la part des étudiants issus des classes supérieures (70% en 2014 contre 64% en 2018). Les inscrits ayant obtenu de très bonnes notes aux épreuves anticipées du baccalauréat (entre 16/20 et 20/20 de moyenne) sont également plus nombreux en proportion en 2018 (40% des inscrits) qu'en 2014 (23% des inscrits).

L'ACM réalisée sur les inscrits (figure 35) permet de représenter le champ des inscrits selon les deux premiers axes (qui représentent 14% de l'inertie totale) : le premier axe (horizontal) oppose les inscrits issus d'Île-de-France (à gauche) aux inscrits issus des autres régions (surreprésentés à droite). Cette distinction géographique recoupe une distinction sociale, puisque les inscrits d'Île-de-France, notamment de l'ouest de la région, sont surreprésentés parmi les catégories supérieures (ingénieurs et cadres d'entreprise ou cadres commerciaux). Le deuxième axe (vertical) est davantage porté par le niveau scolaire et le sexe des candidats : les meilleurs scolairement (selon leurs notes aux épreuves anticipées du baccalauréat), de même que les filles sont ainsi surreprésentées dans la partie basse du graphique.

Figure 35 : Plan factoriel ACM (inscrits, procédure Boléro sans EDC, 2014-2018)



La CAH réalisée à la suite de l'ACM (figure 37) fait apparaître trois groupes d'étudiants inscrits à l'UPD :

- Un premier groupe d'élèves ($N = 1184$ – en rouge sur la Figure 37), majoritairement des filles, issues principalement des cadres et ingénieurs d'entreprises et des communes de l'ouest francilien, présentent des résultats scolaires (mesurés par les notes au bac de français) plus fréquemment situés entre 14 et 16/20.

- Un second groupe ($N = 611$ en vert sur la Figure 37) est composé d'enfants plus souvent issus des classes moyennes, populaires ou d'indépendants, majoritairement issus de lycées du reste de l'Île-de-France ou de petites villes des autres régions. Ils présentent des résultats scolaires moins élevés que leurs camarades, avec 20% d'inscrits de ce groupe dont les notes aux épreuves anticipées sont inférieures à 12 contre 9% dans l'ensemble de la population.
- Le troisième groupe ($N = 1092$ – en bleu sur la Figure 37) est constitué en majorité d'enfants de classes moyennes supérieures ou de professions libérales ou chefs d'entreprises, avec des notes supérieures aux épreuves anticipées du baccalauréat (47% des élèves de ce groupe ont eu entre 16 et 20 de moyenne contre 31% dans l'ensemble) et fréquemment issus des lycées des métropoles ou grandes villes régionales, ou encore d'établissements parisiens.

Le tableau 57 confirme la sur-sélection scolaire des inscrits qui ne sont pas issus de lycées parisiens ou franciliens : les élèves venant d'autres régions présentent en effet des résultats plus élevés aux épreuves anticipées de français du baccalauréat, puisque entre 32% et 42% ont eu une note supérieure à 16, contre 22% des élèves de lycées parisiens. C'est particulièrement manifeste pour les élèves en provenance des DOM, puisque 65% d'entre eux ont une note comprise entre 16 et 20.

Figure 36 : Clusters issus de la CAH. Inscrits procédure bolero (2014-2018)

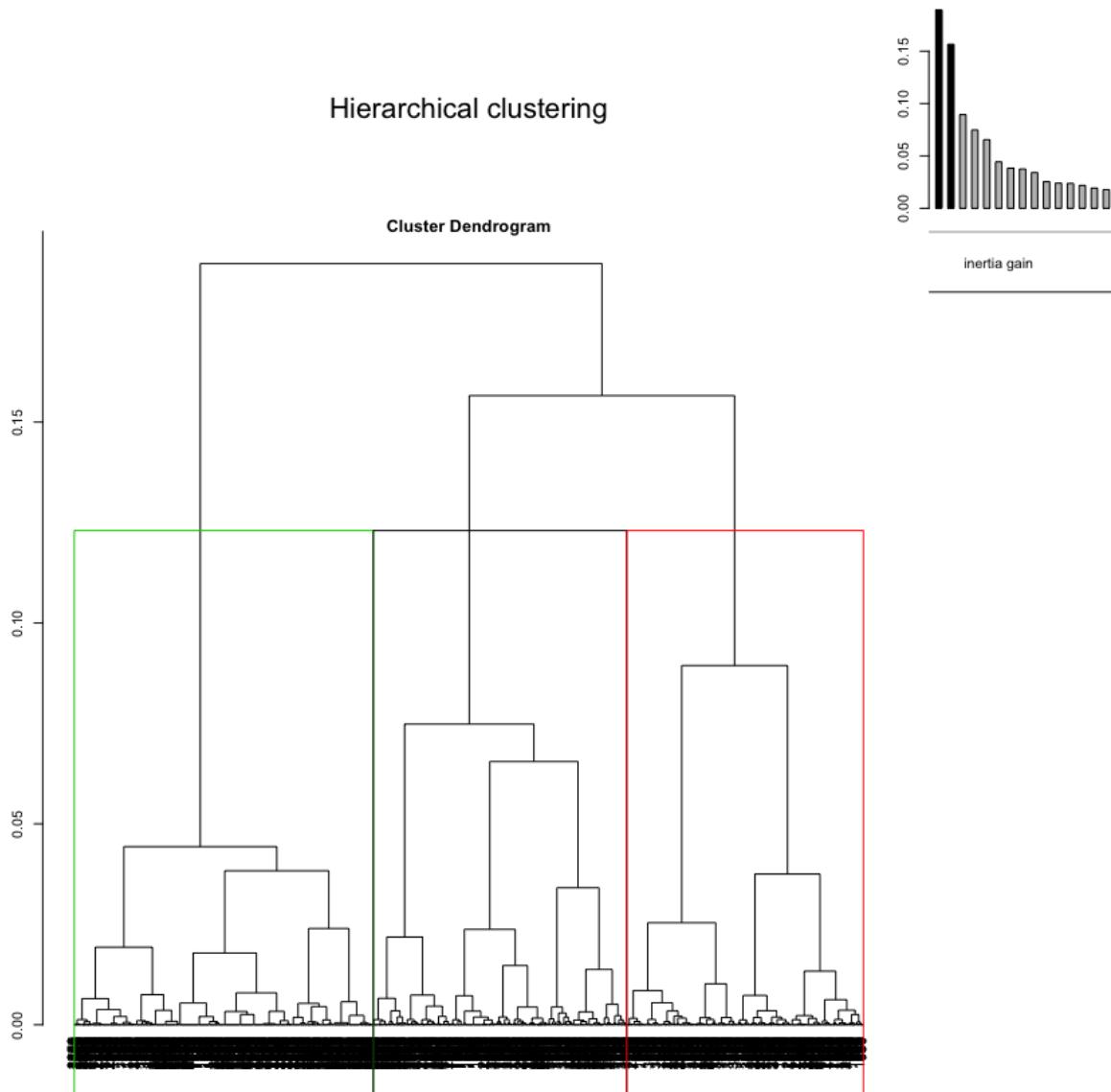
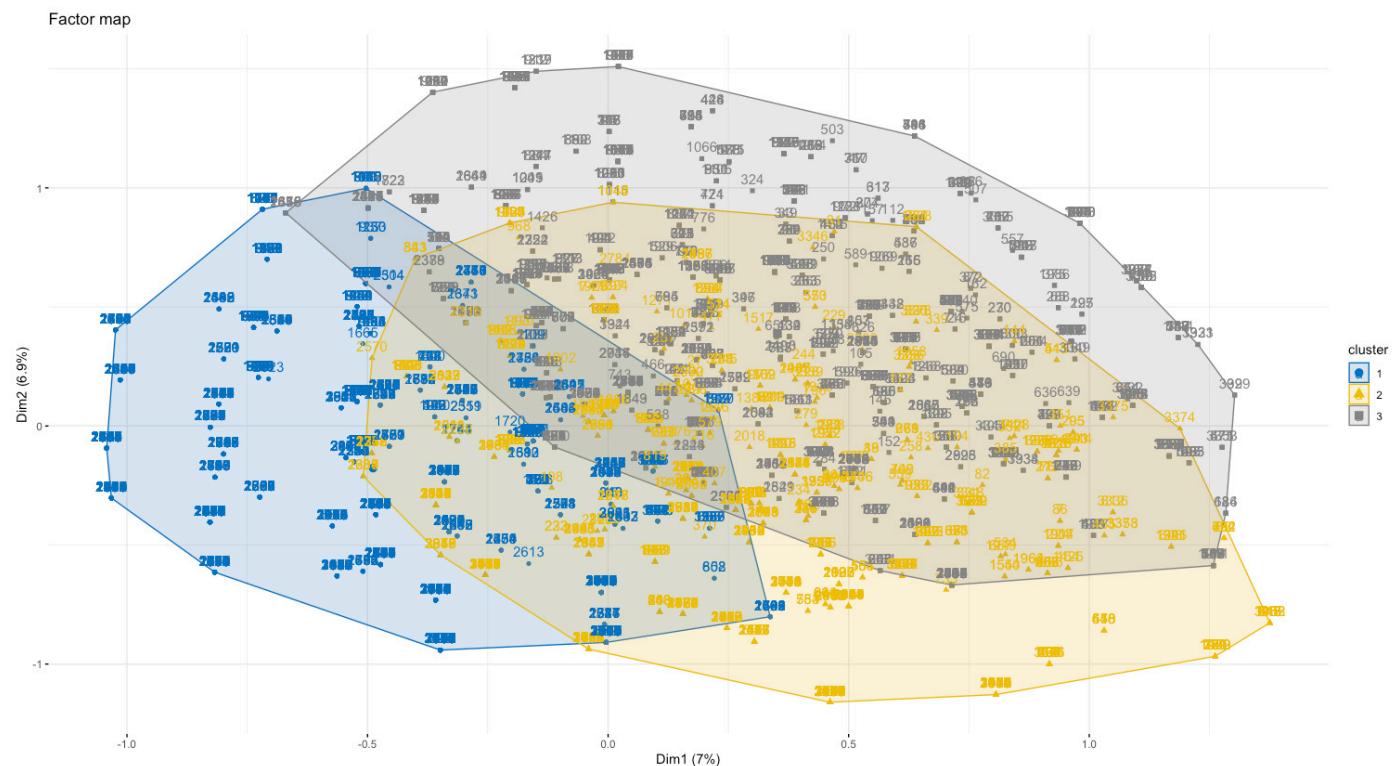


Figure 37 : Visualisation des classes dans le plan 1-2. Inscrits procédure bolero (2014-2018)



**Tableau 56 : Caractéristiques des classes issues de la CAH
(champ des inscrits à l'UPD – 2014-2018)**

	Classe 1	Classe 2	Classe 3	Ensemble
N	1184	611	1092	2887
Filles	75	71	57	67
Garçons	25	29	43	33
Total	100	100	100	100
Cad adm & com d'ent	53	7	11	27
Cad fct pub	1	2	11	5
Chef ent >10 sal	3	1	16	8
Classes moyennes	2	28	4	8
Classes populaires ou nr ou inactifs	2	26	1	7
Indépendants	2	19	3	6
Ing & cad tech d'ent	34	4	9	18
Prof lib	3	5	33	15
Prof scient,info,arts	1	7	12	7
Total	100	100	100	100
[0;12]	6	20	6	9
]12;14]	27	19	23	23
]14;16]	45	42	24	36
]16;20]	23	19	47	31
Total	100	100	100	100
1 Paris (Dpt)	19	15	22	19
2 Banlieue ouest	49	3	8	24
3 Autres banlieues	24	43	9	22
4 Métropo rég.	4	3	24	12
5 Grandes villes	3	6	29	13
6 Villes moyennes	2	8	7	5
7 Pt villes moy. Rural	0	22	1	5
Total	100	100	100	100

**Tableau 57 : Profil social et scolaire des élèves selon la localisation du lycée d'origine
(inscrits, 2014-2018, procédure Boléro UPD « classique » - sans étudiants EDC)**

	1 Paris (Dpt)	2 Banlieue ouest	3 Autres banlieues	4 Métropo rég.	5 Grandes villes	6 Villes moy.	7 Pt villes moy. Rural	Ensemble
Origine sociale								
Autres ou manquant ou inactifs	0	0	1	1	0	0	1	0
Classes moyennes	5	5	11	7	9	14	18	8
Classes moyennes supérieures	11	8	12	12	18	15	9	12
Classes populaires	5	4	9	3	6	9	9	6
Classes supérieures	73	80	59	70	62	54	50	68
Indépendants	6	3	7	7	5	7	14	6
Total	100	100	100	100	100	100	100	100
Notes								
[0;12]	12	10	9	5	7	7	11	9
]12; 14]	28	28	23	22	20	14	12	23
]14; 16]	38	35	38	34	31	38	45	36
]16; 20]	22	28	31	39	42	41	32	31
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Champ : étudiants inscrits par la voie Boléro « classique » (N = 3 168).

Origine sociale : Inscrits : $p_{\text{Khi}^2} = 0,000$; V de Cramér = 0,110.

Notes : Inscrits : $p_{\text{Khi}^2} = 0,000$; V de Cramér = 0,102.

Sources : données internes, UPD.

Une sélectivité sociale dès la candidature et une sursélection scolaire des admis

Le tableau suivant (tableau 58) présente les caractéristiques des candidats (primo entrants dans l'enseignement supérieur – ayant passé le baccalauréat en 2018³⁶), admis et inscrits par la voie Boléro (hors « Égalité des chances »). Ce tableau permet tout d'abord de constater que la surreprésentation des catégories supérieures est manifeste dès la phase de candidatures : en effet, 59% des étudiants qui candidatent à l'UPD sont issus des classes supérieures et 11% sont issus des classes moyennes supérieures, alors que les parts d'étudiants de 1^{ère} année en filière SHS à l'université issus de classes supérieures (resp. moyennes supérieures) en 2015 était de 22% (resp. 10%) hors Île-de-France et 35% (resp. 11%) en Île-de-France. Ce sont en majorité des étudiants issus de lycées situés dans Paris ou la banlieue Ouest (45%), ou du reste de l'Île-de-France (17%). Un peu plus d'un étudiant sur cinq (23%) est issu des autres départements et 14% viennent d'un lycée français à l'étranger. Les bons élèves sont également surreprésentés parmi les candidats à Dauphine, puisque 82% d'entre eux ont eu une mention bien ou très bien au baccalauréat. Ce pourcentage est particulièrement élevé lorsqu'on le compare à la proportion de mentions bien ou très bien parmi les inscrits (primo entrants dans l'enseignement supérieur) en première année à l'Université en SHS. Parmi ces derniers, 23% des étudiants hors Île-de-France ont eu une mention bien ou très bien au baccalauréat en 2015 (dont 7% de mentions très bien) et 32% des étudiants en Île-de-France (dont 14% de mentions très bien). A l'image de leur surreprésentation dans l'enseignement supérieur, les filles sont également plus nombreuses parmi les candidats, mais un peu moins que dans les autres filières de SHS (65% en première année de SHS hors et en Île-de-France en 2015).

La phase de l'admission ne fait que renforcer cette sélectivité scolaire, alors que la sélectivité territoriale semble légèrement s'infléchir : à l'issue de Boléro, 99% des admis ont une mention bien ou très bien au baccalauréat, dont 87% ont une mention bien. En revanche, la part des catégories supérieures se réduit légèrement, passant de 59% parmi les candidats à 57% parmi les admis, tandis que la part des catégories moyennes supérieures augmente, passant de 11% parmi les candidats à 14% parmi les admis. Cela peut s'expliquer par une meilleure réussite scolaire des enfants de catégories moyennes supérieures. Les filles sont également plus représentées après la phase d'admission, puisque leur proportion passe de 59% parmi les candidats à 64% parmi les admis. C'est surtout au niveau territorial que la distorsion de profil est la plus importante entre les candidats et les admis : en particulier, les étudiants issus d'un lycée hors Île-de-France sont plus nombreux parmi les admis (32%) que parmi les candidats (23%), tandis que le poids prépondérant de Paris parmi les candidatures s'amenuise, passant de 22% parmi les candidats à 18% parmi les admis.

36 Ce choix permet de s'assurer une certaine homogénéité du vivier étudié. Il est également lié aux questions de faisabilité de l'appariement (détails disponibles sur demande aux auteurs), puisque la base principale utilisée pour récupérer les informations sociodémographiques sur les candidats est la base des notes du baccalauréat 2018.

**Tableau 58 : Profil social des candidats, admis et inscrits à l'UPD
(1ère année, primo inscrits, procédure Boléro sans EDC, 2018)**

	Procédure Boléro 2018 (primo inscrits)						
	Candidats		Admis		Inscrits		
	Effectifs	% sans NR	Effectifs	% sans NR	Effectifs	% sans NR	Taux de retour (inscrits / admis)
Sexe (DEPP)							
Filles	3056	59%	720	64%	301	66%	42%
Garçons	2155	41%	398	36%	153	34%	38%
Manquant	207		33		15		
Origine sociale (DEPP)							
Cl sup	3053	59%	642	57%	232	51%	36%
Cl moy sup	565	11%	157	14%	67	15%	43%
Cl moy	376	7%	83	7%	46	10%	55%
Cl pop	588	11%	125	11%	58	13%	46%
Art, comm, agr	297	6%	57	5%	30	7%	53%
Manquant ou inactif	332	6%	54	5%	21	5%	39%
Manquant non appariés	207		33		15		
Lycée d'origine (UPD)							
Paris + banlieue ouest	2445	45%	470	41%	174	37%	37%
- Paris	1211	22%	207	18%	67	14%	32%
- Banlieue ouest	1234	23%	263	23%	107	23%	41%
Autres banlieues	933	17%	179	16%	89	19%	50%
Autres régions	1221	23%	363	32%	159	34%	44%
DOM TOM	53	1%	17	1%	8	2%	47%
Étranger	754	14%	122	11%	39	8%	32%
Manquant ou indéterminé	12		0		0		
Mention bac (DEPP)							
[0; 12]	207	4%	3	0%	3	1%	-
]12; 14]	724	14%	11	1%	6	1%	-
]14; 16]	1754	34%	136	12%	83	18%	61%
]16; 20]	2526	48%	968	87%	362	80%	37%
Manquant (non apparié)	207		33		15		
Série bac							
Bac ES	2805	52%	472	41%	198	42%	42%
Bac L	0	0%	0	0%	0	0%	0%
Bac S/SI	2613	48%	679	59%	271	58%	40%

* Nous distinguons d'une part Paris et la banlieue ouest (Hauts-de-Seine et Yvelines) qui correspondent aux espaces urbains plus favorisés, et d'autre part les « autres banlieues » plus mixtes et populaires de la région parisienne (Val-de-Marne, Seine-Saint-Denis, Val d'Oise, Essonne, Seine-et-Marne). La modalité « Autres régions » regroupent l'ensemble des autres départements de la métropole.

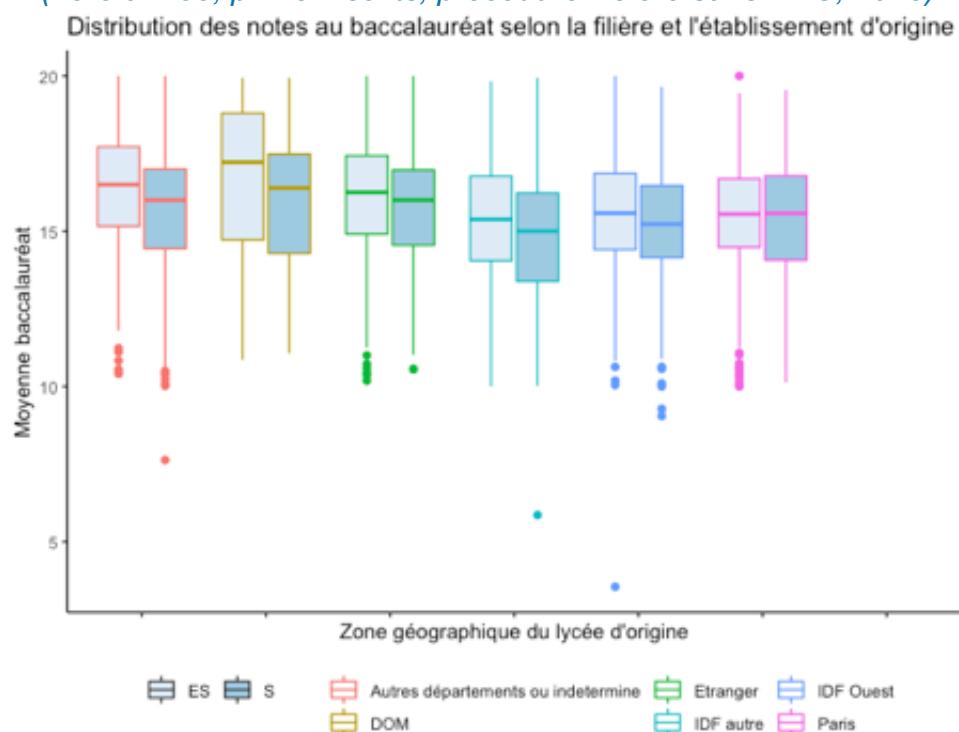
Sources : Bases internes UPD appariées avec données de la DEPP.

Les différences entre le profil des admis et celui des inscrits, enfin, n'est plus lié à la procédure institutionnelle de sélection (Boléro) mais reflète davantage les choix des étudiants, dont une part non négligeable (environ 40% chaque année), bien qu'admis à Dauphine, ne s'y inscrit pas. Entre l'admission et l'inscription, la part des étudiants issus des classes supérieures se réduit (passant de 57% à 51%), tandis que la part des enfants issus des classes moyennes (+3 points), des classes populaires (+2 points) et des indépendants (+2 points) augmente. Une reconfiguration des origines territoriales est également perceptible, avec une moindre fréquence d'étudiants parisiens parmi les inscrits (14% contre 18% parmi les admis) et un taux de retour plus élevé parmi les étudiants issus de lycées hors Île-de-France ou dans les départements franciliens autres que le 78 ou le 92. Les meilleurs élèves, ceux qui ont obtenu une mention très bien au baccalauréat, ont également une propension plus faible à s'inscrire à Dauphine lorsqu'ils sont admis que les élèves ayant obtenu la

mention bien. L'UPD apparaît donc comme une université où les candidatures sont prisées par les catégories très favorisées, mais qui, pour les plus favorisées et les meilleures scolairement, n'apparaît que comme un second choix dans le champ de l'enseignement supérieur. La part des S et des ES n'est en revanche que très peu modifiée entre la phase d'admission et la phase d'inscription.

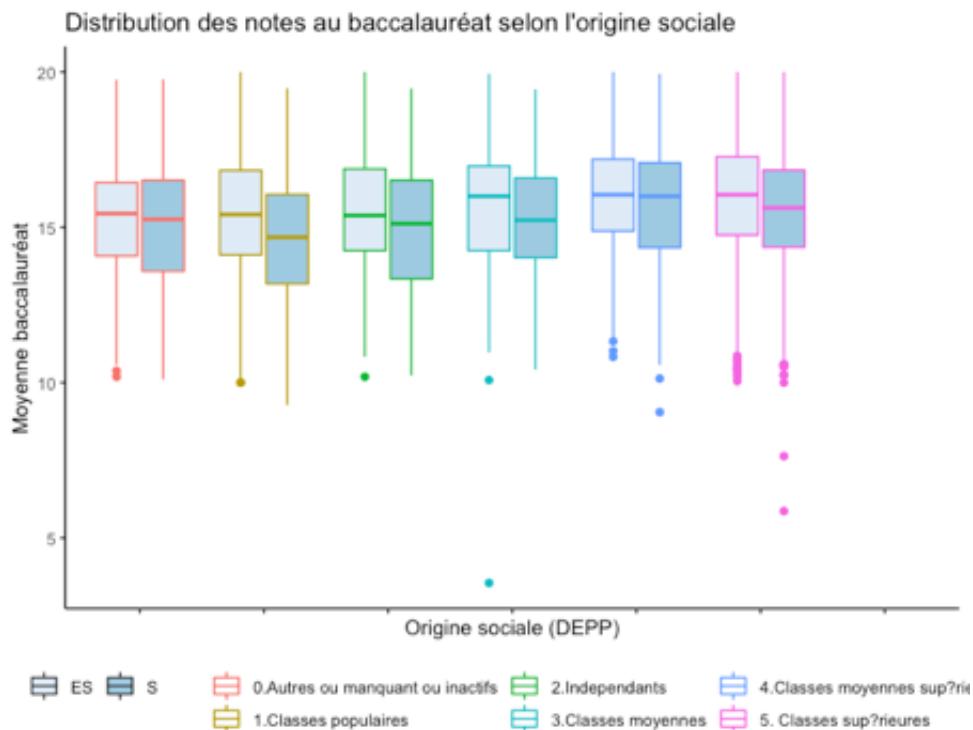
Une analyse croisée de l'origine géographique des candidats avec leur niveau scolaire (mesurée par la note au baccalauréat en distinguant la filière S de la filière ES) montre une légère sur-sélection scolaire des candidats en provenance des lycées hors Île-de-France, particulièrement des DOM et, dans une moindre mesure, des autres départements ou de l'étranger (figure 38). La sur-sélection scolaire est également manifeste parmi les étudiants de ES, qui candidatent à Dauphine avec des notes plus élevées que leurs camarades de S, sauf à Paris, où le profil des notes entre les candidats issus de la filière S et de la filière ES sont sensiblement les mêmes.

Figure 38 : Distribution des notes au baccalauréat selon la filière du baccalauréat et la zone d'implantation de l'établissement d'origine des candidats (1ère année, primo inscrits, procédure Boléro sans EDC, 2018)



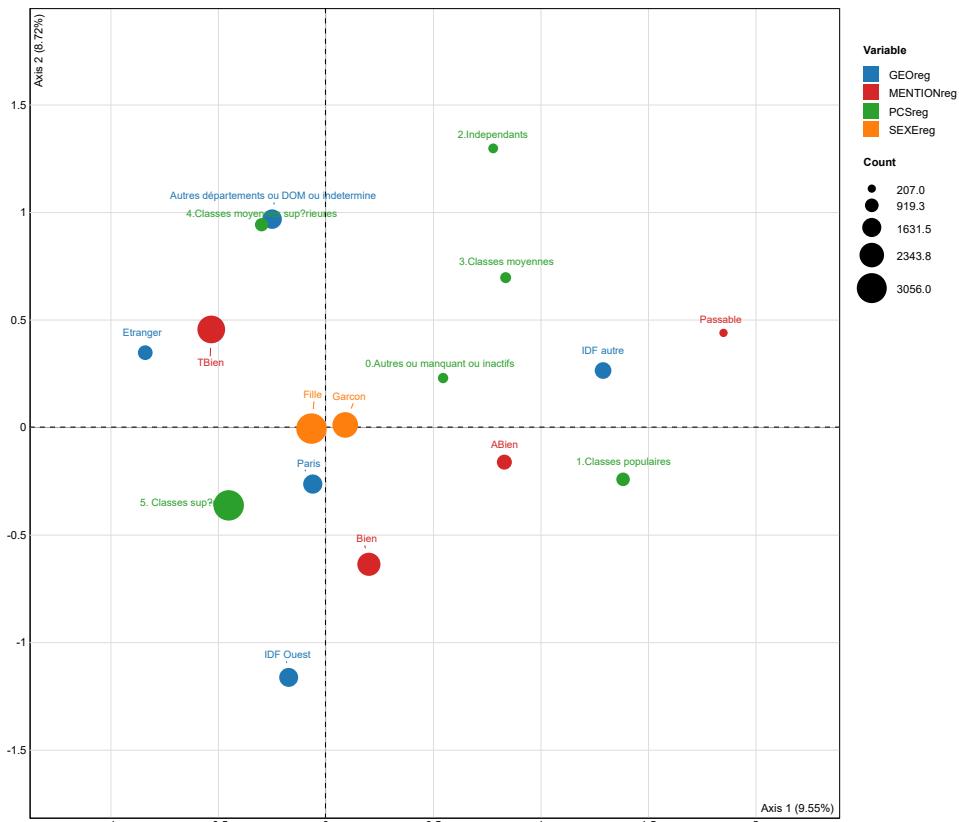
La même analyse réalisée en fonction des origines sociales (figure 39 ci-après) montre que les plus favorisés des étudiants candidatent avec des notes un peu plus élevées que leurs camarades aux profils plus populaires. Ce graphique montre toutefois que les notes sont très proches entre les candidats dont les parents appartiennent aux classes moyennes, moyennes supérieures et supérieures quand ils sont issus de la filière ES. Toutefois, lorsqu'ils sont issus de la filière S, les notes des candidats issus de familles de classes supérieures sont inférieures à ceux de leurs camarades issus des classes moyennes supérieures (mais restent supérieures aux notes des candidats issus des classes moyennes).

Figure 39 : Distribution des notes au baccalauréat selon la filière du baccalauréat et l'origine sociale des candidats (1ère année, primo inscrits, procédure Boléro sans EDC, 2018)



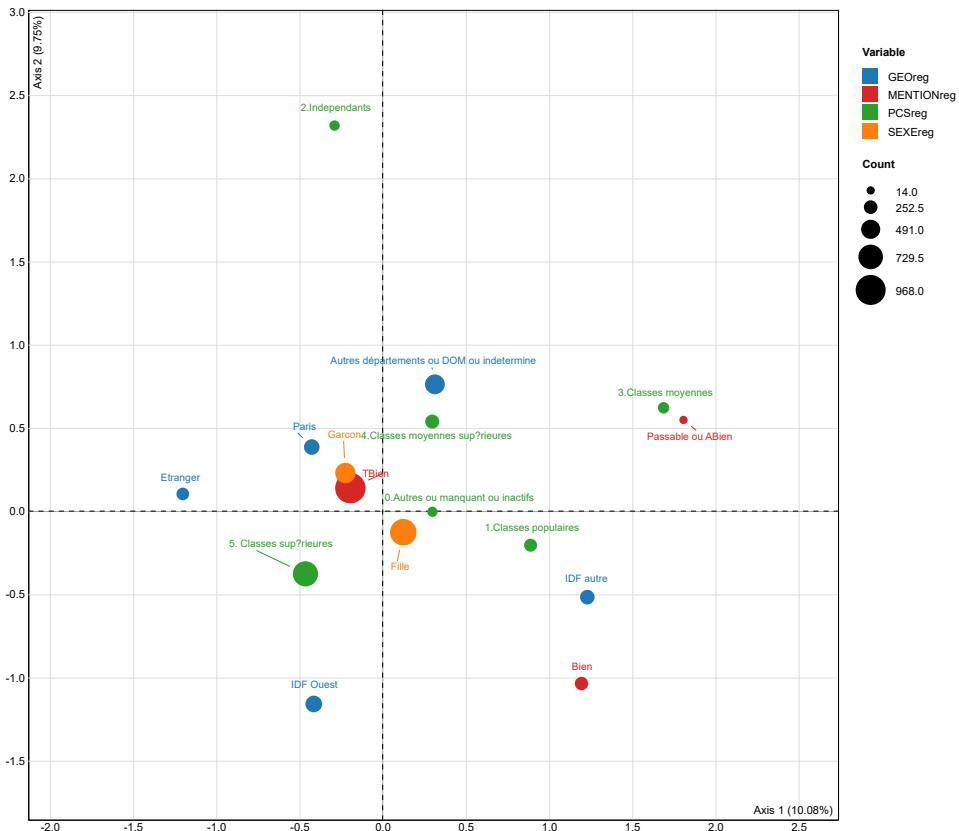
L'analyse des correspondances multiples réalisée sur les candidats et présentée ci-après montre la manière dont les différents profils sociodémographiques s'agencent dans l'espace social des candidats : les étudiants ayant obtenu la mention « très bien » au baccalauréat sont ainsi plus nombreux parmi les candidats issus des classes moyennes supérieures et dont les établissements sont situés hors Île-de-France (autres départements ou étranger). Avec un niveau un peu moins élevé (mention « bien » au baccalauréat), se retrouvent les étudiants issus des classes supérieures et plus fréquemment issus de lycées implantés à Paris ou dans l'Ouest de l'Île-de-France (en bas du graphique). Enfin, les profils scolaires les plus fragiles se retrouvent parmi les classes populaires et dans le reste de l'Île-de-France.

*Figure 40 : Premier plan factoriel ACM sur les candidats
(1ère année, primo inscrits, procédure Boléro sans EDC, 2018)*



La même ACM réalisée sur les admis est présentée dans le graphique ci-après. Elle montre un déplacement du profil des étudiants parisiens, dont seuls les meilleurs scolairement sont conservés, puisque le point « Paris » s'est déplacé à proximité des mentions « très bien ».

*Figure 41 : Premier plan factoriel ACM sur les admis
(1ère année, primo inscrits, procédure Boléro sans EDC, 2018)*



Afin de démêler les effets des différentes variables, nous avons réalisé des modèles de régressions logistiques pour expliquer le fait d'être admis (parmi les candidats) puis le fait de s'inscrire (parmi les admis). Les résultats sont présentés dans le tableau 59.

Le modèle 2 confirme l'importance du critère scolaire pour l'admission à l'université : toutes choses égales par ailleurs, le fait d'avoir une mention bien au lieu de très bien divise en effet par dix les chances d'être admis à l'UPD plutôt que de ne pas l'être. L'introduction du niveau scolaire ne fait toutefois pas disparaître d'autres biais : toutes choses égales par ailleurs, les étudiants issus de la filière S ont plus de chances d'être admis à l'UPD. Également, les filles et les étudiants issus des classes moyennes supérieures ont plus de chances que les étudiants issus des classes supérieures d'être admis toutes choses égales par ailleurs. Ceci pourrait s'expliquer par des notes de contrôle continu plus élevées de ces étudiants au profil traditionnellement plus « scolaire ». Les étudiants issus des classes populaires ont également plus de chances, à autres caractéristiques comparables – notamment la mention au baccalauréat –, d'être admis à l'UPD. Ce résultat peut s'expliquer par une éventuelle sous-évaluation de la surnotation de ces élèves par l'algorithme Boléro : à mention (ou note³⁷) de baccalauréat comparable, les probabilités d'entrée seraient supérieures pour ces élèves en raison de notes au contrôle continu plus élevées (même en tenant compte de la différence des barres d'admission), sans doute en raison des pratiques de notation de leur établissement. La sous-évaluation de la surnotation dans certains établissements pourrait également expliquer l'effet territorial qui se maintient dans le modèle 2, toutes choses égales par ailleurs : comparés aux étudiants parisiens, les étudiants issus de lycées d'Île-de-France (hors Paris) et des autres régions françaises ont plus de chances d'être admis, tandis que les étudiants issus des lycées français de l'étranger sont plutôt désavantagés.

Les modèles 3 et 4 permettent de modéliser la probabilité de s'inscrire à l'UPD, sachant l'admission confirmée. Le modèle 4 montre des effets inverses du critère scolaire sur les choix des étudiants, en comparaison de l'admission : toutes choses égales par ailleurs, les étudiants ayant eu une mention bien ou passable (ou pas de mention) ont une probabilité supérieure de confirmer leur inscription, comparés aux étudiants ayant eu la mention très bien. Les étudiants dont les parents appartiennent aux classes moyennes ou aux indépendants ont également une probabilité plus importante de s'inscrire, une fois admis, que les enfants des catégories supérieures – sans doute en raison de filières alternatives d'inscription pour ces étudiants (cf tableau 63 *infra*). Enfin, les étudiants parisiens ont une probabilité moindre de confirmer leur admission par une inscription que les étudiants issus d'établissement franciliens (hors Paris) ou d'autres départements. Un même modèle réalisé sans les établissements français à l'étranger confirme ces résultats.

37. Les mêmes effets s'observent quand on introduit les notes de baccalauréat au lieu des mentions dans les modèles.

Tableau 59 : Admission (resp. inscriptions) à l'Université Paris Dauphine parmi les candidats (resp. les admis) - procédure Boléro sans élèves EDC, 2018).

Odds ratios estimés / régression logistique (Classes supérieures non détaillées)

	Variable dépendante			
	ADMIS		INSCRITS	
	(1)	(2)	(3)	(4)
Filles	réf	réf	réf	réf
Garçons	0,663***	0,707***	0,883	0,892
<i>Classes supérieures</i>	réf	réf	réf	réf
Autres ou manquant ou inactifs	0,728**	0,907	1,146	1,050
Classes populaires	1,046	1,578***	1,461*	1,350
Indépendants	0,877	1,220	2,092***	2,102***
Classes moyennes	1,045	1,256	2,044***	1,992***
Classes moyennes supérieures	1,473***	1,533***	1,315	1,290
<i>Paris</i>	réf	réf	réf	réf
Autres départements ou indéterminé	2,175***	1,952***	1,557**	1,536**
DOM	2,307***	1,984*	1,387	1,489
Étranger	0,961	0,768*	0,984	1,005
IDF autre	1,199	1,413***	1,996***	1,817***
IDF Ouest	1,341***	1,563***	1,602**	1,519**
<i>Filière ES</i>	réf	réf	réf	réf
Filière S	1,851***	2,702***	0,979	0,853
<i>Mention Très Bien</i>	réf	réf	réf	réf
Mention Bien		0,118***		2,627***
Mention Passable ou Assez bien		0,019***		2,744*
Constante	0,167***	0,293***	0,420***	0,415***
Observations	5,211	5,211	1,118	1,118
Log Likelihood	-2611,109	-2109,454	-737,682	-724,038
Akaike Inf. Crit.	5248,218	4248,908	1501,365	1478,076

*p<0.1; **p<0.05; ***p<0.01

Tableau 60 : Admission (resp. inscriptions) à l'Université Paris Dauphine parmi les candidats

(resp. les admis) - procédure Boléro sans élèves EDC ni LFE, 2018).

Odds ratios estimés / régression logistique (Classes supérieures non détaillées)

	Variable dépendante				
	ADMIS		INSCRITS		
	(1)	(2)	(3)	(4)	
Femme	réf.	réf.	réf.	réf.	
Homme	0,631***	0,677***	0,831	0,833	
Classes supérieures	réf.	réf.	réf.	réf.	
Autres ou manquant ou inactifs	0,706**	0,915	1,123	1,036	
Classes populaires	0,994	1,534***	1,365	1,241	
Independants	0,878	1,210	1,991**	1,991**	
Classes moyennes	1,029	1,235	2,005***	1,951***	
Classes moyennes supérieures	1,508***	1,570***	1,336	1,319	
Paris	réf.	réf.	réf.	réf.	
Banlieue ouest	1,331***	1,576***	1,622**	1,532**	
Autres banlieues	1,208	1,446***	2,059***	1,853***	
Métropo rég.	1,801***	1,451***	1,354	1,321	
Grandes villes	2,012***	1,978***	1,603**	1,562*	
Villes moyennes	3,408***	3,724***	1,417	1,425	
Pt villes moy. Rural	3,178***	3,300***	2,239***	2,388***	
Filière ES	réf.	réf.	réf.	réf.	
Filière S	1,920***	2,924***	1,041	0,896	
Mention TBien		réf.		réf.	
Bien		0,116***		2,887***	
Passable ou ABien		0,019***		2,900*	
Constante	0,169***	0,286***	0,415***	0,410***	
Observations	4,486	4,486	1,001	1,001	
Log Likelihood	-2,283,687	-1,826,197	-664,918	-649,842	
Akaike Inf. Crit.	4,595,374	3,684,395	1,357,837	1,331,683	

*p<0.1; **p<0.05; ***p<0.01

L'université Dauphine... ou sinon ? Orientations alternatives des candidats à l'UPD

L'appariement des bases de l'UPD avec les bases de la DEPP sur les inscriptions en CPGE à la rentrée 2018 et du SIES sur les inscriptions à l'université ou en écoles de commerce permet de repérer les orientations alternatives des candidats (non-inscrits) à l'UPD - qu'ils y soient admis ou non, et de mieux comprendre ce qui se passe entre la phase d'admission et la phase d'inscription. Ces informations, en permettant de mieux caractériser le vivier de candidats à l'UPD, renseignent ainsi sur le positionnement de l'UPD dans le champ de l'enseignement supérieur. Lorsqu'ils sont admis à Dauphine et dans une autre institution, comment les étudiants font-ils leur choix ? A l'issue de la procédure d'appariement³⁸, il est possible de récupérer les orientations de 3 551 candidats parmi les 4 700 dont il avait été possible de récupérer un identifiant suite à l'appariement avec les bases sur les notes du baccalauréat, moins 467 inscrits soit 4 233 candidats. Les résultats des appariements sont présentés dans le tableau suivant (pour 682 candidats non-inscrits à l'UPD, il n'a pas été possible de les retrouver dans les bases SISE ce qui peut être lié à une orientation dans un établissement privé).

38. Les modalités de l'appariement sont disponibles sur demande aux auteurs.

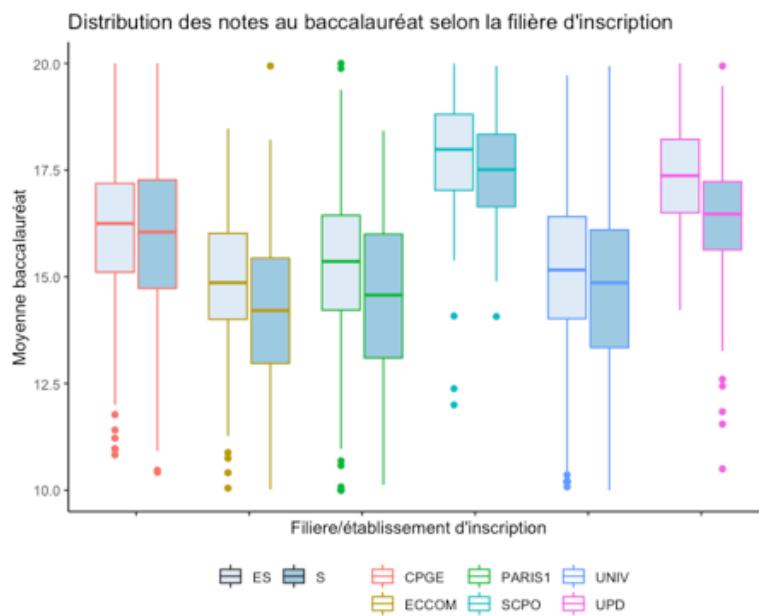
Ce tableau donne des pistes pour comprendre notamment où s'orientent en priorité les admis à Dauphine, ceux qui choisissent, en dépit de leur admission, de ne pas s'inscrire à l'UPD. Sciences Po et les classes préparatoires aux grandes école filière EC apparaissent ainsi comme deux voies plus attractives que l'UPD, dans la mesure où elles attirent une part non négligeable des admis : respectivement 256 étudiants et 111 étudiants, soit 48% et 21% des admis (non-inscrits à l'UPD) pour lesquels une orientation alternative a pu être récupérée, ont choisi de s'orienter en CPGE ou à l'IEP de Paris même s'ils étaient admis à l'UPD. Pour ces étudiants, la candidature à l'UPD apparaît davantage comme un plan B. Parmi les non admis, les CPGE (en particulier la filière EC), les autres universités – notamment l'université Paris 1 – et les écoles de commerce apparaissent comme une alternative fréquemment choisie par les étudiants, de même que la filière MIDO à l'université Dauphine.

Tableau 61 : Inscriptions dans l'enseignement supérieur des candidats à l'UPD non-inscrits (procédure Boléro sans élèves EDC, 2018)

Répartition des étudiants non-inscrits à l'UPD	Parmi les non admis	Parmi les admis	Total	Part parmi admis
CPGE EC	811	256	1 067	48%
CPGE Scientifique	93	29	122	5%
CPGE Littéraire	48	22	70	4%
Autre (STS, comptabilité...)	40	2	42	0%
CPES	3	18	21	3%
École commerce	273	12	285	2%
IEP Paris	47	111	158	21%
Paris 1	443	23	466	4%
Sorbonne université	57	21	78	4%
UPD Mido	154	1	155	0%
Autre université Paris	357	10	367	2%
Autre université IDF Ouest (hors Paris)	191	5	196	1%
Autre université IDF reste (hors Paris)	239	7	246	1%
Autre université hors IDF	301	37	338	7%
Appariés sans doublons	3 020	531	3 551	
Non appariés	616	66	682	

Le graphique suivant montre les variations du profil scolaire selon l'établissement ou la filière d'inscription des candidats. Les étudiants ayant les moyennes les plus élevées s'orientent à Sciences Po, tandis que ce sont les étudiants au profil scolaire le moins favorisé qui s'orientent en école de commerce (post baccalauréat) ou dans les universités hors Paris 1.

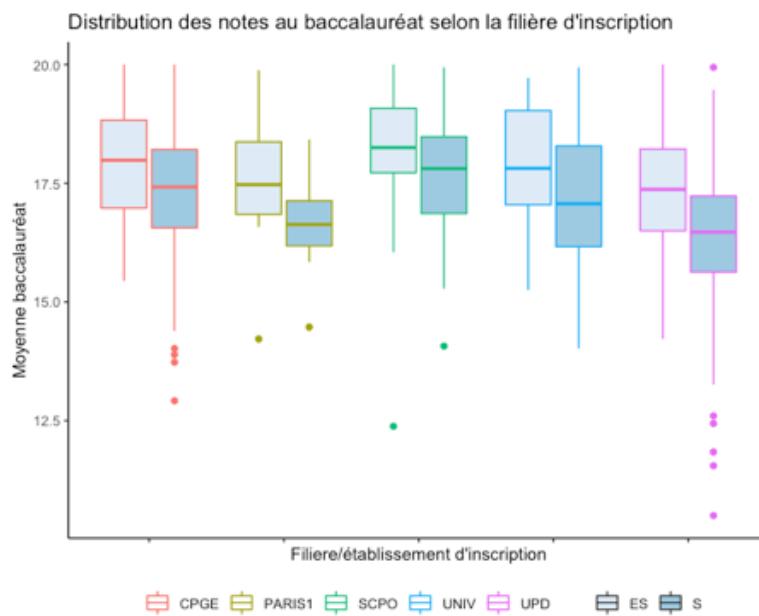
Figure 42 : Distribution des notes au baccalauréat selon la filière d'inscription dans l'enseignement supérieur (procédure Boléro sans élèves EDC, primo entrants, 2018)



Source : données internes, appariement SISE et OCEAN

Le même graphique réalisé uniquement sur les admis révèle des stratégies de choix différentes selon le profil scolaire : les meilleurs élèves parmi les admis préfèrent s'orienter à Sciences Po ou en CPGE plutôt que de venir à Dauphine, voire s'inscrire dans d'autres filières universitaires (peut être des doubles licences, mais il n'est pas possible de le savoir avec les données dont nous disposons).

Figure 43 : Distribution des notes au baccalauréat selon la filière d'inscription dans l'enseignement supérieur uniquement pour les admis à l'UPD (procédure Boléro sans élèves EDC, primo entrants, 2018)



Source : données internes, appariement SISE et OCEAN

Pour mieux cerner le profil des candidats s'inscrivant à l'UPD comparés aux autres inscriptions possibles, puis le profil des étudiants admis ayant fait le choix de ne pas aller à l'UPD comparé à ceux qui s'y sont inscrits, nous avons réalisé deux modèles successifs de régression logistique multinomiale : le premier porte sur les filières (ou établissements) d'inscription des candidats à l'UPD en 2018. Pour le modèle, nous avons choisi de définir la filière d'orientation ainsi :

- UPD pour les étudiants inscrits à Dauphine
- CPGE pour les étudiants apparaissant dans la base bpbac et inscrits dans une des filières de CPGE (en priorité par rapport aux doublons possibles dans d'autres institutions)
- ECOM : pour les étudiants inscrits en école de commerce
- UNIV : pour les étudiants inscrits dans une université en inscription principale (dont MIDO)
- SCPO pour les étudiants candidats à Scpo
- P1 pour les étudiants inscrits à Paris 1
- MANQUANT : valeurs manquantes ou inscription signalée comme non principale

Ce modèle (tableau 62) montre que, toutes choses égales par ailleurs, les étudiants s'orientent plus fréquemment que les étudiantes à Sciences Po ou en CPGE qu'à l'université (hors Paris 1). Le fait de s'orienter en école de commerce est moins souvent le fait des classes populaires ou des classes moyennes que des classes supérieures, de même que le fait de s'inscrire en CPGE. L'origine géographique des candidats influe aussi, toutes choses égales par ailleurs, sur leur filière d'inscription : par rapport aux étudiants issus de lycées parisiens, ceux qui viennent de l'étranger ou de l'Ouest de l'Île-de-France ont une probabilité plus importante d'aller en école de commerce qu'à l'Université. En revanche, venir d'un lycée de l'ouest francilien diminue la probabilité d'aller à Sciences Po ou à Paris 1 par rapport aux élèves issus de lycées parisiens. Les élèves issus d'autres départements ont également moins de chances que les élèves parisiens, toutes choses égales par ailleurs, de s'orienter en CPGE ou à Paris 1 plutôt qu'à l'Université. Plus la mention au baccalauréat est élevée, plus les élèves vont avoir tendance à s'inscrire à Sciences Po ou en CPGE, et plus elle est basse, et plus les élèves vont avoir tendance à s'inscrire en école de commerce. Le fait d'être admis à l'UPD n'empêche pas les candidats de s'inscrire plutôt à Sciences Po ou plutôt en CPGE, toutes choses égales par ailleurs. Enfin, le fait de venir de la filière S plutôt que de la filière ES augmente la probabilité de s'inscrire en CPGE plutôt qu'à l'université.

Le modèle présenté dans le tableau suivant (tableau 63) présente le modèle de régression réalisé uniquement sur les admis à l'UPD. Il confirme une orientation plus fréquente à Sciences Po qu'à Dauphine parmi les garçons, à caractéristiques comparables. Il confirme également la préférence pour la CPGE pour les candidats issus de la filière S issus des classes supérieures. On constate enfin une moindre orientation en CPGE ou à Sciences Po parmi les élèves issus de lycées non parisiens : à caractéristiques comparables, les élèves issus d'établissements situés dans l'ouest de l'Île-de-France ont ainsi une probabilité plus importante, toutes choses égales par ailleurs, à s'inscrire à l'UPD quand ils sont admis par rapport aux élèves parisiens. C'est également le cas des élèves en provenance d'autres départements ou du reste de l'Île-de-France.

Tableau 62 : Modèle de régression logistique multinomiale sur la filière d'inscription (candidats non inscrits à l'UPD, procédure Boléro sans élèves EDC, primo inscrits 2018). Odds ratios estimés

	Variable dépendante (réf = UNIV):					
	AUTRE (1)	CPGE (2)	ECCOM (3)	MANQUANT (4)	PARIS 1 (5)	SCPO (6)
Femme	réf	réf	réf	réf	réf	réf
Homme	1,347	1,215**	0,960	1,070	1,101	1,995***
Classes supérieures	réf	réf	réf	réf	réf	réf
Autres ou manquant ou inactifs	0,0001	0,951	0,838	0,558***	1,246	0,885
Classes populaires	3,117*	0,780*	0,330***	0,513***	1,547***	0,707
Indépendants	0,0004	1,061	0,626	0,760	1,432	0,350*
Classes moyennes	2,989	0,737*	0,497**	0,700**	1,031	0,716
Classes moyennes supérieures	3,796**	0,989	0,798	0,709**	0,977	1,359
Paris	réf	réf	réf	réf	réf	réf
Autres départements ou indéterminé	1,873	0,594***	1,237	0,490***	0,478***	0,691
DOM	67,672***	0,561	3,823**	1,201	1,596	0,442
Etranger	0,056	0,145*	7,278***	5,294***	1,644	0,892
IDF autre	4,421	0,692***	0,738	0,644***	0,863	0,536**
IDF Ouest	5,571	0,965	1,626***	0,883	0,402***	0,531**
Filière ES	réf	réf	réf	réf	réf	réf
Filière S	0,246**	1,512***	0,994	1,120	0,865	0,732
Mention Très Bien	réf	réf	réf	réf	réf	réf
Mention Bien	0,378	0,603***	1,819***	0,728***	1,019	0,156***
Mention Passable ou ABien	0,010	0,265***	2,106***	0,530***	0,833	0,063***
Non admis UPD	réf	réf	réf	réf	réf	réf
Admis UPD	38,043***	3,387***	0,943	1,260	0,848	17,945***
Constante	0,001***	1,303**	0,142***	1,341**	0,471***	0,115***
Akaike Inf. Crit.	13333,910	13333,910	13333,910	13333,910	13333,910	13333,910

*: p<0.1; **p<0.05; ***p<0.01

**Tableau 63 : Modèle de régression logistique multinomiale sur la filière d'inscription (candidats admis à l'UPD, procédure Boléro sans élèves EDC, primo inscrits 2018).
Odds ratios estimés**

	Variable dépendante (réf = UNIV):			
	Autre (dt ec de commerce) (1)	CPGE (2)	SCPO (3)	Univ (dt Paris 1) (4)
Femme	réf	réf	réf	réf
Homme	1,062	0,992	1,868***	0,963
Classes supérieures	réf	réf	réf	réf
Autres ou manquant ou inactifs	2,081	0,631	1,056	1,170
Classes populaires	2,125	0,629**	0,895	0,990
Indépendants	0,000***	0,753	0,336*	0,392
Classes moyennes	2,424	0,364***	0,357**	0,509
Classes moyennes supérieures	2,696*	0,617**	1,163	0,660
Paris	réf	réf	réf	réf
Autres départements ou indéterminé	1,389	0,591***	0,868	1,343
DOM	5,354	0,258*	0,473	0,741
Etranger	0,00005	0,137*	0,00000***	0,00000***
IDF autre	1,387	0,501***	0,600	0,900
IDF Ouest	1,367	0,687*	0,439**	0,662
Filière ES	réf	réf	réf	réf
Filière S	0,416**	1,770***	0,693*	1,104
Mention Très Bien	réf	réf	réf	réf
Mention Bien	0,347	0,272***	0,181***	0,560*
Mention Passable ou ABien	0,00000***	0,201**	0,251	0,00000***
Constante	0,038***	0,893	0,324***	0,216***
Akaike Inf. Crit.	2858,569	2858,569	2858,569	2858,569

*p<0.1; **p<0.05; ***p<0.01

Le programme « Égalité des chances »

Un programme plus jeune et aux effectifs plus modestes que le CEP

Le programme « Égalité des chances » mis en place à Dauphine est un programme plus jeune que le CEP de Sciences Po. Alors que ce dernier a été mis en place en 2001, le programme « Égalité des chances » fête tout juste ses dix ans (il a été créé en 2009). C'est également un programme plus circonscrit que celui de Sciences Po, dans la mesure où seuls 27 établissements font partie du programme en 2017 (35 en 2019) contre plus de 100 établissements pour Sciences Po. Également, le nombre d'étudiants admis est plus réduit, en effectifs comme en proportion : alors que les élèves entrés par le CEP représentent plus de 10% des effectifs d'admis à Sciences Po, ils représentent autour de 6% des effectifs d'inscrits à l'UPD.

Par ailleurs, la procédure d'admission se révèle moins « spécifique » à Dauphine par rapport à la voie générale que représente Boléro. En effet, les élèves issus des établissements partenaires candidatent sur la même plateforme que les autres étudiants et bénéficient – notamment ceux qui ne passent pas la barre d'embrée – d'une attention spécifique au moment de l'admission par une commission ad hoc.

Des étudiants au profil moins favorisé que les étudiants passés par Boléro et issus exclusivement d'établissements d'Île-de-France (hors Paris)

Les étudiants ayant intégré l'Université Paris Dauphine par le programme « Égalité des chances » entre 2014 et 2018 sont issus, pour un tiers d'entre eux, des classes supérieures (31%), tandis que 20 % sont issus des classes moyennes et 29% des classes populaires. Ils présentent ainsi des profils plus favorisés que les étudiants du programme CEP à Sciences Po (une comparaison plus systématique sera proposée dans la partie suivante). Les élèves de ce programme sont exclusivement franciliens, avec une légère surreprésentation des élèves issus des lycées hors Yvelines ou Hauts-de-Seine (57% contre 43%). Ils présentent des résultats aux épreuves anticipées de français dans l'ensemble inférieurs à ceux des élèves de la voie « classique », avec 11% d'élèves ayant eu entre 16 et 20 de moyenne contre 40% pour la voie classique.

Tableau 64 : Caractéristiques des élèves du programme EDC – UPD 2014-2018

	Inscrits U Dauphine (données internes) – EDC					
	2014	2015*	2016	2017	2018	% sur total 2014-2018
N (DEGEAD)	44	48	46	48	42	
Sexe						
Féminin	28	39	32	31	27	
Masculin	16	9	14	17	15	
Origine sociale						
Cl sup	19	13	20	21	12	31%
Dont cl moy sup	(3)	(5)	(4)	(7)	(1)	(7%)
Cl moy	6	9	26	8	6	20%
Cl pop	13	18	14	14	20	29%
Art, comm, agr	4	2	18	3	3	11%
Manquant ou autre	2	1	2	2	1	3%
Lycée d'origine						
Paris	0	0	0	0	0	0%
Banlieue ouest	20	21	23	18	16	43%
Autres banlieues	24	27	22	30	26	57%
Autres régions	0	0	0	0	0	0%
DOM TOM	0	0	0	0	0	0%
Étranger	0	0	0	0	0	0%
Notes						
[0; 12]	16	15	10	10	5	25%
]12; 14]	17	18	11	17	18	36%
]14; 16]	8	9	17	18	12	28%
]16; 20]	3	6	7	3	7	11%
Série bac						
Bac ES	26	27	27	27	27	59%
Bac L	0	0	0	0	0	0%
Bac S	18	21	18	21	15	41%

*Pour l'année 2015 : données individuelles inférées à partir des données établissements

Sources : Données internes, UPD.

Un programme à deux vitesses

Une ACM réalisée sur les inscrits EDC (figure 44 ci-dessous) permet de distinguer une population issue d'établissements de l'ouest de l'Île-de-France (surreprésentés à gauche du graphique), majoritairement issus de milieux favorisés (classes supérieures ou moyennes supérieures) des inscrits issus d'établissements situés dans le reste de l'Île-de-France (surreprésentés à droite du graphique) et aux profils plus populaires. L'axe 2 est davantage porté par le niveau scolaire, avec des

notes plus élevées en haut du graphique, surreprésentées parmi les filles et les classes moyennes supérieures, et des notes moins élevées en bas (plus fréquemment des garçons issus des classes moyennes). Une CAH réalisée à la suite sur l'ensemble des inscrits par la voie EDC fait clairement apparaître deux catégories d'inscrits :

- Une première classe ($N = 111$) en noir sur la figure 45 regroupe des élèves plus favorisés, issus des classes moyennes supérieures ou supérieures, et dont les résultats aux épreuves anticipées de français sont en moyenne supérieures à celles de leurs camarades passés par le même programme. Ce sont en grande majorité (pour 84% d'entre eux) des élèves issus des établissements de l'ouest de l'Île-de-France et un peu plus fréquemment des garçons (36% contre 31% dans l'ensemble).
- La deuxième classe ($N = 116$), occupant la partie droite du graphique (en rouge, figure 45) est constitué d'étudiants provenant des établissements du reste de l'Île-de-France (pour 96% d'entre eux) et issus en majorité des classes populaires (57% contre 34% parmi les élèves du programme) et présente des résultats scolaires légèrement inférieurs (36% de notes comprises entre 0 et 12 aux épreuves anticipées de français contre 25% dans l'ensemble des élèves du programme). Les filles sont surreprésentées dans cette catégorie (73% contre 69% dans l'ensemble des étudiants « Égalité des chances »).

Le tableau 66 permet de bien mettre en évidence les différences de profils d'élèves selon la zone d'implantation de l'établissement d'origine, avec des profils plus favorisés parmi les élèves issus des Yvelines ou des Hauts-de-Seine et des profils plus populaires dans les établissements du reste de l'Île-de-France. Parmi les 185 étudiants EDC qui se sont inscrits à l'UPD entre 2014 et 2017 (données non disponibles pour 2018), 50 n'ont pas été repêchés (leur moyenne était supérieure à la barre d'admission), et 135 ont été repêchés avec des écarts compris entre -3,57 et -0,06 de la barre. De manière attendue, les « non repêchés » sont plus nombreux en proportion dans la première classe (28 étudiants sur 91 soit 31% d'entre eux) que dans la seconde, où la part de non repêchés représente 23% (22 étudiants sur 94 inscrits se sont inscrits en ayant eu un score inférieur au seuil).

Figure 44 : Premier plan factoriel ACM sur les inscrits par le programme EDC (UPD, 2014-2018)

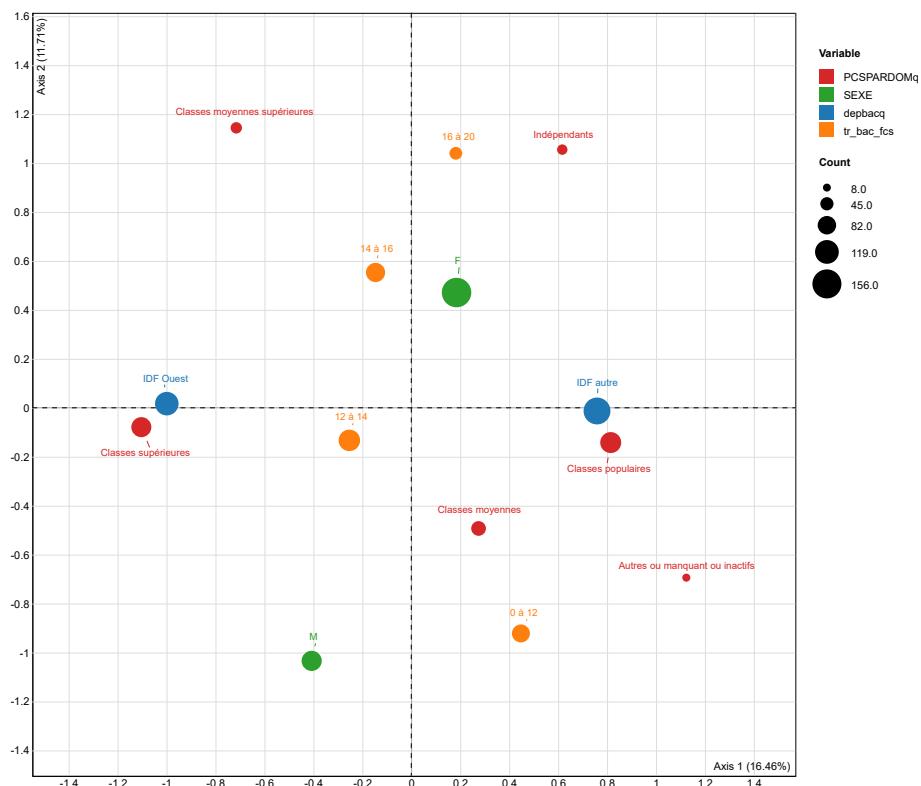


Figure 45 : CAH sur les deux axes de l'ACM

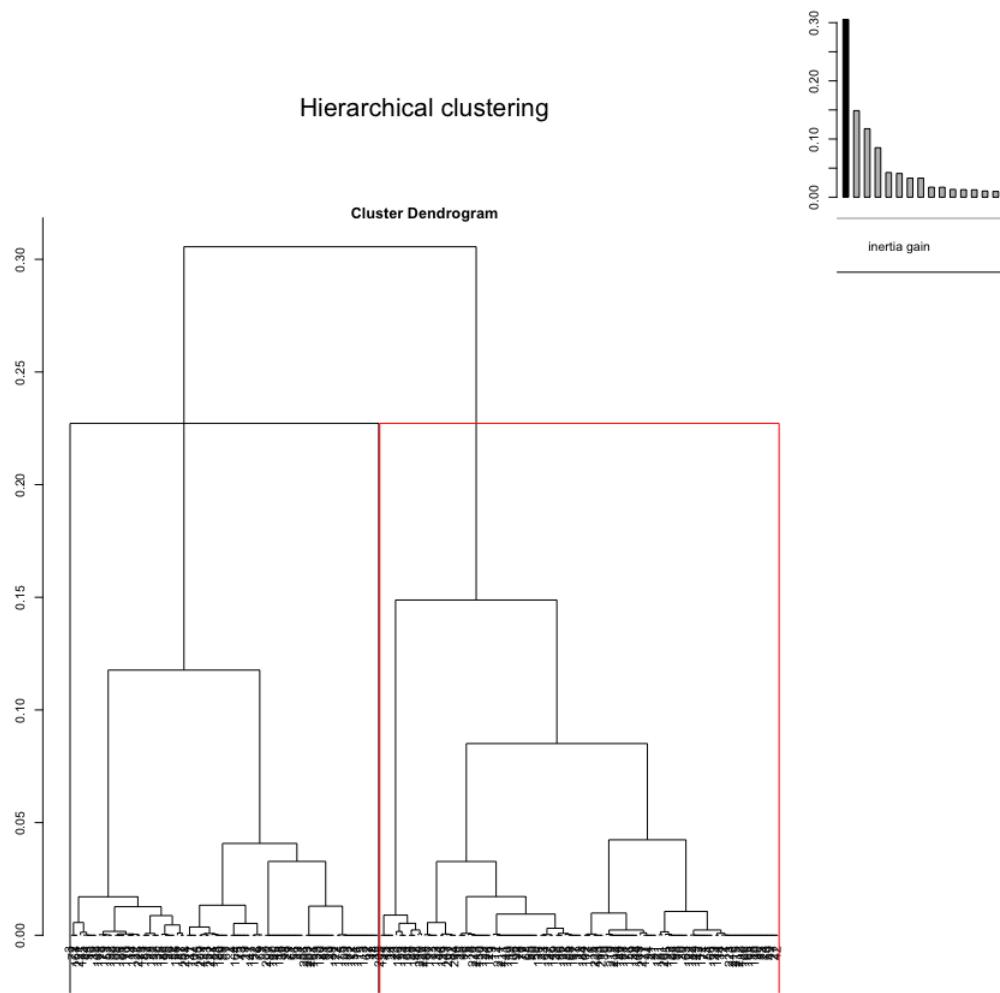
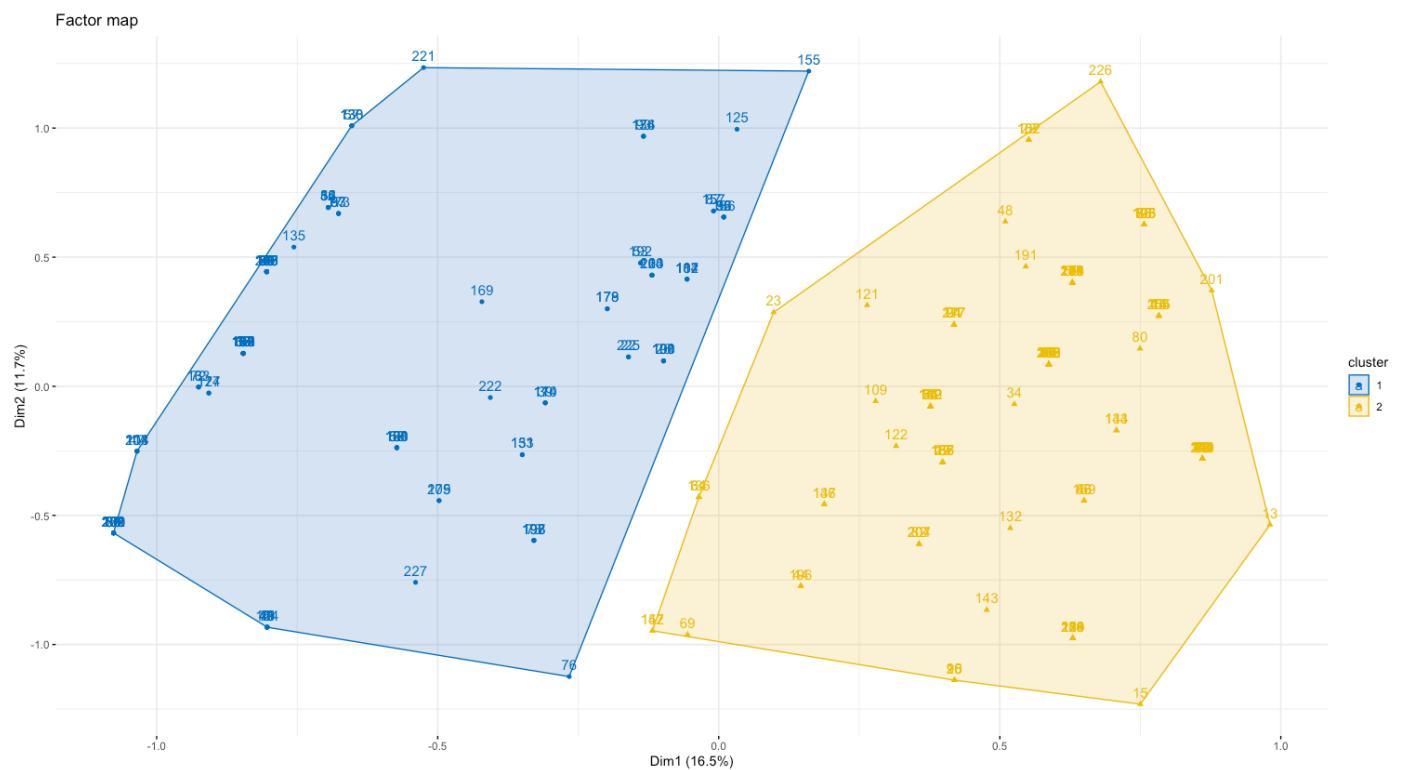


Figure 46 : Visualisation dans le plan 1-2 des deux classes de la CAH



**Tableau 65 : Description des classes issues de la CAH
(admis par le programme EDC, UPD, %, 2014-2018)**

	Classe 1	Classe 2	Ensemble
N	111	116	227
Féminin	64	73	69
Masculin	36	27	31
Total	100	100	100
Autres ou manquant ou inactifs	0	7	4
Classes moyennes	8	23	16
Classes moyennes supérieures	17	1	9
Classes populaires	10	57	34
Classes supérieures	61	2	31
Indépendants	4	10	7
Total	100	100	100
[0;12]	13	36	25
]12;14]	41	30	36
]14;16]	33	23	28
]16;20]	13	10	11
Total	100	100	100
IDF autre	16	96	57
IDF Ouest	84	4	43
Total	100	100	100

**Tableau 66 : Profil social et scolaire des élèves selon la localisation du lycée d'origine
(admis par le programme EDC, UPD, %, 2014-2018)**

	Ouest IDF		Reste IDF	
Origine sociale				
classes supérieures	56	57%	14	11%
classes moy-sup	13	13%	7	5%
classes moyennes	12	12%	24	19%
classes populaires ou manquant	12	12%	73	57%
art, com, agr	5	5%	11	9%
Total	98	100%	129	100%
Note				
[0; 12]	19	19%	37	29%
]12; 14]	42	43%	39	30%
]14; 16]	28	29%	36	28%
]16; 20]	9	9%	17	13%
Total	98	100%	129	100%

Champ : étudiants admis par le programme EDC et inscrits à Dauphine (2014-2018), N = 228.

Origine sociale

Inscrits : $p_{\text{Khi}^2} = 0,000$; V de Cramér = 0,572.

Notes

Inscrits : $p_{\text{Khi}^2} = 0,156$; V de Cramér = 0,152.

Sources : données internes, UPD

Les candidats, admis et inscrits des lycées français de l'étranger : un vivier spécifique ?

Entre 2014 et 2018, 3 574 candidats ayant présenté leur candidature à Dauphine étaient issus de lycées français à l'étranger, soit 12% de l'ensemble des candidatures. Ces candidats sont issus en majorité des pays du Maghreb, avec 1 807 candidatures en provenance d'Algérie, Tunisie ou Maroc (principalement de ce pays), soit 51% de l'ensemble des candidatures. Le reste des candidats se répartissent à parts presque égales entre l'Europe (17% des candidatures), le reste de l'Afrique (14%) et l'Asie (13%). C'est le continent américain (et océanien) qui est le moins représenté dans les candidatures.

La structure des origines géographiques reste dans l'ensemble identique parmi les admis et les inscrits, avec une légère diminution de la part d'élèves en provenance du continent africain hors Maghreb entre les candidatures et les admissions (14% des candidatures contre 10% des admis). Moins du tiers des admis s'inscrivent *in fine* à l'UPD, ce qui pourrait indiquer que la candidature à Dauphine se fait souvent en parallèle d'autres établissements (ou d'autres filières à Dauphine).

L'analyse des données sur les inscrits montre que ceux issus des LFE présentent des caractéristiques sociales plus proches de celles des inscrits issus des établissements parisiens ou de l'ouest de l'Île-de-France que des inscrits issus des autres départements ou régions. Ainsi, 68% des inscrits issus des LFE ont au moins un parent appartenant aux classes supérieures et 16% d'entre eux ont au moins un parent appartenant aux classes moyennes supérieures. En revanche, ces élèves présentent des notes aux épreuves anticipées de français supérieures, avec 35% d'entre eux des notes comprises entre 16 et 20 (et 43% de notes comprises entre 14 et 16) contre 22% des élèves parisiens (respectivement 38%).

Tableau 67 : origine géographique agrégée des candidats, admis et inscrits à l'UPD entre 2014 et 2018

Pays	Candidats		Admis		Inscrits	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Afrique (hors Maghreb)	487	14%	77	10%	29	12%
Maghreb	1 807	51%	411	51%	123	51%
Amérique	207	6%	55	7%	11	5%
Asie	447	13%	107	13%	35	15%
Europe	621	17%	157	19%	41	17%
Océanie	5	0%	0	0%	0	0%
Total étudiants LFE	3 574	100%	807	100%	239	100%
Total étudiants 2014 2018	29 797		8 102		3 409	

Conclusion

Si Dauphine apparaît relativement proche de Sciences Po par son caractère sélectif, par le type de public admis et par la création d'un programme d'ouverture sociale dans les années 2000, l'université se démarque toutefois de l'IEP par la perméabilité des différentes voies d'accès, bien plus importante qu'à Sciences Po ; en effet, les candidats bénéficiant du programme « Égalité des chances » déposent, comme les autres, une candidature sur Boléro, même si leur dossier est ensuite réexaminé par une commission *ad hoc*. En réalité, le maillon pertinent dans le cas de Dauphine, plus que la différence entre « Boléro » et « Égalité des chances », est la « poche » : on désigne ainsi le croisement entre la filière (ES, S), la zone géographique (IDF, PRO, LFE) et la catégorie de lycée (entre 2 et 5 selon les poches).

Néanmoins, une comparaison entre les inscrits via la procédure Boléro et via le dispositif « Égalité des chances » montre une différence de profils assez marquée : les étudiants très favorisés recrutés par Boléro contrastent ainsi avec les étudiants du programme « Égalité des chances », aux origines plus populaires. Toutefois, une analyse plus détaillée de ce programme fait apparaître deux groupes très différents d'étudiants « Égalité des chances », dont un groupe nettement plus favorisé issu d'établissements situés dans l'ouest de l'Île-de-France.

Si certains équilibres sont, dans une certaine mesure, contrôlés par la commission d'admission (notamment la part de ES/S, la part de PRO/LFE/IDF), en revanche il apparaît qu'il y a peu, voire aucun contrôle sur le différentiel de taux d'admission selon les « poches » (Barraud de Lagerie et Tenret, 2020) ; ces différentiels sont porteurs d'inégalités, puisque les poches regroupent des établissements au profil très variable, notamment en termes d'origine sociale. Ainsi, ont une probabilité plus forte d'être admis à Dauphine des bons étudiants de lycées considérés comme bons, au profil plus favorisé.

Les analyses menées sur les candidats de l'année 2018 permettent de mieux situer le vivier de candidats à l'Université Paris Dauphine : ils confirment le caractère très favorisé des étudiants, mais montrent que la sélection opérée permet à des profils légèrement moins favorisés de se maintenir, et la sur-sélection scolaire semble plus importante parmi les étudiants issus de lycées parisiens. Cela provient certainement du paramétrage des poches, qui pourrait, dans certains cas, sous-estimer la surnotation observée dans certains établissements. L'analyse des inscriptions dans les établissements ou filières de l'enseignement supérieur parmi les candidats ne s'inscrivant pas, *in fine*, à l'UPD, révèle la position intermédiaire de Dauphine dans le champ de l'enseignement supérieur : les meilleurs élèves lui préfèrent souvent Sciences Po ou les CPGE, tandis que les non admis s'orientent, quand ils en ont les moyens, plus fréquemment en école de commerce ou sinon à l'Université.

ANALYSE DU RECRUTEMENT À L'UNIVERSITÉ PARIS DAUPHINE EN FONCTION DES LYCÉES D'ORIGINE

Introduction

Dans le cas de l'Université Paris Dauphine, le lycée d'origine des candidats apparaît comme un élément particulièrement important à étudier, dans la mesure où la sélection repose sur un paramétrage des barres d'admission qui est directement fonction des caractéristiques (supposées) de l'établissement.

Les analyses présentées dans cette partie reposent sur un appariement entre les données internes (qui renseignent sur les candidats, admis et inscrits par établissement, la barre d'admission et la catégorie de l'établissement) et les bases APAE (qui apportent une information sur le profil social et scolaire des établissements publics et privés sous contrat – encadré 1). Ces analyses opèrent ainsi une distinction entre le taux de candidature (nombre de candidats / effectifs des élèves de terminale ES et S de l'établissement), le taux d'admission (nombre d'admis/nombre de candidats) et le taux d'inscription (nombre d'inscrits/nombre d'admis).

Dans un premier temps, nous présenterons une analyse des caractéristiques des établissements selon le nombre de candidats, admis et inscrits envoyés par la procédure Boléro ; dans un second temps, nous présenterons les établissements du programme « Égalité des chances ».

L'admission par Boléro

Parmi les 2 545 établissements recensés dans la base APAE (LPO et LEGT), un grand nombre (1133 établissements sur 2 545, soit 44% des établissements) n'ont envoyé aucun candidat à Dauphine dans les quatre années correspondant au recueil (2014 à 2017). Ces établissements n'apparaissent pas particulièrement « typés » en termes de secteur, puisque la part du secteur privé sous contrat (resp. public) est identique à celle observée sur l'ensemble du champ des établissements recensés dans la base APAE. En revanche, ces établissements se caractérisent par une proportion plus faible d'enfants de cadres supérieurs et enseignants (catégorie DEPP) (23,3% dans les établissements n'ayant envoyé aucun candidat à Dauphine entre 2014 et 2017 contre 31,1% dans l'ensemble des établissements), un taux de mention au baccalauréat général plus faible (46,5% contre 51,7%) et un taux de passage en CPGE plus faible (5,3% contre 7,5%). Ce sont également des établissements qui disposent moins souvent d'une offre de CPGE en leur sein (8,2% contre 15,8% dans l'ensemble des établissements) et qui sont moins fréquemment situés à Paris ou dans l'Ouest de l'Île-de-France.

A l'opposé, les établissements ayant envoyé plus de 50 candidats à l'Université Paris Dauphine entre 2014 et 2017 (soit plus de 10 candidats par an en moyenne), soit 95 établissements parmi les 1412 établissements ayant envoyé au moins un candidat à l'UPD, se caractérisent par une implantation presque exclusive à Paris ou dans l'Ouest de l'Île-de-France (81,1% des établissements). Ce sont également des établissements plus favorisés socialement et scolairement, avec respectivement 68,9% d'enfants de cadres supérieurs ou enseignants, 75,6% de mentions au baccalauréat général et 19,7% de leurs effectifs allant en CPGE (48,4% de ces établissements proposant eux-mêmes une offre de CPGE).

Encadré 1 : Le champ de l'analyse : une analyse portant sur les établissements publics et privés sous contrat sur le territoire national (France métropolitaine et DOM)

Cette partie repose sur l'utilisation de données internes aux établissements étudiés (ou aux données APB pour le cas des licences sélectives) ainsi que des données d'aide au pilotage et à l'auto-évaluation des établissements (base APAE) mise à disposition par la DEPP : ces données, qui proposent des indicateurs de composition sociale et scolaire des établissements (en vue de permettre le calcul notamment d'une valeur ajoutée), ne recensent que les établissements français sur le territoire national qui relèvent (directement ou indirectement) du ministère de l'éducation nationale, à savoir les établissements publics et privés sous contrat du second degré.

En restreignant le champ aux établissements potentiellement pourvoyeurs de candidats à l'UPD (ou Sciences Po, ou les licences sélectives), à savoir les lycées d'enseignement général et technologique [LEGT] et lycées polyvalents [LPO], le champ retenu est constitué de 2 545 établissements (1 552 LEGT et 993 LPO).

Cela exclut 305 établissements de l'analyse, qui ont envoyé des candidats à Dauphine entre 2014 et 2017 mais pour lesquels nous ne disposons pas d'information sur les caractéristiques sociales et scolaires des publics et des enseignants. Parmi ces 305 établissements exclus de l'analyse réalisée par la suite, 217 sont des établissements français à l'étranger et 88 sont des établissements privés hors contrat. Une majorité de ces établissements se trouvent sur le continent africain (80 établissements), avec une concentration importante d'établissements pourvoyeurs de candidats dans les pays du Maghreb (Maroc – 25 établissements ; Tunisie – 5 établissements et Algérie – 1 établissement). Pour les candidats provenant de ces établissements, de même que pour les candidats provenant du secteur privé hors contrat, il n'est pas possible d'avoir des informations sur le profil social ni de le comparer au profil social des établissements concernés. Nous pouvons faire l'hypothèse cependant qu'il s'agit d'un public plutôt favorisé socialement, soit issu d'une élite locale soit en raison du profil des familles expatriées.

Tableau 68 : Distribution des établissements hors champ ayant envoyé des candidats à l'UPD entre 2014 et 2017 selon le statut et le continent d'origine

Établissements hors champ	Effectif (2014-2017)
Lycées français à l'étranger	217
Afrique	49
Amérique	33
Asie	52
Europe	51
Maghreb	31
Océanie	1
Établissements privés hors contrat	88
Total	305

Tableau 69 : Caractéristiques des lycées selon le nombre de candidats à l'UPD (2014-2017)
– Typo 1 (en %)

	Nombre candidats à l'Université Paris Dauphine (2014-2017)				
	Aucun	[1-4]	[5-50]	> 50	Ensemble
	N = 1 133	N = 739	N = 578	N = 95	N = 2 545
Privé	34,4	28,3	42,0	57,4	34,9
Public	65,6	71,7	58,0	52,6	65,1
Cadres sup + enseignants	23,3	28,7	41,6	68,9	31,1
Présence CPGE	8,2	15,4	25,6	48,4	15,8
Taux de passage CPGE	5,3	6,6	9,7	19,7	7,5
Taux de mention bac	46,5	50,7	58,0	75,6	51,7
Paris + Ouest IDF (78,92)	5,6	3,0	16,3	81,1	10,1

Source : données internes, UPD et données APAE

Tableau 70 : Caractéristiques des lycées selon le nombre de candidats à l'UPD (2014-2017)
– Typo 2 (en %)

	Nombre candidats à l'Université Paris Dauphine (2014-2017)						
	Aucun	[1-3]	[4-8]	[9-12]	[13-20]	>20	Total
	N = 1 133	N = 644	N = 289	N = 82	N = 134	N = 263	N = 2 545
Privé	34,4	27,8	37,0	41,5	35,8	49,0	34,9
Public	65,6	72,2	63,0	58,5	64,2	51,0	65,1
Cadres sup + enseignants	23,3	27,8	35,7	37,7	40,7	57,2	31,1
Présence CPGE	8,2	14,8	18,3	28,0	35,1	34,2	15,8
Taux de passage CPGE	5,3	6,5	8,2	8,9	9,4	14,7	7,5
Taux de mention bac	46,5	50,3	54,5	55,8	54,6	68,9	51,7
Paris + Ouest IDF (78,92)	5,6	2,3	7,6	8,5	20,1	46,4	10,1

Source : données internes, UPD et données APAE

Une étude des admis (tableau 71) fait apparaître des différences plus marquées : 1519 établissements parmi les 2545 que comporte la base APAE n'ont eu aucun admis entre 2014 et 2017, 748 établissements ont eu entre un et cinq admis et 278 ont eu plus de 6 admis. Ces derniers sont plus fréquemment des établissements privés (46% contre 35% dans l'ensemble des établissements), avec une proportion plus élevée d'enfants de cadres supérieurs et enseignants (55% contre 31% en moyenne), un taux de mention plus élevé (68% contre 52% en moyenne), un passage en CPGE plus fréquent parmi les élèves (15% contre 7%) et une forte surreprésentation des établissements situés à Paris ou dans la banlieue ouest (39% contre 16% des établissements dans l'ensemble).

**Tableau 71 : Caractéristiques des lycées selon le nombre d'admis à l'UPD
(Procédure Boléro ; 2014-2017 ; en %)**

	Nombre d'admis à l'UPD (2014-2017)			
	Aucun	[1-5]	>5	Ensemble
	N = 1519	N = 748	N = 278	N = 2 545
Privé	33,4	33,6	46,4	34,9
Public	66,6	66,4	53,6	65,1
Cadres sup + enseignants	24,8	33,9	55,4	31,1
Présence CPGE	10,7	17,5	38,8	15,8
Taux de passage CPGE	5,7	7,8	14,6	7,5
Taux de mention	47,7	53,9	68,2	51,7
Paris + banlieue ouest	6,3	7,1	38,8	10,1

Source : données internes, UPD et données APAE

Les différences se creusent encore lorsqu'on examine la population des établissements en fonction du nombre d'inscrits, même si ces différences ne sont pas tant liées aux institutions et au dispositif de sélection mis en place à l'UPD mais aux choix individuels faits par les étudiants et à leurs stratégies d'orientation (tableau 72) : les établissements ayant envoyé plus de 5 inscrits entre 2014 et 2017 ont une majorité d'enfants de cadres et enseignants (57% en moyenne) ; ce sont des établissements ayant plus fréquemment une CPGE et dans lesquels le taux de mention est plus élevé (67%). Les établissements situés à paris ou dans l'ouest de l'Île-de-France sont surreprésentés (60% contre 10% dans l'ensemble des établissements).

**Tableau 72 : Caractéristiques des lycées selon le nombre d'inscrits à l'UPD
(Procédure Boléro ; 2014-2017 ; en %)**

	Nombre d'inscrits à l'UPD (2014-2017)			
	Aucun	[1-5]	>5	Ensemble
	N = 1 799	N = 615	N = 131	N = 2 545
Privé	33,5	38,5	36,6	34,9
Public	66,5	61,5	63,4	65,1
Cadres sup + enseignants	26,1	39,2	57,4	31,1
Présence CPGE	11,8	22,3	39,7	15,8
Taux de passage CPGE	6,1	9,3	15,7	7,5
Taux de mention	48,3	57,7	67,0	51,7
Paris + banlieue ouest	6,1	11,2	60,3	10,1

Source : données internes, UPD et données APAE

Envoyeurs et pourvoyeurs : le profil de contribution des établissements

Afin de caractériser les établissements en fonction du nombre de candidats et d'admis, nous avons réalisé une analyse en composantes principales (ACP) à partir de la base établissements (restreinte aux seuls établissements ayant envoyé au moins un candidat à l'UPD entre 2014 et 2017) en fonction de huit variables actives suivantes :

- Le nombre de candidats
- Le taux de candidatures (nombre de candidats/nombre d'élèves de terminale entre 2014 et 2017)
- Le nombre d'admis
- Le taux d'admission (nombre d'admis / nombre de candidats)

- Le nombre d'élèves de terminale
- La part d'enfants de cadres supérieurs et enseignants
- La part de mentions au baccalauréat général
- Le taux de passage en CPGE

Deux variables illustratives ont également été projetées sur les deux premiers axes de l'ACP (figure 47), qui totalisent 66% de l'inertie.

Le premier axe est clairement porté par les variables scolaires et sociales, et par le profil de candidatures et d'admissions. Il oppose les établissements favorisés, caractérisés par une part importante d'enfants de cadres supérieurs et enseignants, un taux de mentions au baccalauréat général et de passage en CPGE élevés – qui se trouvent être à la fois des établissements envoyant un nombre important de candidats et d'admis à l'UPD – à des établissements moins favorisés scolairement et socialement, qui envoient un nombre de candidats – et d'admis – moins élevé. Les premiers sont plus fréquemment situés à Paris ou dans l'ouest de l'Île-de-France, tandis que les seconds sont surreprésentés dans les autres régions, et particulièrement dans les petites villes (ou milieu rural) ou villes moyennes. Le deuxième axe est principalement porté par la taille de l'établissement (lié au nombre de terminales dans le lycée), et oppose principalement lycées publics (établissements plus gros) aux lycées privés, de taille plus réduite.

*Figure 47 : Premier plan factoriel ACP – lycées ayant envoyé au moins un candidat à l'UPD
(Procédure Boléro, 2014-2017)*

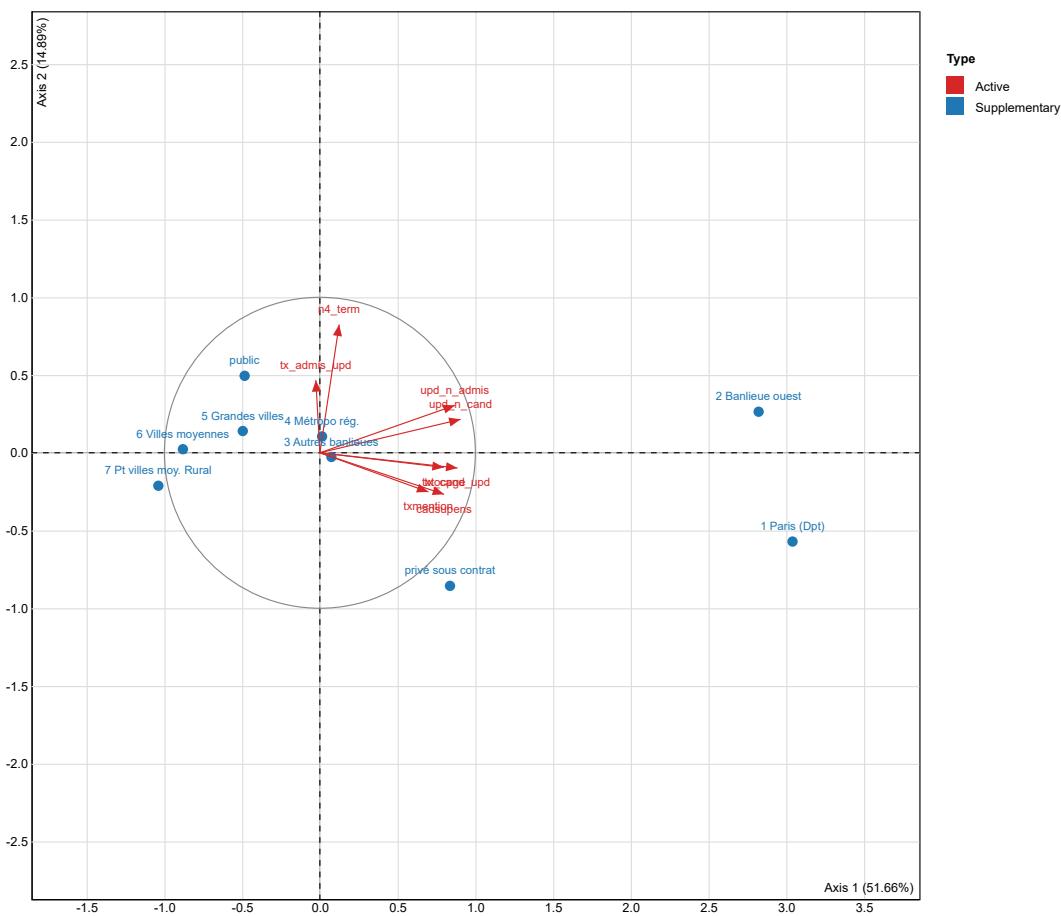
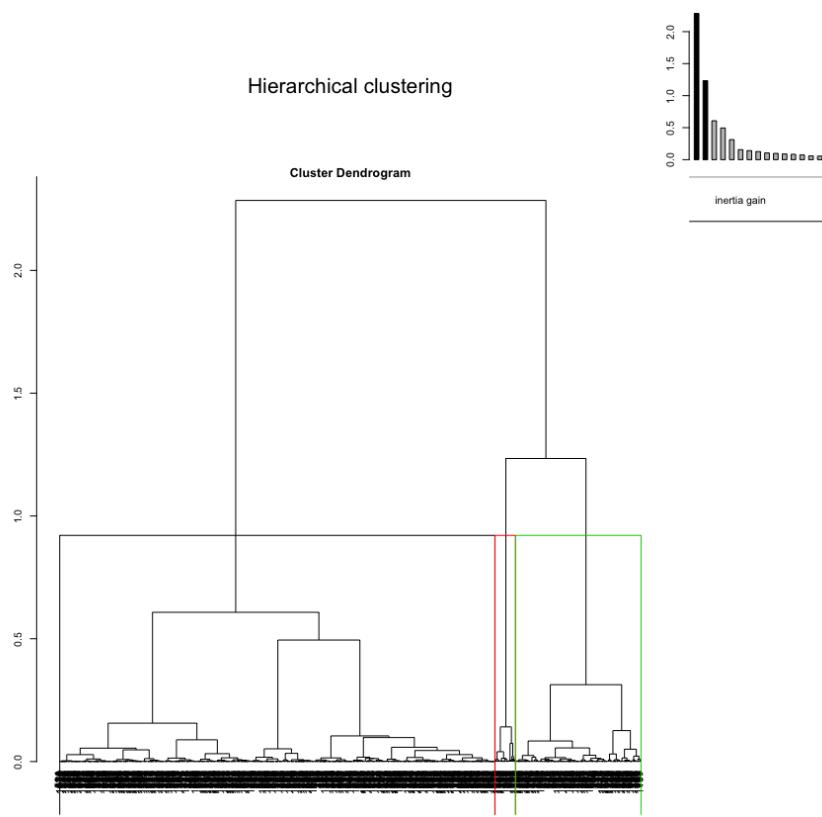


Figure 48 : Dendrogramme CAH – lycées ayant envoyé au moins un candidat à l'UPD (Procédure Boléro, 2014-2017)



Une classification ascendante hiérarchique (CAH) réalisée à la suite de l'ACP permet de distinguer 3 groupes dont les caractéristiques sont présentées dans le tableau suivant (figure 49 et tableau 73).

Figure 49 : Matérialisation des classes dans le plan 1-2 (Procédure Boléro, 2014-2017)

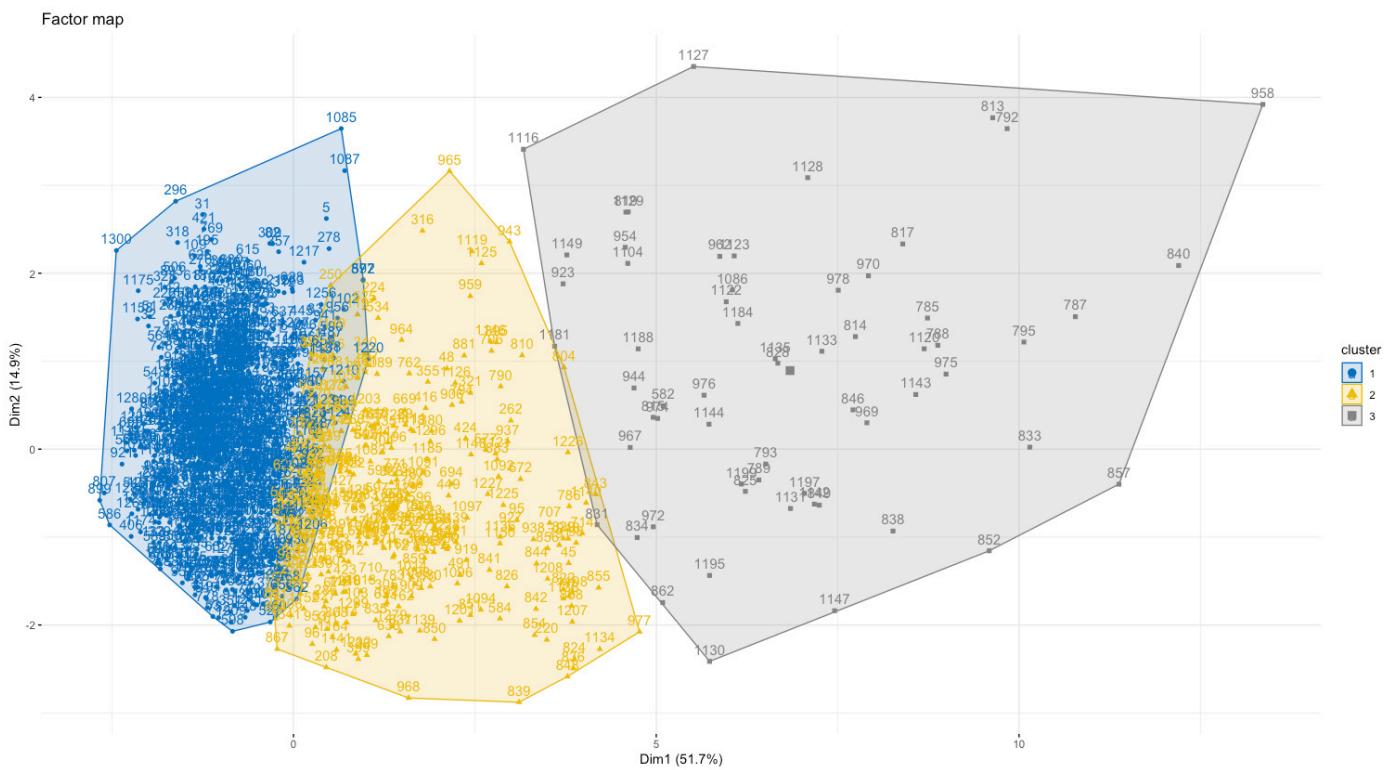


Tableau 73 : Typologie des établissements ayant envoyé au moins un candidat à l'UPD (procédure Boléro) entre 2014 et 2017

	Groupe 1 N = 921	Groupe 2 N=318	Groupe 3 N = 62	Ensemble N = 1301
Nombre moyen de candidats	5,1	22,2	120,3	14,8
Nombre moyen d'admis	1,6	5,8	37,7	4,3
Taux d'admis moyen	33,8%	28,8%	31,1%	32,4%
Taux de candidatures moyen	0,7%	3,4%	12,3%	1,9%
Privé	22,6%	74,8%	50%	36,7%
Public	77,4%	25,2%	50%	63,3%
Part d'enfants de cadres sup et enseignants	29,0%	57,4%	74,1v	38,1%
Présence CPGE	19,1%	27,4%	56,5%	22,9%
Taux de passage CPGE	6,6%	13,3%	24,1%	9,1%
Taux de mention bac	50,4%	73,7%	82,0%	57,6%
Paris	2,4%	12,9%	38,7%	6,7%
Banlieue ouest	3,0%	8,5%	45,2%	6,4%
Autres banlieues	13,6%	13,2%	14,5%	13,5%
Métropo rég.	16,7%	34,6%	1,6%	20,4%
Grandes villes	27,3%	23,6%	0,0%	25,1%
Villes moyennes	15,5%	3,8%	0,0%	11,9%
Pt villes moy. Rural	21,5%	3,5%	0,0%	16,1%

Source : données internes, UPD et données APAE

- Le groupe 1, numériquement le plus nombreux (N = 921) regroupe les lycées les plus défavorisés sur le plan social et scolaire, avec très peu de candidats et très peu d'admis, mais des taux d'admission comparables à ceux que l'on trouve dans les autres groupes (autour de 30%). Ce sont en majorité des établissements publics (77%), peu implantés à Paris et dans la banlieue ouest, mais surreprésentés dans les grandes villes, les petites villes et les territoires semi-ruraux. Ce sont des lycées dans lesquels les CPGE constituent moins fréquemment un débouché que dans les deux autres groupes.
- Le groupe 2 (N = 318) regroupe des lycées très majoritairement privés (75%), et plus favorisés que le groupe précédent, scolairement et socialement, avec un taux de candidature plus élevé et un taux d'admission proche de la moyenne. Ce sont des établissements plus fréquemment implantés dans les métropoles régionales, à Paris ou dans la banlieue ouest.
- Le groupe 3 regroupe très peu d'établissements (N = 62), caractérisés par un nombre moyen de candidats et d'admis très élevé (120 candidats et 38 admis en moyenne) et un taux de candidature nettement plus élevé que dans les deux groupes précédents (12% de candidatures en moyenne). Les établissements privés sont surreprésentés dans ce groupe (50% contre 37% dans l'ensemble), et le profil social et scolairement nettement plus favorisé. Les établissements sont presque exclusivement implantés en Île-de-France, particulièrement à Paris ou dans sa banlieue ouest.

Des modèles de régression réalisés sur la probabilité d'avoir au moins un candidat par la procédure Boléro sur la période 2014-2017 (tableau 75) permettent d'analyser l'effet de différentes variables concernant les lycées d'origine. Les différents modèles montrent que la probabilité d'envoyer au moins un candidat à Dauphine est d'autant plus importante que le lycée est favorisé scolairement et socialement : toutes choses égales par ailleurs, la part d'enfants de cadres supérieurs et enseignants et la part de mentions au baccalauréat général a un effet positif sur cette probabilité, de même que le taux de passage en CPGE. Les établissements privés, à caractéristiques comparables, ont également une probabilité plus importante d'envoyer au moins un candidat à l'UPD.

Les établissements situés en Île-de-France ont aussi une probabilité plus importante d'envoyer au moins un candidat à l'UPD, et particulièrement les établissements situés en dehors de Paris, et pas uniquement dans l'ouest de l'Île-de-France. En effet, comme le montre le tableau 74 ci-dessous, plus de 95% des établissements de la base APAE situés en Île-de-France sont pourvoyeurs d'au moins un candidat à l'UPD.

Tableau 74 : Avoir ou non au moins un candidat à l'UPD selon le statut de l'établissement et sa localisation (Procédure Boléro, %, 2014-2017)

	Aucun candidat	Au moins 1 candidat
Privé	26,8	73,2
Public	37,6	62,4
Ensemble	34,0	66,0
1 Paris	5,4	94,6
2 Banlieue ouest	2,4	97,6
3 Autres banlieues	3,8	96,2
4 Métropole rég.	36,1	63,9
5 Grandes villes	34,0	66,0
6 Villes moyennes	36,7	63,3
7 Petites villes + rural	54,4	45,6
Ensemble	34,0	66,0

Notes:

- Paris : ville de Paris
- Banlieue ouest : Hauts-de-Seine + Yvelines
- Autres banlieues : Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Seine-et-Marne, Essonne, Val d'Oise
- Métropoles régionales : communes appartenant à une aire urbaine de 500 000 à 9 999 999 habitants
- Grandes villes : communes appartenant à une aire urbaine de 100 000 à 499 999 habitants
- Villes moyennes : communes appartenant à une aire urbaine de 35 000 à 99 999 habitants
- Petites villes + rural : commune hors aire urbaine et communes appartenant à une aire urbaine de 15 000 à 34 999 habitants.

Des modèles de régression binomiale négative tronquée à zéro réalisés sur le nombre de candidats envoyés à l'UPD entre 2014 et 2017 par la voie Boléro (tableau 75) permettent de préciser les effets de la variable territoriale. Ainsi, pour les établissements ayant eu au moins un candidat, le nombre de candidats est, de manière attendue, d'autant plus élevé que le lycée comporte un nombre élevé d'élèves de terminale : lorsque le nombre de terminales augmente de 10%, l'odds d'avoir eu au moins un candidat est multiplié par 1,11 (+11%), toutes choses égales par ailleurs. L'effet territorial est également significatif : toutes choses égales par ailleurs, le nombre de candidats est multiplié par 0,18 (-82%) dans les établissements implantés dans une métropole régionale en comparaison de Paris, toutes choses égales par ailleurs. Des effets comparables s'observent quelle que soit la taille de la ville d'origine hors Île-de-France et pour les établissements des DOM. L'effet du secteur de l'établissement demeure également significatif, toutes choses égales par ailleurs : pour les établissements ayant eu au moins un candidat, le nombre de candidats attendus est multiplié par 1,66 (+66%) dans les établissements privés sous contrat par rapport aux établissements publics, toutes choses égales par ailleurs. Enfin, pour les établissements ayant eu au moins un candidat, le nombre de candidats attendus est multiplié par 1,03 (+3%) lorsque la part d'enfants de cadres supérieurs et enseignants augmente d'un point ou lorsque la part d'élèves s'orientant en CPGE augmente de un point, toutes choses égales par ailleurs.

Tableau 75 : Modèle « hurdle » :

Modèle I : Avoir au moins un candidat - Odds ratios estimés / Régression logistique

Modèle II : Nombre de candidats si au moins un candidat - Ratios de taux d'incidence estimés / Régression binomiale négative tronquée à zéro

Procédure Boléro (2014-2017)

MODELE I Régression logistique	m1	m2	m3	m4	m5	m6
In(n term) (1) Pour 10% de terminales en +	+1,11 ***	+1,11 ***	+1,19 ***	+1,16 ***	+1,15 ***	+1,15 ***
localisation						
Paris		réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Banlieue ouest		+1,82	+2,29	+1,60	+1,66	+1,75
Autres banlieues		+1,28	+1,72	+3,44	+3,39	+3,14
Métropo rég.		+0,06 ***	+0,05 ***	+0,07 ***	+0,06 ***	+0,06 ***
Grandes villes		+0,07 ***	+0,06 ***	+0,13 ***	+0,11 ***	+0,10 ***
Villes moyennes		+0,09 ***	+0,08 ***	+0,21 **	+0,17 **	+0,17 **
Pt villes moy. Rural		+0,05 ***	+0,05 ***	+0,15 ***	+0,12 ***	+0,12 ***
Dom-Tom		+0,07 ***	+0,08 ***	+0,30 *	+0,26 *	+0,24 *
secteur						
privé sous contrat			+6,29 ***	+2,06 ***	+1,94 ***	+1,93 ***
public			réf.	réf.	réf.	réf.
% cadspens				+1,07 ***	+1,06 ***	+1,06 ***
% mention					+1,01 **	+1,01
% vers cpge						+1,07 **
N	1972	1972	1972	1972	1972	1972
aic	2314,1	2074,4	1912,7	1778,1	1773,2	1764,8
bic	2325,3	2124,7	1968,6	1839,6	1840,3	1837,4
r2_p	0,09	0,19	0,25	0,31	0,31	0,31
MODELE II Régression binomiale négative tronquée à zéro	m1	m2	m3	m4	m5	m6
In(n term) (1) Pour 10% de terminales en +	+1,11 ***	+1,07 ***	+1,15 ***	+1,12 ***	+1,11 ***	+1,11 ***
localisation						
Paris		réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Banlieue ouest		+0,94	+0,85	+0,82	+0,92	+1,01
Autres banlieues		+0,38 ***	+0,43 ***	+0,91	+0,97	+1,04
Métropo rég.		+0,11 ***	+0,09 ***	+0,16 ***	+0,17 ***	+0,18 ***
Grandes villes		+0,08 ***	+0,07 ***	+0,19 ***	+0,19 ***	+0,21 ***
Villes moyennes		+0,06 ***	+0,06 ***	+0,23 ***	+0,23 ***	+0,25 ***
Pt villes moy. Rural		+0,04 ***	+0,05 ***	+0,18 ***	+0,18 ***	+0,20 ***
Dom-Tom		+0,08 ***	+0,10 ***	+0,29 ***	+0,29 ***	+0,31 ***
secteur						
privé sous contrat			+4,44 ***	+1,75 ***	+1,57 ***	+1,66 ***
public			réf.	réf.	réf.	réf.
% cadspens				+1,04 ***	+1,03 ***	+1,03 ***
% mention					+1,01 ***	+1,01
% vers cpge						+1,03 ***
N	1301	1301	1301	1301	1301	1301
aic	8495,9	7886,6	7558,4	7238,0	7217,0	7193,3
bic	8511,4	7938,3	7615,2	7300,0	7284,2	7265,7
r2_p	0,01	0,08	0,12	0,16	0,16	0,17
Ensemble						
aic	10810,0	9961,0	9471,1	9016,1	8990,2	8958,1
bic	10837,9	10067,1	9588,4	9144,6	9129,8	9108,9

*p<.05; **p<.01; ***p<.001

Note : (1) Logarithme du nombre de terminales générales.

Source : données internes, données APAE.

Des régressions binomiales négatives réalisées sur le nombre d'admis à l'UPD parmi les établissements ayant eu des candidats (tableau 76) confirment un effet important du territoire : toutes choses égales par ailleurs (en particulier à nombre d'élèves identiques en terminale), les établissements situés hors Île-de-France envoient significativement moins d'admis que les lycées parisiens. L'effet positif du secteur privé que l'on observe dans le troisième modèle disparaît une fois prises en compte la composition sociale et scolaire des établissements. L'introduction, dans les modèles, du nombre de candidats à la place du nombre d'élèves de terminale (tableau 76bis) provoque une inversion des effets territoriaux : à nombre de candidats identique et toutes choses égales par ailleurs, les lycées situés hors Île-de-France ont un nombre significativement plus élevé d'admis à l'UPD, alors que les établissements privés ont un nombre significativement moins élevé d'admis.

Tableau 76 : Régressions binomiales négatives sur le nombre d'admis à l'UPD par la procédure Boléro (2014-2017) en fonction des caractéristiques des lycées d'origine parmi les établissements ayant eu des candidats.

Coefficients exprimés en %

Variables	m1	m2	m3	m4	m5	m6
ln(n term) (1)						
Pour 10% de terminales en +	+10,00 ***	+7,74 ***	+13,68 ***	+10,87 ***	+10,17 ***	+9,93 ***
localisation						
Paris		réf. -4,7	réf. -9,5	réf. -8,6	réf +13,5	réf. +26,6
Banlieue ouest		-60,8 ***	-57,0 ***	-53,3	+9,2	+20,2
Autres banlieues		-83,2 ***	-85,0 ***	-72,2 ***	-69,8 ***	-66,4 ***
Métropo rég.		-87,2 ***	-88,1 ***	-65,7 ***	-64,5 ***	-60,5 ***
Grandes villes		-88,5 ***	-87,6 ***	-55,1 ***	-55,4 ***	-49,9 ***
Villes moyennes		-91,1 ***	-88,5 ***	-59,0 ***	-59,5 ***	-54,7 ***
Pt villes moy. Rural		-85,2 ***	-82,7 ***	-42,3 *	-41,7 *	-37,3
Dom-Tom						
secteur						
privé sous contrat public			+178,2 *** réf.	+19,2	+3,4	+10,1
% cadsupens					+2,7 ***	+2,4 ***
% mention					+1,9 ***	+1,2 ***
% vers cpge						+2,8 ***
N	1301	1301	1301	1301	1301	1301
aic	6250,73	5729,37	5566,25	5313,56	5265,69	5242,91
bic	6266,25	5781,08	5623,13	5375,61	5332,92	5315,30
r2_p	0,02	0,11	0,13	0,17	0,18	0,19

* p<.05; ** p<.01; *** p<.001

Note : (1) Logarithme du nombre de terminales générales

Tableau 76bis : Régressions binomiales négatives sur le nombre d'admis à l'UPD par la procédure Boléro (2014-2017) en fonction des caractéristiques des lycées d'origine parmi les établissements ayant eu des candidats
 Coefficients exprimés en %

Variables	m6
In(n cand)	
Pour 10% de candidats en +	+10,38 ***
localisation	
Paris	réf.
Banlieue ouest	+16,2 *
Autres banlieues	+17,1 *
Métropo rég.	+55,6 ***
Grandes villes	+66,9 ***
Villes moyennes	+83,4 ***
Pt villes moy. Rural	+87,5 ***
Dom-Tom	+89,2 ***
secteur	
privé sous contrat	-23,6 ***
public	réf.
% cadsupens	-0,1
% mention	+0,5 **
% vers cpge	+0,5 *
N	1301
aic	4141,30
bic	4213,70
r2_p	0,36

* p<.05; ** p<.01; *** p<.001

La même analyse menée uniquement sur les lycées de l'Île-de-France (tableau 77) confirme l'effet du territoire : toutes choses égales par ailleurs, le nombre de candidats est moins élevé qu'à Paris centre et ouest dans les départements du reste de l'Île-de-France (hors Hauts-de-Seine). L'effet du secteur de l'établissement disparaît une fois introduites les caractéristiques sociales et scolaires, notamment le taux de mentions au baccalauréat et le taux de passage en CPGE.

Tableau 77 : Régressions binomiales négatives sur le nombre de candidats à l'UPD par la procédure Boléro (Île-de-France, 2014-2017) en fonction des caractéristiques des lycées d'origine.
Coefficients exprimés en %

Variables	m1	m2	m3	m4	m5	m6
ln(n term) (1)						
Pour 10% de terminales en +	+12,15 ***	+11,28 ***	+16,49 ***	+12,95 ***	+11,48 ***	+11,50 ***
localisation						
ParisCentreOuest		réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
ParisPeriphEst		-48,5 ***	-42,5 **	-21,2	-11,8	-12,3
77		-78,0 ***	-71,9 ***	-40,5 **	-35,3 **	-35,7 **
78		-48,9 ***	-45,5 ***	-41,6 ***	-27,8 **	-28,3 **
91		-68,6 ***	-65,0 ***	-41,3 ***	-28,7 **	-29,2 **
92		-17,3	-20,0	-10,7	+14,5	+13,8
93		-68,4 ***	-67,3 ***	-16,6	-17,1	-17,4
94		-53,5 **	-48,0 ***	-15,4	-10,9	-11,2
95		-72,0 ***	-67,9 ***	-34,3 *	-18,4	-18,9
secteur						
privé sous contrat public			+213,5 *** réf.	+43,4 ** réf.	+4,3 réf.	+3,7 réf.
cadupens				+2,9 ***	+1,5 ***	+1,5 ***
txmention					+2,2 ***	+2,2 ***
txtocpge						-0,1
N	357	357	357	357	357	357
aic	3180,68	3099,14	2975,44	2859,56	2793,70	2795,64
bic	3192,32	3141,80	3021,97	2909,97	2847,99	2853,80
r2_p	0,04	0,07	0,11	0,15	0,17	0,17

* p<.05; ** p<.01; *** p<.001

Note : (1) Logarithme du nombre de terminales générales

Réalisées sur les admis venant d'un lycée de l'Île-de-France ayant eu des candidats, les modèles de régression binomiale négative montrent (quand on introduit non pas l'effectif d'élèves en terminale mais l'effectif de candidats de l'établissement – tableau 78bis) que les variables territoriales demeurent significatives, toutes choses égales par ailleurs, pour expliquer le nombre d'admis dans les établissements situés à Paris et en Île-de-France, avec une prime pour les candidats des établissements situés en dehors de Paris.

Tableau 78 : Régressions binomiales négatives sur le nombre d'admis à l'UPD par la procédure Boléro (Île-de-France, 2014-2017) en fonction des caractéristiques des lycées d'origine (dont nombre de candidats). Coefficients exprimés en %

Variables	m1	m2	m3	m4	m5	m6
ln(n term) (1)						
Pour 10% de terminales en +	+13,85 ***	+12,58 ***	+17,81 ***	+13,74 ***	+12,22 ***	+12,13 ***
localisation						
ParisCentreOuest		réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
ParisPeriphEst		-45,5 *	-39,9	-17,8	-16,1	-13,7
77		-75,1 ***	-69,9 ***	-15,3	-5,2	-3,0
78		-43,9 **	-42,4 **	-34,9 **	-12,2	-9,0
91		-67,0 ***	-62,4 ***	-24,8	-1,8	+1,8
92		-19,0	-19,1	-7,4	+32,4	+36,6
93		-74,2 ***	-72,7 ***	+1,0	+1,0	+2,9
94		-51,7 **	-47,8 **	-1,8	+4,5	+6,8
95		-75,5 ***	-71,5 ***	-23,2	+0,3	+3,3
secteur						
privé sous contrat public			+170,3 *** réf.	-0,8 réf.	-32,0 * réf.	-29,7 * réf.
% cadsupens					+3,8 ***	+1,6 ***
% mention						+3,2 ***
% vers cpge						+1,6 *** +3,0 *** +0,6
N	343	343	343	343	343	343
aic	2197,38	2149,89	2097,15	1994,45	1927,09	1928,17
bic	2208,89	2192,11	2143,20	2044,34	1980,82	1985,74
r2_p	0,05	0,08	0,10	0,14	0,17	0,18

* p<.05; ** p<.01; *** p<.001

Note : (1) Logarithme du nombre de terminales générales

Tableau 78bis : Régressions binomiales négatives sur le nombre d'admis à l'UPD par la procédure Boléro (Île-de-France, 2014-2017) en fonction des caractéristiques des lycées d'origine

Variables	m6
ln(n cand)	
Pour 10% de candidats en +	+11,70 ***
localisation	
ParisCentreOuest	réf.
ParisPeriphEst	+4,6
77	+42,7 **
78	+23,4 **
91	+45,8 ***
92	+13,5
93	+25,2 *
94	+15,0
95	+36,5 **
secteur	
privé sous contrat public	-19,4 ** réf.
% cadsupens	-0,0
% mention	+0,4
% vers cpge	+0,6
N	343
aic	1567,34
bic	1624,90
r2_p	0,33

* p<.05; ** p<.01; *** p<.001

Les modèles réalisés et présentés par la suite intègrent des variables de niveau élève et de niveau établissement, afin de mieux cerner les effets des différentes variables de contexte, en tenant compte des caractéristiques individuelles. Ils ne portent que sur les données de l'année 2018 car les informations sociodémographiques sur les candidats n'ont pu être récupérées que pour cette année pour l'UPD. Les résultats sur les admissions sont présentés dans le tableau suivant (tableau 79). Les modèles montrent que les variables de niveau individuel jouent au moins autant que les variables contextuelles sur la probabilité d'être admis à l'UPD en 2018. Toutes choses égales par ailleurs, les femmes, de filière S et ayant eu la mention Très bien au baccalauréat ont une probabilité plus importante d'être admises à Dauphine. Certaines modalités d'origine sociale individuelle demeurent significatives, toutes choses égales par ailleurs : les enfants issus des classes moyennes supérieures ont ainsi une probabilité supérieure d'être admis, comparés aux enfants des classes supérieures. Au niveau agrégé en revanche, c'est davantage le niveau scolaire de l'établissement ou son implantation géographique que sa composition sociale qui joue (même si ces différentes dimensions sont très liées). Comparativement aux élèves issus de lycées parisiens et à caractéristiques sociales et scolaires comparables au niveau individuel, les élèves issus de lycées des autres régions ont une probabilité plus forte d'être admis, de même que, dans une moindre mesure, les élèves issus d'établissements situés dans l'ouest de l'Île-de-France.

Tableau 79 : Admission à l'UPD parmi les candidats (procédure Boléro hors EDC et LFE, 2018).
Odds ratios estimés / régression logistique

	Probabilité d'être admis						
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Femme	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Homme	0,7***	0,7***	0,7***	0,7***	0,7***	0,7***	0,7***
Classes supérieures	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Autres ou manquant ou inactifs	0,7**	0,9	0,8	0,7	0,7*	0,7*	0,7*
Classes populaires	1,1	1,7***	1,4**	1,3*	1,2	1,2	1,2
Indépendants	0,9	1,3	1,3	1,2	1,1	1,1	1,1
Classes moyennes	1,1	1,3**	1,2	1,1	1,0	1,0	1,0
Classes moyennes supérieures	1,5***	1,5***	1,4**	1,3**	1,3**	1,3**	1,3**
Filière ES	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Filière S	1,8***	2,5***	2,7***	2,9***	2,9***	3,0***	3,0***
Mention Très Bien		réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Bien		0,1***	0,1***	0,1***	0,1***	0,1***	0,1***
Assez Bien		0,02***	0,02***	0,02***	0,02***	0,02***	0,02***
Passable		0,02***	0,02***	0,01***	0,01***	0,01***	0,01***
Public			réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Privé sous contrat			0,5***	0,5***	0,5***	0,6***	0,6***
Paris				réf.	réf.	réf.	réf.
Banlieue ouest				1,5***	1,5***	1,4**	1,3**
Autres banlieues				1,4**	1,2	1,1	1,1
Métropo rég.				1,5***	1,4**	1,3*	1,3
Grandes villes				2,0***	1,7***	1,6**	1,5**
Villes moyennes				4,0***	3,2***	2,9***	2,9***
Pt villes moy. Rural				3,3***	2,6***	2,3***	2,3***
Taux cadres sup et ens < 28					réf.	réf.	réf.
[28,42]					0,8	0,9	0,9
]42,56]					0,8	1,0	0,9
]56,70]					0,7*	0,9	0,9
]70,83]					0,6**	0,9	0,9
]83,100]					0,6*	0,9	0,9
Taux mentions <43						réf.	réf.
[43,55]						1,0	1,0
]55,67]						0,7	0,7*
]67,82]						0,7*	0,6**
]82,100]						0,6**	0,5**
Taux passage CPGE<8							réf.
[8,13,5]							1,2
]13,5,23]							1,2
]23,40]							1,1
]40,100]							1,0
Constante	0,2***	0,4***	0,3***	0,2***	0,3***	0,4***	0,4***
Observations	5211	5211	4486	4486	4484	4478	4471
Log Likelihood	-2653,0	-2144,9	-1823,8	-1791,6	-1788,4	-1783,0	-1781,4
Akaike Inf. Crit.	5321,9	4311,7	3671,7	3619,2	3622,9	3620,0	3624,6

*p<0,1; **p<0,05; ***p<0,01

La permanence d'un effet, toutes choses égales par ailleurs, du lieu d'implantation de l'établissement, est également perceptible dans les modèles présentés dans le tableau 80 ci-après, qui a été réalisé uniquement sur les candidats originaires d'Île-de-France. Les élèves originaires d'établissements situés en Île-de-France (ouest ou reste) ont ainsi une probabilité plus élevée, toutes choses égales par ailleurs, d'être admis à l'UPD – sans doute en lien avec la définition des « poches ». Les autres variables de niveau établissement (taux de mentions, taux d'enfants de cadres supérieurs ou enseignants, taux de passage en CPGE) demeurent en revanche sans effet significatif sur la probabilité d'être admis.

Tableau 80 : Admission à l'UPD parmi les candidats issus d'établissements d'Île-de-France (procédure Boléro hors EDC et LFE, IDF, 2018). Odds ratios estimés / régression logistique

	Probabilité d'être admis						
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Femme	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Homme	0,6***	0,7***	0,7***	0,7***	0,7***	0,7***	0,7***
Classes supérieures	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Autres ou manquant ou inactifs	0,6**	0,9	0,6*	0,6*	0,6*	0,6**	0,6*
Classes populaires	0,8	1,4**	1,1	1,2	1,1	1,1	1,1
Indépendants	0,8	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,2
Classes moyennes	0,9	1,0	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8
Classes moyennes supérieures	1,4**	1,5**	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3
Filière ES	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Filière S	2,0***	2,8***	2,7***	3,0***	3,0***	3,0***	3,0***
Mention Très Bien		réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Bien		0,1***	0,1***	0,1***	0,1***	0,1***	0,1***
Assez Bien		0,02***	0,01***	0,01***	0,01***	0,01***	0,01***
Passable		0,02***	0,01***	0,01***	0,01***	0,01***	0,01***
Public			réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Privé sous contrat			0,4***	0,4***	0,5***	0,5***	0,4***
Paris Centre Ouest				réf.	réf.	réf.	réf.
77				0,9	0,8	0,8	0,8
78				1,7***	1,7***	1,6***	1,6***
91				2,2***	2,2***	2,0***	1,9***
92				1,7***	1,7***	1,6***	1,5**
93				2,1**	1,8*	1,9*	1,9*
94				1,0	1,0	1,0	1,0
95				2,4***	2,3***	2,3***	2,3***
Paris Periph Est				1,4	1,4	1,4	1,3
Taux cadres sup et ens < 28				réf.	réf.	réf.	réf.
[28,42]				0,7	0,9	0,9	0,9
[42,56]				0,9	1,3	1,3	1,3
[56,70]				0,8	1,1	1,1	1,1
]70,83]				0,7	1,1	1,1	1,1
]83,100]				0,8	1,2	1,2	1,3
Taux mentions bac gén < 43					réf.	réf.	réf.
[43,55]					0,8	0,8	0,8
[55,67]					0,6*	0,6	0,6
[67,82]					0,6*	0,6	0,6
]82,100]					0,6	0,7	0,7
Taux pass CPGE < 8							réf.
[8,13,5]							1,8
]13,5,23]							1,0
]23,40]							1,0
]40,100]							0,8
Constante	0,2***	0,4***	0,3***	0,2***	0,3***	0,3***	0,3***
Observations	3240	3240	3240	3240	3238	3232	3228
Log Likelihood	-1547,9	-1238,3	-1208,3	-1191,4	-1189,4	-1187,3	-1185,5
Akaike Inf. Crit.	3111,7	2498,6	2440,7	2422,9	2428,7	2432,6	2437,0

*p<0,1; **p<0,05; ***p<0,01

Les modèles présentés dans le tableau suivant (tableau 81) ne tiennent compte cette fois ci que des lycées publics, dont certaines caractéristiques complémentaires (sur le corps enseignant notamment) sont renseignées dans la base APAE. Ces différentes variables s'avèrent peu significatives mais ne font pas disparaître l'effet du territoire sur les probabilités d'admission à l'UPD.

Tableau 81 : Admission à l'UPD parmi les candidats (procédure Boléro, hors LFE et EDC, lycées publics, France entière + DOM-TOM, 2018). Odds ratios estimés / régression logistique

	Admis										
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)
Femme	réf.										
Homme	0,6***	0,6***	0,6***	0,6***	0,6***	0,6***	0,6***	0,6***	0,6***	0,6***	0,6***
Classes supérieures	réf.										
Autres ou manquant ou inactifs	0,6**	0,7	0,7	0,6**	0,6**	0,6**	0,6**	0,6*	0,6*	0,6*	0,6*
Classes populaires	0,9	1,3	1,2	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,0	1,0	1,0
Independants	1,0	1,4	1,3	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,1	1,1	1,2
Classes moyennes	1,1	1,2	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9	1,0
Classes moyennes supérieures	1,5***	1,4**	1,4**	1,3*	1,3*	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3
Filière ES	réf.										
S	1,4***	2,2***	2,3***	2,3***	2,3***	2,3***	2,4***	2,4***	2,4***	2,4***	2,5***
Mention Très bien	réf.										
Assez Bien	0,02***	0,02***	0,02***	0,02***	0,02***	0,02***	0,02***	0,02***	0,02***	0,02***	0,02***
Bien	0,1***	0,1***	0,1***	0,1***	0,1***	0,1***	0,1***	0,1***	0,1***	0,1***	0,1***
Passable	0,02***	0,02***	0,02***	0,02***	0,02***	0,02***	0,02***	0,02***	0,02***	0,02***	0,02***
Paris			réf.								
Banlieue ouest			1,5**	1,5**	1,4	1,4	1,4	1,4*	1,7**	1,8**	1,8**
Autres banlieues			1,4**	1,2	1,2	1,2	1,1	1,2	1,4	1,6	1,7*
Métropo rég.			1,8***	1,6**	1,6**	1,5*	1,5*	1,5*	1,8**	1,9**	2,1***
Grandes villes			1,5**	1,2	1,2	1,1	1,1	1,1	1,3	1,4	1,7
Villes moyennes			3,8***	2,5**	2,5**	2,5**	2,1*	2,2*	2,7**	3,0**	3,5***
Pt villes moy. Rural			2,6***	1,8*	1,7	1,8	1,3	1,3	1,7	1,9	2,1
Tx cadsup + ens < 28				réf.							
cadsupens_rec(28,42]				0,7*	0,7	0,7*	0,7	0,8	0,7	0,7	0,7
cadsupens_rec(42,56]				0,6**	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6*	0,6*
cadsupens_rec(56,70]				0,6**	0,7	0,6*	0,5*	0,6*	0,5**	0,5**	0,5**
cadsupens_rec(70,83]				0,5***	0,6	0,5*	0,5*	0,5*	0,4**	0,4**	0,4**
cadsupens_rec(83,100]				0,9	1,0	0,8	0,7	1,0	1,0	1,0	1,0
Tx mentions bac gén < 43					réf.						
txmentgene_rec(43,55]					1,2	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,2
txmentgene_rec(55,67]					0,8	0,7	0,7	0,6*	0,6*	0,6*	0,7
txmentgene_rec(67,82]					0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
txmentgene_rec(82,100]					1,0	0,8	0,7	0,7	0,6	0,7	0,7
Tx pass CPGE < 8						réf.	réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
txpassCPGE_rec(8,13,5]						1,6**	1,5**	1,5**	1,4*	1,5*	1,5*
txpassCPGE_rec(13,5,23]						1,2	1,3	1,3	1,4	1,5	1,6
txpassCPGE_rec(23,40]						1,1	1,4	1,4	1,4	1,4	1,6
txpassCPGE_rec(40,100)						1,7	2,9**	2,7*	3,0**	3,3**	3,7**
Tx p_agreg < 25							réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
p_agreg_rec(25,37]							0,7	0,8	0,8	0,7	0,7
p_agreg_rec(37,50]							0,7	0,7	0,8	0,8	0,8
p_agreg_rec(50,62]							1,0	1,0	1,1	1,0	1,1
p_agreg_rec(62,74]							0,9	0,9	1,0	1,0	1,0
p_agreg_rec(74,100]							0,5*	0,5*	0,5	0,5*	0,6
Tx non tit < 15								réf.	réf.	réf.	réf.
p_nontitut_rec(15,3]								0,9	0,9	0,9	0,9
p_nontitut_rec(3,6]								0,8	0,8	0,8	0,8
p_nontitut_rec(6,10]								0,6*	0,6*	0,5**	0,5**
p_nontitut_rec(10,22,9]								1,0	1,1	0,8	0,8

<i>Age moy < 43</i>								<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>
agemmoy_rec(43,45.5]								1,3	1,4	1,4
agemmoy_rec(45.5,47.5]								1,0	1,1	1,1
agemmoy_rec(47.5,49.5]								1,1	1,1	1,3
agemmoy_rec(49.5,51.9]								1,8*	2,0*	2,3*
<i>Ancienneté moy < 5</i>								<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>
anciemoy_rec(5,7]								0,5*	0,5*	0,5*
anciemoy_rec(7,8]								0,6	0,6	0,6
anciemoy_rec(8,10]								0,5*	0,5*	0,5*
anciemoy_rec(10,32]								0,5	0,5	0,5
<i>Tx départ titulaires < 2.5</i>								<i>réf.</i>	<i>réf.</i>	<i>réf.</i>
txdeptitu_rec(2.5,5.5]								1,2	1,2	1,2
txdeptitu_rec(5.5,10]								1,4	1,4	1,4
txdeptitu_rec(10,16]								1,4	1,4	1,4
txdeptitu_rec(16,32.8]								1,8	1,8	1,8
Constante	0,3***	0,7***	0,5***	0,9	0,9	0,8	1,1	1,3	1,0	1,8
Observations	2399	2399	2399	2397	2397	2396	2337	2337	2337	2337
Log Likelihood	-1325,6	-1017,0	-1004,3	-1000,1	-997,2	-993,1	-968,8	-966,5	-962,6	-960,6
Akaike Inf. Crit.	2667,2	2056,0	2042,6	2044,3	2046,4	2046,3	2007,7	2011,0	2011,2	2015,1
										2020,2

*p<0.1; **p<0.05; ***p<0.01

La concentration spatiale des lycées envoyant le plus de candidats et d'admis par la procédure Boléro

Les différents modèles présentés précédemment justifient de prendre en compte de manière plus détaillée la dimension territoriale des lycées pourvoyeurs de candidats, d'admis et d'inscrits à l'UPD. Ce sont les communes de Paris et l'ouest de l'Île-de-France qui sont les plus pourvoyeuses de candidats (tableau 82). Lyon arrive en 6^e position avec 290 candidats, puis Nantes avec 189 candidats et Marseille avec 157 candidats.

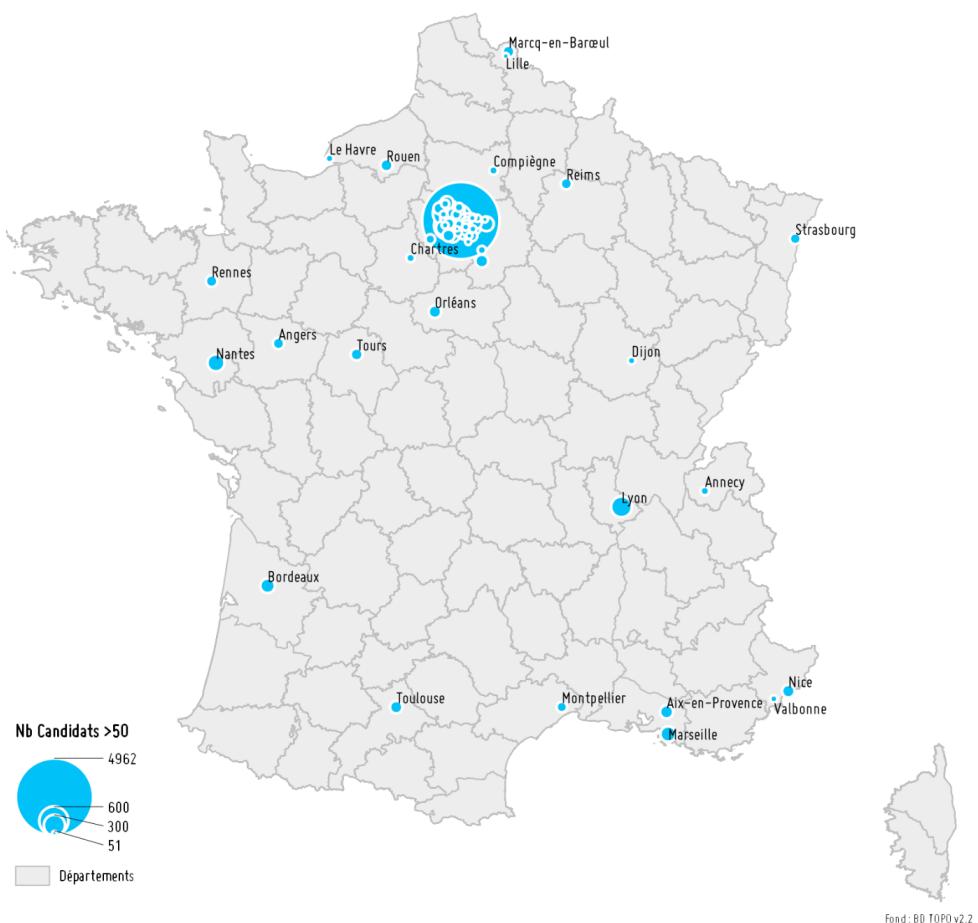
**Tableau 82 : Nombre de candidats par ville
(lycée d'origine, 100 candidats ou plus à l'UPD entre 2014 et 2017)**

COMMUNE	Nombre de candidats UPD (2014-2017) (Communes où plus de 100 candidats)
PARIS	4847
VERSAILLES	595
SAINT GERMAIN EN LAYE	555
NEUILLY SUR SEINE	546
RUEIL MALMAISON	358
LYON	290
BOULOGNE BILLANCOURT	261
SAINT MAUR DES FOSSES	253
NOGENT SUR MARNE	221
LE VESINET	219
SCEAUX	219
ANTONY	203
COURBEVOIE	202
NANTES	189
VINCENNES	178
SAINT CLOUD	168
ASNIERES SUR SEINE	167
MARSEILLE	157
BORDEAUX	140
BUSSY SAINT GEORGES	140
MEUDON	137
MONTIGNY LE BRETONNEUX	135
ORSAY	127
PONTOISE	114
FONTAINEBLEAU	112
SEVRES	111
AIX EN PROVENCE	110
NICE	107
TOULOUSE	107
BOIS COLOMBES	106
ROUEN	102
GIF SUR YVETTE	101
TOURS	100

Source : données internes, UPD

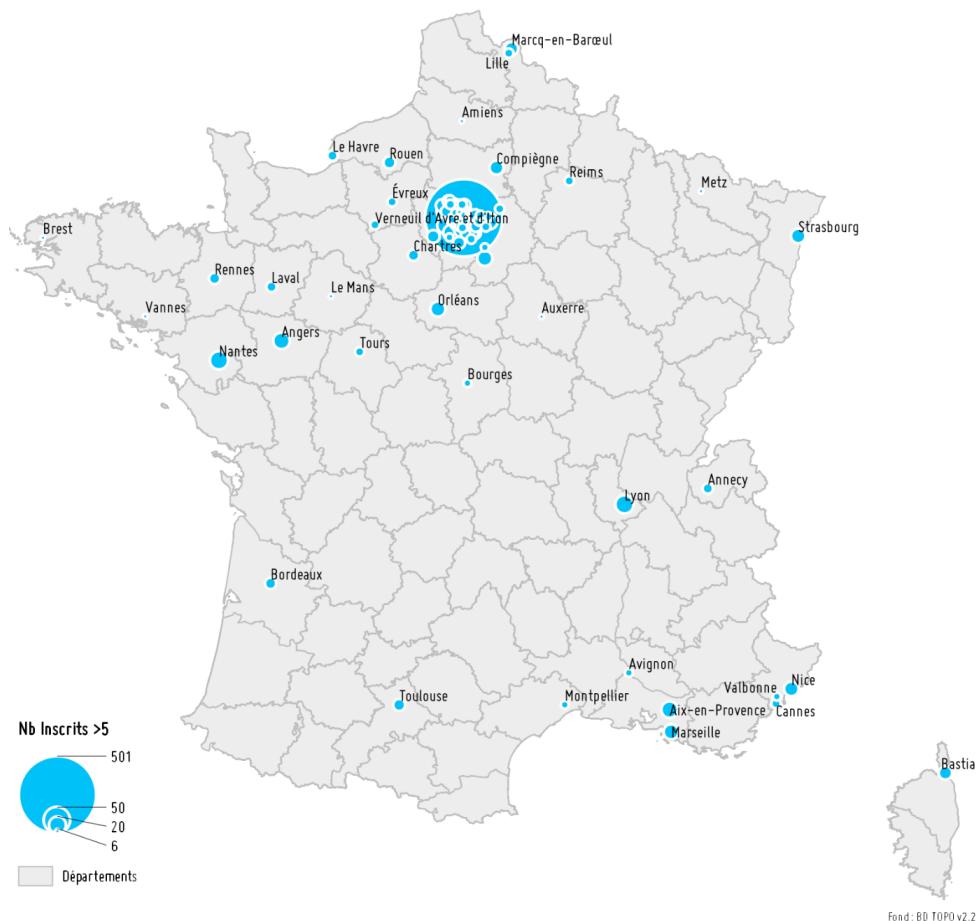
La carte suivante (carte 13) permet de visualiser les communes les plus pourvoyeuses de candidats (plus de 50 candidats envoyés entre 2014 et 2017). Cette carte montre très nettement l'hégémonie de la région parisienne en matière de recrutement et la place très secondaire de quelques métropoles régionales (Lyon, Nantes, Bordeaux, Marseille, Rouen). Ainsi, le quart des candidats sont issus de lycées hors Île-de-France ; un quart des candidats sont issus de Paris ; et un quart des candidats sont issus des communes de l'ouest (78,92). Paris envoie trois fois plus de candidats que les dix métropoles qui en envoient le plus. Le 16e arrondissement pourvoit près d'un quart des candidats parisiens. Versailles, St Germain-en-Laye et Neuilly-sur-Seine envoient un tiers des candidats sur les 128 communes de l'ouest de l'Île-de-France.

*Carte 13 : Nombre de candidats à l'UPD par commune
(procédure Boléro, plus de 50 candidats entre 2014 et 2017 – France métropolitaine)*



La carte suivante (carte 14) et le tableau 83 présentent cette fois-ci les effectifs des inscrits à l'UPD par commune (dès lors que les communes ont envoyé plus de 5 inscrits). Elle confirme la place prépondérante de Paris (notamment de quatre arrondissements parisiens (16^e, 6^e, 7^e et 8^e) qui envoient la moitié des inscrits parisiens) et de l'Île-de-France : Versailles (57 inscrits), St Germain-en-Laye (51 inscrits) et Neuilly-sur-Seine (42 inscrits) envoient chacune plus d'inscrits que plusieurs grandes villes de région telles que Lyon (23 inscrits), Nantes (23 inscrits), Marseille (16 inscrits) ou Strasbourg (15 inscrits).

*Carte 14 : Nombre d'inscrits à l'UPD par commune
(plus de 5 inscrits entre 2014 et 2017 – France métropolitaine)*



**Tableau 83 : Nombre d'inscrits à l'UPD par ville
(lycée d'origine, 15 inscrits ou plus à l'UPD entre 2014 et 2017)**

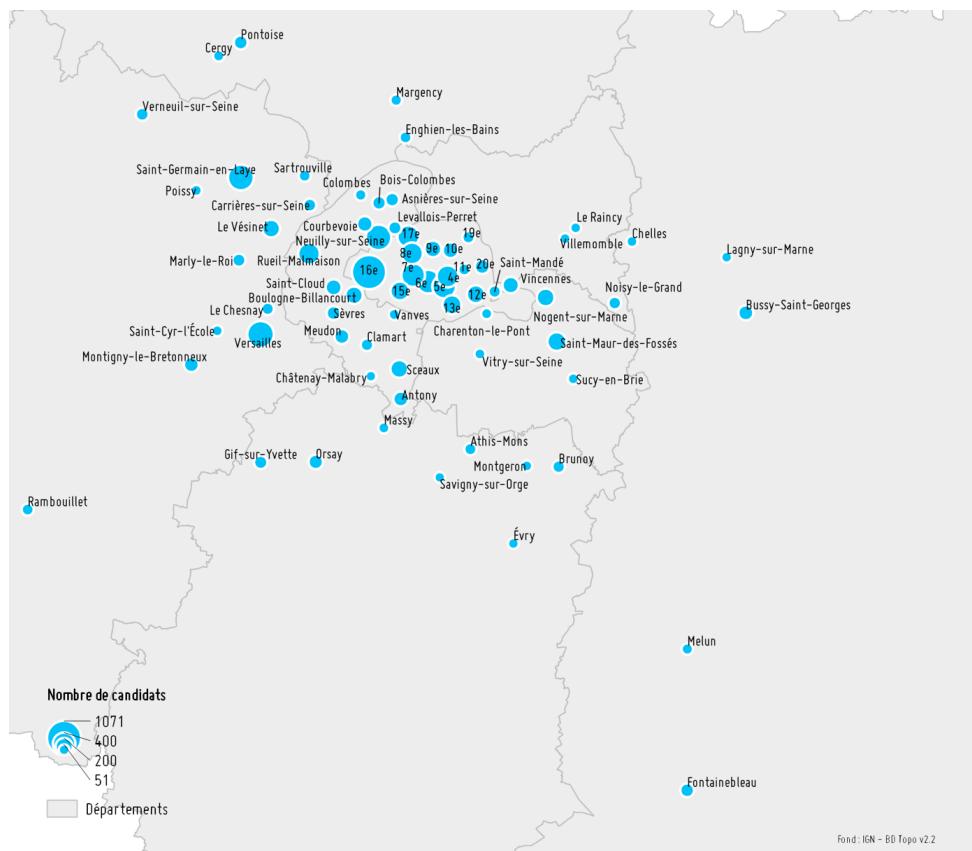
COMMUNES	Nombre total d'inscrits à l'UPD (2014-2017)
	Nombre d'inscrits >=15
PARIS	494
VERSAILLES	57
SAINT GERMAIN EN LAYE	51
NEUILLY SUR SEINE	42
COURBEVOIE	34
BOULOGNE BILLANCOURT	33
SCEAUX	31
ASNIERES SUR SEINE	28
SAINT MAUR DES FOSSES	28
LE VESINET	27
ORSAY	27
ANTONY	25
BOIS COLOMBES	25
NOGENT SUR MARNE	24
LYON	23
NANTES	23
VINCENNES	23
MONTIGNY LE BRETONNEUX	22
SAINT CLOUD	22
AIX EN PROVENCE	19
BUSSY SAINT GEORGES	19
GIF SUR YVETTE	19
SAINT DENIS	19
ANGERS	18
MEUDON	17
RUEIL MALMAISON	17
ATHIS MONS	16
FONTAINBLEAU	16
MARSEILLE	16
CLAMART	15
ORLEANS	15
SARTROUVILLE	15
STRASBOURG	15

Source : données internes, UPD

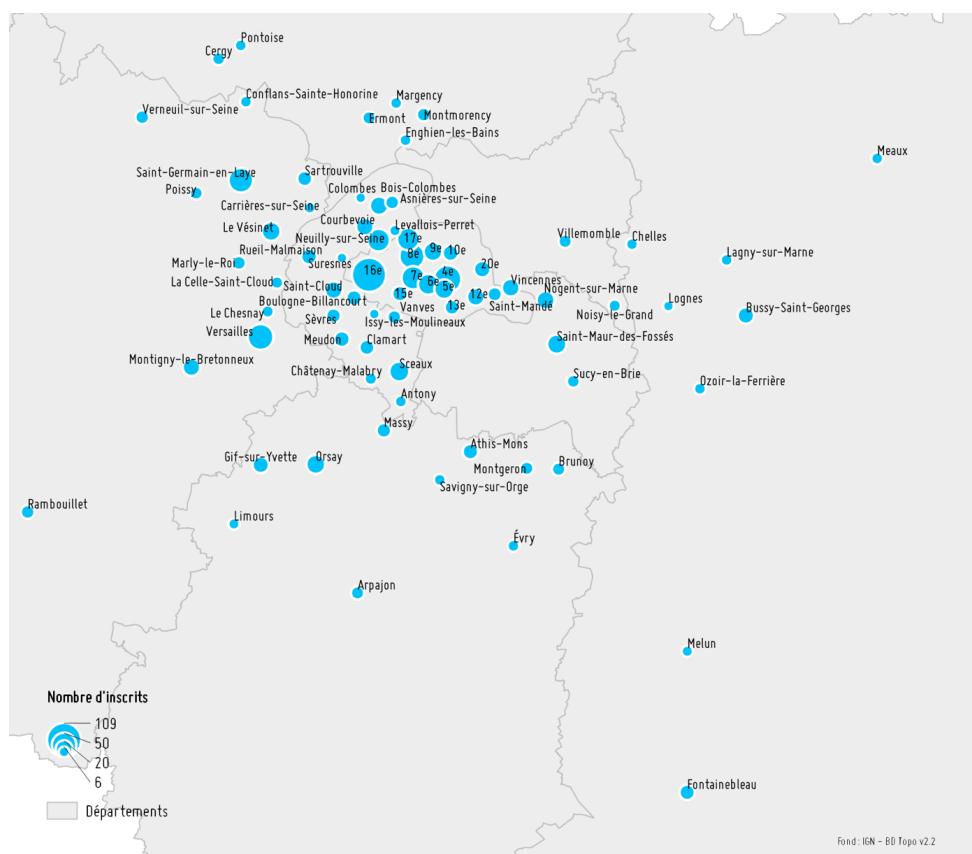
La carte suivante (carte 15) montre, comme pour Sciences Po, la forte concentration des candidats dans Paris et des communes de la banlieue ouest, mais une présence non négligeable de candidats provenant du reste de l'Île-de-France. La carte des inscrits ressemble beaucoup à celle des admis en termes de répartition territoriale (carte 16).

Les cartes suivantes (cartes 17 à 20), réalisées à l'échelle de l'établissement, montrent bien, pour les établissements publics comme pour les établissements privés, l'importante contribution des établissements situés dans l'ouest de Paris et de l'Île-de-France, particulièrement pour les établissements privés situés à proximité de l'UPD.

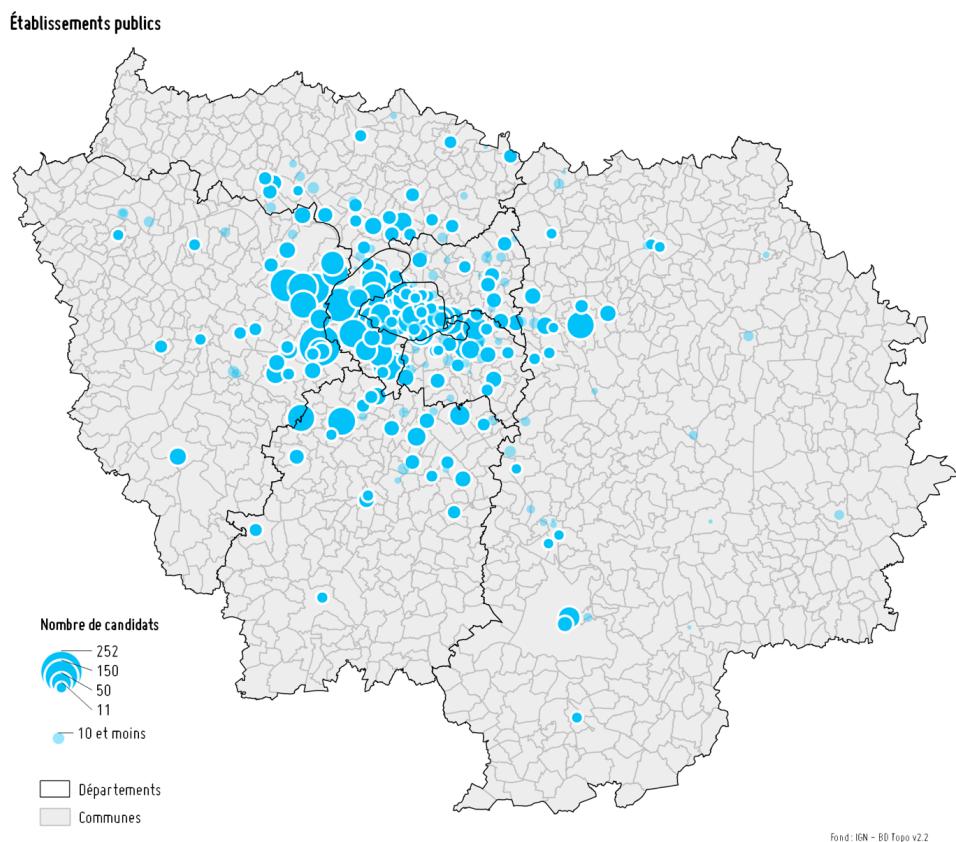
Carte 15 : Nombre de candidats à l'UPD par commune d'Île-de-France (plus de 50 candidats entre 2014 et 2017 – procédure Boléro hors EDC)



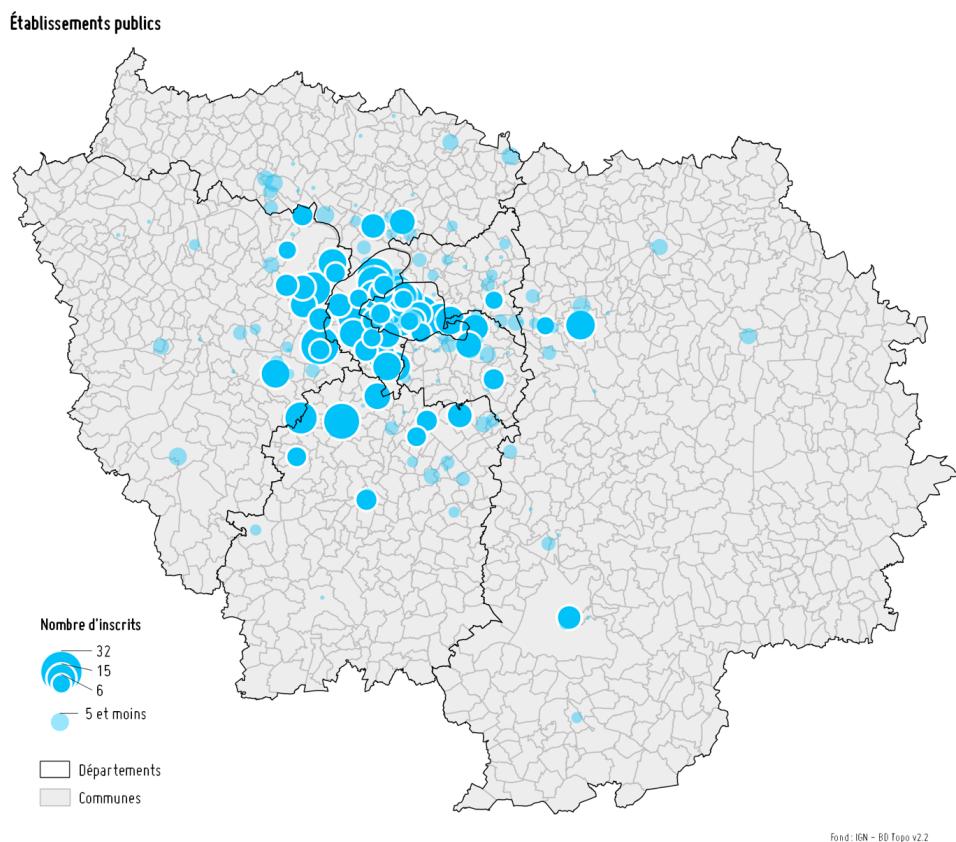
Carte 16 : Nombre d'inscrits à l'UPD par commune d'Île-de-France (plus de 5 inscrits entre 2014 et 2017 – procédure Boléro hors EDC)



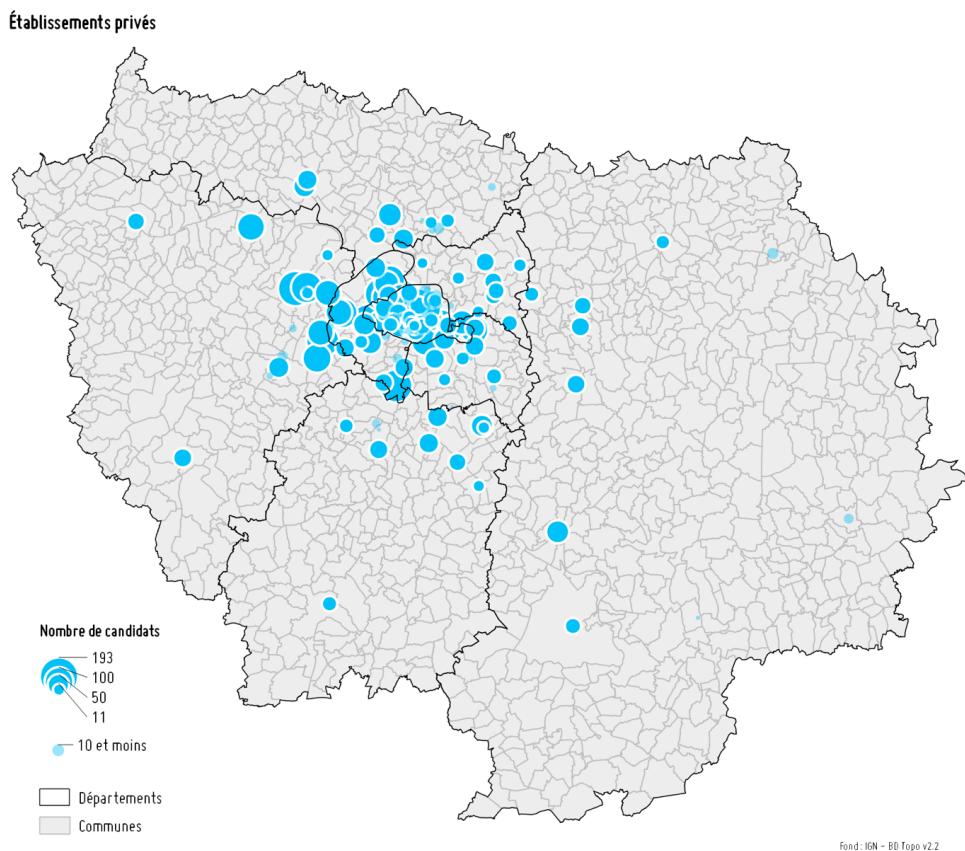
*Carte 17 : Nombre de candidats à l'UPD par commune d'Île-de-France
(lycées publics uniquement – candidats procédure Boléro hors EDC entre 2014 et 2017)*



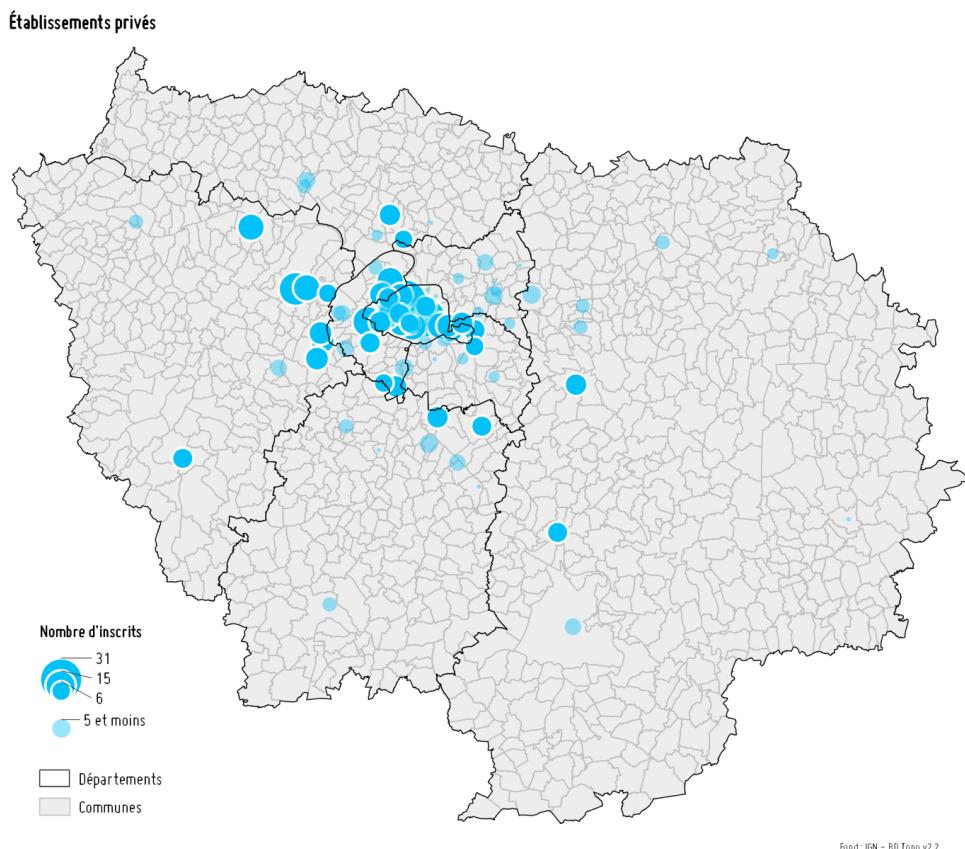
*Carte 18 : Nombre d'inscrits à l'UPD par commune d'Île-de-France
(lycées publics uniquement – inscrits procédure Boléro hors EDC entre 2014 et 2017)*



*Carte 19 : Nombre de candidats à l'UPD par commune d'Île-de-France
(lycées privés uniquement – candidats procédure Boléro hors EDC entre 2014 et 2017)*



*Carte 20 : Nombre d'inscrits à l'UPD par commune d'Île-de-France
(lycées privés uniquement – inscrits procédure Boléro hors EDC entre 2014 et 2017)*



La sur-sélection sociale des inscrits comparativement aux lycées d'origine

Les élèves inscrits à Dauphine présentent des caractéristiques sociales qui les distinguent de celles de leur établissement, qu'ils soient dans un établissement public ou privé (figures 50a et 50b ci-dessous) : à quelques exceptions près, les inscrits à l'UPD sont plus fréquemment issus des classes supérieures que les élèves des établissements dont ils sont issus.

Figure 50a : Candidats et admis, 2018 uniquement, lycées publics

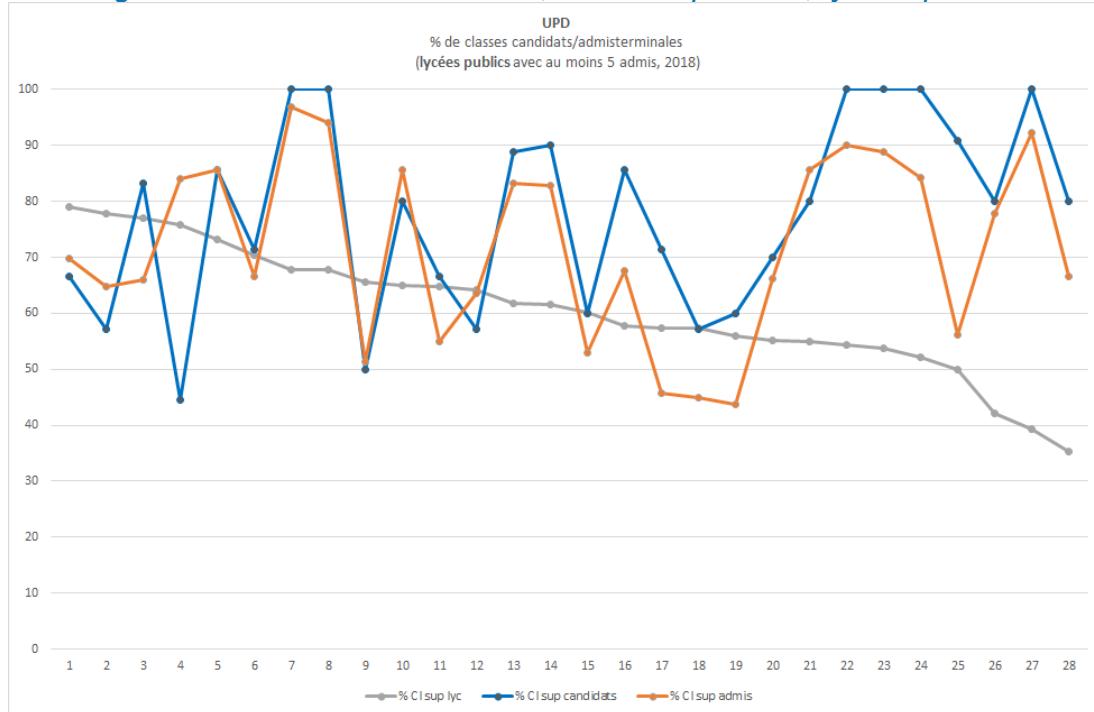


Figure 50b : Candidats et admis, 2018 uniquement, lycées privés

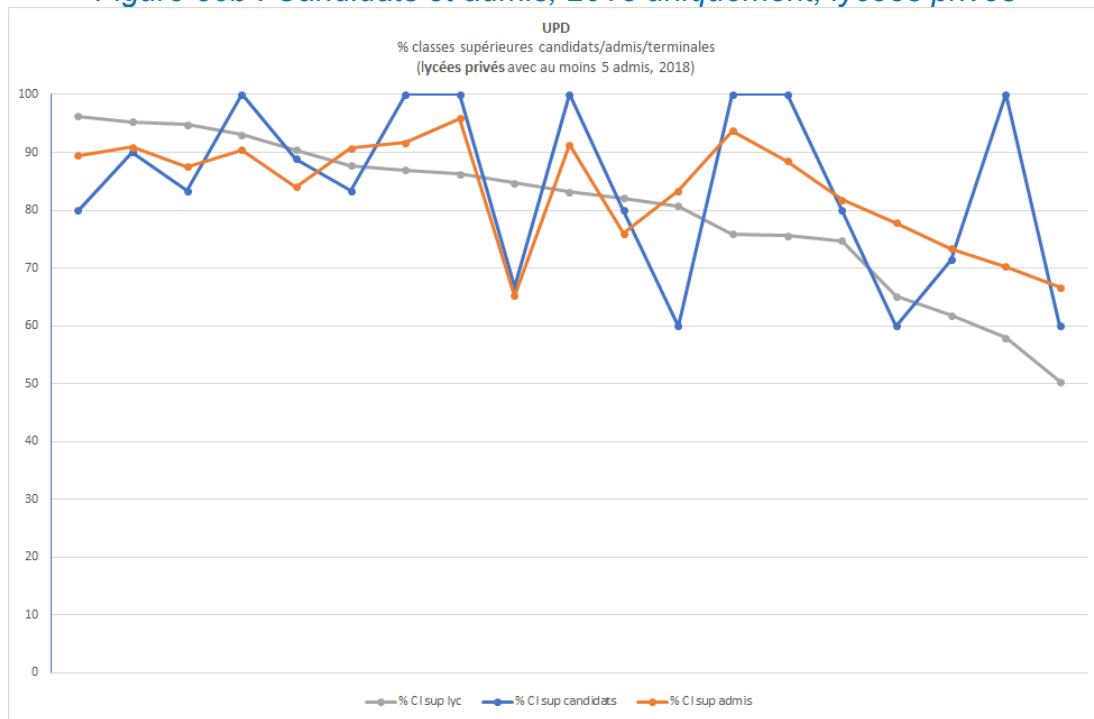


Figure 51a : Profil des inscrits et des établissements d'origine, 2014-2017, lycées publics

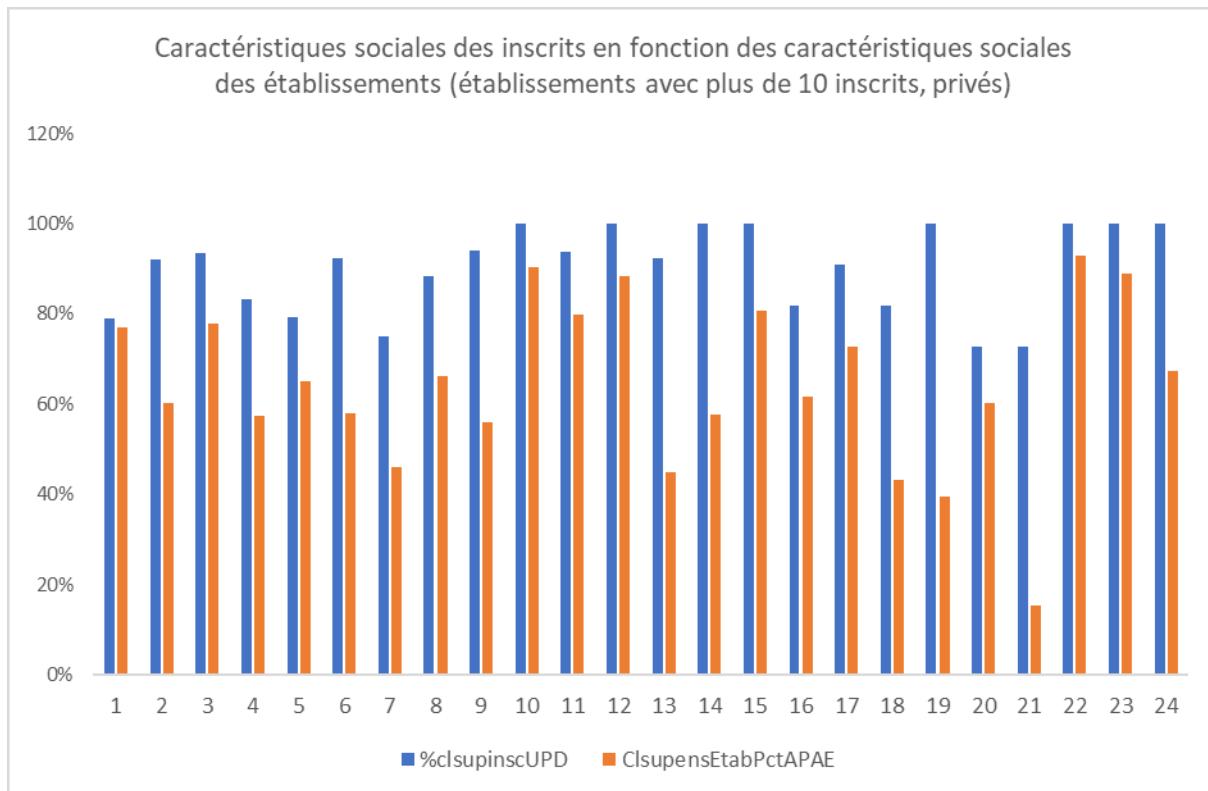
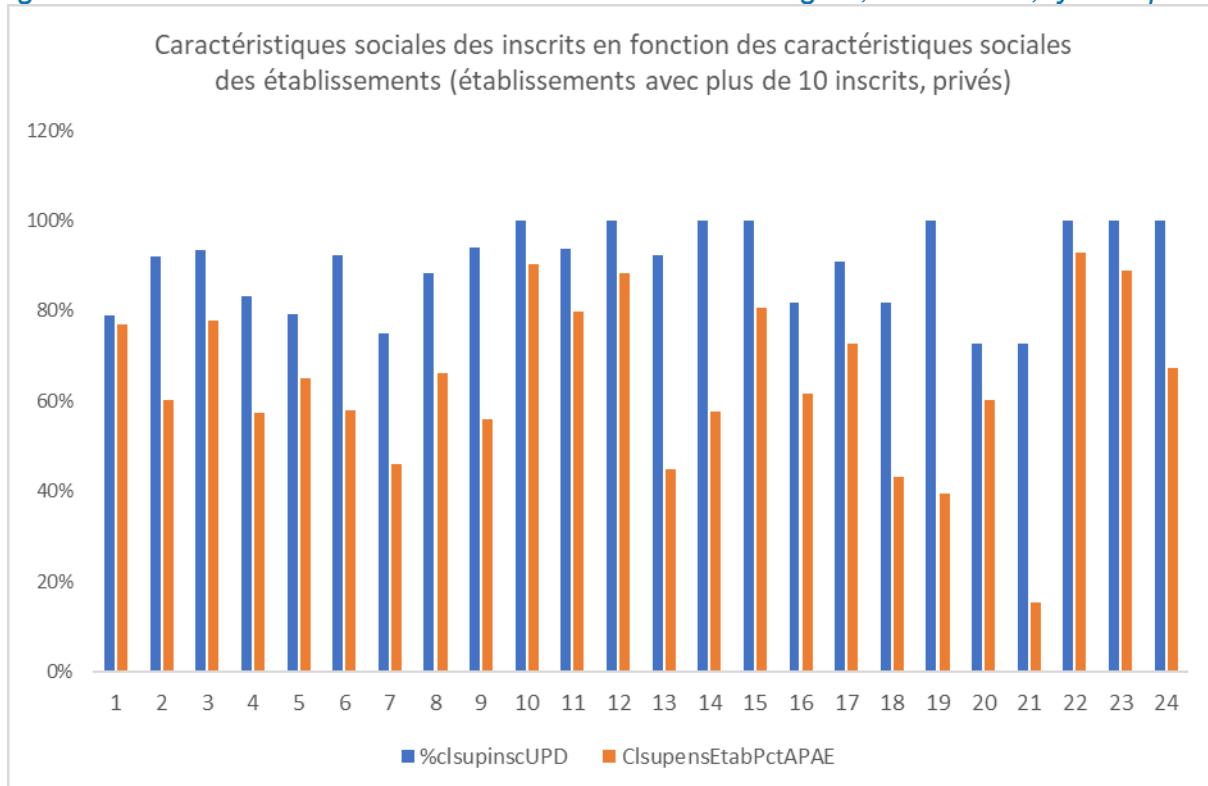


Figure 51b : Profil des inscrits et des établissements d'origine, 2014-2017, lycées privés



Les établissements du programme EDC

La liste des établissements partenaires du programme « Égalité des chances » en 2017 est présentée ci-dessous :

Tableau 84 : Liste des établissements partenaires du programme « Égalité des chances » en 2017

NOM ETABLISSEMENT	Département	Partenariat CEP (Sciences Po)
Lycée Charles de Gaulle de Rosny-sous-Bois (93)	93	Non
Lycée Gustave Eiffel à Gagny (93)	93	Non
Lycée Jacques Feyder à Epinay sur Seine (93)	93	Oui
Lycée Paul Robert aux Lilas (93)	93	Non
Lycée Le Corbusier à Aubervilliers (93)	93	Non
Lycée Marcelin Berthelot à Pantin (93)	93	Non
Lycée Mozart au Blanc-Mesnil (92)	92	Oui
Lycée Suger à Saint-Denis (93)	93	Oui
Internat d'excellence de Sourdun (77)	77	Oui
Lycée Auguste Renoir à Asnières (92)	92	Non
Lycée Galilée à Gennevilliers (92)	92	Oui
Lycée Lucie Aubrac à Courbevoie (92)	92	Non
Lycée Michel-Ange à Villeneuve-la-Garenne (92)	92	Oui
Lycée Auguste Blanqui à Saint-Ouen (93)	93	Oui
Lycée Eugène Hénaff à Bagnolet (93)	93	Non
Lycée Jacques Brel à La Courneuve (93)	93	Oui
Lycée Jean Jaurès à Montreuil (93)	93	Oui
Lycée Jean Renoir à Bondy (93)	93	Oui
Lycée Louise Michel à Bobigny (93)	93	Oui
Lycée Maurice Utrillo à Stains (93)	93	Oui
Lycée Olympe de Gouges à Noisy-Le Sec (93)	93	Oui
Lycée François Arago à Villeneuve-Saint-Georges (94)	94	Non
Lycée Agora à Puteaux (92)	92	Non
Lycée Descartes à Antony (92)	92	Non
Lycée Jacques Prévert à Boulogne-Billancourt (92)	92	Non
Lycée Maurice Genevoix à Montrouge (92)	92	Non
Lycée Montesquieu à Le Plessis-Robinson (92)	92	Non

Ces établissements sont tous situés en Île-de-France, principalement en Seine-Saint-Denis (15 établissements) et dans les Hauts-de-Seine (10 établissements). Un établissement est également implanté dans le Val-de-Marne et un établissement est implanté en Seine-et-Marne (Internat d'excellence de Sourdun). En 2018, le nombre de partenaires augmente à 35 et inclut des établissements hors Île-de-France, dans des régions voisines (en Normandie, Hauts-de-France et Grand Est). Parmi les 27 établissements partenaires du programme en 2017, 14 sont également des établissements participant au programme des conventions éducation prioritaire à Sciences Po.

Tableau 85 : Nombre d'établissements EDC par département en 2017

Département	Nombre d'établissements partenaires programme EDC UPD
77	1
92	10
93	15
94	1
Total général	27

Caractéristiques sociales des établissements EDC

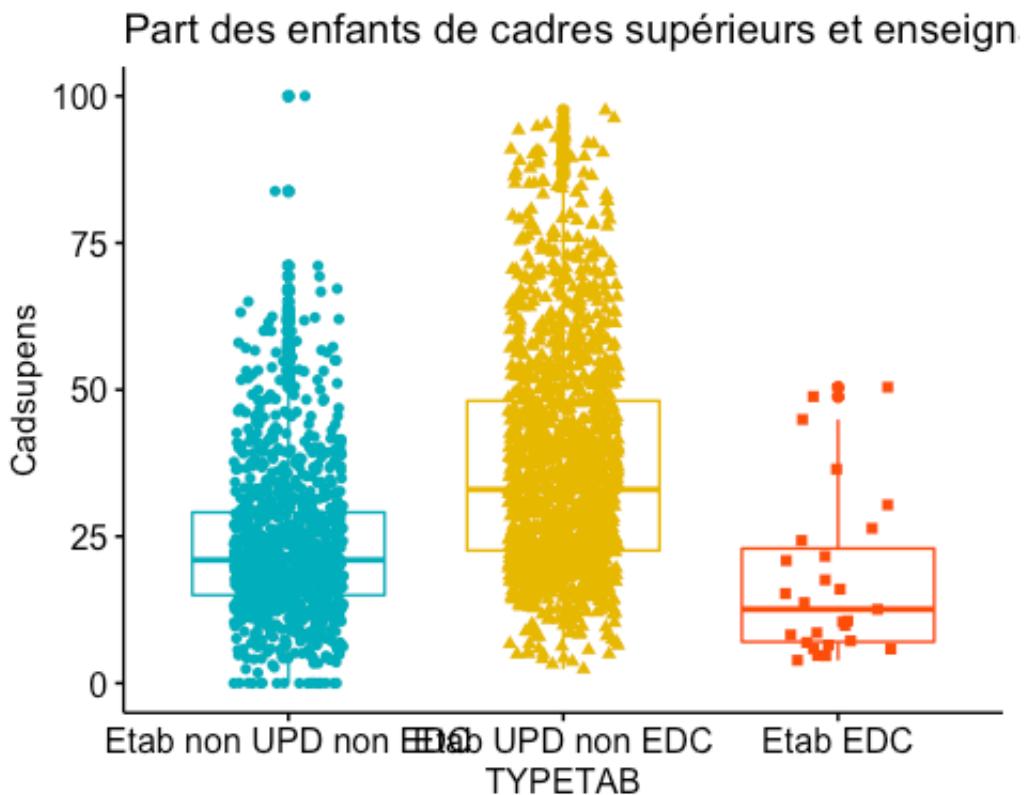
En observant les caractéristiques sociales des établissements du programme « Égalité des chances » on constate que, dans l'ensemble, ces établissements présentent une part d'enfants de cadres supérieurs et enseignants inférieure à celle des établissements ne faisant pas partie du programme. Parmi ces derniers, nous avons distingué les établissements qui envoient des candidats à Dauphine des établissements hors programme. L'écart entre le profil social des établissements du programme EDC et les établissements n'envoyant aucun candidat à Dauphine est ainsi moindre qu'avec les établissements qui envoient des candidats.

Tableau 86 : Caractéristique des lycées du programme EDC en comparaison des établissements envoyant ou non des candidats à Dauphine entre 2014 et 2017

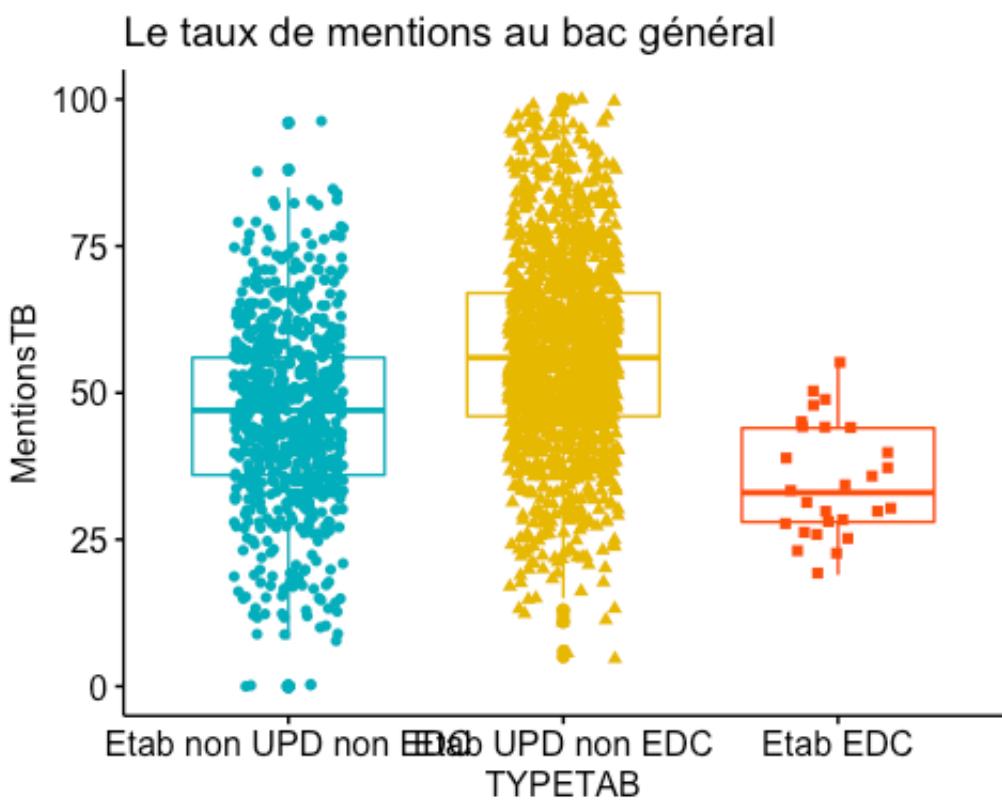
	Caractéristiques des établissements			
	Etablissements EDC	Etablissements non EDC sans candidat UPD	Etablissements non EDC avec au moins un candidat UPD	Ensemble
	N = 27	N = 1 133	N = 1 385	N = 2 545
Privé	0%	34,4%	35,9%	34,9%
Public	100%	65,6%	64,1%	65,1%
Cadres sup + enseignants	17,5%	23,3%	37,1%	31,1%
Présence CPGE	29,6%	8,2%	21,7%	15,8%
Taux de passage CPGE	6,1%	5,3%	8,9%	7,5%
Taux de mention bac	36,0%	46,5%	55,7%	51,7%
Paris + Ouest IDF (78,92)	33,3%	5,6%	13,3%	10,1%

Néanmoins, la dispersion importante des points au sein des boîtes à moustaches présentées dans les graphiques ci-après (figures 52 et 53) met en évidence une hétérogénéité de ces établissements, tant du point de vue scolaire que du point de vue social, même si ces derniers présentent des caractéristiques médianes plus défavorisées que les autres établissements, qu'ils soient pourvoyeurs ou non de candidats à l'UPD.

*Figure 52 : Profil social des établissements EDC comparés aux autres
(Procédure EDC, 2014-2017)*

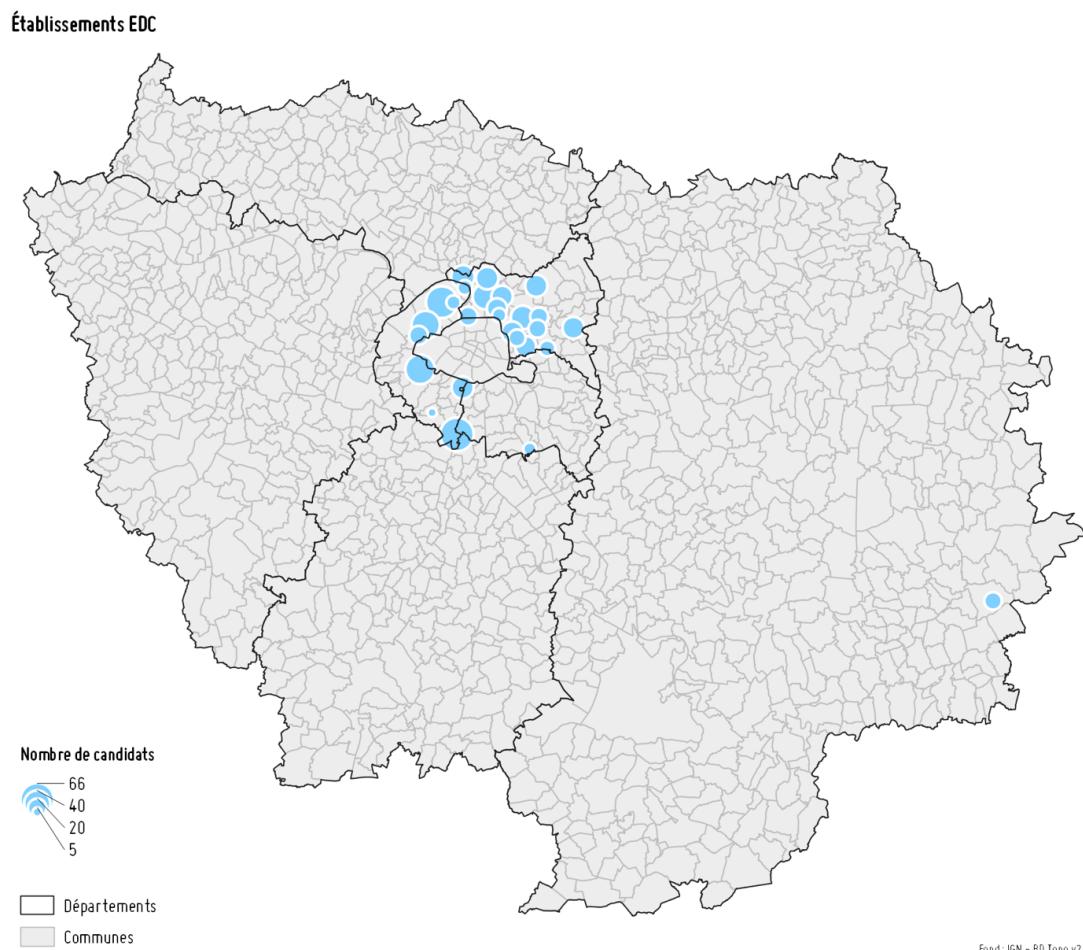


*Figure 53 : Profil scolaire des établissements EDC comparés aux autres
(Procédure EDC, 2014-2017)*

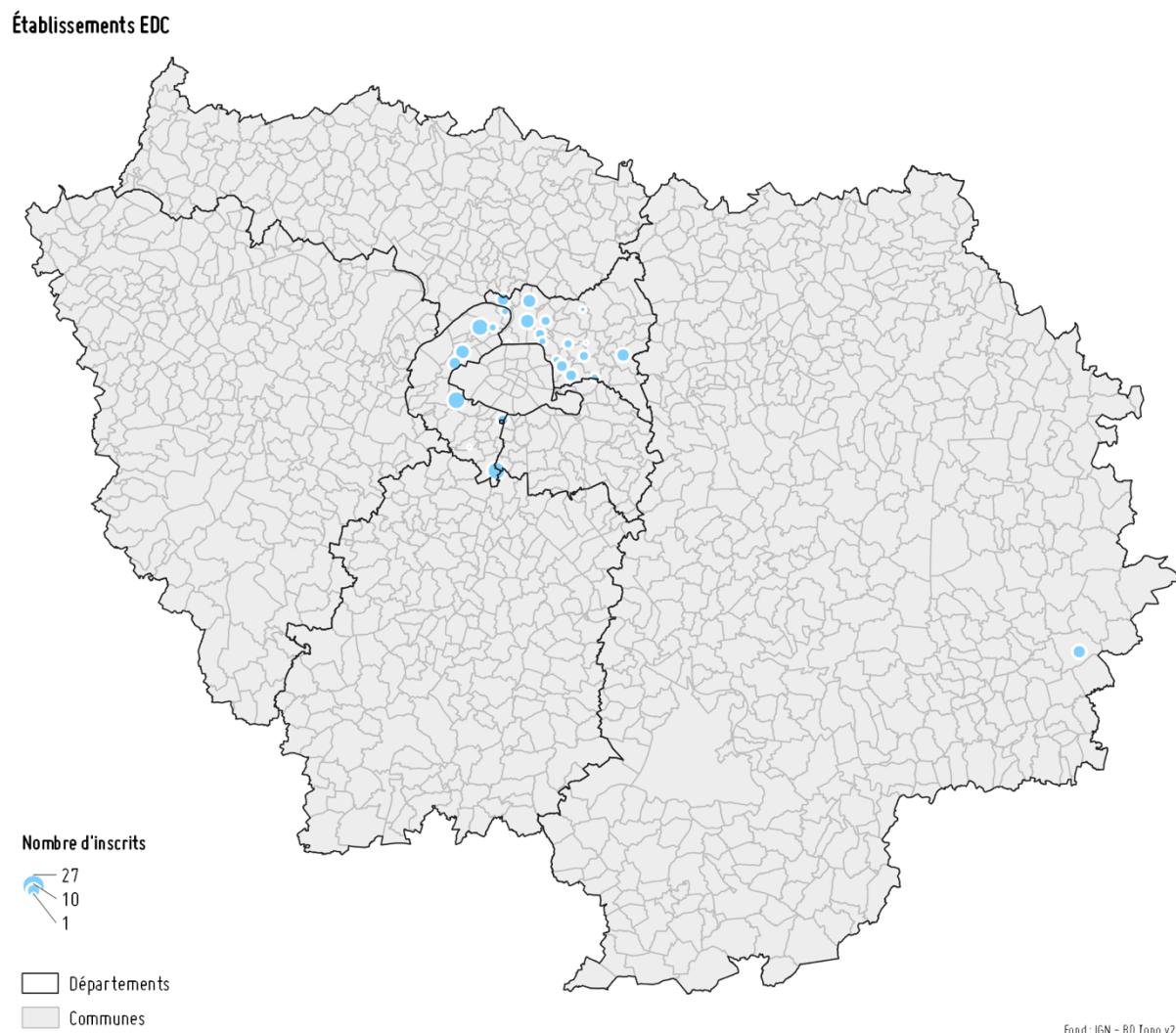


Les cartes ci-après (cartes 21 et 22) montrent la répartition territoriale des établissements EDC en fonction du nombre de candidats (estimés) et d'inscrits à l'UPD. L'implantation est majoritaire dans le nord et l'ouest de l'Île-de-France, en Seine-Saint-Denis et dans les Hauts-de-Seine, avec certains établissements plus pourvoyeurs que d'autres (dans les Hauts-de-Seine notamment où les points sont plus gros sur la carte en moyenne).

*Carte 21 : Nombre de candidats EDC à l'UPD par commune d'Île-de-France
(candidats procédure EDC entre 2014 et 2017)*



*Carte 22 : Nombre d'inscrits EDC à l'UPD par commune d'Île-de-France
(candidats procédure EDC entre 2014 et 2017)*



L'analyse en composantes principales (ACP) et la classification ascendante hiérarchique (CAH) réalisées et présentées dans les schémas ci-après confirment la dualité du champ des établissements EDC : d'un côté, des établissements plus favorisés (groupe 2) situés dans l'ouest de l'Île-de-France et dans la Seine-et-Marne (un établissement dans le département 77) sont des établissements plus favorisés, à la fois scolairement et socialement. De l'autre, des établissements situés en majorité dans le reste de l'Île-de-France, aux profils plus populaires et moins scolaires. Cette hétérogénéité se perçoit également dans les deux derniers graphiques (figures 52 et 53) qui montrent le positionnement des établissements EDC par rapport aux établissements non EDC selon leurs caractéristiques scolaires (taux de mentions au baccalauréat général) et sociales (part d'enfants de cadres supérieurs et enseignants/part d'enfants d'ouvriers et d'inactifs).

Figure 54 : ACP sur les établissements EDC (plan 1-2)

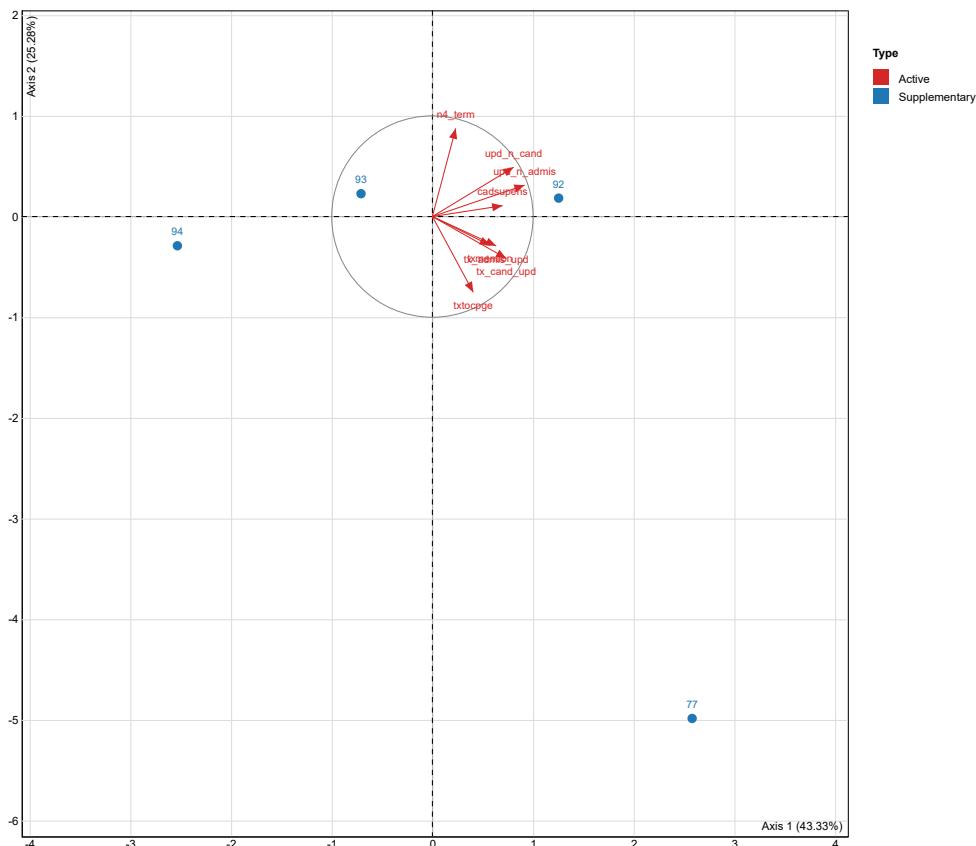


Figure 55 : Arbre de la classification (CAH) réalisée sur les établissements EDC

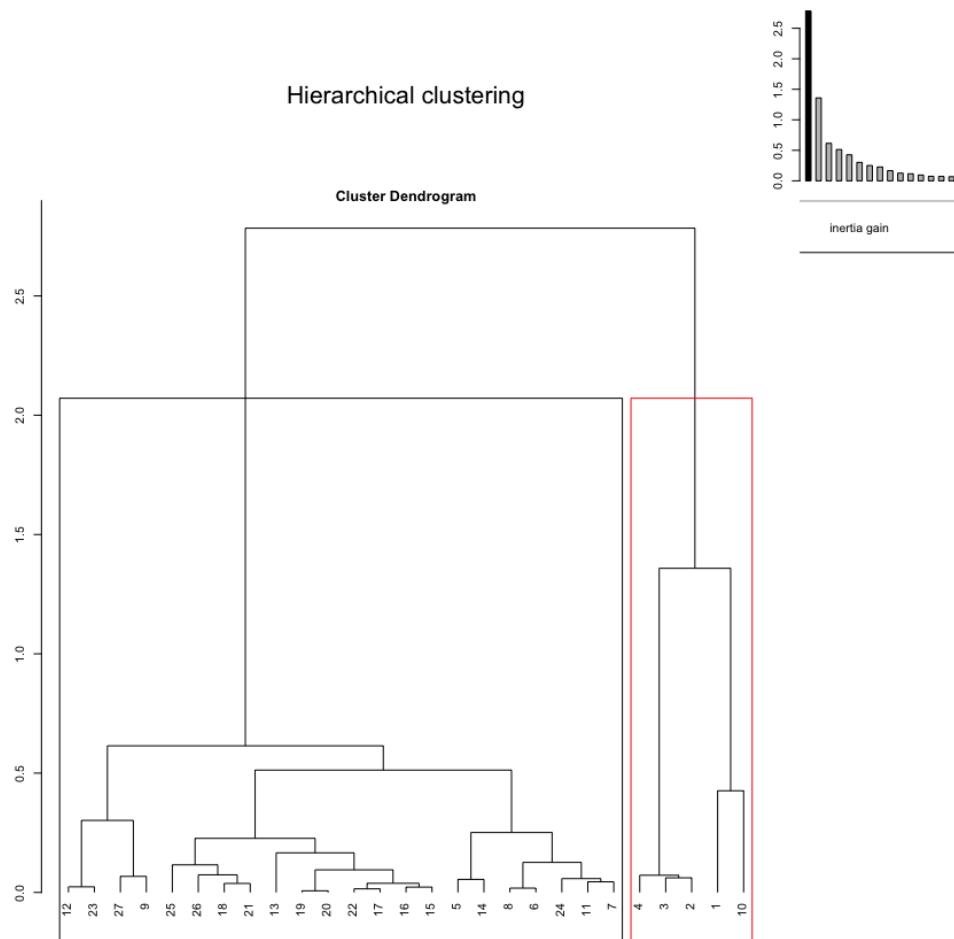


Figure 56 : Les établissements EDC dans le plan 1-2 selon leur groupe d'appartenance

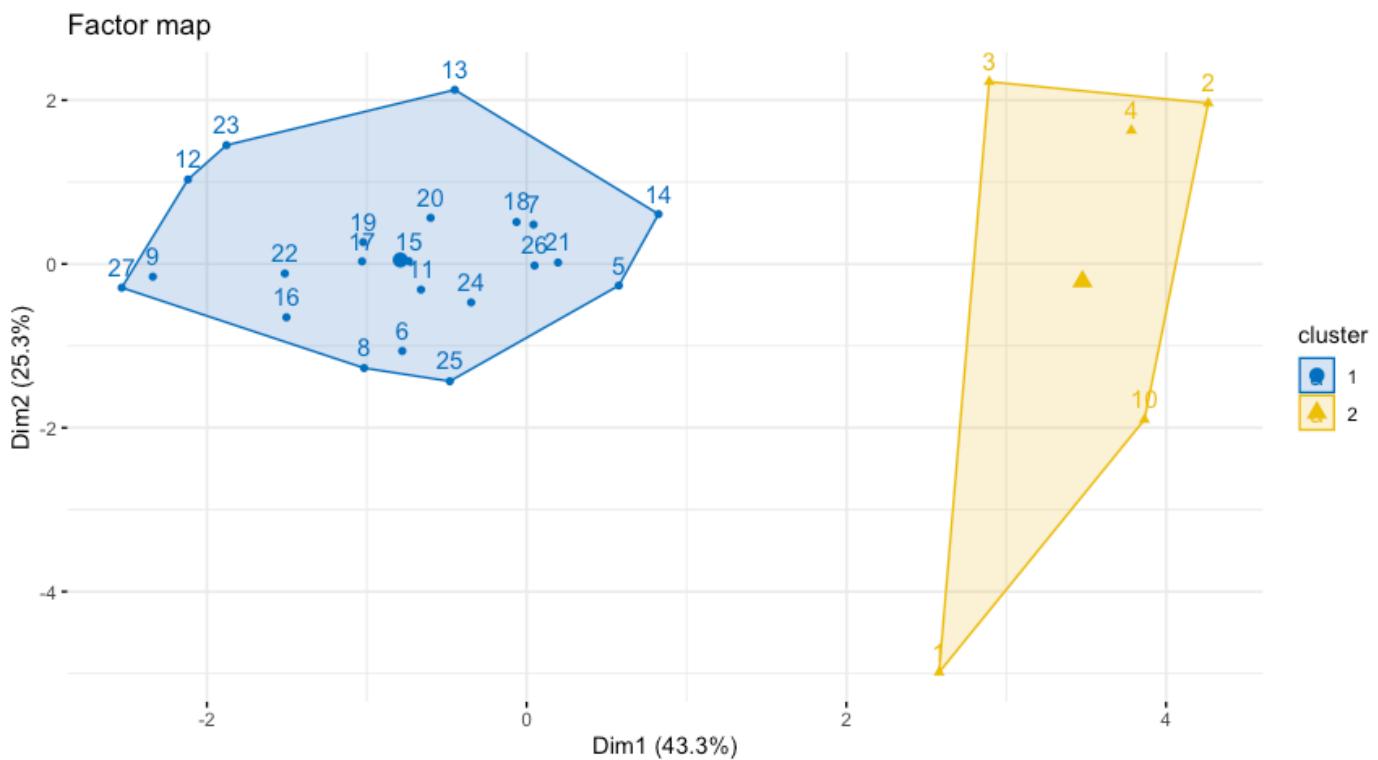


Tableau 87 : Caractéristique des lycées du programme EDC selon leur groupe à l'issue de la classification

	Groupe 1	Groupe 2	Ensemble
	N = 22	N=5	N = 27
Nombre moyen de candidats	22,1	48,2	27
Nombre moyen d'admis	7,2	21,4	9,8
Taux de candidatures moyen	2,8%	6,6%	3,5%
Taux d'admis moyen	32,2%	46,8%	34,9%
Part d'enfants de cadres sup et enseignants	13,1%	36,9%	17,5%
Taux de passage CPGE	5,5%	8,7%	6,1%
Taux de mention bac	32,4%	46,2%	35,0%
Banlieue ouest (92)	22,7%	80,0%	33,3%
Autres banlieues (77,93,94)	77,3%	20,0%	66,7%

Figure 57 : Les établissements EDC et non EDC ayant envoyé au moins un candidat à l'UPD entre 2014 et 2017 selon la part d'enfants de cadres supérieurs et enseignants et le taux de mentions au baccalauréat général

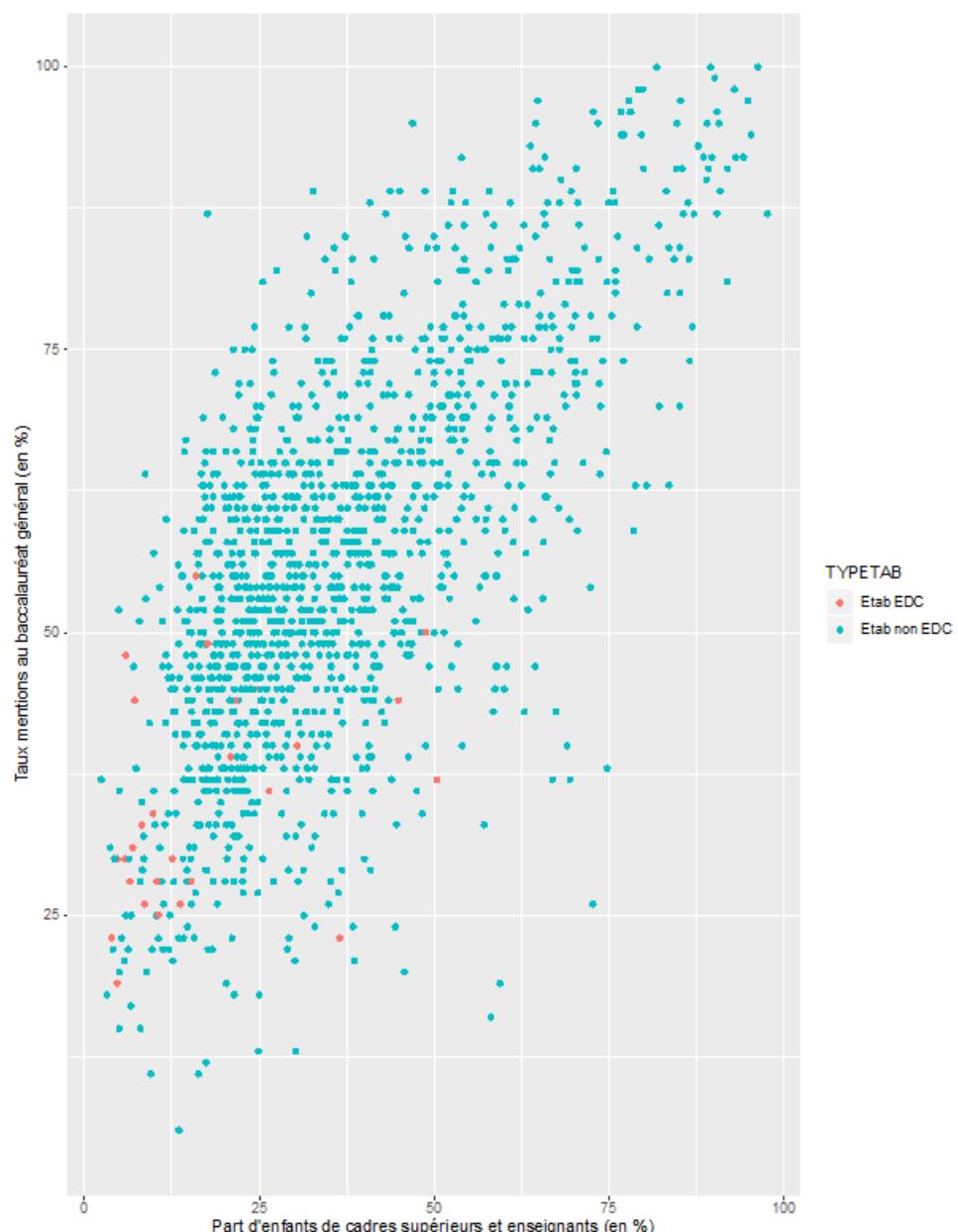
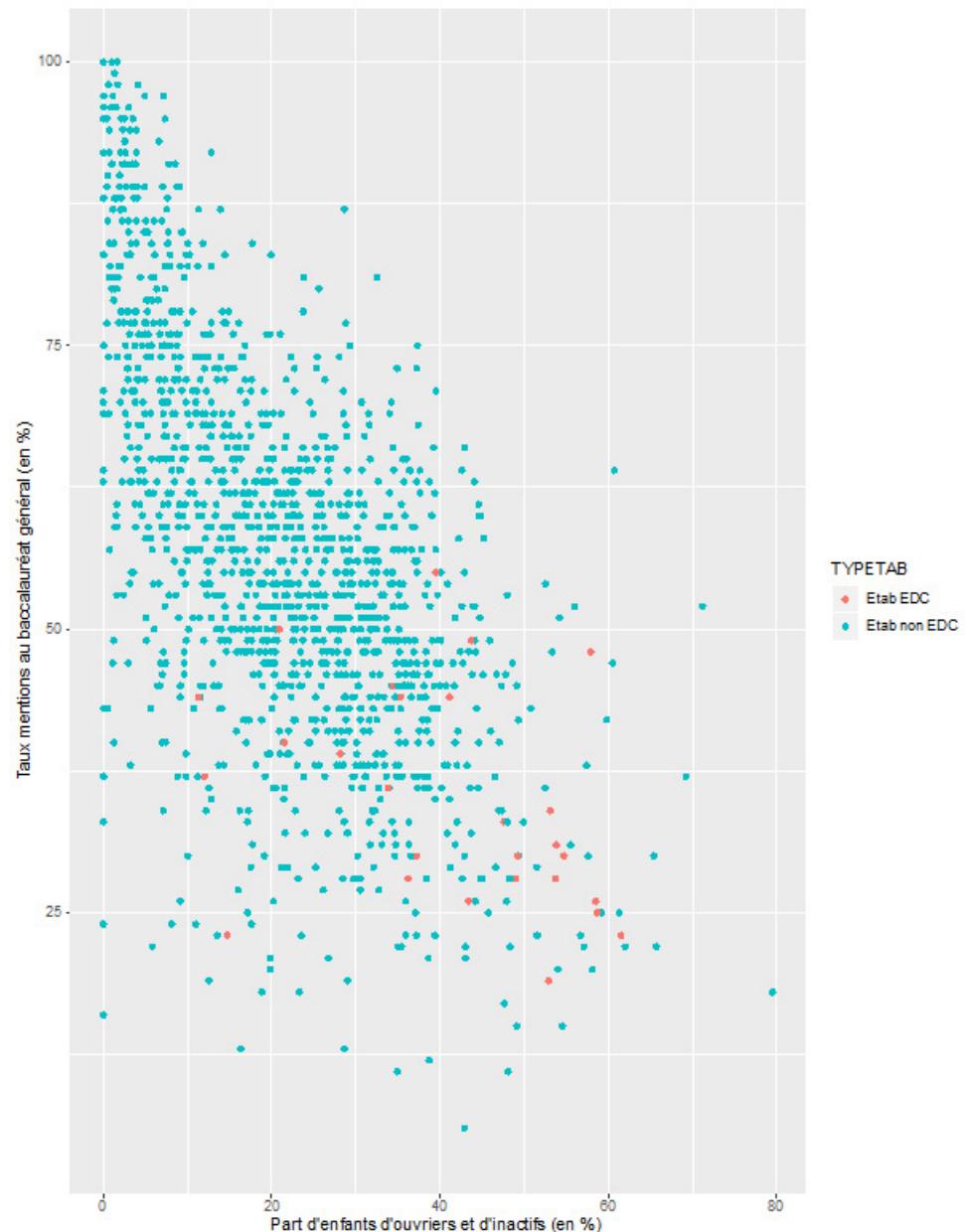


Figure 58 : Les établissements EDC et non EDC ayant envoyé au moins un candidat à l'UPD entre 2014 et 2017 selon la part d'enfants d'ouvriers et d'inactifs et le taux de mentions au baccalauréat général



L'UNIVERSITÉ PARIS 1

LE PROFIL DU RECRUTEMENT DANS LES LICENCES SÉLECTIVES ET NON SÉLECTIVES DE PARIS 1

Introduction

A la suite de la seconde massification scolaire (1985-1995), la hiérarchie des filières du supérieur s'est progressivement inversée au détriment de l'université (Stéphane Beaud 2008). L'université, non-sélective et jugée peu distinctive suite à l'inflation des diplômes (Duru-Bellat 2006), se voit notamment reprocher son manque d'encadrement (Stéphane Beaud 2003 ; Truong 2013 ; David et Melnik-Olive 2014).

Les universités sont aussi confrontées à l'hétérogénéité croissante des publics accueillis : autrefois constituée majoritairement d' « héritiers » (Bourdieu et Passeron 1964) et d'étudiants issus des classes populaires sur-sélectionnés scolairement, la population étudiante actuelle est désormais constituée d'un public socialement et scolairement plus hétérogène suite aux différentes politiques de prolongement des études mises en place. L'université serait alors le choix « par défaut » de ceux n'ayant pu rejoindre une formation sélective (Felouzis 2001), d'autant que « la propension à choisir les études universitaires ne fait que croître quand décroît le niveau scolaire des élèves » (Convert 2005, p. 28).

L'université souffre ainsi d'une image dégradée, jusqu'à être qualifiée de « voiture-balai » de l'enseignement supérieur (Olivier Beaud et al. 2010), certains enseignants prônant alors la mise en place d'une sélection à l'entrée de l'université afin d'écarter les populations les plus faibles scolairement et redorer le prestige de l'institution universitaire (Vatin et Vernet 2009).

Dans ce contexte, auquel s'ajoute une concurrence accrue entre établissements universitaires (Musselin 2017), la fin des années 2000 correspond à l'expansion des licences dites « sélectives », c'est-à-dire des licences à capacité limitée avec étude du dossier avant l'admission, bien que certaines d'entre elles aient été mises en place auparavant. Par exemple, la double licence droit-économie de Paris 1 existe depuis 2000, les universités de Paris 1 et, à un degré moindre, Paris 10 (Nanterre), étant parmi les précurseurs de ce type de formation. Ces licences sélectives sont polymorphes, les formes les plus répandues étant les doubles licences ainsi que les bi-licences (*pour plus de détails, nous renvoyons à la partie introductory du rapport*).

Toutefois, les licences sélectives restent un angle mort de la sociologie de l'éducation, à la fois du fait de leur caractère récent, mais également du fait de la difficulté d'obtenir des informations (tant qualitatives que quantitatives) sur ces dernières. A titre d'exemple, dans l'exploitation des seules bases SISE d'inscription dans l'enseignement supérieur, il n'est pas possible de distinguer les étudiants inscrits en licences sélectives de ceux en licences non sélectives, ce qui rend impossible toute tentative de distinguer les différents groupes d'étudiants.

A l'instar du passage d'APB à ParcourSup, l'apparition des licences sélectives va de pair avec une inversion des rôles entre futurs étudiants et établissement universitaire : tandis que les lycéens pouvaient auparavant choisir l'université dans laquelle ils souhaitaient étudier, sous réserve des places disponibles, ce sont aujourd'hui les universités qui ont le pouvoir de choisir leurs étudiants, ce qui « s'inscrit donc dans une stratégie de « recrutement » des étudiants, qui témoigne d'un rôle actif de l'institution universitaire dans les différenciations de publics » (Frouillou 2015, p. 317).

L'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne illustre cela parfaitement : en 2015, l'établissement comptait 20 licences « non sélectives » (toutes disciplines confondues) et 16 licences sélectives, ces dernières étant présentées par le président de l'Université d'alors comme « l'avenir de l'université »³⁹. Sélectives et à effectifs restreints, ces formations avec un meilleur encadrement des étudiants, participent ainsi au développement et au renforcement d'une Université à plusieurs vitesses. La double-licence droit-économie, sans doute la plus connue, est présentée comme un « cursus particulièrement sélectif et exigeant », avec un taux de sélection avoisinant 1%⁴⁰. Les autres double-licences sont par ailleurs présentées comme facilitant l'insertion professionnelle, mais également comme étant parfois la seule formation combinant ces deux disciplines en France, ou comme étant la plus ancienne d'entre elles (cinéma/gestion ; droit/histoire de l'art-archéologie).

Ainsi, l'analyse du recrutement au sein de cette institution se révèle particulièrement intéressante, puisqu'elle met à jour le processus de diversification et de hiérarchisation croissante entre universités, mais également au sein même d'une université. Contrairement aux grandes écoles, qui développent des programmes d'ouverture sociale en réponse à la critique d'un recrutement élitiste, l'Université Paris 1 tend à s'homogénéiser en lien avec le développement conséquent de licences sélectives.

Candidatures et admissions à Paris 1 en licences sélectives et non sélectives

Les licences sélectives se distinguent des licences plus traditionnelles par la possibilité de sélectionner leurs étudiants⁴¹. Il convient donc de préciser comment fonctionnent les candidatures et admissions en licence sous APB.

Les candidats à une licence sélective (LS) envoient un dossier de candidature qui est alors examiné par une commission qui les classe. Nous n'avons cependant guère plus d'informations sur le mode de fonctionnement de ces commissions, ni sur les critères retenus. L'université peut donc refuser certains candidats en LS.

Ce n'est pas le cas pour les licences non-sélectives. Néanmoins, dans certaines filières, le nombre de candidatures dépasse le nombre de places disponibles : ce sont les filières dites en tension, parmi lesquelles le droit, proposé à Paris 1. Parmi les 14 licences non sélectives proposées à Paris 1 en 2016 dans le secteur des sciences humaines et sociales, 8 sont alors considérées en tension, 4 seulement à capacité d'accueil suffisantes et 2 sont des licences qui ne sont proposées que dans une ou deux des trois académies franciliennes. Cette différenciation est importante dans la mesure où, lorsque le nombre de candidatures excède le nombre de places, des critères ad-hoc sont retenus :

- Premièrement, un critère académique : sont privilégiés les candidats appartenant à l'académie. Ce critère ne vaut cependant pas pour les deux licences qui ne sont proposées que dans une ou deux des trois académies franciliennes, où tous les candidats franciliens sont alors considérés comme prioritaires.
 - o Ex : Jean et Alain ont postulé dans une licence en tension de Paris 1. Jean réside et a fait sa scolarité à Paris, Alain à Versailles. En cas d'excès de demande, Alain sera refusé, ou tout du moins mis sur attente. S'il s'agissait d'une licence proposée dans une ou deux des trois académies franciliennes, aucun n'aurait été « éliminé » à ce stade.

39. Voir « Les nouveautés de la rentrée », Panthéon-Sorbonne Magazine, n°8, p.38, ainsi que l'analyse qu'en fait L. Frouillou dans son travail de thèse (Frouillou 2015).

40. D'après le site de l'Université, la formation reçoit chaque année près de 6000 demandes d'admission pour une soixantaine de places. Comme nous le montrons ensuite, ces statistiques ne tiennent pas compte de la hiérarchie des demandes des candidats.

41. Il serait par ailleurs intéressant d'observer d'éventuelles différences concernant le passage d'APB à la plateforme ParcoursSup, mise en place en 2018 suite à la loi ORE.

- Deuxièmement, l'ordre relatif du vœu : sont privilégiés les candidats ayant fait de la formation leur premier vœu dans ce type de formation.
 - o Ex : Jean et Anne ont postulé dans cette même licence en tension, qui est en droit, et tous deux sont parisiens. Néanmoins, Jean avait fait un vœu 1 en CPGE, un deuxième vœu en CPGE, puis demandé cette licence, tandis qu'Anne avait demandé une licence 1 en droit à Assas, puis cette licence à Paris 1 en vœu 2. En cas d'excès de demande, Jean est prioritaire, dans la mesure où cette licence en droit est son premier vœu en licence de droit.
- Enfin, l'ordre absolu du vœu : sont privilégiés les candidats ayant fait de la formation leur premier vœu.
 - o Ex : Jean et Julie ont postulé dans cette même licence en tension, mais il s'agit du vœu 1 de Julie. Julie est alors prioritaire sur Jean.

On le voit, l'ordre des vœux peut alors avoir une importance dans le cas des licences en tension, pouvant alors favoriser le développement de comportements stratégiques. Par ailleurs, cet ordre des vœux est d'autant plus important que les candidats, s'ils sont acceptés dans un vœu de rang supérieur, ne peuvent alors plus accepter ceux de rang inférieur, d'où le fait que nous mentionnons dans notre analyse les candidats ayant fait de cette formation leur vœu 1 ou non.

Tableau 88 : Candidatures et admission à Paris 1, Licences sélectives et non sélectives

	Paris 1, 2016	
	Licences sélectives	Licences non sélectives
Candidats	13 991	40 076
Candidats V1	2 864	5 072
Admis	496	3 455
Admis V1	378	2 235
Taux de sélection admis / candidats	3,5%	8,6%
Taux de sélection admis / candidats V1	17,3%	68,1%
Taux de sélection admis V1 / candidats V1	13,2%	44,1%
Taux de sélection admis V1 / admis	76,2%	64,7%

Sources : APB'Stat 2016, SIES-MESRI, Bases candidatures et admissions

Les candidats des licences non sélectives constituent la majorité des admis à Paris 1 (87,4%), dans la mesure où le nombre de places est bien plus important dans ces formations. Par ailleurs, il est intéressant de noter que 20,5% des candidats à une licence sélective de Paris 1 et 12,7% des candidats à une licence non sélective ont fait de ces formations leur premier vœu d'orientation. Ainsi, si la proportion de vœu 1 est supérieure en licence sélective, elle ne s'élève toutefois qu'à un cinquième des candidats, ce qui signifie qu'une part non négligeable d'entre eux postule dans d'autres formations avant de candidater en licences sélectives à Paris 1. Par conséquent, bien que sélectives, celles-ci ne représentent pas, pour la majorité des candidats, un premier choix d'orientation mais plutôt une seconde option, ce qui n'est pas nécessairement le cas de l'ensemble des admis comme nous le verrons par la suite.

En outre, il convient de rappeler la règle alors en place lors de la session APB 2016 qui consiste à ce que les candidats issus d'une série générale soient dans l'obligation de demander une licence à capacités d'accueil suffisantes (« pastille verte ») avant de pouvoir émettre d'autre vœux. Il est donc possible que certains des vœux dans une licence non sélective soient des vœux non souhaités par les candidats, ce qui invite à relativiser le différentiel et à ne pas prendre comme de réelles aspirations les candidatures dans les licences non sélectives.

Toutefois, les comparaisons des différents taux de sélection justifient quant à elles l'appellation des licences dites « sélectives », puisque 3,5% des candidats sont admis en licence sélective. Si l'on ne regarde que les candidats ayant fait de la licence sélective leur vœu 1, ce sont 13,2% des candidatures qui sont retenues, tandis qu'une centaine (23,8% des admis) sont admis en licence sélective à Paris 1 tout en ayant demandé d'autres formations mieux classées.

Parmi les admis des licences non sélectives, deux tiers (64,7%) avaient fait de la formation leur vœu 1. Le taux de sélection admis en vœu 1 parmi les candidats en vœu 1, de 44,1%, souligne là aussi qu'une sélection s'opère, mais cette dernière se fait sur des critères qui ne relèvent pas de l'université mais du mode de fonctionnement de la plateforme (règles de priorisation académiques). Ce taux d'admission, plutôt faible si on le compare à ceux d'autres universités, notamment non franciliennes, est toutefois supérieur à celui des licences sélectives, et souligne ainsi la forte sélection à l'œuvre dans ces dernières.

Les licences sélectives de Paris 1 sont par ailleurs plus élitistes que les licences non sélectives, dans la mesure où le taux d'admis sur vœu 1 est plus important (76,2% contre 64,7%).

Notons que nous ne disposons des résultats que pour l'année 2016, ce qui ne permet pas de mettre en évidence une éventuelle évolution du recrutement dans le temps. Par ailleurs, les licences sélectives et non sélectives sont des formations différentes, en termes de contenu de l'enseignement, de débouchés potentiels, etc., ce qui diffère sensiblement des différentes voies d'admission à Sciences Po et Dauphine où, si les voies d'accès diffèrent, l'enseignement est ensuite identique.

Avant d'observer le processus de sélection qui s'opère dans les phases de candidatures et d'admission, revenons sur les caractéristiques des candidats qui sont indiqués dans le tableau 89 ci-dessous.

Tableau 89 : Caractéristiques sociales et scolaires des candidats

		Paris 1 - Licences sélectives			Paris 1 - Licences non sélectives		
		Non	Oui	Total	Non	Oui	Total
Sexe	Femme	97,2	2,8	100	92,2	7,8	100
	Homme	98,1	1,9	100	94,2	5,8	100
Origine sociale	Classes sup eco	95,5	4,5	100	88,9	11,1	100
	Classes sup cultu	96,5	3,5	100	91,9	8,1	100
	Classes moyennes	98,7	1,3	100	95,6	4,4	100
	Arti, etc.	98,6	1,4	100	95,2	4,8	100
	Classes pop	98,7	1,3	100	95,1	4,9	100
Bac	ES	93,9	6,1	100	85,1	14,9	100
	L	96,7	3,3	100	90,2	9,8	100
	S	98,0	2,0	100	93,7	6,3	100
	Techno	99,0	1,0	100	96,2	3,8	100
	Pro ou autre	99,8	0,2	100	98,9	1,1	100
Mention	0 a 12 ou non connus	98,6	1,4	100	94,3	5,7	100
	AB	98,0	2,0	100	93,7	6,3	100
	B	96,4	3,6	100	91,6	8,4	100
	TB	93,1	6,9	100	88,5	11,5	100
Origine géo.	Paris	83,8	16,2	100	46,0	54,0	100
	Banlieue Ouest	90,4	9,6	100	73,5	26,5	100
	Banlieue Autres	94,0	6,0	100	78,5	21,5	100
	Autres régions	99,4	0,6	100	99,1	0,9	100
	DOMTOM	99,4	0,6	100	98,7	1,3	100
	Etranger	91,6	8,4	100	79,7	20,3	100
Total	Ensemble	97,6	2,4	100	93,2	6,8	100

Sources : APB'Stat 2016, SIES-MESRI, Base candidatures

Pour les licences sélectives comme non sélectives, les filles candidatent plus que les garçons, de même que les lycéens d'origine sociale favorisée sont proportionnellement plus nombreux à postuler dans les deux catégories de licence, en partie du fait d'une surreprésentation de ces élèves en région parisienne.

Par ailleurs, du fait des disciplines des licences que nous étudions ici, ce sont ceux issus de la série ES puis L qui postulent le plus, tandis que la part de postulants en licences sélectives comme non sélectives est croissant avec la mention : il peut s'agir d'un effet lié au territoire, mais également un effet lié au prestige de l'Université qui fait que les plus dotés scolairement envisagent davantage d'y étudier. Enfin, on voit que les parisiens sont ceux qui postulent le plus en licence sélectives comme non sélectives à Paris 1, dans des proportions nettement supérieures. La proximité géographique ainsi que les règles de fonctionnement d'APB expliquent ce résultat. Pour les non franciliens (hors étranger), Paris 1 reste une université très rarement envisageable en premier cycle universitaire, pour diverses raisons qui s'entrecroisent (coût financier, coût de l'éloignement, méconnaissance de l'offre de formation disponible, méconnaissance des règles d'admission et/ou des chances d'être admis, etc.).

Un recrutement socialement et scolairement différencié : deux dynamiques de recrutement au sein d'un même établissement

Un recrutement plus féminin en licences sélectives, et plus masculin dans les licences non-sélectives

En termes de candidatures, la proportion filles/garçons est sensiblement la même dans les deux types de licence : les filles représentant environ trois candidats sur cinq environ (tableau 90). Toutefois, en ce qui concerne les candidats en vœu 1, et dans la mesure où ce critère peut s'avérer déterminant pour analyser l'admission, la proportion de femmes augmente pour les licences sélectives, mais diminue pour les licences non sélectives. Il est probable que les garçons postulent davantage pour d'autres formations sélectives (type CPGE), tandis que les femmes privilégieraient (légèrement plus) les licences sélectives. Enfin, les admis en licences sélectives sont davantage des femmes que dans les licences non sélectives, et ce de manière assez nette (71% contre 52%), tandis que le contraire s'observe dans les licences non sélectives, où le recrutement est favorable aux garçons.

Ces résultats laissent ainsi à penser que les filles sont sur-sélectionnées scolairement parmi les candidats des licences sélectives, dans la mesure où le critère académique est particulièrement important.

Tableau 90 : Caractéristiques sociales et scolaires des candidats et admis

	Paris 1, 2016						
	Licences sélectives			Licences non sélectives			
	Candidats	Candidats V1	Admis	Candidats	Candidats V1	Admis	
Femme	61	63	71	60	58	52	
Homme	39	37	29	40	42	48	
Total	100	100	100	100	100	100	100
Classes sup eco	52	55	57	46	44	45	
Classes sup cultu	13	16	20	10	10	12	
Classes moyennes	11	12	11	13	12	13	
Arti, etc.	5	4	4	6	8	7	
Classes pop	19	13	7	25	25	24	
Total	100	100	100	100	100	100	100
ES	49	56	59	42	53	50	
L	13	16	17	13	16	15	
S	27	24	22	10	23	23	
Techno	9	3	0	12	6	8	
Pro ou autre	2	1	1	3	2	3	
Total	100	100	100	100	100	100	100
0 à 12 ou non connus	28	20	6	40	44	42	
AB	23	21	6	26	28	32	
B	23	27	21	19	19	20	
TB	26	32	67	15	9	6	
Total	100	100	100	100	100	100	100
Paris	25	20	16	29	35	58	
Banlieue Ouest	20	18	13	19	12	9	
Banlieues Autres	28	24	14	35	28	20	
Autres régions	19	28	43	10	13	5	
DOMTOM	1	1	2	1	1	2	
Etranger	6	9	12	5	10	6	
Total	100	100	100	100	100	100	100

Sources : APB'Stat 2016, SIES-MESRI, Bases candidatures et admissions

Davantage de classes supérieures et de bacheliers des filières générales au sein des LS

La proportion de candidats issus des classes supérieures est plus importante parmi les licences sélectives, tandis que les candidats issus des classes populaires sont proportionnellement plus nombreux parmi les candidats des licences non sélectives. Si derrière ces différences se jouent probablement des effets de niveau scolaire et de territoire, le fait de se sentir légitime à candidater ainsi que la connaissance de ces « niches universitaires », qui nécessitent d'être davantage familier du système d'enseignement supérieur, restent socialement situés.

L'augmentation de la part des élèves issus des classes supérieures parmi les admis des licences sélectives (65% des candidats, 77% des admis), a contrario de celles dans les licences non sélectives (respectivement 56% et 57%), souligne que ces licences sélectives le sont tout d'abord sous l'angle social, d'autant plus que la proportion des admis issus des classes populaires est nettement inférieure (7% contre 24%) et ne diminue que pour les licences sélectives. Cette phase de sélection est par ailleurs très favorable aux élèves issus des fractions intellectuelles des classes supérieures. Outre un meilleur niveau scolaire en classe de terminale, on peut émettre l'hypothèse que leur dossier, qui ne se base a priori pas uniquement sur ces seuls résultats scolaires, est également plus complet (lettre de motivation ; activités annexes qui prennent une place de plus en plus importante dans le recrutement au sein des formations sélectives).

La sélection à l'université conduit ainsi bel et bien à écarter certains types de populations, comme ont par ailleurs pu le souligner d'autres travaux (Bodin et Orange 2019).

C'est le cas ici, dans la mesure où les bacheliers technologiques et professionnels sont écartés des licences sélectives, alors qu'ils représentent 11% des admis en licences non-sélectives à Paris 1.

L'excellence scolaire, leitmotiv du recrutement en licences sélectives

Les licences sélectives recrutent également les candidats qui présentent les meilleurs dossiers sur le plan académique, créant ainsi des formations d'excellence au sein l'université en parallèle des licences « de masse » au recrutement beaucoup plus hétérogène.

La plus forte proportion de candidats titulaires d'une mention très bien parmi les candidats à une formation sélective (26% de mention très bien, contre 15% en licence non sélective) souligne tout d'abord une forme d'autocensure chez certains candidats en lien avec leur niveau scolaire et possiblement leur origine sociale, comme nous avons pu le voir en amont.

Par ailleurs, le parallèle entre l'augmentation de la proportion de mention très bien parmi les candidats des licences sélectives en vœu 1 et la diminution de ces mêmes candidats dans les licences non sélectives met en évidence que les premières sont davantage considérées par les meilleurs candidats, tandis que les secondes constituent davantage des formations de second choix.

Ces différences s'accentuent de manière exponentielle lors de la phase d'admission : 67% des admis en licences sélectives à Paris 1 sont titulaires d'une mention très bien, soit deux tiers des candidats. A ce titre, les licences sélectives à Paris constituent bien des formations d'excellence sur le plan du recrutement, puisqu'on comptabilise également 21% de titulaires d'une mention bien parmi les admis, contre respectivement 6% et 20% dans les licences non sélectives, soit proportionnellement 11 fois moins de titulaires d'une mention très bien.

La sélection élargit le recrutement en dehors de l'académie

Les licences sélectives attirent également davantage les candidats non franciliens que les licences non sélectives. Les non-franciliens sont davantage présents parmi les candidats des licences sélectives (26% contre 16%), mais aussi et surtout parmi les admis (57% contre 13%).

La principale explication renvoie aux règles de priorisation académique que nous avons évoquées précédemment. De plus, les licences sélectives présentent bien souvent des spécificités qui en font des formations inégalement réparties sur le territoire, qui attirent donc des étudiants à une échelle plus large.

Les modalités de recrutement des licences sélectives permettent ainsi d'étendre leur aire de recrutement aux meilleurs candidats nationaux et internationaux, contrairement aux licences non-sélectives.

Pour autant, notons que la part des admis issus des « banlieues est » est deux fois supérieure dans les licences non sélectives, ce qui pourrait illustrer la tentative d'émancipation des lycéens de leur territoire d'origine, souvent marqué d'un stigmate et où les formations des universités de premier cycle sont souvent déconsidérées par rapport à celles de Paris : comme le souligne F. Truong, les élèves issus des ZEP ont bien souvent intégrés leur « illégitimité territoriale », ce qui par conséquent jette le doute sur les formations de banlieue et donc de leur territoire (Truong 2013).

Par conséquent, la mise en place de licences sélectives conduit à une « université à deux vitesses », avec d'un côté les étudiants (très) bien dotés scolairement et plus souvent issus des classes supérieures ; et de l'autre, les étudiants résidents de l'académie, non-sélectionnés mais qui restent toutefois, comparativement à d'autres académies, encore bien dotés socialement et scolairement. Mais le fait d'observer des différences au sein même de cette université souligne bien à quel point ces licences sélectives permettent de capter les meilleurs étudiants au sein de formations d'excellence.

Les logiques de sélection des licences sélectives

Une sur-sélection scolaire des filles et des non-franciliens parmi les candidats

La comparaison des candidats et admis en licences sélectives a mis en évidence un recrutement favorable aux filles et aux lycéens non franciliens. L'avantage des filles peut surprendre au regard de la littérature qui montre plutôt leur moindre aspiration à candidater dans des filières sélectives (Baudelot et Establet 2006; Blanchard et al. 2016; Bugeja-Bloch et Couto 2018).

Tableau 91 : Sexe et niveau scolaire en licences sélectives

	Sans mention ou non connue	Assez bien	Bien	Très bien	Total
Candidats					
Filles	24	22	24	30	100
Garçons	33	25	23	19	100
Ensemble	28	23	23	26	100
Candidats V1					
Filles	16	20	27	36	100
Garçons	24	23	27	26	100
Ensemble	20	21	27	32	100
Admis					
Filles	7	5	21	67	100
Garçons	6	8	21	65	100
Ensemble	6	6	21	67	100

Sources : APB'Stat 2016, SIES-MESRI, Bases candidatures et admissions

Toutefois, les garçons avec un « faible niveau scolaire » sont proportionnellement plus nombreux que les filles avec un tel niveau (tableau 91). Cela est vrai aussi bien pour les candidats que pour les candidats en vœu 1, mais ne semble pas l'être pour les admis. La légitimité à candidater à une licence sélective implique donc une forte exigence scolaire pour les filles qui ne s'observe pas pour les garçons.

Parmi les candidats, les non-franciliens sont très nettement sur-sélectionnés scolairement : à l'image des filles, se sentir légitime à postuler en licences sélectives à Paris 1 s'accompagne d'un très bon dossier scolaire.

Mais contrairement à la sur-sélection scolaire des filles qui ne concerne que les candidates, cette sur-sélection scolaire se retrouve parmi les admis (79% d'entre eux sont titulaires d'une mention très bien, contre 67% parmi l'ensemble des admis, et seulement 52% des admis au lycée à Paris). Il y a donc un effet territoire/établissement très net, comme la littérature a déjà pu le montrer pour d'autres formations sélectives telles que les classes préparatoires à travers ce qui a été nommé les « enchaînements institutionnels » (Buisson-Fenet et Draelants 2010) : les élèves issus des lycées connus des personnes en charge du recrutement bénéficient souvent d'un avantage dans le recrutement.

Tableau 92 : Localisation du lycée et niveau scolaire en licences sélectives

	Sans mention ou non connue	Assez bien	Bien	Très bien	Total
Candidats					
Paris	26	25	25	24	100
Banlieue Ouest	24	25	26	24	100
Banlieue .Autres	37	27	20	16	100
Autres régions	13	18	26	44	100
DOM TOM	21	20	25	34	100
Etranger	53	9	17	21	100
Ensemble	28	23	23	26	100
Candidats V1					
Paris	19	23	33	25	100
Banlieue Ouest	18	25	29	28	100
Banlieue Autres	23	26	26	25	100
Autres régions	10	17	26	46	100
DOM TOM	10	29	23	39	100
Etranger	46	10	18	25	100
Ensemble	20	21	27	32	100
Admis					
Paris	0	14	35	52	100
Banlieue.Ouest	5	8	27	60	100
Banlieue .Autres	3	6	23	69	100
Autres regions	0	4	17	79	100
DOM TOM	0	9	27	64	100
Etranger	46	0	7	47	100
Ensemble	6	6	21	67	100

Sources : APB'Stat 2016, SIES-MESRI, Bases candidatures et admissions

Tableau 93 : Localisation du lycée et niveau scolaire en licences sélectives pour les candidats « Autres régions » ou « DOM TOM »

	Sans mention ou non connue	Assez bien	Bien	Très bien	Total
Candidats					
Métropoles régionales	10	16	27	48	100
Grandes villes	13	18	25	43	100
Villes moyennes	17	23	26	34	100
Petites villes ou moyennes rurales	19	20	24	37	100
Ensemble	13	18	26	43	100
Candidats V1					
Métropoles régionales	7	15	30	48	100
Grandes villes	7	19	26	48	100
Villes moyennes	20	24	22	35	100
Petites villes ou moyennes rurales	17	18	20	45	100
Ensemble	10	18	26	48	100
Admis					
Métropoles régionales	0	5	16	78	100
Grandes villes	0	1	20	78	100
Villes moyennes	0	5	15	80	100
Petites villes ou moyennes rurales	0	3	13	83	100
Ensemble	0	4	17	79	100

Sources : APB'Stat 2016, SIES-MESRI,Bases candidatures et admissions

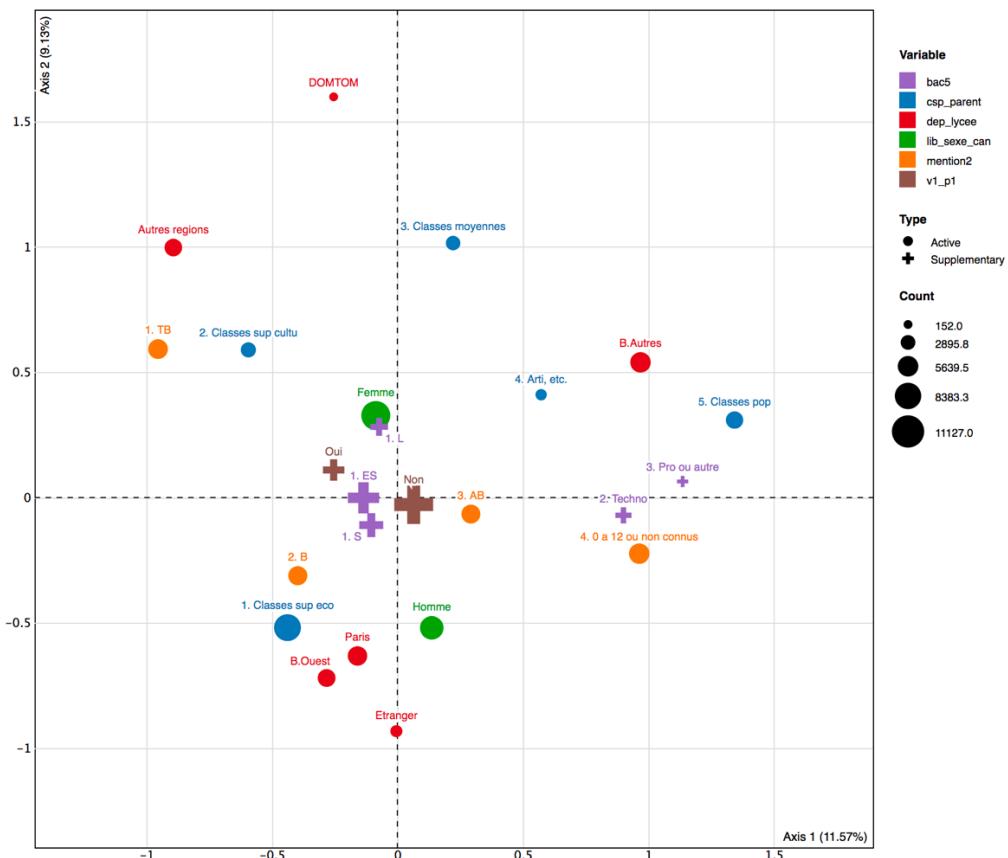
Afin de ne pas considérer les « autres régions » comme un tout homogène, nous avons décomposé cette variable, en y incorporant les DOM TOM.

Toutefois, on note que cette sur-sélection scolaire concerne davantage les lycéens des grandes métropoles régionales que peuvent être Lyon, Marseille que ceux des villes moyennes, notamment dans le fait de candidater (tableau 93). Une piste explicative pourrait être le lien avec l'offre de formation locale, plus développée dans les grandes métropoles régionales, avec davantage de formations prestigieuses. Les bons élèves des grandes villes privilégieraient davantage les formations locales, alors qu'une part des très bons élèves envisageraient de partir ; tandis que dans les villes moyennes ou petites, l'offre de formation moins riche inciterait davantage à la mobilité. Cela concerne aussi des candidats des villes moyennes ou petites limitrophes de l'Île-de-France, attirés par le fait de venir étudier à Paris.

La sur-sélection scolaire reste toutefois à chacun des trois niveaux observés supérieure à celle des candidats franciliens.

Le recours à une analyse des correspondances multiples (ACM) suivie d'une classification ascendante hiérarchique (CAH) souligne bien ces différences et l'imbrication des différences caractéristiques entre elles.

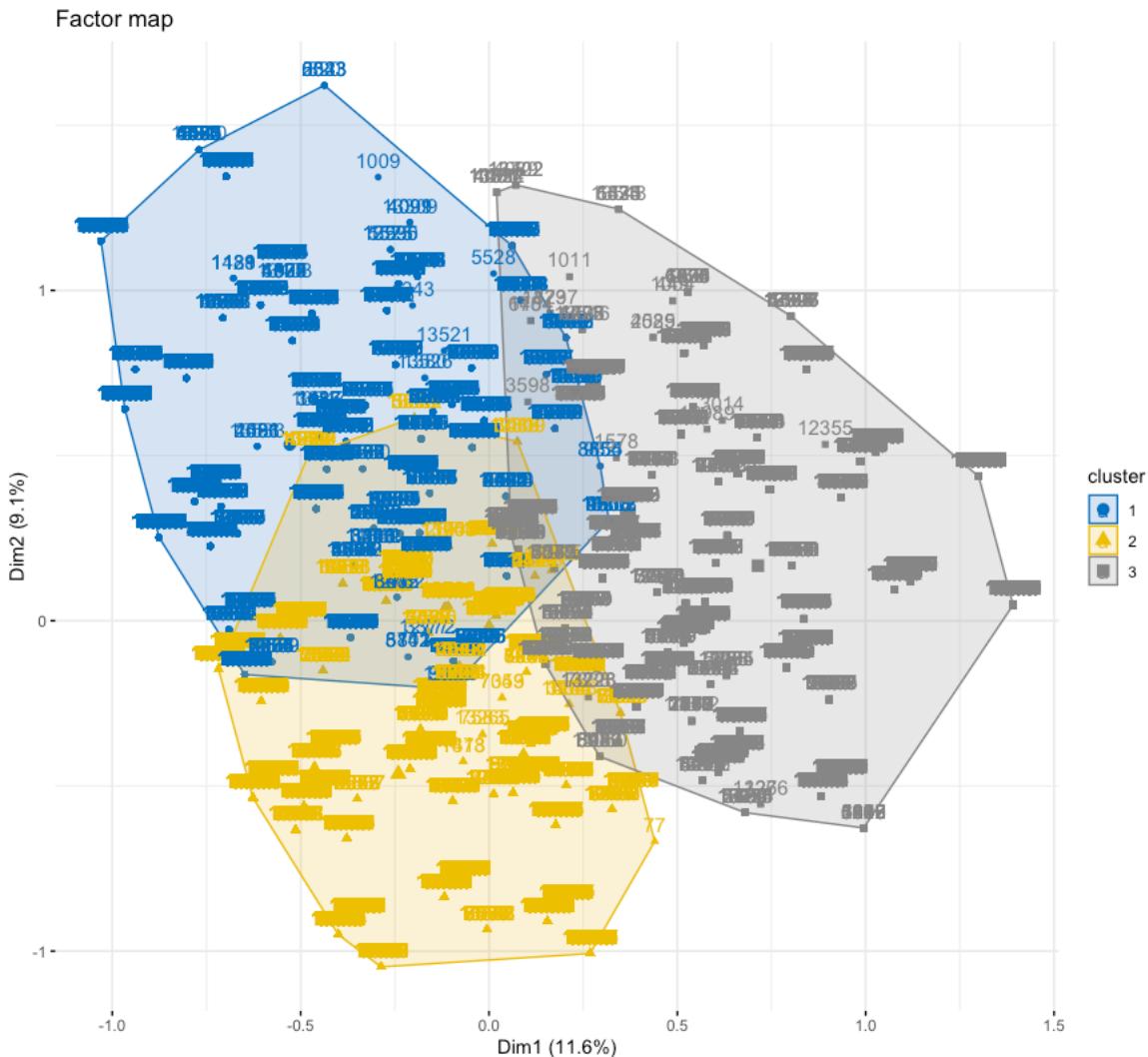
Figure 59 : Premier plan factoriel - ACM des candidats en licences sélectives (2016)



Sources : APB'Stat 2016, SIES-MESRI, Base candidatures

L'axe 1 oppose les très bons candidats non franciliens aux candidats scolairement moins dotés scolarisés dans les banlieues parisiennes autres que la banlieue ouest et plutôt issus des classes populaires. Le deuxième axe oppose quant à lui les hommes franciliens issus des classes supérieures économiques aux filles non franciliennes, d'un très bon niveau scolaire et issues plutôt des classes moyennes.

Figure 60 : Clusters issus d'une CAH suite à l'ACM sur les candidats des licences sélectives (2016)



Sources : APB'Stat 2016, SIES-MESRI, Base candidatures

Trois groupes de candidats apparaissent alors suite à la CAH :

- En bleu (26% des candidats), une majorité de filles (68%, contre 61% en moyenne parmi les candidats), d'un excellent niveau scolaire (58% de mention TB, contre 26% en moyenne), non franciliennes (73%, contre 20% en moyenne), plutôt issues des classes moyennes supérieures et des classes moyennes (27% et 18%, contre 13% et 11% en moyenne). Parmi elles, 29% de vœu 1 dans une licence sélective de Paris 1, contre 21% en moyenne.
- En jaune (41% des candidats), plus d'hommes (42%, contre 39% en moyenne), plutôt titulaires d'une mention bien (35%, contre 23% en moyenne), parisiens et de banlieue ouest (42% et 37%, contre 25% et 20%), issus des classes supérieures économiques (84% contre 52% en moyenne).
- En noir (33% des candidats), on retrouve des candidats d'un plus faible niveau scolaire (52% de sans mention ou non admis, regroupés, et 36% de mentions assez bien, contre 28% et 23% chez l'ensemble des candidats). 64% sont dans le secondaire dans les banlieues « non favorisées » (28% en moyenne), et la majorité sont issus des classes populaires (51%, contre 19% en moyenne). Il s'agit moins fréquemment de leur vœu 1 (14%).

L'utilisation de modèles emboîtés (tableau 94) confirme les liens entre d'une part l'origine sociale et l'origine géographique, d'autre part le niveau scolaire avec l'origine sociale et le sexe des candidats.

Tableau 94 : Candidatures en licences sélectives - Régressions logistiques
Odds ratios

	(1)	(2)	(3)
Homme (ref : Femme)	0,81***	0,77***	0,88***
Sup cultu (ref : Sup eco)	0,77***	1,05	1,05
Moyenne (ref : Sup eco)	0,32***	0,56***	0,65***
Artis, etc (ref : Sup eco)	0,35***	0,62***	0,74***
Pop (ref : Sup eco)	0,36***	0,54***	0,70***
L (ref : ES)	0,54***	0,51***	0,53***
S (ref : ES)	0,29***	0,29***	0,25***
Techno (ref : ES)	0,20***	0,21***	0,23***
Pro ou autre (ref : ES)	0,05***	0,06***	0,06***
Banlieue ouest (ref : Paris)		0,53***	0,56***
Autres banlieues (ref : Paris)		0,41***	0,47***
Metro. regio (ref : Paris)		0,04***	0,05***
Gdes villes (ref : Paris)		0,04***	0,04***
Villes moy (ref : Paris)		0,03***	0,04***
Petites villes (ref : Paris)		0,03***	0,03***
Etranger (ref : Paris)		0,34***	0,40***
Mention B (ref : TB)			0,56***
Mention AB (ref : TB)			0,35***
0-12, n.c (ref : TB)			0,24***
Constante	0,12***	0,65***	1,35***
N	586616	586616	586616
Log Likelihood	-59638,04	-49434,39	-47983,18
AIC	119296,10	98902,79	96006,37

*p < .05; **p < .01; ***p < .001

Sources : APB'Stat 2016, SIES-MESRI, Base candidatures

Ainsi, les élèves issus des classes supérieures économiques候选 plus à Paris 1, bien davantage que ceux des classes moyennes ou populaires, en lien avec une meilleure connaissance de ces formations. Toutefois, en tenant compte de la variable territoriale, l'effet positivement associé au fait d'appartenir aux classes supérieures économiques est moindre, et même non significatif comparativement aux fractions culturelles des classes supérieures, dans la mesure où la variable territoriale est très fortement discriminante dans le fait de postuler ou non : c'est donc en partie parce que ces catégories sociales sont surreprésentées dans la région francilienne, et notamment à Paris et en banlieue ouest, qu'elles postulent davantage, ce qui met en évidence que les licences sélectives de Paris 1 ont un rayonnement avant tout francilien. L'introduction de la variable de niveau scolaire, outre qu'elle souligne le fait que disposer d'un très bon niveau scolaire est un facteur discriminant (positivement) dans le fait de postuler en licence sélective à Paris 1, capte également une partie de l'effet associé à l'origine sociale.

Si appartenir aux classes supérieures offre un avantage dans le fait de postuler dans ces licences sélectives, c'est en partie parce que ces élèves résident plus souvent là où sont proposées ces formations et parce qu'ils disposent d'un plus grand capital scolaire.

Enfin, l'introduction de la variable de niveau scolaire capte une partie de l'effet de genre, et confirme ainsi que les filles qui候选 plus à Paris 1 ont un meilleur niveau scolaire.

Ces résultats soulignent le caractère à la fois sélectif mais aussi régional de l'université et des formations sélectives qu'elles proposent :候选 principalement les très bons étudiants, mais aussi les candidats franciliens bien plus que les candidats des autres régions (bien que les parisiens soient ceux qui y postulent le plus), et ce sans forcément que les franciliens non-parisiens s'auto-sélectionnent en fonction de leur niveau scolaire.

Tableau 95 : Candidatures en licences sélectives selon l'origine sociale et le niveau scolaire

Parmi les candidats en LS	0 à 12 ou non connus	AB	B	TB	Total
Classes sup eco	20,9	22,3	26,3	30,5	100,0
Classes sup cultu	20,1	19,6	25,8	34,5	100,0
Classes moyennes	29,5	25,6	22,6	22,3	100,0
Arti, etc.	40,0	23,2	18,2	18,5	100,0
Classes pop	48,7	26,4	15,7	9,3	100,0
Ensemble	27,9	23,1	23,4	25,5	100,0

Sources : APB'Stat 2016, SIES-MESRI, Base candidatures

Les candidats d'origine sociale défavorisée ne semblent en effet pas sur-sélectionnés scolairement, au contraire : la majeure partie de ces candidats ont un dossier scolaire plus faible, ce qui dénote par rapport aux précédents travaux de recherche portant sur l'auto-sélection scolaire des candidats d'origine sociale plus modeste. Une hypothèse serait alors que le fait qu'il s'agisse de formations universitaires abolisse cette auto-sélection.

Ces candidats sont majoritairement issus de la région parisienne, notamment la banlieue, ce qui n'implique pas de déménager, au contraire des candidats non franciliens qui sont par conséquent moins souvent d'origine sociale modeste.

Paris 1, un établissement distinctif dans le champ universitaire francilien

Le tableau 96 ci-dessous confirme la spécificité de Paris 1 dans le champ des licences sélectives franciliennes, dans la mesure où les populations dominantes dans le champ social privilégient davantage les candidatures dans cet établissement.

Tableau 96 : Candidatures en licences sélectives.

Régression multinomiale par rapport au fait de ne pas postuler en licences sélectives.

Odds ratios

	LS non Paris 1	LS non P1 et P1	Seulement P1
Homme (ref : Femme)	0,52***	0,71***	0,89***
Sup cultu (ref : Sup eco)	1,06	1,14**	1,01
Moyenne (ref : Sup eco)	0,86***	0,68***	0,61***
Artis, etc (ref : Sup eco)	0,86***	0,70***	0,72***
Pop (ref : Sup eco)	0,91***	0,78***	0,62***
L (ref : ES)	0,90***	0,53***	0,52***
S (ref : ES)	0,28***	0,20***	0,22***
Techno (ref : ES)	0,38***	0,18***	0,22***
Pro ou autre (ref : ES)	0,15***	0,05***	0,05***
Banlieue ouest (ref : Paris)	0,85***	0,72***	0,44***
Autres banlieues (ref : Paris)	0,95	0,64***	0,37***
Autres regions (ref : Paris)	0,02***	0,02***	0,04***
Hors métropole (ref : Paris)	0,06***	0,04***	0,04***
Etranger (ref : Paris)	0,30***	0,31***	0,40***
Mention AB (ref : 0-12, n.c)	1,07***	1,55***	1,45***
Mention B (ref : 0-12, n.c)	1,13***	2,19***	2,48***
Mention TB (ref : 0-12, n.c)	0,95	3,58***	4,54***
Constante	0,46***	0,18***	0,27***
AIC	215708,40	215708,40	215708,40

*p < .05; **p < .01; ***p < .001

Sources : APB'Stat 2016, SIES-MESRI, Base candidatures

Ainsi, les hommes candidatent moins dans en licences sélectives franciliennes que les femmes. Toutefois, lorsqu'ils postulent, ils privilégient davantage une candidature uniquement à Paris 1 plutôt que dans les autres établissements, faisant ainsi le choix de l'institution jugée la plus prestigieuse.

De même, l'écart se creuse en termes d'origine sociale : si les élèves les plus favorisés socialement candidatent davantage dans les licences sélectives que ceux d'origine sociale plus modeste, c'est d'autant plus vrai dans le fait de ne postuler qu'à Paris 1.

Enfin, et c'est là un résultat tout à fait probant qui confirme notre hypothèse initiale de spécificité de l'Université Paris 1 dans le champ des licences sélectives, les candidats ayant un très bon niveau scolaire ne postule pas plus que ceux dont le niveau scolaire est bien moindre (0-12 au bac) dans les licences sélectives hors Paris 1. En revanche, plus la mention au bac est élevée et plus le candidat aura eu des chances de postuler dans une licence sélective à Paris 1, et plus encore uniquement à Paris 1.

Les licences sélectives : une orientation privilégiée parmi les très bons élèves issus des classes supérieures

Contrairement à Sciences Po et à Dauphine absentes de la plateforme APB et dont le recrutement s'effectue par concours, les candidats à ces licences sélectives envoient leur candidature sur la plateforme mais ont également la possibilité de candidater à d'autres formations. Or, une candidature en licence sélective peut ne pas correspondre au premier choix du candidat : le lycéen peut très bien postuler en licence sélective, mais préférer une autre formation, qu'il s'agisse d'une licence non sélective, d'une CPGE ou encore d'un IUT ou une STS.

Ainsi, parmi les 13991 candidats à au moins une licence sélective à Paris 1, 20,5%, soit un cinquième d'entre eux, ont alors placé une de ces licences sélectives de Paris 1 comme premier vœu d'orientation. Les élèves des classes supérieures, plus fréquemment candidats, sont également plus nombreux en proportion à classer une de ces licences en premier vœu. Il en va de même pour les candidats titulaires d'une meilleure mention à l'examen du bac, ainsi que pour les candidats non-franciliens. Le statut accordé à la licence sélective de Paris 1 diffère ainsi selon l'origine sociale, le niveau scolaire et l'origine géographique des candidats.

Tableau 97 : Caractéristiques sociales et scolaires des candidats en vœu 1 (%)

	Vœu 1 en LS à P1 parmi les candidats
Sexe	
Femme	21
Homme	20
Origine sociale	
Classes sup eco	22
Classes sup cultu	26
Classes moyennes	21
Arti, etc.	17
Classes pop	14
Bac	
ES	23
L	26
S	18
Techno	6
Pro ou autre	12
Mention	
0 a 12 ou non connus	14
AB	19
B	24
TB	26
Origine géo.	
Paris	17
B.anlieue Ouest	18
B.anlieue Autres	17
Métropoles régionales	30
Grandes villes	30
Villes moyennes	27
Petites villes ou moyennes rurales	27
Etranger	29

Sources : APB'Stat 2016, SIES-MESRI, Base candidatures

Cela se confirme en partie à caractéristiques constantes⁴², puisqu'en tenant compte de la hiérarchisation des vœux, on observe que les classes moyennes supérieures font plus souvent le choix de mettre une LS de Paris 1 en V1 que les classes supérieures, qui privilégieraient donc a priori d'autres formes de formations sélectives que celles universitaires, et notamment les CPGE. En revanche, les candidats d'origine sociale moyenne et populaire candidatent moins en LS à P1, et d'autant plus en vœu 1, ce qui met en évidence un attrait socialement situé pour les formations sélectives.

En outre, l'effet de la mention est tout autant discriminant dans le fait de candidater à Paris 1 en vœu 1 et en vœu plus éloigné. Les candidats les plus dotés scolairement postulent davantage à Paris 1 et, lorsqu'ils le font, ont plus de chance de classer cette formation en vœu 1. Ce sont donc les meilleurs élèves sur le plan scolaire qui ont le plus de chances d'être admis.

42. Nous avons retenu le vœu le mieux classé lorsqu'il y avait plusieurs candidatures.

**Tableau 98 : Candidatures en licence sélective et ordre du vœu.
Régression multinomiale. Odds ratio**

Ref : Vœu en LS pas en V1	Pas de vœu	V1
Homme (ref : Femme)	1,15***	1,08
Sup cultu (ref : Sup eco)	0,98	1,14*
Moyenne (ref : Sup eco)	1,53***	0,98
Artis, etc (ref : Sup eco)	1,28***	0,78*
Pop (ref : Sup eco)	1,36***	0,73***
L (ref : ES)	1,97***	1,24***
S (ref : ES)	3,76***	0,69***
Techno (ref : ES)	3,67***	0,24***
Pro ou autre (ref : ES)	15,34***	0,56**
Banlieue ouest (ref : Paris)	1,84***	1,15*
Autres banlieues (ref : Paris)	2,24***	1,25***
Metro. regio (ref : Paris)	26,21***	2,26***
Gdes villes (ref : Paris)	28,52***	2,43***
Villes moy (ref : Paris)	32,58***	2,16***
Petites villes (ref : Paris)	41,32***	2,06***
Etranger (ref : Paris)	2,92***	2,10***
Mention B (ref : TB)	1,77***	0,95
Mention AB (ref : TB)	2,62***	0,74***
0-12, n.c (ref : TB)	3,63***	0,52***
Constante	0,97	0,28***
AIC	109490,20	109490,20

*p < .05; **p < .01; ***p < .001

Sources : APB'Stat 2016, SIES-MESRI, Base candidatures

Par ailleurs, si les candidats parisiens ont plus de chances de postuler en LS à P1 que les non-franciliens, ces derniers, lorsqu'ils postulent, classent davantage la LS comme premier choix : la candidature à Paris 1 s'apparente alors plus à un véritable choix pour les non-franciliens, et à une alternative à d'autres formations pour les parisiens.

Les licences sélectives, une alternative différente selon le niveau scolaire et l'origine sociale

Le vœu 1 des candidats à une LS de Paris sans que la formation constitue leur premier choix est scolairement situé : les candidats avec un meilleur dossier scolaire postulent plus souvent en CPGE, ceux avec un dossier scolaire de moindre qualité dans le sélectif court mais aussi et surtout en licence.

Tableau 99 : Vœu 1 lorsque la candidature en licence sélective n'est pas le vœu 1

	Licence	DUT	BTS	CPGE	Autre	Total
0 à 12 ou non connus	49,1	17,5	15,0	9,8	8,7	100,0
AB	50,4	14,1	6,8	20,8	8,0	100,0
B	42,4	6,0	2,6	39,4	9,6	100,0
TB	29,2	1,1	0,3	58,3	11,1	100,0
Ensemble	43,1	10,2	6,7	30,6	9,3	100,0

Sources : APB'Stat 2016, SIES-MESRI, Base candidatures

Parmi les CPGE, celles économiques sont davantage plébiscitées, puisque demandées en vœu 1 par près de 19% des candidats, et celles littéraires par environ 10%. Enfin, on remarque que 9,3% demandent d'autres formations, dont 3,3% en CPES (8,3% parmi les mentions TB), et 1% en école de commerce post bac (dont le recrutement s'effectue via APB).

Une déclinaison en fonction de l'origine sociale souligne que ce sont les candidats des classes supérieures et moyennes supérieures qui envisagent plus fréquemment une CPGE (36 et 39%, contre 31% en moyenne). On observe que pour les candidats des classes supérieures, 24% envisagent une CPGE économique et 11% littéraire, tandis que ces pourcentages sont respectivement de 19 et 18% pour ceux des classes moyennes supérieures. Ceux des classes moyennes supérieures sont également plus nombreux à postuler en CPES en vœu 1 (6,2%).

De fait, les classes préparatoires aux grandes écoles apparaissent bien comme une alternative aux licences sélectives de Paris 1, elles-mêmes présentées comme une alternative à ces classes préparatoires, et créées notamment dans l'objectif de les concurrencer. Inversement, le sélectif court ainsi que les autres formations (hors licence) restent finalement assez peu envisagés en premier vœu d'orientation par les candidats à une licence sélective francilienne.

Enfin, le fait que les licences restent également plébiscitées en vœu 1 par un nombre important de ces candidats confirme le fait que ces licences sélectives jouent également le rôle d'alternative aux classes préparatoires pour les candidats que ce modèle n'intéresse pas.

En d'autres termes, les licences sélectives de Paris 1 bénéficient bien d'un statut et d'un positionnement ambivalent dans le champ des formations du supérieur en sciences humaines et sociales, à mi-chemin entre les classes préparatoires aux grandes écoles et l'Université.

Cependant, l'exploitation de la base Admission Post-Bac ne nous permet pas de savoir si les candidats envisagent également rejoindre d'autres formations qui ne recrutent pas par APB.

Licences sélectives : une sélection principalement scolaire

Tenir compte de la hiérarchie des vœux sous APB

Contrairement à Sciences Po et Dauphine, ne pas accepter une proposition d'admission en licence sélective sur APB ne signifie pas nécessairement avoir été refusé par l'établissement. En effet, la procédure APB est telle que si le candidat est également accepté dans une formation qu'il avait mieux classée dans la hiérarchie de ses demandes, la proposition d'admission qui lui est faite sur le vœu le moins bien classé disparaît automatiquement. Ainsi, à titre d'exemple, prenons un candidat ayant formulé une candidature en CPGE BL à Henri IV, classée 1ère dans la hiérarchie de ses vœux ; une licence sélective à Paris 1, classée 2nde ; et enfin, une licence en histoire non sélective, à Paris 1 également. Si le candidat est accepté en licence sélective à Paris 1 mais également en CPGE BL à Henri IV, la proposition d'admission qui lui avait été faite en licence sélective à Paris 1 disparaît automatiquement, afin de libérer la place à un autre candidat ... ce qui ne signifie pas pour autant que sa demande n'avait pas été acceptée. Par conséquent, il s'agit d'en tenir compte lorsque l'on analyse les résultats d'admission.

Nous avons alors choisi d'observer le processus de sélection à l'œuvre uniquement sur les candidats ayant formulé un vœu 1 en licence sélective et qui, s'ils avaient été acceptés, auraient vraisemblablement accepté la proposition d'admission⁴³.

Notons toutefois que parmi les candidats acceptant une proposition d'admission en licence sélectives à Paris 1, 76,2% d'entre eux avaient mis cette formation en vœu 1, soit un quart des admis n'ayant pas obtenu satisfaction sur un vœu de rang supérieur.

43. Vraisemblablement, puisqu'ils peuvent également refuser cette proposition d'admission reçue (ils ne peuvent toutefois pas rejoindre alors une formation moins bien classée dans la hiérarchie des vœux, sauf à passer par la procédure complémentaire), pour rejoindre entre autre des établissements dont le recrutement se fait sur concours ou ne passent pas par APB (une majorité des établissements du privé).

Une hyper-sélectivité scolaire

Le processus de sélection est établi dans la mesure où seul 13,2% des candidats ayant mis une licence sélective de Paris 1 en vœu 1 ont finalement été accepté.

Les modèles de régression confirment premièrement le résultat entrevu auparavant d'une forte sélection sur critères scolaires, puisque la mention introduite dans le modèle 3 apparaît comme une variable fortement discriminante dans le fait d'être admis ou non. Les formations sélectives de l'Université Paris 1 sont donc des formations d'excellence sous l'angle du niveau scolaire. On note en outre que la série d'origine, notamment entre les séries générales, n'apparaît pas comme discriminante.

Par ailleurs, le genre ne semble pas discriminant dans le fait d'être admis ou non en licence sélective à Paris 1. Contrairement à certains établissements où une partie du recrutement s'effectue à travers une épreuve orale, l'admission sur dossier à Paris 1 semble ne pas discriminer les filles dans la phase d'admission. On observe toutefois que sans tenir compte de la variable de mention (modèles 1 et 2), ces dernières ont significativement plus de chances d'être admises que les garçons : c'est alors parce qu'elles sont sélectionnées scolairement parmi les candidats, comme souligné en amont. De fait, la sélection genrée en licence sélective semble se faire en amont de la phase d'admission, par les candidates plus que par l'établissement.

Tableau 100 : Admission en licence sélective parmi les candidats en vœu 1
Régressions logistiques. Odds ratios

	(1)	(2)	(3)
Garçons (ref : Filles)	0,73**	0,73**	0,87
Sup cultu (ref : Sup eco)	1,25	1,18	1,06
Moyenne (ref : Sup eco)	1,01	0,97	1,01
Artis, etc (ref : Sup eco)	0,88	0,81	0,80
Pop (ref : Sup eco)	0,45***	0,48**	0,66
L (ref : ES)	1,02	1,01	1,19
S (ref : ES)	0,82	0,81	1,05
Techno (ref : ES)	0,10*	0,12*	0,28
Pro ou autre (ref : ES)	1,02	1,02	2,57
Banlieue ouest (ref : Paris)		0,83	0,80
Autres banlieues (ref : Paris)		0,94	0,89
Metro. regio (ref : Paris)		2,31***	1,69**
Gdes villes (ref : Paris)		2,12***	1,52*
Villes moy (ref : Paris)		1,70	1,50
Petites villes (ref : Paris)		1,91*	1,46
Etranger (ref : Paris)		1,51	1,74*
Mention B (ref : TB)			0,31***
Mention AB (ref : TB)			0,13***
0-12, n.c (ref : TB)			0,14***
Constante	0,19***	0,15***	0,32***
N	2826	2826	2826
Log Likelihood	-1090,17	-1065,46	-970,85
AIC	2200,35	2164,91	1981,70

*p < .05; **p < .01; ***p < .001

Sources : APB'Stat 2016, SIES-MESRI, Base admissions

Dans la mesure où la non-admission à Paris 1 peut refléter des situations hétérogènes, un second modèle portant sur l'admission a été effectué afin de distinguer l'admission sur un vœu de rang inférieur et une sortie d'APB. La modalité de référence est ici d'avoir été admis à Paris 1 parmi les candidats en vœu 1, afin de pouvoir comparer cet évènement aux deux autres modalités. A nouveau,

la variable discriminante se révèle être le niveau scolaire, tandis qu'en tenant compte du niveau scolaire, les différences selon le sexe des candidats cessent d'être significatives dans l'admission. On notera par ailleurs que les candidats littéraires ont moins de chance de connaître une sortie d'APB plutôt qu'une admission en licences sélectives à Paris 1 que les candidats ES, en lien avec l'hypothèse que nous faisons concernant ces sorties et qui concerneraient notamment des sorties vers des écoles privées, plus fréquemment des écoles de commerce.

**Tableau 101 : Admission en licence sélective parmi les candidats en vœu 1
Régressions multinomiales (référence : être admis en LS à P1). Odds ratios**

	Admis autre voeu (1)	Sortie (1)	Admis autre voeu (2)	Sortie (2)	Admis autre voeu (3)	Sortie (3)
Homme (ref : Femme)	1,45**	1,24	1,45**	1,25	1,15	1,15
Sup cultu (ref : Sup eco)	0,87	0,70*	0,92	0,74	1,09	0,79
Moyenne (ref : Sup eco)	1,21	0,64*	1,22	0,71	1,25	0,71
Artis, etc (ref : Sup eco)	1,35	0,80	1,42	0,93	1,51	0,97
Pop (ref : Sup eco)	3,11***	0,80	2,82***	0,84	2,13**	0,73
L (ref : ES)	1,23	0,55**	1,24	0,57**	1,08	0,54**
S (ref : ES)	1,22	1,21	1,24	1,22	0,89	1,04
Techno (ref : ES)	10,92*	7,29	8,93*	6,28	3,44	3,62
Pro ou autre (ref : ES)	1,06	0,81	1,18	0,69	0,41	0,36
Banlieue ouest (ref : Paris)			1,09	1,43	1,12	1,44
Autres banlieues (ref : Paris)			1,12	0,91	1,23	0,94
Metro. regio (ref : Paris)			0,40***	0,52**	0,59*	0,60*
Gdes villes (ref : Paris)			0,45***	0,53**	0,69	0,62*
Villes moy (ref : Paris)			0,58	0,60	0,69	0,62
Petites villes (ref : Paris)			0,51*	0,55	0,74	0,62
Etranger (ref : Paris)			0,42***	1,18	0,32***	1,00
Mention B (ref : TB)					5,35***	1,47*
Mention AB (ref : TB)					13,73***	3,01***
0-12, n.c (ref : TB)					12,99***	3,12***
Constante	3,01***	2,26***	4,11***	2,56***	1,24	1,94***
AIC	5162,98	5162,98	5086,79	5086,79	4719,36	4719,36

*p < .05; **p < .01; ***p < .001

Sources : APB'Stat 2016, SIES-MESRI, Base admissions

Des différenciations sociales et territoriales

Un résultat significatif concerne l'inégalité sociale dans le recrutement, en défaveur de ceux issus des classes populaires, et ce malgré la prise en compte des différences en termes de niveau scolaire. Ce résultat n'apparaît toutefois que dans le tableau 101 qui distingue les admissions sur un vœu de rang inférieur des sorties, d'où l'intérêt de cette distinction opérée dans un second temps.

Il semble alors que les inégalités se creusent socialement dans l'admission à Paris 1 en licences sélectives, probablement en lien avec le dossier de candidature émis (dossier « mal monté » [lettre de motivation rédigées différemment, CV inégalement fourni, etc.]), ce que pourrait confirmer un entretien avec un ou plusieurs responsables de licence sélective à Paris 1.

Par conséquent, en plus d'être moins susceptibles de candidater dans ces licences sélectives, les candidats d'origine sociale défavorisée sont également moins susceptibles d'être admis que ceux d'origine sociale favorisée.

Enfin, à niveau scolaire constant, l'origine géographique des candidats est également discriminante dans le fait d'être admis en licence sélective, mais dans un sens différent que ne le laissaient augurer les précédents résultats, puisque les candidats effectuant leur terminale dans une autre région que l'Île-de-France, et notamment dans les métropoles régionales et les grandes villes, ont plus de chances d'être admis en licence sélective à Paris 1 : il existerait alors un avantage associé au fait d'avoir étudié en terminale dans un lycée non francilien des grandes villes, qui contredirait l'effet d'enchaînement institutionnel dont nous avons parlé en amont.

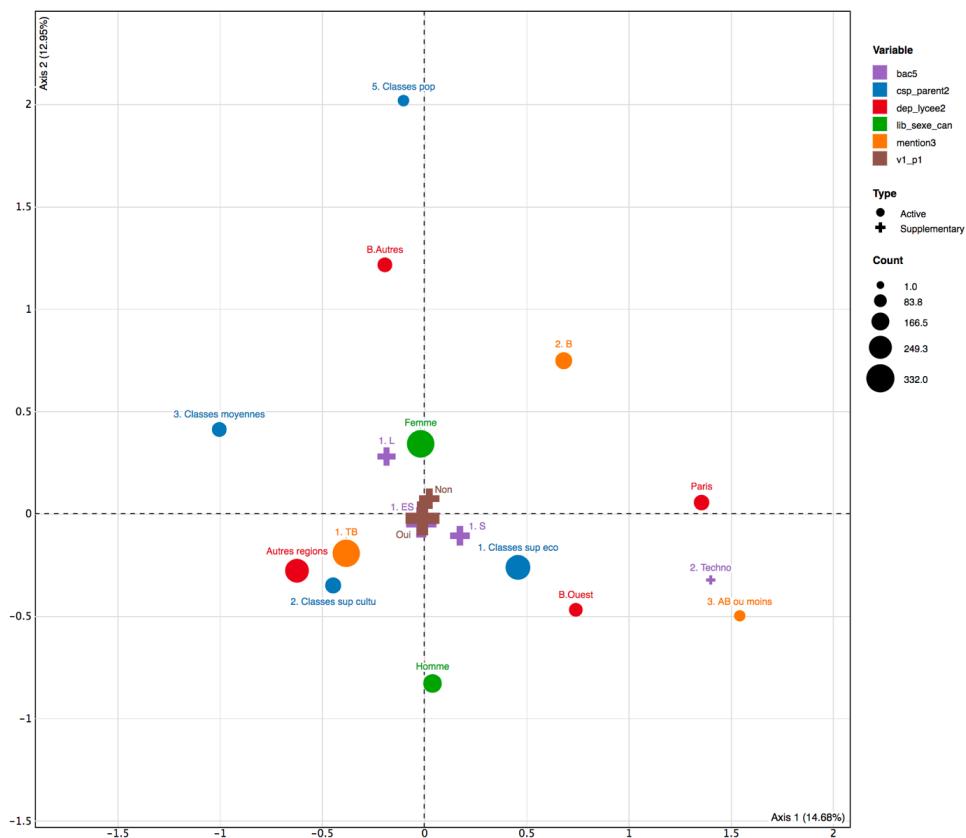
En lien avec l'avantage que procure également le fait d'être scolarisé à l'étranger, on peut également émettre l'hypothèse qu'à niveau identique, Paris 1 tente de diversifier son recrutement, dans une optique d'élargissement de son rayonnement.

Toutefois, il s'agit premièrement d'un résultat obtenu ici uniquement sur les admis en vœu 1, tandis que les effets d'enchaînements institutionnels mis en évidence auparavant concernaient l'ensemble des admis des licences sélectives de Paris 1. Deuxièmement, les « sorties » sont, à caractéristiques constantes, plus fréquentes pour les candidats parisiens : on peut alors émettre l'hypothèse que ces candidats aient plus fréquemment demandé des formations qui ne recrutent pas par APB et qu'ils auraient obtenu (Sciences Po, Dauphine ou encore le Collège de Droit d'Assas), mais également des formations privées, internationales, etc., expliquant leur sortie de la procédure APB.

Un élément de réponse à ces hypothèses se trouve alors dans la fusion de la base APB et des bases SISE d'inscription dans l'enseignement supérieur. Parmi les admis sur APB 2016 à une licence sélective de Paris 1, au nombre de 496, 416 (84%) sont retrouvés dans SISE université 2016 mais seulement 338 finalement inscrits à Paris 1, soit 68% d'entre eux. Parmi les 78 inscrits ailleurs, 27 le sont à Sciences Po Paris, 18 à Paris 2 (dont 1 aussi à Sciences Po) et 13 à Dauphine, soit 57 dans ces 3 établissements/universités. Il y a alors une « évaporation » non négligeable des admis à Paris 1, ce qui laisse suggérer que certains ont pu également quitter la procédure APB en cours et non à son terme, et par ailleurs confirmer l'hypothèse qui fait des licences sélectives de Paris 1 des alternatives à Sciences Po ou Dauphine.

Une hétérogénéité des profils d'admission

Figure 61 : Premier plan factoriel - ACM admis licences sélectives (2016)



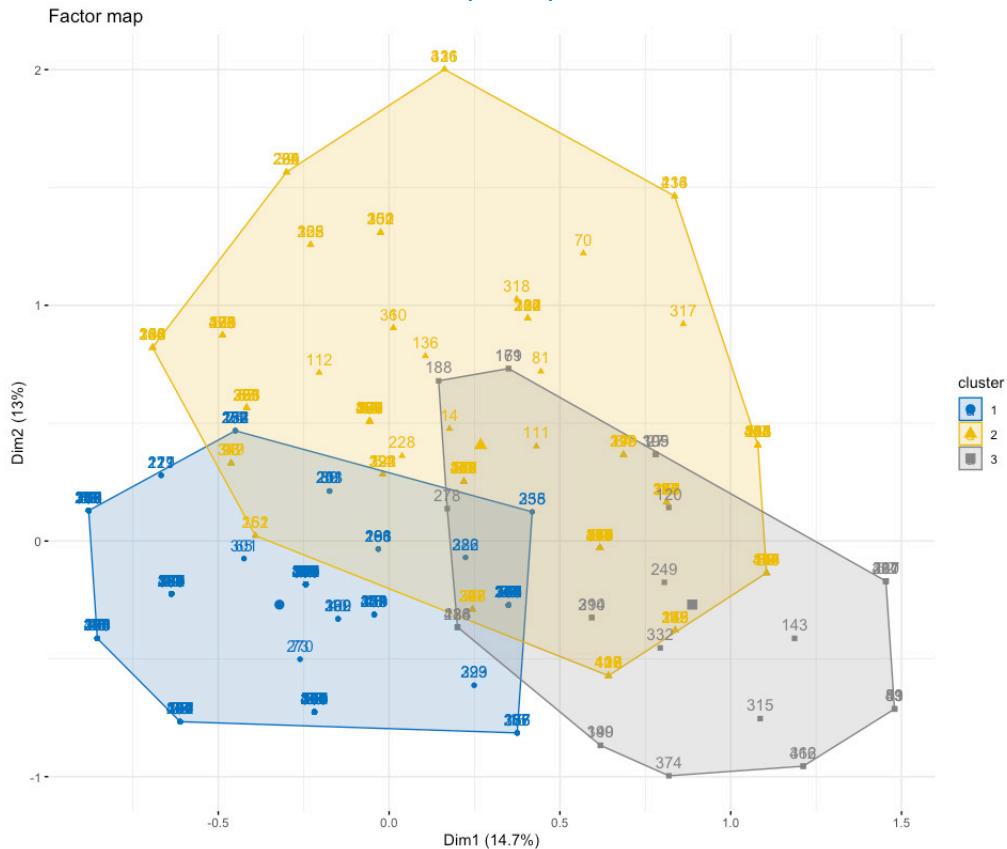
Sources : APB'Stat 2016, SIES-MESRI, Base admissions

L'axe 1 oppose les élèves parisiens et des banlieues ouest, disposant d'un « plus faible » niveau académique (mention bien ou AB) et issus des classes supérieures, aux élèves non franciliens, très bon scolairement (mention TB) et issus des classes moyennes et moyennes supérieures⁴⁴.

L'axe 2 oppose quant à lui les garçons issus des classes supérieures aux filles issus des classes populaires, scolarisés dans les banlieues moins favorisées de la capitale.

44. Pour des soucis d'effectifs, les enfants d'artisans, commerçants ont été regroupés avec ceux des classes moyennes, et les admis issus des DOMTOM avec les admis des régions non franciliennes.

Figure 62 : Clusters issus d'une CAH suite à l'ACM sur les admis des licences sélectives (2016)



Sources : APB'Stat 2016, SIES-MESRI, Base admissions

3 groupes d'admis se distinguent :

- En bleu (53% des admis), un peu plus d'hommes (34%, contre 29% en moyenne parmi les candidats), d'un excellent niveau scolaire (95% de mention TB, contre 70% en moyenne), non franciliens (75%, contre 52% en moyenne), plus souvent issus des classes moyennes supérieures (32% contre 20% en moyenne).
 - En jaune (40% des admis), un peu plus de femmes (79%, contre 71% en moyenne). Ces candidats sont caractérisées par un moindre niveau scolaire (49% de mention très bien, 51% de mention bien). On retrouve à la fois des élèves des banlieues « autres » (28% contre 16% en moyenne) et de Paris (38% contre 19% en moyenne), alors plus souvent issus des classes populaires (18%, contre 8% en moyenne) et des classes supérieures économiques (62% contre 56% en moyenne)⁴⁵.
 - En noir (7% des admis, soit 31 admis), on retrouve 39% d'hommes (29% en moyenne), caractérisés par un plus faible niveau scolaire, puisque 100% d'entre eux ne sont pas titulaires d'une mention bien ou très bien. Davantage parisiens (36% contre 19% en moyenne), ils sont plus fréquemment issus des classes supérieures (65% contre 56% en moyenne).

Ces groupes permettent de mettre en évidence la forte proximité entre les caractéristiques sociales et territoriales des admis en licences sélectives. Ils confirment la sur-sélection scolaire chez les candidats non franciliens, bien souvent issus des classes moyennes supérieures et des classes moyennes (venir étudier à un coût que ne peuvent se permettre les classes populaires), tandis que les admis parisiens et plus globalement franciliens semblent bénéficier d'un avantage dans l'examen du dossier dans la mesure où ils sont moins souvent titulaires d'un très bon niveau scolaire, possiblement en lien avec leur établissement d'origine.

45. La classification qui distingue les élèves parisiens et ceux des banlieues plus populaires est celle en 5 classes, et non celle en 3 classes.

Les admis à Paris 1 qui souhaitaient rejoindre une autre formation

Parmi les 496 candidats ayant accepté une proposition d'admission à Paris 1, 118 (23,8%) n'avaient pourtant pas demandé Paris 1 en premier vœu, ce qui constitue une part non négligeable des effectifs admis à s'inscrire. L'étude des vœux premiers de ces candidats nous permet alors d'en savoir également un peu plus concernant les formations en concurrence avec les licences sélectives de Paris 1.

Parmi eux, 39% avaient également demandé une licence, et 39% une CPGE. En outre, 20% avaient également postulé pour une formation d'un autre type.

Le détail de ces formations souligne que parmi les candidats ayant formulé un vœu 1 en CPGE, il s'agissait d'une prépa littéraire pour 17,8%, dont 14,4% en prépa B/L, et d'une prépa économique pour 20%, dont 10,2% en prépa D1(ENS Rennes), 4,2% en ECE et 5,1% en ECS.

De plus, 12,7% avaient postulé dans une licence de droit, 8,5% en licence de sciences politiques. Enfin, et c'est un résultat important à souligner, 17,8% avaient postulé en CPES.

La faiblesse des effectifs nous empêchant de croiser ces informations avec un niveau de détail trop important, nous pouvons simplement constater qu'il ne semble pas y avoir de différence en fonction du genre des candidats dans le type de formation demandée en vœu 1.

Les différences sont plus marquées en ce qui concerne l'origine géographique, résultats que nous donnons sous forme d'effectifs bruts afin de ne pas surinterpréter des différences de pourcentages. Ainsi, 12 des 23 parisiens avaient postulés en CPGE, 8 en CPES (on ne retrouve pas autant de candidats à une CPGE pour les autres franciliens mais non parisiens), tandis que 28 des 53 candidats non franciliens avaient postulé dans une licence comme vœu 1. Il semblerait donc que les candidats parisiens privilégieraient d'abord les meilleures prépas parisiennes et que s'ils sont conduits à ne pas y être admis, ils se tourneraient alors vers les licences sélectives de Paris 1. De plus, la formation de CPES, « nouvellement » créée, apparaît également comme une alternative crédible aux licences sélectives pour ces candidats. Pour les candidats franciliens non parisiens, notons que leur faible nombre ici souligne qu'il s'agit pour eux très fréquemment de leur vœu 1, comme s'il s'agissait pour eux d'un moyen d'accéder aux établissements parisiens, jugés probablement plus prestigieux. En outre, pour les candidats des autres régions françaises, si une part importante envisage une CPGE, la licence reste la plus plébiscitée, et notamment les licences parisiennes (12 sur 28 à P1, 5 à P2) : il s'agit donc pour ces candidats de rejoindre un établissement parisien disposant d'une renommée dans le champ académique.

Enfin, notons qu'il est difficile de décliner ces résultats en fonction du niveau scolaire car presque tous les admis sont titulaires d'une mention très bien, et la quasi-totalité des restants d'une mention bien.

Licences non sélectives : des candidatures et des admissions principalement dictées par le critère territorial

Les résultats présentés précédemment dans le tableau 90 ont souligné l'apparente sélection qui s'effectuaient sur critère territorial dans les licences non sélectives : étant donné que ces formations ne peuvent choisir leurs étudiants, la seule forme de sélection possible serait alors celle effectuée par l'algorithme de fonctionnement de la plateforme APB, qui accorde une priorité aux candidats de l'académie en cas de surplus de demande.

Une dimension territoriale qui prime dans les candidatures en licence non sélective ...

La reproduction des modèles emboîtés sur les candidatures en licences sélectives permet de confirmer que le critère territorial reste bien le plus discriminant dans le fait de postuler à Paris 1 : en premier cycle, l'offre de formation est ainsi principalement destinée aux élèves parisiens et, dans une bien moindre mesure, franciliens non parisiens. Par ailleurs, si les élèves issus des classes supérieures postulent davantage à Paris 1, cela est avant tout dû à la ségrégation résidentielle, les premiers résidant plus fréquemment à Paris où les candidatures à Paris 1 sont nettement plus nombreuses.

De plus, le niveau scolaire reste un critère discriminant dans le fait de postuler dans une licence non sélective de Paris 1, ce qui laisse penser que les candidats les moins bons scolairement se sentent moins légitimes à rejoindre l'Université Paris 1. Cette discrimination en fonction du niveau scolaire reste toutefois de moindre importance que dans les licences sélectives.

Il reste toutefois un effet significatif associé au fait d'être issu des classes supérieures et d'être une femme dans le fait de postuler en licences non sélectives. Parmi les pistes d'explication, on peut notamment citer les disciplines proposées au sein de ces formations, à savoir le droit mais aussi les sciences humaines, où l'on retrouve de manière générale plus fréquemment des candidats présentant ces caractéristiques et ce au niveau national.

Tableau 102 : Candidatures en licences non sélectives. Régressions logistiques. Odds ratios

	(1)	(2)	(3)
Homme (ref : Femme)	0,84***	0,76***	0,79***
Sup cultu (ref : Sup eco)	0,67***	0,95*	0,95*
Moyenne (ref : Sup eco)	0,39***	0,74***	0,78***
Artis, etc (ref : Sup eco)	0,45***	0,90***	0,96
Pop (ref : Sup eco)	0,52***	0,81***	0,88***
L (ref : ES)	0,64***	0,52***	0,52***
S (ref : ES)	0,37***	0,27***	0,26***
Techno (ref : ES)	0,26***	0,19***	0,20***
Pro ou autre (ref : ES)	0,08***	0,05***	0,05***
Banlieue ouest (ref : Paris)		0,26***	0,26***
Autres banlieues (ref : Paris)		0,23***	0,24***
Metro. regio (ref : Paris)		0,01***	0,01***
Gdes villes (ref : Paris)		0,01***	0,01***
Villes moy (ref : Paris)		0,01***	0,01***
Petites villes (ref : Paris)		0,01***	0,01***
Etranger (ref : Paris)		0,13***	0,14***
Mention B (ref : TB)			0,83***
Mention AB (ref : TB)			0,71***
0-12, n.c (ref : TB)			0,60***
Constante	0,29***	4,87***	6,45***
N	586616	586616	586616
Log Likelihood	-133945,60	-86464,76	-86120,19
AIC	267911,20	172963,50	172280,40

*p < .05; **p < .01; ***p < .001

Sources : APB'Stat 2016, SIES-MESRI, Base candidatures

... Ainsi que dans le processus d'admission

De même que pour les licences sélectives, il existe un processus de sélection également à l'œuvre dans les filières non sélectives et qui se fait, comme nous l'avons souligné jusqu'à présent, principalement sur des critères d'origine géographique, dans la mesure où la plupart des licences non

sélectives de Paris 1 sont des licences en tension qui de fait accordent la priorité aux candidats de l'académie, donc aux candidats parisiens.

De fait, les candidats parisiens ont plus de chances d'être admis en licences sélectives, et ce de manière très nette.

Toutefois, il convient de souligner que d'autres variables apparaissent également comme étant discriminantes, parmi lesquelles l'origine sociale, le sexe et le niveau scolaire, ce qui interroge.

Concernant l'avantage qui semble conféré aux classes moyennes et populaires par rapport aux classes supérieures économiques, on peut penser que cela s'explique par un recours au privé (et donc hors APB) plus important parmi les élèves issus des classes supérieures économiques. De même, le désavantage des candidats titulaires d'une mention très bien pourrait s'expliquer par l'obtention d'autres formations qui nécessite un concours et/ou ne passent pas par APB. L'effet significativement associé au sexe du candidat est en revanche plus difficilement explicable : une hypothèse serait alors que les femmes postulent davantage que les hommes dans les filières en tension, qu'est par exemple la licence de droit.

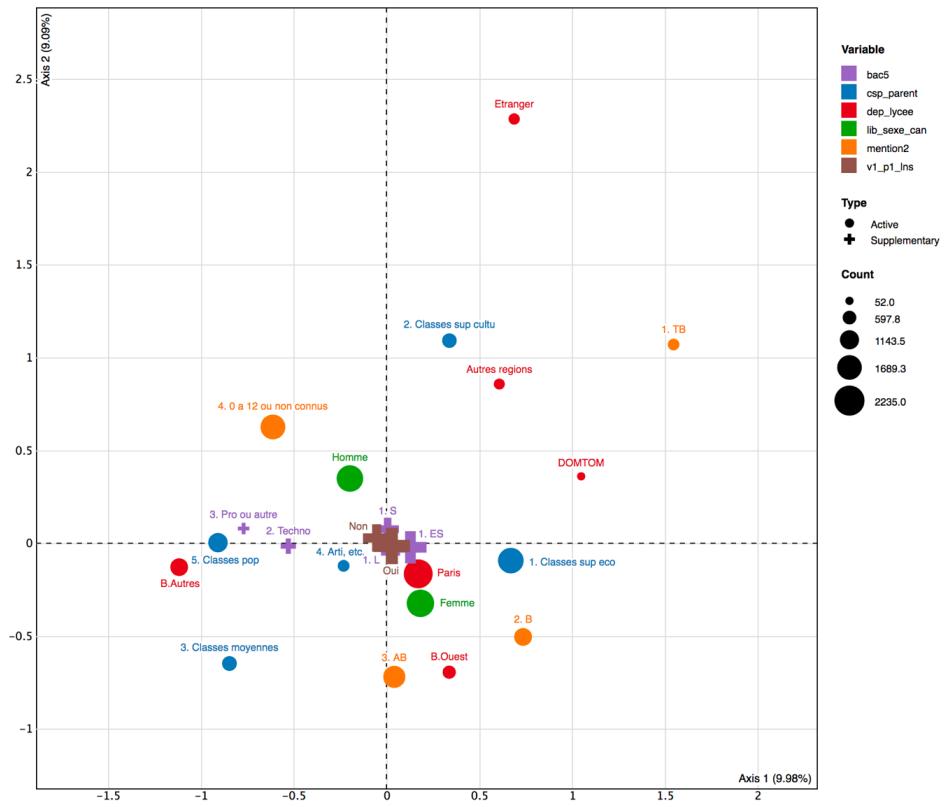
**Tableau 103 : Admission en licence non sélective parmi les candidats en vœu 1.
Regressions logistiques. Odds ratios**

	(1)	(2)	(3)
Homme (ref : Femme)	1,52***	1,51***	1,49***
Sup cultu (ref : Sup eco)	1,07	1,25	1,26
Moyenne (ref : Sup eco)	1,02	1,38**	1,36**
Artis, etc (ref : Sup eco)	0,84	0,99	0,97
Pop (ref : Sup eco)	0,96	1,22*	1,21*
L (ref : ES)	1,14	1,24*	1,23*
S (ref : ES)	0,98	1,07	1,07
Techno (ref : ES)	0,98	0,86	0,84
Pro ou autre (ref : ES)	1,16	1,15	1,14
Banlieue ouest (ref : Paris)		0,14***	0,14***
Autres banlieues (ref : Paris)		0,12***	0,12***
Metro. regio (ref : Paris)		0,04***	0,05***
Gdes villes (ref : Paris)		0,06***	0,06***
Villes moy (ref : Paris)		0,04***	0,04***
Petites villes (ref : Paris)		0,06***	0,06***
Etranger (ref : Paris)		0,13***	0,13***
Mention B (ref : TB)			1,52**
Mention AB (ref : TB)			1,76***
0-12, n.c (ref : TB)			1,43***
Constante	0,75***	2,89***	1,94***
N	4741	4741	4741
Log Likelihood	-3251,77	-2659,40	-2649,54
AIC	6523,54	5352,80	5339,09

*p < .05; **p < .01; ***p < .001

Sources : APB'Stat 2016, SIES-MESRI, Base admissions

Figure 63 : Premier plan factoriel - ACM admis licences non-sélectives (2016)

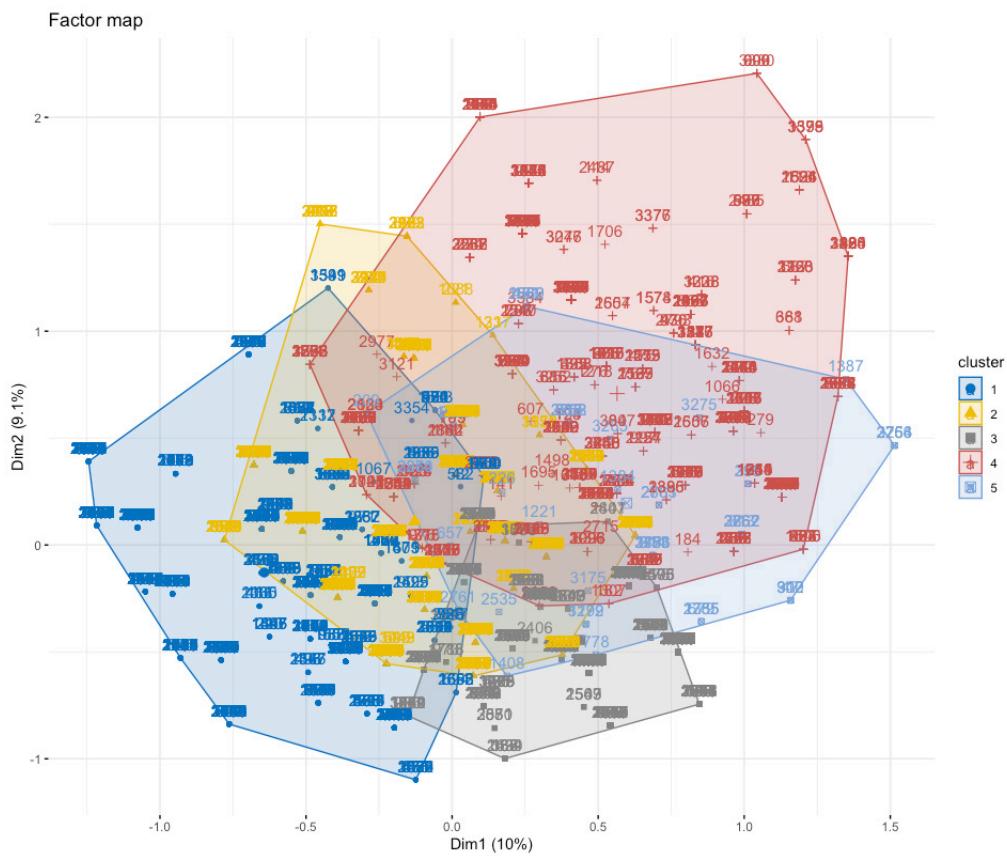


Sources : APB'Stat 2016, SIES-MESRI, Base admissions

Une analyse des correspondances multiples réalisée sur les admis des licences non-sélectives permet en outre de souligner que la modalité « Paris » est très peu structurante, alors qu'elle est décisive dans les chances d'admission. On voit alors qu'elle interagit peu avec les autres variables, à nouveau en lien avec le fonctionnement de la plateforme APB pour les licences non sélectives.

L'axe 1 est structuré autour d'une opposition entre les élèves des banlieues autres faiblement dotés scolairement et issus des classes moyennes et populaires avec ceux issus des classes supérieures d'un très bon niveau scolaire. L'axe 2 est quant à lui tiré par les candidats étrangers pour lesquels il nous manque certaines informations.

Figure 64 : Clusters issus d'une CAH suite à l'ACM sur les admis des licences non sélectives (2016)



Sources : APB'Stat 2016, SIES-MESRI, Base admissions

Suite à la CAH, nous retenons 5 groupes d'admis :

- En bleu foncé (25% des admis), parmi lesquels plus d'hommes (56% contre 48%), d'un plus faible niveau scolaire (57% de sans mention contre 42% parmi les admis), scolarisés dans les banlieues non favorisées (65% contre 20%), issus des classes moyennes (44% contre 13%) et populaires (30% contre 24%).
- En jaune (34% des admis), également des admis plus faiblement dotés sur le plan scolaire (64% de sans mention), mais surtout caractérisés par leur origine territoriale puisque 95% d'entre eux résident à Paris (58% parmi les admis). Par ailleurs, les élèves issus des classes supérieures ne caractérisent pas ce groupe, puisque 41% sont issus des classes populaires et 14% artisans, etc. (contre 24% et 7%)
- En noir (25% des admis), un groupe légèrement plus féminin (57% de filles contre 52% parmi les admis), plus souvent mentionnés sans être d'un niveau scolaire excellent (52% de mention AB et 43% de mention B, contre 32% et 20% chez les admis), principalement originaires de Paris (68%) et des banlieues ouest (23%, contre 9% chez les admis) et très largement issues des classes supérieures économiques (92%, contre 45% chez les admis).
- En rouge (15% des admis), un groupe à nouveau légèrement plus féminin (57%), où les élèves d'un très bon niveau scolaire sont beaucoup plus nombreux (43% de mentions très bien, contre 6% chez les admis). Parmi eux, 36% sont non franciliens (5% chez les admis), avec proportionnellement plus d'élèves issus des classes supérieures économiques et culturelles (respectivement 59% et 18%, contre 45% et 12%).
- Enfin, en bleu ciel (2% des admis, soit 52 élèves), une légère majorité d'hommes (54%), où les mentions bien sont légèrement surreprésentées (27% contre 20%), mais caractérisés surtout par leur origine territoriale, puisque 100% sont issus des DOMTOM (il s'agit du seul groupe qui en comporte). On y trouve un peu d'élèves issus des deux fractions des classes supérieures.

Conclusion

Les différents outils statistiques utilisés ont permis de mettre en évidence des différences de recrutement entre licences sélectives et non sélectives. Celles-ci tiennent en partie aux modalités de recrutement mais le vivier de candidats diffèrent également, ce qui conduit à une diversité des profils de candidats et d'élèves entre ces deux types de formation.

Concernant les différences entre licences sélectives et non-sélectives, la possibilité pour l'Université de choisir ses futurs étudiants est pleinement utilisée : de fait, ce sont les meilleurs étudiants sur le plan scolaire qui sont recrutés dans les licences sélectives, tout en permettant à l'établissement de recruter également de très bons étudiants en dehors de son académie d'implantation. Par ailleurs, il semblerait que le processus de sélection soit défavorable aux candidats d'origine sociale défavorisés.

Inversement, la règle de priorité académique fait que l'Université ne peut choisir les étudiants des licences non sélectives, et admet alors en son sein majoritairement des candidats parisiens, tout en perdant les candidats les mieux dotés scolairement entre la phase de candidatures et celle d'admission.

Si une grande majorité des étudiants qui est admis à Paris 1 l'est sur son premier vœu d'orientation, notons toutefois que pour les licences sélectives comme non sélectives, une majorité des candidats n'en fait pas son premier vœu d'orientation.

Concernant les candidats, les candidatures en licences non sélectives sont principalement le fait de candidats franciliens. Toutefois, on observe que des non franciliens postulent également et peuvent être admis : il s'agit alors principalement d'élèves sur-sélectionnés à la fois scolairement, mais aussi socialement. S'il n'y a pas de sélection officielle, celle-ci est alors officieuse. Elle ne semble toutefois pas concerter les franciliens non parisiens en comparaison des autres admis, dans la mesure où leur niveau scolaire est souvent un peu plus faible. Les admis parisiens sont finalement « relativement » défavorisés sur la dimension sociale et scolaire, probablement en lien avec une orientation des plus favorisés dans des filières sélectives.

Pour les licences sélectives, on observe une très forte sur-sélection scolaire des candidats non franciliens, distants géographiquement de ces formations, et qui appartiennent bien souvent aux fractions culturelles des classes supérieures. Les candidats des banlieues les moins favorisées sont par ailleurs plus fréquemment des femmes.

Enfin, il est possible qu'un effet établissement d'origine soit à l'œuvre dans le processus de recrutement, dans la mesure où les candidats parisiens restent « moins bien dotés scolairement » (toutes proportions gardées, puisque le recrutement se fait principalement sur des critères académiques). A nouveau, un prolongement de ce travail, de manière plus qualitative, pourrait être intéressant pour infirmer ou non cette hypothèse, d'autant plus avec la disparition du caractère national du nouveau baccalauréat.

Introduction

Nous nous intéressons ici aux établissement d'origine des candidats et des admis en licences sélectives à Paris 1, après avoir regardé ce qu'il en était en termes de caractéristiques des candidats. Le contexte de scolarisation dans le secondaire n'est en effet pas neutre en termes d'aspiration à la poursuite d'études, aussi bien à la sortie du collège qu'à la sortie du lycée (voir notamment Duru-Bellat et Mingat 1988 ; Nakhili 2007 ; Buisson-Fenet et Draelants 2010 ; Draelants et Arnois 2014), et on peut alors se demander si cela se confirme dans le cas des licences sélectives à Paris 1, qui constituent des formations d'excellence sur le plan scolaire (voir par ailleurs) mais qui semblent encore méconnues, à l'échelon national notamment.

Il s'agit donc de voir quels sont les établissements où l'on trouve des candidats et ceux qui parviennent à en envoyer.

Etant donné le mode de recrutement des licences non sélectives, il nous semble intéressant de regarder ici ce qui se passe pour les licences sélectives uniquement, dans la mesure où la connaissance des règles de priorité académique et du caractère en tension de la majorité des licences fait que les admis sont pour une part non négligeable des élèves parisiens, ce qui de fait décourage les candidatures de nombre de non parisiens. Toutefois, la levée de ce critère de priorité académique par la suite (sur Parcoursup à partir de la session 2019) pourrait constituer une piste de poursuite de recherches intéressante, d'autant plus que le récent rapport de la Cour des Comptes souligne le risque de prise en compte des établissements d'origine dans les algorithmes locaux des formations non sélectives, et notamment celles en tension (Cour des Comptes 2020).

Comme pour les autres établissements étudiés, l'analyse repose sur l'appariement des données disponibles, ici la base APB Stat 2016, dans lesquelles le lycée d'origine de l'élève est renseigné pour l'immense majorité des candidats, avec la base APAE, qui renseigne sur le profil social et scolaire des lycées français qui dépendent de l'éducation nationale.

Caractéristiques des lycées présentant des candidats en licences sélectives

A l'image des lycées de provenance des candidats à Science Po Paris et Dauphine, deux typologies du nombre de candidats envoyés ont été établies.

Une part importante des lycées généraux et technologiques français présents dans la base APAE ne présente aucun candidat à une licence sélective de Paris 1 : 1144 sont dans ce cas de figure, soit 45,0% d'entre eux. A l'opposé, 184 lycées présentent plus de 20 candidats (7,2%), tandis que 39 d'entre eux (1,5%) présentent même plus de 50 candidats.

Les lycées publics sont ceux qui proposent le plus de candidats en licence sélectives à Paris 1, d'autant plus parmi les plus gros contingents (plus de 50 candidats).

Par ailleurs, la nombre de candidats envoyés est corrélé à la part d'enfants de cadres supérieurs dans le lycée : plus celle-ci est importante est plus le nombre de candidats sera conséquent. Ainsi, parmi les lycées n'envoyant aucun candidat à une licence sélective à Paris 1, la part des parents cadres-supérieurs ou enseignants est de 24,1%, contre 31,2% en moyenne : elle est en revanche de 53,0% dans les lycées où le nombre de candidats est supérieur à 20, et de 61,6% lorsque ce nombre est supérieur à 50.

En outre, plus le taux de passage en CPGE et/ou le taux de mentionnés est élevé et plus le nombre de candidats présentés sera important, à nouveau de manière plus prononcée au sein des établissements où le contingent de candidats est important.

Enfin, ce sont avant tout les lycées parisiens et de la banlieue ouest qui présentent un nombre important de candidats dans les licences sélectives de Paris 1 : alors qu'ils ne représentent que 10,1% des lycées français, ils ne représentent que 2,2% de ceux qui ne présentent aucun candidat et 61,4% de ceux avec plus de 20 candidats, 87,2% de ceux avec plus de 50 candidats.

Tableau 104 : Caractéristiques des lycées selon le nombre de candidats (Licences sélectives, 2016) – Typologie 1

	Nombre candidats en LS P1 (2016)				
	Aucun	[1-4]	[5-50]	> 50	Total général
Nombre de lycées	1144	839	523	39	2545
% de lycées	45,0%	33,0%	20,6%	1,5%	100,0%
Privé	37,8%	30,8%	36,1%	20,5%	34,9%
Public	62,2%	69,2%	63,9%	79,5%	65,1%
Cadres sup + enseignants	24,1%	31,1%	43,1%	61,6%	31,2%
Présence CPGE	10,4%	17,6%	26,8%	76,9%	17,2%
Taux de passage CPGE	5,8%	7,3%	9,9%	20,0%	7,6%
Taux de mention	48,8%	53,5%	56,3%	70,9%	52,7%
Paris + banlieue ouest	2,2%	4,2%	31,2%	87,2%	10,1%

Sources : APB'Stat 2016, SIES-MESRI, Base candidatures ; Base APAE

Tableau 105 : Caractéristiques des lycées selon le nombre de candidats (Licences sélectives, 2016) – Typologie 2

	Nombre candidats en LS P1 (2016)						
	Aucun	[1-3]	[4-8]	[9-12]	[13-20]	> 20	Total
Nombre de lycées	1144	760	231	100	126	184	2545
% de lycées	45,0%	29,9%	9,1%	3,9%	5,0%	7,2%	100,0%
privé	37,8%	30,1%	40,3%	35,0%	33,3%	30,4%	34,9%
public	62,2%	69,9%	59,7%	65,0%	66,7%	69,6%	65,1%
Cadres sup + enseignants	24,1%	30,6%	39,3%	38,0%	41,0%	53,0%	31,20%
Présence CPGE	10,4%	16,8%	26,4%	21,0%	22,2%	43,5%	17,20%
Taux de passage CPGE	5,8%	7,2%	8,6%	8,7%	8,8%	14,0%	7,60%
Taux de mention	48,8%	53,2%	56,6%	51,7%	55,5%	62,1%	52,70%
Paris + banlieue ouest	2,2%	3,8%	10,0%	26,0%	32,5%	61,4%	10,10%

Sources : APB'Stat 2016, SIES-MESRI, base candidatures ; Base APAE

Dans la seconde typologie (tableau 105), les différences entre 4-8 et 9-12 candidats s'expliquent par des critères géographiques : les « gros lycées de province » envoient des candidats, mais dans des proportions moyennes (4-8) eu égard à la distance avec la ville de Paris (et le coût financier d'une possible installation), tandis que pour les candidats des lycées franciliens, postuler représente un coût inférieur (formation à proximité, etc.), d'où ce nombre légèrement plus élevé de candidatures (9-12) des lycées dont le profil scolaire (taux de mentionnés, taux de passage en CPGE) est inférieur à celui des grands lycées de province.

Parmi les 496 admissions, seules 432 sont comptabilisées ici, les autres provenant en grande majorité d'étudiants de lycées français à l'étranger, ce qui représente une part conséquente.

**Tableau 106 : Caractéristique des lycées selon le nombre d'admis
(Licences sélectives, 2016)**

	Nombre d'admis en LS à P1 (2016)			
	Aucun	1	2 ou plus	Total général
Nombre de lycées	1102	234	65	1401
% de lycées	78,7%	16,7%	4,6%	100,0%
Privé	32,3%	35,0%	26,2%	32,5%
Public	67,7%	65,0%	73,8%	67,5%
Cadres sup + enseignants	33,9%	43,1%	55,1%	36,5%
Présence CPGE	19,3%	28,6%	58,5%	22,7%
Taux de passage CPGE	7,9%	9,8%	16,0%	8,6%
Taux de mention	53,1%	60,2%	68,1%	55,1%
Paris + banlieue ouest	15,2%	15,8%	43,1%	16,6%
Nbre moyen de candidats	6,7	12,5	35,4	9,0
taux d'admission moyen	0,0%	30,1%	15,8%	5,8%

Sources : APB'Stat 2016, SIES-MESRI, base admissions; Base APAE

Concernant le nombre de candidats admis, les caractéristiques des lycées sont identiquement discriminantes que pour le nombre de candidats présentés. Pour des raisons d'effectifs (le nombre d'admis est de 496 pour l'année 2016), un découpage entre aucun admis, un candidat admis ou plus d'un candidat admis a été choisi ici.

Ce sont les lycées publics, ceux où l'on retrouve proportionnellement le plus d'enfants de cadres et d'enseignants, ceux ayant une CPGE et où le taux de passage en CPGE est plus important, ou encore ceux où le taux de mentionnés est le plus important qui sont proportionnellement plus nombreux à envoyer un candidat à Paris, et plus encore à en envoyer plusieurs. Par ailleurs, ce sont également les lycées parisiens et de la banlieue ouest qui sont dans ce cas de figure.

Il est en revanche intéressant de noter que le taux d'admission moyen est supérieur dans les lycées où un seul candidat est admis que dans ceux où le nombre d'admis est supérieur à un, en lien avec le nombre moyen de candidats présentés par ces lycées : si les lycées qui présentent beaucoup de candidats sont ceux qui en envoient le plus, une part non négligeable d'entre eux ne s'orientent finalement pas en licences sélectives à Paris 1.

Profil des lycées présentant des candidats et admis

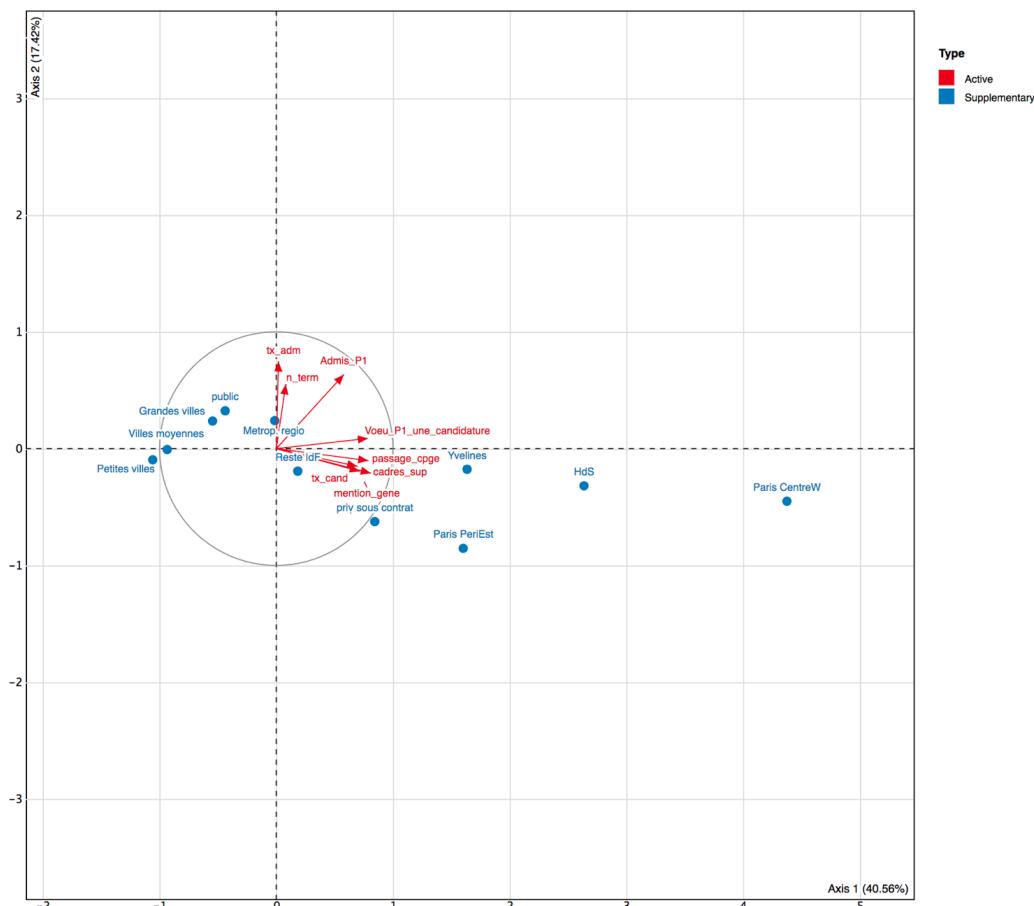
Afin d'établir la classification des lycées nous retenons ceux pour lesquels on dénombre au moins un candidat puis admis à une licence sélective de Paris 1 sur la session APB 2016. Les variables retenues dans l'analyse restent les mêmes que pour les autres établissements, à savoir :

- le nombre de terminales générales
- le nombre de candidats
- le nombre d'admis
- le taux de candidature (nb de candidats/nb de terminales)
- le taux d'admission (nb d'admis/nb de candidats)
- le pourcentage d'élèves dont les parents sont cadres supérieurs ou enseignants
- le taux de mention au bac
- le taux de passage en CPGE.

Le secteur (public ou privé) et la localisation du lycée sont utilisées comme variables illustratives.

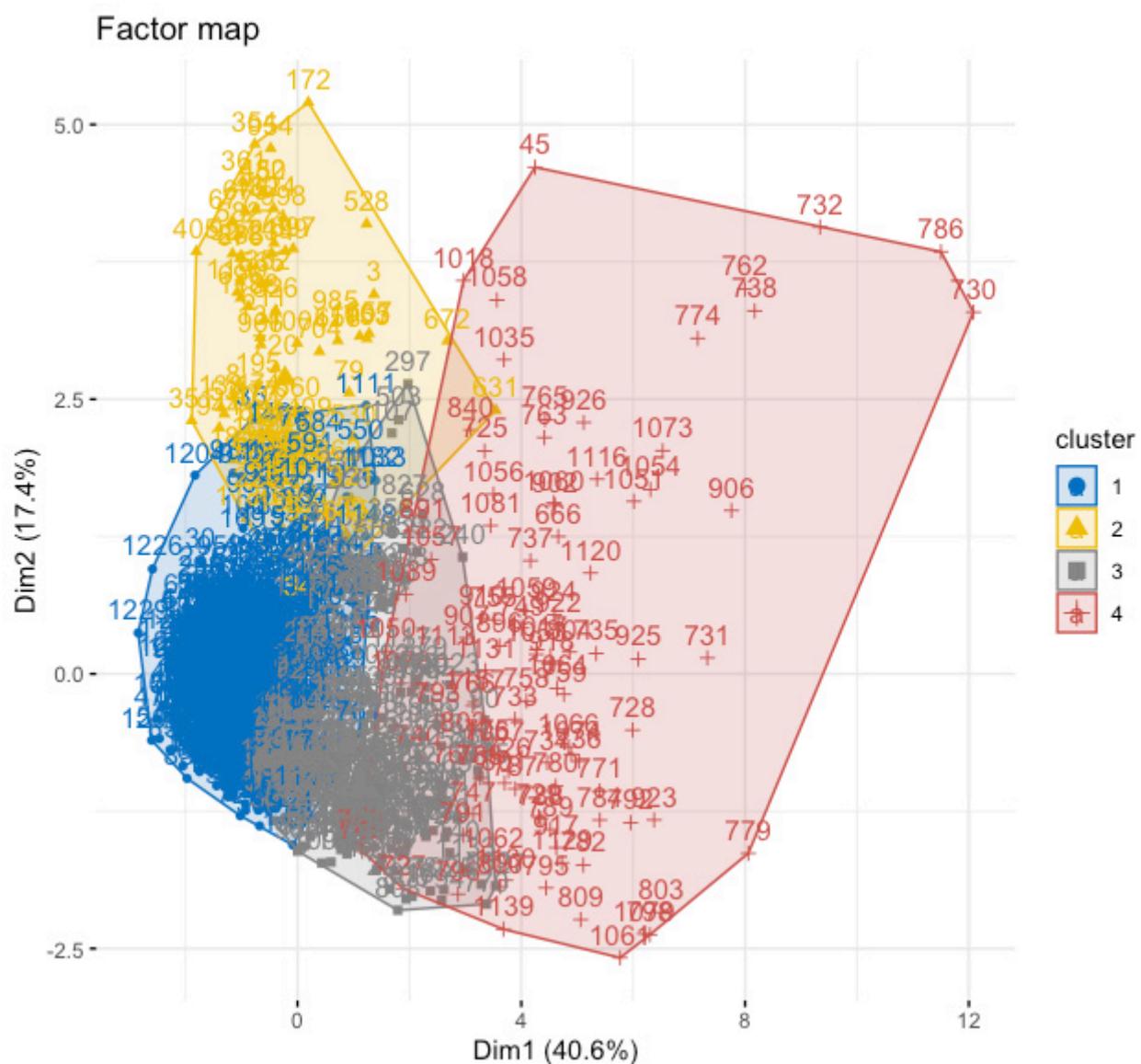
Concernant les candidatures, le premier axe est porté par l'ensemble des variables, à l'exception du nombre de terminales générales et du taux d'admission. Les lycées des grandes villes sont par ailleurs relativement de la variable taux d'admission sur l'axe 2, soulignant un taux d'admission plus élevé dans ces lycées où le nombre de candidats est plus faible, contrairement aux établissements franciliens et notamment ceux des banlieues nord et est.

*Figure 65 : Premier plan factoriel –
ACP – Lycées ayant présenté au moins un candidat en licences sélectives en 2016*



Sources : APB'Stat 2016, SIES-MESRI, Base candidatures ; Base APAE

Figure 66 : Clusters suite à une CAH sur l'ACP – Lycées ayant présenté au moins un candidat en licences sélectives en 2016



Sources : APB'Stat 2016, SIES-MESRI, Base candidatures ; Base APAE

Tableau 107 : Typologie des établissements ayant au moins un candidat en licences sélectives en 2016

	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Ensemble
	N = 720	N = 94	N = 317	N = 98	N = 1229
Nombre moyen de candidats	5,3	2,7	7,9	45,9	9
Nombre moyen d'admis	0,1	1,2	0,2	1,6	0,4
Taux de candidature moyen [0-1]	0,03	0,01	0,06	0,22	0,05**
Taux d'admis moyen [0-1]	0,01	0,61	0,03	0,04	0,06**
Privé	15%	30%	76%	45%	34%
Public	85%	70%	24%	55%	66%
Part d'enfants de cadres sup et enseignants	27%	34%	54%	69%	38%
Taux de passage CPGE	6%	8%	13%	21%	9%
Taux de mention bac	46%	58%	71%	76%	57%
Paris Centre ouest*	0%	0%	3%	35%	4%
Paris periphEst	2%	0%	4%	17%	4%
Hauts-de-Seine	1%	0%	3%	19%	3%
Yvelines	3%	0%	4%	13%	4%
Reste IDF	17%	1%	14%	13%	15%
Métropoles régionales	16%	27%	32%	2%	20%
Grandes villes	27%	41%	26%	0%	26%
Villes moyennes	14%	11%	7%	0%	11%
Petites villes	20%	20%	6%	0%	15%

* : La modalité « Paris Centre ouest » comprend les arrondissement centraux de Paris, du 1er au 8e arrondissements, auxquels s'ajoutent deux autres arrondissements favorisés, le 16e et le 17e ; la modalité « Paris periphEst » comprend tous les autres arrondissements. La modalité « Reste IDF » comprend la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne, le Val d'Oise, l'Essonne, et la Seine-et-Marne

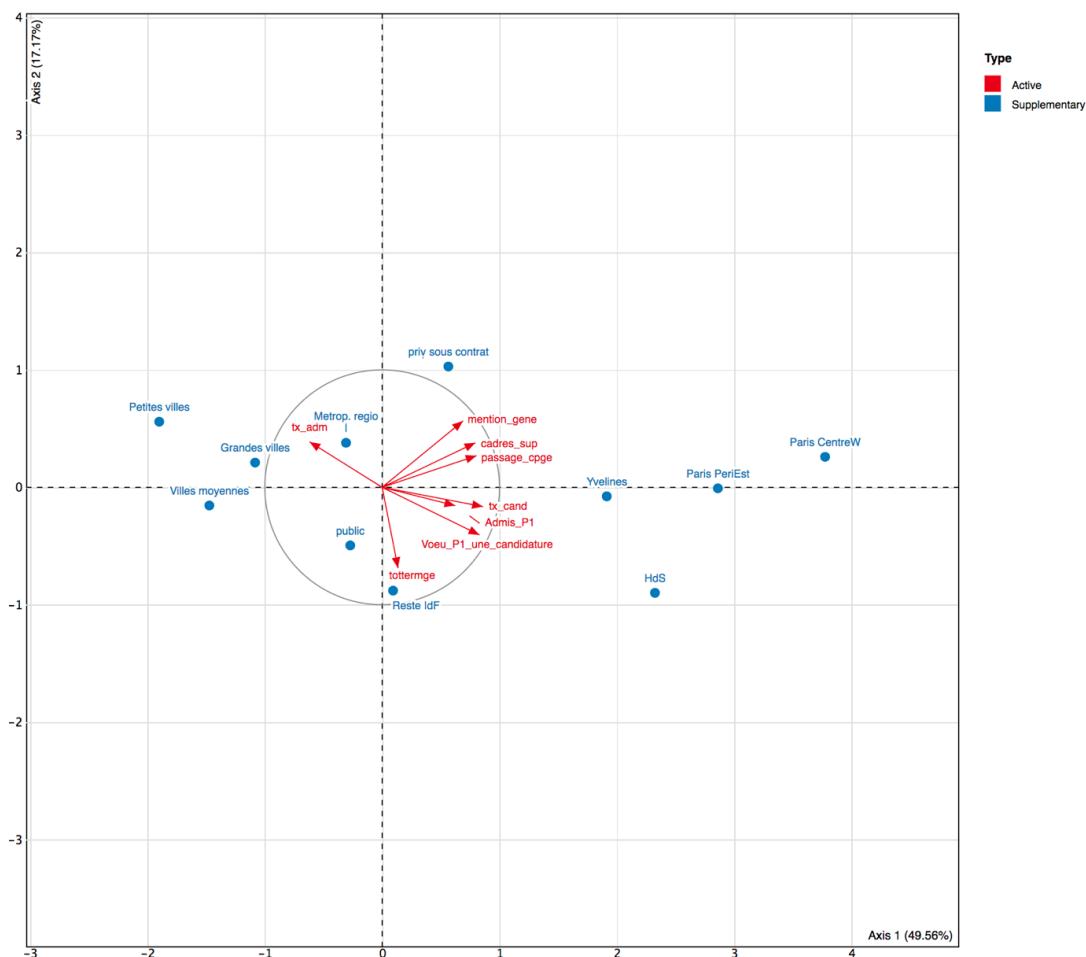
** : Du fait du fonctionnement de la plateforme APB, il existe un fort écart entre candidatures et admissions. De fait, nous présentons ici un résultat avec un plus grand nombre de décimales.

Sources : APB'Stat 2016, SIES-MESRI, base candidatures ; base APAE

- Le groupe 1 (bleu) est celui des établissements non franciliens avec un nombre de candidats relativement faible (5,6 en moyenne). Il est de fait celui qui regroupe le plus d'établissements (720). Le niveau scolaire dans ces établissements est en moyenne plus faible, et la composition sociale relativement moins favorisée. Ce sont majoritairement des établissements publics (85%).
- Le groupe 2 (jaune) est celui des établissements non franciliens, mais avec un faible nombre de candidats (2,7 en moyenne) et un taux d'admission relativement élevé (61%). Ces lycées, davantage situés dans les grandes métropoles et villes, sont majoritairement public là encore (70%), et un peu plus favorisé socialement et scolairement que ceux du premier groupe. Ne sont présentés que des candidats ayant de fortes chances d'être admis. Ces lycées sont alors peu nombreux (94).
- Le troisième groupe (gris) se caractérise par une forte proportion d'établissements privés (76%). Le nombre moyen de candidats est plus élevé que dans les deux autres groupes (7,9), mais il y a peu d'admis (0,2). Il se rapproche en ce point du groupe 1, mais diffère par sa composition sociale, nettement plus favorisée, et scolaire, en moyenne d'un meilleur niveau.
- Enfin, le groupe 4 (rouge) est celui des lycées gros pourvoyeurs de candidats (45,9), et est de fait majoritairement constitué de lycées franciliens (notamment parisiens). Ces établissements sont davantage favorisés que ceux du privé, et d'un meilleur niveau scolaire : il regroupe entre autres les lycées « d'élite », considérés comme les plus prestigieux. Le nombre d'admis est toutefois relativement faible en moyenne (1,6). Ces lycées présentent un nombre relativement important de leurs élèves (22%), et diffèrent en cela de ceux des autres groupes.

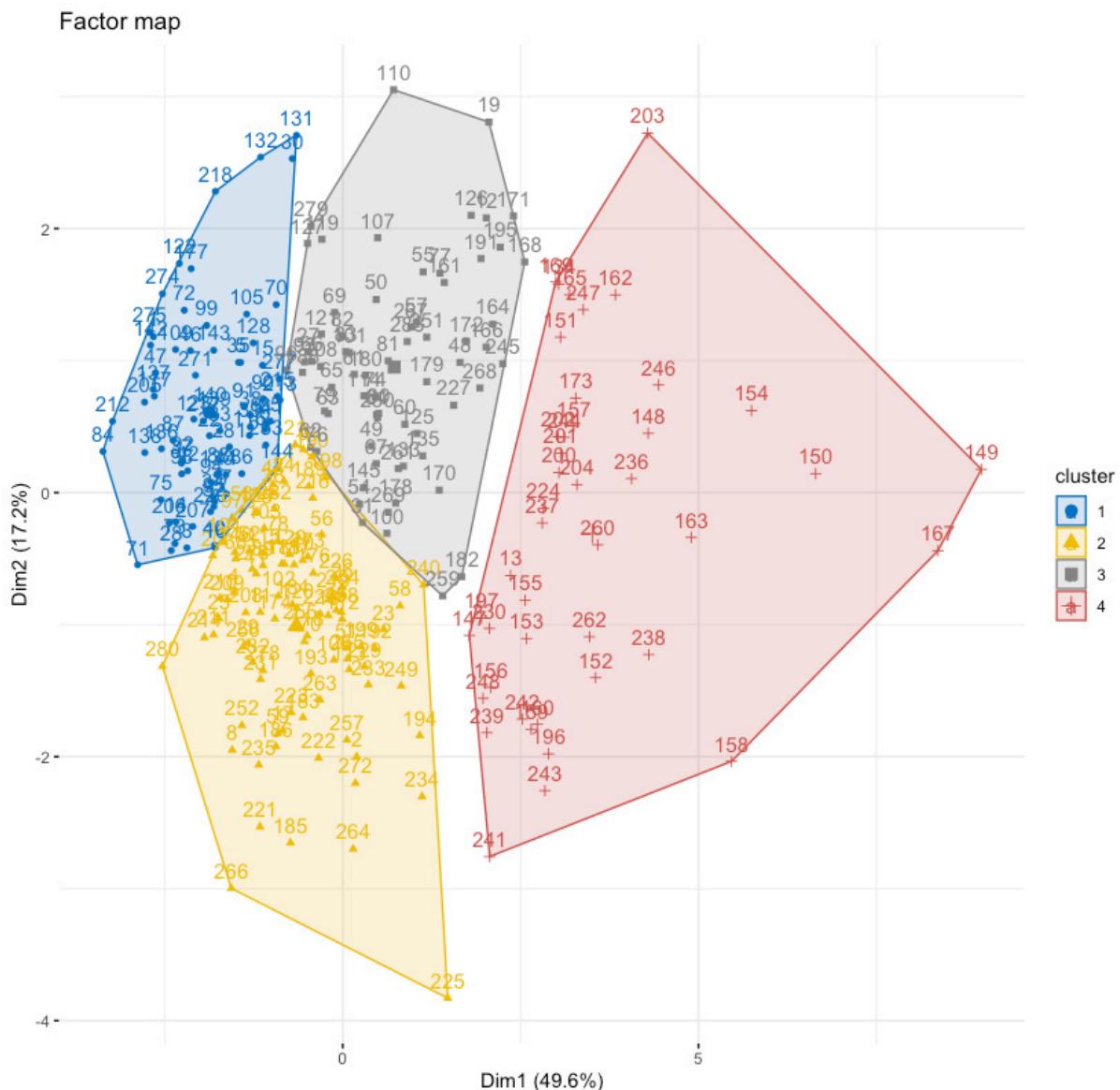
Concernant les admissions, le premier axe est porté par l'ensemble des variables, à l'exception du nombre de terminales générales. On observe que du côté gauche de l'axe se trouve la variable du taux d'admission et la modalité supplémentaire des lycées non franciliens, soulignant que ce sont eux qui ont les taux d'admission les plus élevés, en lien avec l'auto-sélection des candidats : ceux présentés ont de fortes chances de l'obtenir, car disposant d'un très bon dossier scolaire.

Figure 67 : Premier plan factoriel – ACP – Lycées ayant envoyé au moins un candidat admis en licences sélectives en 2016



Sources : APB'Stat 2016, SIES-MESRI, Base admissions ; Base APAE

Figure 68 : Clusters suite à une CAH sur l'ACP – Lycées ayant envoyé au moins un candidat admis en licences sélectives en 2016



Sources : APB'Stat 2016, SIES-MESRI, Base admissions ; Base APAE

La CAH réalisée permet à nouveau de retenir quatre groupes d'établissements, aux caractéristiques très prononcées.

Tableau 108 : Typologie des établissements ayant au moins un candidat admis en licences sélectives en 2016

	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Ensemble
	N = 75	N = 96	N = 68	N = 44	N = 283
Nombre moyen de candidats	2,0	15,3	12,5	54,6	17,2
Nombre moyen d'admis	1,1	1,3	1,2	2,9	1,5
Taux d'admis moyen [0-1]	0,7	0,2	0,2	0,1	0,3
Privé	31%	6%	74%	30%	33%
Public	69%	94%	26%	70%	67%
Part d'enfants de cadres sup et enseignants	30%	34%	62%	69%	45%
Taux de passage CPGE	7%	8%	14%	20%	11%
Taux de mention bac	54%	50%	75%	77%	61%
Paris Centre ouest*	0%	0%	7%	34%	7%
Paris periphEst	0%	0%	3%	11%	3%
Hauts-de-Seine	0%	4%	2%	25%	6%
Yvelines	0%	5%	3%	16%	5%
Reste IDF	4%	32%	15%	9%	16%
Métropoles régionales	17%	25%	47%	5%	25%
Grandes villes	40%	22%	23%	0%	23%
Villes moyennes	11%	7%	0%	0%	5%
Petites villes	28%	4%	0%	0%	9%

* : La modalité « Paris Centre ouest » comprend les arrondissement centraux de Paris, du 1er au 8e arrondissements, auxquels s'ajoutent deux autres arrondissements favorisés, le 16e et le 17e ; la modalité « Paris periphEst » comprend tous les autres arrondissements. La modalité « Reste IDF » comprend la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne, le Val d'Oise, l'Essonne, et la Seine-et-Marne.

Sources : APB'Stat 2016, SIES-MESRI, Base admissions; Base APAE.

- Le groupe 1 (bleu) est celui des établissements non franciliens (96%), notamment des grandes villes (40%), villes moyennes (11%) et petites villes (28%) : on compte peu de candidats (2 en moyenne), mais ceux envoyés ont de bonnes chances d'être admis. On compte dans ces lycées proportionnellement moins d'enfants de cadres sup et enseignants, et moins de mentionnés à l'examen du baccalauréat comparativement aux autres établissements présentant des candidats admis. Ce sont principalement de ces lycées que sont issus les candidats non franciliens sur-sélectionnés scolairement.
- Le groupe 2 (jaune) est composé d'établissements non franciliens (58%), auxquels s'ajoute une proportion importante d'établissements franciliens des départements « moins favorisés » (32%) : le nombre de candidats est plus élevé (15,3 en moyenne), mais le nombre moyen d'admis est sensiblement le même. Composé principalement d'établissements publics (94%), ces candidats sont moins favorisés socialement et le niveau moyen est en moyenne plus bas.
- Le groupe 3 (noir) est celui des établissements privés (74%), que l'on retrouve en Île-de-France mais aussi dans les métropoles régionales (47%). Le nombre de candidats est moins élevé (12,5), et le nombre moyen d'admis pas plus important que dans les deux groupes précédents (1,2). La population que l'on rencontre dans ces lycées est plus favorisée sur le plan social, et mieux dotée sur le plan scolaire.
- Le groupe 4 (rouge) est composé des grands établissements franciliens. Ces établissements présentent un nombre conséquent de candidats (54,6 en moyenne), et ont donc un nombre plus important d'admis (2,9 en moyenne). En revanche, le taux d'admission est plus faible. Comme pour le groupe 3, les lycéens de ces établissements ont en moyenne un meilleur niveau scolaire, et sont issus des classes supérieures, en lien avec la ségrégation socio-résidentielle de ces territoires.

Un effet de proximité géographique prononcé

Afin d'observer également l'effet des caractéristiques des lycées d'origine concernant le nombre de candidats et d'admis, nous réalisons des régressions en suivant la méthode des modèles emboîtés. Nous modélisons dans un premier temps le fait de présenter ou non un candidat à une des licences sélectives de Paris 1.

La variable territoriale indiquant la commune où est situé le lycée lors de l'année de terminale est ici significative : les établissements franciliens ont davantage tendance à présenter au moins un candidat comparativement aux établissements non franciliens, sans que les différences observées entre les différents espaces franciliens ne soient significatifs – l'intégralité des lycées parisiens présentent par ailleurs un candidat, ce qui illustre la prégnance de la dimension locale de l'orientation au sortir du secondaire.

Sans tenir compte du taux d'enfants de cadres supérieurs et d'enseignants, on observe un avantage lié au fait d'être scolarisé dans le privé. Toutefois, cet effet cesse d'être significatif une fois que l'on tient compte de la composition sociale de l'établissement. C'est donc le fait d'être davantage familier avec l'enseignement supérieur, son fonctionnement mais aussi de bénéficier de pairs qui peuvent nous aider à se repérer dans l'espace de l'enseignement supérieur qui joue ici.

Tableau 109 : Régression logistique, Présenter au moins un candidat en licence sélective (2016)

Régression logistique - Odds ratios	m1	m2	m3	m4	m5	m6
ln(n term) (1) Pour 10% de terminales en +	1,12 ***	1,13 ***	1,18 ***	1,16 ***	1,16 ***	1,16 ***
localisation						
Paris		omis	omis	omis	omis	omis
Banlieue ouest		réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Autres banlieues		0,63	0,67	1,57	1,59	1,50
Métropo rég.		0,01 ***	0,01 ***	0,02 ***	0,02 ***	0,02 ***
Grandes villes		0,02 ***	0,01 ***	0,03 ***	0,03 ***	0,03 ***
Villes moyennes		0,01 ***	0,01 ***	0,03 **	0,04 **	0,04 **
Pt villes moy. Rural		0,01 ***	0,01 ***	0,03 ***	0,03 ***	0,03 ***
Dom-Tom		0,02 ***	0,02 ***	0,06 **	0,06 **	0,06 **
secteur						
privé sous contrat						
public			3,45 *** réf.	1,28 réf.	1,29 réf.	1,30 réf.
% cadspens						
% mention						
% vers cpge						
N	1880	1880	1880	1880	1880	1880
aic	2258,2	1999,3	1922,5	1825,8	1827,5	1826,9
bic	2269,3	2043,6	1972,4	1881,2	1888,4	1893,4
r2_p	0,11	0,21	0,25	0,28	0,28	0,29

Sources : APB'Stat 2016, SIES-MESRI, Base candidatures ; Base APAE

*p < .05; **p < .01; ***p < .001

(1) Logarithme du nombre de terminales générales

On observe dans un second temps le nombre de candidats à travers des modèles de régressions binomiales négatives tronquées à zéro, qui font suite aux régressions logistiques du tableau précédent. Si l'effet lié au nombre d'élèves de terminale n'est guère surprenant, on observe un effet significatif associé à l'origine territoriale : en plus d'être plus souvent ceux présentant au moins un candidat, ce sont également les établissements parisiens qui présentent le plus de candidats à autres caractéristiques prises en compte constantes, tandis que ceux des régions non franciliennes envoient un nombre de candidats bien moins conséquent.

Si la distinction entre banlieues ouest et autres banlieues fait apparaître un effet négatif plus prononcé pour les autres banlieues, l'introduction d'une variable de composition sociale au sein de l'établissement annule la significativité de la variable territoriale : c'est en partie parce que les élèves sont d'origine sociale moins favorisée que les établissements situés dans les autres banlieues présentent moins de candidats.

De même, l'effet positif lié au fait d'être dans un établissement privé diminue fortement et devient non significatif dès lors que la composition sociale de l'établissement est introduite.

**Tableau 110 : Régression binomiales négatives tronquées à zéro
sur le nombre de candidats en licence sélective**

Régression binomiale négative tronquée à zéro - Ratios de taux d'incidence						
In(n term) (1) Pour 10% de terminales en +	1,08 ***	1,08 ***	1,11 ***	1,09 ***	1,09 ***	1,08 ***
localisation						
Paris (Dpt)		1,55 ***	1,64 ***	1,72 ***	1,70 ***	1,66 ***
Banlieue ouest		réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Autres banlieues	0,69 ***	0,76 ***	1,12	1,11	1,10	
Métropo rég.	0,12 ***	0,11 ***	0,15 ***	0,15 ***	0,15 ***	0,15 ***
Grandes villes	0,09 ***	0,09 ***	0,14 ***	0,14 ***	0,14 ***	0,14 ***
Villes moyennes	0,07 ***	0,08 ***	0,14 ***	0,14 ***	0,14 ***	0,14 ***
Pt villes moy. Rural	0,06 ***	0,06 ***	0,11 ***	0,11 ***	0,11 ***	0,11 ***
Dom-Tom	0,10 ***	0,11 ***	0,20 ***	0,19 ***	0,19 ***	0,19 ***
secteur						
privé sous contrat public			1,73 *** réf.	1,08 réf.	1,06 réf.	1,08 réf.
% cadspens				1,02 ***	1,02 ***	1,02 ***
% mention					1,00	1,00
% vers cpge						1,01
N	1230	1230	1230	1230	1230	1230
aic	7053,2	5921,0	5836,2	5735,9	5736,8	5735,8
bic	7068,6	5972,2	5892,5	5797,2	5803,3	5807,4
r2_p	0,01	0,17	0,18	0,20	0,20	0,20

* p<.05; ** p<.01; *** p<.001 (1) Logarithme du nombre de terminales générales

Sources : APB'Stat 2016, SIES-MESRI, Base candidatures ; Base APAE

Tableau 111 : Régression binomiale négative, admis en licence sélective (2016)
Coefficients exprimés en %

Variables	m1	m2	m3	m4	m5	m6
In(n term) (1) <i>Pour 10% de terminales en +</i>	+10,20 ***	+11,24 ***	+13,76 ***	+11,15 ***	+10,62 ***	+10,58 ***
localisation						
Paris		réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
Banlieue ouest		-45,1 *	-46,6 *	-49,0 **	-42,9 *	-41,9 *
Autres banlieues		-65,8 ***	-63,7 ***	-23,9	-18,3	-17,1
Métropo rég.		-72,4 ***	-73,8 ***	-52,3 **	-51,1 **	-50,1 **
Grandes villes		-80,2 ***	-80,2 ***	-48,3 *	-50,5 *	-49,5 *
Villes moyennes		-86,4 ***	-85,6 ***	-53,6	-57,1 *	-56,1 *
Pt villes moy. Rural		-79,4 ***	-76,9 ***	-29,1	-34,9	-33,5
Dom-Tom		-77,1 ***	-75,2 ***	-21,4	-26,9	-25,7
secteur						
privé sous contrat			+61,0 **	-27,1	-32,8	-31,8
public			réf.	réf.	réf.	réf.
% cadspens					+3,5 ***	+2,4 ***
% mention					+1,5 **	+1,4 *
% vers cpge						+0,4
N	1230	1230	1230	1230	1230	1230
aic	1791,34	1719,83	1711,43	1657,20	1651,88	1653,74
bic	1806,69	1770,98	1767,69	1718,58	1718,38	1725,35
r2_p	0,04	0,08	0,09	0,12	0,12	0,12

* p<.05; ** p<.01; *** p<.001

(1) Logarithme du nombre de terminales générales

Sources : APB'Stat 2016, SIES-MESRI, Base candidatures ; Base APAE

Dans un troisième temps, on modélise le nombre d'admis parmi les établissements présentant au moins un candidat⁴⁶ à travers des modèles de régression binomiales négatives.

A nouveau, la dimension territoriale est discriminante, mais diminue lorsque l'on introduit la composition sociale de l'établissement -à l'exception des établissements des banlieues ouest- : les lycées ayant le plus d'admis sont les lycées parisiens, en partie parce qu'ils sont plus favorisés socialement.

La variable territoriale n'est plus significative pour l'ensemble des modalités dans le modèle final, et il est alors possible que ce résultat soit partiellement en lien avec les différences d'agencement des vœux sur la plateforme APB en fonction du territoire d'origine.

On remarque également que l'effet secteur d'origine, en faveur du privé tant que l'on n'a pas introduit la composition sociale et scolaire de l'établissement, cesse à nouveau d'être significatif une fois ces variables introduites : le plus grand nombre d'admissions dans le secteur privé s'expliquerait alors par la population que l'on y rencontre, et non par un effet en lien avec ce secteur.

On constate également un effet positivement associé au lycée les plus favorisés socialement, ce qui pourrait en partie s'expliquer là aussi par l'agencement des vœux effectués dans ces établissements.

Enfin, on observe que les lycées où le niveau scolaire est en moyenne meilleur (un taux de mention plus important) sont ceux avec le plus de candidats admis, potentiellement en lien avec la dimension éminemment scolaire du recrutement dans ces formations (*voir en amont*).

46. Il semble difficile de le faire uniquement parmi les établissements avec des candidats en vœu 1, dans la mesure où un candidat peut par exemple être accepté sur son vœu 2 en licence sélective tout en ayant fait un vœu 1 en licence sélective également. Ici, on regarde surtout ce qu'il en est des établissements qui envoient des candidats.

Notons toutefois que le recours à la variable du nombre de candidats à la place de celle du nombre d'élèves de terminales dans un quatrième temps conduit à une inversion des coefficients de variables territoriales : à nombre de candidats égaux, et autres caractéristiques constantes, les établissements provinciaux ont plus de candidats admis que les établissements parisiens. On retrouve ici un résultat en lien avec ceux observés dans la partie portant sur les candidats : les candidats non franciliens postulant dans ces formations possèdent un excellent niveau académique et sont alors davantage susceptibles d'être admis.

**Tableau 112 : Régression binomiale négative sur le nombre d'admis en licences sélectives (2016) en fonction des caractéristiques des lycées d'origine
Coefficients exprimés en %**

Variables	m6
In(n cand) Pour 10% de candidats en +	+10,31 ***
localisation	
<i>Paris</i>	réf.
<i>Banlieue ouest</i>	-7,7
<i>Autres banlieues</i>	+21,3
<i>Métropo rég.</i>	+370,9 ***
<i>Grandes villes</i>	+397,5 ***
<i>Villes moyennes</i>	+297,2 ***
<i>Pt villes moy. Rural</i>	+518,4 ***
<i>Dom-Tom</i>	+418,7 ***
secteur	
<i>privé sous contrat</i>	-40,3 **
<i>public</i>	réf.
% cadsupens	+0,9
% mention	+1,2 *
% vers cpge	-0,2
N	1230
aic	1541,07
bic	1612,67
r2_p	0,18

* p<.05; ** p<.01; *** p<.001

Sources : APB'Stat 2016, SIES-MESRI, Base candidatures ; Base APAE

Dans la mesure où le nombre de candidats, et par conséquent celui d'admis, dépend très fortement de la localisation géographique de l'établissement, et de sa présence ou non en Île-de-France, nous reproduisons les modèles présentés ci-dessus pour modéliser le nombre de candidats et d'admis pour la seule région francilienne.

5 lycées franciliens seulement ne présentent aucun candidat, de fait, la régression sur le fait de présenter ou non au moins un candidat n'a pas été effectuée.

A nouveau, on constate un effet en lien avec le territoire, dans la mesure où ce sont les lycées parisiens qui présentent le plus de candidats en licences sélectives. On ne constate pas de différence entre les quartiers les plus populaires et ceux les plus favorisés socialement de Paris dès lors que l'on tient compte de la composition sociale du lycée d'origine, des aspirations d'orientations et du niveau scolaire des élèves, les différences s'estompant progressivement.

Par ailleurs, parmi les autres départements franciliens, c'est ensuite en Hauts de Seine que le nombre de candidats est le plus important. Cela ne peut être que partiellement en lien avec sa proximité géographique dans le sens où si les Hauts de Seine sont un département de la petite

couronne parisienne, c'est également le cas d'autres départements comme le Val-de-Marne ou la Seine-Saint-Denis.

A nouveau, l'effet positif lié au privé disparaît dès lors que l'on tient compte de la composition sociale du lycée et devient même significatif en faveur du public à niveau scolaire moyen similaire dans le lycée.

Enfin, si les variables de composition sociale et scolaire captent une partie de l'effet territorial et de secteur de lycée, elles cessent d'être significatives dès lors qu'on introduit les aspirations moyennes dans le lycée, que l'on peut approximer par le niveau moyen : plus celles-ci sont élevées et plus le nombre de candidats à Paris 1 sera élevé.

**Tableau 113 : Régression binomiale négative sur le nombre de candidats en licences sélectives en fonction des caractéristiques des lycées d'origine en Île-de-France.
Coefficients exprimés en %**

Variables	m1	m2	m3	m4	m5	m6
ln(n term) (1) Pour 10% de terminales en +	+8,65 ***	+9,40 ***	+10,18 ***	+9,36 ***	+8,95 ***	+8,90 ***
localisation						
ParisCentreOuest		réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
ParisPeriphEst		-17,7 *	-14,9	-5,9	-3,0	-1,4
77		-68,8 ***	-66,8 ***	-58,7 ***	-58,3 ***	-57,6 ***
78		-55,7 ***	-55,1 ***	-53,7 ***	-51,4 ***	-50,3 ***
91		-59,0 ***	-57,7 ***	-50,8 ***	-49,0 ***	-47,7 ***
92		-28,8 ***	-29,1 ***	-26,6 ***	-22,5 ***	-21,2 **
93		-61,2 ***	-60,5 ***	-48,2 ***	-50,0 ***	-49,5 ***
94		-47,4 ***	-45,3 ***	-36,5 ***	-36,7 ***	-35,7 ***
95		-61,6 ***	-59,7 ***	-50,8 ***	-48,8 ***	-47,7 ***
secteur						
privé sous contrat						
public			+24,5 ***	+0,6	-7,3	-5,2
			réf.	réf.	réf.	réf.
% cadspens					+0,7 ***	+0,3
% mention						+0,5 *
% vers cpge						+0,4
N	357	357	357	357	357	357
aic	2744,95	2564,21	2550,51	2533,01	2522,99	2523,42
bic	2756,58	2606,86	2597,05	2583,42	2577,28	2581,59
r2_p	0,07	0,14	0,14	0,15	0,15	0,15

* p<.05; ** p<.01; *** p<.001

(1) Logarithme du nombre de terminales générales

Sources : APB'Stat 2016, SIES-MESRI, Base candidatures ; Base APAE

Tableau 114 : Régression binomiale négative sur le nombre d'admis en licences sélectives en fonction des caractéristiques des lycées d'origine en Île-de-France.

Coefficients exprimés en %

Variables	m1	m2	m3	m4	m5	m6
ln(n term) (1) Pour 10% de terminales en +	+12,92 ***	+13,59 ***	+14,23 ***	+11,10 ***	+10,08 ***	+10,32 ***
localisation						
ParisCentreOuest		réf.	réf.	réf.	réf.	réf.
ParisPeriphEst		-70,1 *	-69,4 *	-55,6	-56,4	-58,9
77		-82,1 ***	-81,4 ***	-46,6	-45,2	-48,0
78		-70,8 ***	-70,5 ***	-69,0 ***	-61,8 **	-64,4 **
91		-71,9 ***	-71,2 ***	-40,2	-26,3	-31,0
92		-56,7 *	-56,8 *	-52,9 *	-40,7	-44,2
93		-77,2 ***	-77,0 ***	-12,9	-23,5	-26,0
94		-68,9 ***	-67,8 **	-34,7	-35,3	-38,6
95		-84,1 ***	-83,7 ***	-57,9	-49,7	-52,3
secteur						
privé sous contrat						
public			+14,3 réf.	-54,9 * réf.	-61,3 ** réf.	-64,9 ** réf.
% cadupens						
% mention						
% vers cpge						
N	352	352	352	352	352	352
aic	671,37	650,95	652,64	626,56	618,05	619,14
bic	682,96	693,45	699,00	676,78	672,14	677,10
r2_p	0,06	0,11	0,11	0,15	0,16	0,17

* p<.05; ** p<.01; *** p<.001

(1) Logarithme du nombre de terminales générales

Sources : APB'Stat 2016, SIES-MESRI, base candidatures ; base APAE

La dernière régression sur le nombre d'admis laisse dans un premier temps entrevoir un effet positif associé aux lycées des arrondissements centraux et de l'ouest parisien comparativement à certains départements et aux lycées des autres arrondissements parisiens.

Cet effet cesse toutefois d'être significatif dès lors que l'on introduit la variable de composition sociale du lycée, à l'exception des deux départements les plus favorisés, le 78 et le 92, deux départements dont on peut penser que les admissions sont alors davantage orientées vers d'autres formations jouissant également d'un certain prestige, dont l'Université Dauphine par ailleurs plus proche géographiquement.

En outre, on observe un effet positivement associé aux lycées publics comparativement aux établissements privés, tandis que le niveau scolaire moyen du lycée s'avère également significatif, soulignant une fois encore la dimension scolaire du recrutement -possiblement en lien avec la réputation sur le niveau moyen du lycée.

Il faut noter que l'effet négatif associé aux établissements du 78 cesse néanmoins de l'être si l'on remplace la variable du nombre d'élèves dans l'établissement par celle du nombre de candidats. Pour autant, les variables de secteur et de niveau moyen de l'établissement restent quant à elles significatives.

Tableau 115 : Régression binomiale négative sur le nombre d'admis en licences sélectives en fonction des caractéristiques des lycées d'origine en Île-de-France.

Coefficients exprimés en %

Variables	m6
ln(n cand) Pour 10% de candidats en +	+12,97 ***
localisation	
ParisCentreOuest	réf.
ParisPeriphEst	-50,6
77	+64,6
78	-23,9
91	+54,2
92	-22,5
93	+59,9
94	+5,2
95	+13,7
secteur	
privé sous contrat	-56,0 **
public	réf.
% cadsupens	+1,3
% mention	+2,5 *
% vers cpge	-1,68
N	352
aic	587,87
bic	645,82
r2_p	0,21

* $p < .05$; ** $p < .01$; *** $p < .001$

Sources : APB'Stat 2016, SIES-MESRI, Base candidatures ; Base APAE

Les effets combinés des caractéristiques individuelles et des contextes de scolarisation

Dans des derniers modèles de régressions, nous regardons l'admission ou non des candidats en introduisant dans le modèle des variables en lien avec son environnement scolaire.

A nouveau, nous raisonnons d'abord au niveau national, puis au niveau francilien afin d'avoir une analyse plus fine de ce qui se joue sur ce territoire. Enfin, une dernière analyse est faite sur les seuls lycées publics.

Par ailleurs, nous réalisons ces régressions sur les candidats ayant fait un vœu 1 en licence sélective à Paris 1, du fait des règles de fonctionnement d'APB. Ce ne sont donc pas toutes les admissions qui sont analysées.

Enfin, comme nous regardons les candidats des lycées généraux de France, et que les admis étrangers constituent une part non négligeable des admis à Paris 1, certains coefficients évoluent comparativement à la partie « candidats » de l'analyse.

Au niveau national (France métropolitaine + DOM-TOM)

Le principal critère discriminant reste de loin le niveau scolaire, avec un effet qui diminue très légèrement lorsque les variables de composition sociale et scolaire de l'établissement de scolarisation sont introduites. De même, la prise en compte de l'origine géographique des candidats diminue l'effet de la variable niveau scolaire du candidat, confirmant que les candidats non franciliens sont sur-sélectionnés scolairement.

Les variables d'établissement sont peu significatives dans le fait d'être admis ou non, si ce n'est celle du secteur du lycée d'origine : les candidats du privé ont, à autres caractéristiques constantes, 1,78 fois moins de chances d'être admis que ceux du public. Cet effet n'est pas nécessairement lié aux caractéristiques de la population que l'on y retrouve, puisque déjà en faveur du public dès l'introduction de la variable : il est alors possible que les dossiers des élèves scolarisés dans le privé bénéficient, à niveau scolaire équivalent notamment, d'un désavantage lors des commissions de recrutement ?

Par ailleurs, l'effet origine sociale en défaveur des classes populaires observé dans la partie « candidats » disparaît, mais ce dès l'introduction de la variable de niveau scolaire, cette différence étant probablement dû à la population d'analyse (bacheliers des lycées généraux).

Enfin, on constate un effet positif associé aux candidats des grandes métropoles régionales comparativement à ceux parisiens. Une hypothèse explicative serait alors qu'afin de diversifier son recrutement, un bonus pourrait être accordé lors des commissions de recrutement aux élèves de ces lycées-là : localisés dans les grandes métropoles et par conséquent plus connus, le doute quant au niveau moyen serait moindre.

Tableau 116 : Admission à Paris 1 en licences sélectives parmi les candidats en vœu 1 scolarisés en France dans un lycée général (2016). Régression logistique

Admission en LS à P1 sur les V1 - Odds ratios							
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Homme (ref : Femme)	0,75*	0,96	0,97	0,95	0,95	0,95	0,95
Sup cultu (ref : Sup eco)	1,29	1,16	1,08	1,03	1,05	1,04	1,04
Moyenne (ref : Sup eco)	1,10	1,16	1,06	1,02	1,04	1,06	1,05
Artis, etc (ref : Sup eco)	0,95	0,82	0,83	0,73	0,74	0,74	0,73
Pop (ref : Sup eco)	0,49**	0,78	0,69	0,69	0,72	0,72	0,72
L (ref : ES)	1,00	1,28	1,27	1,23	1,23	1,23	1,23
S (ref : ES)	0,80	1,06	1,03	1,01	1,01	1,01	1,01
Techno (ref : ES)	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
Pro ou autre (ref : ES)	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
Mention B (ref : TB)		0,11***	0,11***	0,12***	0,12***	0,12***	0,12***
Mention AB (ref : TB)		0,32***	0,31***	0,33***	0,33***	0,33***	0,33***
Mention admis ou non connus (ref : TB)		0,05***	0,04***	0,05***	0,05***	0,05***	0,05***
Public (ref : Prive)			1,64***	1,65***	1,77***	1,77**	1,78**
Banlieues ouest (ref : Paris)				0,80	0,78	0,78	0,77
Autres banlieues (ref : Paris)				0,95	1,06	1,05	1,05
Métropoles régionales (ref : Paris)				1,71*	1,82**	1,74*	1,72*
Grandes villes (ref : Paris)				1,49	1,77*	1,66	1,66
Villes moyennes (ref : Paris)				1,56	1,82	1,65	1,65
Petites villes moyennes ou rurales (ref : Paris)				1,60	1,88	1,73	1,78
Taux Cadsupens 28-42 (ref : Moins 28)					0,91	0,90	0,88
Taux Cadsupens 42-56 (ref : Moins 28)					0,96	0,89	0,86
Taux Cadsupens 56-70 (ref : Moins 28)					1,26	1,16	1,12
Taux Cadsupens 70-83 (ref : Moins 28)					1,28	1,21	1,15
Taux Cadsupens > 83 (ref : Moins 28)					1,20	1,11	1,09
Taux mention 40-50 (ref : Moins 40)						1,74	1,71
Taux mention 50-60 (ref : Moins 40)						1,38	1,32
Taux mention 60-70 (ref : Moins 40)						1,65	1,56
Taux mention > 70 (ref : Moins 40)						1,48	1,33
Taux passageCPGE 7-11 (ref : Moins 7)							1,09
Taux passageCPGE 11-17 (ref : Moins 7)							1,10
Taux passageCPGE 17-24 (ref : Moins 7)							1,31
Taux passageCPGE 24-40 (ref : Moins 7)							1,15
Taux passageCPGE > 40 (ref : Moins 7)							0,99
Constante	0,20***	0,37***	0,28***	0,24***	0,19***	0,14***	0,14***
N	2271	2271	2271	2271	2271	2271	2271
Log Likelihood	-901,74	-802,00	-795,56	-786,11	-784,66	-782,88	-782,33
AIC	1823,48	1630,00	1619,12	1612,22	1619,31	1623,76	1632,67

*p < .05; **p < .01; ***p < .001

Sources : APB'Stat 2016, SIES-MESRI, Base admissions ; Base APAE

Au niveau de l'Île-de-France

La variable d'origine sociale redevient significative pour la modalité des élèves franciliens issus des classes populaires, ce qui peut laisser penser que les dossiers de ces élèves sont « de moindre qualité » (en termes de lettre de motivation, dont ces élèves peuvent être moins familiers ; d'activités extra-scolaires, dans la mesure où celles-ci entrent de plus en plus en ligne de compte à l'entrée dans les filières sélectives). La différence observée entre l'échelon national et régional s'expliquerait alors à nouveau par la sur-sélection des élèves non-franciliens issus des classes populaires : ceux postulant à Paris 1 disposent d'excellents dossiers à tout point de vue.

A nouveau, on retrouve que les filles sont sur-sélectionnées sur le plan scolaire dans la mesure où l'effet bénéfique associé disparaît dès lors que l'on introduit le niveau scolaire, qui reste quant à elle la variable explicative la plus discriminante.

Au niveau francilien, la variable territoriale n'est pas discriminante, si ce n'est entre arrondissements parisiens : il existe ainsi un léger avantage à être scolarisé dans un établissement du centre ou des arrondissements de l'Ouest.

Enfin, les variables établissements ne sont toujours pas significatives, si ce n'est celle du secteur d'origine qui souligne à nouveau un avantage à être scolarisés dans le secteur public.

Tableau 117 : Admission à Paris 1 en licences sélectives parmi les candidats en vœu 1 scolarisés en Ile de France dans un lycée général (2016). Régression logistique

	Admission en LS a P1 sur les V1 - IDF - Odds ratios						
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Homme (ref : Femme)	0,63*	0,80	0,81	0,80	0,80	0,80	0,81
Sup cultu (ref : Sup eco)	0,98	0,90	0,85	0,87	0,92	0,94	0,91
Moyenne (ref : Sup eco)	1,06	1,12	1,03	1,06	1,10	1,11	1,11
Artis, etc (ref : Sup eco)	0,41	0,42	0,48	0,48	0,48	0,46	0,45
Pop (ref : Sup eco)	0,31**	0,46	0,40*	0,40*	0,42*	0,42*	0,43*
L (ref : ES)	0,83	1,05	1,05	1,13	1,13	1,13	1,15
S (ref : ES)	0,91	1,18	1,13	1,11	1,09	1,08	1,09
Techno (ref : ES)	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
Pro ou autre (ref : ES)	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
Mention B (ref : TB)		0,15***	0,14***	0,14***	0,14***	0,14***	0,14***
Mention AB (ref : TB)		0,41***	0,41***	0,41***	0,42***	0,42***	0,42***
Mention admis ou non connus (ref : TB)		0,09***	0,09***	0,09***	0,09***	0,09***	0,09***
Public (ref : Prive)			1,75**	1,78**	2,00**	2,06**	2,11**
Paris Autre (ref : Paris CentreOuest)				0,38**	0,43*	0,43*	0,43*
Hauts de Seine (ref : Paris CentreOuest)				0,58	0,58	0,60	0,58
Yvelines (ref : Paris CentreOuest)				0,62	0,61	0,65	0,68
Seine et Marne (ref : Paris CentreOuest)				0,85	1,19	1,13	1,15
Essonne (ref : Paris CentreOuest)				0,95	1,22	1,14	1,16
Seine Saint Denis (ref : Paris CentreOuest)				1,07	1,49	1,36	1,38
Val de Marne (ref : Paris CentreOuest)				0,61	0,69	0,68	0,67
Val d'Oise (ref : Paris CentreOuest)				0,54	0,84	0,88	0,96
Taux Cadsupens 28-42 (ref : Moins 28)					0,68	0,64	0,59
Taux Cadsupens 42-56 (ref : Moins 28)					0,89	0,74	0,61
Taux Cadsupens 56-70 (ref : Moins 28)					1,38	1,02	0,78
Taux Cadsupens 70-83 (ref : Moins 28)					1,36	1,01	0,82
Taux Cadsupens > 83 (ref : Moins 28)					1,33	0,99	0,84
Taux mention 40-50 (ref : Moins 40)						1,72	1,58
Taux mention 50-60 (ref : Moins 40)						1,27	1,00
Taux mention 60-70 (ref : Moins 40)						2,15	1,84
Taux mention > 70 (ref : Moins 40)						1,72	1,16
Taux passageCPGE 7-11 (ref : Moins 7)							1,48
Taux passageCPGE 11-17 (ref : Moins 7)							1,69
Taux passageCPGE 17-24 (ref : Moins 7)							2,38
Taux passageCPGE 24-40 (ref : Moins 7)							2,05
Taux passageCPGE > 40 (ref : Moins 7)							1,34
Constante	0,16***	0,30***	0,22***	0,30***	0,22**	0,16**	0,15**
N	1494	1494	1494	1494	1494	1494	1494
Log Likelihood	-483,40	-444,66	-440,35	-434,06	-431,55	-430,00	-427,86
AIC	986,79	915,32	908,70	912,13	917,10	922,00	927,72

*p < .05; **p < .01; ***p < .001

Sources : APB'Stat 2016, SIES-MESRI, Base admissions ; Base APAE

Au niveau des lycées publics

Un dernier modèle a été fait sur les élèves scolarisés dans les lycées publics, permettant d'intégrer des variables relatives au corps enseignant. La forte variation des coefficients invite à prendre certains résultats avec précaution. Toutefois, la prise en compte de ces variables permet de faire ressortir un certain nombre d'enseignements.

Premièrement, pour les seuls lycées publics, on constate que les variables de composition sociale du lycée et de taux de passage en CPGE sont significatives, ce qui n'était pas le cas dans les modèles précédents, notamment pour les valeurs extrêmes (lycées publics très favorisés et lycées publics où les aspirations d'orientation sont élevées). Dans la mesure où le recrutement ne se fait pas sur concours mais passe par un dossier de candidature, on peut imaginer que le soutien de pairs probablement plus familiers avec les procédures aide les candidats dans la réalisation de ce dossier. Cette hypothèse mériterait d'être approfondie par une analyse des procédures de recrutement lors des commissions dédiées.

Un second enseignement a trait à l'effet négativement associé au fait d'avoir un corps enseignant plus expérimenté, ce qui peut paraître surprenant. Une hypothèse serait alors que le caractère récent de ces formations, comme détaillé en introduction de ce rapport, ferait que les professeurs en poste depuis moins longtemps serait mieux au fait de ces formations sélectives et des attentes dans le recrutement. De manière générale, les variables relatives aux caractéristiques du corps enseignant sont assez peu significatives.

Enfin, le dernier enseignement a trait à l'origine territoriale des candidats. L'introduction des variables relatives aux caractéristiques des élèves et du corps enseignant fait progressivement évoluer les coefficients associés. En tenant compte de ces variables, le fait d'être scolarisé dans une autre région (métropoles régionales, grandes villes, villes moyennes) plutôt qu'à Paris est encore plus discriminant positivement. Ainsi, dans les lycées publics parisiens, les caractéristiques des pairs et des enseignants permettraient de réduire l'effet positivement associé au fait d'être scolarisé ailleurs qu'en Île-de-France (qui pourrait s'expliquer par la volonté de l'établissement de diversifier son recrutement sur le territoire).

Tableau 118: Admission à Paris 1 en licences sélectives parmi les candidats en vœu 1 scolarisés dans un lycée général public (2016). Régression logistique - Odds ratios

	Admission en LS à P1 sur les V1										
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Homme (ref : Femme)	0.76	1.00	0.97	0.97	1.00	1.04	1.05	1.03	1.01	1.00	
Sup.cultu (ref : Sup eco)	1.41	1.18	1.09	1.15	1.16	1.16	1.18	1.23	1.24	1.23	1.25
Moyenne (ref : Sup eco)	1.21	1.14	1.09	1.18	1.18	1.17	1.23	1.29	1.30	1.28	1.28
Artis. etc (ref : Sup eco)	1.13	0.99	0.86	0.92	0.94	0.94	1.06	1.03	1.03	1.04	1.01
Pop (ref : Sup eco)	0.41**	0.62	0.61	0.66	0.66	0.67	0.73	0.75	0.74	0.74	0.73
L (ref : ES)	0.92	1.22	1.17	1.13	1.13	1.15	1.16	1.13	1.14	1.13	1.14
S (ref : ES)	0.77	1.04	1.02	1.00	1.00	0.97	0.94	0.95	0.94	0.98	1.00
Techno (ref : ES)	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000
Pro ou autre (ref : ES)	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000	0.0000
Mention B (ref : TB)	0.12**	0.13**	0.14**	0.14**	0.14**	0.15**	0.14**	0.14**	0.14**	0.14**	0.14**
Mention AB (ref : TB)	0.39**	0.40**	0.41**	0.40**	0.40**	0.40**	0.38**	0.38**	0.38**	0.38**	0.38**
Mention admis ou non connus (ref : TB)	0.04***	0.05***	0.05***	0.05***	0.05***	0.05***	0.05***	0.05***	0.05***	0.04***	0.04***
Banlieues ouest (ref : Paris)		0.76	0.59	0.54	0.63	0.66	0.66	0.67	0.54	0.61	
Autres banlieues (ref : Paris)		0.92	1.19	1.16	1.38	1.56	1.53	1.52	1.38	1.41	
Métropoles régionales (ref : Paris)		1.56	1.88	1.83	2.24**	2.49**	2.56**	2.74**	2.62**	2.82**	
Grandes villes (ref : Paris)		1.32	1.94	1.90	2.22*	2.55**	2.93**	3.31**	2.79*	3.19**	
Villes moyennes (ref : Paris)		1.71	2.31	2.14	2.56*	2.78	3.38*	3.75	3.04*	3.39*	
Petites villes moyennes ou rurales (ref : Paris)		1.28	1.75	1.62	2.02	2.09	2.35	2.47	2.14	2.43	
Taux Cadsupens 28-42 (ref : Moins 28)				0.78	0.77	0.77	0.74	0.64	0.64	0.58	
Taux Cadsupens 42-56 (ref : Moins 28)				0.93	0.94	0.96	0.87	0.72	0.70	0.70	
Taux Cadsupens 56-70 (ref : Moins 28)				1.53	1.63	1.51	1.21	1.01	0.97	0.90	
Taux Cadsupens 70-83 (ref : Moins 28)				1.81	2.01	1.61	1.44	1.23	1.16	0.91	0.79
Taux Cadsupens > 83 (ref : Moins 28)				4.99**	5.85*	7.12**	5.01*	3.78	4.03	4.20	5.90*
Taux mention 40 (ref : Moins 40)					1.42	1.34	1.39	1.48	1.48	1.39	1.42
Taux mention 50-60 (ref : Moins 40)					1.31	1.23	1.24	1.33	1.35	1.32	1.37
Taux mention 60-70 (ref : Moins 40)					1.16	1.05	1.09	1.28	1.28	1.27	1.29
Taux mention > 70 (ref : Moins 40)					1.11	0.72	0.70	0.74	0.78	0.72	0.72
Taux passageCPGE 7-11 (ref : Moins 7)						1.19	1.10	1.18	1.25	1.28	1.23
Taux passageCPGE 11-17 (ref : Moins 7)						1.09	0.90	0.89	0.95	1.07	1.06
Taux passageCPGE 17-24 (ref : Moins 7)						1.62	1.33	1.31	1.48	1.78	1.84
Taux passageCPGE 24-40 (ref : Moins 7)						2.70*	2.75	2.89	3.25*	3.78*	3.46*
Taux passageCPGE > 40 (ref : Moins 7)						3.26	3.68	3.90	4.63*	6.10*	6.76*
Taux aggreg 25-37 (ref : Moins 25)							1.02	1.06	1.07	1.30	1.04
Taux aggreg 37-50 (ref : Moins 25)							1.42	1.52	1.63	1.88	1.69
Taux aggreg 50-62 (ref : Moins 25)							1.91	2.06*	2.37*	2.38*	2.12
Taux aggreg 62-74 (ref : Moins 25)							1.87	2.15	2.38*	2.43*	2.18
Taux aggreg > 74 (ref : Moins 25)							1.28	1.40	1.54	1.63	1.62
Anc.Moy 5-7 (ref : Moins 5)								1.00	0.99	1.01	0.74
Anc.Moy 7-8 (ref : Moins 5)								0.98	0.98	1.01	0.70
Anc.Moy 8-10 (ref : Moins 5)								0.84	0.83	0.92	0.61
Anc.Moy > 10 (ref : Moins 5)								0.30	0.32	0.35	0.23
Taux d'ep.titu 2.5-5.5 (ref : Moins 2.5)									0.90	0.88	0.85
Taux d'ep.titu 5.5-10 (ref : Moins 2.5)									1.15	0.98	0.94
Taux d'ep.titu 10-16 (ref : Moins 2.5)									1.56	1.35	1.50
Taux d'ep.titu > 16 (ref : Moins 2.5)									1.08	0.92	0.98
Age.moy 43-45.5 (ref : Moins 43)										1.27	1.21
Age.moy 45.5-47.5 (ref : Moins 43)										0.99	0.92
Age.moy 47.5-49.5 (ref : Moins 43)										0.54	0.53
Age.moy > 49.5 (ref : Moins 43)										0.77	0.82
Taux non titu 1.5-3 (ref : Moins 1.5)											1.31
Taux non titu 3-6 (ref : Moins 1.5)											1.01
Taux non titu 6-10 (ref : Moins 1.5)											0.72
Taux non titu > 10 (ref : Moins 1.5)											0.51
Constante	0.22***	0.41***	0.38***	0.29***	0.24***	0.20***	0.16***	0.16***	0.13***	0.16*	0.23
N	1,465	1,465	1,465	1,465	1,465	1,465	1,431	1,431	1,431	1,431	1,431
Log Likelihood	-606.69	538.64	533.04	526.22	525.42	522.01	511.39	508.18	506.91	503.44	501.19
AIC	1,233.39	1,103.27	1,104.09	1,104.43	1,106.84	1,110.08	1,098.77	1,100.36	1,105.83	1,106.89	1,110.38

Sources : APB'Stat 2016, SIES-MESRI, Base admissions ; Base APAE

Concentration spatiale des lycées envoyant le plus de candidats et d'admis

Une analyse à l'échelon de la commune permet enfin d'observer plus précisément d'où sont originaires les candidats et les admis des licences sélectives de Paris 1.

A l'échelle des villes

Le tableau 119 indique le nombre de candidats à une licence sélective de Paris 1 par ville d'implantation du lycée lors de l'année de terminale. Ne sont présentées ici que les villes où le nombre de candidats est supérieur ou égal à 50.

Tableau 119 : Communes présentant le plus de candidats en licences sélectives

Commune	candidats
PARIS	3285
VERSAILLES	267
SAINT GERMAIN EN LAYE	227
NEUILLY SUR SEINE	194
SAINTE MAUR DES FOSSES	132
SCEAUX	129
BOULOGNE BILLANCOURT	120
RUEIL MALMAISON	120
COURBEVOIE	106
NOGENT SUR MARNE	103
VINCENNES	103
ANTONY	92
MONTREUIL	83
LYON	81
SEVRES	80
ASNIERES SUR SEINE	78
SAINT CLOUD	78
SAINT DENIS	74
SAVIGNY SUR ORGE	74
MEAUX	73
TOULOUSE	73
BORDEAUX	71
ROUEN	68
AULNAY SOUS BOIS	67
ATHIS MONS	65
LE VESINET	65
VITRY SUR SEINE	64
PONTOISE	63
ORSAY	61
NANTES	60
FONTAINEBLEAU	59
MEUDON	58
CRETEIL	57
MANTES LA JOLIE	57
VANVES	57
CLAMART	56
LE RAINCY	55
MONTIGNY LE BRETONNEUX	55
ENGHien LES BAINS	52
MONTGERON	52
SARCELLES	52
BRUNOY	51
ERMONT	50
ETAMPES	50
LEVALLOIS PERRET	50
MASSY	50
NOISY LE GRAND	50

Sources : APB'Stat 2016, SIES-MESRI, Base candidatures

La ville de Paris présente à elle seule 3285 candidats, soit plus de 12 fois plus que la seconde ville qui en présente le plus, Versailles. Par ailleurs, seules 5 villes présentes ici n'appartiennent pas à l'Île-de-France : Lyon, Toulouse, Bordeaux, Rouen et Nantes. Enfin, 14 des 20 arrondissements parisiens (18 avec des lycées) présentent plus de 100 candidats, soit plus que les métropoles non-franciliennes citées précédemment.

Contrairement à Sciences Po, des villes comme Marseille, Dijon, Rennes ou encore Nice arrivent plus tardivement dans le classement (elles présentent moins de 50 candidats). En revanche, la ville de Rouen est quant à elle mieux placée, du fait d'une plus grande proximité géographique avec la ville de Paris : pour les licences sélectives, plus que pour les concours, le critère géographique semble davantage primer.

Toutefois, l'omniprésence des communes franciliennes dans ce classement souligne le caractère régional de l'établissement, tout du moins dans les aspirations des candidats. Bien que la stratégie de l'établissement universitaire semble s'inscrire dans une logique d'(inter)nationalisation du recrutement, Paris 1 reste encore, comparativement à Sciences Po Paris, avant tout un grand établissement d'Île de France.

Tableau 120 : Arrondissements parisiens présentant le plus de candidats en licences sélectives

Commune	candidats
PARIS 16E ARRONDISSEMENT	421
PARIS 6E ARRONDISSEMENT	325
PARIS 5E ARRONDISSEMENT	239
PARIS 17E ARRONDISSEMENT	233
PARIS 12E ARRONDISSEMENT	217
PARIS 7E ARRONDISSEMENT	209
PARIS 8E ARRONDISSEMENT	203
PARIS 4E ARRONDISSEMENT	199
PARIS 13E ARRONDISSEMENT	197
PARIS 15E ARRONDISSEMENT	180
PARIS 9E ARRONDISSEMENT	179
PARIS 20E ARRONDISSEMENT	161
PARIS 10E ARRONDISSEMENT	131
PARIS 11E ARRONDISSEMENT	116
PARIS 3E ARRONDISSEMENT	96
PARIS 19E ARRONDISSEMENT	82
PARIS 14E ARRONDISSEMENT	61
PARIS 18E ARRONDISSEMENT	36

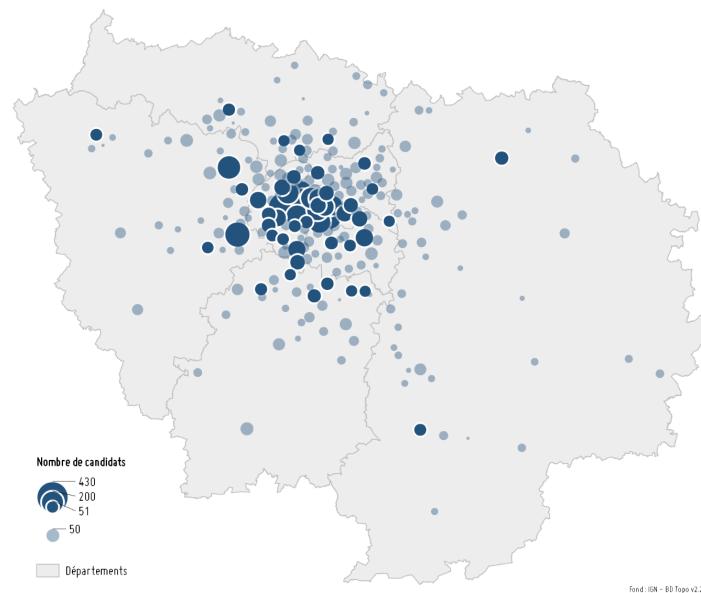
Sources : APB'Stat 2016, SIES-MESRI, Base candidatures

La première carte des candidats en Île-de-France (carte 23) souligne une concentration de ces derniers dans les communes de banlieue proche ainsi qu'à Paris : le nombre de candidats des communes du 77, 91 et 95 est ainsi plus faible que dans les communes de la première couronne et dans la capitale. Cela est cependant un peu moins vrai dans le 78, où certaines communes proposent un nombre important de candidats (Versailles, Saint Germain en Laye, Mantes la Jolie, le Vésinet, Montigny le Bretonneux), communes où la proportion de classes supérieures est plus importante. En d'autres termes, l'éloignement géographique n'explique que partiellement le nombre de candidats en licences sélectives à Paris 1. Habiter à la frontière francilienne limite en revanche les candidatures.

Si l'on compare les villes qui présentent le plus de candidats à P1, Sciences Po et Dauphine, on observe que Montreuil, Saint-Denis, Aulnay sous Bois (93), Savigny sur Orge, Athis Mons (91), Créteil, Vitry sur Seine (94) ainsi que Meaux (77) ne figurent que parmi la liste des communes pour Paris 1 : contrairement à Sciences Po dont le recrutement est plus national, et UPD dont le recrutement est plus concentré à l'Ouest (Bois-Colombes, etc. ne figurent par exemple pas parmi les villes

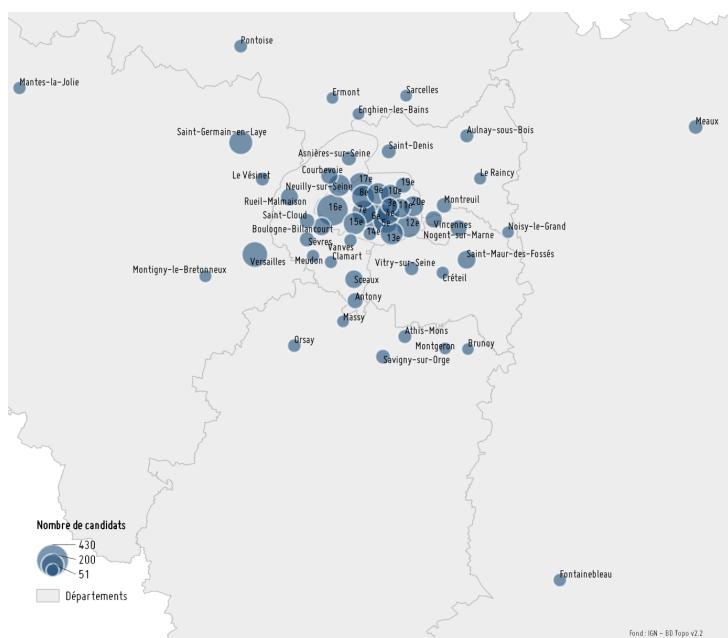
avec le plus de candidats à Paris 1), un nombre non négligeable de communes de l'Est parisiens présentent des candidats. Paris 1 semble ainsi attirer des candidats d'une partie plus importante de la région que ne le fait l'UPD.

Carte 23 : Nombre de candidats à une licence sélective (2016), Île-de-France



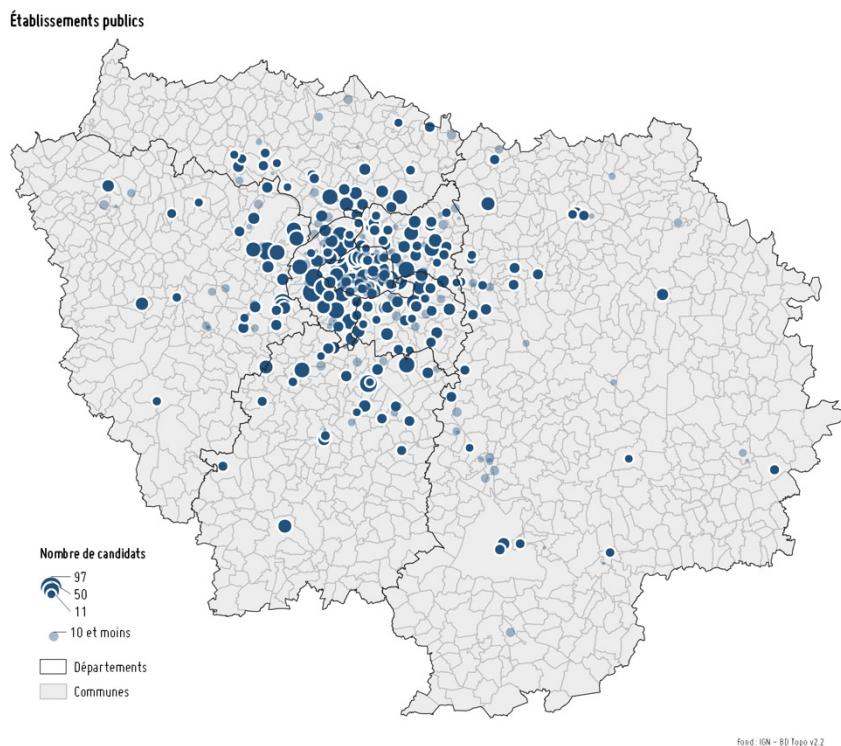
Sources : APB'Stat 2016, SIES-MESRI,
Base candidatures

Carte 24 : Nombre de candidats à une licence sélective (2016), Île-de-France



Sources : APB'Stat 2016, SIES-MESRI, Base candidatures

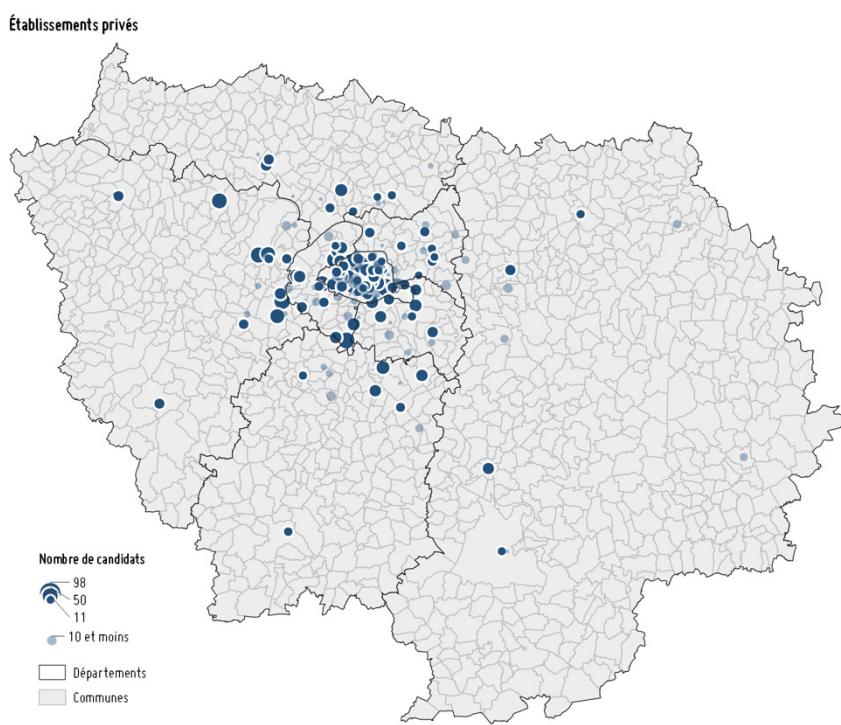
Carte 25 : Nombre de candidats à une licence sélective par établissement public (2016), Île-de-France



Sources : APB'Stat 2016, SIES-MESRI, Base candidatures

La comparaison des cartes du nombre de candidats en fonction du type de contrat de l'établissement semble montrer une plus faible concentration des établissements privés dans la première couronne.

Carte 26 : Nombre de candidats à une licence sélective par établissement privé (2016), Île-de-France



Sources : APB'Stat 2016, SIES-MESRI, Base candidatures

Les lycées parisiens concentrent une part importante des admis (16,1%). En 2016, 80 lycéens admis en licence sélective à Paris 1 étudiaient à Paris, soit 6,6 fois plus que tout autre commune française. Le nombre d'admis en provenance de Lyon est assez important, notamment compte tenu du plus faible nombre de candidats présentés (81).

On observe ici que les grandes métropoles françaises, peu présentes dans le classement des communes présentant le plus de candidats, sont ici mieux représentées. Inversement, sur les 267 candidats versaillais, seuls 5 d'entre eux sont finalement admis à Paris 1, ce qui confirme la sur-sélection scolaire des candidats non-franciliens ainsi que la plus forte fréquence de ces derniers à classer la licence sélective en voeu 1.

Il est par ailleurs intéressant de noter que parmi ces grandes métropoles, les mieux classées ne sont pas nécessairement les plus peuplées : après Lyon, la seconde ville non francilienne est ainsi celle d'Aix en Provence, la 5^{ème} Valbonne. A titre indicatif, seul un candidat marseillais a finalement accepté une proposition d'admission à Paris 1 en licence sélective.

Ces résultats confirment alors que les admis non-franciliens représentent une part importante du recrutement en licences sélectives à Paris 1. Toutefois, malgré cette ouverture, la concentration d'élèves parisiens reste encore très forte.

Tableau 121 : Communes présentant le plus d'admis en licences sélectives

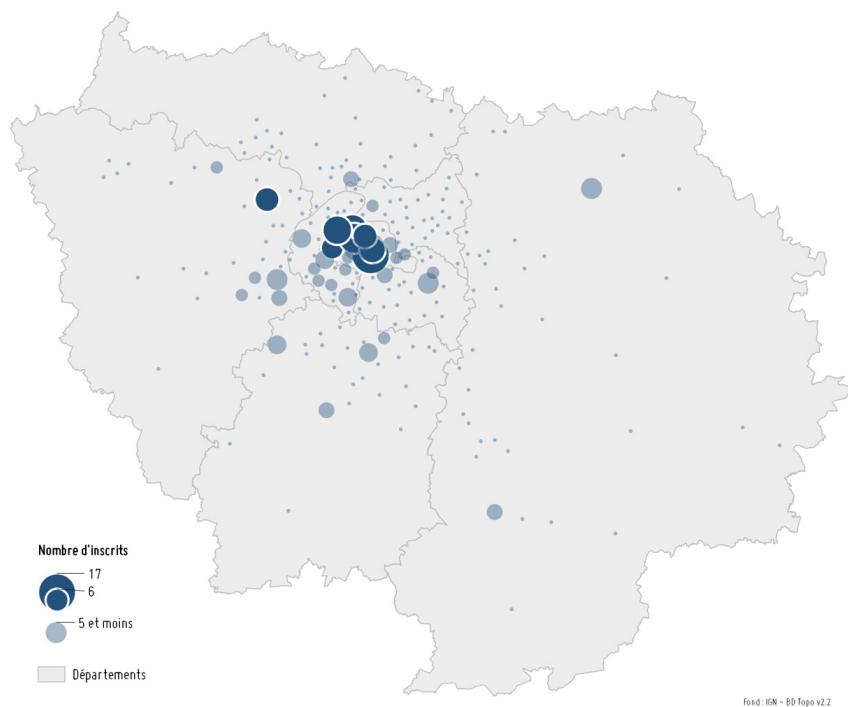
Commune	admis
PARIS	80
LYON	12
NEUILLY SUR SEINE	10
SAINT GERMAIN EN LAYE	7
AIX EN PROVENCE	6
NANTES	6
ROUEN	6
VALBONNE	6
MEAUX	5
MONTPELLIER	5
NICE	5
SAINT MAUR DES FOSSES	5
STRASBOURG	5
TOULOUSE	5
VERSAILLES	5
BORDEAUX	4
BOULOGNE BILLANCOURT	4
GIF SUR YVETTE	4
GRENOBLE	4
LA ROCHELLE	4
LAVAL	4
LILLE	4
ROUBAIX	4
RUEIL MALMAISON	4
SAINT DENIS	4
SAVIGNY SUR ORGE	4
SCEAUX	4

TOURS	4
ANGERS	3
ARPAJON	3
AUXERRE	3
BEAUVAIS	3
BUC	3
DIJON	3
ENGHien LES BAINS	3
FERNEY VOLTAIRE	3
FONTAINEBLEAU	3
IVRY SUR SEINE	3
METZ	3
PERIGUEUX	3
SAINT LAURENT SUR SEVRE	3
ANNECY	2
ATHIS MONS	2
AVIGNON	2
BESANCON	2
CHAMPIGNY SUR MARNE	2
CLAMART	2
CLERMONT FERRAND	2
COMPIEGNE	2
FORT DE FRANCE	2
LA RAVOIRE	2
LA ROCHE SUR YON	2
LE HAVRE	2
LE MANS	2
LOUVIERS	2
MEUDON	2
MONTIGNY LE BRETONNEUX	2
NARBONNE	2
RENNES	2
SAINT MANDE	2
SENLIS	2
SEVRES	2
VALENCE	2
VANVES	2
VERNEUIL SUR SEINE	2
VINCENNES	2

Sources : APB'Stat 2016, SIES-MESRI, Base admissions

On note également parmi les principales villes fournissant des candidats la présence des grandes villes régionales d'Île-de-France : Meaux, Gif sur Yvette ou encore Savigny sur Orge, sans pour autant fournir autant de candidats admis que Paris ou d'autres métropoles régionales, sont des villes où plusieurs lycéens sont admis en licences sélectives à Paris 1. A l'exception de Saint-Denis, on note par ailleurs que les villes de banlieues proches envoyant des candidats en LS à Paris 1 sont principalement des villes relativement favorisées socialement (Neuilly, Saint Maur, Sceaux, etc.).

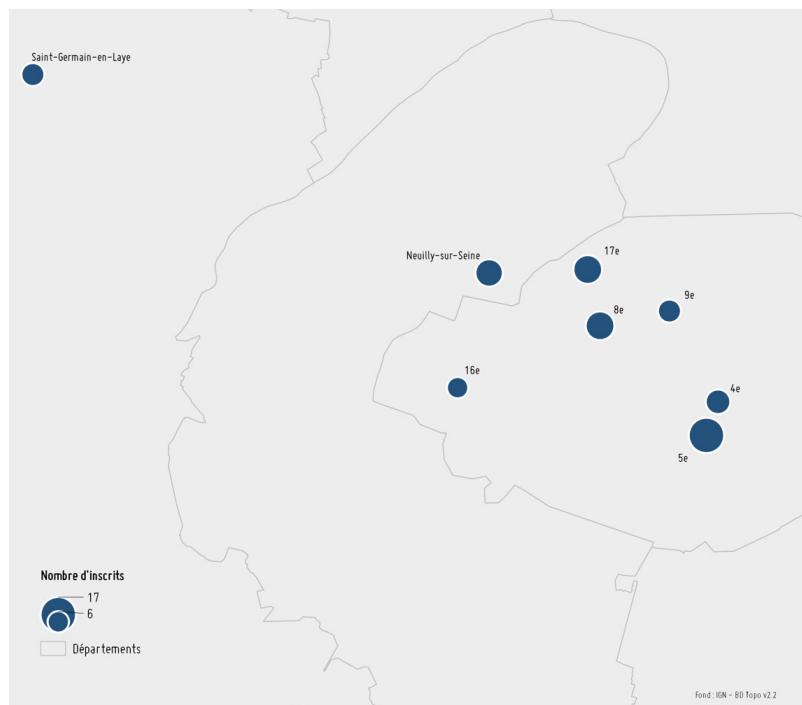
Carte 27 : Nombre d'admis à une licence sélective, Île-de-France



Sources : APB'Stat 2016, SIES-MESRI, Base admissions

Ce sont par ailleurs les arrondissements parisiens les plus favorisés socialement d'où sont principalement originaires les candidats admis à s'inscrire (voir carte ci-dessous). Par ailleurs, si un nombre important de candidats étaient scolarisés à Paris 6, l'arrondissement n'est pas représenté parmi les « communes » où le nombre d'admis est le plus important, tout comme le 12^{ème} arrondissement.

Carte 28 : Nombre d'admis à une licence sélective de Paris 1 par commune, zoom Paris et banlieue Ouest



Sources : APB'Stat 2016, SIES-MESRI, Base admissions

A l'échelle des établissements

Les lycées qui présentent le plus de candidats sont ainsi ceux situés en Île-de-France, et plus précisément à Paris. Parmi ceux présentant plus de 50 candidats, aucun n'est situé en dehors de la région.

Parmi ceux présentant le plus grand nombre de candidats, les lycées publics sont plus représentés aux premières places, avec 9 établissements publics parmi les 10 premiers. Parmi les 10 plus gros contingents de candidats, 5 lycées sont à Paris, 3 dans le 92, 1 dans le 78 et 1 dans le 94 (à Vincennes, une commune favorisée du 94).

Le taux moyen d'admission étant de 5,8%, on constate que quelques lycées ont un taux d'admission supérieur : des établissements situés en dans les arrondissements parisiens du centre (non périphériques de la capitale).

Enfin, certain nombre de lycées présente de nombreux candidats sans pour autant qu'aucun ne soit finalement admis à Paris 1.

Une sur-sélection sociale des candidats des lycées publics au sein de l'établissement

Les graphiques suivant présentent, pour chacun des établissements ayant présentés plus de 40 candidats en LS à Paris 1, la part de ces candidats issus des classes supérieures et la part des élèves issus des classes supérieures dans l'établissement.

Contrairement aux établissements d'origine des candidats à Sciences Po, on observe un spectre plus large du pourcentage des élèves issus des classes supérieures pour les établissements publics, de 88,5% à 8%.

Ce résultat illustre toutefois la forte ségrégation sociale entre établissements publics, en lien avec la ségrégation spatiale. Les lycées viviers de candidats sont principalement des lycées franciliens : le coût de la candidature étant temporel plus que financier, des lycées avec un nombre important d'élèves peuvent présenter un nombre conséquent de candidats quand bien même ces derniers ne sont pas issus des classes supérieures.

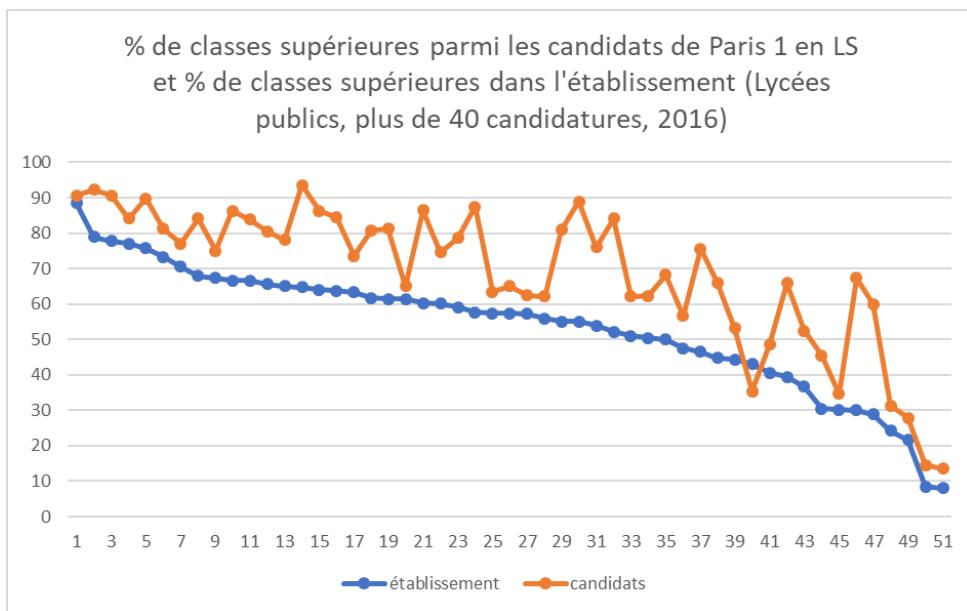
Ce spectre est en revanche beaucoup moins large pour les lycées privés avec plus de 40 candidats, puisqu'il s'étend de 95,3% à 57,9%.

Pour ces derniers, l'origine sociale des candidats est relativement proche de celles de l'ensemble des élèves de l'établissement, et il semble difficile de conclure quant à une éventuelle sur-sélection sociale des candidats par rapport à ceux de leur lycée d'origine.

Néanmoins, pour les établissements publics, on observe que la part de candidats issus des classes supérieures reste toujours (à une exception près) supérieure à celle de l'ensemble des lycéens de l'établissement : le profil social des candidats est plus favorisé que celui des élèves de l'établissement d'origine.

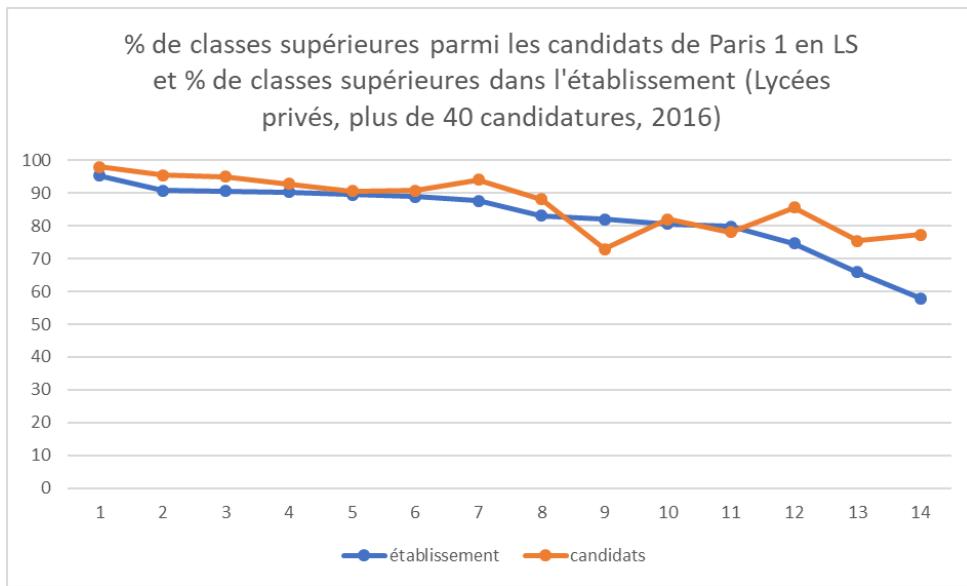
Cette différence entre le profil des candidats et le profil de l'ensemble des élèves de l'établissement est cependant bien moindre qu'elle ne l'est pour Sciences Po Paris ou encore l'Université Paris Dauphine, et accréditent ainsi l'hypothèse d'une moindre auto-sélection des candidats issus des établissements publics pour Paris 1.

Figure 69 : Composition sociale des établissements avec un nombre élevé de candidats et origine sociale de ces candidats, lycées publics



Sources : APB'Stat 2016, SIES-MESRI, Bases candidatures ; Base APAE

Figure 70 : Composition sociale des établissements avec un nombre élevé de candidats et origine sociale de ces candidats, lycées privés



Sources : APB'Stat 2016, SIES-MESRI, Bases candidatures ; Base APAE

Conclusion

Les différents résultats présentés ici attestent, il nous semble, d'une dynamique différente en ce qui concerne les candidatures et les admissions, à l'image de ce que nous avons observé sous l'angle des élèves de terminale : alors que les candidatures sont à grande majorité régionale, le recrutement des futurs étudiants des licences sélectives de Paris 1 s'ouvre davantage à une échelle nationale, bien que les admissions restent majoritairement franciliennes.

Ainsi, une immense majorité des candidatures en licences sélectives proviennent des établissements parisiens, notamment des plus favorisés d'entre eux. On constate en revanche un nombre non négligeable de candidatures d'établissements localisés sur l'ensemble de la région Île-de-France, et qui ne sont pas nécessairement limité aux communes les plus favorisées. On trouve enfin un nombre plus limité de postulants au sein des grandes métropoles régionales (Lyon, Toulouse, etc.). Le nombre de candidats est ainsi très fortement en lien avec le territoire d'origine.

Ce rapport s'inverse cependant par la suite en ce qui concerne les admissions : si un nombre conséquent d'admis est scolarisé à Paris en terminale, les grandes villes non franciliennes sont parmi celles où le nombre d'admis est le plus important, ce qui va dans le sens des résultats sur les candidatures soulignant une très forte sur-sélection scolaire de ces candidats.

De fait, nous pouvons distinguer quatre types d'établissements : ceux régionaux présentant peu de candidats mais ayant de fortes chances d'être admis ; ceux publics des grandes métropoles et des banlieues moins favorisés, avec un nombre plus important de candidats mais un nombre d'admis différent peu des premiers établissements ; ceux privés des grandes métropoles et d'Île-de-France, où le nombre d'admis est également assez faible ; enfin, les grands lycées parisiens et des banlieues favorisées, qui présentent un nombre important de candidats, avec plus d'admis mais de fait, des taux d'admission moins élevés.

Par ailleurs, il semble important de souligner l'effet positivement associé au fait d'être scolarisé dans le public lorsque l'on neutralise les effets de composition sociale et scolaire, à la fois pour l'établissement en termes de candidatures et d'admission, mais aussi pour l'élève dans le fait d'être admis.

Comme mentionné en début de partie, ces résultats invitent alors à davantage prendre en compte la dimension de l'établissement d'origine dans les travaux à venir, dans la mesure où le passage d'APB à Parcoursup, mais également le passage d'un baccalauréat national à un baccalauréat plus local tend à attribuer plus d'importance à l'établissement d'origine dans le recrutement opéré par les formations sélectives, mais aussi et désormais celles où le nombre de candidatures excède le nombre de places et qui ont désormais la possibilité de classer les candidats à l'aide d'algorithmes locaux.

DEUXIEME PARTIE

REGARDS COMPARATIFS

ANALYSE COMPARÉE DES PROFILS SOCIAUX, SCOLAIRES ET TERRITORIAUX DES NÉO-ENTRANTS

Introduction

De par leur statut (grande école ou « grand établissement ») ou le statut dérogatoire des procédures de sélection (licences sélectives de Paris 1), leurs pratiques de sélection (le dispositif Boléro pour Dauphine, le concours d'entrée pour Sciences Po, la sélection sur dossier pour Paris 1), et leur implantation géographique dans Paris *intra-muros*⁴⁷, Dauphine, Sciences Po et les licences sélectives de Paris 1 apparaissent comme des filières atypiques dans le champ de l'enseignement supérieur français. Toutefois, l'effet de leurs politiques de recrutement sur les caractéristiques des publics étudiants n'a que rarement fait l'objet d'une étude approfondie : en quoi les étudiants de ces institutions diffèrent-ils entre elles et avec ceux des autres universités ? De quel(s) segment(s) de l'enseignement supérieur sont-ils socialement et scolairement les plus proches ? Quels sont les points communs et les différences entre les dispositifs d'ouverture sociale mis en œuvre dans à Sciences Po⁴⁸ et Dauphine et dans quelle mesure ont-ils pu transformer le profil des publics accueillis ? Afin de mieux cerner les spécificités scolaires, sociales et territoriales des profils étudiants de ces trois filières, nous procéderons à une analyse statistique à partir des bases de données fournies par le SIES, la DEPP (Encadré 1), les données internes des services de la scolarité de Sciences Po et Dauphine, et enfin de la base de données APB 2016.

Ces étudiants seront ainsi systématiquement comparés aux étudiants des filières « sciences humaines et sociales » des autres universités (en distinguant l'échelle nationale, régionale et métropolitaine en raison des spécificités de l'offre de formation en Île-de-France – Frouillou, 2017), ainsi qu'aux étudiants des classes préparatoires aux grandes écoles, aux caractéristiques scolaires et sociales proches⁴⁹. A nouveau, trois échelles seront retenues : l'ensemble des élèves de classes préparatoires, les élèves de classes préparatoires économiques et commerciales (ECS et ECE) et les élèves de classes préparatoires économiques et commerciales à Paris. Pour des raisons d'homogénéité, seuls les étudiants néo-entrants seront retenus dans cette analyse (c'est-à-dire les étudiants qui sont en première année et dont l'année de première inscription à l'université correspond à l'année observée). Cette partie s'appuiera exclusivement sur les données de l'année universitaire 2016-2017⁵⁰.

Les données de la base APB 2016 nous permettront d'intégrer dans l'analyse comparée les profils sociaux, scolaires et territoriaux des étudiants des licences sélectives, et de façon plus précise celles de l'Université Paris 1 en comparaison également avec les autres filières universitaires non

47. Au cours des dix dernières années, Sciences Po a cependant multiplié les campus en région en leur associant des aires culturelles : Dijon (Europe centrale et orientale), Le Havre (Asie), Menton (Moyen-Orient et Méditerranée), Nancy (Europe & espace franco-allemand), Poitiers (Amérique latine, Espagne et Portugal), Reims (Amérique du Nord et Afrique).

48. Voir par exemple pour Sciences Po Allouch, 2013 ; Oberti *et al.*, 2009.

49. Les pratiques de sélection à l'entrée en CPGE se rapprochent en outre de celles de Dauphine, qui prépare également à certains concours des grandes écoles.

50. Cela permettra notamment de faire une comparaison avec les données de la base APB (disponibles pour l'année 2016) et celles, éventuellement, de l'OVE, la dernière enquête en date accessible porte en effet sur l'année 2016.

sélectives dans le domaine des sciences humaines et sociales. Le recours aux bases de données internes des différentes institutions permet également d'avoir un indicateur du profil scolaire des admis ou inscrits.

Encadré : Les bases de données mobilisées et les échelles de comparaison retenues

Plusieurs bases de données sont mobilisées. Les bases SISE, d'une part, qui contiennent les informations collectées par APOGEE et que les établissements universitaires communiquent au SIES chaque année. Ces données exhaustives sur le champ des universités permettent de repérer les profils sociaux et territoriaux des étudiants à l'université (y compris à Sciences Po et Dauphine). Des bases de données portant spécifiquement sur les élèves de CPGE sont également mobilisées.

Afin de permettre la comparaison, seuls les étudiants des filières « sciences humaines et sociales » ont été retenus dans la base SISE. Cinq groupes ont été distingués :

- les étudiants néo-entrants inscrits en première année dans des filières SHS⁵¹ hors Île-de-France
- les étudiants néo-entrants inscrits en première année dans des filières SHS en Île-de-France (hors Paris)
- les étudiants néo-entrants inscrits en première année dans des filières SHS à l'université à Paris (hors Dauphine et Sciences Po)
- les étudiants néo-entrants inscrits en première année à Dauphine
- les étudiants néo-entrants inscrits en première année à Sciences Po

La base de données APB 2016 a été mobilisée dans cette partie pour cerner le profil des candidats aux licences sélectives.

Nous utilisons également les données internes des établissements Sciences Po et UPD, couplées aux données de la base APB concernant les propositions d'admission acceptées par les candidats.

A nouveau, afin de permettre la comparaison, seuls les étudiants des filières « sciences humaines et sociales » ont été retenus dans la base APB'Stat 2016. Cinq groupes ont été distingués :

- les néo-bacheliers admis en licence sélective à Paris 1
- les néo-bacheliers admis dans une autre licence sélective francilienne
- les néo-bacheliers admis dans une licence non-sélective francilienne
- les néo-bacheliers admis dans une CPGE située dans le 75, 78 ou 92
- les néo-bacheliers admis dans une autre CPGE francilienne

51. Liste des disciplines (variable « DISCIPLI » et modalités '01','02','03','31','04','05','06','32') : « droit - sciences politiques », « sciences économiques – gestion (hors AES) », « administration économique et sociale (AES) », « pluri droit - sciences eco-aes », « lettres – sciences du langage – arts », « langues », « sciences humaines et sociales », « pluri lettres – langues – sciences humaines »

Tableau 122 : Profil social des élèves admis à Sciences Po (1ère année, procédure par examen), inscrits à l'UPD (procédure Boléro non EDC), et LS Paris 1, LS hors Paris 1, ensemble des candidats LS

	Admis Sc Po (2016)	Inscrits UPD (2016)	LS Paris 1 (admis, 2016)	LS hors Paris 1	Ensemble LS
Sexe					
Filles	63%	72%	71%	74%	73%
Garçons	37%	28%	29%	26%	27%
Origine sociale					
Cl sup	61%	68%	57%	44%	47%
Cl moy sup	24%	13%	20%	14%	15%
Cl moy	9%	8%	11%	14%	13%
Cl pop	4%	5%	4%	23%	20%
Art, comm, agr	2%	6%	7%	5%	5%
Lycée d'origine					
Paris + banlieue ouest	33%	43%	29%	36%	34%
- Paris	20%	20%	16%	23%	13%
- Banlieue ouest	13%	23%	13%	13%	21%
Autres banlieues	7%	21%	14%	43%	37%
Autres régions	56%	25%	43%	17%	23%
DOM TOM	3%	2%	2%	1%	1%
Étranger	2%	9%	11%	3%	5%
Notes					
[0; 12]	0%	9%	1%*	20%	16%
]12; 14]	3%	24%	6%	30%	25%
]14; 16]	19%	38%	22%	30%	28%
]16; 20]	78%	29%	71%	20%	31%
Série bac					
Bac ES	52%	41%	59%	54%	55%
Bac L	11%	0%	17%	23%	22%
Bac S	37%	59%	22%	20%	20%
Autre			1%	4%	3%

Sources : Service de la scolarité de Sciences Po ; données internes UPD, APB'Stat 2016, Base propositions.

* Pour les licences sélectives, les résultats ne comprennent pas les admis dont la mention n'est pas connue.

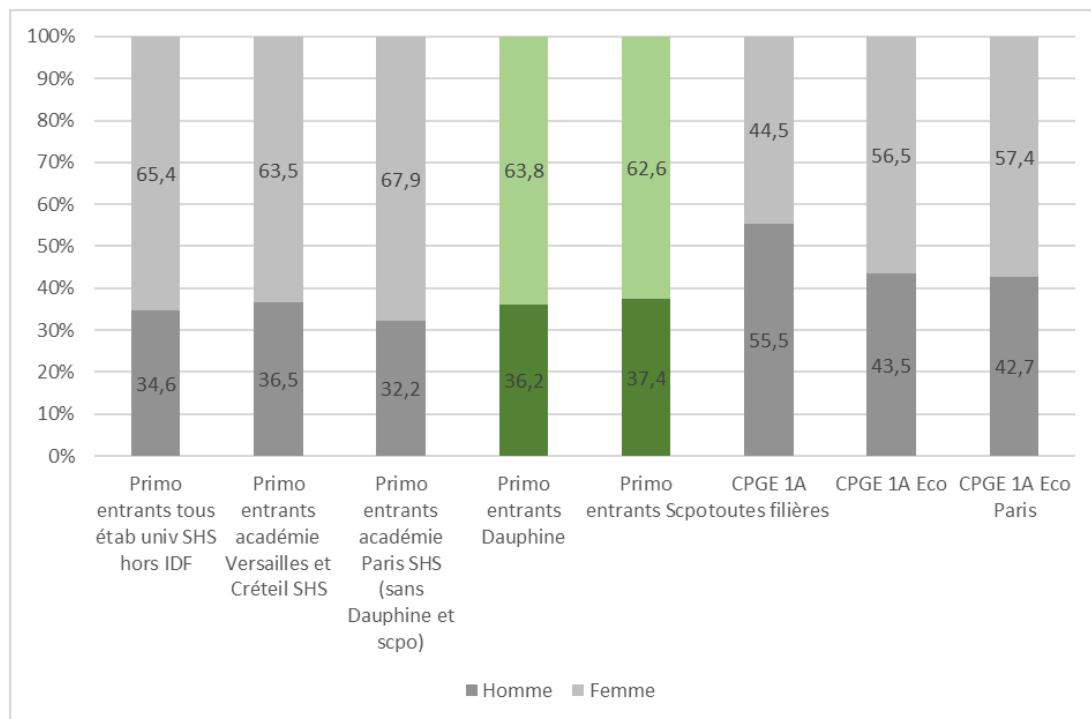
Les filles davantage représentées qu'en CPGE

La surreprésentation des filles dans l'enseignement supérieur est un résultat classique en socio-logie de l'éducation (Duru-Bellat, 2004), même si les filières demeurent très sex-typées (Epiphane et Verley, 2016 ; Kieffer et Marry, 2010). Dauphine et Sciences Po ne font pas exception, puisque les étudiantes représentent près de 60% des effectifs. Les différences sont ainsi particulièrement marquées avec les autres filières post-bac sélectives en SHS, à savoir les CPGE, où l'on retrouve des proportions de garçons nettement supérieures (43% environ, à Paris comme en Île-de-France), quand bien même les formations d'école de commerce tendent à se féminiser (Blanchard 2012).

On observe également une surreprésentation des femmes pour les autres filières universitaires de SHS (68% sans UPD et Sciences Po). Ceci pourrait s'expliquer, d'une part, par le fait que les disciplines représentées à Sciences Po et Dauphine sont un peu moins féminisées que certaines disciplines de SHS (notamment langues et lettres). Un récent rapport de la DEPP (DEPP, 2017) rappelle ainsi, à partir de données de 2014, que les femmes représentent 53% des effectifs étudiants en économie et gestion (hors AES) et 65% des effectifs étudiants en droit et sciences politiques, tandis

que les pourcentages sont plus élevés dans les autres disciplines des SHS : les femmes représentent ainsi 70% des effectifs étudiants en lettres et sciences du langage, 74% en langue et 68% en sciences humaines et sociales. Par ailleurs, les modes d'accès comme le concours ont montré un biais de sélection en faveur des hommes (voir par exemple Achin et Lévéque, 2007 ; François et Berkouk, 2018). Ces différents éléments pourraient expliquer la moindre proportion d'étudiantes observée dans les deux institutions par rapport aux autres filières (figure 71).

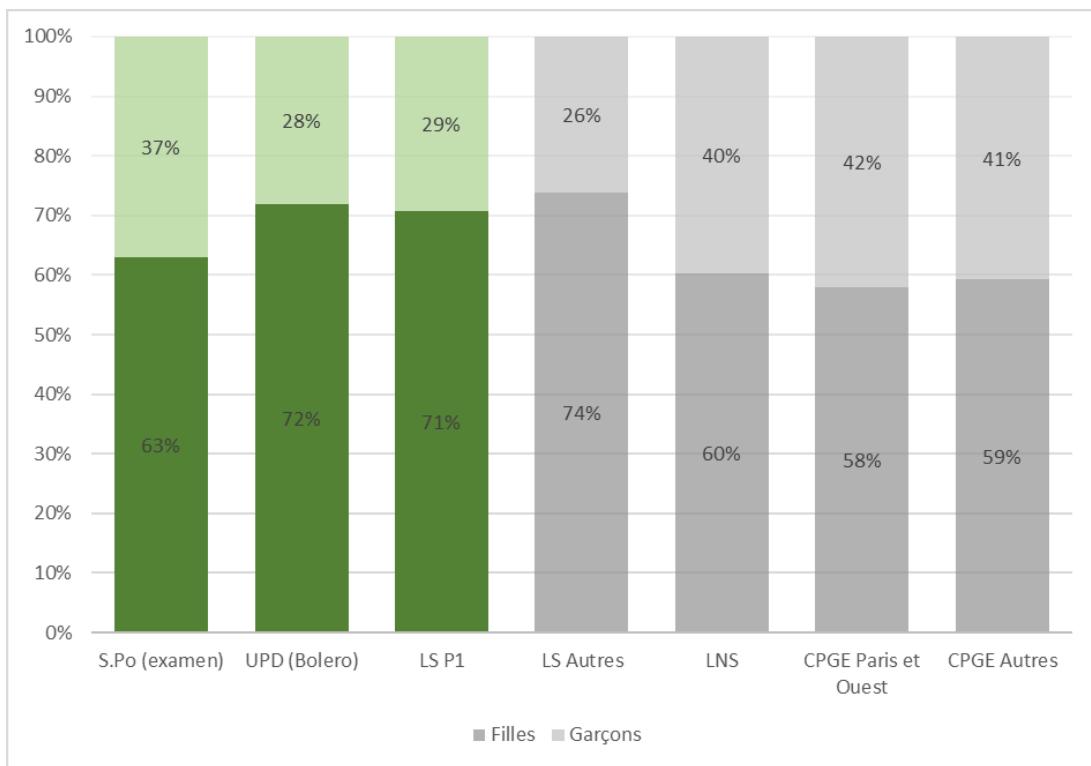
Figure 71 : Répartition hommes-femmes parmi les néo entrants en première année d'université et de classe préparatoire



Source : données SISE, 2016 et données BPBAC, 2016

Les données internes (figure 72) confirment ces résultats : UPD (72%) et les licences sélectives de Paris 1 (71%) recrutent davantage de filles que Sciences Po (63%), et toutes les trois plus que les CPGE.

Figure 72 : Recrutement des filières SHS en Île-de-France selon le sexe



Source : APB'Stat 2016, données internes pour Sciences Po (admis) et Dauphine (inscrits)

Le recrutement sur dossier, davantage que sur concours, pourrait par ailleurs expliquer la proportion plus faible de filles à Sciences Po comparativement à UPD et Paris 1, d'autant plus que la plus forte présence de matières scientifiques dans les curricula de Dauphine pourrait laisser croire à un résultat contraire.

Une surreprésentation des bacheliers S à Dauphine, et dans une moindre mesure à Sciences Po

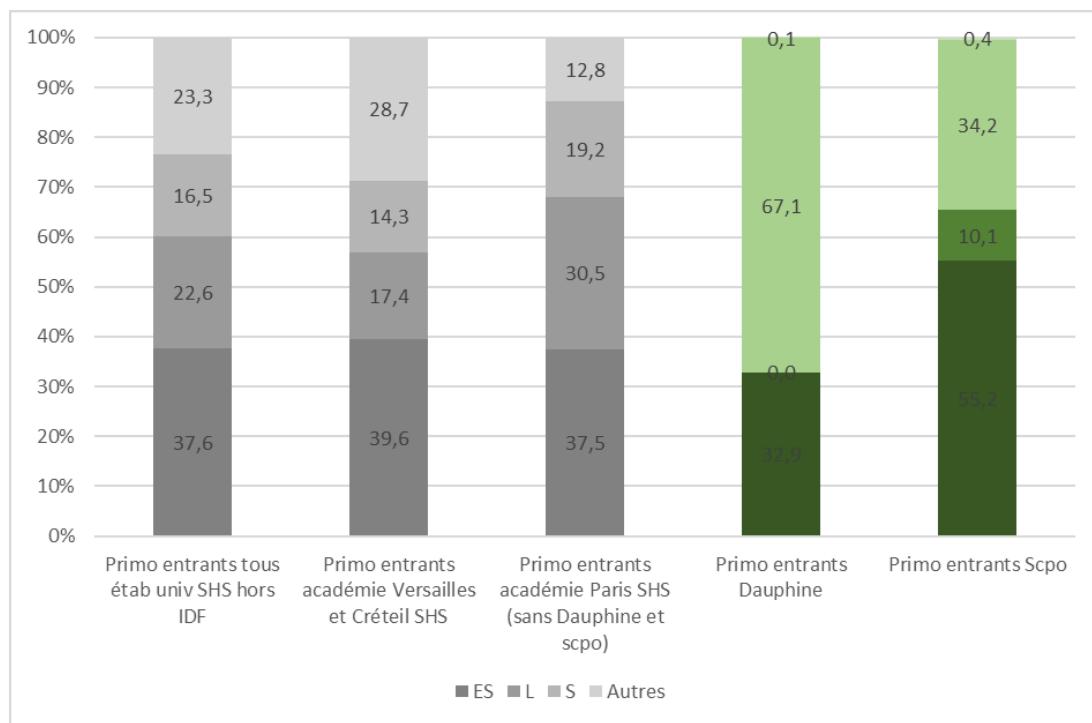
Les bacheliers scientifiques sont surreprésentés à Dauphine et Sciences Po, et tout particulièrement à Dauphine : en effet, les néo-entrants titulaires d'un baccalauréat scientifique représentent 67% des effectifs, contre 34% à Sciences Po (figure 73). Les caractéristiques du dispositif de sélection (Boléro), comme l'impossibilité de candidater pour les bacheliers littéraires (série L), expliquent largement cette surreprésentation⁵². En outre, alors que pour Dauphine, la filière la plus représentée parmi les inscrits est la filière scientifique, c'est la filière ES qui l'est pour Sciences Po, soulignant le caractère davantage généraliste de la formation, et celui davantage tourné vers les mathématiques à Dauphine.

Le recrutement de Dauphine se rapproche davantage de celui des CPGE franciliennes les plus prestigieuses, caractérisées par l'absence de bacheliers littéraires (figure 74). Dans une moindre mesure, Sciences Po recrute également au sein de la série scientifique (37% des admis), bien que la série économique soit majoritaire (52%). On dénombre proportionnellement moins de bacheliers scientifiques à Paris 1 (22%), et un nombre plus important de bacheliers littéraires (17%), ce qui distingue les trois institutions entre elles. En revanche, toutes les trois sont caractérisées par l'absence ou la quasi-absence d'admis non issus des filières générales, à l'image des CPGE, mais non des autres licences franciliennes en SHS.

52. Cette procédure est décrite et analysée plus en détails en amont du projet.

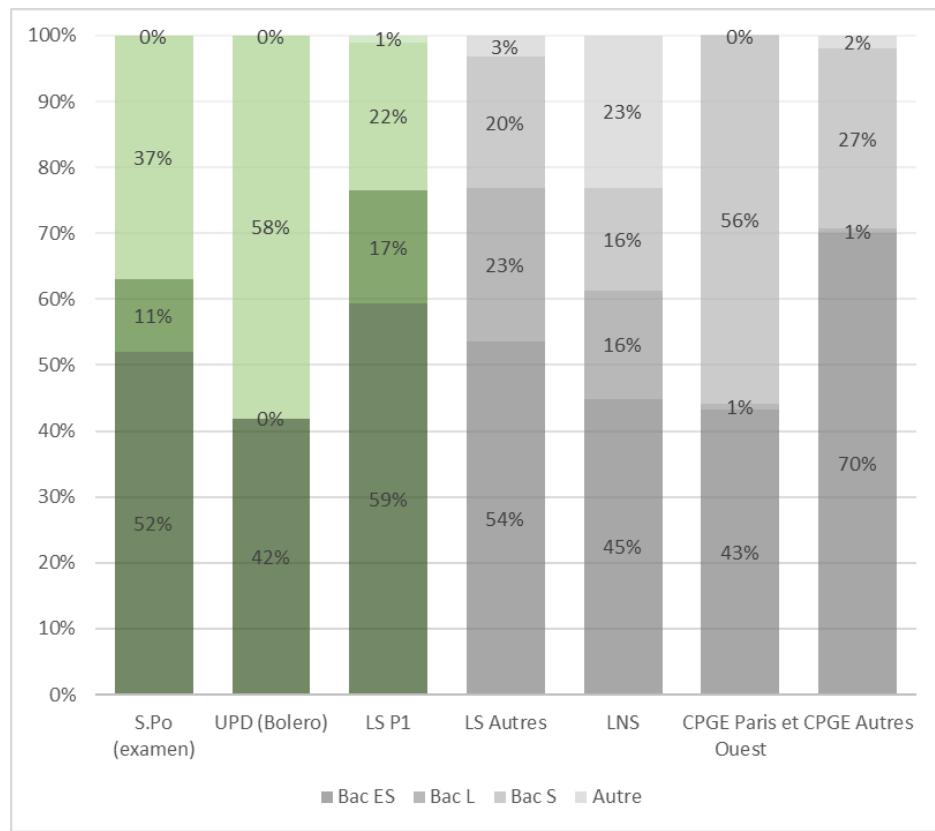
Ces résultats sont en lien avec le mode de recrutement mais également les disciplines enseignées au sein de chacun des établissements.

Figure 73 : Profil des primo-entrants à l'université selon la série du bac (2016)



Source : données SISE, 2016 – données non disponibles pour les CPGE dans la base BPBAC 2016

Figure 74 : Recrutement des filières SHS en Île-de-France selon la série du bac



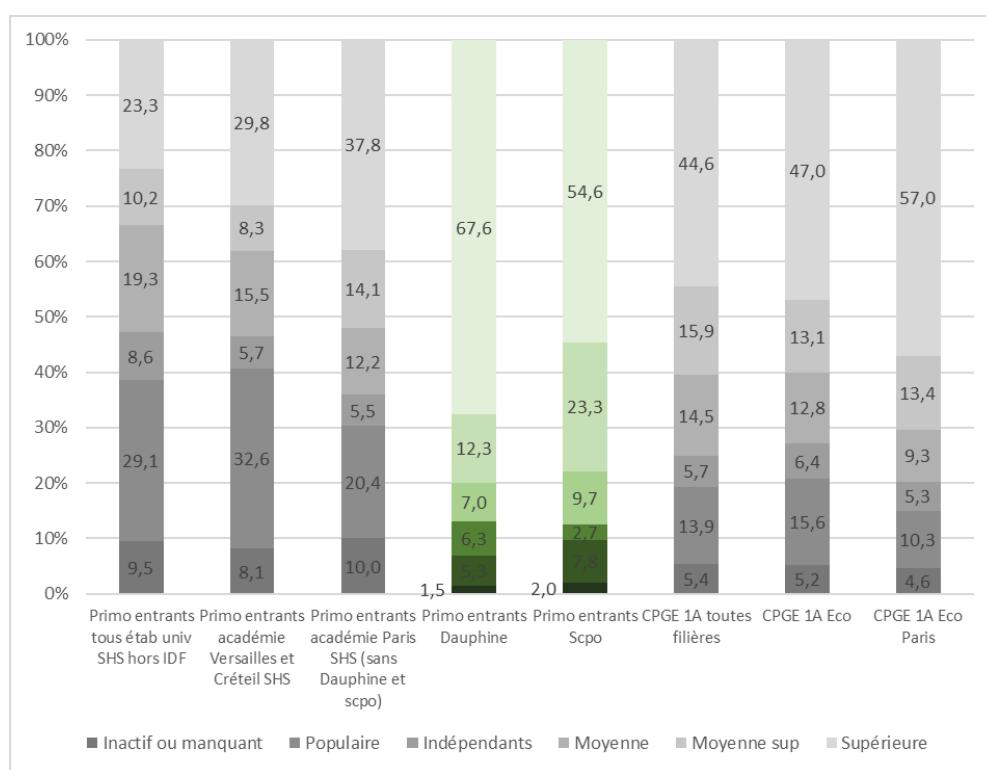
Source : APB'Stat 2016, données internes pour Sciences Po (admis) et Dauphine (inscrits)

Un recrutement nettement plus favorisé à Sciences Po et Dauphine

En 2016, les étudiants d'origine sociale favorisée entrant dans l'enseignement supérieur sont sur-représentés : 36 % d'entre eux, tous niveaux et filières confondus, sont enfants de « cadres et professions intellectuelles supérieures » alors que cette catégorie représente 18 % de la population active (OVE, 2016). Toutefois, des différences importantes sont perceptibles suivant le lieu d'étude d'une part, et le type de filière d'autre part.

En effet, les enfants de « classes supérieures » et « classes moyennes supérieures »⁵³ représentent 33% des primo entrants dans les universités hors Île-de-France (filieres SHS), et cette part s'élève à 52% parmi les primo entrants dans les universités parisiennes, tandis que les parts d'enfants issus des classes populaires (parents ouvriers ou employés) sont respectivement de 29% et de 20% (figures 75 et 76). La sélectivité sociale est d'autant plus élevée dans les établissements étudiés : en 2016, les étudiants primo entrants sont issus à 80% des catégories favorisées à Dauphine, et 78% à Sciences Po, des pourcentages qui tiennent en outre compte des étudiants entrés par les dispositifs d'ouverture sociale . Ces pourcentages rapprochent ces deux établissements des classes préparatoires aux grandes écoles, où le pourcentage d'enfants issus des catégories favorisées est de 60% toutes filières confondues, et de 70% lorsque l'on considère uniquement les classes préparatoires « EC » situées à Paris. La concentration d'élèves issus des classes supérieures est donc plus importante dans les deux institutions analysées.

Figure 75 : Profil social des primo-entrants dans les filières sélectives de l'enseignement supérieur en SHS (PCS dominante parmi les deux parents⁵⁴)



Source : données SISE, 2016 et données BPBAC, 2016

53. Les « classes supérieures » regroupent les catégories suivantes : Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, Professions libérale, Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise, Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus. Les « classes moyennes supérieures » regroupent quant à elles les catégories suivantes : Professeurs, professions scientifiques, Cadres de la fonction publique, Professions de l'information, des arts et des spectacles.

54. Lorsque les données le permettent nous raisonnons sur la catégorie sociale du ménage en lui attribuant la catégorie sociale la plus élevée (voir encadré dans l'introduction) ; et uniquement sur la catégorie sociale de la personne de référence lorsque nous ne disposons pas de la PCS détaillée. C'est la raison pour laquelle par exemple les données de la figure 75 et du tableau 122 ne correspondent pas exactement, avec cependant un écart très faible.

Davantage de classes moyennes-supérieures à Sciences Po et dans les licences sélectives de Paris 1

La distinction, au sein des catégories favorisées, entre les « classes moyennes supérieures », d'une part (professeurs et professions scientifiques, cadres du public, professions artistiques), et les « classes supérieures » d'autre part (à plus fort capital économique : chefs d'entreprises, professions libérales, cadres du privé), des différences fines peuvent être observées (figure 76). Dauphine attire davantage le pôle « économique » privé des classes supérieures, puisque ces dernières représentent 68% de la population des néo-entrants (contre 61% à Sciences Po), tandis que Sciences Po attire une part plus importante du « pôle culturel » et public (24% d'enfants des classes moyennes supérieures, contre 13% à Dauphine) (tableau 122). La part des enfants de classes moyennes et des enfants de classes populaires est également légèrement plus élevée à Sciences Po, même si elle reste très faible au vu des pourcentages nationaux hors Île-de-France dans les filières de sciences humaines et sociales.

Le tableau ci-dessous, présentant un niveau plus détaillé de la catégorie sociale (pour le parent de référence uniquement), fait bien ressortir la différence de profil des classes supérieures entre Sciences Po et Dauphine. Le poids des cadres de la fonction publique est multiplié par 2 à Sciences Po et celui des professeurs et assimilés quasiment multiplié par 3, qui voit en revanche le poids des ingénieurs et cadres techniques d'entreprise multiplié par 2, et qui se caractérise par un pourcentage plus élevé de cadres du privé. Sciences Po recrute donc davantage auprès de catégories du public à fort capital culturel, et Dauphine davantage auprès de catégories supérieures du privé à forte dotation en capital économique. On constate également que le poids des enfants d'employés est deux fois plus élevé dans les filières de SHS en Île-de-France qu'à Sciences Po et Dauphine, et que celui des enfants d'ouvriers y est multiplié par 5.

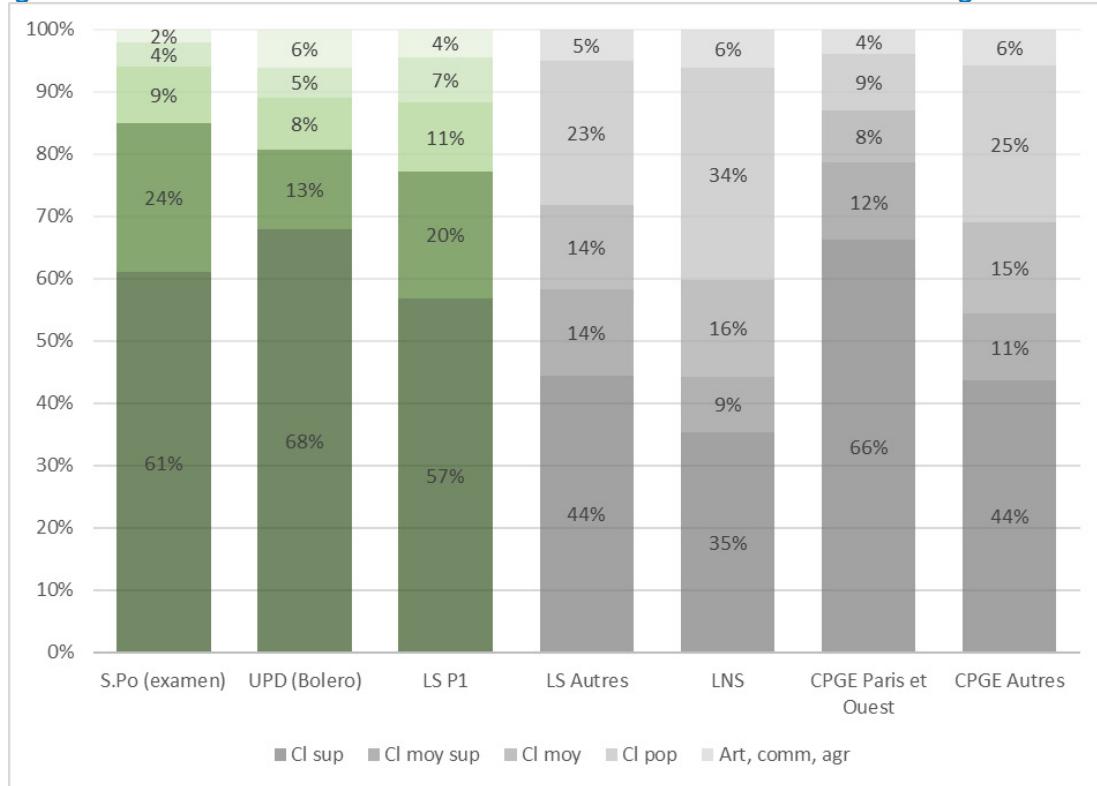
Tableau 123 : Origine sociale des élèves inscrits à Sciences Po et Dauphine en comparaison des primo-inscrits dans l'enseignement supérieur (PCS parent référent)

		Sc Po	UPD	IDF	IDF SHS
Code INSEE	PCS PARENT	2016	2016	2016	2016
10	AGRICULTEUR EXPLOITANT	0,74	0,9	0,24	0,25
	Total Agriculteurs	0,74	0,9	0,24	0,25
21	ARTISAN	0,91	0,63	2,35	2,47
22	COMMERCANT ET ASSIMILE	1,81	5,16	3,03	3,07
23	CHEF ENTREPRISE DE DIX SALARIES OU PLUS	3,3	7,15	2,7	2,89
	Total Artisans, commerçant, chefs d'entreprise	6,02	12,94	8,08	8,43
31	PROFESSION LIBERALE	11,05	12,04	5,42	5,27
33	CADRE DE LA FONCTION PUBLIQUE	10,14	5,7	4,91	4,77
34	PROFESSEUR ET ASSIMILE	12,7	4,71	3,96	3,75
35	PROFESSION INFORMATION, ARTS, SPECTACLE	3,13	1,99	1,74	2,18
37	CADRE ADMINIS. ET COMMERC.D'ENTREPRISE	19,13	23,8	13,07	12,85
38	INGENIEUR - CADRE TECHN. D'ENTREPRISE	6,68	15,93	9,4	6,76
	Total cadres et professions intellectuelles supérieures	62,83	64,17	38,5	35,58
42	INSTITUTEUR ET ASSIMILE	2,97	0,9	1,11	1,03
43	PROFESSION INTERM. SANTE-TRAVAIL SOCIAL	2,89	1,09	2,53	2,64
44	CLERGE, RELIGIEUX			0,05	0,07
45	PROFESSION INTERM. ADM. FONCT. PUBL.	1,24	0,54	1,4	1,53
46	PROFESSION INTERM. ADM.-COMMERCE ENTR.	0,82	0,9	0,8	0,88
47	TECHNICIEN	1,15	1,81	2,98	2,85
48	CONTREMAITRE, AGENT DE MAITRISE	0,91	1,36	1,78	1,84
	Total professions intermédiaires	9,98	6,6	10,65	10,84
52	EMPL.CIVIL - AGENT SERVICE FONCT. PUBL.	1,9	0,45	4,98	5,09
53	POLICIER ET MILITAIRE	0,74	1,45	1,25	1,28
54	EMPLOYE ADMINISTRATIF D'ENTREPRISE	2,31	0,72	4,28	4,38
55	EMPLOYE DE COMMERCE	1,57	2,62	3,76	3,89
56	PERSON. SERVICE DIRECT AUX PARTICULIERS	0,66	0,72	1,85	2,07
	Total employés	7,18	5,96	16,12	16,71
61	OUVRIER QUALIFIE	1,65	1,81	7,89	8,29
66	OUVRIER NON QUALIFIE	0,91	0,36	2,5	2,64
69	OUVRIER AGRICOLE	0,08		0,07	0,07
	Total ouvriers	2,64	2,17	10,46	11,00
71	RETRAITE AGRICULTEUR EXPLOITANT		0,09	0,01	0,02
72	RETRAITE ARTISAN, COMMERC.CHEF ENTREP.	0,25	2,62	0,46	0,41
73	RETRAITE CADRE, PROFES.INTERMEDIAIRE	1,48	0,63	1,18	1,30
76	RETRAITE EMPLOYE ET OUVRIER	1,15	0,72	2,07	2,24
	Total retraités	2,88	4,06	3,72	3,97
81	CHOMEUR N'AYANT JAMAIS TRAVAILLE	0,33		0,27	0,37
82	PERSONNE SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE	4,62	1,27	5,95	6,57
	Total chômeurs ou inactifs	4,95	1,27	6,22	6,94
99	NON RENSEIGNEE (INCONNUE OU SANS OBJET)	2,8	1,9	6,02	6,27
	<i>Effectifs</i>	1213	1105	62 893	39 218

Sources : Bases SISE, 2016

En termes d'origine sociale des admis, Paris 1 se rapproche davantage de Sciences Po que de UPD dans la mesure où les admis issus des classes moyennes supérieures occupent une place proportionnellement plus importante (figure 76). A UPD, les inscrits présentent quant à eux un profil qui se rapproche fortement de celui des admis des CPGE parisiennes et de la banlieue ouest. Les trois institutions ont cependant en commun d'avoir peu d'admis issus des classes populaires par leur procédure principale de recrutement (Boléro pour Dauphine, et la procédure par examen pour Sciences Po), ce qui n'est pas le cas dans les autres types de licence ou dans les CPGE les moins prestigieuses.

Figure 76 : Recrutement des filières SHS en Île-de-France selon l'origine sociale



Source : APB'Stat 2016, données internes pour Sciences Po (admis) et Dauphine (inscrits)

Des origines sociales associées aux origines géographiques

Des différences de profil social peuvent être observées selon la provenance géographique des étudiants. En effet, parmi les étudiants provenant des communes de la banlieue ouest, 79% sont issues des catégories supérieures à Dauphine (et 77 % à Sciences Po), tandis que parmi les étudiants provenant des autres communes d'Île-de-France (regroupés dans la catégorie « banlieue autre » dans le tableau), ces proportions sont respectivement de 55 % à Dauphine et de 60 % à Sciences Po (tableau 124).

La part d'élèves issus des classes moyennes supérieures à UPD évolue peu selon la provenance géographique. En revanche, elle varie fortement à Sciences Po : on retrouve plus d'élèves issus des classes moyennes supérieures parmi les inscrits non franciliens et parisiens, et nettement moins parmi les étudiants issus des banlieues ouest.

Ces inscrits concernant l'ensemble des admis à Sciences Po, y compris ceux admis par la procédure CEP, on note une présence significative d'élèves d'origine populaire (20%) parmi ceux provenant des banlieues du nord et de l'est de Paris, et pour Dauphine également, dans une proportion cependant moindre (10%).

Tableau 124 : Origine sociale des étudiants inscrits à Dauphine et Sciences Po selon le département de l'établissement d'inscription l'année du baccalauréat (données internes 2016, étudiants inscrits, première inscription dans le supérieur après bac – hors programmes EDC et CEP) (pourcentages en lignes)

		Classes populaires	Indépendants	Classes moyennes	Classes moyennes supérieures	Classes supérieures
DAUPHINE	Autres départements	3	6	12	12	68
	Paris	6	9	4	11	70
	Banlieue autre	12	7	13	13	55
	Banlieue ouest	2	2	6	11	79
	Étranger	*	*	*	*	*
	DOM	*	*	*	*	*
	Ensemble Dauphine	5	6	8	13	68
SC PO	Autres départements	6	4	14	21	54
	Paris	4	2	5	19	71
	Banlieue autre	8	5	10	17	60
	Banlieue ouest	4	2	5	12	77
	Étranger	4	1	5	15	75
	DOM	11	2	12	38	37
	Ensemble Sciences Po	6	3	11	19	61

* : effectifs trop faibles (<70)

Si l'on raisonne sur l'ensemble des admis (inscrits à l'UPD) toutes procédures confondues, la part des classes supérieures est légèrement plus importante à UPD (80%), et à peu près équivalente à Sciences Po, dans les CPGE d'Île-de-France et dans les licences sélectives de Paris 1 (entre 75 et 77%). En revanche, la composante moyenne-supérieure est légèrement moins importante à UPD comparativement aux trois autres filières (tableau 125), ce qui confirme un point déjà mis en évidence sur la base des données SISE.

La comparaison avec les licences non sélectives fait bien ressortir le recrutement nettement plus favorisé socialement de ces quatre filières sélectives de l'enseignement supérieur. Cela montre la pertinence de distinguer les licences sélectives, en particulier celles de Paris 1 des autres (tableau 126), bien moins sélectives sur le plan scolaire et recrutant davantage sur le territoire francilien et au sein des classes populaires.

Si chacun des établissements présente des caractéristiques qui lui sont propres dans le recrutement, ceux de Sciences Po et des licences sélectives Paris 1 présentent le plus de similitudes.

Un recrutement national et international à Sciences Po, et majoritairement francilien à Dauphine et Paris 1

Les origines géographiques des étudiants ont été mesurées au moyen de deux indicateurs : le département de résidence des parents d'une part, et le département dans lequel l'étudiant a passé le baccalauréat d'autre part. Ce dernier indicateur nous a toutefois paru plus pertinent pour mesurer les stratégies scolaires, dans la mesure où il capte mieux les changements liés à la transition secondaire/supérieur.

En matière d'origine géographique, nous avons choisi de distinguer les provenances des étudiants en distinguant, parmi les communes de banlieue, celles de la banlieue Ouest (Hauts-de-Seine et Yvelines) des autres communes, en suivant les travaux sur la sociologie urbaine de ces territoires (Oberti, 2013). Cette distinction permet de mieux opposer les publics de Dauphine à ceux de Sciences Po : en effet, Sciences Po recrute dans un vivier plus large d'étudiants, puisque 46% des

Tableau 125 : Profil social des élèves (1^{ère} année, 2016, %)

		Sciences Po (fichiers internes)		Dauphine (fichiers internes - inscrits)		CPGE (A/L, B/L, EC) (IdF/Paris+Ouest idf - bases post bac)		LS Paris 1 (base APB)		Ensemble LS IDF (Droit - économie – Gestion / Sciences humaines et sociales) (APB)		Ensemble LNS IDF (Droit - économie – Gestion / Sciences humaines et sociales) (APB)	
		Candidats	Admis	Candidats	Inscrits	Candidats	Inscrits	Candidats	Admis	Candidats	Admis	Candidats	Admis
Ensemble													
Classes supérieures		76	76	dm	80			70 / 75	67	77	58	62	
donc classes moyennes supérieures	(19)	(22)		(13)		(16) / (17)	(14)	(20)	(12)	(15)			Non calculé**
Classes moyennes	13	14		8		10 / 9	11	11	13	13			16
Classes populaires	8	8		5		14 / 11	18	7	24	20			35
Artisans, commerçants, agriculteurs	4	3		6		5 / 4	5	5	5	5			6
Procédure par examen/Boléro sans LFE													
Classes supérieures		80	85		80								
donc classes moyennes supérieures	(19)	(24)				(12)							
Classes moyennes	11	9				9							
Classes populaires	6	4				5							
Artisans, commerçants, agriculteurs	3	2				6							
Procédure internationale / LFE UPD													
Classes supérieures		74	73		86								
donc classes moyennes supérieures	(18)	(19)			(20)								
Classes moyennes	16	18			2								
Classes populaires	7	7			5								
Artisans, commerçants, agriculteurs	3	3			8****								
CEP / Égalité des chances*													
Classes supérieures		38	40		43***								
donc classes moyennes supérieures	(16)	(19)			(10)								
Classes moyennes	21	23			17								
Classes populaires	34	30			32								
Artisans, commerçants, agriculteurs	7	7			4								

* CEP = Sc Po (sans les non-réponses pour les candidats, qui correspondent sans doute pour une part à des classes populaires) ; Égalité des chances = Dauphine.

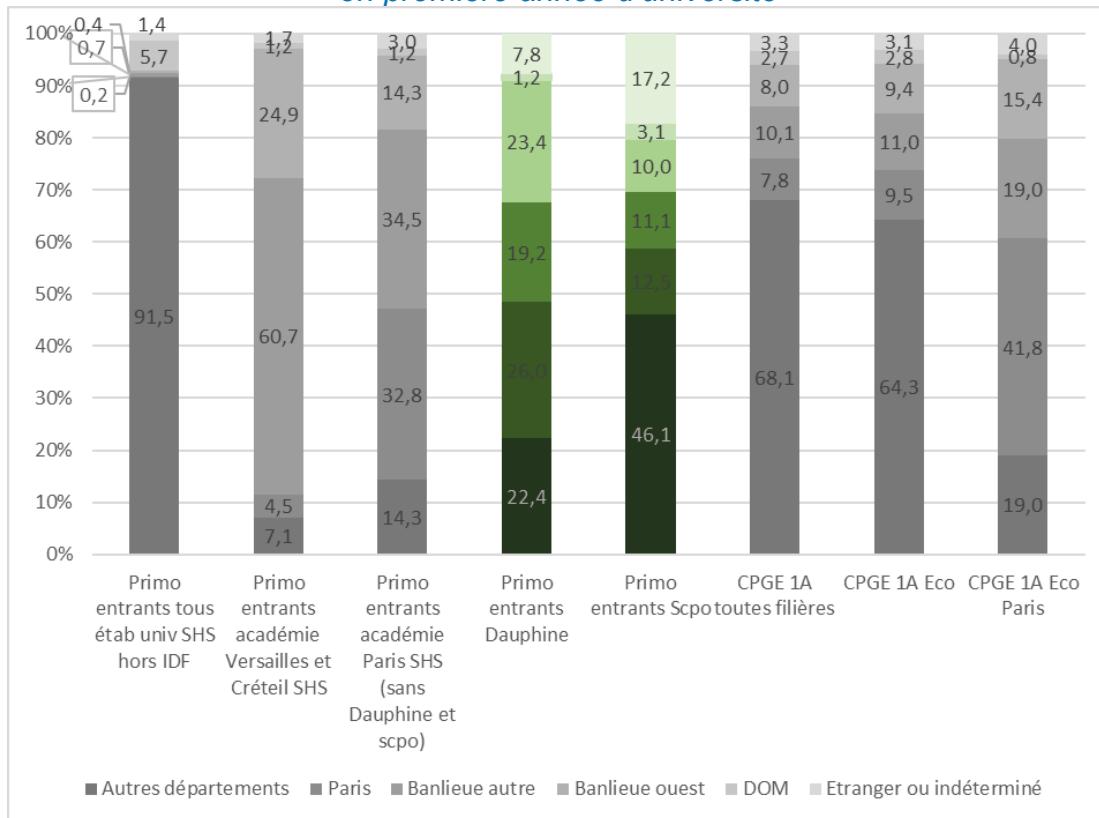
** L'obligation pour les candidats généraux de faire au moins un vœu dans une licence « à capacité d'accueil suffisante » lors de la session 2016 rend caduc cet indicateur pour approximer les véritables candidats.

**** (2014-2017)

***** Pourcentage sur 65 étudiants

néo-entrants en première année sont issus des départements métropolitains hors Île-de-France, tandis que cette proportion chute à 22% à Dauphine. Les étudiants parisiens représentent 13% des effectifs des néo-entrants à Sciences Po et 26% à Dauphine, qui recrute également davantage parmi les étudiants ayant passé leur baccalauréat dans une commune de la banlieue Ouest : ces derniers représentent 23% des néo-entrants en première année à Dauphine en 2015 contre 10% à Sciences Po (figure 77).

Figure 77 : Répartition des origines géographiques parmi les néo-entrants en première année d'université

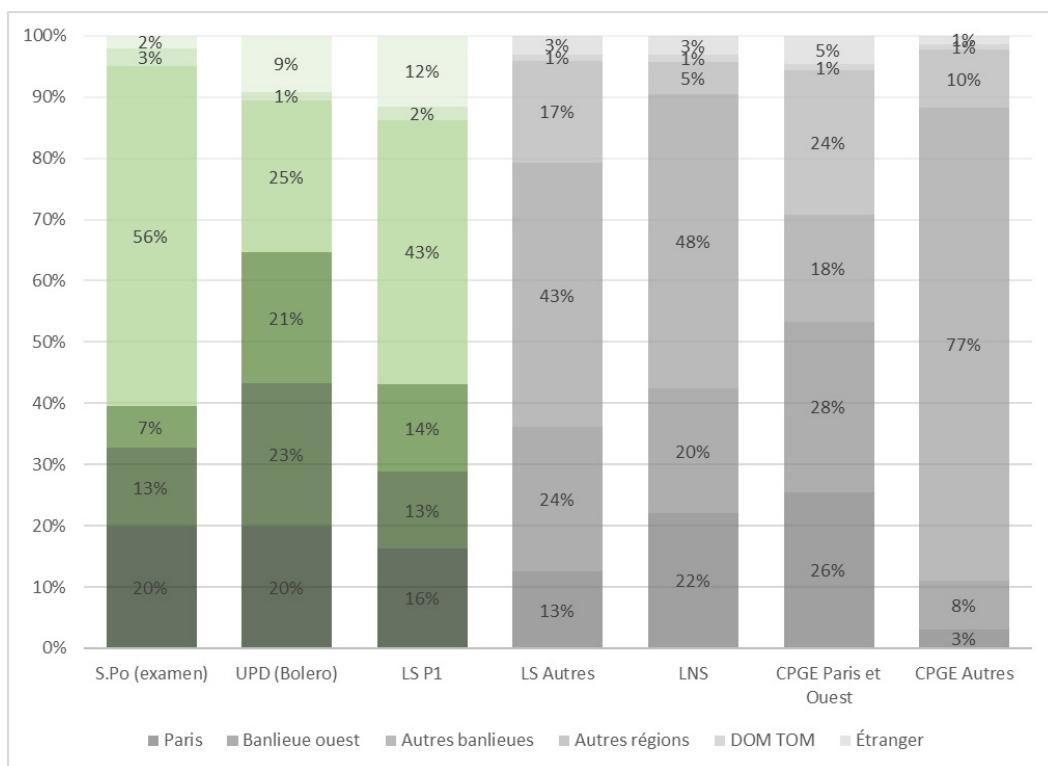


Source : données SISE, 2016 et données BPBAC, 2016

L'ancrage essentiellement francilien d'UPD se traduit par une part nettement plus importante d'élèves issus des autres banlieues que les Hauts-de-Seine et les Yvelines parmi les inscrits (21%). C'est aussi le cas pour les licences sélectives de Paris 1 (14%), mais dans une moindre mesure que UPD. En revanche, Paris 1 se caractérise par une part importante d'élèves venant d'autres régions de France (43%), plus que UPD (25%).

C'est à Sciences Po que les admis issus des régions non-franciliennes sont les plus nombreux, puisqu'il représente plus de la moitié des admissions par la procédure par examen (56%), soulignant par là le caractère davantage national de l'établissement. Toutefois, les deux autres institutions se démarquent des autres formations franciliennes en SHS qui, à l'exception des CPGE les plus prestigieuses, recrutent encore plus qu'elles en Île-de-France. Notons que les admis étrangers à Sciences Po passent par une autre procédure, et ne sont donc pas comptabilisés ici.

Figure 78 : Recrutement des filières SHS en Île-de-France selon la localisation du lycée d'origine



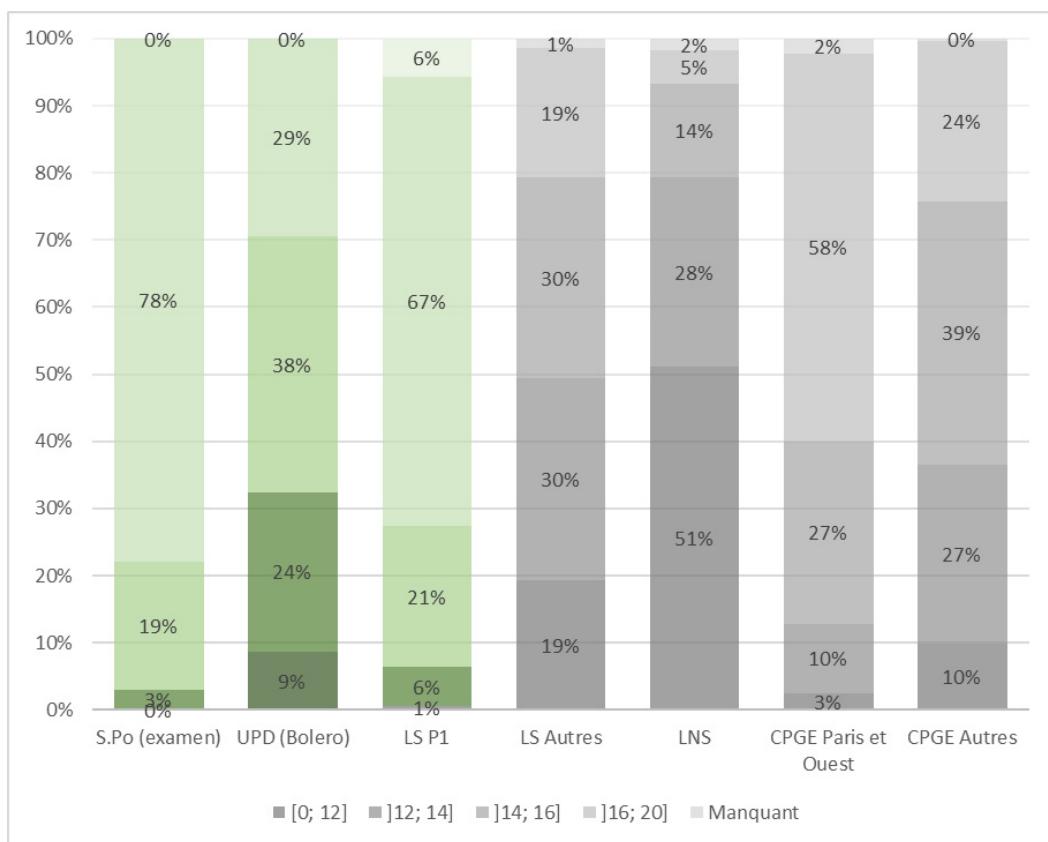
Source : APB'Stat 2016, données internes pour Sciences Po (admis) et Dauphine (inscrits)

Une excellence scolaire comparable sinon supérieure à celle des CPGE

Sciences Po et Paris 1 se distinguent comparativement à UPD par une part plus importante de très bons élèves avec respectivement 78%, 67% et 29% d'élèves ayant une moyenne aux épreuves anticipées du bac supérieure à 16 parmi les admis. Il convient toutefois de rappeler qu'à Dauphine, les notes en mathématiques sont cruciales pour le recrutement, et qu'il s'agit ici des notes en français principalement.

Cette proportion très importante de bacheliers d'un excellent niveau scolaire est supérieure à celle des admis en CPGE, et ce même au sein des CPGE parisiennes et de la banlieue ouest, bien qu'il existe encore probablement une hétérogénéité interne à ce groupe. Sciences Po et Paris 1 se distinguent en outre fortement des licences sélectives des autres établissements, dont le recrutement se rapproche quant à lui de celui des CPGE des banlieues plus défavorisées. Une forte différenciation existe donc entre les différents types de formation sur le plan du niveau scolaire.

Figure 79 : Recrutement des filières SHS en Île-de-France selon la moyenne aux épreuves anticipées du bac



Source : APB'Stat 2016, données internes pour Sciences Po (admis) et Dauphine (inscrits)

Synthèse de l'analyse sur les inscrits

Ces analyses confirment le profil nettement plus favorisé des publics étudiants entrant en première année à l'Université Paris Dauphine, à Sciences Po et dans les licences sélectives de Paris 1 comparativement aux inscrits des autres formations franciliennes en SHS, sélectives ou non. La prise en compte du recrutement géographique et d'un découpage plus fin des origines sociales fait apparaître des différences subtiles entre les profils des trois institutions : d'un côté, Dauphine accueille davantage un public parisien ou des départements limitrophes favorisés, présentant des origines sociales plus fortement dotées en capital économique. De l'autre, Sciences Po présente un vivier de recrutement plus large géographiquement, avec une présence plus importante d'étudiants étrangers et d'étudiants en provenance de régions autres que l'Île-de-France. Les filières sélectives de Paris 1 recrutent quant à elles assez massivement en Île-de-France. Les élèves issus d'un milieu social à fort capital culturel sont davantage représentés à Sciences Po et dans les LS de Paris 1 comparativement à Dauphine.

Regards comparés sur l'espace social du recrutement

La comparaison des plans factoriels des ACM menées pour chacune des filières sélectives sur les admis met en évidence des principes d'opposition qui ont des points communs, en particulier pour Sciences Po et les licences sélectives de Paris 1. En effet, dans les deux cas, l'axe 1 du plan factoriel repose sur une opposition entre d'un côté des élèves dont les parents sont cadres du privé, de niveau scolaire moyen ou bon, et issus de lycées situés dans Paris ou la banlieue ouest ; et de l'autre des élèves issus des classes moyennes ou moyennes supérieures, venant d'autres régions que l'Île-de-France, et d'un excellent niveau scolaire.

Dans le cas d'UPD, l'axe 1 oppose les élèves issus des classes supérieures de la banlieue ouest à ceux des classes populaires des autres banlieues plus mixtes et populaires.

Ces résultats consolident la thèse d'une exigence scolaire accrue pour les élèves ne venant pas des territoires les plus favorisés et les plus « légitimes » pour candidater dans des filières sélectives de l'enseignement supérieur en Île-de-France, à savoir Paris et une dizaine de communes situées principalement dans la banlieue ouest. Ce sont aussi plus souvent des élèves dont les parents possèdent un fort capital culturel.

— ACM admis - Contributions axes 1 et 2 —

Sc Po

Axe 1 : Paris/14-16/Cadres privé/Banlieue ouest/12-14 /// Autres régions/Classe moyenne, 16-20

Axe 2 : Ingénieurs, cadre techn/Banlieue ouest/Femme /// Homme/ Artisans, comm/Paris

UPD

Axe 1 : Banlieue ouest/Classes supérieures /// Classes populaires/Autres banlieues

Axe 2 : Homme/0-12 /// Femme/16-20/Classes moyennes-supérieures

LS Paris 1

Axe 1 : Paris/AB/Cl sup privé/B/Banl ouest /// Autres régions/Cl moy/TB/Cl moy sup

Axe 2 : Classes populaires/Autres banlieues/Femme /// Homme/Autres régions/Cl sup/Banlieue ouest

Les classes d'admis issues des ACM présentent également des caractéristiques communes qui renvoient aux points précédents (tableau suivant). Ces classes renvoient à des viviers de candidats et d'admis qui se distinguent selon des caractéristiques à la fois sociales, scolaires et territoriales. Un premier ensemble (surligné en jaune) correspond aux très bons élèves venant d'autres régions que l'Île-de-France et dont les parents appartiennent aux classes moyennes supérieures à fort capital culturel.

Un deuxième ensemble d'admis est associé à la banlieue ouest et aux cadres du privé (en bleu clair), il s'agit d'un vivier privilégié pour UPD, mais aussi dans une certaine mesure pour Sciences Po.

Une troisième classe concerne surtout les élèves des classes supérieures, venant d'un lycée parisien, d'un moindre niveau scolaire (en vert).

Enfin, un quatrième ensemble renvoie à des élèves d'origine populaire, issus des banlieues plus mixtes et populaires, d'un niveau scolaire moyen (en violet).

Tableau 126 : Présentation synthétique des classes issues des ACM-CAH* – Admis/inscrits à Sciences Po (Procédure par examen), UPD (Boléro) et dans les licences sélectives de Paris1

CAH admis/inscrits	Sciences Po	UPD	LS Paris 1
Classe 1	Très bons élèves Autres régions Classes moyennes-supérieures, mais aussi moyennes et populaires (49,5%)	Filles, Bons et très bons élèves Cadres du privé Banlieue ouest (41%)	Garçons Excellent niveau scolaire, Autres régions Classes moyennes supérieures (53%)
Classe 2	Banlieue ouest Cadres du privé (26,7%)	Classes moyennes, Classes populaires ou indépendants, Autres banlieues, petites villes des autres régions. Niveau scolaire moyen (21,2%)	Filles Niveau scolaire moyen Autres banlieues, Paris, Classes populaires et classes supérieures économiques (40%)
Classe 3	Paris Niveau scolaire moyen sup Cadres du privé (23,8%)	Classes moyennes supérieures, professions libérales ou chefs d'entreprises, Très bon niveau scolaire Métropoles ou grandes villes régionales, Paris (37,8%)	Garçons Plus faible niveau scolaire, Paris, Classes supérieures (7%)

* Modalités surreprésentées

Si le tableau permet de mettre en évidence des groupes d'admis présentant des caractéristiques communes entre les institutions, il souligne dans le même temps ceux absents au sein de chacune d'entre elles. Ainsi, le groupe des admis d'origine populaire, issus des banlieues populaires n'apparaît pas pour Sciences Po, puisqu'il s'agit pour l'essentiel d'un profil d'étudiants capté par la procédure CEP. Le groupe des admis parisiens avec un plus faible niveau scolaire n'apparaît quant à lui pas dans le recrutement à l'UPD. Enfin, celui des enfants de cadres du privé résidant dans la banlieue ouest n'est pas typique des admis à Paris 1. Ces deux derniers groupes se substituent ainsi pour les institutions concernées, en lien notamment avec leur localisation.

Analyse comparée des effets et de la significativité des modalités sur les chances d'admission

La comparaison systématique de la significativité et des effets des différentes modalités sur les chances d'admission à Sciences Po et UPD met en évidence des effets opposés.

Alors que les garçons ont, toutes choses égales par ailleurs, plus de chance d'être admis à Sciences Po, c'est le contraire que l'on observe à Dauphine. Ce résultat est d'autant plus surprenant que Dauphine privilégie le recrutement de bacheliers scientifiques et n'admet aucun bachelier de la filière L. Une hypothèse pourrait être que le recrutement se base principalement sur les notes de contrôle continu, souvent supérieures pour les filles, les garçons réussissant quant à eux mieux aux examens. L'explication est sans doute aussi à chercher du côté de l'orientation massive vers les CPGE scientifiques des garçons issus de la filière S, surtout pour les très bons élèves. Ainsi, Dauphine profiterait de l'orientation des filles de la filière S se sentant moins légitimes (moins attirées) par les plus prestigieuses CPGE scientifiques, comme cela se vérifie dans la partie réservée à cette institution (cf. les taux de retour différenciés selon les autres voies d'admission). Tout en répondant au critère de recrutement de Dauphine (Bas S avec mention), elles trouveraient un débouché sélectif mais moins compétitif. Cette modalité n'apparaît pas significative pour les licences sélectives de Paris 1.

Concernant l'effet de l'origine sociale sur les chances d'être admis, les modalités significatives pour Sciences Po ne le sont pas pour Dauphine. Ce sont les élèves issus des classes moyennes ou dont les parents sont artisans ou commerçants qui ont le moins de chance d'être admis à Sciences Po par rapport aux élèves issus des classes supérieures (non significatif à UPD) ; alors que les classes moyennes-supérieures et les classes populaires ont plus de chance d'être admis que ceux des classes supérieures à UPD. L'effet est significatif pour les classes populaires pour les licences sélectives de Paris 1, mais dans un sens négatif. Si l'hypothèse suivante n'explique probablement pas à elle seule l'ensemble de cet effet, il est probable que l'origine sociale se retrascrit au niveau du dossier fourni, en termes d'activités extra-scolaires, lettre de motivation, qui participent à distinguer les candidats issus des classes supérieures.

Le clivage Sciences Po / UPD est particulièrement marqué pour la variable territoriale. En effet, alors que les élèves venant d'un lycée situé hors de Paris ont toujours significativement moins de chance d'être admis à Sciences Po (en banlieue comme dans les très grandes, moyennes et petites villes en région), on observe l'inverse pour UPD. Pour la province, cela s'explique probablement par un nombre modéré de candidats, en parallèle d'une cible de 30 % dans la population finale des inscrits. C'est donc ici le mode de recrutement qui s'avèrerait discriminant. Pour les différentes banlieues, il pourrait également s'agir d'un plus grand nombre de candidats pour une barre identique par catégorie de lycées, bien que cela nécessite des investigations plus poussées, en particulier concernant la proportion de candidats de chaque catégorie de lycées entre Paris et banlieues.

La comparaison de l'effet du bac est rendue difficile dans la mesure où Dauphine ne recrute pas de bacheliers littéraires. Même si ce n'est pas officiellement le cas à Sciences Po, on constate que, toutes choses égales par ailleurs, les bacheliers de cette filière ont moins de chance d'être admis que les détenteurs d'un bac ES. Logiquement, l'effet du bac S est très significatif pour Dauphine, dans un sens favorable à l'admission.

Enfin, dans les trois cas, l'effet du niveau scolaire est très significatif et confirme la nature profondément scolaire de la sélection pratiquée par ces trois institutions.

Tableau 127 : Régression logistique – Admission

	Sciences Po (Procédure par examen)		UPD (admis) (Boléro)		LS Paris 1 (vœu 1)	
	Sign.	sens (+/-)	Sign.	sens (+/-)	Sign.	sens (+/-)
Filles (réf.)						
Garçons	***	positif	***	négatif	n.s	négatif
Classes supérieures (réf.)						
Classes moy-sup	n.s	/	***	positif	n.s	négatif
Classes moyennes	*	négatif	n.s	positif	n.s	négatif
Classes populaires	n.s	/	**	positif	**	négatif
Art, com, agr	**	négatif	n.s	positif	n.s	négatif
Paris (réf.)						
Banlieue ouest	**	négatif	***	positif	n.s	négatif
Autres banlieues	***	négatif	**	positif	n.s	négatif
Métropoles régionales	***	négatif	**	positif	*	positif
Grandes villes	***	négatif	***	positif	n.s	positif
Villes moyennes	***	négatif	***	positif	n.s	positif
Petites villes / rural	***	négatif	***	positif	n.s	positif
Bac ES (réf.)						
Bac L	*	négatif	/	/	n.s	négatif
Bac S	n.s	négatif	***	positif	n.s	positif
]16; 20] (réf.) / mention TB						
]14; 16] / mention B	***	négatif	***	négatif	***	négatif
]12; 14] / mention AB	***	négatif	***	négatif	***	négatif
[0-12] / mention passable	***	négatif	***	négatif	***	négatif

*p <.05 ; **p <.01 ; ***p <.001

Comparaison des deux programmes d'ouverture sociale : le CEP à Sciences Po et « Égalité des chances » à UPD

De nouveau, y compris pour le CEP, Sciences Po se distingue de Dauphine par le poids plus important d'élèves issus des classes moyennes-supérieures (plus du double). En revanche, la part de classes supérieures à fort capital économique est plus importante dans le programme « Égalité des chances » de Dauphine. Le poids des classes populaires est en revanche le même dans les deux cas (autour de 30%).

La couverture nationale du CEP permet à Sciences Po de recruter par cette voie près de 40% d'élèves issus d'autres régions que l'Île-de-France, là où le programme « Égalité des chances » de Dauphine se centrait jusqu'en 2019 uniquement sur la région parisienne (essentiellement les Hauts-de-Seine et la Seine-St-Denis)⁵⁵.

On note aussi le niveau scolaire supérieur des admis CEP par rapport au programme EDC de Dauphine. Plus de 77% des admis CEP ont obtenu une moyenne égale ou supérieure à 14 aux épreuves anticipées du bac, et seulement 40% de ceux admis à UPD par le programme EDC.

Cela tend à montrer que la procédure de sélection du CEP reste fondamentalement une sélection scolaire (Oberti et Pavie, 2020).

55. En 2019, parmi les 35 lycées partenaires, il y a trois lycées de l'académie de Lille, trois lycées de l'académie de Reims, et un de l'académie de Caen.

Comparativement aux inscrits par la procédure Boléro, le pourcentage de bac S parmi les inscrits du programme « Égalité des chances » de Dauphine est nettement plus faible (respectivement 60 et 41%) et celui de Bac ES plus élevé (respectivement 40 et 59%).

L'analyse comparée des ACM menées sur les admis des deux programmes montrent des oppositions sur l'axe 1 qui renvoient à des différences d'échelle territoriale. Le CEP de Sciences Po a une couverture nationale, même si près de la moitié de la centaine de lycées conventionnés se trouve dans la banlieue parisienne ; alors que le programme « Égalité des chances » de Dauphine ne concerne que des lycées franciliens.

Ainsi, l'axe 1 du plan factoriel du CEP oppose les très bons élèves issus des classes moyennes-supérieures venant de lycées situés en dehors de l'Île-de-France à ceux d'un niveau scolaire plus faible, d'origine populaire venant de la banlieue parisienne ; alors que l'axe 1 du plan factoriel du programme « Égalité des chances » oppose les élèves issus des classes supérieures des lycées de la banlieue ouest à ceux des autres départements de la banlieue parisienne issus des classes populaires. On retrouve dans les deux cas une opposition de nature sociale (classes moyennes-supérieures ou supérieures versus classes populaires) qui dans un cas est associée à un clivage IDF/le reste de la métropole (Sciences Po), et dans l'autre cas à un clivage est-ouest de la banlieue parisienne (Dauphine).

ACM admis CEP EDC - Contributions axes 1 et 2

ACM

CEP

Axe 1 : 16-20/CI moyenne-sup/Autres régions /// 12-14/IDF/CI pop

Axe 2 : CI sup/Garçons /// DOM TOM/CI pop/Filles

EDC

Axe 1 : Banlieue ouest/CI sup /// Autres banlieues/CI pop

Axe 2 : Garçons/0-12 /// Filles/16-20

Tableau 128 : Profil social des élèves admis à Sciences Po (1ère année, procédure CEP, 2018) et à UPD (Égalité des chances, 2014-2018)

	Admis CEP - Sc Po	EDC -UPD
Sexe		
Filles	57%	65%
Garçons	43%	35%
Origine sociale		
Cl sup	20%	24%
Cl moy sup	17%	7%
Cl moy	25%	20%
Cl pop	31%	32%
Art, comm, agr	7%	11%
Lycée d'origine*		
Paris + banlieue ouest	8%	43%
Autres banlieues	41%	57%
Autres régions	39%	0%
DOM TOM	12%	0%
Notes		
[0; 12]	1%	25%
]12; 14]	22%	36%
]14; 16]	40%	28%
]16; 20]	37%	11%
Série bac		
Bac ES	54%	59%
Bac L	13%	0%
Bac S	34%	41%

Sources : Service de la scolarité de Sciences Po et UPD

*Nous distinguons d'une part Paris et la banlieue ouest (Hauts-de-Seine et Yvelines) qui correspondent aux espaces urbains plus favorisés ; et d'autre part les « autres banlieues » plus mixtes et populaires de la région parisienne (Val-de-Marne, Seine-Saint-Denis, Val d'Oise, Essonne, Seine-et-Marne). La modalité « Autres régions » regroupent l'ensemble des autres départements de la métropole.

Tableau 129 : Présentation synthétique des classes issues des ACM-CAH* – Admis/inscrits à Sciences Po (CEP) et UPD (Égalité des chances)

CAH admis/inscrits	Sciences Po	UPD
Classe 1	Niveau scolaire moyen Île-de-France Classes populaires (32%)	Garçons Bons et très bons élèves Banlieue ouest Classes moyennes-supérieures et supérieures (49%)
Classe 2	Garçons Bon et très bon niveau scolaire Autres régions hors IDF + DOM-TOM Classes supérieures (32,9%)	Filles Niveau scolaire moyen Autres banlieues Classes populaires (51%)
Classe 3	Filles Très bon niveau scolaire Autres régions hors IDF Classes moyennes et moyennes-supérieures (35,9%)	

* Modalités surreprésentées

ANALYSE COMPARÉE DES PROFILS DES LYCÉES D'ORIGINE DES CANDIDATS ET DES ADMIS EN PREMIÈRE ANNÉE

Dans cette partie, nous déplaçons la focale des élèves vers leurs lycées d'origine afin de mieux saisir leurs caractéristiques et leurs effets sur le fait d'être candidat et admis en première année dans l'une des trois filières sélectives étudiées : Sciences Po, l'Université Paris Dauphine ou une licence sélective de l'Université Paris 1.

Profil comparé des lycées selon le nombre de candidats

Parmi les lycées qui envoient beaucoup de candidats (> 50), ceux pourvoyeurs de candidats dans les licences sélectives de Paris 1 sont majoritairement de statut public (80 %), nettement plus que pour Sciences Po (59%) et UDP (53%) ; ils sont aussi plus souvent dotés de CPGE et massivement localisés à Paris et dans la banlieue ouest (ce qui explique aussi qu'ils proposent plus souvent des CPGE).

Les différences entre ces trois filières sont moins marquées pour les lycées envoyant moins ou pas de candidats.

On constate par ailleurs peu de différences de profil social entre Sciences Po, UDP et les licences sélectives de Paris 1 au sein des autres tranches de lycées définis selon le nombre de candidats.

Tableau 130 : Caractéristiques des lycées selon le nombre de candidats à Sciences Po (Procédure par examen), UDP (procédure Boléro) et aux licences sélectives de l'Université Paris 1 (procédure APB) – (2014-2017)

	Aucun			[1-4]			[5-50]			> 50			Ensemble
	Sc Po	UPD	LS P1 (2016)	Sc Po	UPD	LS P1 (2016)	Sc Po	UPD	LS P1 (2016)	Sc Po	UPD	LS P1 (2016)	
Nombre de lycées	858	1133	1144	813	739	839	804	578	523	70	95	39	2545
Privé	43%	34%	38%	25%	28%	31%	35%	42%	36%	41%	47%	21%	35%
Public	57%	66%	62%	75%	72%	69%	65%	58%	64%	59%	53%	80%	65%
Cadres sup + enseignants	24%	23%	24%	25%	29%	31%	40%	42%	43%	68%	69%	62%	31%
Présence CPGE	9%	8%	10%	13%	15%	18%	26%	26%	27%	64%	48%	77%	17%
Taux de passage CPGE	5%	5%	6%	6%	7%	7%	9%	10%	10%	21%	20%	20%	8%
Taux de mention	44%	47%	49%	49%	51%	54%	59%	58%	56%	80%	76%	71%	53%
Paris + banlieue ouest	9%	6%	2%	3%	3%	4%	12%	16%	31%	71%	81%	87%	10%

Sources : Bases APAE, données internes (Sciences Po, UDP) et APB'Stat 2016

Le nombre de lycées envoyant au moins un candidat à Sciences Po (n=1687) est plus élevé que celui concernant les candidats à Dauphine (n=1412), et que celui des candidats dans une licence sélective de Paris 1 (n=1401). Cela tient pour une large part à l'attraction exercée par Sciences Po à l'échelle nationale, quand UDP et plus encore Paris 1 puisent principalement dans un vivier francilien. Cela se traduit également par un poids plus important de lycées situés dans des petites villes pour Sciences Po, contrairement à Paris 1 où les lycées de petites villes sont moins représentés (tableau 131).

Comparativement à Sciences Po, mais plus encore à Dauphine, les lycées pourvoyeurs de candidats à Paris 1 ont un taux d'admission particulièrement bas, en lien cependant avec le fonctionnement des admissions sous APB.

Tableau 131 : Caractéristiques des établissements ayant envoyé au moins un candidat à Sciences Po (procédure par examen), UPD (Boléro) et aux licences sélectives de l'Université Paris 1 (procédure APB) – France métropolitaine + DOM (2014-2017)

	Sciences Po 2014-2017	UPD 2014-2017	LS Paris 1 2016
	N = 1591*	N = 1301*	N = 1401*
Nombre moyen de candidats	10,3	14,8	9,0
Nombre moyen d'admis	1,5	4,3	0,31
Taux moyen candidature	1,3%	1,9%	/
Taux moyen d'admis	13,1%	32,4%	5,8%**
Privé	31,4%	36,7%	32%
Public	68,6%	63,3%	68%
% moyen enfants de cadres sup et ens	33,1%	38,1%	36,5%
Présence CPGE	21,6%	22,9%	22,7%
Taux moyen de passage en CPGE	7,9%	9,1%	8,6%
Taux moyen de mention bac	54,3%	57,6%	55,1%
Paris	5,0%	6,7%	7,5%
Banlieue ouest	5,2%	6,4%	6,8%
Autres banlieues	10,6%	13,5%	14,6%
Métropo rég.	20,7%	20,4%	20,0%
Grandes villes rég.	25,5%	25,1%	25,5%
Villes moyennes rég.	12,3%	11,9%	10,7%
Pt villes moy. Rural	20,7%	16,1%	14,8%
<i>Ensemble</i>	100%	100%	100%

Sources : Bases APAE, données internes (Sciences Po, UPD) et APB 2016

*Les effectifs diffèrent très légèrement du tableau précédent en raison des données manquantes sur les différentes variables

** : Pas uniquement sur les candidats en vœu 1, d'où ce taux plus faible

Si l'on compare les caractéristiques de la classe⁵⁶ de lycées ayant le plus de candidats (tableau 132), logiquement les profils sociaux et scolaires deviennent beaucoup plus sélectifs, mais des différences demeurent entre les trois filières. Le nombre moyen d'admis est beaucoup plus élevé à UPD que dans les deux autres filières, et les lycées publics sont nettement plus représentés parmi les lycées pourvoyeurs de candidats dans les filières sélectives de Paris 1. Les gros lycées pourvoyeurs de candidats à Paris 1 sont alors légèrement moins favorisés socialement, et avec un niveau scolaire également légèrement plus faible.

On note aussi la part significative de ce type d'établissements dans la banlieue ouest pour UPD et Paris 1 (presque la moitié des lycées de ce type pour UPD, et un tiers pour Paris 1), alors que le recrutement davantage tourné vers les autres régions pour Sciences Po se retrouve dans le pourcentage plus élevé de lycées situés dans les métropoles régionales, en nombre beaucoup plus limité à UPD et P1.

56. Classes de lycées issues de la CAH pour les institutions Sciences Po et UPD

Tableau 132 : Caractéristiques des types d'établissements avec le plus grand nombre de candidats Sciences Po (procédure par examen), UPD (Boléro), et aux licences sélectives de l'Université Paris 1 (procédure APB) – France métropolitaine + DOM

	Groupe 4* Sciences Po 2014-2017	Groupe 3* UPD 2014-2017	Groupe 4* LS Paris 1 2016
	N = 80	N = 62	N = 98
Nombre moyen de candidats	74,1	120,3	45,9
Nombre moyen d'admis	13,6	37,7	1,6
Taux moyen candidature	8,4%	12,3%	21,5%**
Taux moyen d'admis	18,3%	31,1%	3,6%**
Privé	54,7%	50,0%	45,0%
Public	45,3%	50,0%	55,0%
% moyen enfants de cadres sup et ens	73,4%	74,1%	68,6%
Présence CPGE	54,7%	56,5%	/
Taux moyen de passage en CPGE	24,6%	24,1%	20,3%
Taux moyen de mention bac	84,9%	82,0%	76,4%
Paris	40,0%	38,7%	52,0%
Banlieue ouest	28,7%	45,2%	33,0%
Autres banlieues	7,5%	14,5%	13,3%
Métropo rég.	21,2%	1,6%	2,0%
Grandes villes rég.	2,5%	0,0%	0,0%
Villes moyennes rég.	0,0%	0,0%	0,0%
Pt villes moy. Rural	0,0%	0,0%	0,0%
<i>Ensemble</i>	100%	100%	100%

*classe de lycée issue de la CAH pour chacune des institutions

** On obtient ces résultats qui diffèrent sensiblement des autres institutions en lien avec le fonctionnement de la procédure APB. Ces valeurs sont donc à interpréter avec prudence.

Avoir au moins un candidat

L'effectif d'élèves en terminale générale a un effet significatif et positif dans les trois cas (tableau 133). Logiquement, plus cet effectif est important plus les chances d'avoir au moins un candidat dans ces trois filières augmentent. C'est aussi le cas pour le profil social, plus un lycée est favorisé, plus il a de chance d'avoir au moins un candidat. En revanche, le taux de mention a un effet significatif et positif uniquement pour Sciences Po.

Alors que les modalités de la variable territoriale n'ont pas d'effet significatif pour Sciences Po, toutes celles hors Île-de-France ont un effet négatif et significatif pour UPD et Paris 1. Il faut également noter un effet positif et significatif du taux de passage en CPGE sur le fait d'avoir au moins un candidat à UPD.

Le statut privé du lycée a un effet très significatif et positif pour UPD, seulement au seuil de 0,1 pour Sciences Po et non significatif pour les licences sélectives de Paris 1. Un grand nombre de lycées privés ont donc au moins un candidat à UPD.

Tableau 133 : « Avoir au moins un candidat » à Sciences Po (procédure par examen), UPD (Boléro) et en licence sélective à Paris 1. Significativité et effet / Régression logistique

	Sciences Po	UPD	LS Paris 1
Nb terminales gén Paris	*** positif réf.	*** positif réf.	*** positif omis
Banlieue ouest	n.s	n.s	réf.
Autres banlieues	n.s	n.s	n.s
Métropo rég.	n.s	*** nég	*** nég
Grandes villes	n.s	*** nég	*** nég
Villes moyennes	n.s	** nég	** nég
Pt villes moy. Rural	n.s	*** nég	*** nég
DOM-TOM	n.s	* nég	** nég
Public	réf.	réf.	réf.
Privé	*positif	*** positif	n.s
Taux cadsup + ens	*** positif	*** positif	*** positif
Taux mention	*** positif	n.s	n.s
Taux pass CPGE	n.s	** positif	n.s
N	1972	1972	1880
aic	1306,6	1764,8	1826,9
bic	1379,2	1837,4	1893,4
R2_p	0,34	0,31	0,29

*p <.05 ; **p <.01; *** p <.001

2014-2017 pour Sciences Po et UPD, 2016 pour LS Paris 1

Si l'on raisonne sur le nombre de candidats parmi les établissements ayant au moins un candidat (tableau 134), on retrouve logiquement cet effet significatif et positif de l'effectif d'élèves en terminale générale, mais on constate que le nombre attendu de candidats dans les lycées situés en dehors de l'Île-de-France est significativement inférieur à celui des lycées de l'Île-de-France, y compris pour la banlieue par rapport à Paris pour Sciences Po.

Si l'effet du privé disparaît pour Sciences Po, il se maintient pour UPD, les lycées privés ayant un nombre de candidats attendus significativement supérieur à celui des lycées publics, toutes choses égales par ailleurs.

Le taux de mention reste significatif uniquement pour Sciences Po.

Tableau 134 : Régression binomiale négative tronquée à zéro - Nombre de candidats à Sciences Po (procédure par examen), UPD (Boléro) et en licence sélective à Paris 1 parmi les établissements ayant au moins un candidat

	Sciences Po	UPD	LS Paris 1
Nb terminales gén Paris	*** positif réf.	*** positif réf.	*** positif réf.
Banlieue ouest	* nég	n.s	n.s
Autres banlieues	** nég	n.s	n.s
Métropo rég.	*** nég	*** nég	*** nég
Grandes villes	*** nég	*** nég	*** nég
Villes moyennes	*** nég	*** nég	*** nég
Pt villes moy. Rural	*** nég	*** nég	*** nég
DOM-TOM	*** nég	*** nég	*** nég
Public	réf.	réf.	réf.
Privé	n.s	*** positif	n.s.
Taux cadsup + ens	*** positif	*** positif	*** positif
Taux mention	*** positif	n.s	n.s
Taux pass CPGE	*** positif	** positif	n.s
N	1591	1301	1230
aic	9134,4	7193,3	5735,8
bic	9209,7	7265,7	5807,4
R2_p	0,17	0,17	0,20

*p <.05 ; **p <.01; *** p <.001

2014-2017 pour Sciences Po et UPD, 2016 pour LS Paris 1

Le nombre de candidats selon les caractéristiques du lycée⁵⁷

Dans les trois institutions (tableau 135), l'effectif d'élèves en terminale générale a, sans surprise, un effet sur le nombre de candidats attendus, celui-ci augmentant de 10-13% selon les cas lorsque l'effectif augmente de 10%.

La variable territoriale a aussi globalement le même effet dans les trois institutions, toutes les modalités hors Île-de-France ayant un effet négatif et très significatif sur le nombre de candidats attendus, avec des coefficients plus élevés pour UPD et les LS de Paris 1. Pour Sciences Po et UPD, les modalités « banlieue ouest » et « autres banlieues » ne sont pas significatives par rapport à Paris, ces territoires étant des viviers privilégiés pour les deux institutions.

Deux autres différences méritent d'être signalées. Alors que le statut du lycée est significatif (au seuil de 0,001) et positif pour UPD et pour les licences sélectives de Paris 1 (au seuil de 0,05), il ne l'est pas pour Sciences Po. Ainsi, si le nombre attendu de candidats à UPD est significativement supérieur dans les lycées privés (augmentation de 84% par rapport aux lycées publics, soit près de 9 candidats en plus), y compris en tenant compte du profil social et scolaire de l'établissement, et que cet effet est aussi significatif mais dans une moindre mesure pour Paris 1, il ne l'est pas pour Sciences Po.

La deuxième différence renvoie à l'effet des variables scolaires (taux de mention et taux de passage en CPGE), qui sont très significatives pour Sciences Po et UPD, mais pas pour les licences sélectives de Paris 1. Si on raisonne en termes d'effet marginal moyen, ces variables pèsent moins que celles de nature territoriale.

57. Nous avons mis en annexe le tableau comparatif reposant sur les régressions linéaires présentées dans les annexes des parties respectives de chaque institution. Pour les mêmes raisons que celles indiquées dans la première partie, il ne s'agit pas de comparer des résultats qui reposent sur un effectif différent.

Tableau 135 : Régression binomiale négative sur le nombre de candidats

Nombre de candidats par établissements sur la période 2014-2017 (SP et UPD) ou en 2016 (P1)						
Variables	SP	EMM (2)	UPD	EMM	P1	EMM
ln(n term) (1) Pour 10% de terminales en +	+13,42 ***	+1,52	+12,34 ***	+1,80	+10,30 ***	+0,66
localisation						
Paris	réf.		réf.		réf.	
Banlieue ouest	-14,3	-2,32	-0,2	-0,06	-47,3 ***	-11,91
Autres banlieues	-11,3	-1,84	+20,8	+5,42	-29,5 **	-7,44
Métropo rég.	-52,3 ***	-8,50	-85,0 ***	-22,12	-93,4 ***	-23,54
Grandes villes	-35,7 ***	-5,80	-80,5 ***	-20,95	-92,5 ***	-23,30
Villes moyennes	-33,6 ***	-5,46	-74,4 ***	-19,35	-92,4 ***	-23,28
Pt villes moy. Rural	-43,2 ***	-7,01	-81,4 ***	-21,19	-94,4 ***	-23,78
Dom-Tom	-39,8 ***	-6,47	-68,1 ***	-17,73	-89,3 ***	-22,48
secteur						
privé sous contrat	+9,3	+1,01	+83,8 ***	+8,65	+19,4 *	+1,16
public	réf.		réf.		réf.	
% cadsupens	+2,4 ***	+0,27	+3,4 ***	+0,49	+2,3 ***	+0,14
% mention	+1,5 ***	+0,17	+0,6 *	+0,08	-0,1	-0,01
% vers cpge	+2,7 ***	+0,30	+3,3 ***	+0,47	+0,7	+0,05
N	1972		1972		1972	
aic	10544,2		9009,8		7647,1	
bic	10622,4		9088,0		7725,3	
r2_p	0,18		0,20		0,23	
Nb moyen de candidats prédits ensemble		11,32		14,61		6,42
si tous les étab. étaient parisiens		16,25		26,02		25,19
si tous les étab. étaient publics		10,89		10,32		5,96

* p<.05; ** p<.01; *** p<.001

Notes :

(1) Logarithme du nombre de terminales générales

(2) Effet marginal moyen

Pour ln(n term) l'EMM calculé correspond à la différence entre le nombre moyen de candidats prédits si l'on augmente de 10% le nombre de terminales générales dans chaque établissement – les autres variables étant maintenues constantes – et le nombre moyen de candidats prédits dans l'ensemble.

Pour les modalités des variables nominales, il s'agit de la différence entre le nombre moyen de candidats prédits si chaque établissement possédait cette modalité et le nombre moyen de candidats prédits si chaque établissement possédait la modalité de référence, les autres variables étant maintenues constantes.

Pour les variables cadsupens txmention et txtocpge, il s'agit de l'effet d'une augmentation infinitésimale (dérivée) de la variable – les autres variables étant maintenues constantes – sur le nombre moyen de candidats prédits. Dans notre cas, l'augmentation infinitésimale donne des résultats quasi-identiques à ce que l'on obtient si l'on calcule la différence entre le nombre moyen de candidats prédits après avoir augmenté d'un point la variable dans chaque établissement – les autres variables étant maintenues constantes – et le nombre moyen de candidats prédits dans l'ensemble.

Si l'on raisonne uniquement sur les lycées de l'Île-de-France (tableau 136), on constate que l'effet du statut du lycée disparaît pour UPD et les licences sélectives de Paris 1, ainsi que l'effet de la variable « taux de passage en CPGE ». L'effet fort et significatif du privé sur le nombre de candidats attendus à UPD semble donc surtout relié aux lycées situés hors de la région parisienne.

Tableau 136 : Régression binomiale négative sur le nombre de candidats (Île-de-France)

Nombre de candidats par établissements en Île-de-France sur la période 2014-2017 (SP et UPD) ou en 2016 (P1)						
	Coef. exprimé en % et Effet Marginal Moyen (EMM)	SP	EMM	UPD	EMM	P1
ln(n term) Pour 10% de terminales en +		+13,02 ***	+3,34	+11,50 ***	+4,52	+8,90 ***
localisation						
ParisCentreOuest	réf.			réf.		
ParisPeriphEst	-25,5 *	-8,76	-12,3	-5,47	-1,4	-0,50
77	-48,7 ***	-16,73	-35,7 **	-15,87	-57,6 ***	-20,30
78	-36,8 ***	-12,63	-28,3 **	-12,58	-50,3 ***	-17,75
91	-44,6 ***	-15,32	-29,2 **	-12,99	-47,7 ***	-16,82
92	-20,9 *	-7,17	+13,8	+6,13	-21,2 **	-7,47
93	-39,4 **	-13,54	-17,4	-7,74	-49,5 ***	-17,44
94	-25,4 **	-8,74	-11,2	-4,98	-35,7 ***	-12,60
95	-46,1 ***	-15,84	-18,9	-8,41	-47,7 ***	-16,84
secteur						
privé sous contrat	+0,9	+0,24	+3,7	+1,42	-5,2	-1,27
public	réf.		réf.		réf.	
% cadsupens	+1,4 ***	+0,37	+1,5 ***	+0,60	+0,3	+0,06
% mention	+2,2 ***	+0,57	+2,2 ***	+0,86	+0,5 *	+0,13
% vers cpge	+0,7	+0,18	-0,1	-0,05	+0,4	+0,11
N	357		357		357	
aic	2387,9		2795,6		2523,4	
bic	2446,1		2853,8		2581,6	
r2_p	0,21		0,17		0,15	
Nb moyen de candidats prédits ensemble si tous les étab. étaient ParisCentreOuest si tous les étab. étaient publics		25,69		39,33		23,72
		34,36		44,48		35,26
		25,57		38,63		24,18

* p<.05; ** p<.01; *** p<.001

L'origine géographique des candidats

A l'échelle nationale

Les cartes suivantes mettent bien en évidence les différences des viviers de candidats, les candidatures à Sciences Po émanant d'un plus grand nombre de villes sur l'ensemble du territoire national, alors que celles de Dauphine se concentrent massivement en région parisienne et dans un nombre plus limité de métropoles régionales.

L'Université Paris Dauphine ayant un vivier beaucoup plus centré sur la région parisienne, il n'est pas étonnant de voir apparaître davantage de communes de cette région (tableau 137) parmi celles envoyant plus de 50 candidats. Celles qui arrivent en tête sont les mêmes dans les 3 cas et correspondent à des communes très favorisées et à des pôles d'excellence scolaire bien identifiés en Île-de-France, qui accueillent un grand nombre de lycées publics et privés : Paris, Versailles, St-Germain-en-Laye, Neuilly-sur-Seine ; et dans un ordre un peu différent : Sceaux, Rueil-Malmaison, Saint-Maur-des-Fossés, Le Vésinet, Boulogne-Billancourt (mieux placé pour UPD et très proche géographiquement de cette université).

Il n'est pas surprenant de constater que les communes qui envoient beaucoup de candidats sont aussi celles qui concentrent un plus grand nombre de lycées, mais surtout plus de lycées privés (tableau 138).

Le nombre de jeunes dans la commune (11-17 ans) par lycée général ou polyvalent (public et privé) varie considérablement : 1 lycée pour seulement 584 jeunes à Saint-Germain-en-Laye, autour de 800 à Neuilly, Sceaux et Vincennes ; mais plus de 4000 à Nanterre, 2500 à Saint-Denis (93), et 2200 à Montreuil (93). Si l'on descend à l'échelle de l'arrondissement pour Paris, les écarts sont encore plus marqués : 1 lycée pour 230 jeunes (11-17 ans) dans le 6e arrondissement, 283 dans le 4e, 350 dans le 7e. Cela donne aussi une idée de la mobilité lycéenne sous-jacente à l'échelle de la ville et de la proche banlieue, notamment – mais pas uniquement – pour le privé.

On trouve ensuite tout un ensemble de communes uniquement pour UPD, certaines proches de cette université (Courbevoie, Asnières, Sèvres, Bois-Colombes) ; d'autres plus éloignées (Bussy, Montigny, Orsay, Pontoise, Fontainebleau, Gif-sur-Yvette).

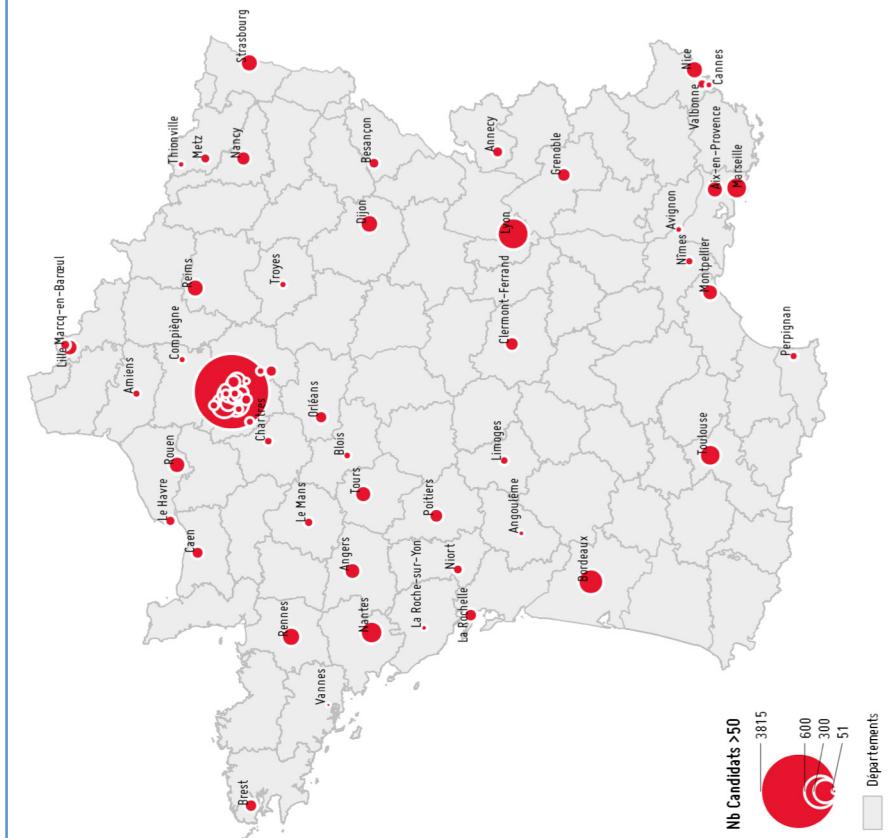
Concernant les villes viviers pour les licences sélectives de Paris 1, on retrouve davantage de communes plus populaires de la banlieue parisienne, telles que Montreuil, Savigny-sur-Orge, Vitry-sur-Seine ou Créteil.

Sciences Po ayant davantage une couverture nationale, des villes françaises importantes ne concernent logiquement que cette école : Dijon, Rennes, Reims, Strasbourg, Angers et Lille. Toutes ces villes, sauf Angers, ont soit une antenne de Sciences Po Paris, soit un IEP de région.

Dans les deux cas, Lyon, Nantes, Marseille, Toulouse et Bordeaux sont des villes envoyant un nombre très significatif de candidats.

Cartes 29 : Nombre de candidats (> 50) ScPo-UPD (2014-2017)
Communes - France métropolitaine

Sciences Po



UPD

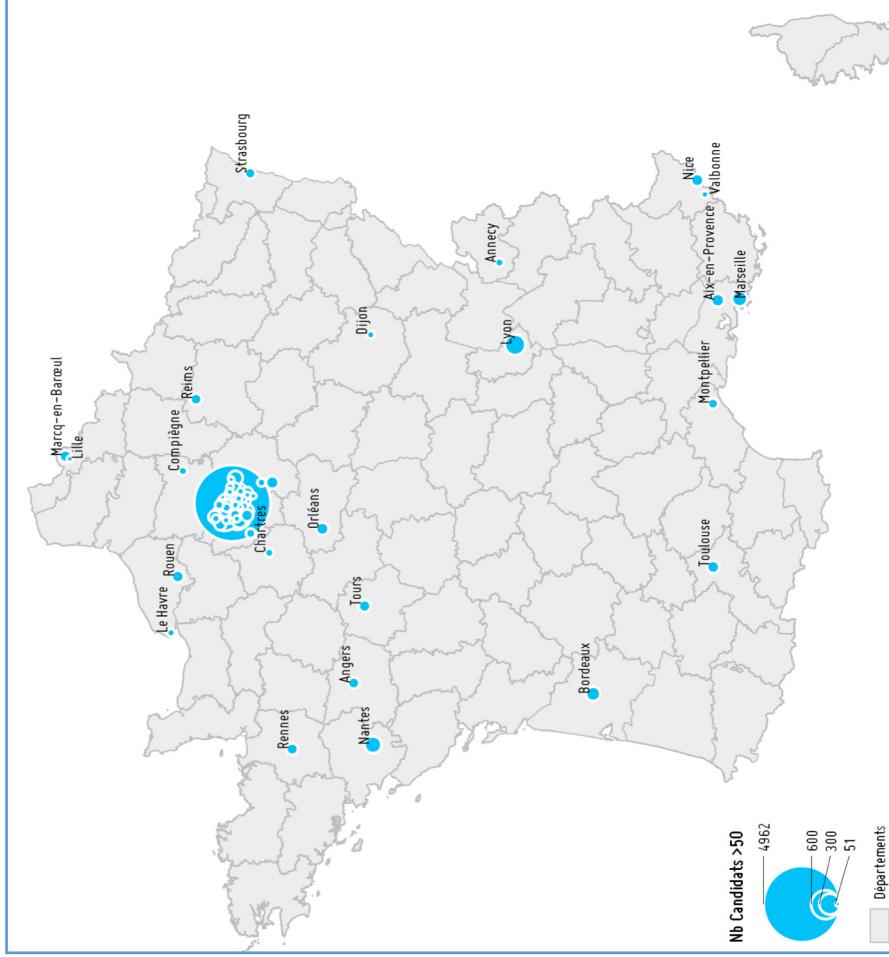


Tableau 137 : Nombre de candidats par ville* (localisation du lycée d'origine, 100 candidats ou plus, Sciences Po et UPD, 2014-2017 ; plus de 50 candidats, 2016 pour LS Paris 1)

Sciences Po	Nb candidats (2014-2017)	UPD	Nb candidats (2014-2017)	LS Paris 1	Nb candidats (2016)
PARIS	3710	PARIS	4847	PARIS	3285
LYON	590	VERSAILLES	595	VERSAILLES	267
BORDEAUX	368	ST GERMAIN EN LAYE	555	ST GERMAIN EN LAYE	227
VERSAILLES	349	NEUILLY SUR SEINE	546	NEUILLY SUR SEINE	194
ST GERMAIN EN LAYE	328	RUEIL MALMAISON	358	SAINT MAUR DES FOSSES	132
NEUILLY SUR SEINE	280	LYON	290	SCEAUX	129
NANTES	279	BOULOGNE BILLANCOURT	261	BOULOGNE BILLANCOURT	120
MARSEILLE	258	SAINT MAUR DES FOSSES	253	RUEIL MALMAISON	120
TOULOUSE	252	NOGENT SUR MARNE	221	COURBEVOIE	106
SCEAUX	190	LE VESINET	219	NOGENT SUR MARNE	103
DIJON	188	SCEAUX	219	VINCENNES	103
RENNES	181	ANTONY	203	ANTONY	92
RUEIL MALMAISON	181	COURBEVOIE	202	MONTREUIL	83
NICE	176	NANTES	189	LYON	81
REIMS	175	VINCENNES	178	SEVRES	80
STRASBOURG	168	SAINT CLOUD	168	ASNieres SUR SEINE	78
ROUEN	165	ASNieres SUR SEINE	167	SAINT CLOUD	78
TOURS	159	MARSEILLE	157	SAINT DENIS	74
ANGERS	153	BORDEAUX	140	SAVIGNY SUR ORGE	74
ST MAUR DES FOSSES	152	BUSSY SAINT GEORGES	140	MEAUX	73
LILLE	151	MEUDON	137	TOULOUSE	73
MONTPELLIER	149	MONTIGNY LE BRETONNEUX	135	BORDEAUX	71
LE VESINET	133	ORSAY	127	ROUEN	68
NANCY	128	PONTOISE	114	AULNAY SOUS BOIS	67
POITIERS	119	FONTAINEBLEAU	112	ATHIS MONS	65
CLERMONT FERRAND	119	SEVRES	111	LE VESINET	65
GRENOBLE	118	AIX EN PROVENCE	110	VITRY SUR SEINE	64
BOULOGNE BILLANCOURT	117	NICE	107	PONTOISE	63
ANTONY	114	TOULOUSE	107	ORSAY	61
LA ROCHELLE	105	BOIS COLOMBES	106	NANTES	60
VINCENNES	104	ROUEN	102	FONTAINEBLEAU	59
MEUDON	102	GIF SUR YVETTE	101	MEAUX	58
		TOURS	100	CRETEIL	57

*en jaune, les villes situées en Île-de-France

En Île-de-France

Le recours à la cartographie sur la seule région francilienne met bien en évidence la position hégémonique de Paris en Île-de-France et le tropisme vers l'ouest, notamment pour Sciences Po et UPD ; mais aussi les candidatures issues de communes plus populaires des banlieues du nord, de l'est et du sud pour UPD et les licences sélectives de Paris 1.

La lecture des candidatures à des échelles territoriales encore plus fines (tableau 138), en distinguant les arrondissements pour Paris, fait ressortir des logiques de concentration particulièrement marquées pour les espaces les plus favorisés, notamment pour Sciences Po.

Tableau 138 : Nombre de lycées par arrondissement et commune en fonction du nombre d'habitants et de jeunes (11-17 ans)

	Nb candidats Sc Po (Proc Examen)	Nb candidats UPD (Boléro)	Nb lycées publics	Nb lycées privés	Total lycées gén et poly	Nb lycées prof publics	Nb lycées prof privés	Nb d'habitants	pop 11-17 ans (2016)	Nb d'hab./yc gén & poly	Nb 11-17/yc gén & poly
PARIS 16E	702	1059	5	8	13	2	1	166552	12491	12812	961
PARIS 5E	437	399	4	2	6	1	1	60273	3619	10046	603
PARIS 6E	418	452	4	6	10	1	1	43479	2303	4348	230
PARIS 7E	317	436	2	7	10	1	1	56325	3475	5633	348
PARIS 4E	288	375	2	3	5	1	1	27355	1413	5467	283
PARIS 8E	279	355	2	2	4	1	1	39175	2845	9794	711
PARIS 17E	267	369	4	4	8	1	1	170077	10551	21260	1319
PARIS 12E	192	224	3	3	6	1	1	144925	8742	24154	1457
PARIS 9E	163	183	5	1	6	1	1	59474	3590	9912	598
PARIS 15E	159	252	7	3	10	1	1	238190	14079	23819	1408
PARIS 10E	143	152	2	3	5	1	1	94474	5519	18895	1104
PARIS 13E	104	252	6	5	11	1	2	182286	11535	16581	1049
PARIS 20E	96	134	3	3	6	1	2	197311	13779	32885	2297
PARIS 11E	58	64	3	2	5	1	2	155006	7560	31001	1512
PARIS 3E	40	29	4	0	4	1	1	35991	1736	8998	434
PARIS 19E	19	79	2	5	7	1	1	186116	14578	26588	2083
PARIS 18E	9	14	1	3	4	1	1	201374	11035	50344	2759
PARIS 14E	6	13	5	1	6	1	1	141102	7787	23517	1298
TOTAL PARIS	3703	4847	64	61	126	23	5	2229621	138471	17695	1099
VERSAILLES	349	595	4	3	7	1	1	85771	7431	12253	1062
ST GERMAIN EN LAYE	328	555	4	4	8	1	2	40000	4675	5000	584
NEUILLY SUR SEINE	280	546	2	4	6	1	1	61000	4914	10167	819
SCEAUX	190	219	2	0	2	1	1	19400	1706	9700	853
RUEIL MALMAISON	181	358	2	2	4	1	1	78000	7669	19500	1917
ST MAUR DES FOSSES	152	253	4	1	5	1	1	75168	6627	15034	1325
LE VESINET	133	219	1	1	2	1	1	15900	1688	7950	844
BOULOGNE BILLANCOURT	117	261	3	2	5	1	1	118000	8075	23600	1615
ANTONY	114	203	1	1	2	1	1	62570	5275	31285	2638
VINCENNES	104	178	1	3	4	1	1	50000	3412	12500	853
MEUDON	102	137	1	2	3	1	1	45317	3911	15106	1304
NANTERRE	4	3	2	0	2	1	1	94000	8431	47000	4216
SAINTE-DENIS	75	48	3	1	4	1	1	111350	9863	27838	2466
MONTREUIL	24	21	3	1	4	1	1	101000	8895	25250	2224
CRÉTEIL	21	45	4	2	6	1	1	90605	7749	15100	1291
BORDEAUX	368	140	9	11	20	9	3	250000	16044	12500	802
NANTES	279	189	9	10	19	5	1	303382	21655	15967	1140
communes avec beaucoup de candidats											
communes avec peu de candidats											
Sources : Recensement général de la population, INSEE, 2016.											

De nouveau, il faut tenir compte du fait que nous raisonnons ici uniquement sur les candidatures par la procédure par examen, sachant que le CEP cible précisément les territoires les plus défavorisés des banlieues.

Tableau 139 : Principales caractéristiques géographiques des candidats à Sciences Po, UPD et dans les licences sélectives de Paris 1

Sciences Po Procédure par examen	UPD Boléro	Paris 1 Licences sélectives
L'hégémonie de quelques arrondissements très favorisés de Paris et de quelques communes de la banlieue ouest	Un recrutement plus local et une forte présence de l'Ouest de l'Île-de-France	Un recrutement majoritairement francilien, mais non-négligeable au niveau national
- 5 arrondissements parisiens (16e, 5e, 6e, 7e, 4e) envoient plus de candidats que 10 grandes villes de région réunies (Bordeaux, Nantes, Toulouse, Dijon, Rennes, Nice, Reims, Strasbourg, Rouen et Tours). - Versailles, St Germain-en-Laye et Neuilly-sur-Seine envoient chacune plus de candidats que des grandes métropoles telles que Nantes, Marseille et Toulouse.	- ¼ des candidats sont issus de lycées hors IDF ; ¼ de candidats issus de Paris; ¼ de candidats issus des communes de l'ouest. - Paris envoie 3 fois plus de candidats que les 10 métropoles qui en envoient le plus. - Le 16e arrondissement pourvoit près d'¼ des candidats parisiens. - Versailles St Germain-en-Laye et Neuilly-sur-Seine envoient 1/3 des candidats sur les 128 communes de l'ouest de l'Île-de-France.	- 14 des 20 arrondissements avec plus de 100 candidats. - Seules 5 villes avec plus de 50 candidats n'appartiennent pas à l'Île-de-France. - Les métropoles régionales éloignées présentent peu de candidats : Paris présente 40 fois plus de candidats que Lyon, la première ville non francilienne en termes de candidats. - Des communes de l'Ouest et de l'Est parisien avec un nombre important de candidats.

L'hégémonie des « grands » lycées parisiens

Huit lycées sur les 10 envoyant le plus de candidats à Sciences Po sont situés dans Paris (5 sont privés), 5 pour UPD (3 privés) et les licences sélectives de Paris 1 (1 privé).

Plusieurs lycées privés de province ou de Paris apparaissent bien parmi les gros pourvoyeurs de candidats pour Sciences Po et sont absents des tableaux pour UPD et les licences sélectives de Paris 1.

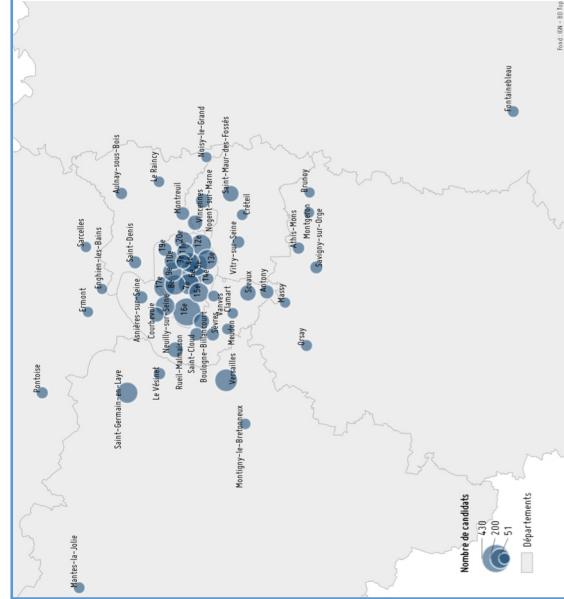
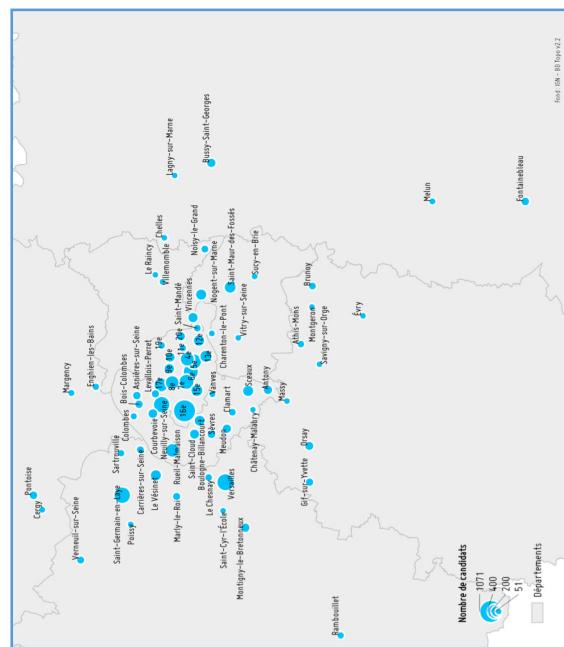
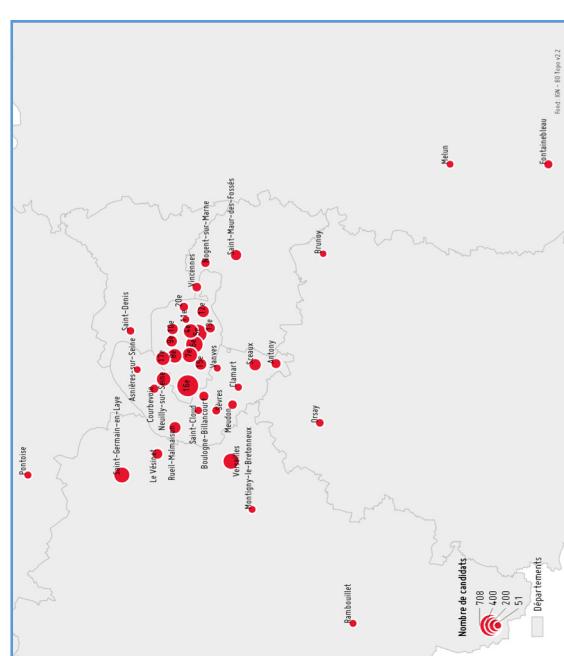
On remarque que les lycées parmi les gros pourvoyeurs de l'UPD uniquement sont essentiellement des établissements situés à Paris et dans la banlieue ouest, en lien avec la position de cet établissement. Inversement, pour les licences sélectives de Paris 1, on constate qu'il s'agit davantage de lycées des arrondissements et de la banlieue est.

Cartes 30 : Nombre de candidats (> 50) Sc Po-UPD (2014-2017) - LS Paris 1 (2016) Communes île-de-France

Sciences Po

UPD

LS Paris 1



Profil comparé des lycées selon le nombre d'admis

Le profil social et scolaire plus favorisé des lycées avec beaucoup d'admis à Sciences Po, par ailleurs plus souvent privés

Les différences du nombre de candidats entre les lycées déjà observées ressortent encore plus nettement pour les admis à Sciences Po et les inscrits à UPD : les lycées qui ont au moins 6 admis sur cette période à Sciences Po ont, comparativement à UPD et les licences sélectives de Paris 1 (sauf pour le taux de passage en CPGE), un profil social légèrement plus favorisé, un profil scolaire nettement favorisé (CPGE et taux de mention) et sont plus souvent de statut privé (tableaux 140 et 141).

Selon une typologie différente pour les licences sélectives de Paris 1⁵⁸, on constate que pour la catégorie « plus de 2 admis », les lycées publics sont nettement majoritaires (74%), beaucoup plus que pour Sciences Po et UPD (46 %). Ces lycées restent toutefois plus favorisés socialement en moyenne.

Tableau 140 : Caractéristiques des lycées selon le nombre d'admis à Sciences Po (Procédure par examen) et d'admis à UPD (procédure Boléro), 2014-2017

	Aucun		[1-5]		>5		Ensemble
	Sc Po	UPD	Sc Po	UPD	Sc Po	UPD	
Nombre de lycées	N = 1645	N = 1 519	N = 766	N = 748	N = 134	N = 278	2545
Privé	35%	33%	32%	34%	46%	46%	35%
Public	65%	67%	68%	66%	55%	54%	65%
Cadres sup + enseignants	26%	25%	36%	34%	63%	55%	31%
Présence CPGE	12%	11%	22%	18%	53%	39%	16%
Taux de passage CPGE	6%	6%	8%	8%	19%	15%	8%
Taux de mention	47%	48%	58%	54%	78%	68%	52%
Paris + banlieue ouest	8%	6%	8%	7%	46%	39%	10%

Tableau 141 : Caractéristiques des lycées selon le nombre d'admis dans les licences sélectives de Paris 1 – 2016

	Nombre d'admis en LS à P1 (2016)			
	Aucun	1	2 ou plus	Total général
Nombre de lycées	1102	234	65	1401
Privé	32%	35%	26%	33%
Public	68%	65%	74%	68%
Cadres sup + enseignants	34%	43%	55%	36.5%
Présence CPGE	19%	29%	59%	23%
Taux de passage CPGE	8%	10%	16%	8.6%
Taux de mention	53%	60%	68%	55.1%
Paris + banlieue ouest	15%	16%	43%	17%
Nbre moyen de candidats	7%	13%	35%	9%
Taux d'admission moyen	0%	30%	16%	6%

58. Du fait d'un nombre plus restreint d'admis.

Le nombre d'admis selon les caractéristiques du lycée

Si l'effectif d'élèves en terminale générale a un effet significatif et à peu près équivalent dans les trois cas, la variable territoriale introduit plus de différences (tableau 142). En effet, pour Sciences Po, seule la modalité « Métropoles régionales » a un effet significatif et négatif (au seuil seulement de 0,05), alors que cela concerne les autres modalités « grandes villes » et « villes moyennes » pour UDP et les licences sélectives de Paris 1 (mais aussi « petites villes moyennes + rural » uniquement pour UDP).

Alors que la variable sur le statut du lycée (public/privé) avait un effet fort et significatif sur le nombre attendu de candidats pour UDP et Paris 1, cet effet disparaît pour le nombre attendu d'admis, et devient significatif uniquement pour Sciences Po.

Les variables sur le profil social et scolaire de l'établissement sont significatives dans les trois cas, plus un lycée est favorisé socialement et scolairement et plus le nombre attendu d'admis est important.

Tableau 142 : Régression binomiale négative – Admis (Sciences Po, UDP et P1) parmi les établissements ayant eu des candidats

Inscrits (SP) ou Admis (UPD et P1) parmi les étab. ayant eu des candidats sur la période 2014-2017 (SP et UDP) ou en 2016 (P1)						
Coef. exprimé en % et Effet Marginal Moyen (EMM)						
Variables	SP	EMM	UPD	EMM	P1	EMM
ln(n term) Pour 10% de terminales en +	+11,18 ***	+0,22	+9,93 ***	+0,46	+10,58 ***	+0,04
localisation						
Paris	réf.		réf.		réf.	
Banlieue ouest	-15,2	-0,35	+26,6	+1,72	-41,9 *	-0,23
Autres banlieues	-16,8	-0,38	+20,2	+1,30	-17,1	-0,09
Métrop rég.	-25,0 *	-0,57	-66,4 ***	-4,29	-50,1 **	-0,27
Grandes villes	-5,1	-0,12	-60,5 ***	-3,91	-49,5 *	-0,27
Villes moyennes	-8,2	-0,19	-49,9 ***	-3,22	-56,1 *	-0,31
Pt villes moy. Rural	-18,2	-0,42	-54,7 ***	-3,53	-33,5	-0,18
Dom-Tom	-2,6	-0,06	-37,3	-2,40	-25,7	-0,14
secteur						
privé sous contrat	-21,5 *	-0,48	+10,1	+0,44	-31,8	-0,13
public	réf.		réf.		réf.	
% cadsupens	+2,4 ***	+0,05	+2,4 ***	+0,11	+2,4 ***	+0,01
% mention	+2,6 ***	+0,05	+1,2 ***	+0,06	+1,4 *	+0,01
% vers cpge	+2,8 ***	+0,06	+2,8 ***	+0,13	+0,4	+0,00
N	1591		1301		1230	
aic	4685,6		5242,9		1653,7	
bic	4760,9		5315,3		1725,4	
r2_p	0,19		0,19		0,12	
Nb moyen de candidats prédits ensemble		1,99		4,58		0,34
si tous les étab. étaient parisiens		2,29		6,45		0,55
si tous les étab. étaient publics		2,22		4,36		0,39

Sciences Po (procédure par examen), UDP (Boléro), 2014-2017 ; LS Paris 1, 2016

*p < .05; **p < .01; ***p < .001

Si l'on remplace le nombre d'élèves en terminale par le nombre de candidats comme variable d'exposition (tableau 143), les résultats changent de façon notable, en particulier pour les modalités de la variable territoriale. Cette fois, toutes choses égales par ailleurs, contrôlé donc également par le nombre de candidats, pour les trois institutions, le nombre attendu d'admis est nettement et significativement plus important dans les lycées situés hors de l'Île-de-France.

L'effet du statut du lycée se maintient et se renforce dans les trois cas, les lycées privés ayant un nombre prédit d'admis inférieur à celui des lycées publics, toutes choses égales par ailleurs.

Le changement de la variable d'exposition fait disparaître la significativité du profil social de l'établissement, et atténue l'effet des variables scolaires.

Tableau 143 : Régression binomiale négative – Admis (Sciences Po, UDP et P1) parmi les établissements ayant eu des candidats – Nb de candidats comme variable d'exposition Coefficients exprimés en %

Variables	Sc Po	UPD	LS Paris 1
ln(n cand) Pour 10% de candidats en +	+10,45 ***	+10,38 ***	+10,31 ***
localisation			
Paris	réf.	réf.	-7,7
Banlieue ouest	+6,7	+16,2 *	+21,3
Autres banlieues	+2,9	+17,1 *	+370,9 ***
Métropo rég.	+40,4 ***	+55,6 ***	+397,5 ***
Grandes villes	+42,1 ***	+66,9 ***	+297,2 ***
Villes moyennes	+48,5 ***	+83,4 ***	+518,4 ***
Pt villes moy. Rural	+58,6 ***	+87,5 ***	+418,7 ***
Dom-Tom	+52,6 **	+89,2 ***	
secteur			
privé sous contrat	-16,6 ***	-23,6 ***	-40,3 **
public	réf.	réf.	réf.
% cadupens	+0,0	-0,1	+0,9
% mention	+1,1 ***	+0,5 **	+1,2 *
% vers cpge	+0,6 *	+0,5 *	-0,2
N	1591	1301	1230
aic	4039,00	4141,30	1541,07
bic	4114,21	4213,70	1612,67
r2_p	0,30	0,36	0,18

Sciences Po (procédure par examen), UDP (Boléro), 2014-2017 ; LS Paris 1, 2016

*p < .05; **p < .01; ***p < .001

Les régressions binomiales négatives qui portent uniquement sur les lycées de l'Île-de-France mettent en évidence une amplification de l'effet du statut de l'établissement (public ou privé) pour Sciences Po, qui devient significatif pour UDP et les licences sélectives de Paris 1 (tableau 144). Autrement dit, en Île-de-France, plus qu'au niveau national, une fois contrôlées toutes ces variables, les lycées publics ont un nombre d'admis attendu significativement plus élevé que celui des lycées privés.

On constate également un effet significatif et négatif sur le nombre d'admis attendu dans les Yvelines par rapport à Paris centre ouest à Sciences Po, mais aussi pour les licences sélectives de Paris 1, mais aucun effet territorial significatif pour UDP.

Comme pour les candidats, le profil social et scolaire continue d'avoir le même effet significatif, sauf pour la variable « taux de passage en CPGE ».

Tableau 144 : Régression binomiale négative sur le nombre d'admis (Île-de-France)

Inscrits (SP) ou Admis (UPD et P1) parmi les étab. ayant eu des candidats en IdF sur la période 2014-2017 (SP et UPD) ou en 2016 (P1)						
Coef. exprimé en % et Effet Marginal Moyen (EMM)						
Variables	SP	EMM	UPD	EMM	P1	EMM
ln(n term) Pour 10% de terminales en +	+10,22 ***	+0,40	+12,13 ***	+1,34	+10,32 ***	+0,06
localisation						
ParisCentreOuest	réf.		réf.		réf.	
ParisPeriphEst	-1,6	-0,07	-13,7	-1,45	-58,9	-0,56
77	-6,6	-0,30	-3,0	-0,32	-48,0	-0,45
78	-40,0 **	-1,81	-9,0	-0,96	-64,4 **	-0,61
91	-24,3	-1,10	+1,8	+0,19	-31,0	-0,29
92	+5,6	+0,25	+36,6	+3,89	-44,2	-0,42
93	-36,9	-1,66	+2,9	+0,31	-26,0	-0,25
94	-17,8	-0,80	+6,8	+0,72	-38,6	-0,37
95	-32,7	-1,48	+3,3	+0,35	-52,3	-0,50
secteur						
privé sous contrat	-48,9 ***	-2,80	-29,7 *	-3,88	-64,9 **	-0,58
public	réf.		réf.		réf.	
% cadsupens	+2,4 ***	+0,09	+1,6 ***	+0,17	+1,6	+0,01
% mention	+4,3 ***	+0,17	+3,0 ***	+0,33	+3,4 **	+0,02
% vers cpge	+0,5	+0,02	+0,6	-0,07	-1,3	-0,01
N	326		343		352	
aic	1156,2		1928,2		619,1	
bic	1213,0		1985,7		677,1	
r2_p	0,26		0,18		0,17	
Nb moyen de candidats prédits						
ensemble		3,93		11,01		23,72
si tous les étab. étaient ParisCentreOuest		4,51		44,48		35,26
si tous les étab. étaient publics		5,72		38,63		24,18

Sciences Po (procédure par examen), UDP (Boléro), 2014-2017 ; LS Paris 1, 2016

*p < .05; **p < .01; ***p < .001

Le fait de changer la variable d'exposition, et donc de remplacer le nombre d'élèves en terminale par le nombre de candidats dans l'établissement, modifie l'effet des modalités de la variable territoriale pour l'Île-de-France pour Sciences Po et UDP. Les lycées situés en Seine-et-Marne (77) se distinguent et ont un nombre attendu d'admis, toutes choses égales par ailleurs, supérieur à celui de Paris centre-ouest. Comparativement à Sciences Po, le nombre attendu d'admis issus des lycées situés dans les banlieues moins favorisées est plus important que celui des lycées situés dans le centre et l'ouest de Paris pour UDP.

L'effet du statut se maintient, toutes choses égales par ailleurs, le nombre d'admis attendu étant plus important dans les lycées publics que dans les lycées privés dans les trois cas en Île-de-France.

Tableau 145 : Régression binomiale négative - Admis (Sciences Po, UPD et P1) parmi les établissements d'Île-de France ayant eu des candidats – Nb de candidats comme variable d'exposition
Coefficients exprimés en %

Variables	Sc Po m6	UPD m6	Ls Paris 1m6
ln(n cand)			
Pour 10% de candidats en +	+10,95 ***	+11,70 ***	+12,97 ***
localisation			
ParisCentreOuest	réf.	réf.	réf.
ParisPeriphEst	+28,0 *	+4,6	-50,6
77	+65,6 **	+42,7 **	+64,6
78	+2,7	+23,4 **	-23,9
91	+26,6	+45,8 ***	+54,2
92	+27,4 *	+13,5	-22,5
93	+5,3	+25,2 *	+59,9
94	+18,2	+15,0	+5,2
95	+28,1	+36,5 **	+13,7
secteur			
privé sous contrat	-30,3 ***	-19,4 **	-56,0 **
public	réf.	réf.	réf.
% cadsupens	+0,6	-0,0	+1,3
% mention	+1,6 ***	+0,4	+2,5 *
% vers cpge	+0,2	+0,6	-1,68
N	326	343	352
aic	1015,91	1567,34	587,87
bic	1072,71	1624,90	645,82
r2_p	0,35	0,33	0,21

Sciences Po (procédure par examen), UDP (Boléro), 2014-2017 ; LS Paris 1, 2016

*p < .05; **p < .01; ***p < .001

Les effets du profil social et scolaire du lycée sur l'admission

Dans chacune des parties consacrées aux caractéristiques des lycées, nous avons réalisé des régressions logistiques sur l'admission en tenant compte à la fois des caractéristiques individuelles (sexe, origine sociale, série du bac, et mention ou moyenne aux épreuves anticipées du bac), et des caractéristiques du lycée d'origine (statut, localisation, pourcentage d'enfants de cadres supérieurs et d'enseignants, Taux de mention, et taux de passage en CPGE).

Le tableau ci-dessous (tableau 146) présente le sens des effets et leur significativité uniquement pour les modalités concernant les lycées situés en Île-de-France (de manière à mieux contrôler les effets liés au plus fort ancrage dans ce territoire de UDP et de Paris 1). Toutes les variables individuelles indiquées précédemment sont donc bien contrôlées. Cela nous permet de comparer les effets et la significativité des variables de contexte de scolarisation (les caractéristiques du lycée d'origine) sur les chances d'être admis dans chacune des trois filières.

Alors que le statut du lycée n'a pas, toutes choses égales par ailleurs, d'effet significatif sur les chances d'être admis à Sciences Po, il en a un pour l'admission à UDP et aux licences sélectives de Paris 1, les élèves venant d'un lycée privé ayant moins de chance d'être admis que ceux venant d'un lycée public.

Les modalités territoriales n'ont pas d'effet significatif pour les licences sélectives de Paris 1, alors que, toutes choses égales par ailleurs, les lycéens des banlieues plus populaires (Essonne, Val d'Oise et Seine-St-Denis) ont moins de chance d'être admis à Sciences Po par la procédure par examen que ceux venant d'un lycée situé dans Paris (ce qui s'explique notamment par la forte pré-

sence de lycées conventionnés dans ces départements). Quant à UPD, les lycéens de la banlieue (sauf pour le Val-de-Marne et la Seine-et-Marne) y ont au contraire plus de chances d'être admis que ceux venant d'un lycée parisien.

Enfin, les candidats venant d'un lycée avec un taux très élevé de mention (supérieur à 70%) ont significativement plus de chance d'être admis à Sciences Po par la procédure par examen que ceux venant d'un lycée avec un taux faible (inférieur à 28%).

Globalement, et comparativement aux effets des caractéristiques individuelles, les variables liées au contexte de scolarisation (le lycée d'origine) n'ont pas des effets significatifs, sauf pour UPD, pour qui les lycéens scolarisés dans le privé par rapport au public, dans la banlieue ouest, le Val d'Oise et l'Essonne par rapport à Paris ont plus de chances d'être admis. Il est important de noter par exemple que le profil social de l'établissement, une fois contrôlées les caractéristiques individuelles, n'a pas d'effet significatif sur les chances d'admission dans ces trois filières sélectives.

Tableau 146 : Significativité et effet / Régression logistique sur l'admission, Sciences Po (procédure par examen), UPD (Boléro) et en licence selective à Paris 1

	Sciences Po	UPD	LS Paris 1
<i>Public</i>	réf.	réf.	réf.
Privé	n.s	-***	-**
<i>Paris</i>	réf.	réf.	réf.
Hauts-de-Seine	n.s	+*	n.s
Yvelines	n.s	+**	n.s
Val-de-Marne	n.s	n.s	n.s
Seine-St-Denis	n.s	n.s	n.s
Seine-et-Marne	n.s	n.s	n.s
Val d'Oise	n.s	+**	n.s
Essonne	-*	+**	n.s
<i>Cadsupens_rec < 28</i>	réf.	réf.	réf.
<i>cadsupens_rec(28,42]</i>	n.s	n.s	n.s
<i>cadsupens_rec(42,56]</i>	n.s	n.s	n.s
<i>cadsupens_rec(56,70]</i>	n.s	n.s	n.s
<i>cadsupens_rec(70,83]</i>	n.s	n.s	n.s
<i>cadsupens_rec(83,98]</i>	n.s	n.s	n.s
Tauxment < 41	réf.	réf.	réf.
Tauxment5cl41-50	n.s	n.s	n.s
Tauxment5cl51-60	n.s	n.s	n.s
Tauxment5cl61-70	n.s	n.s	n.s
Tauxment5cl> 70	+*	n.s	n.s
<i>txpasscpge < 7</i>	réf.	réf.	réf.
<i>txpasscpge_rec(7,11]</i>	n.s	n.s	n.s
<i>txpasscpge_rec(11,17]</i>	n.s	n.s	n.s
<i>txpasscpge_rec(17,24]</i>	n.s	n.s	n.s
<i>txpasscpge_rec(24,40]</i>	n.s	n.s	n.s
<i>txpasscpge_rec(40,58]</i>	n.s	n.s	n.s
Observations	8043	3228	1494
Log Likelihood	-2463,9	-1185,5	427,86
Akaike Inf. Crit.	5001,8	2437,0	927,72

*p < .05; **p < .01; ***p < .001

L'origine géographique des admis

A l'échelle nationale

Comme pour les candidats, la carte des admis pour Sciences Po renvoie davantage à l'échelle nationale et à un plus grand nombre de villes, alors que la provenance des admis à UPD se concentre massivement en région parisienne.

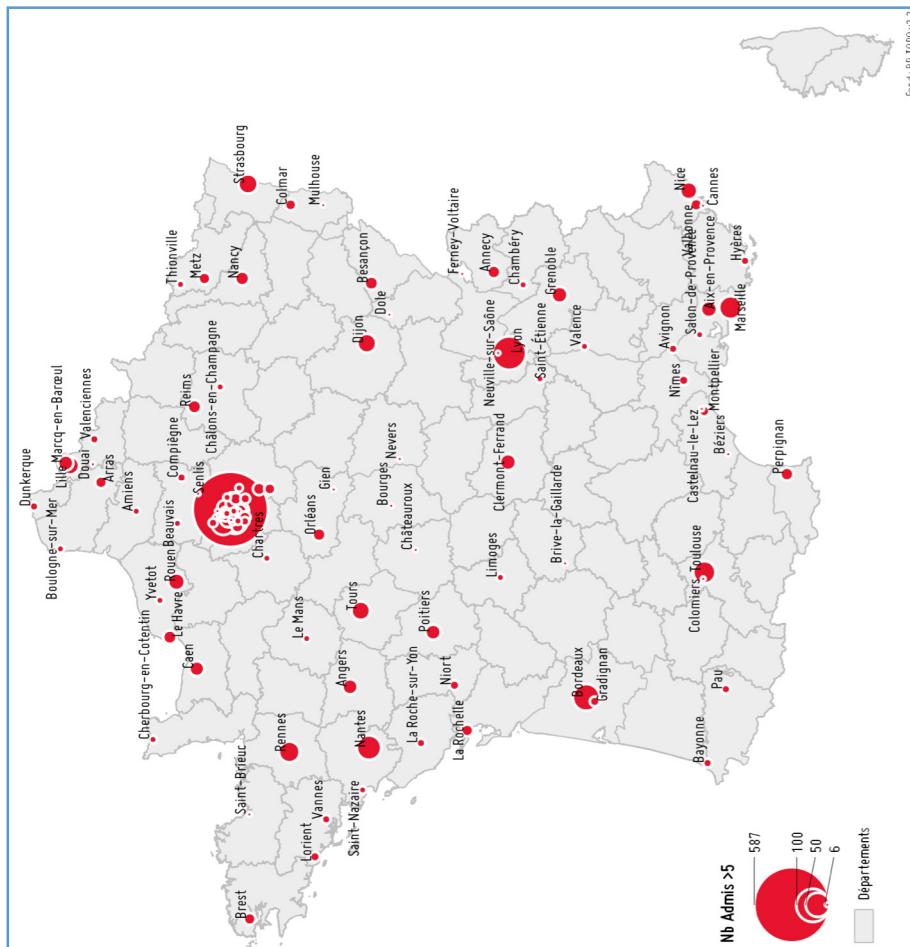
Tableau 147 : Nombre d'admis à Sciences Po (procédure par examen), à UPD (procédure Boléro) et dans les licences sélectives de Paris 1 par ville* du lycée d'origine (lycées ayant au moins 15 admis, 3 à Paris 1)

Sciences Po	Nb d'admis (2014-2017)	UPD	Nb d'admis (2014-2017)	LS Paris 1	Nb d'admis (2016)
PARIS	583	PARIS	494	PARIS	80
LYON	103	VERSAILLES	57	LYON	12
BORDEAUX	63	SAINT GERMAIN EN LAYE	51	NEUILLY SUR SEINE	10
VERSAILLES	54	NEUILLY SUR SEINE	42	ST GERMAIN EN LAYE	7
NANTES	51	COURBEVOIE	34	AIX EN PROVENCE	6
ST GERMAIN EN LAYE	47	BOULOGNE BILLANCOURT	33	NANTES	6
NEUILLY SUR SEINE	46	SCEAUX	31	ROUEN	6
MARSEILLE	44	ASNieres SUR SEINE	28	VALBONNE	6
SCEAUX	42	SAINT MAUR DES FOSSES	28	MEAUX	5
TOULOUSE	42	LE VESINET	27	MONTPELLIER	5
RENNES	35	ORSAY	27	NICE	5
RUEIL MALMAISON	31	ANTONY	25	SAINT MAUR DES FOSSES	5
STRASBOURG	30	BOIS COLOMBES	25	STRASBOURG	5
DIJON	29	NOGENT SUR MARNE	24	TOULOUSE	5
TOURS	28	LYON	23	VERSAILLES	5
LILLE	26	NANTES	23	BORDEAUX	4
VINCENNES	24	VINCENNES	23	BOULOGNE BILLANCOURT	4
ROUEN	23	MONTIGNY LE BRETONNEUX	22	GIF SUR YVETTE	4
NICE	23	SAINT CLOUD	22	GRENOBLE	4
GRENOBLE	21	AIX EN PROVENCE	19	LA ROCHELLE	4
CLERMONT FERRAND	21	BUSY SAINT GEORGES	19	LAVAL	4
POITIERS	19	GIF SUR YVETTE	19	LILLE	4
MEUDON	19	SAINT DENIS	19	ROUBAIX	4
MARcq EN BAROEUL	19	ANGERS	18	RUEIL MALMAISON	4
ANGERS	19	MEUDON	17	SAINT DENIS	4
NOGENT SUR MARNE	18	RUEIL MALMAISON	17	SAVIGNY SUR ORGE	4
CAEN	18	ATHIS MONS	16	SCEAUX	4
NANCY	16	FONTAINEBLEAU	16	TOURS	4
SEVRES	15	MARSEILLE	16	ANGERS	3
LE HAVRE	15	CLAMART	15	ARPajon	3
BESANCON	15	ORLEANS	15	AUXERRE	3
		SARTROUVILLE	15	BEAUVAIS	3
		STRASBOURG	15	BUC	3

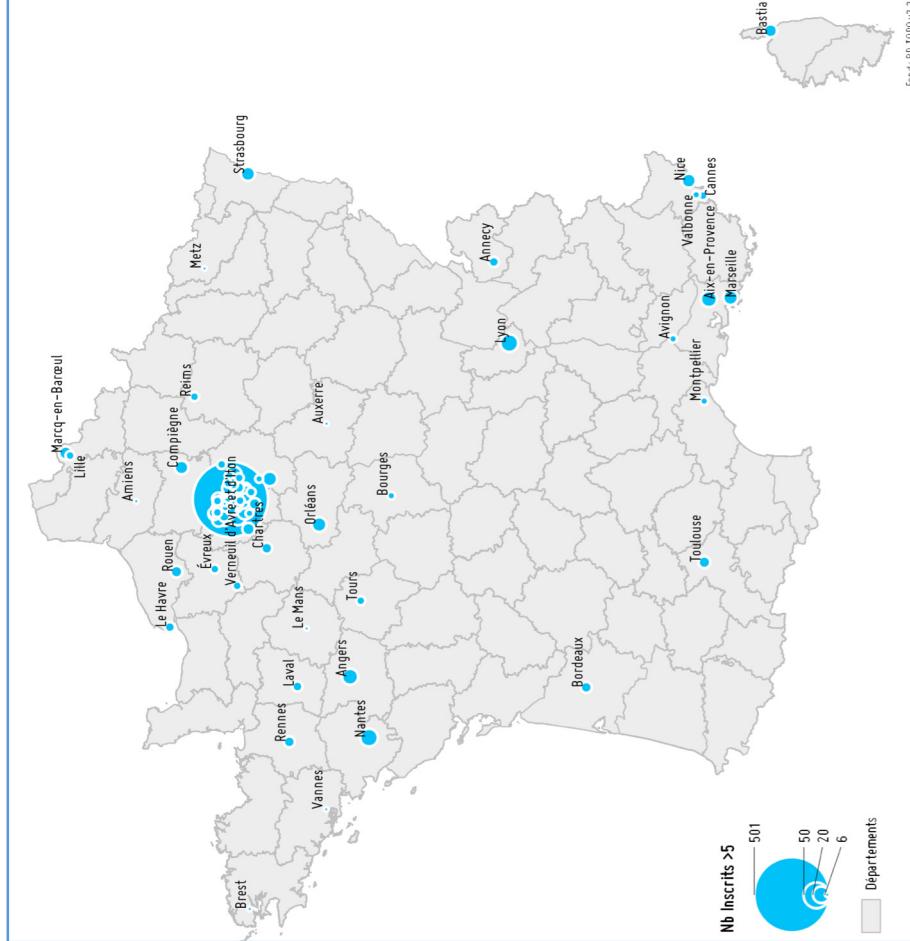
*en jaune, les villes situées en Île-de-France

Cartes 31 : Nombre d'inscrits (> 5) Sc Po-UPD (2014-2017)
Communes - France métropolitaine

Sciences Po



UPD



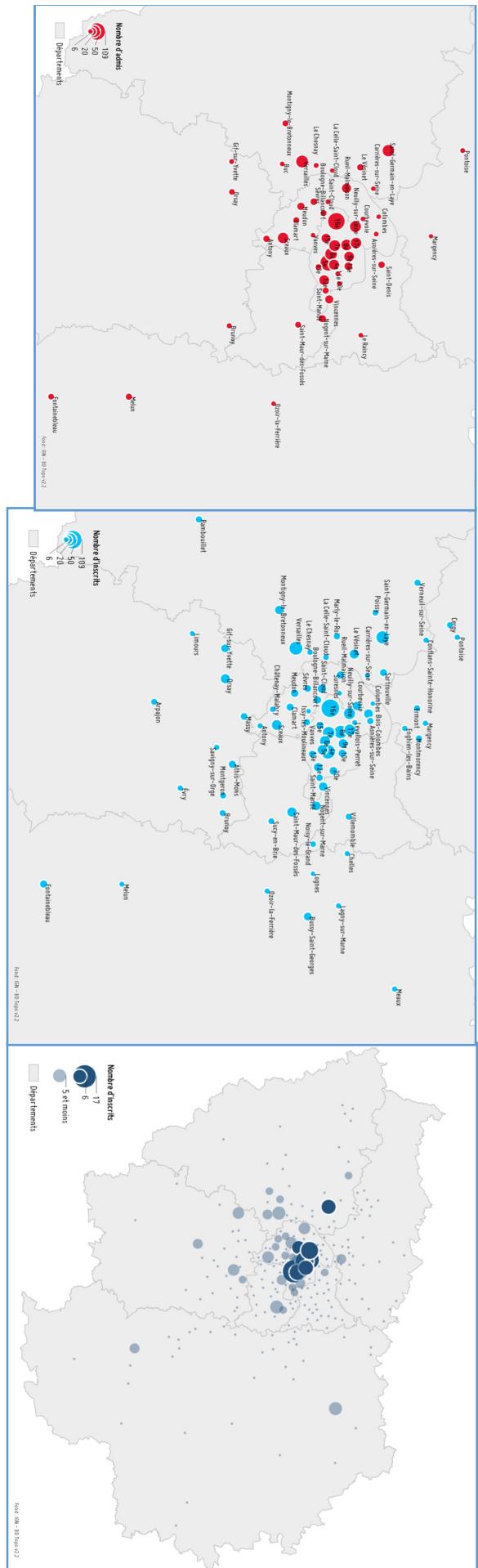
Cartes 32 - Nombre d'inscrits (> 5) Sc Po-UPD (2014-2017) LS Paris 1 (2016)
Communes île-de-France

Communes île-de-France

Sciences Po

UPD

LS Paris 1



En Île-de-France

On retrouve sensiblement la même hiérarchie parmi les villes d'Île-de-France pour les admis que pour les candidats, avec le quatuor Paris, Versailles (à l'exception des LS de Paris 1), St-Germain-en-Laye, et Neuilly-sur-Seine. La déperdition entre les candidats et les inscrits est plus marquée pour UPD, tout particulièrement pour la ville de Rueil-Malmaison (358 candidats et seulement 17 inscrits).

Bordeaux et Toulouse disparaissent parmi les villes ayant au moins 15 inscrits à UPD.

Tableau 148 : Principales caractéristiques géographiques des admis à Sciences Po, UPD et dans les licences sélectives de Paris 1

Sciences Po Procédure par examen	UPD Boléro	Paris 1 Licences sélectives
L'hégémonie de quelques arrondissements très favorisés de Paris et de quelques communes de la banlieue ouest	Un recrutement plus local et une forte présence de l'ouest de l'Île de France	Un recrutement majoritairement francilien, mais non-négligeable au niveau national
- 3 arrondissements parisiens (16e, 5e, et 6e) envoient plus d'admis à Sciences Po que sept grandes villes françaises réunies (Bordeaux, Nantes, Toulouse, Rennes, Strasbourg, Dijon et Tours). - Versailles, St Germain-en-Laye et Neuilly-sur-Seine envoient chacune plus d'inscrits que plusieurs grandes villes de région telles que Lyon, Nantes, Marseille ou Strasbourg.	- 4 arrondissements parisiens (16e, 6e, 7e, et 8e) envoient la moitié des inscrits parisiens. - Versailles, St Germain-en-Laye et Neuilly-sur-Seine envoient chacune plus d'inscrits que plusieurs grandes villes de région telles que Lyon, Nantes, Marseille ou Strasbourg.	- 16% des admis sont parisiens, la seconde ville est Lyon - Taux d'admission plus faible dans les communes avec beaucoup de candidats (Versailles : 5) - Des taux d'admission non négligeable dans les villes de province (Aix en Provence, Nantes ...) - Un nombre important d'admis régionaux, plutôt de l'ouest parisien

La sur-sélection des candidats et des admis des trois filières comparativement aux lycées d'origine

Nous avons vu dans les parties précédentes que les candidats dans ces trois filières, et plus encore les admis, étaient issus pour une large part de lycées favorisés sur le plan social.

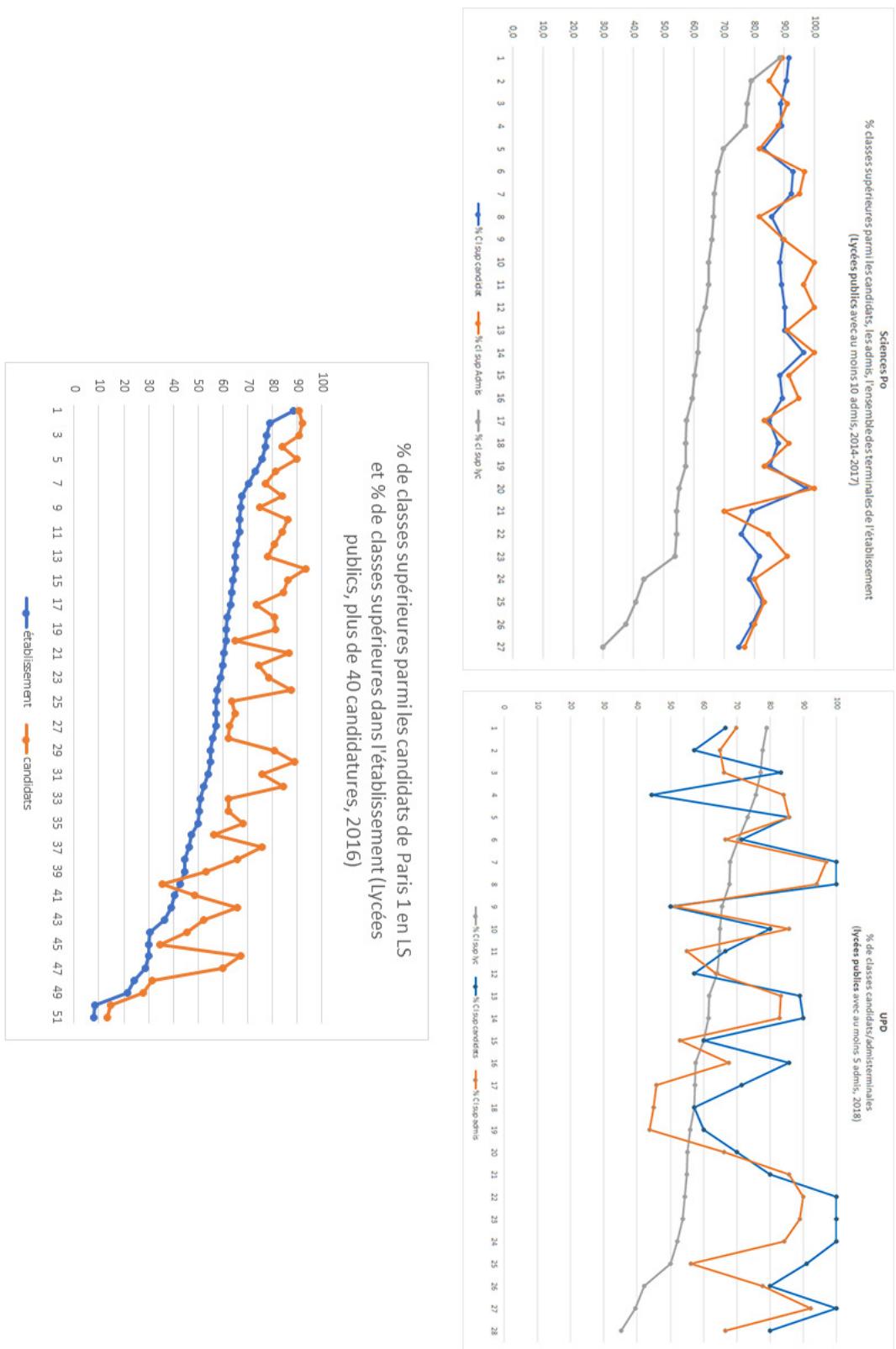
La comparaison du profil social des candidats et des admis avec celui de l'ensemble des élèves de terminales générales de leur lycée souligne que ces candidats et élèves sont par ailleurs plus favorisés socialement en moyenne, c'est-à-dire plus largement issus des classes supérieures.

Comme le montrent les graphiques suivants, cette distorsion est commune aux trois filières, mais beaucoup plus marquée pour Sciences Po, pour les lycées publics comme privés.

En outre, dans les lycées avec un nombre important de candidats et d'admis, mais peu favorisés socialement, les candidats et admis le sont eux nettement plus que leurs camarades, dans des proportions presque équivalentes à celles observées dans les lycées les plus favorisés sur le plan social.

Alors qu'une légère distorsion vers le haut caractérise la courbe pour les admis à Sciences Po comparativement aux candidats, ce n'est pas le cas à Dauphine, où le profil moyen des admis par rapport aux candidats d'un même lycée apparaît moins favorisé. Cela renvoie à un élément déjà

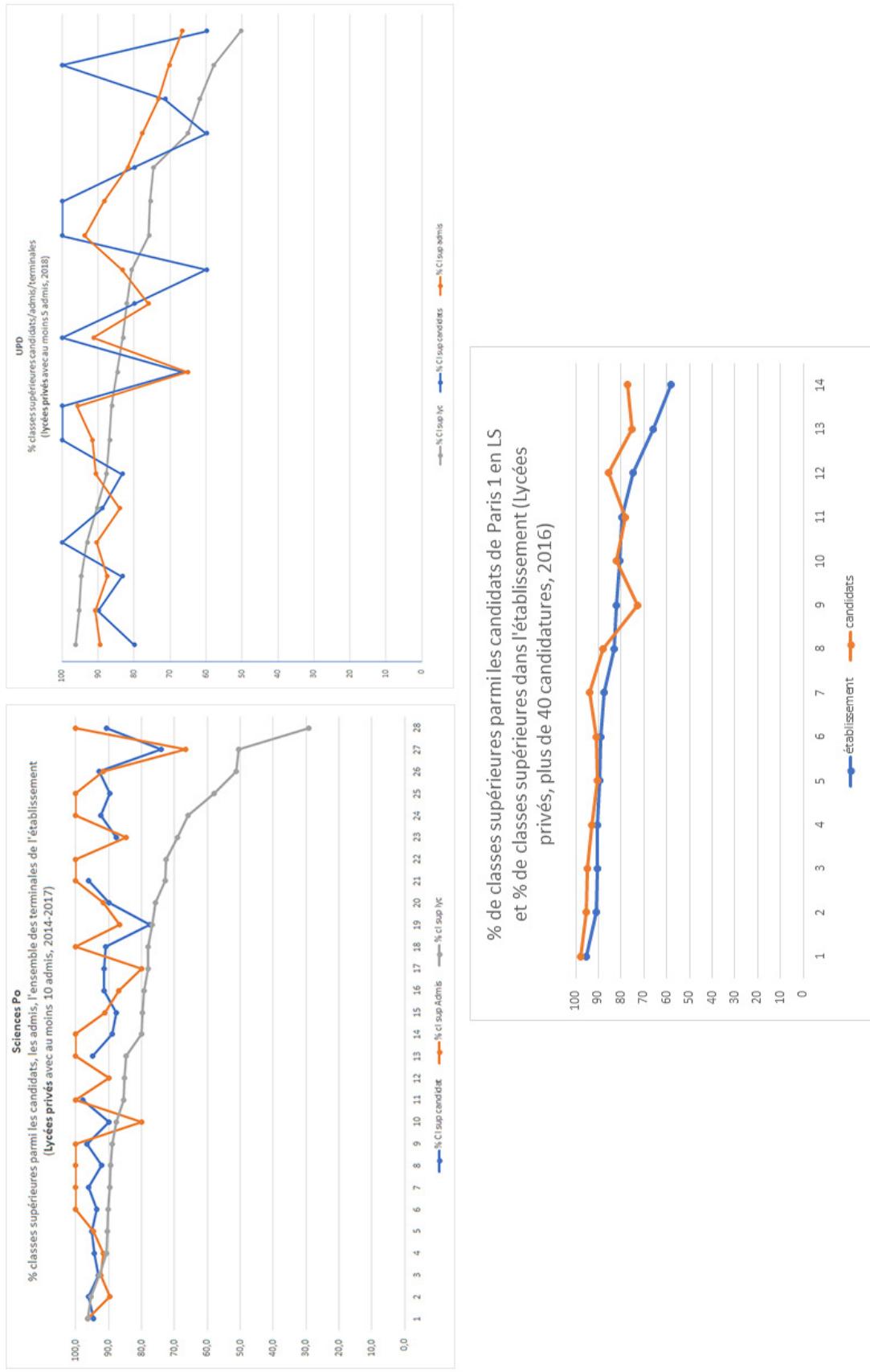
Figures 80 : Comparaisons entre la populations mère de l'établissement, la population candidate et la population admise dans les établissements publics



indiqué sur la perte entre les admis et les inscrits, sachant qu'une part non négligeable d'élèves très favorisés et d'un très bon niveau scolaire ayant candidaté à Dauphine finissent par s'orienter vers d'autres filières (CPGE prestigieuses ou Sciences Po par exemple).

Enfin, les deux courbes (candidats et ensemble des terminales générales) se superposent quasi-méthodiquement pour les licences sélectives de Paris 1 pour les lycées privés.

Figures 81 : Comparaisons entre la populations mère de l'établissement, la population candidate et la population admise dans les établissements privés



Les lycées CEP Sciences Po et Égalité des chances UPD

Un profil social et scolaire proche, mais une géographie différente

Le profil des lycées « Égalité des chances » de UPD est très légèrement plus favorisé sur le plan social et scolaire que les lycées CEP de Sciences Po, avec cependant des écarts relativement modestes. On note une présence significative des CPGE dans les deux cas comparativement à l'ensemble des lycées non concernés par ces dispositifs. Ils restent aussi caractérisés par un taux de mention notablement inférieur à celui de l'ensemble des lycées. Logiquement, leur profil social apparaît plus défavorisé que celui de l'ensemble des lycées (deux fois moins d'enfants de cadres supérieurs et enseignants).

Tableau 149 : Caractéristique des lycées CEP – Sciences Po et « Égalité des chances » UPD (2014-2017)

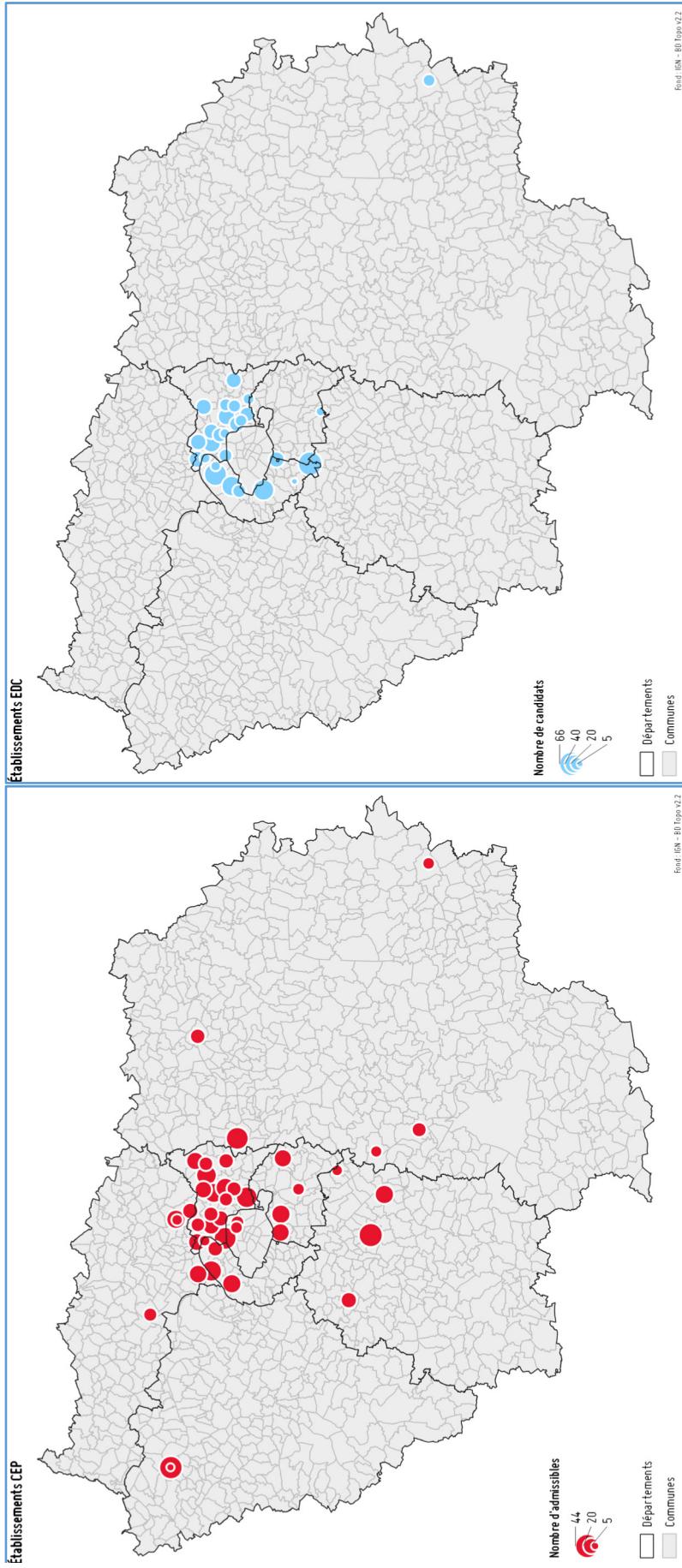
	Lycées « Égalité des chances » UPD	Lycées CEP Sciences Po	Ensemble des lycées
	N = 27	N = 107	N = 2 545
Privé	0%	0%	34,9%
Public	100%	100%	65,1%
Cadres sup + enseignants	17,5%	13,6%	31,2%
Présence CPGE	29,6%	22,4%	17,1%
Taux de passage CPGE	6,1%	4,6%	7,5%
Taux de mention bac	36,0%	34,0%	52,7%

Sources : Bases APAE, données internes Sciences Po et UPD

Les cartes de la présence des deux programmes en Île-de-France, en termes de candidats/admissibles ou d'admis/inscrits, fait ressortir une géographie différente. Le programme « Égalité des chances » (EDC) de Dauphine se concentre pour l'essentiel dans deux départements, la Seine-Saint-Denis et les Hauts-de-Seine ; alors que le CEP, très présent également en Seine-Saint-Denis, est, contrairement à EDC, implanté aussi dans quelques établissements dans le Val-de-Marne et la deuxième couronne⁵⁹. Il est également présent dans d'autres régions de France, ce qui a été introduit très récemment à UPD, mais pour un nombre beaucoup plus limité de lycées.

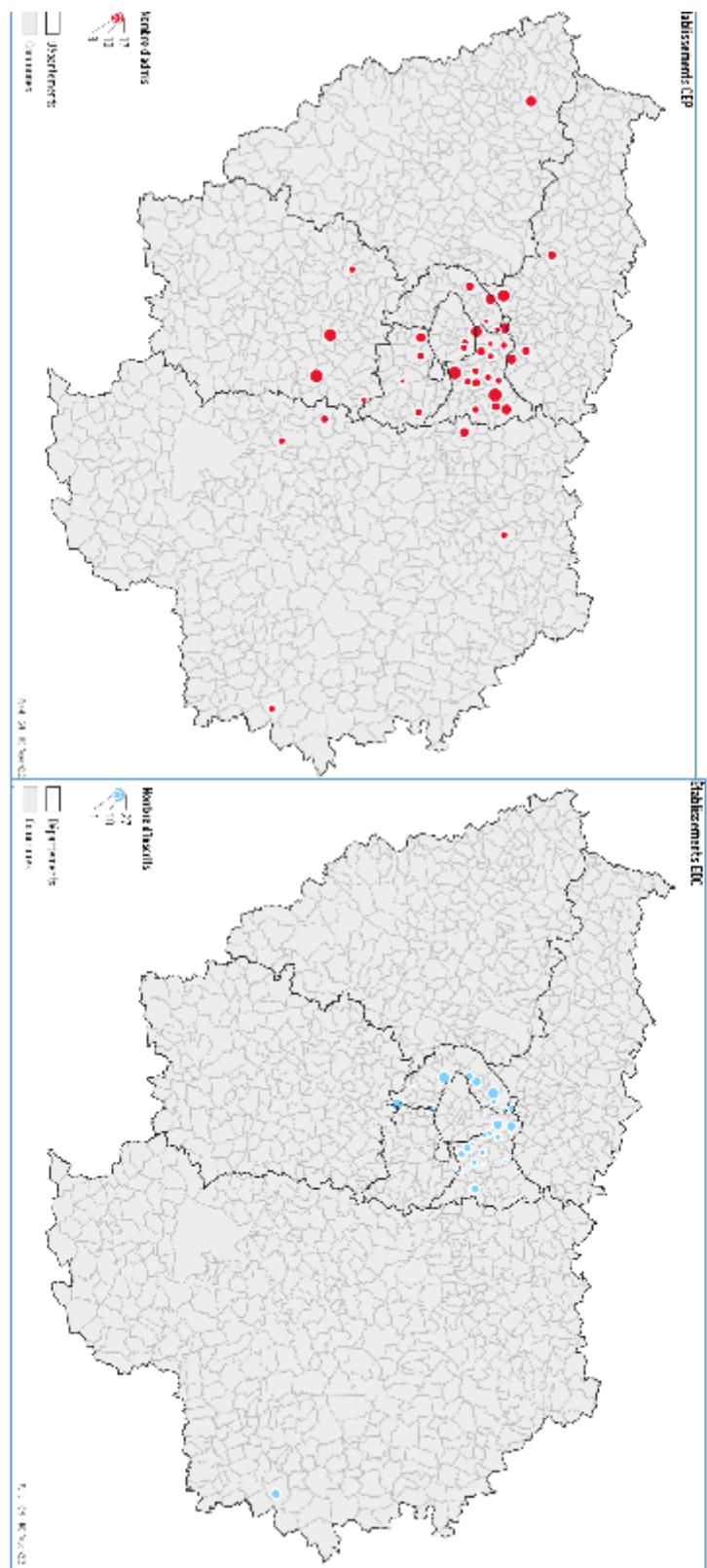
59. Pour une présentation plus détaillée de la géographie du CEP, en particulier à l'échelle nationale, nous renvoyons à la partie correspondante dans le chapitre consacré à Sciences Po.

Cartes 33 : Nombre d'admissibles CEP et candidats Égalité des chances (2014-2017)
Établissements île-de-France



Cartes 34 : Nombre d'admis CEP et d'inscrits Égalité des chances (2014-2017)
Établissements Ile-de-France

Nombre d'admis CEP et d'inscrits Égalité des chances (2014-2017)
Etablissements - Ile-de-France



Les lycées à la fois CEP et EDC

13 lycées sont concernés à la fois par le programme CEP de Sciences Po et Égalité des chances de Dauphine. Certains établissements ont donc sur une période de 4 ans (2014-2017) un nombre non négligeable d'admis dans ces deux institutions. Six d'entre eux ont plus de 15 admis, ce qui les place haut dans la hiérarchie des établissements selon le nombre d'admis dans ces filières à l'échelle de l'Île-de-France.

Synthèse

- Les lycées ayant un grand nombre de candidats et d'admis ont un profil favorisé, voire très favorisé dans les trois cas, mais plus nettement encore pour Sciences Po.
- Sciences Po a une couverture territoriale beaucoup plus étendue que celle d'UPD et Paris 1, avec un nombre important de lycées situés en région, même si les licences sélectives de Paris 1 attirent aussi un nombre non négligeable de candidats d'autres métropoles régionales
- Une fois contrôlé leur profil social et scolaire, les lycées privés n'ont pas plus de candidats et d'admis, le statut public domine largement pour les lycées envoyant des candidats et des admis dans les licences sélectives de Paris 1.
- A l'échelle de l'Île-de-France, les lycées gros pourvoyeurs de candidats et d'admis à Sciences Po (procédure par examen) sont très concentrés dans les arrondissements parisiens et quelques communes de la banlieue ouest, c'est aussi le cas pour UPD et Paris 1, qui ont cependant une présence plus diffuse en banlieue (surtout à l'ouest pour UPD) et plus diversifiée sur l'ensemble du territoire francilien pour Paris 1.
- Dans les trois cas, mais notamment à Sciences Po, les candidats et les admis⁶⁰ sont sur-sélectionnés socialement par rapport à leur lycée d'origine, un peu plus nettement dans les lycées publics qui ont un recrutement légèrement moins homogène que les lycées privés.
- Les lycées « Égalité des chances » UPD sont très concentrés dans deux départements de la banlieue parisienne (Hauts-de-Seine et Seine-St-Denis), alors qu'un peu plus de la moitié des lycées CEP de Sciences Po sont situés hors Île-de-France. Le CEP est également très présent en Seine-St-Denis, mais, contrairement au programme EDC, également dans quelques communes de la deuxième couronne.

60. Cela n'a pas été fait pour Paris 1 pour des raisons d'effectifs trop faibles d'élèves admis.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Ce travail a consisté à analyser les dynamiques de recrutement (caractéristiques des élèves et des établissements d'origine) de trois filières sélectives de l'enseignement supérieur dans le domaine des sciences humaines et sociales en Île-de-France. Une grande école (Sciences Po), un grand établissement membre de la Conférence des grandes écoles (l'Université Paris Dauphine), et les licences sélectives de l'Université Paris 1 sont au cœur de cette analyse. Si nous avons pris en compte à certains moments d'autres filières sélectives dans le domaine des SHS, telles que les CPGE et les écoles de commerce post-bac, leur analyse plus systématique et comparative reste à faire. De même, la tendance pour une frange des classes supérieures à choisir des filières en SHS dans des universités étrangères prestigieuses (et très coûteuses) mériterait d'être regardée de plus près.

Nous avons fait le choix de centrer notre analyse sur l'Île-de-France qui concentre un grand nombre de filières sélectives dont le recrutement ne se limite pas à cette seule région. Il existe effectivement des logiques de concurrence très fortes pour attirer les meilleurs élèves, avec une stratégie de positionnement national, voire internationale pour Sciences Po, et dans une moindre mesure pour UPD.

Nous présentons ici les principaux résultats de notre analyse, pour chaque institution dans un premier temps, et de façon comparative dans un deuxième temps.

Sciences Po : Entre ouverture sociale et maintien du statut d'école d'élite

Contre une image homogène du recrutement de cette grande école, les analyses détaillées menées sur les données internes font ressortir une forte hétérogénéité à la fois sociale, scolaire et territoriale selon les procédures d'admission, malgré une très forte sélectivité sociale et scolaire à l'échelle de l'établissement.

La procédure par examen, qui concerne essentiellement les candidats des lycées français en France, est caractérisée par une très forte sélectivité sociale et plus encore scolaire : plus de 80% des admis sont issus des classes supérieures et obtiennent une mention bien ou très bien au bac-calauréat.

Le CEP, tourné vers l'ouverture sociale, recrute logiquement davantage d'élèves issus des catégories populaires et de niveau scolaire plus hétérogène, mais ceux issus des classes supérieures constituent toujours le groupe majoritaire. C'est l'un des paradoxes de ce programme.

Enfin, la procédure internationale, la moins sélective sur le plan scolaire, l'est très fortement sur le plan social, avec une forte majorité d'élèves issus des classes supérieures.

Une lecture plus fine du recrutement permet de préciser qu'une des caractéristiques de Sciences Po par rapport à UPD est de recruter davantage auprès de la frange supérieure des classes moyennes plutôt liée au secteur public et bien dotée en capital culturel (professeurs, professions scientifiques, cadres de la fonction publique, professions de l'information, des arts et des spectacles), pour la procédure par examen comme pour le CEP. Cette caractéristique est aussi valable pour la procédure internationale pour les élèves issus des filières Esabac, Bachibac et Abibac des lycées français, mais aussi pour les élèves issus des lycées français de l'étranger, c'est-à-dire pour une part importante des candidats ou admis français par cette procédure.

Les dimensions territoriales apparaissent intimement liées aux dimensions sociales et scolaires. Pour la procédure par examen, les candidats et admis de la région parisienne sont plus souvent issus des classes supérieures du privé à fort capital économique et d'un bon niveau scolaire ; alors que ceux issus des autres régions de France sont plus souvent issus des classes moyennes-supérieures et d'un excellent niveau scolaire. On retrouve les mêmes caractéristiques pour le CEP, avec d'une part des élèves issus des autres régions que l'Île-de-France, dont les parents appartiennent plus souvent aux classes moyennes-supérieures et d'un bon, voire très bon niveau scolaire ; alors que ceux issus de la région parisienne sont plus souvent d'origine populaire et d'un niveau scolaire plus faible.

On constate enfin, pour la procédure par examen comme pour la procédure CEP mais pas pour la procédure internationale, que les garçons, surtout ceux ayant un très bon niveau scolaire, ont, toutes choses égales par ailleurs, plus de chance d'être admissibles et admis que les filles. Dans la mesure où cela s'observe aussi pour l'admissibilité, l'explication ne peut pas se réduire à un effet propre de l'oral d'admission qui profiterait davantage aux garçons.

Concernant les caractéristiques des lycées d'où proviennent les candidats et donc les admis, même si le nombre de lycées concernés est important, avec une large couverture nationale, un nombre limité d'entre eux en envoient beaucoup, et sont localisés dans quelques arrondissements parisiens, quelques communes très favorisées de l'Île-de-France et dans quelques grandes métropoles régionales. Parallèlement, un grand nombre de lycées n'envoient aucun candidat ou un nombre très limité.

Les lycées, publics ou privés, d'où proviennent le plus grand nombre de candidats ont un profil social et scolaire très favorisé : très forte présence d'élèves dont les parents sont cadres supérieurs ou enseignants, plus souvent dotés de CPGE, taux de mention élevé au bac, plus forte ancienneté des enseignants, proportion plus forte de professeurs agrégés ou certifiés.

Sciences Po a, comparativement à UPD et Paris 1, une couverture territoriale plus large, mais apparaît aussi, pour le recrutement par la procédure par examen, très sélectif quant au profil des établissements d'où proviennent les admis.

L'Université Paris Dauphine : un établissement sélectif qui cherche sa place

A plusieurs égards, l'Université Paris Dauphine se situe dans un entre-deux dans le champ de l'enseignement supérieur, n'étant ni totalement assimilable à une grande école, ni à une université « classique ». L'analyse des choix faits par les étudiants admis et le taux de retour de 40% environ est notamment le signe de cette position intermédiaire de l'institution qui, tout en attirant un public favorisé socialement et sélectionné scolairement, demeure le « deuxième choix » pour un nombre non négligeable d'étudiants, lui préférant des grandes écoles comme Sciences Po ou bien la préparation de concours en classes préparatoires aux grandes écoles. Le programme d'ouverture sociale également, mis en place près d'une décennie après les conventions éducation prioritaire, est à la fois plus réduit dans les effectifs d'étudiants accueillis et les établissements partenaires. Cette position intermédiaire est à l'image de l'histoire même de l'institution, qui d'université « expérimentale » pratiquant très tôt la sélection, a acquis le statut de grand établissement au cours des années 2000.

Néanmoins, les analyses en termes de profil social des candidats, admis et inscrits montrent bien la proximité de cette institution avec Sciences Po et les licences sélectives de Paris I. Elles confirment notamment l'importante sélectivité sociale de cette institution, qui recrute principalement en Île-de-France et parmi les classes supérieures – plus de 75% des inscrits entre 2014 et 2018 étant issus des classes supérieures ou moyennes supérieures. Ce recrutement plus favorisé n'est pas

uniquement le fait de l'algorithme, puisque la sélectivité sociale apparaît dès l'étape de la candidature : les analyses réalisées sur l'année 2018 montrent en effet que plus de 70% des candidats sont eux-mêmes issus des catégories supérieures (classes supérieures et moyennes supérieures), que plus de 80% d'entre eux ont obtenu une mention bien ou très bien au baccalauréat et qu'ils proviennent en grande majorité d'établissements franciliens (plus de 60%), et la sélection au moyen de l'algorithme Boléro ne fait qu'entériner ces différences de profils – voire augmente les chances de certains candidats issus du reste de l'Île-de-France d'être admis.

Les analyses réalisées au niveau des lycées confirment la concentration territoriale des établissements dont sont issus les candidats, les admis, et les inscrits, avec une surreprésentation des établissements situés à Paris (1/4 des candidatures concentrées surtout dans l'ouest parisien) et dans les Yvelines ou les Hauts de Seine (1/4 des candidatures). Elles montrent également la place importante des établissements français de l'étranger, qui bénéficient d'un traitement à part dans la définition des « poches » d'établissements.

Le programme Égalité des chances, mis en place en 2009, apparaît bien plus modeste dans les effectifs d'étudiants et d'établissements concernés que le dispositif des CEP mis en place à Sciences Po, même si le programme s'est étendu (à d'autres départements hors Île-de-France) cette dernière année. Le programme permet de recruter des élèves au profil moins favorisé que les étudiants recrutés via l'algorithme Boléro, même si les établissements partenaires présentent des profils parfois contrastés, avec un groupe d'établissements plus favorisé que l'autre.

Les licences sélectives de l'Université Paris 1 : une ouverture territoriale du recrutement pour devenir institution « d'excellence »

Le profil scolaire des élèves de terminale admis en licences sélectives à Paris 1 souligne une rupture importante dans le recrutement des universités françaises : traditionnellement ouvertes à l'ensemble des titulaires d'un baccalauréat, ces formations universitaires sélectives illustrent la mise en place d'une procédure d'admission sur critères scolaires au sein de cette institution. Il s'agit dès lors de créer des formations d'excellence au sein de l'université, afin de lutter contre l'exode des meilleurs bacheliers vers les autres formations sélectives de premier cycle. Ce n'est alors plus les bacheliers qui peuvent choisir leur établissement d'études, mais l'inverse. La possibilité ainsi donnée aux universités, pleinement utilisée par Paris 1, s'inscrit dans un changement plus global de mise en concurrence des universités, au risque de créer une université à deux vitesses. En attirant les meilleurs bacheliers, l'établissement gagne alors en prestige.

Le recrutement est majoritairement constitué d'élèves excellents sur le plan scolaire et issus des classes moyennes supérieures, probablement en lien avec les cursus proposés (mélant bien souvent le droit à une autre discipline) mais aussi éventuellement par la possibilité de rupture que constitue l'opportunité de réaliser des études d'excellence à l'université. A ce titre, il semble donc que l'objectif de s'ériger en alternative aux CPGE soit majoritairement atteint par l'Université Paris 1.

Si le recrutement reste encore fortement francilien, la possibilité de sélectionner à l'entrée permet également à Paris 1 de recruter de très bons élèves à l'échelon national, mais également international, dans une moindre mesure toutefois qu'à Sciences Po, s'inscrivant là-encore dans une stratégie d'élargissement du rayonnement de l'institution.

Les élèves non-franciliens recrutés sont davantage sur-sélectionnés scolairement par rapport aux élèves parisiens, ces derniers plaçant cependant les CPGE les plus prestigieuses ou les grandes écoles comme Sciences Po en haut de la hiérarchie des formations post-bac.

Cette ouverture à l'échelon national se retrouve également au niveau des établissements ayant des candidats et des admis. Si les plus gros pourvoeureurs de candidats restent les lycées franciliens, et que la majorité des établissements de la région présente au moins un candidat, les résultats diffèrent quelque peu en termes d'admission. Les établissements ayant le plus d'admis restent les lycées « traditionnels d'élite », qui sont également ceux présentant le plus de candidats, mais on note également un nombre significatif d'admis issus des lycées des métropoles régionales.

Regards comparatifs

Des profils d'étudiants contrastés, mais très majoritairement issus des catégories supérieures et d'un très bon niveau scolaire

Premier constat, toutes ces filières sélectives de l'enseignement supérieur dans le domaine des SHS ont un profil social, scolaire et territorial beaucoup plus favorisé que celui des licences non sélectives dans les mêmes domaines, à la fois pour les candidats (un peu moins pour les licences sélectives de Paris 1) et de façon encore plus marquée pour les admis. Alors que le pourcentage d'élèves issus des catégories populaires ne dépasse jamais 8% parmi les admis dans ces trois filières, il atteint 35% pour l'ensemble des filières SHS non sélectives de l'Île-de-France (soit quatre fois plus).

Ainsi, le profil social et scolaire des candidats, mais plus nettement encore des admis des licences sélectives de Paris 1 ressemblent plus à celui de Sciences Po, Dauphine, et des CPGE qu'à celui des autres licences SHS non sélectives. De ce point de vue, la distinction classique grandes écoles/universités demande à être revue à la lumière du développement des licences sélectives dans un grand nombre d'universités, notamment franciliennes. L'introduction de la sélection dans l'université classique à travers les bi et double licences reconfigure largement le champ des SHS dans l'enseignement supérieur et contribue en retour à la segmentation croissante de l'université à travers la mise en place d'une université à plusieurs vitesses.

L'Université Paris Dauphine, comparativement à Sciences Po, aux licences sélectives de Paris 1 mais aussi aux CPGE (ECE, ECS, BL), recrute davantage auprès des classes supérieures du privé (cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, professions libérales, ingénieurs et cadres techniques d'entreprise, chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus), ce qui est lié à la fois à ses domaines de formation bien identifiés (économie, gestion, marketing, management, finances, mathématiques et informatique, droit et à son offre de masters professionnels et recherche) mais aussi certainement à sa localisation à l'ouest de Paris, à la frontière des Hauts-de-Seine, où ces catégories sociales sont fortement représentées. En revanche, les classes moyennes-supérieures sont davantage représentées à Sciences Po, dans les licences sélectives de Paris 1 et dans les CPGE (ECE, ECS, BL) qui apparaissent donc comme des orientations privilégiées pour les enfants de ces catégories sociales bien dotées en capital culturel.

Mesurée par la moyenne aux épreuve anticipées du bac ou à la mention obtenue au bac, la part d'excellents élèves (note > 16 ou mention très bien) est plus basse à UPD qu'à Sciences Po, que dans les CPGE les plus réputées, mais aussi que dans les licences sélectives de Paris 1, sachant cependant que cette comparaison privilégie les notes en français au détriment des mathématiques, centrales dans la sélection à Dauphine. Cette comparaison reste donc limitée. Le fait qu'UPD organise également son recrutement à partir d'un algorithme qui accorde une place centrale aux mathématiques se traduit par une plus forte présence des bacheliers scientifiques (70% contre 30% à Sciences Po parmi les admis). En revanche, cela ne semble pas avoir d'effet sur la répartition selon le sexe, puisque ces trois filières recrutent significativement plus de filles que de garçons, et UPD (67,5%) et les LS de Paris 1 (69%) plus que Sciences Po (54%). Cependant, toutes choses

égales par ailleurs, c'est à Sciences Po que les garçons ont plus de chance d'être admis que les filles, alors que l'on observe l'inverse pour UPD, et que cela n'est pas significatif pour les licences sélectives de Paris 1.

De plus, on observe un effet contraire de la variable territoriale entre Sciences Po et UPD. Comparativement aux élèves venant d'un lycée parisien, toutes choses égales par ailleurs, ceux venant des autres banlieues et régions ont moins de chance d'être admis ; c'est le contraire que l'on observe pour UPD, alors que cet effet n'est pas significatif pour les licences sélectives de Paris 1.

Nous n'avons pas approfondi dans cette étude la comparaison entre plusieurs universités proposant des licences sélectives. Or, selon les combinaisons disciplinaires des doubles licences de Paris 1, la ressemblance avec Sciences Po et UPD est susceptible de varier. Cela appelle un travail plus fin des différents types de licences sélectives selon les disciplines et les universités concernées, et le poids respectif des deux composantes dans les cursus suivis au cours des trois années, ainsi que les équivalences et les orientations possibles au niveau du master (ce qui est aussi le cas des doubles diplômes à Sciences Po).

Sciences Po comme premier choix

L'analyse comparée de ces différentes filières sélectives fait apparaître implicitement une sorte de hiérarchie à la fois sociale, scolaire et territoriale. Sciences Po et les plus prestigieuses CPGE apparaissent bien comme un premier choix ; alors que UPD et les licences sélectives de Paris 1 peuvent constituer dans certains cas une orientation de repli en cas de non-admission dans d'autres filières très sélectives, comme précisément Sciences Po ou certaines grandes CPGE. Pour UPD, cela se mesure à la différence entre les admis et les inscrits (ceux qui valident leur admission), puisqu'environ 60% des admis ne valident pas leur inscription. En 2018 par exemple, près de la moitié des admis non-inscrits à UPD ont finalement intégré une CPGE EC, et plus de 20 % Sciences Po.

Il reste cependant à regarder de près les très bons élèves qui auraient pu candidater dans des filières très sélectives et qui ont délibérément fait d'une licence sélective à Paris 1 leur premier choix. A terme, le développement de ces filières sélectives au sein de l'université devrait redéfinir la place et l'attractivité des CPGE, surtout des moins prestigieuses, voire d'autres filières de l'enseignement supérieur. Cela appelle un travail qualitatif à partir d'entretiens auprès des étudiants des licences parmi les plus sélectives de l'Île-de-France.

Il serait également tout aussi intéressant de mieux caractériser le profil des inscrits à UPD pour lesquels il s'agit d'un premier choix, ce que devrait permettre de faire l'intégration de l'UPD sur la plateforme ParcourSup à la rentrée 2020.

Des programmes d'ouverture sociale de portée différente et aux effets ambivalents

Alors que les programmes d'ouverture sociale de Sciences Po et UPD se différencient du point de vue de leur procédure (nombre de lycées concernés, modalités de sélection et couverture territoriale), leur profil social se rapproche. En effet, dans les deux cas, la part d'élèves issus des catégories populaires y est nettement supérieure à celle de la procédure par examen pour Sciences Po et Boléro pour UPD (un peu plus de 30 % pour respectivement 3 et 6%), mais ceux issus des catégories supérieures restent majoritaires (autour de 40%).

On constate également que les admis CEP sont d'un niveau scolaire supérieur à ceux du programme Égalité des chances de UPD (respectivement 77% et 40% d'élèves avec une moyenne aux épreuves anticipées du bac supérieur à 14), avec toujours cette limite liée à la place centrale des mathématiques à Dauphine.

Dans les deux cas, l'objectif d'ouverture sociale est donc ambivalent et conduit à des interrogations sur la véritable portée de ces dispositifs.

Les réformes en cours

À la suite de plusieurs évaluations internes mettant en évidence les limites du CEP et l'extrême fermeture sociale des deux autres voies d'admission, et en lien avec l'obligation d'intégrer la plate-forme en ligne d'inscription dans l'enseignement supérieur Parcoursup, Sciences Po a engagé une réforme de l'admission en première année pour la rentrée 2021. Cette réforme vise d'une part à « banaliser » la candidature à Sciences Po via Parcoursup ; d'autre part à recentrer le CEP sur les catégories populaires ; et enfin à élargir le nombre d'établissements concernés par ce dispositif. 15 % des places seront réservées aux élèves ayant suivi ce parcours et 100 % des élèves recrutés via ce dispositif devront être boursiers du secondaire, l'objectif étant d'atteindre 30 % de boursiers parmi l'ensemble des admis. La phase d'admissibilité reposera sur l'évaluation du dossier scolaire (contrôle continu, notes aux épreuves anticipées du baccalauréat) auquel s'ajouteront des éléments plus personnels sur le profil, la motivation et la « personnalité » du candidat. Tous les admissibles passeront alors un entretien d'admission.

Plusieurs questions demeurent et appelleront une évaluation précise d'une telle réforme. Va-t-on assister à une forte augmentation des candidatures, et en particulier de celles issues de lycées ordinaires et des classes moyennes et populaires, et avec quel impact finalement sur le profil des admis ? Quels en seront les effets sur la ségrégation dans les lycées conventionnés ? Quelles seront les modalités précises d'évaluation de l'entretien oral, et quelles seront les réponses apportées aux biais genrés de ce type d'épreuve ?

L'Université Paris Dauphine s'est également engagée dans un processus de réforme, plus limité toutefois que celui de Sciences Po, qui a consisté à intégrer la procédure Boléro dans l'architecture Parcoursup. Pour la première fois en 2020, les lycées désireux de candidater à UPD l'ont ainsi fait sur la plateforme mise en place avec Parcoursup. Avec l'entrée sur Parcoursup, l'anticipation du nombre et des profils de candidats se trouvait mise à mal, suscitant la prudence de l'équipe en charge de la sélection. En définitive, on a pu constater que l'entrée d'UPD sur Parcoursup avait suscité un appel d'air des candidatures ; celles-ci ont tout simplement doublé. Un constat important est que ce doublement des candidatures ne provient pas particulièrement d'élèves d'un moindre niveau scolaire, puisqu'il s'est accompagné d'un doublement des admissibles anticipés en cas de maintien des barres de 2019. Pour le reste, les équilibres n'ont pas été bousculés, même si l'on a pu noter une petite augmentation des candidatures de lycéens de province, les candidats de 2020 « passant la barre » de 2019 provenant par ailleurs d'un éventail nettement plus large de lycées que l'année précédente. Toute la question est désormais celle des choix qui vont être faits par les candidats déclarés admis ; on imagine un taux de retour globalement plus faible, beaucoup de nouveaux candidats ayant certainement sélectionné Dauphine comme un « second choix » supplémentaire, mais il y aura certainement beaucoup de disparités. L'observation de la fin du processus sera donc importante pour identifier plus complètement les effets de l'entrée dans Parcoursup, l'autre chantier à venir pour Dauphine étant la révision de son algorithme de sélection pour prendre en compte la réforme du lycée pour les bacheliers 2021.

L'imbrication complexe des dimensions scolaires, sociales et territoriales

Un mécanisme commun à Sciences Po, UPD et aux licences sélectives de Paris 1 renvoie à l'articulation des dimensions sociales, scolaires et territoriales. En effet, dans les trois cas, les candidats et les admis issus d'autres régions que l'Île-de-France sont plus souvent issus des classes moyennes-supérieures et d'un excellent niveau scolaire comparativement à ceux de l'Île-de-France. Une première explication consisterait à dire que la légitimité à candidater dans une grande école

ou une université sélective parisienne, et non pas dans sa région d'origine, se traduirait par une exigence d'excellence scolaire particulièrement marquée, qui expliquerait aussi cette forte composante de la frange des classes supérieures la mieux dotée en capital culturel (que l'on préfère nommer « moyenne-supérieure » parce que précisément située plus bas dans l'échelle des revenus). On peut y voir aussi une sorte de compensation d'un rang social légèrement inférieur par cette exigence d'excellence scolaire.

Mais cela pose aussi la question des lieux de formation des élites régionales qui peuvent préférer une formation locale qui peut également être très sélective, comme des CPGE, les IEP de province, ou une licence sélective. Il faudrait ainsi creuser cette question des lieux de formation des élites régionales selon leur origine sociale et leur dotation en capitaux. Le choix de Paris plutôt que celui de la capitale régionale peut aussi être lié à des aspirations scolaires mais aussi professionnelles qui renvoient au niveau national dans un cas ou au niveau régional dans l'autre. Cela pourrait aussi dépendre du coût élevé d'une scolarité dans l'enseignement supérieur à Paris pour des élèves issus des autres régions que l'Île-de-France. Ce sont pourtant des catégories relativement moins dotées en ressources économiques qui font davantage ce choix. Cette dimension territoriale de la formation des élites apparaît cruciale au moment où des questions de représentation équitable des territoires se posent.

Les différents types de lycée d'origine

Si l'on regarde les établissements⁶¹ d'où proviennent les candidats et les admis de ces filières sélectives de l'enseignement supérieur, on retrouve tout un ensemble de lycées, publics et privés, considérés comme des lycées d'élite du point de vue de leurs résultats scolaires et de leur capacité à placer des élèves dans les filières les plus sélectives.

Certains se caractérisent par leur nombre important de candidats et d'admis à la fois à Sciences Po et Dauphine, mais aussi dans les CPGE et les licences sélectives de Paris 1 ; d'autres au contraire apparaissent comme d'importants pourvoyeurs pour une seule institution et pas nécessairement pour d'autres. De nouveau, Sciences Po se caractérise par une sélectivité sociale et scolaire plus prononcée que celle des deux autres institutions, avec une présence plus importante des lycées les plus réputés parmi ceux envoyant le plus de candidats et d'admis.

Plusieurs types de lycées se différencient :

- ceux qui envoient beaucoup de candidats, avec un taux d'admission relativement élevé (les lycées publics et privés les plus réputés, dont un grand nombre se trouve en région parisienne et dans quelques grandes capitales régionales),
- ceux qui envoient beaucoup de candidats mais ont finalement peu d'admis. Ce sont des lycées moins réputés, plus souvent privés,
- ceux qui envoient peu de candidats mais ont un taux d'admission relativement élevé. Ce sont plus souvent des lycées publics de province dans lesquels ne candidatent qu'un nombre restreint d'élèves excellentissimes sur le plan scolaire, avec donc de plus grandes chances d'être admis,
- enfin ceux, publics et moins souvent privés, qui envoient peu ou pas de candidats et ont peu ou pas d'admis. Il s'agit généralement de lycées défavorisés dans lesquels ces filières sélectives de l'enseignement supérieur ne constituent pas des orientations connues et légitimes.

Les lycées publics sont moins présents dans le second type (ceux qui envoient beaucoup de candidats avec peu d'admis). Autrement dit, la censure à candidater dans des filières très sélectives de l'enseignement supérieur semble davantage à l'œuvre dans les lycées publics ordinaires, qui

61. Pour l'essentiel des lycées d'enseignement général et technologique ou des lycées polyvalents, sauf pour le recrutement international, entre autres à Sciences Po et UDP.

ne sont ni des lycées d'élite, ni des lycées très défavorisés (dont certains se retrouvent dans le programme CEP de Sciences Po ou Égalité des chances de UPD), dans lesquels la perspective de candidater à Sciences Po, UPD, voire à une licence sélective de Paris 1, est moins diffuse.

On peut penser également qu'une stratégie de certains lycées privés consiste précisément à inciter le plus grand nombre d'élèves à tenter leur chance, et ainsi obtenir au final un nombre absolu d'admis non négligeable, qui participe ensuite de leur réputation.

Beaucoup de lycées publics appartiennent au dernier type (peu ou pas de candidats et peu ou pas d'admis). Ce sont les lycées ordinaires, dont on ne parle pas ou peu, ni lycées d'élite, ni lycées défavorisés, ils ne profitent ni des dynamiques de diffusion et d'émulation des premiers, ni des programmes d'ouverture sociale d'une partie des seconds.

Ces résultats invitent alors à s'interroger davantage sur les réformes en cours dans l'enseignement secondaire et supérieur, et leurs implications dans le recrutement des élèves au sein de ces formations d'excellence. Ainsi, la disparition du caractère national de l'examen du baccalauréat au profit d'un examen local, parallèlement à l'augmentation des pouvoirs décisionnaires des universités dans le recrutement de leurs étudiants de première année, pourrait conduire à accentuer les mécanismes de reproduction des élites scolaires, et de ségrégation socio-scolaire au sein de l'enseignement supérieur. Certaines institutions pourraient ainsi être amenées à davantage recruter au sein des lycées considérés comme les plus prestigieux, au détriment des autres.

Dans le fond, ce que révèle aussi cette étude, c'est bien l'ampleur des inégalités socio-territoriales d'accès aux filières sélectives de l'enseignement supérieur, que les programmes d'ouverture sociale ne réduisent que partiellement (Oberti et Pavie, 2020).

BIBLIOGRAPHIE

- ACHIN Catherine et LEVEQUE Sandrine, 2007, « Femmes, énarques et professionnelles de la politique. Des carrières exceptionnelles sous contraintes », *Genèses*, n° 2, p. 24–44.
- ALLOUCH Annabelle, 2013, *L'ouverture sociale comme configuration : pratiques et processus de sélection et de socialisation des milieux populaires dans les établissements d'élite*, Thèse de doctorat, Observatoire sociologique du changement, Paris.
- ALLOUCH Annabelle et BUISSON-FENET Hélène, 2008, « Diversification des élites et repositionnement organisationnel. Le cas des politiques d'ouverture sociale en France, et d'outreach en Angleterre », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, 1^{er} octobre, n° 7, p. 155-171.
- BARRAUD DE LAGERIE Pauline et TENRET Elise, 2020, « Orchestration et arrangements du Boîtier de Dauphine », *L'Année sociologique*, vol. 70, n° 2, p. 365-394.
- BARON Myriam, 2009, « Villes et régions en concurrence pour comprendre l'offre de formations universitaires? », *Espaces et sociétés*, n° 1, p. 135–154.
- BATSCHE Laurent, 2014, *Paris-Dauphine: quand l'université fait école*, Paris, Presses universitaires de France.
- BAUDELOT Christian et ESTABLET Roger, 2006, *Allez les filles!: une révolution silencieuse*, Paris, Éd. du Seuil.
- BEAUD Olivier, CAILLE Alain, ENCRENAZ Pierre, GAUCHET Marcel et VATIN François, 2010, « Refonder l'université. Pourquoi l'enseignement supérieur reste à reconstruire », *Lectures, Les livres*.
- BEAUD Stéphane, 2008, « Enseignement supérieur: la «démocratisation scolaire» en panne », *Formation emploi. Revue française de sciences sociales*, n° 101, p. 149–165.
- BEAUD Stéphane, 2003, *80% au bac et après? Les enfants de la démocratisation scolaire*, Paris, Éd. la Découverte, 341 p.
- Bienayme Alain et ROUX Dominique, 2008, « Histoire de l'université Paris-Dauphine (1968-2008) », *Commentaire*, n° 2, p. 575–583.
- BLANCHARD Marianne, 2012, *Socio-histoire d'une entreprise éducative : le développement des Écoles supérieures de commerce en France (fin du XIXe siècle - 2010)*, Thèse de doctorat, EHESS, Paris.
- BLANCHARD Marianne, ORANGE Sophie, PIERREL Arnaud et BAUDELOT Christian, 2016, *Filles + sciences = une équation insoluble?: enquête sur les classes préparatoires scientifiques*, Paris, Éditions rue d'Ulm.
- BODIN Romuald et ORANGE Sophie, 2019, « La gestion des risques scolaires. “Avec Parcoursup, je ne serais peut-être pas là” », *Sociologie*, vol. 10, n° 2, p. 217–224.
- BODIN Romuald et ORANGE Sophie, 2016, « Les mécomptes du supérieur - "Autres" écoles, "autres" établissements et "autres" formations », *Bulletin of Sociological Methodology/Bulletin de Méthodologie Sociologique*, vol. 130, n° 1, p. 40–55.
- BODIN Romuald et ORANGE Sophie, 2013, « La barrière ne fera pas le niveau », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 4, p. 102–117.
- BOURDIEU Pierre, 1989, *La noblesse d'état : grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Les Éditions de Minuit (coll. « Le sens commun »), 568 p.
- BOURDIEU Pierre, 1984, *Homo academicus*, Paris, Editions de Minuit (coll. « Le sens commun »), 302 p.
- BOURDIEU Pierre et PASSERON Jean-Claude, 1964, *Les héritiers : Les étudiants et la culture*, Paris, Les Éditions de Minuit, 192 p.
- BUGEJA-BLOCH Fanny et COUTO Marie-Paule, 2018, « Le Parcoursup des filles. Classe et genre à l'université », *La Vie des idées*, 1er juin.

- BUISSON-FENET Hélène et DRAELANTS Hugues, 2010a, « Du lycée à la classe préparatoire: le rôle du vivier d'établissements et du processus d'admission dans la fabrication de la clôture sociale », *Communication* présentée au *Congrès de l'AREF*, Genève, 2010.
- BUISSON-FENET Hélène et DRAELANTS Hugues, 2010b, « Réputation, mimétisme et concurrence: Ce que «l'ouverture sociale» fait aux grandes écoles », *Sociologies pratiques*, n° 2, p. 67–81.
- CAMERON A. Colin et TRIVEDI Pravin K, 2013, *Regression Analysis of Count Data*, Cambridge, Cambridge University Press.
- CHAUVEL Séverine et CLEMENT Pierre, 2014, « Le rôle des palmarès et classements », *Savoir/Agir*, n° 3, p. 35–42.
- CHAUVEL Séverine et HUGREE Cédric, 2019, « Enseignement supérieur: l'art et les manières de sélectionner. Introduction », *Sociologie*, n° 2, vol. 10.
- COLLECTIF ACIDES, 2015, *Arrêtons les frais ! Pour un enseignement supérieur gratuit et émancipateur*, Paris, Raisons d'agir, 156 p.
- CONVERT Bernard, 2005, *Les impasses de la démocratisation scolaire. Sur une prétendue crise des vocations scientifiques*, Paris, Raisons d'Agir.
- COUR DES COMPTES, 2020, *Un premier bilan de l'accès à l'enseignement supérieur dans le cadre de la loi Orientation et réussite des étudiants*, Paris.
- DAVID Sylvie et MELNIK-OLIVE Ekaterina, 2014, « Le décrochage à l'université, un processus d'ajustement progressif ? », *Formation emploi. Revue française de sciences sociales*, 31 décembre, n° 128, p. 81-100.
- DEPP, 2017, *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche 2017*.
- DIAGNE Mame-Fatou et WASMER Etienne, 2009, *Addressing premarket discrimination through geographically-targeted affirmative action: the “Conventions Education Prioritaire” of Sciences Po*.
- DRAELANTS Hugues et ARTNOISET Julien, 2014, *Le rôle de l'établissement d'enseignement secondaire dans la construction des aspirations d'études supérieures*.
- DRAELANTS Hugues et BALLATORE Magali, 2014, « Capital culturel et reproduction scolaire. Un bilan critique », *Revue française de pédagogie. Recherches en éducation*, n° 186, p. 115–142.
- DURU-BELLAT Marie, 2006, *L'inflation scolaire: les désillusions de la méritocratie*, Paris, La République des idées ; Seuil, 105 p.
- DURU-BELLAT Marie, 2004, « Ecole de garçons et école de filles... », *VEI enjeux*, n° 138, p. 65–72.
- DURU-BELLAT Marie et MINGAT Alain, 1988, « Le déroulement de la scolarité au collège : le contexte “fait des différences” ... », *Revue française de sociologie*, vol. 29, n° 4, p. 649-666.
- ÉPIPHANE Dominique et VERLEY Élise, 2016, « Les études font-elles le bonheur des filles ? » dans Giret J-F., Van de Velde C., Verley E., *Les vies étudiantes*, Paris, La Documentation française (coll. « Études et recherche »), p. 135-145.
- FELOUZIS Georges, 2001, « Les délocalisations universitaires et la démocratisation de l'enseignement supérieur », *Revue française de pédagogie*, p. 53–63.
- FLACHER David, HARARI-KERMADEC Hugo et MOULIN Léonard, 2012, « Faut-il (vraiment) augmenter les frais d'inscription à l'université ? », *Revue française d'économie*, vol. 27, n° 3, p. 145–183.
- FRANÇOIS Pierre et BERKOUK Nicolas, 2018, « Les concours sont-ils neutres ? . Concurrence et parrainage dans l'accès à l'École polytechnique », *Sociologie*, 30 juin, n° 2, vol. 9.
- FROUILLOU Leïla, 2015, « Mobilité et sens du placement universitaire. Enquête sur les logiques du “choix” de l'établissement en Île-de-France » dans Courty G., *La mobilité dans le système scolaire: une solution pour la réussite et la démocratisation ?*, Villeneuve d'Ascq, France, Presses universitaires du Septentrion (coll. « Espaces politiques »).
- HILBE Joseph M, 2014, *Modeling count data*, Cambridge, UK ; New York, Cambridge University Press.

- HILBE Joseph M., 2011, *Negative binomial regression*, 2nd ed., Cambridge, UK ; New York, Cambridge University Press, 553 p.
- KIEFFER A. et MARRY C., 2010, « Filles et garçons minoritaires dans leur filière d'étude », *Les mondes étudiants. Enquête conditions de vie*, p. 27–36.
- LE COZANET Laurène et DORMOY-RAJRAMANAN Christelle, 2016, « Une origine, deux destins ? Les centres universitaires de Dauphine et Vincennes de 1968 aux années 1970 » dans Vadelorge L., Bourillon F., Méchine S. et Marantz-Jaen E., *De l'université de Paris aux universités d'Île-de-France*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 271-283.
- LONG J. Scott, 1997, *Regression models for categorical and limited dependent variables*, Thousand Oaks, Sage Publications (coll. « Advanced quantitative techniques in the social sciences »), 297 p.
- MUSSELIN Christine, 2017, *La grande course des universités*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 303 p.
- NAKHILI Nadia, 2007, *L'environnement scolaire, quels effets sur les aspirations « individuelles » ? Le cas de l'entrée dans l'enseignement supérieur*, Thèse de doctorat, Université de Bourgogne, Dijon.
- OBERTI Marco, 2013, « Politique “d’ouverture sociale”, ségrégation et inégalités urbaines: le cas de Sciences Po en Île-de-France », *Sociologie*, vol. 4, n° 3, p. 269–289.
- OBERTI Marco, SANSELME Franck et VOISIN Agathe, 2009, « Ce que Sciences Po fait aux lycéens et à leurs parents: entre méritocratie et perception d'inégalités », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 180, n° 5, p. 103–124.
- OBERTI Marco et PAVIE Alice, « Les paradoxes d'un programme d'ouverture sociale : les Conventions Éducation prioritaire à Sciences Po », *L'Année sociologique*, vol. 70, n° 2, p. 395-422.
- OBSERVATOIRE DE LA VIE ETUDIANTE, 2016, *Repères Conditions de vie - 2016*.
- PASQUALI Paul, 2010, « Les déplacés de “l’ ouverture sociale”, Sociologie d'une expérimentation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 183, n° 3, p. 86–105.
- PRETECEILLE E., 2015, *Les évolutions de la ségrégation dans la métropole parisienne. 1999-2008*, Paris, Observatoire sociologique du changement.
- PRETECEILLE Edmond, 2018, « Dynamique et diversité des classes moyennes dans la métropole parisienne » dans Authier J.Y., Collet A., Giraud C., Rivière C., Tissot S., *Les Bobos n'existent pas*, Presses Universitaires de Lyon, p. 119-149.
- SARFATI François, 2015, « L'université face au décrochage », *La Vie des idées*, 14 avril.
- TIBERJ Vincent, 2011, *Sciences Po, dix ans après les Conventions Éducation Prioritaire*.
- TRUONG Fabien, 2013, « La discipline du choix. De l'orientation scolaire après le bac en Seine-Saint-Denis », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n° 25, p. 45–64.
- VAN ZANTEN Agnès, 2016, « La fabrication familiale et scolaire des élites et les voies de mobilité ascendante en France », *L'Année sociologique*, vol. 66, n° 1, p. 81–114.
- VAN ZANTEN Agnès, 2010, « L'ouverture sociale des grandes écoles : diversification des élites ou renouveau des politiques publiques d'éducation ? », *Sociétés contemporaines*, 17 septembre, n° 79, n° 3, p. 69-95.
- VATIN François et VERNET Antoine, 2009, « La crise de l'université française : une perspective historique et socio-démographique », *Revue du MAUSS*, n° 1, p. 47–68.
- WINKELMANN Rainer, 2008, *Econometric analysis of count data*, 5th ed., Berlin, Springer, 333 p.

Ce rapport a été réalisé sous la coordination scientifique de Marco Oberti.

Equipe de recherche :

Pauline Barraud de Lagerie, Maîtresse de conférences à l'Université Paris Dauphine, chercheuse à l'IRISSO (UMR 7170)

Marco Oberti, Professeur des universités à Sciences Po - OSC (UMR 7049)

Mathieu Rossignol-Brunet, doctorant à l'Université Toulouse II - Jean Jaurès, laboratoire CERTOP (UMR 5044)

Yannick Savina, ingénieur d'étude CNRS statisticien, Sciences Po - OSC (UMR 7049)

Elise Tenret, Maîtresse de conférences en sociologie à l'Université Paris Dauphine, laboratoire IRISSO (UMR 7170) ; Chargée de mission à l'Observatoire nationale de la vie étudiante (OVE)

L'Observatoire sociologique du changement (OSC) développe une recherche de pointe sur la stratification et les inégalités sociales.

Il mène des travaux empiriques théoriquement fondés, en s'appuyant sur une diversité de méthodes (qualitatives, quantitatives, expérimentales, comparatives, historiques, etc.), en adoptant une variété d'angles d'analyse (micro, méso, macro) et en favorisant des approches interdisciplinaires dans le but de stimuler la recherche sur les inégalités en sciences sociales.

Le programme de recherche de l'OSC vise à fournir des mesures des niveaux et des tendances des inégalités sociales, à étudier leurs mécanismes et à contribuer à l'analyse des politiques publiques qui s'y rattachent.

Les chercheur.e.s de l'OSC sont reconnu.e.s au plan international pour leur expertise dans l'étude des inégalités dans différents domaines : l'éducation, le genre, le parcours de vie, la famille, la politique sociale, la culture, le numérique, le marché du travail, l'économie, la mobilité, la ségrégation urbaine, la migration, les minorités ethno-raciales, le marché du travail.

Édition du rapport, mise en page : Bernard Corminboeuf (CNRS, Sciences Po-OSC)

Observatoire sociologique du changement, UMR 7049, 27 rue Saint-Guillaume, 75007 Paris
<https://www.sciencespo.fr/osc/>

https://twitter.com/OSC_SciencesPo